QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Le Dossier Technique Amiante (DTA) comprend :

- Une fiche récapitulative
- Les rapports de repérage amiante effectués sur le bien
- Annexes : tout autre document en rapport avec l'amiante concernant le bien

IDENTIFICATIONS	
Référence DTA	40622-1
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission N° de lot(s) copropriété	Ensemble de l'immeuble
Localisation	Bât : COLBERT Etages : R-2 à R+10
Locaux annexes	Néant
Date de construction / Date de permis de construire	1989
Date d'édition DTA	16/12/2021

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Code de la santé publique : art. R1334-14 à R1334-28 et R1334-29-5
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 modifié le 01/02/2012 (NOR : ETSP1013927D) – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1242167A) – Evaluation état de conservation liste A
- Arrêté du 12 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1242168A) – Evaluation état de conservation liste B
- Arrêté du 21 Décembre 2012 modifié le 01/01/2013 (NOR : AFSP1243362A) – Contenu de la fiche récapitulative.

CONCLUSIONS

PRESENCE DE MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

OBJECTIFS DU DTA ET OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE

Les propriétaires constituent, conservent et actualisent un Dossier Technique « Amiante » regroupant les documents suivants :

1º Les rapports de repérage des matériaux et produits des listes A et B contenant de l'amiante ;
2º Le cas échéant, la date, la nature, la localisation et les résultats des évaluations périodiques de l'état de conservation, des mesures d'empoussièrement, des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante et des mesures conservatoires mises en œuvre ;
3º Les recommandations générales de sécurité à l'égard de ces matériaux et produits, notamment procédures d'intervention, y compris les procédures de gestion et d'élimination des déchets ;
4º Une fiche récapitulative

Le Dossier Technique « Amiante » est établi sur la base d'un repérage portant sur les matériaux et produits figurant dans les listes A et B définies à l'annexe 13-9 du code de la santé publique et accessibles sans travaux destructifs.

Les propriétaires des immeubles constituent le Dossier Technique « Amiante » avant les dates limites suivantes :

- Le 31 décembre 2003 pour les immeubles de grande hauteur et les établissements recevant du public classés de la première à la quatrième catégorie à l'exception des parties privatives des immeubles collectifs d'habitation.

- Le 31 décembre 2005 pour les immeubles de bureaux, les établissements recevant du public et classés dans la cinquième catégorie, les immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle ou agricole, les locaux de travail et les parties à usage commun des immeubles collectifs d'habitation.

Préalablement à la réalisation de travaux un repérage complémentaire est nécessaire en fonction de la nature des travaux. En effet, des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante pouvaient être occultés lors du repérage non destructif en vue de la constitution du DTA.
Le Dossier Technique « Amiante » est tenu à jour par le propriétaire et intègre les éléments relatifs aux matériaux et produits contenant de l'amiante découverts à l'occasion de travaux ou d'opérations d'entretien.

MODALITES DE CONSULTATION & COMMUNICATION DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

La fiche récapitulative du Dossier Technique « Amiante » est communiquée par le propriétaire dans un délai d'un mois après sa constitution ou sa mise à jour aux occupants de l'immeuble bâti et, si cet immeuble comporte des locaux de travail, aux employeurs.

Le Dossier Technique « Amiante » est tenu par le propriétaire à la disposition des occupants de l'immeuble bâti concerné, des employeurs, des représentants du personnel et des médecins du travail lorsque l'immeuble comporte des locaux de travail. Ces personnes sont informées des modalités de consultation du dossier.

Le Dossier Technique « Amiante » est communiqué par le propriétaire aux personnes et instances suivantes, sur leur demande et dans le cadre de leurs attributions respectives :
a) Agents ou services mentionnés au premier alinéa de l'article L. 1312-1, aux articles L. 1421-1 et L. 1435-7 et au deuxième alinéa de l'article L. 1422-1 du code de la santé publique ;
b) Inspecteurs et contrôleurs du travail ;
c) Inspecteurs d'hygiène et sécurité ;
d) Agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ;
e) Agents du ministère chargé de la construction mentionnés à l'article L. 151-1 du code de la construction et de l'habitation ;
f) Inspecteurs de la jeunesse et des sports ;
g) Personnes chargées de l'inspection des installations classées et des installations nucléaires de base mentionnées à l'article L. 514-5 du code de l'environnement ;
h) Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
i) Toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti.
Le propriétaire conserve une attestation écrite de la communication du dossier à ces personnes.

FICHE RECAPITULATIVE

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

FICHE RECAPITULATIVE DU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Référence DTA	40622-1
Propriétaire	MINISTERE DE L'ECONOMIE 59, boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission N° de lot(s) copropriété	Ensemble de l'immeuble
Localisation	Bât : COLBERT Etages : R-2 à R+10
Locaux annexes	Néant

PREAMBULE

La présente fiche récapitulative répond aux obligations édictées par les articles R1334-14 à R1334-29- 9 du code de la Santé Publique.
Elle est établie selon le nouveau modèle défini par l'annexe II de l'arrêté du 21 décembre 2012, dans le cadre de la restructuration réglementaire amiante issue du décret 2011-629 du 3 juin 2011.
Elle concerne les locaux désignés ci-dessus et sa mise à jour est effectuée à chaque modification du Dossier Technique Amiante.
La fiche récapitulative mentionne les travaux qui ont été réalisés pour retirer ou confiner des matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Elle est mise à jour systématiquement à l'occasion de travaux ayant conduit à a découverte ou à la suppression de matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Elle est destinée aux occupants, aux entreprises ou à toute personne susceptible d'intervenir directement ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante.
Cette fiche récapitulative constitue également l'état amiante mentionné à l'article L.1334-13 du code de la Santé Publique à fournir, en particulier, au plus tard à la date de toute promesse de vente ou d'achat, lors d'une transaction immobilière.

Date	Référence	Objet	Nom du rédacteur DTA	Coordonnées de la société
16/12/2021	40622-1	Mise à jour	Bernard LANOE	QUALITAT EXPERTISES - 92-98 Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
25/09/2017	19317-2	Mise à jour	Hadrien AMAURY	QUALITAT EXPERTISES - 92-98 Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
14/09/2009	09.880.803.03805.00.H	Création du DTA	M. CIOMAC	APAVE agence Export GRANDS COMPTES 13-17 rue Salneuve 75854 PARIS CEDEX 17

Sommaire

1. Identification immeuble, détenteur et modalités de consultation du DTA ___ 3

2. Rapport(s) de repérage de référence et documents annexes ___ 4

a. Rapports de repérage de référence ___ 4

b. Documents annexes ___ 4

3. Liste des parties de l'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage ___ 5

4. Identification et évaluations périodiques de matériaux et produits contenant de l'amiante ___ 7

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante ___ 7

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante ___ 7

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante ___ 8

5. Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des analyses ultérieures sont à effectuer ___ 9

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 ___ 9

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 ___ 9

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 ___ 9

6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires ___ 10

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante ___ 10

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante ___ 10

c. Matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B de l'annexe 13-9) ___ 10

7. Recommandations générales de sécurité ___ 11

Annexe : Plans / Croquis

1. Identification immeuble, détenteur et modalités de consultation du DTA

Référence DTA	40622-1
Propriétaire	MINISTERE DE L'ECONOMIE 59, boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission N° de lot(s) copropriété	Ensemble de l'immeuble
Localisation	Bât : COLBERT Etages : R-2 à R+10
Locaux annexes	Néant
Date de construction / Date de permis de construire	1989

Modalités de consultation

Détenteur du DTA :
MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
120, rue de Bercy
75012 PARIS – TÉLÉDOC 731

Consultation : sur demande, aux heures de bureau.

Lieu :
MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS
120, rue de Bercy
75012 PARIS – TÉLÉDOC 731

2. Rapport(s) de repérage de référence et documents annexes

a. Rapports de repérage de référence

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
16/12/2021	Rapport état de conservation	40622-1	Bernard LANOE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
28/09/2018	Rapport avant travaux	569772-082.75.17.01029 Indice 1	Franck PERISSEL	QUALICONSULT	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
09/04/2018	Rapport avant travaux	569772-082.75.17.01029	Franck PERISSEL	QUALICONSULT	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
14/09/2017	Rapport de repérage	19317-1	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
13/09/2017	Rapport état de conservation	19317-1	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
10/10/2016	Rapport avant travaux	207F0/16/4477	Yves LAGEON	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Absence d'amiante
14/09/2009	Rapport de repérage	09.880.803.038 05.00H	M. CIOMAC	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante
08/12/2003	Rapport de repérage	HS/03/GDL/NJ/ 2489	Gérard DELANCOIS	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
06/06/1997	Rapport de repérage	97.860.803.057 18.00L	M. NOISELIET	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante

b. Documents annexes

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
16/06/2008	Plan de retrait	AF 08-038	H. NAMBRUIDE	SNADEC
15/10/2001	Plan de retrait	90175	Laurent MOUFFLET	DBS
18/09/2001	Rapport de mesure d'empoussièrement	A124856	Damien RONSSE	CEP INDUSTRIE
05/03/1998	Rapport de mesure d'empousierement	LAB N° 40962-40963	M. BERDAH	apave

3. Liste des parties de l'immeuble bâti ayant donné lieu au repérage

Liste des différents repérages	Référence rapport de repérage	Liste des parties de l'immeuble bâti visitées (1)	Liste des parties de l'immeuble bâti non visitées devant donner lieu à une prochaine visite (2)
Repérage des matériaux de la liste A au titre de l'article R. 1334-20 du code de la santé publique :	Rapport état de conservation 40622-1 16/12/2021 QUALITAT EXPERTISES	Ensemble des localisations des matériaux contenant de l'amiante des listes A et B, référencés dans le (ou les) rapport(s) de référence.	**<u>Niveaux R+3 à R+9</u>** Locaux sensibles, accès non autorisé (Appartements ministériels) **<u>Niveau R+9</u>** Locaux sensibles, accès non autorisé (Agence France Trésor) (voir cartographie correspondante R+9/Zoom 4)
	Rapport de repérage 19317-1 14/09/2017 QUALITAT EXPERTISES	Ensemble des éléments extérieurs Toitures Abords Façades	
	Rapport état de conservation 19317-1 13/09/2017 QUALITAT EXPERTISES	Ensemble des localisations des matériaux contenant de l'amiante des listes A et B, référencés dans le (ou les) rapport(s) de référence.	
	Rapport avant travaux 207F0/16/4477 10/10/2016 SOCOTEC (*)	Immeuble du R-2 au R+9 Ensemble des trémies d'ascensseurs et monte-charges	
	Rapport de repérage 09.880.803.03805.00H 14/09/2009 APAVE	Ensemble des locaux sauf Bureaux des ministres Appartement ministeriels Eléments extérieurs	
	Rapport de repérage HS/03/GDL/NJ/2489 08/12/2003 SOCOTEC	Ensemble des locaux des étages courants et R-2 sauf Eléments extérieurs	
	Rapport de repérage 97.860.803.05718.00L 06/06/1997 APAVE	Bâtiment du R-2 au R+9 Divers locaux	
Repérage des matériaux de la liste B au titre de l'article R. 1334-21 du code de la santé publique :	Rapport état de conservation 40622-1 16/12/2021 QUALITAT EXPERTISES	Ensemble des localisations des matériaux contenant de l'amiante des listes A et B, référencés dans le (ou les) rapport(s) de référence.	**<u>Niveaux R+3 à R+9</u>** Locaux sensibles, accès non autorisé (Appartements ministériels) **<u>Niveau R+9</u>** Locaux sensibles, accès non autorisé (Agence France Trésor) (voir cartographie correspondante R+9/Zoom 4)
	Rapport de repérage 19317-1 14/09/2017 QUALITAT EXPERTISES	Ensemble des éléments extérieurs Toitures Abords Façades	
	Rapport état de conservation 19317-1 13/09/2017 QUALITAT EXPERTISES	Ensemble des localisations des matériaux contenant de l'amiante des listes A et B, référencés dans le (ou les) rapport(s) de référence.	
	Rapport avant travaux 207F0/16/4477 10/10/2016 SOCOTEC (*)	Immeuble du R-2 au R+9 Ensemble des trémies d'ascensseurs et monte-charges	
	Rapport de repérage 09.880.803.03805.00H 14/09/2009 APAVE	Ensemble des locaux sauf Bureaux des ministres Appartement ministeriels Eléments extérieurs	
	Rapport de repérage HS/03/GDL/NJ/2489 08/12/2003 SOCOTEC	Ensemble des locaux des étages courants et R-2 sauf Eléments extérieurs	
	Rapport de repérage 97.860.803.05718.00L 06/06/1997 APAVE	Bâtiment du R-2 au R+9 Divers locaux	

Autre repérages (préciser)	Rapport avant travaux 569772-082.75.17.01029 Indice 1 28/09/2018 QUALICONSULT	Zones concernées par le programme de travaux comme indiqué dans le rapport de repérage avant travaux n° 569772-082.75.17.01029 Indice 1 du 28/09/2018	/
	Rapport avant travaux 569772-082.75.17.01029 09/04/2018 QUALICONSULT	Zones concernées par le programme de travaux comme indiqué dans le rapport de repérage avant travaux n° 569772-082.75.17.01029 du 09/04/2018	
	Rapport avant travaux 207F0/16/4477 10/10/2016 SOCOTEC (*)	Immeuble du R-2 au R+9 Ensemble des trémies d'ascensseurs et monte-charges	

(1) Tous les locaux doivent être obligatoirement visités
(2) Pour les locaux non visités, permettre leur identification et en indiquer le motif (exemple : locaux inaccessibles, clefs absentes…) et, lorsqu'elle est connue, la date du repérage complémentaire programmé.
(*) Le périmètre de repérage du présent rapport de repérage avant travaux intègre les matériaux et produits des listes A et B défninies à l'annexe 13-9 du code de la santé publique. De ce fait il a été intégré aux parties du tableau correspondantes

4. Identification et évaluations périodiques de matériaux et produits contenant de l'amiante

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
NEANT					

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
1	16/12/2021 Rapport état de conservation 40622-1 QUALITAT EXPERTISES	1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse+mousse bleue sur réseau distribution eau glacée	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	R-2 À R+9 : CIRCULATIONS, ENSEMBLES DE BUREAUX, ESCALIERS, LOCAUX INFORMATIQUE, LOCAUX TECHNIQUES, PALIERS ASCENSEURS, PALIERS ESCALIERS, SANITAIRES **R-2 À R-1 :** BASE MARINE **R-2 :** LOCAL THERMIQUE (CHAUFFERIE) **R-1 ET R+7 À R+9 :** CUISINES, RESTAURANTS **RDC :** ACCUEIL **R+2 ET R+3 :** PASSERELLES **R+10 :** LOCAUX TECHNIQUES, MACHINERIES ASCENSEURS				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	13/09/2017 - Rapport état de conservation - 19317-1 - QUALITAT EXPERTISES - 1 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - EP - Evaluation périodique & AC1 - Action corrective de premier niveau 14/09/2009 - Rapport de repérage - 09.880.803.03805.00H - APAVE - GDL/2 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - EP - Evaluation périodique				

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
2	16/12/2021 Rapport état de conservation 40622-1 QUALITAT EXPERTISES	2	Enveloppe de calorifuge bitumineuse+laine minérale sur réseau distribution eau chaude	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	R-2 À R+9 : CIRCULATIONS, ENSEMBLES DE BUREAUX, ESCALIERS, LOCAUX INFORMATIQUE, LOCAUX TECHNIQUES, PALIERS ASCENSEURS, PALIERS ESCALIERS, SANITAIRES **R-2 À R-1 :** BASE MARINE **R-2 :** LOCAL THERMIQUE (CHAUFFERIE) **R-1 ET R+7 À R+9 :** CUISINES, RESTAURANTS **RDC :** ACCUEIL **R+2 ET R+3 :** PASSERELLES **R+10 :** LOCAUX TECHNIQUES, MACHINERIES ASCENSEURS				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	13/09/2017 - Rapport état de conservation - 19317-1 - QUALITAT EXPERTISES - 2 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - EP - Evaluation périodique & AC1 - Action corrective de premier niveau 14/09/2009 - Rapport de repérage - 09.880.803.03805.00H - APAVE - GDL/2 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle - EP - Evaluation périodique				

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
3	16/12/2021 Rapport état de conservation 40622-1 QUALITAT EXPERTISES	3	Accessoires fibres-ciment - plaques fibreuses grises en garnissage intérieur de bacs à fleurs métalliques	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé EP - Evaluation périodique	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	ÉLÉMENTS EXTERIEURS : ABORDS EXTÉRIEURS				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	14/09/2017 - Rapport de repérage - 19317-1 - QUALITAT EXPERTISES - 1 - Présence - Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé - EP - Evaluation périodique				

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Mesures d'empoussièrement
4	14/09/2009 Rapport de repérage 09.880.803.03805.00H APAVE	1	Panneaux rigides sur gaine	Bon état	-
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)				
	R-2 : LOCALISATION INDÉTERMINÉE, À PROXIMITÉ DES MONTE-CHARGES				
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :				
	16/12/2021 - Rapport état de conservation - 40622-1 - QUALITAT EXPERTISES - 4 - Non repéré - Sans objet 13/09/2017 - Rapport état de conservation - 19317-1 - QUALITAT EXPERTISES - 3 - Non repéré - Sans objet				

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
5	14/09/2009 Rapport de repérage 09.880.803.03805.00H APAVE	/	Joint - Tresse amiantée coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	Sans objet
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)			
	R-2 À R+9 : ENSEMBLE DES NIVEAUX			
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :			
	08/12/2003 - Rapport de repérage - HS/03/GDL/NJ/2489 - SOCOTEC - / - Analyse ultérieure (impossible sans destruction) - Bon état - Sans objet 06/06/1997 - Rapport de repérage - 97.860.803.05718.00L - APAVE - / - Présence - Sans objet			

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
6	28/09/2018 Rapport avant travaux 569772-082.75.17.01029 Indice 1 QUALICONSULT	P6, P12, P14, P15	Mastic gris sur gaines	Sans objet
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)			
	R+9 : ZONE A51 **R+10 :** EDICULE ZONE A2, TERRASSE ZONE A3			
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :			
	09/04/2018 - Rapport avant travaux - 569772-082.75.17.01029 - QUALICONSULT - P6, P12 - Présence - Sans objet			

Observation : En absence de document attestant du retrait de ce matériau dans les règles de l'art, nous avons considéré que celui-ci était toujours en place.

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
7	28/09/2018 Rapport avant travaux 569772-082.75.17.01029 Indice 1 QUALICONSULT	P18, P19	Mastic marron sur gaine	Sans objet
	Localisation précise (réf plan ou croquis ou photos joints)			
	R+10 : LOCA ZONE A2 OT 1509, LOCAL ZONE A2 OT 0307			
	Historique des repérages et des évaluations de l'état de conservation :			
	Néant			

Observation : En absence de document attestant du retrait de ce matériau dans les règles de l'art, nous avons considéré que celui-ci était toujours en place.

(1) Les matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B), lors de leur repérage, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux n'est donnée qu'à titre indicatif.

5. Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des analyses ultérieures sont à effectuer

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires (1)	Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de conclure
NEANT					

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation + Mesures réglementaires (1)	Raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de conclure
NEANT					

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

c. Matériaux et produits hors listes A et B de l'annexe 13-9

N° MCA	Dernier rapport de référence	Réf. matériau	Matériau ou produit	Etat de conservation (1)
NEANT				

(1) Ces matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, ne sont pas soumis réglementairement à une évaluation de leur état de conservation. L'information concernant l'état de conservation de ces matériaux est donnée à titre indicatif.

6. Travaux de retrait ou de confinement – Mesures conservatoires

a. Matériaux et produits de la liste A de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
NEANT					

b. Matériaux et produits de la liste B de l'annexe 13-9 contenant de l'amiante

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
NEANT					

c. Matériaux et produits contenant de l'amiante (hors listes A et B de l'annexe 13-9)

N° MCA	Matériau ou produit	Documents annexes de référence	Réf. Matériau existant	Nature, dates et entreprises concernant les travaux ou mesures conservatoires	Résultats de l'examen visuel et des mesures d'empoussièrement (art. R 1334-29-3 du code de la santé publique)
NEANT					

7. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.
Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :
– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE

PLANS / CROQUIS

Explications pour la lecture du plan / croquis :

Les informations notées sur les plans / croquis comprennent :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

PLAN DE MASSE / ELEMENTS EXTERIEURS

LÉGENDE	
Champ de mission	

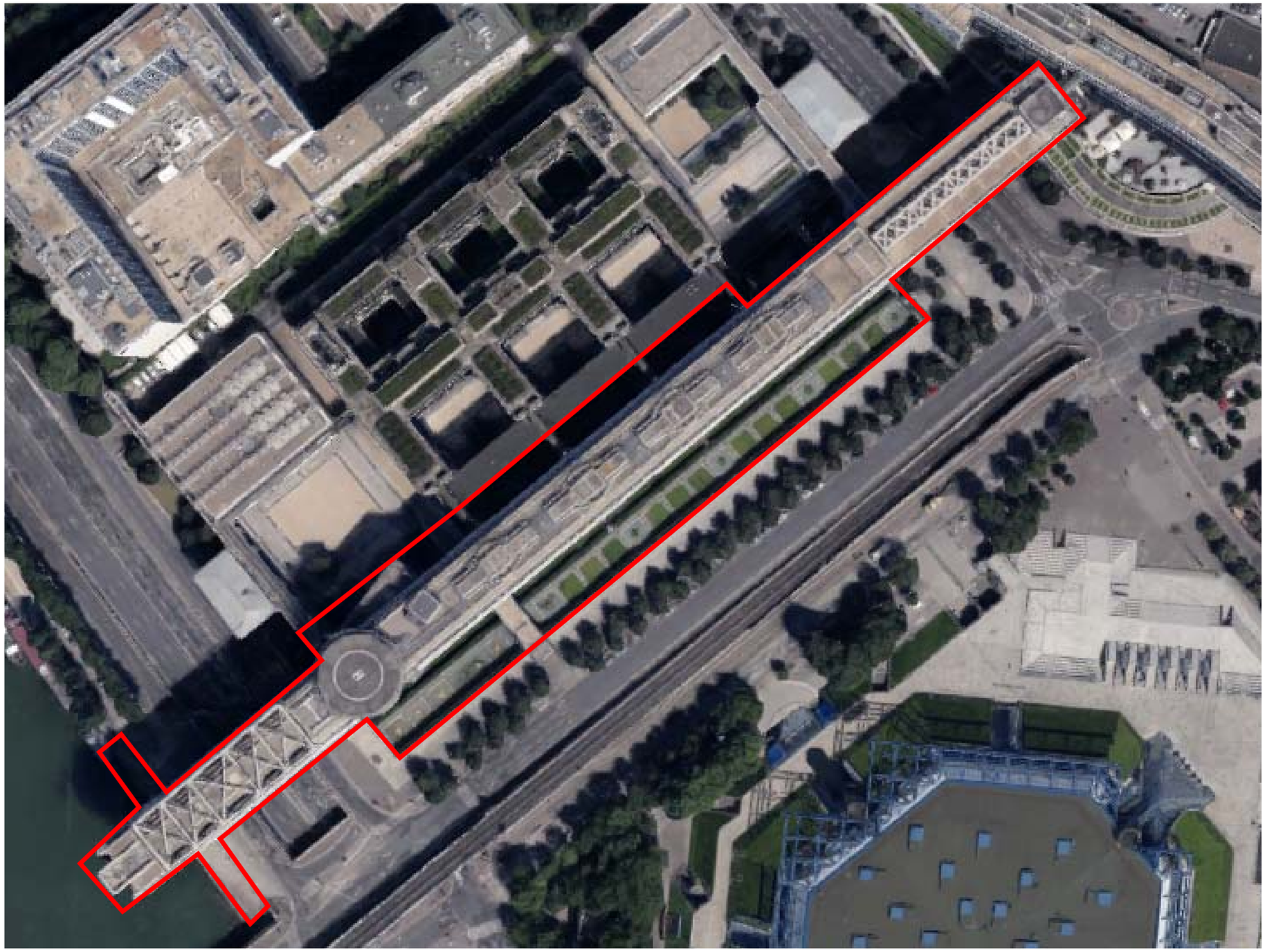

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 1/67	

R-2

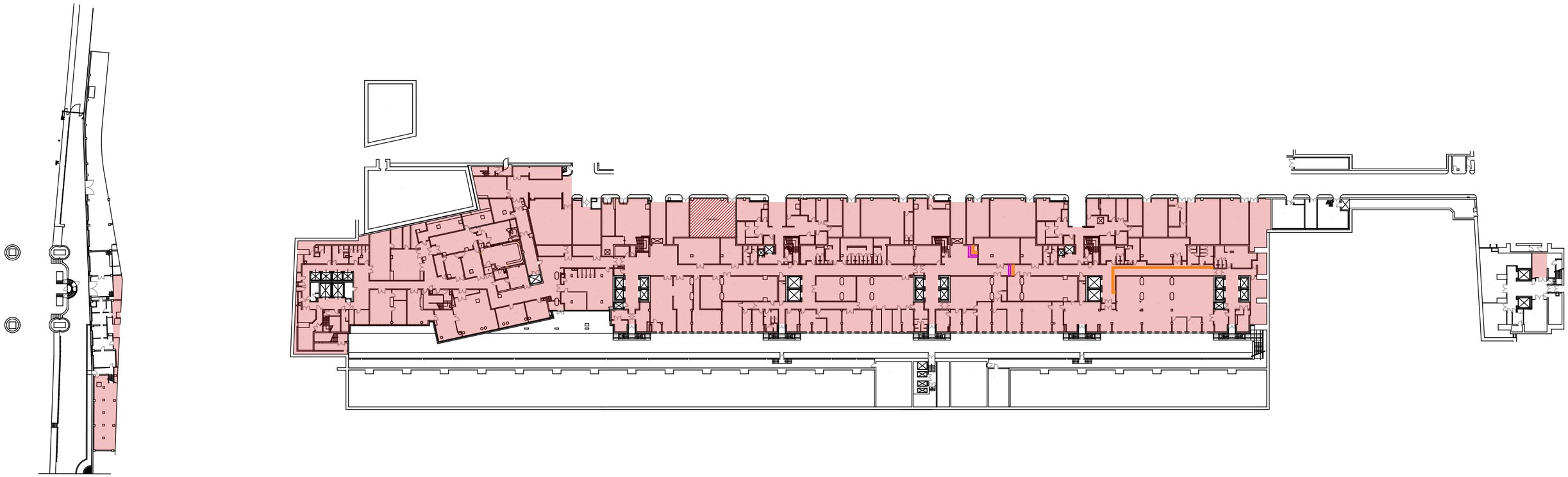

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
4	Panneau	rigide sur gaine	non cartographié
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 2/67	

R-2 / ZOOM

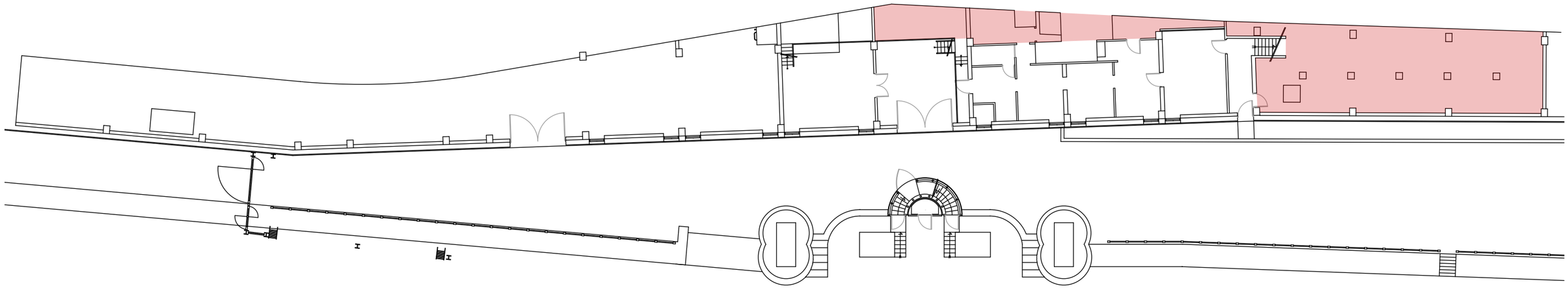

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
4	Panneau	rigide sur gaine	non cartographié
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 3/67	

R-2 / ZOOM

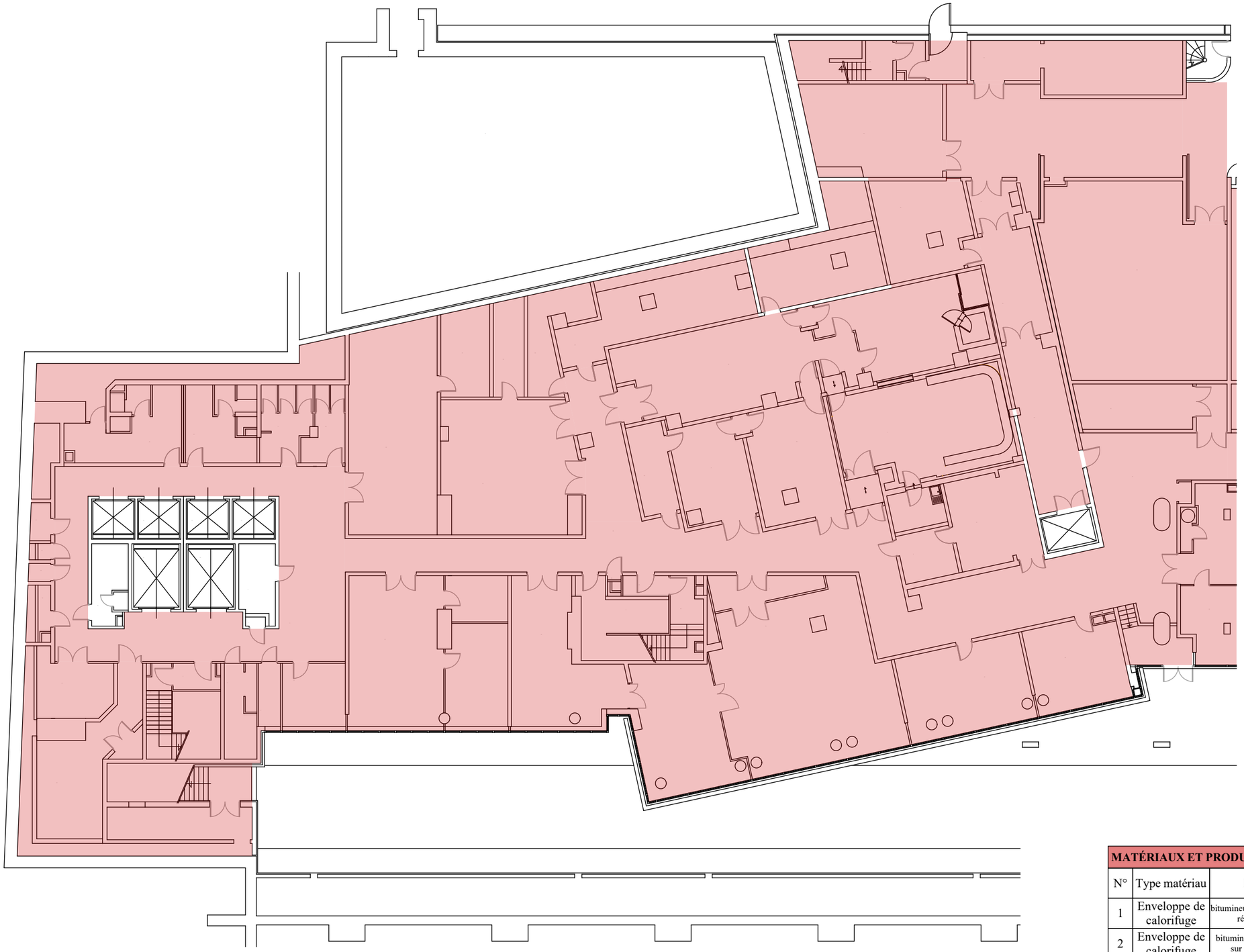

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
4	Panneau	rigide sur gaine	non cartographié
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 4/67	

R-2 / ZOOM

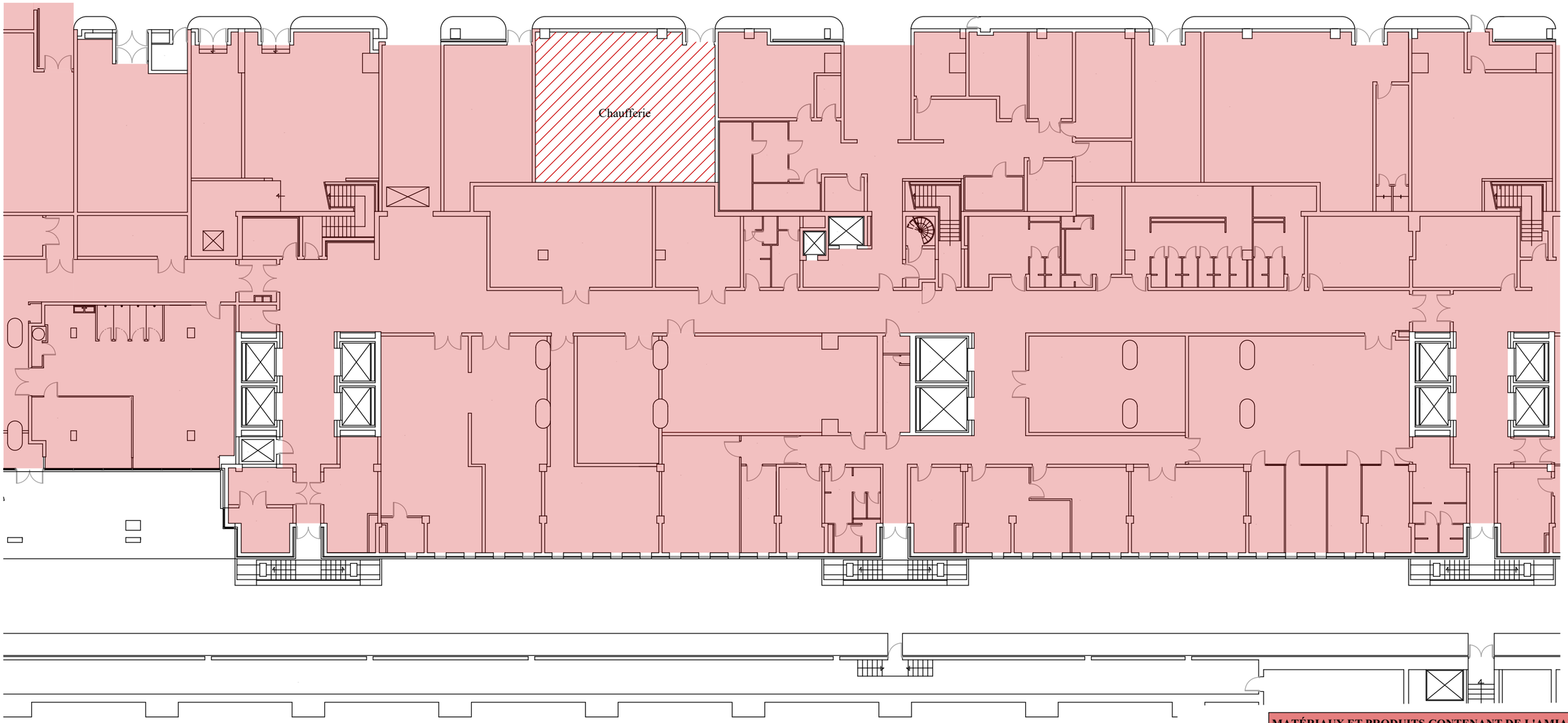

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
4	Panneau	rigide sur gaine	non cartographié
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 5/67	

R-2 / ZOOM

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
4	Panneau	rigide sur gaine	non cartographié
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 6/67	

R-2 / ZOOM

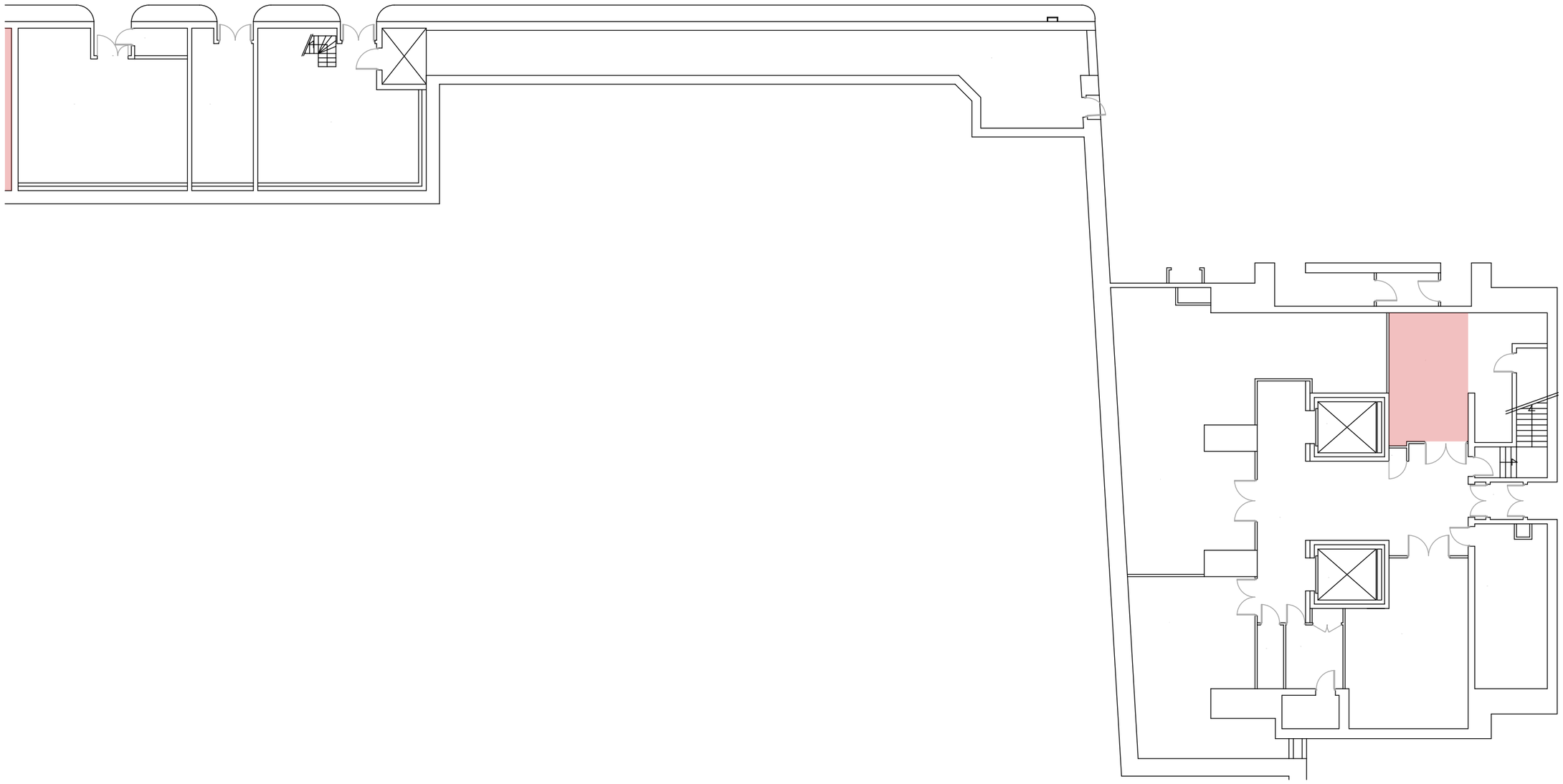

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
4	Panneau	rigide sur gaine	non cartographié
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 7/67	

R-1 / ELEMENTS EXTERIEURS

LÉGENDE	
Champ de mission	

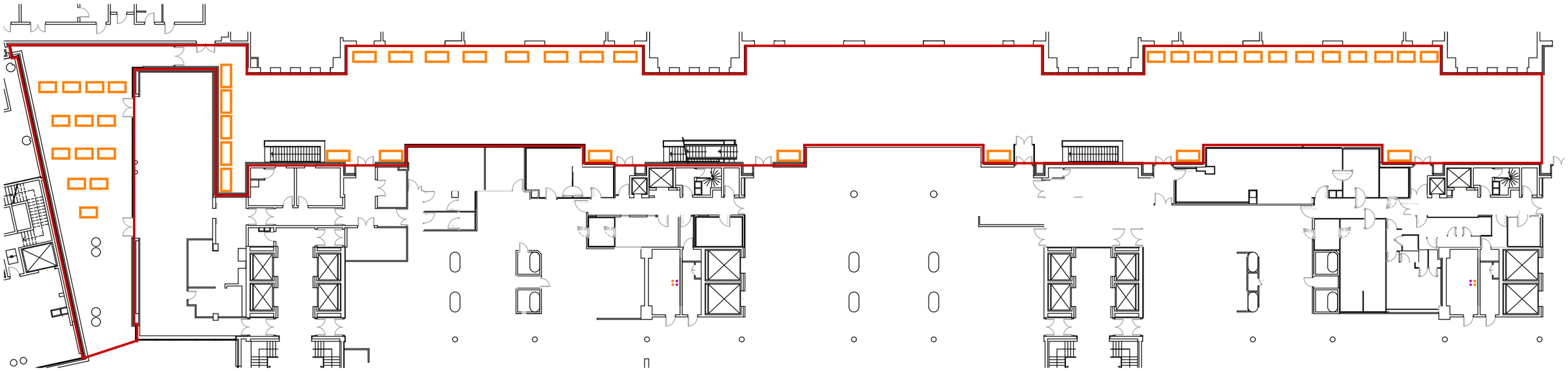

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 8/67	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
3	Accessoires fibres-ciment	plaques fibreuses en garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique (EP)	

R-1

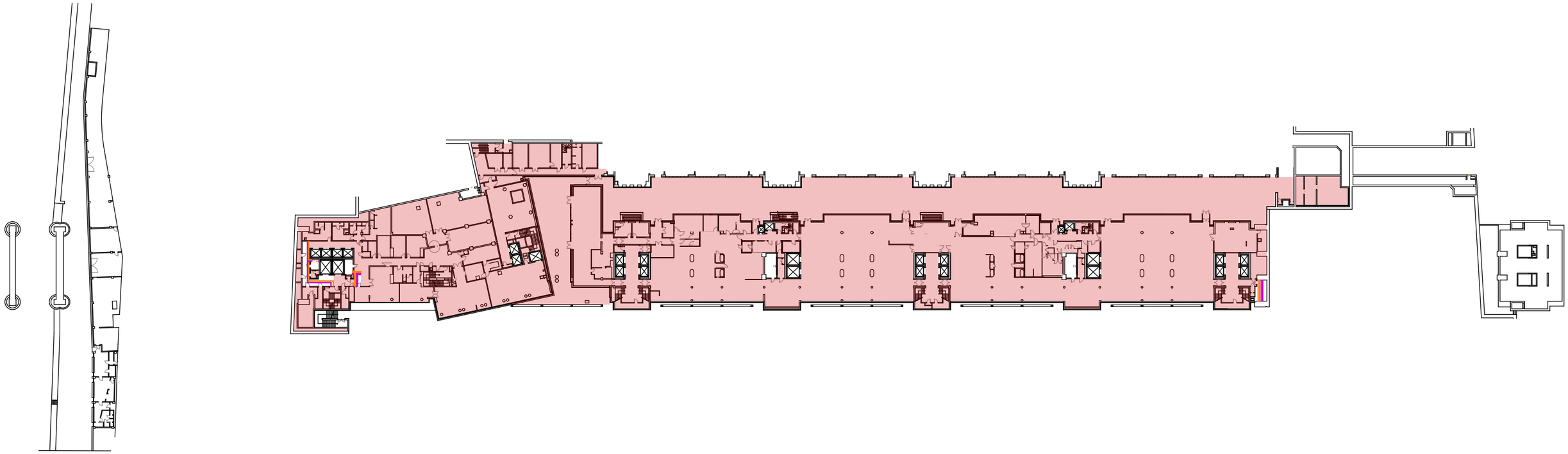

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 9/67	

R-1 / ZOOM

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 10/67	

R-1 / ZOOM

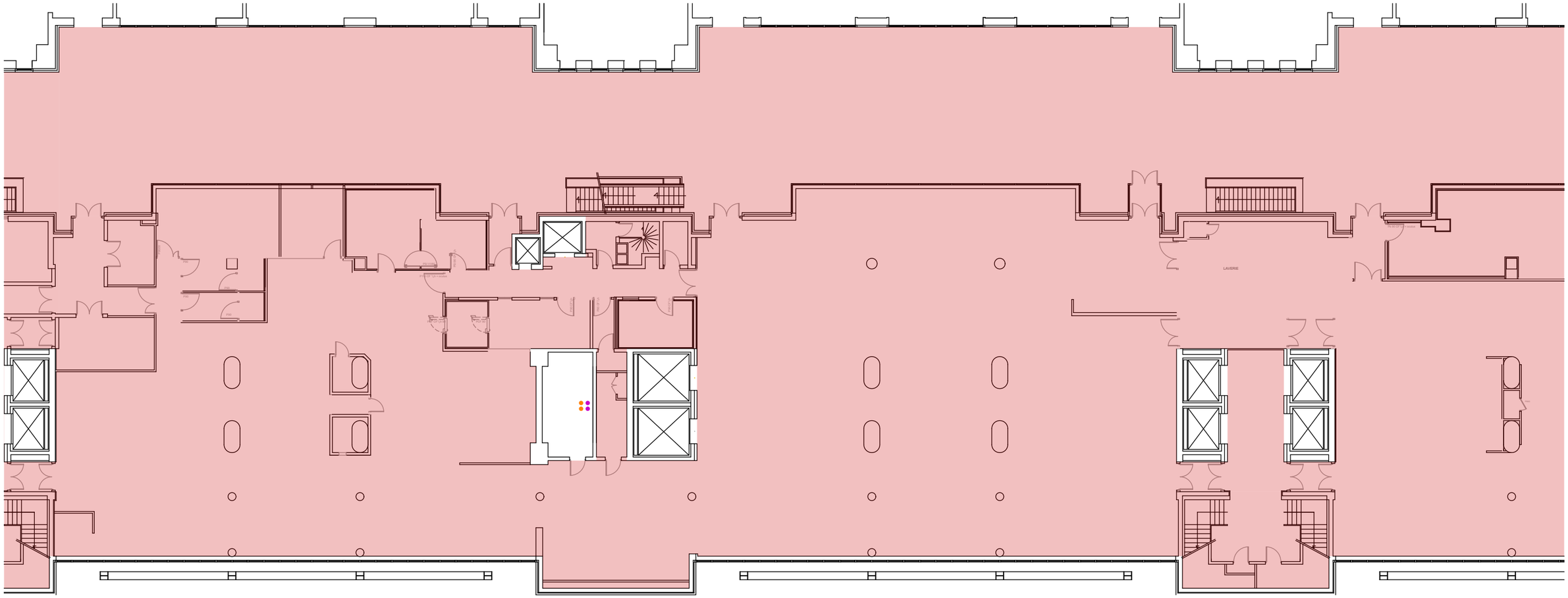

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 11/67	

R-1 / ZOOM

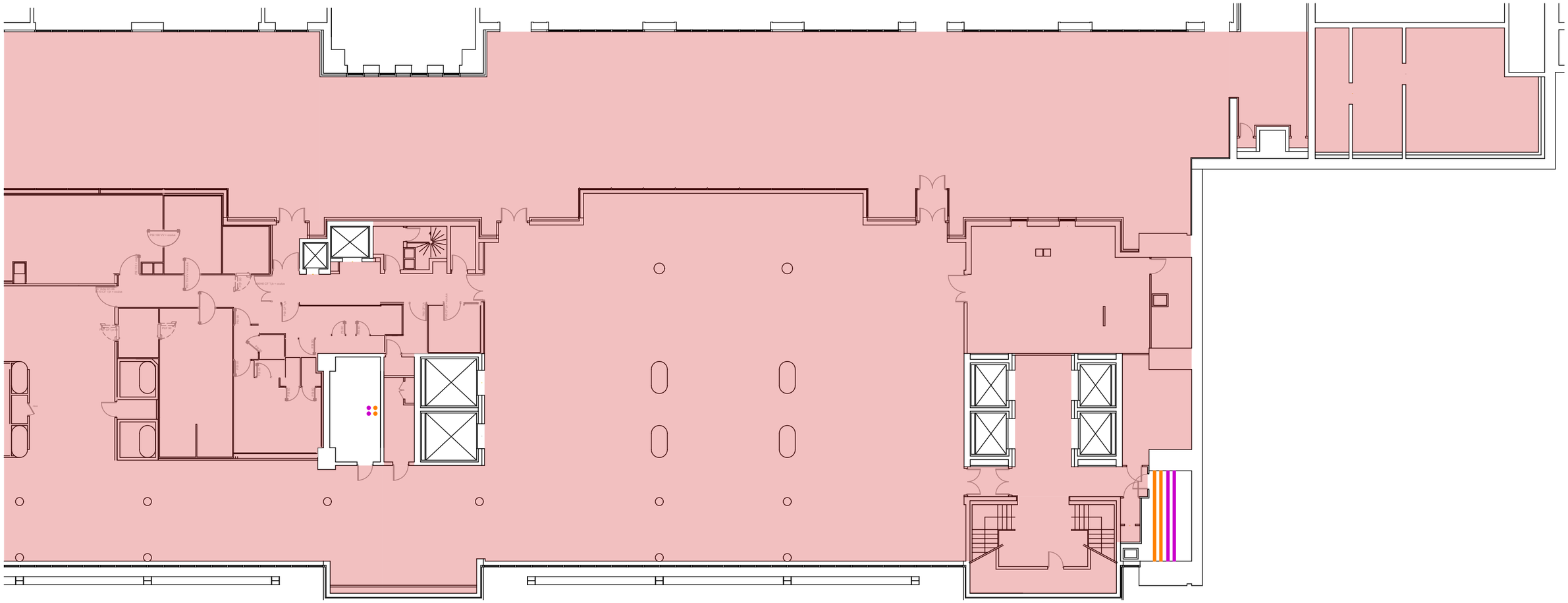

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 12/67	

RDC

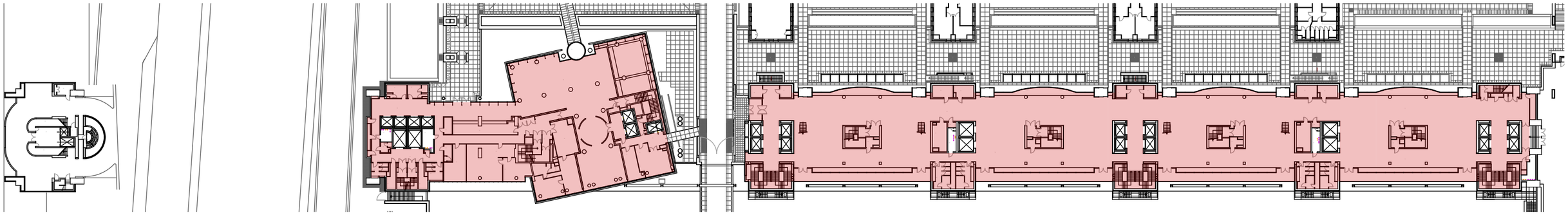

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 13/67	

RDC / ZOOM

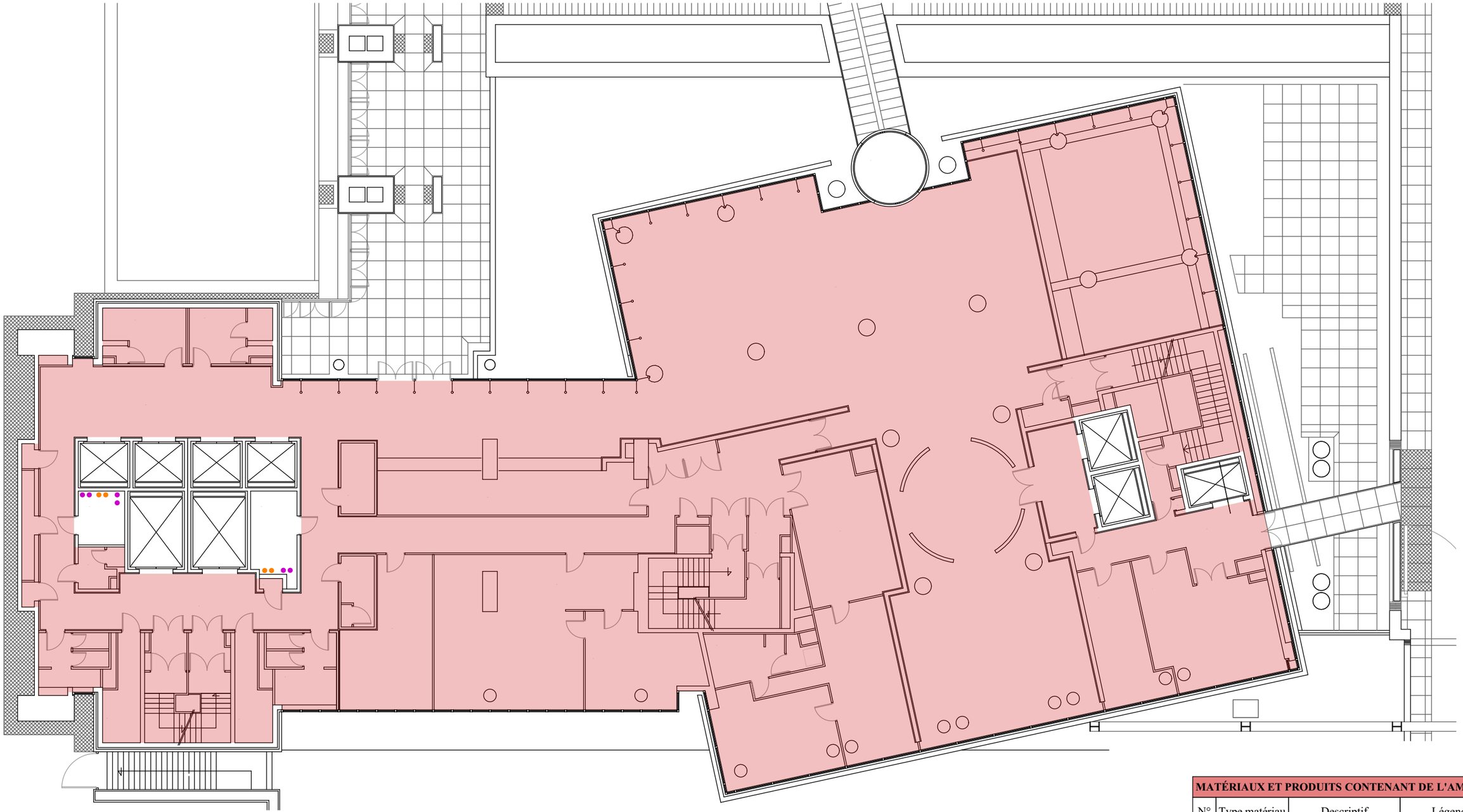

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 14/67	

RDC / ZOOM

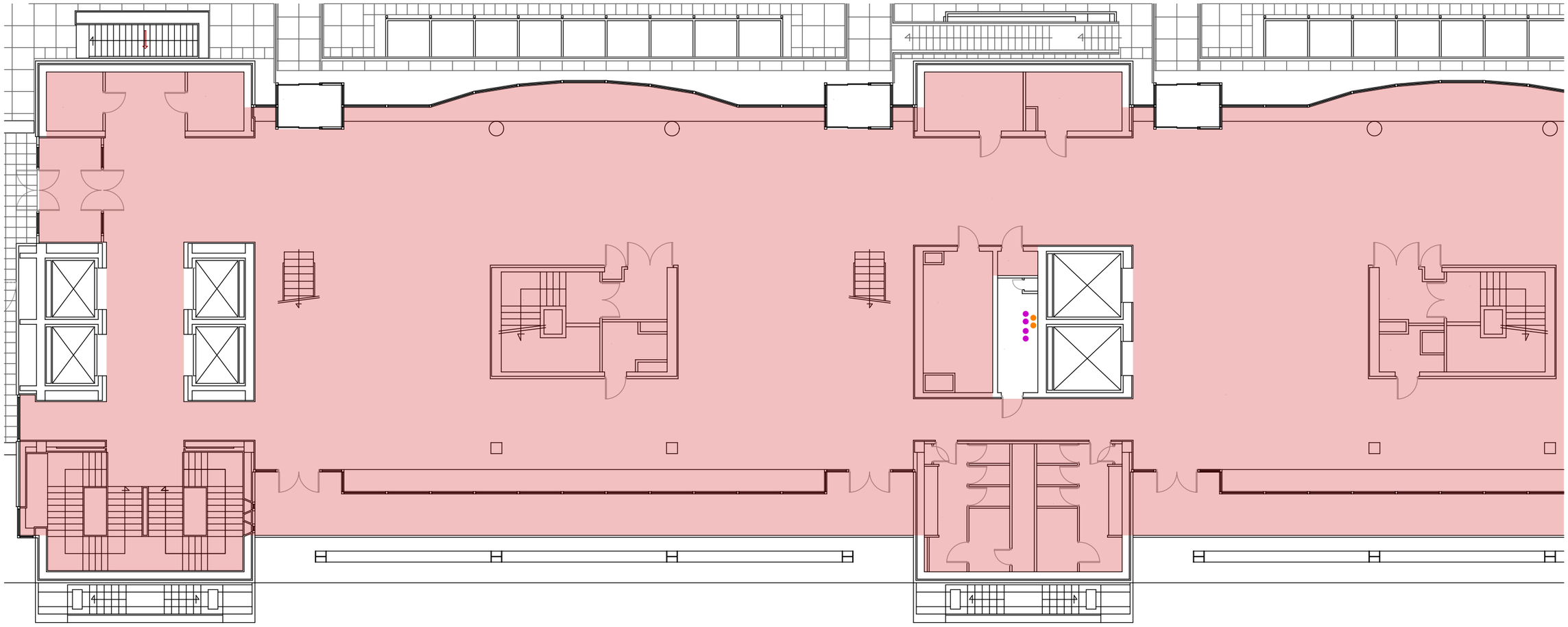

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 15/67	

RDC / ZOOM

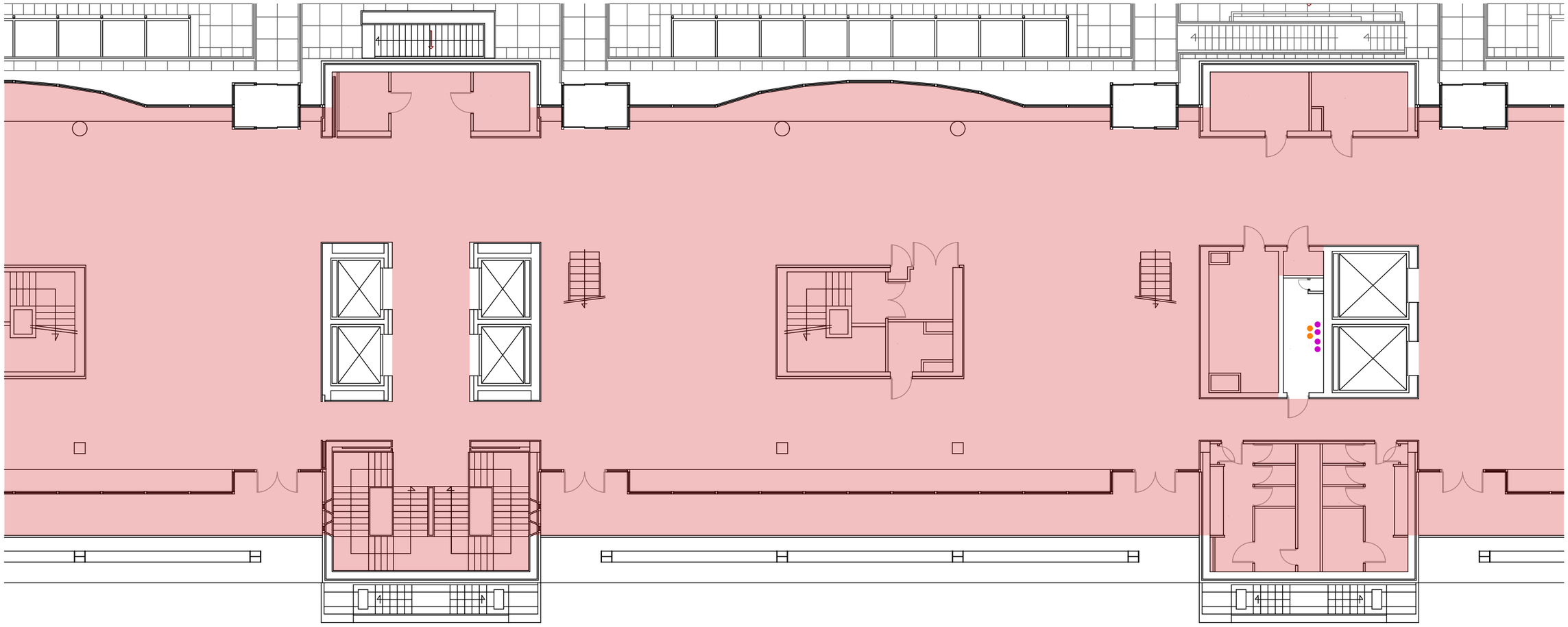

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 16/67	

RDC / ZOOM

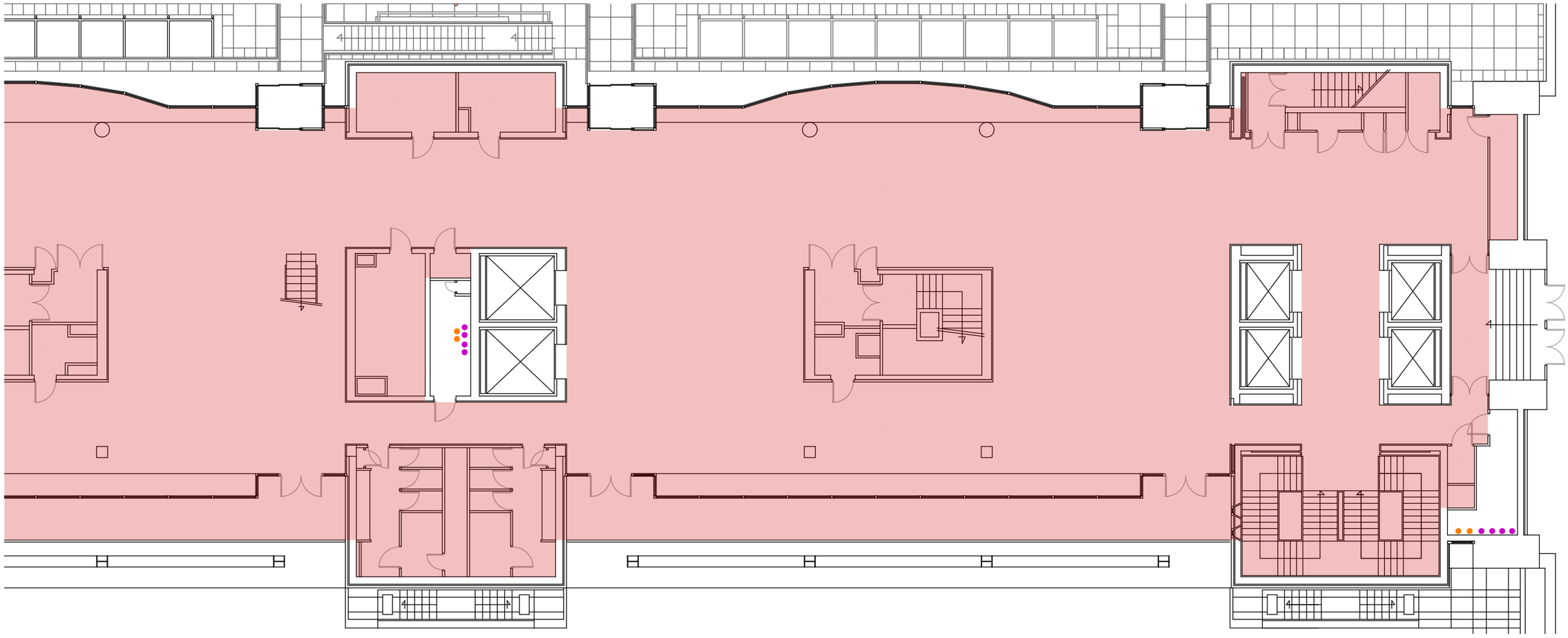

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 17/67	

R+1

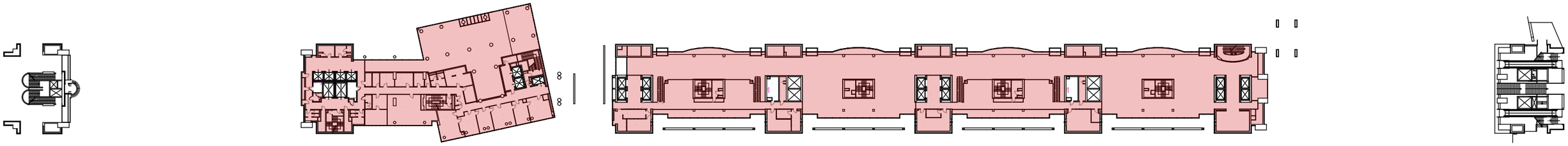

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 18/67	

R+1 / ZOOM

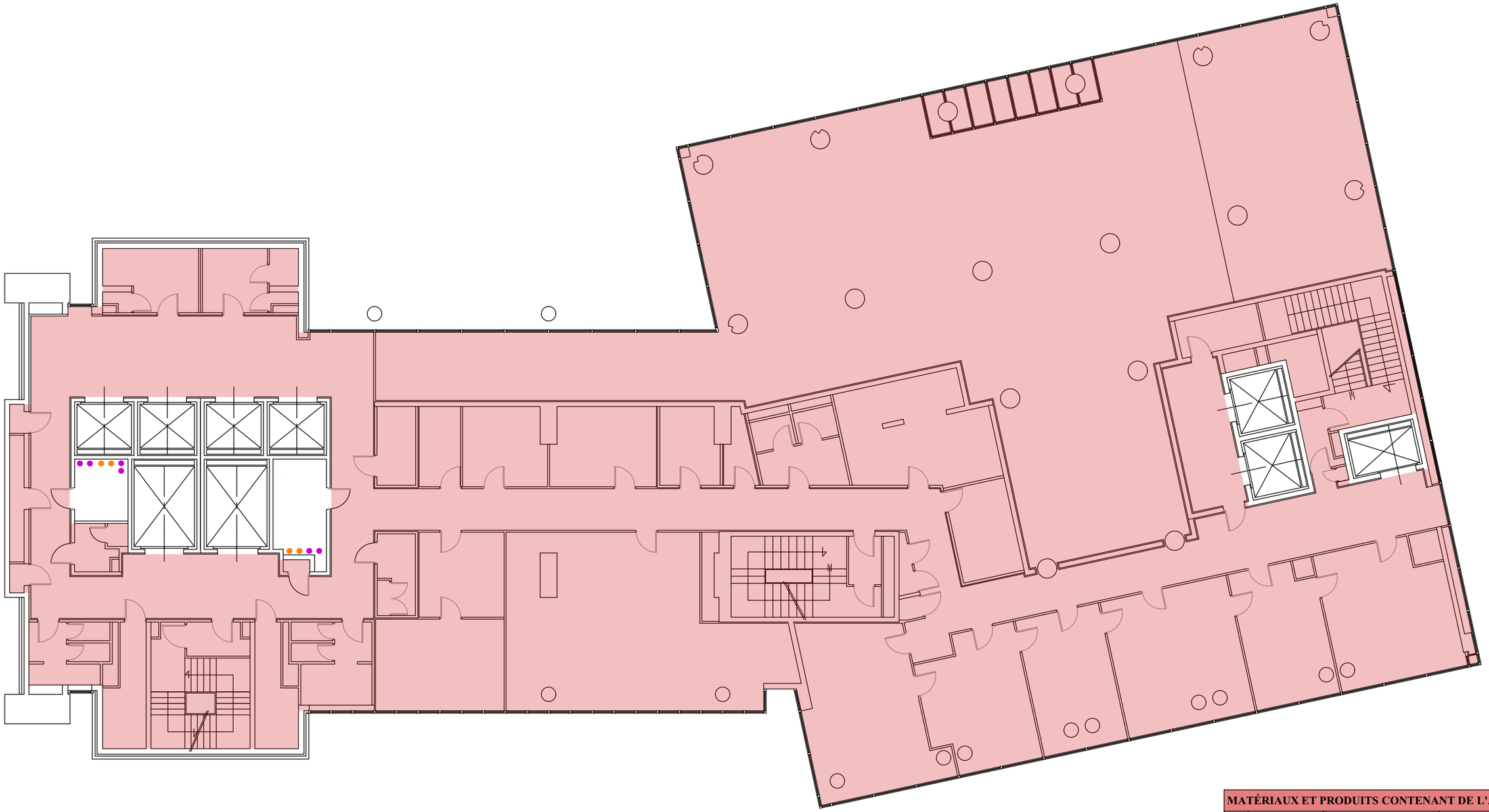

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 19/67

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+1 / ZOOM

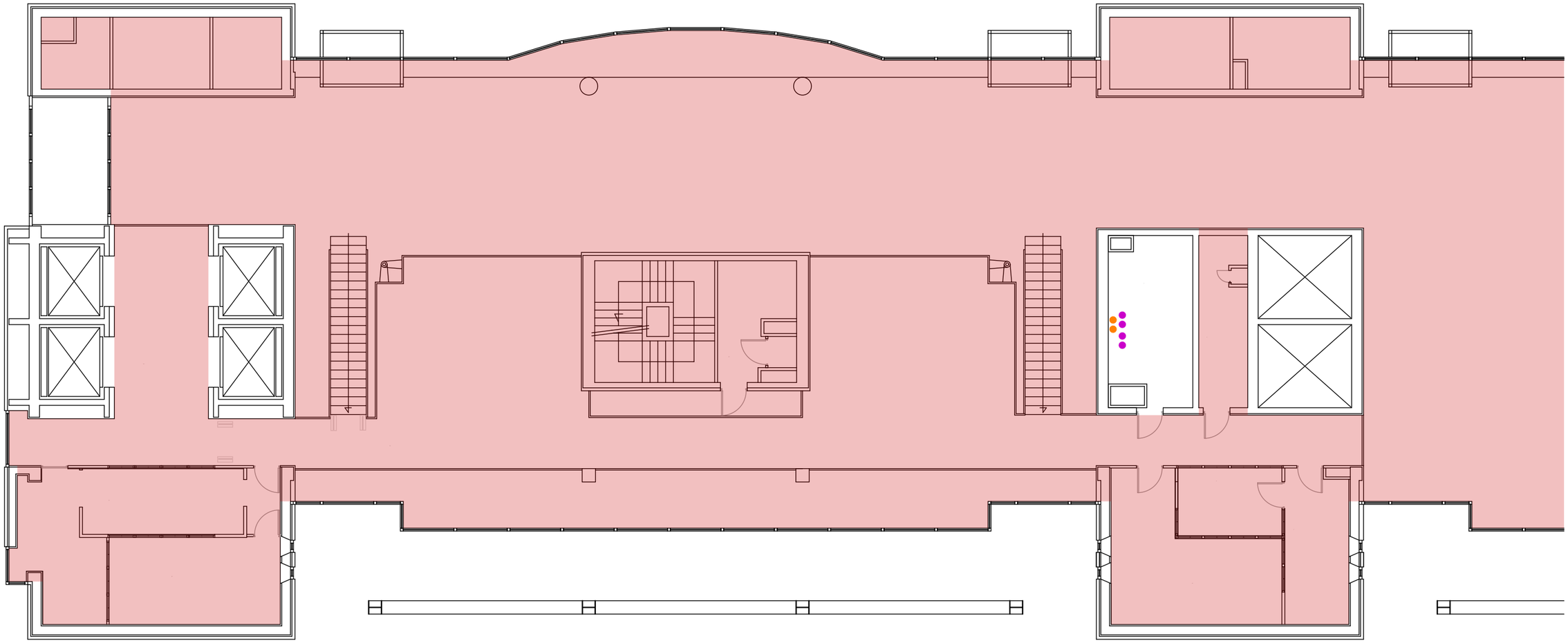

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 20/67	

R+1 / ZOOM

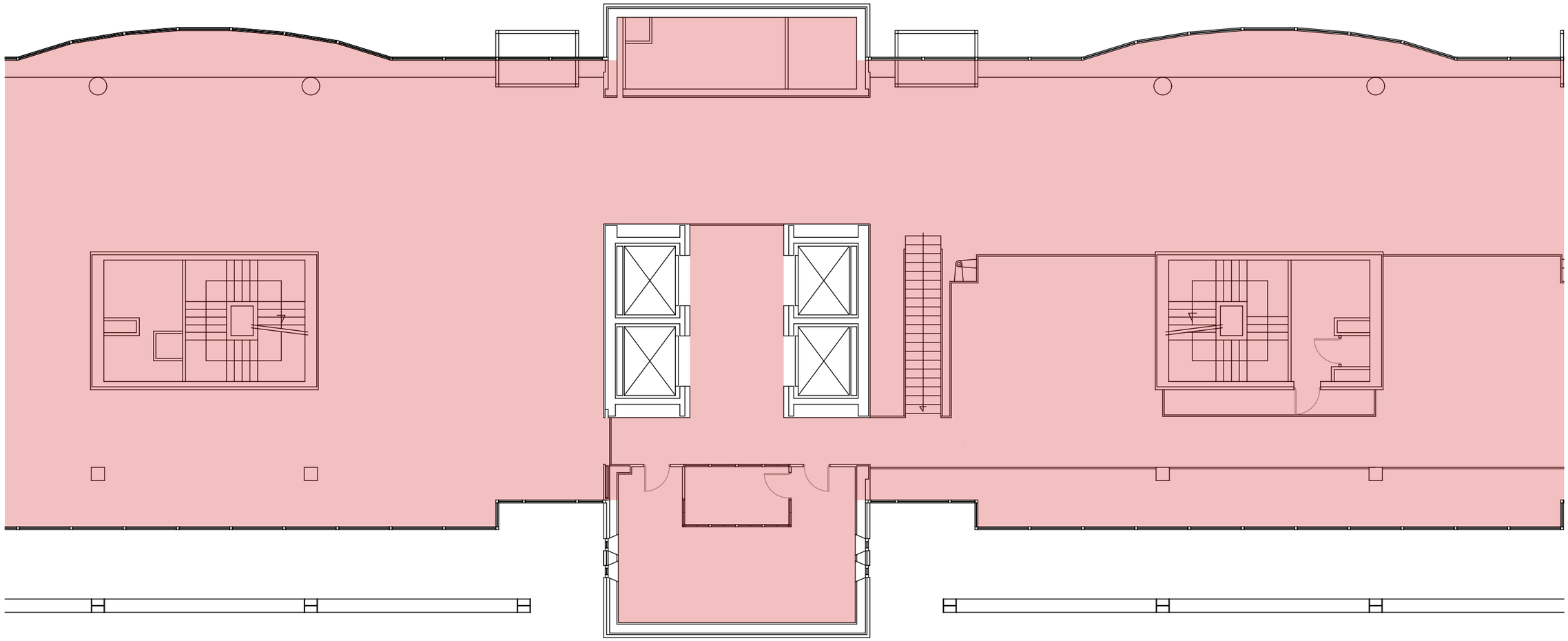

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 21/67	

R+1 / ZOOM

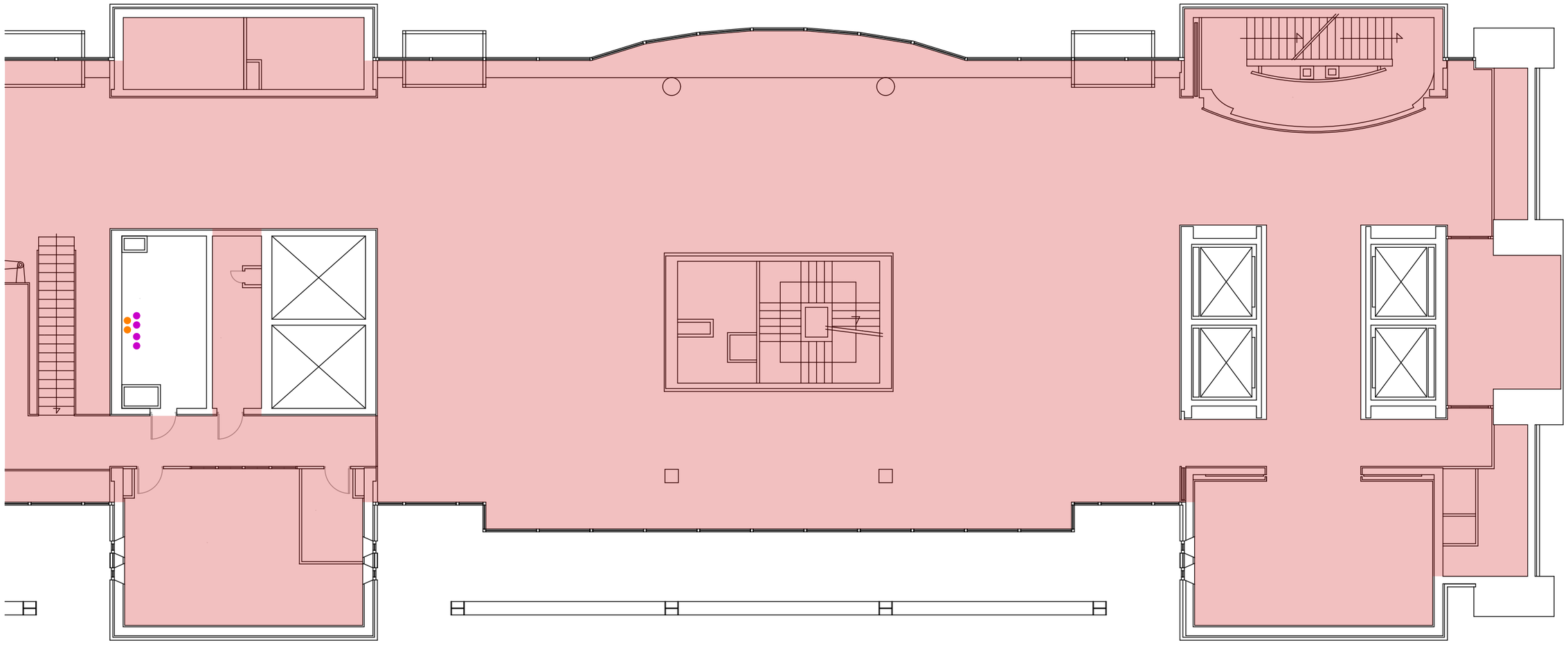

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 22/67	

R+2

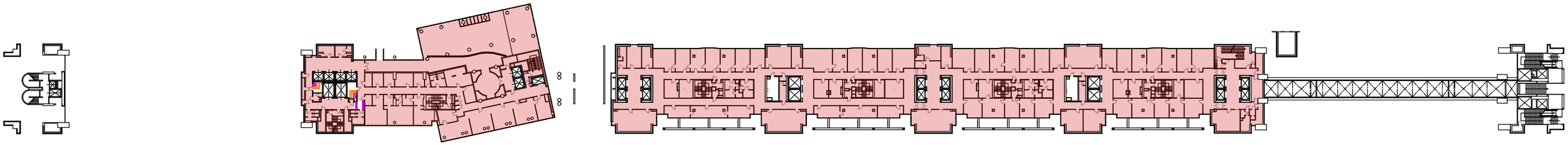

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 23/67	

R+2 / ZOOM

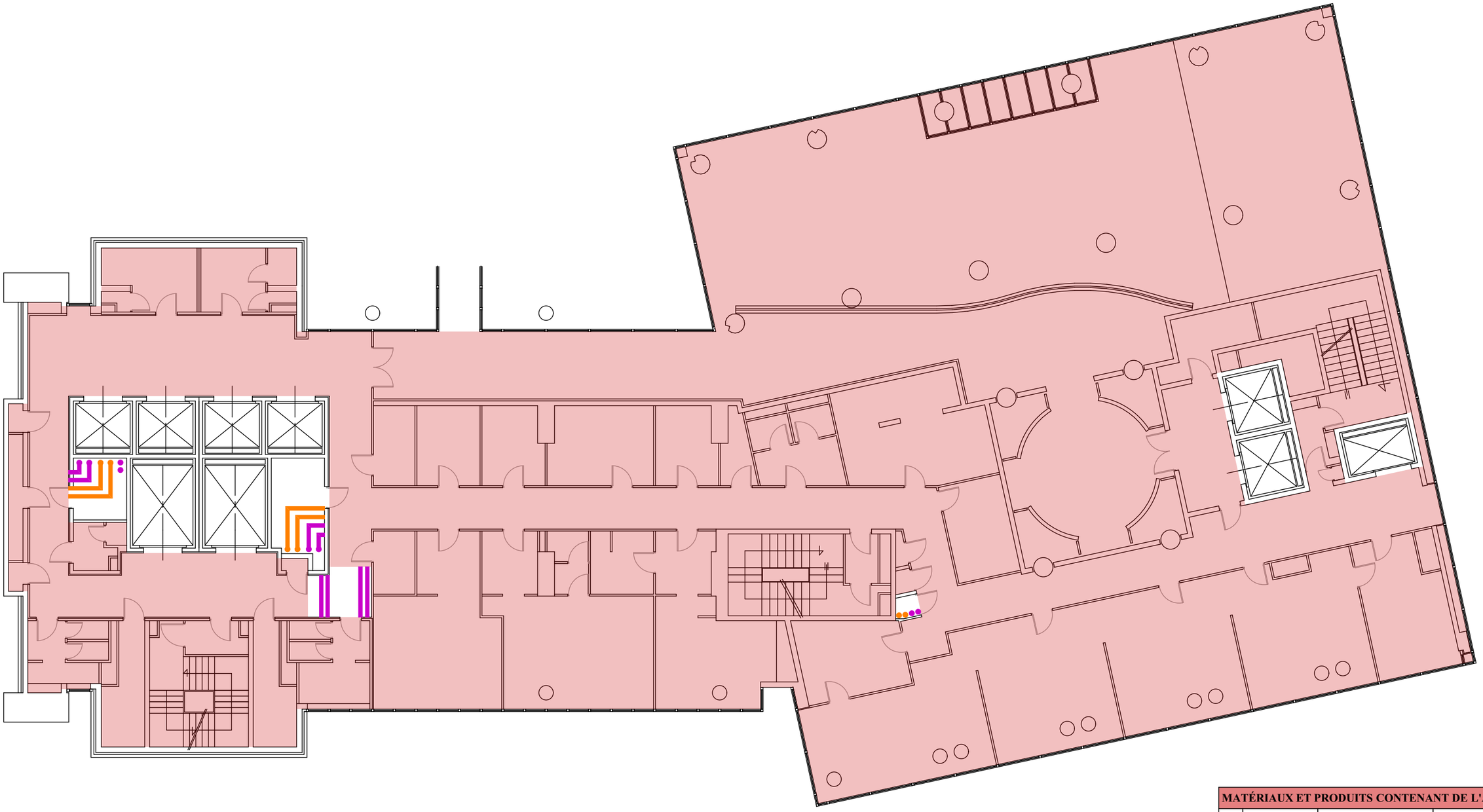

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 24/67

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+2 / ZOOM

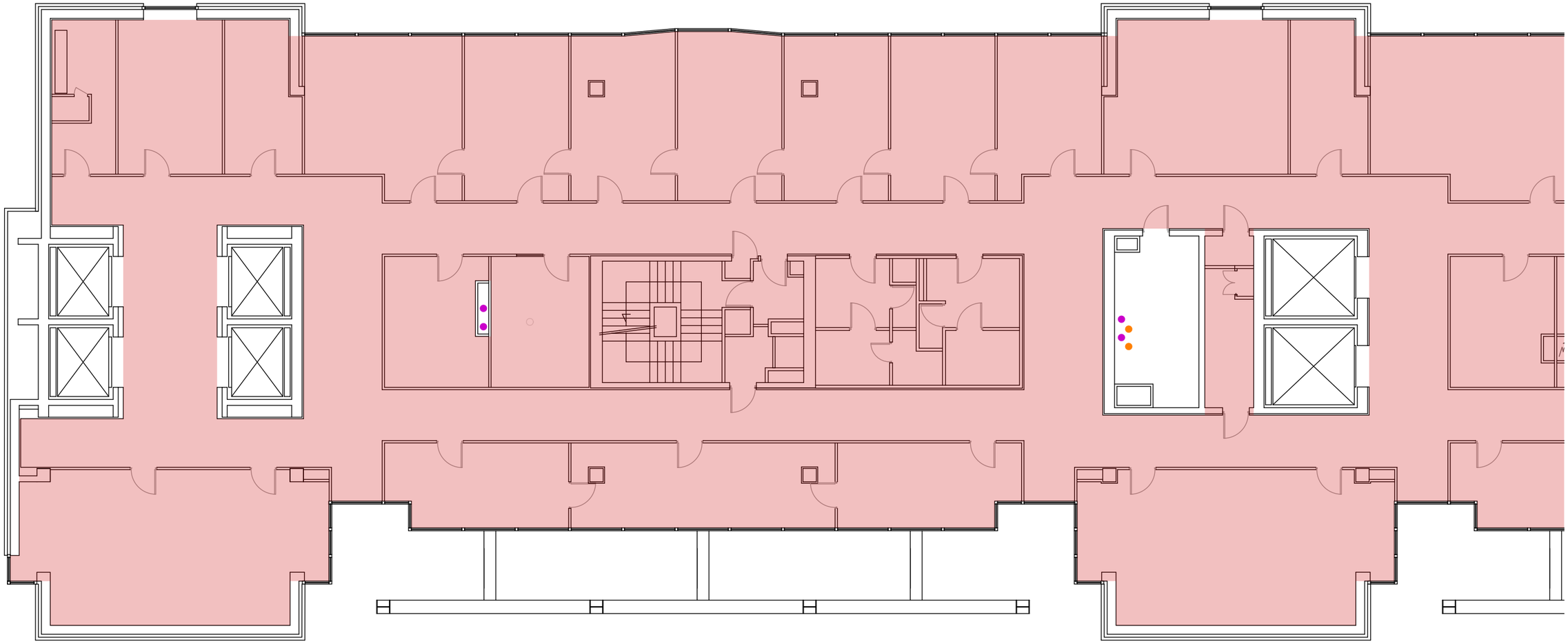

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 25/67	

R+2 / ZOOM

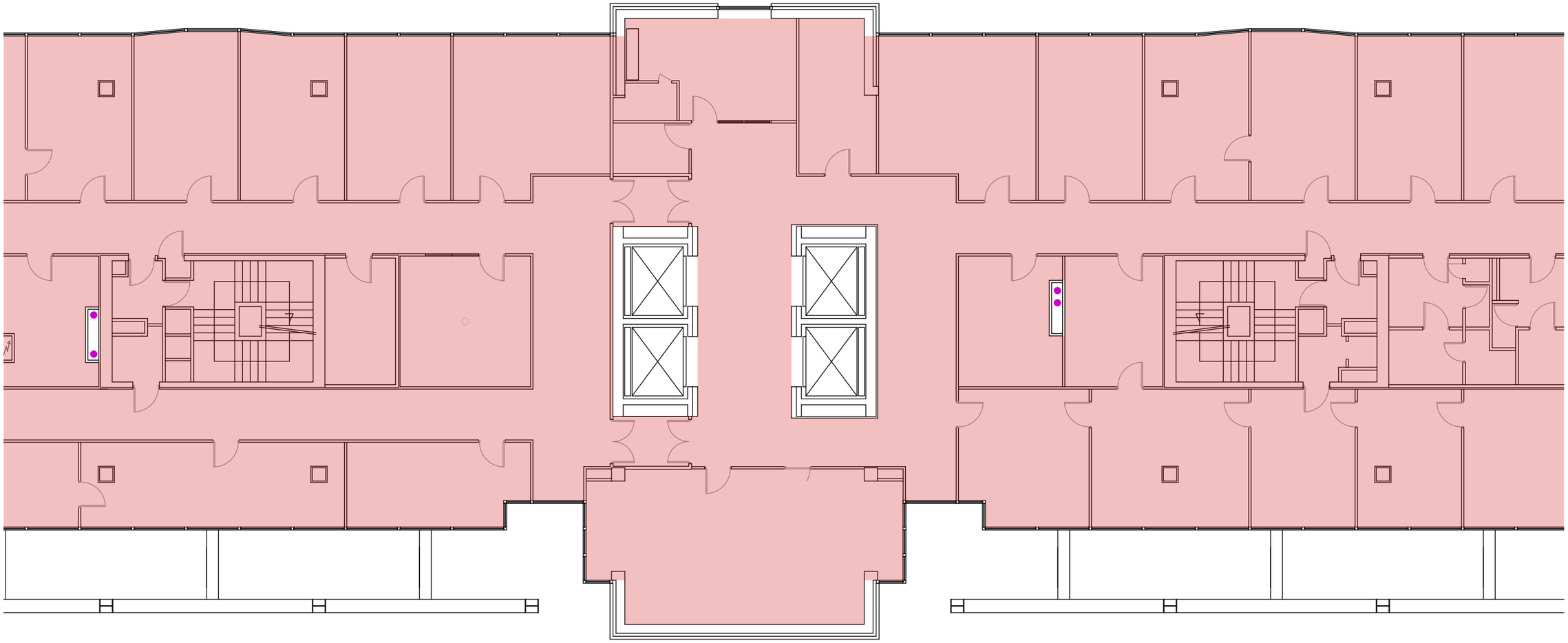

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 26/67

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+2 / ZOOM

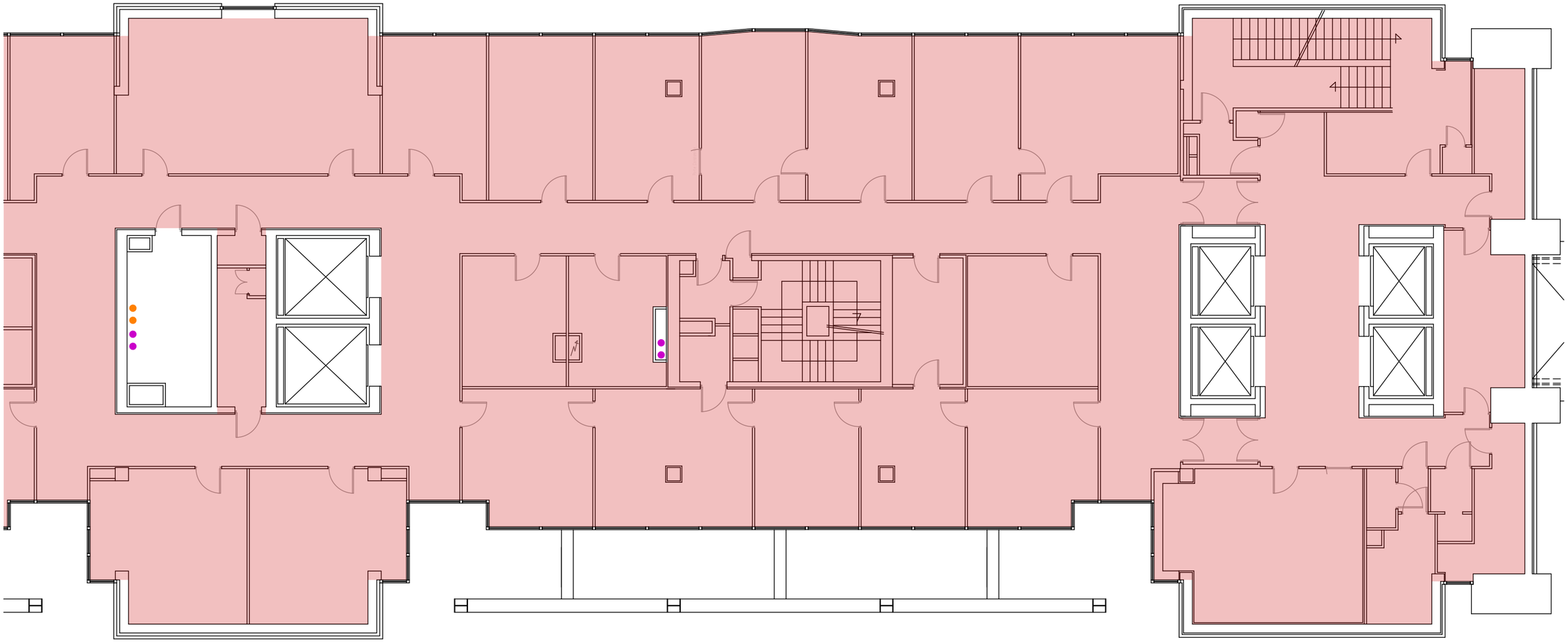

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 27/67	

R+3

LÉGENDE	
Locaux non visités	

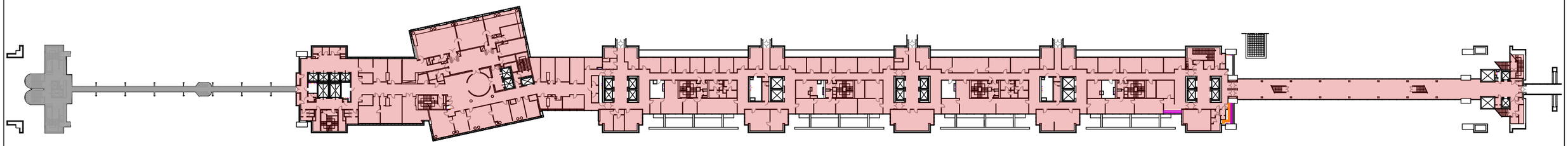

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 28/67	

R+3 / ZOOM

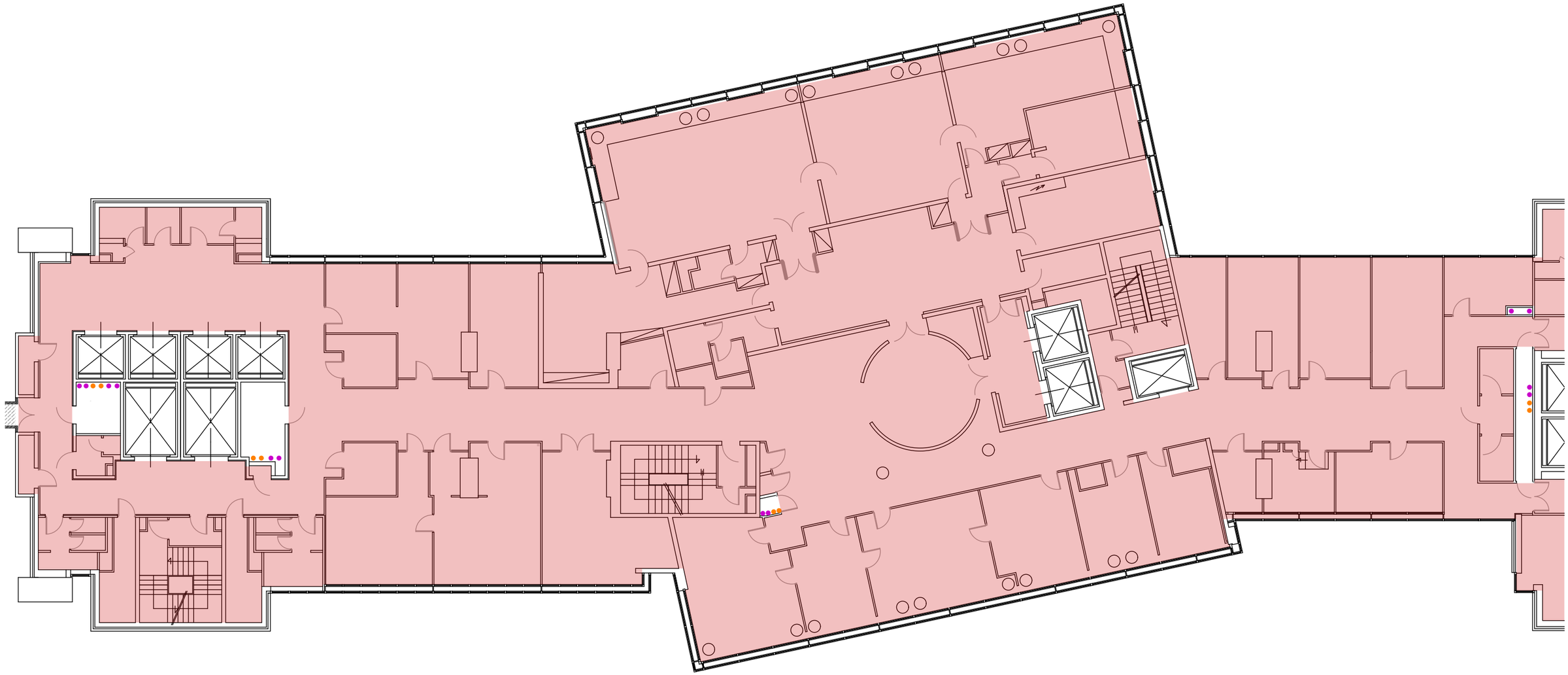

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 29/67

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+3 / ZOOM

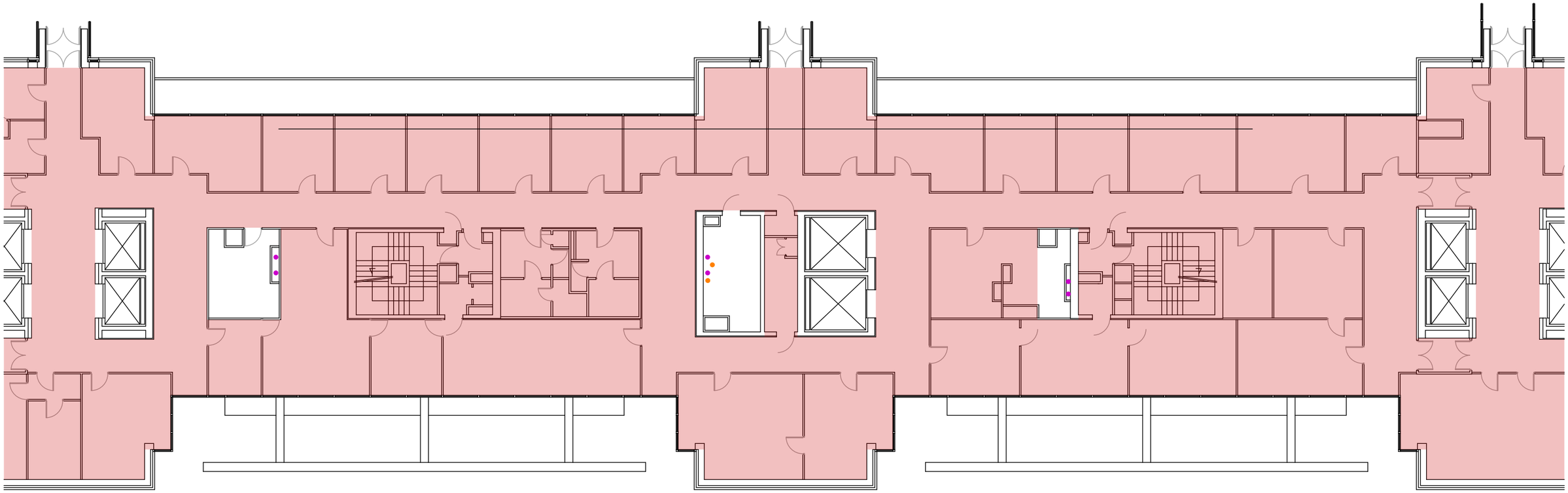

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 30/67	

R+3 / ZOOM

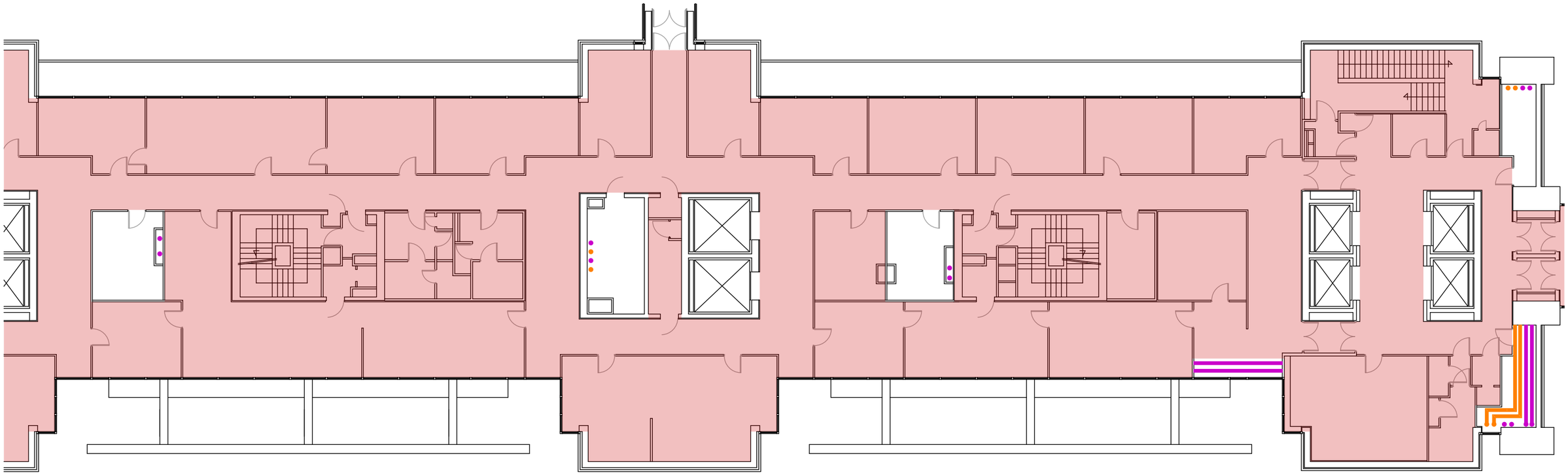

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 31/67	

R+3 / ZOOM

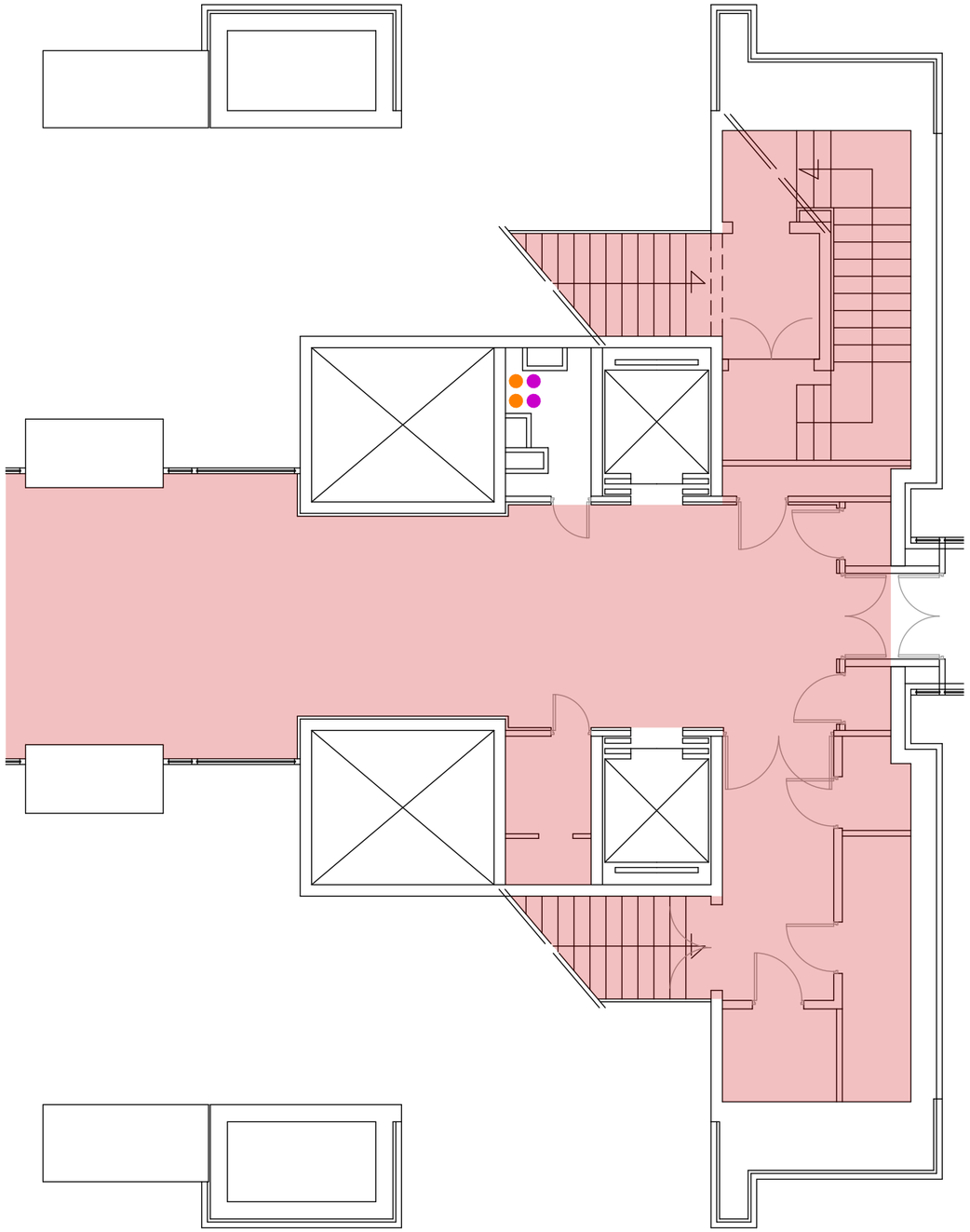

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 32/67	

R+4

LÉGENDE	
Locaux non visités	

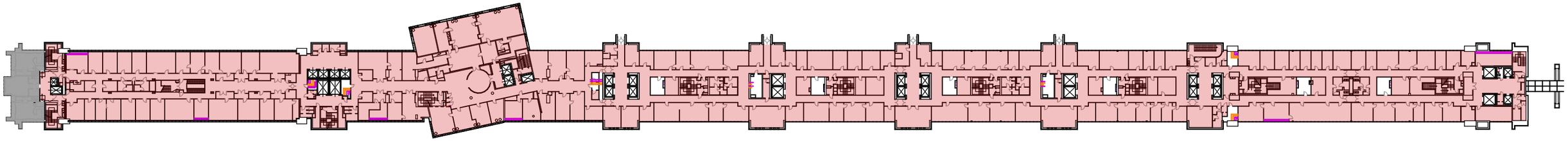

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 33/67	

R+4 / ZOOM

LÉGENDE	
Locaux non visités	

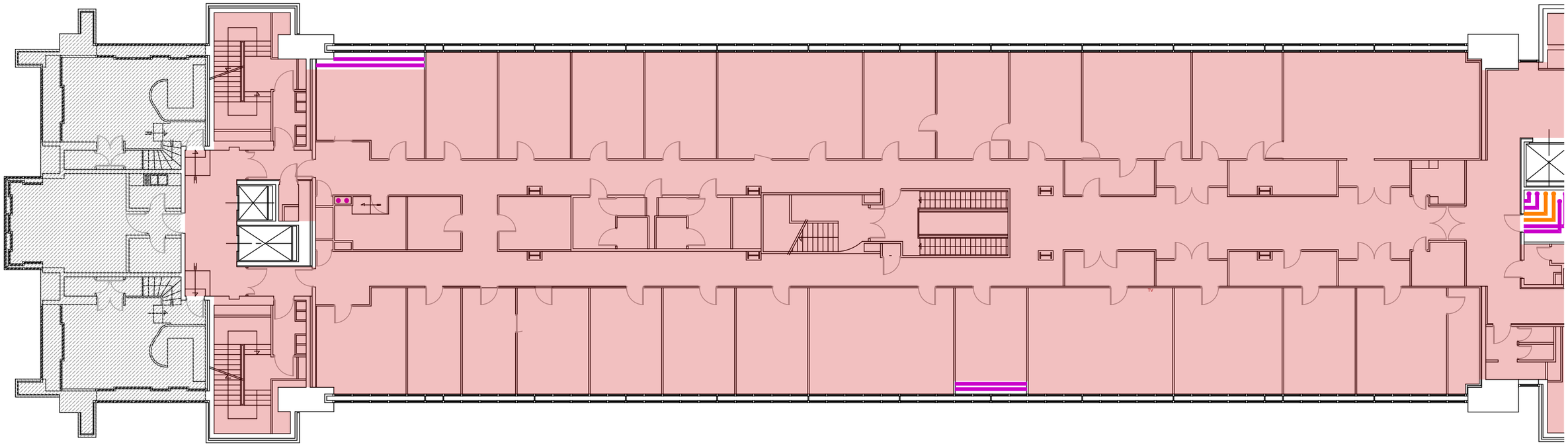

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 34/67	

R+4 / ZOOM

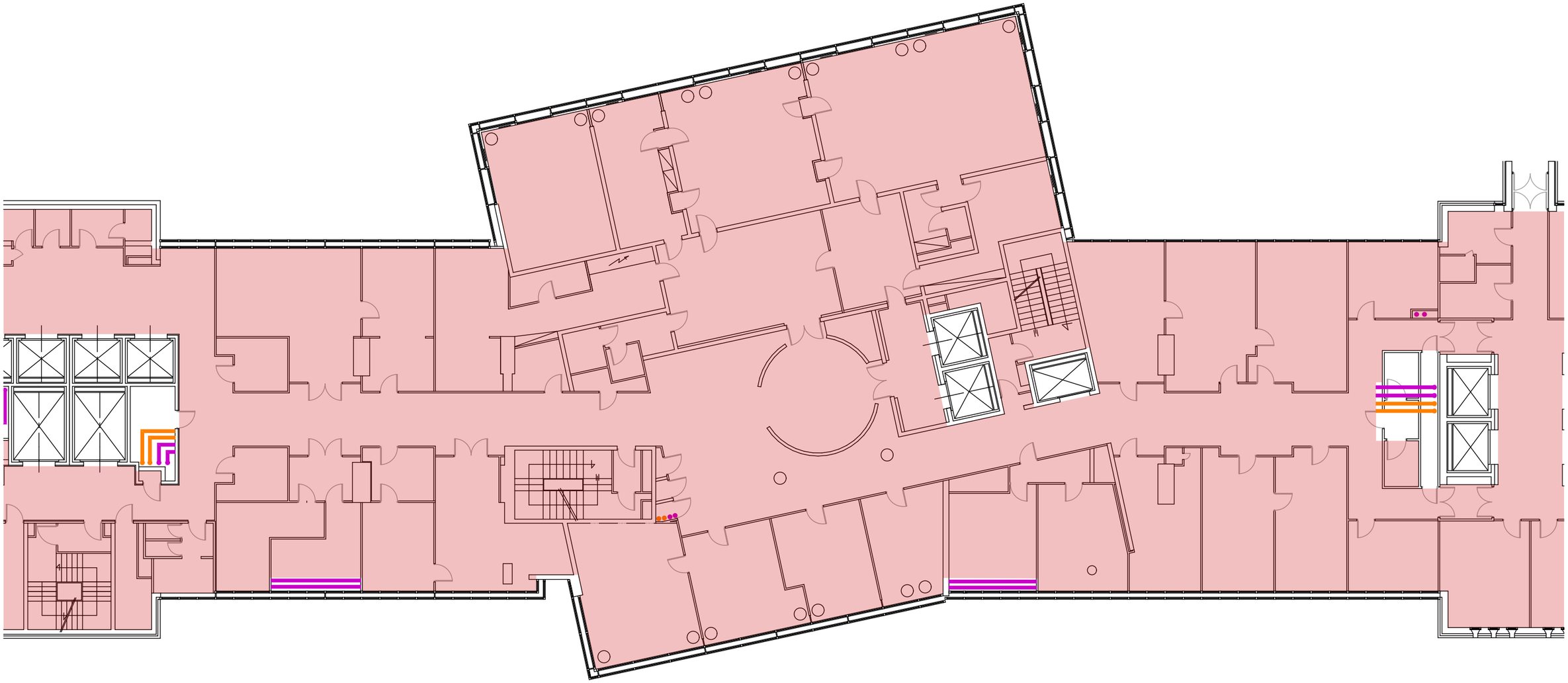

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 35/67	

R+4 / ZOOM

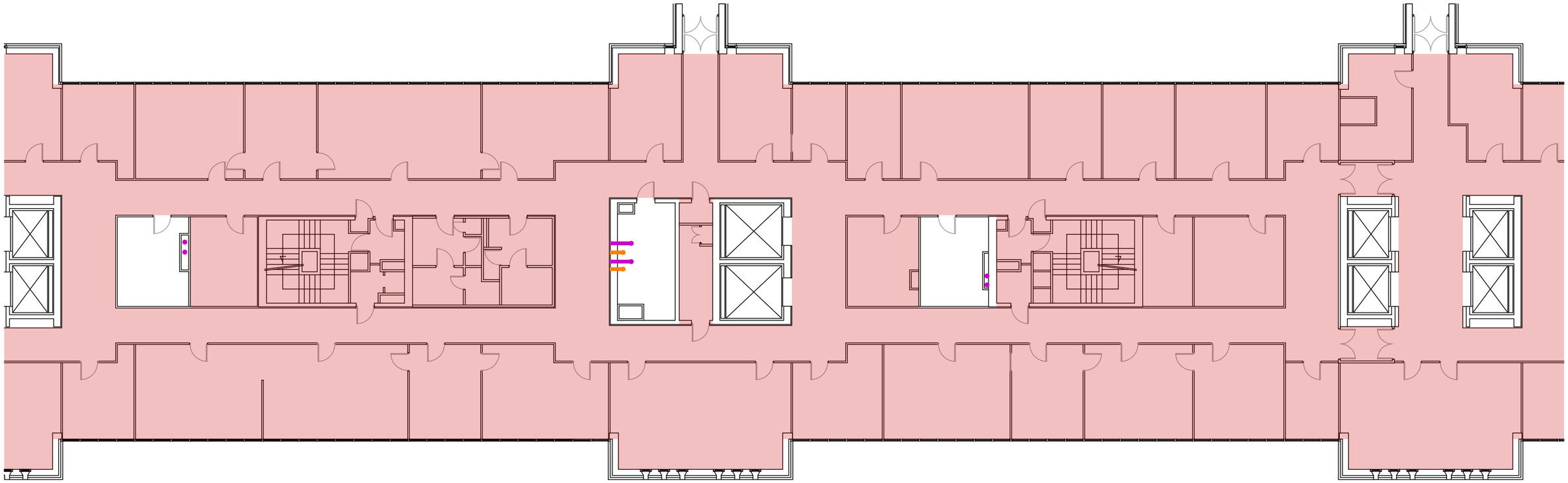

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 36/67	

R+4 / ZOOM

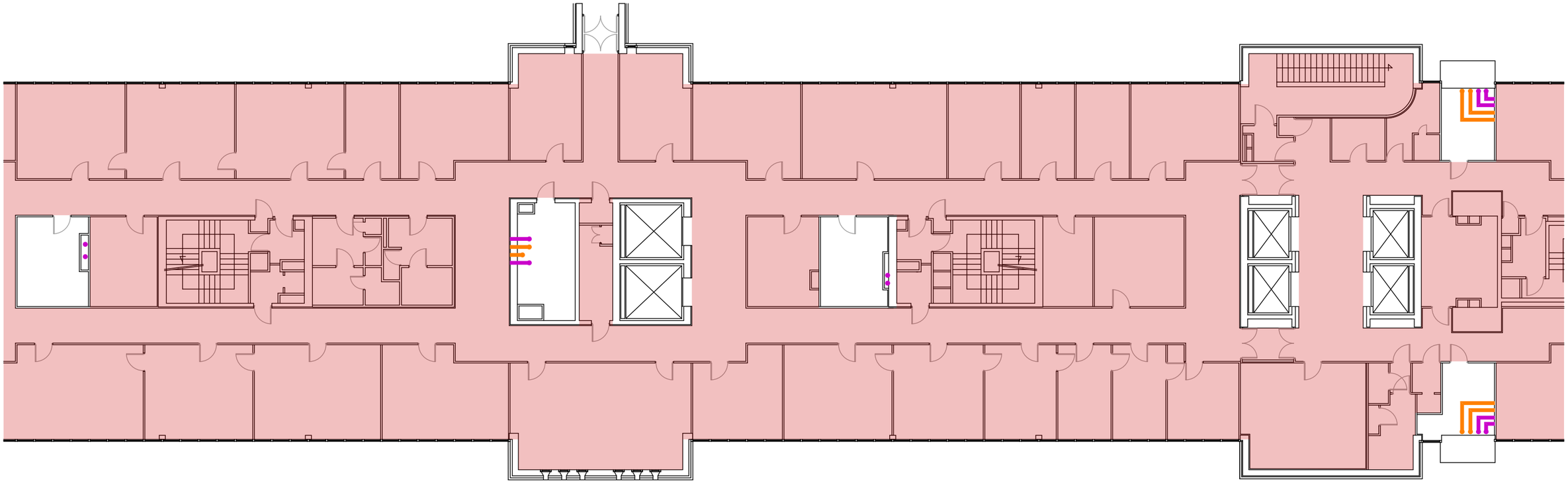

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 37/67	

R+4 / ZOOM

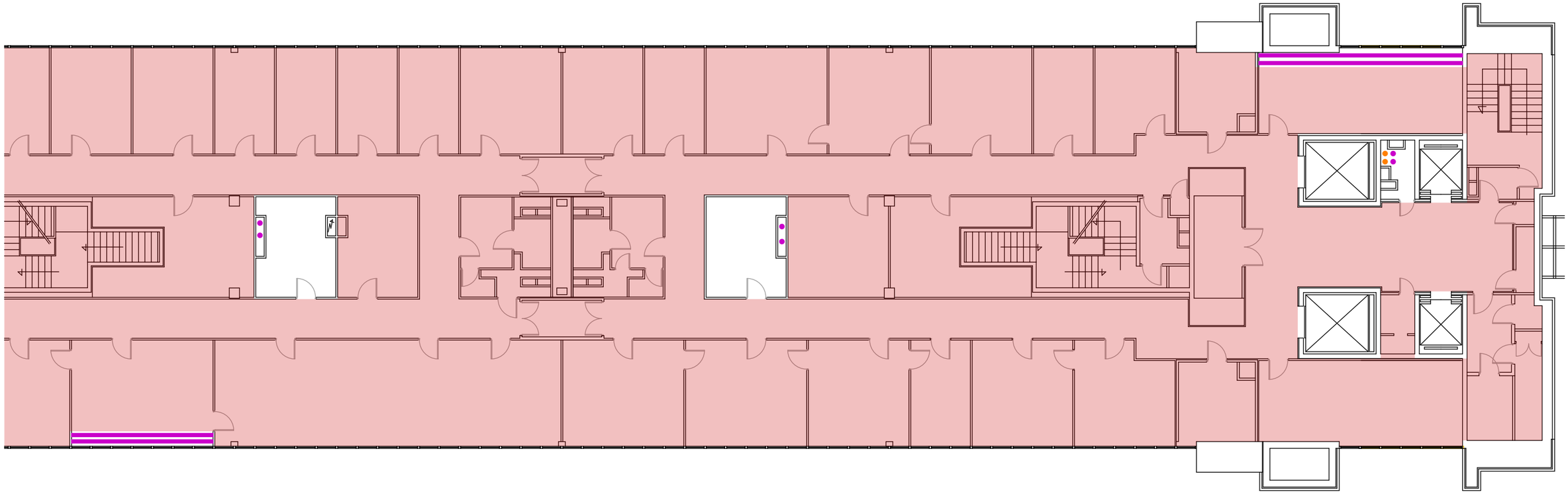

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 38/67	

R+5

LÉGENDE	
Locaux non visités	

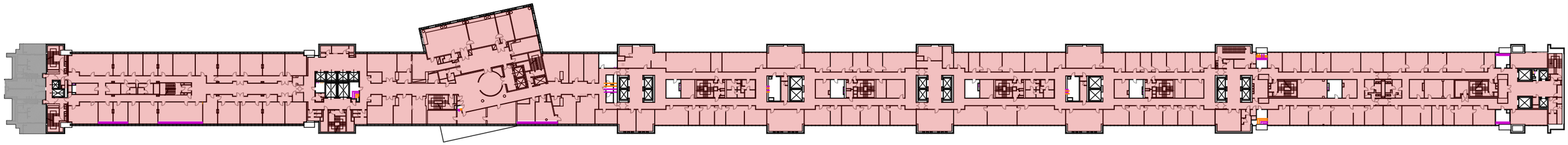

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 39/67	

R+5 / ZOOM

LÉGENDE	
Locaux non visités	

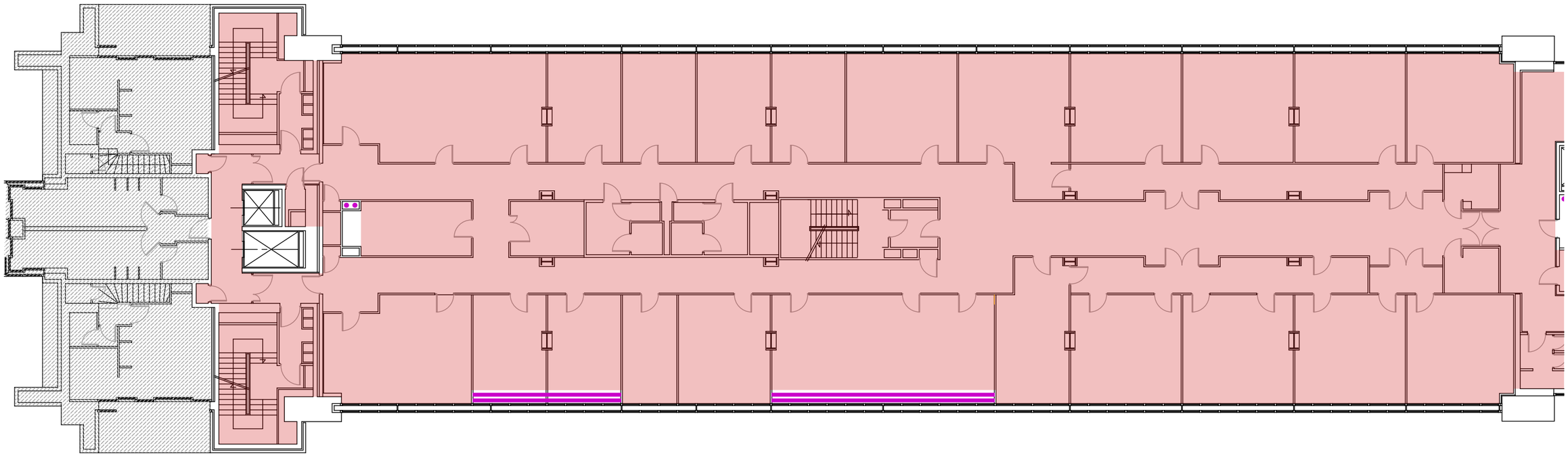

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 40/67	

R+5 / ZOOM

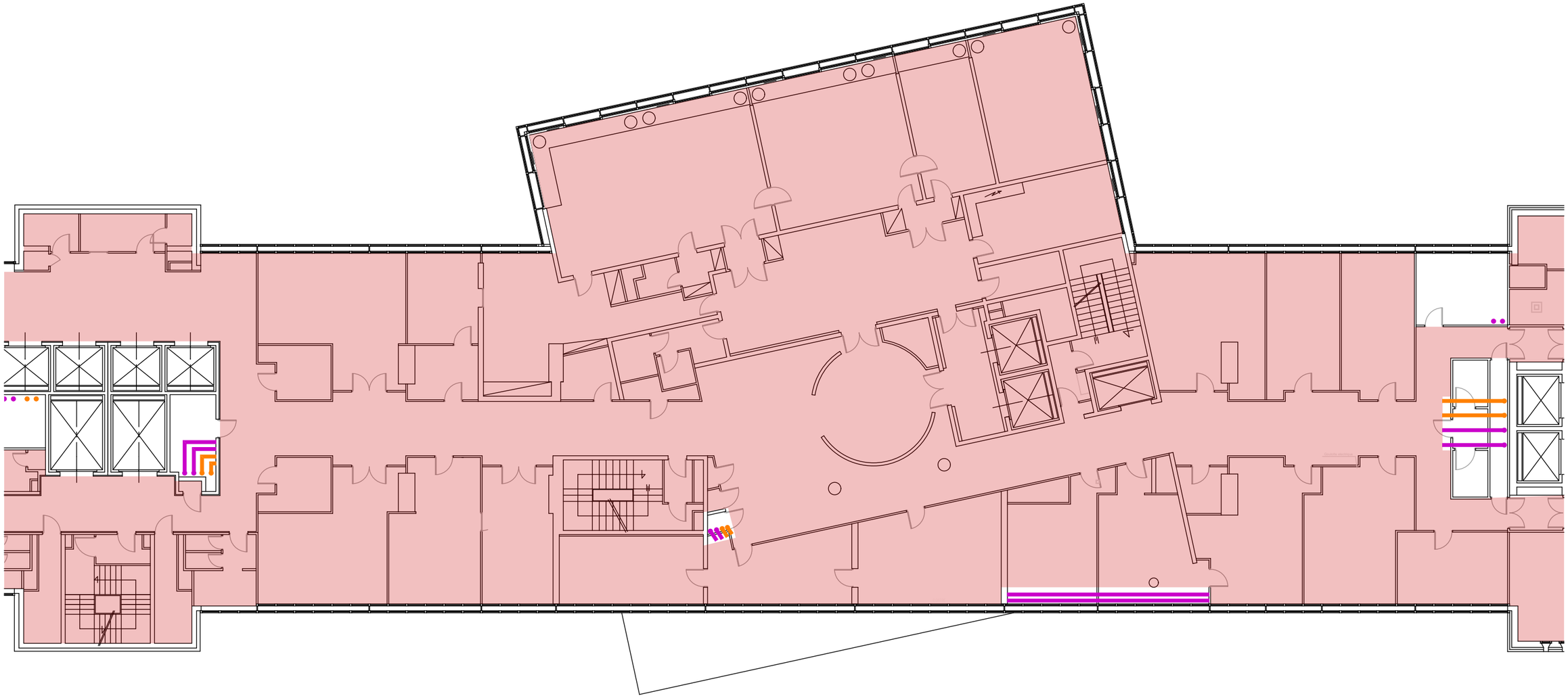

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 41/67

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+5 / ZOOM

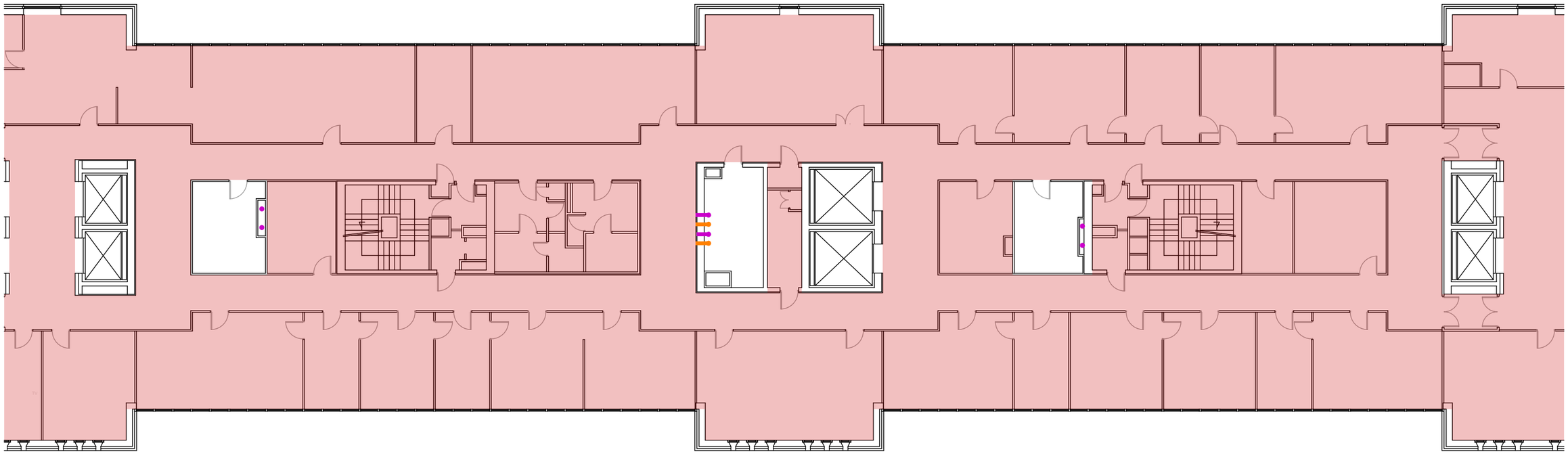

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 42/67	

R+5 / ZOOM

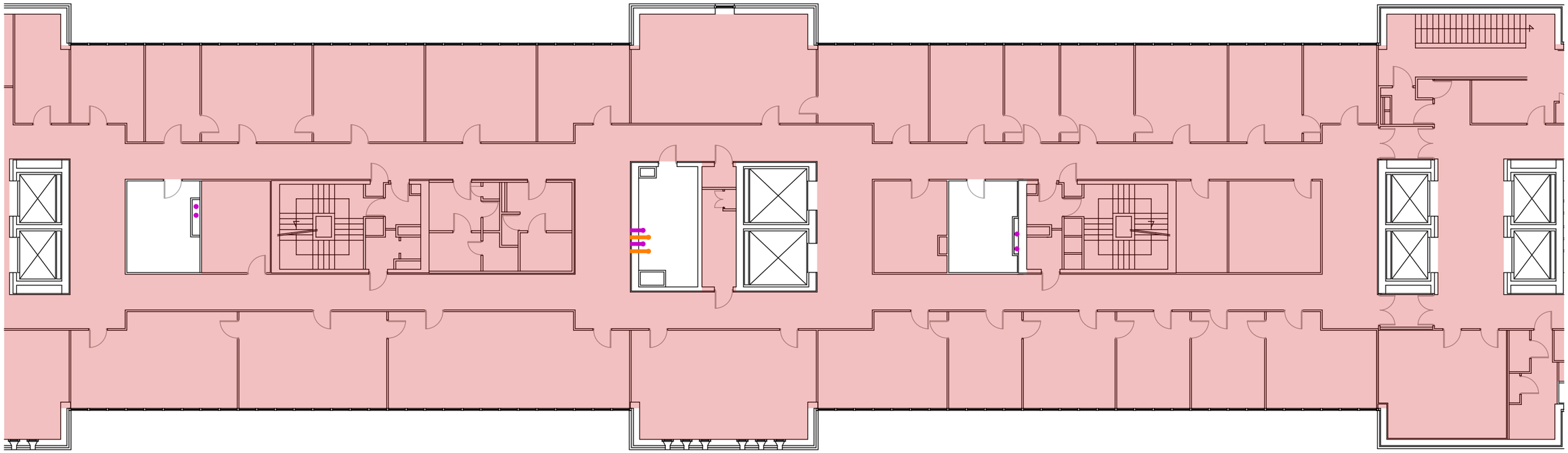

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 43/67	

R+5 / ZOOM

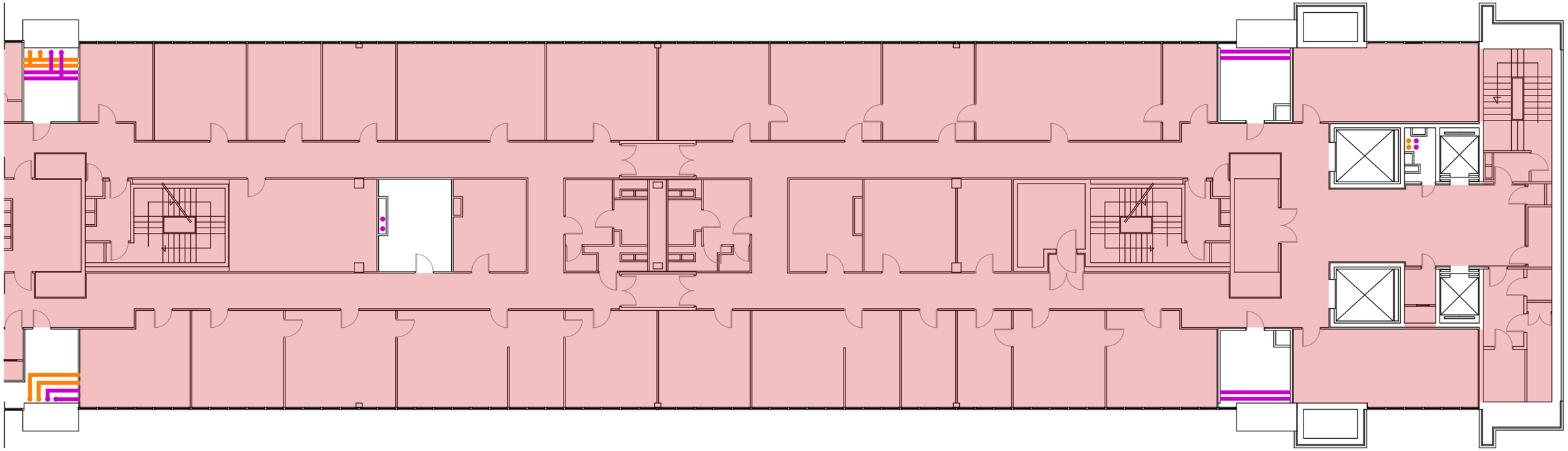

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 44/67	

R+6

LÉGENDE	
Locaux non visités	

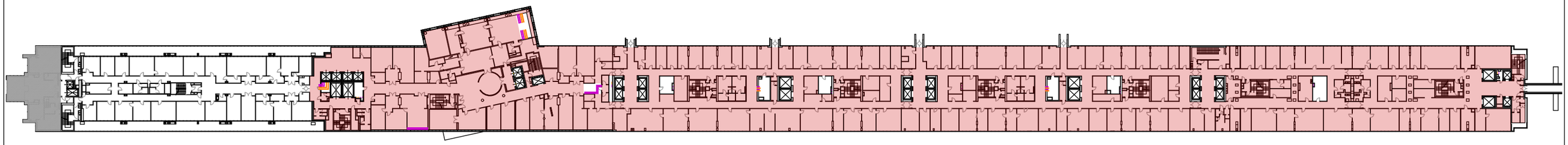

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 45/67	

R+6 / ZOOM

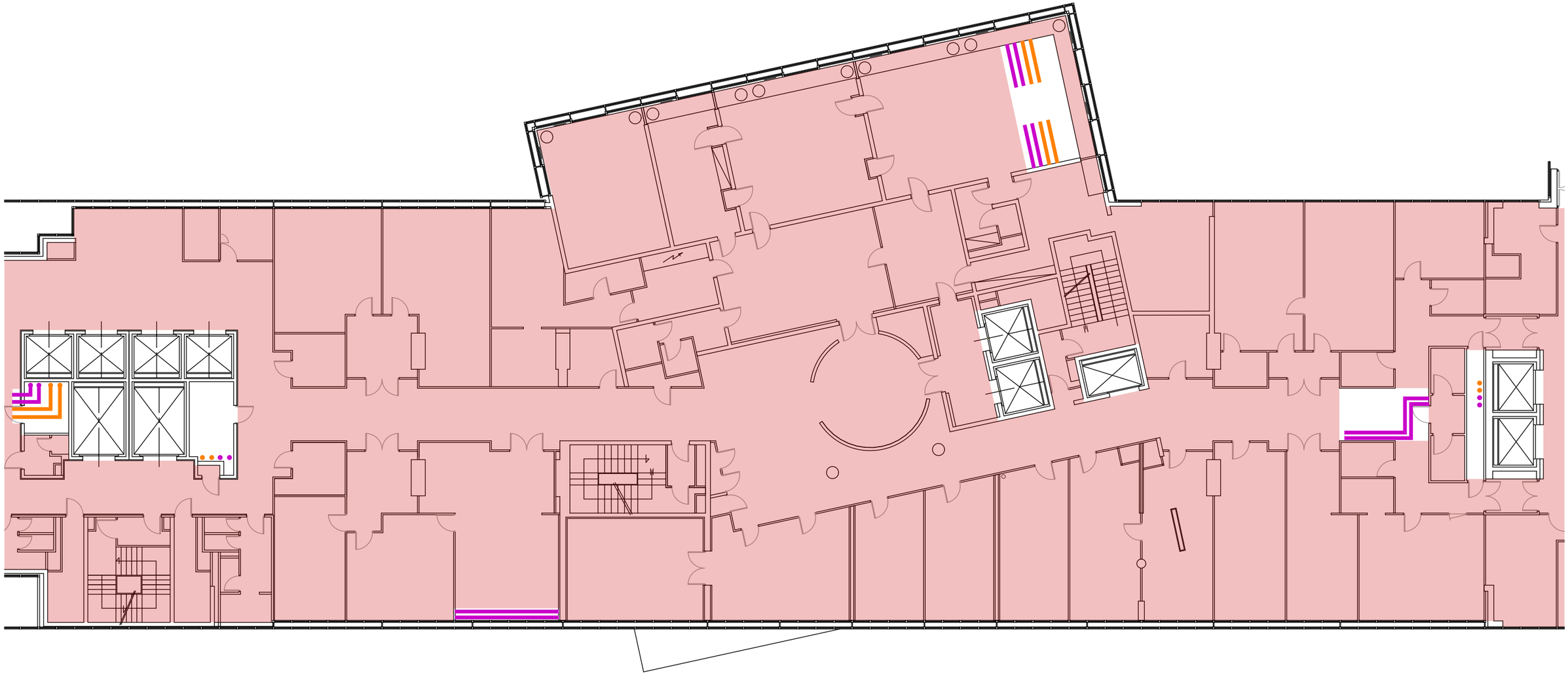

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 46/67	

R+6 / ZOOM

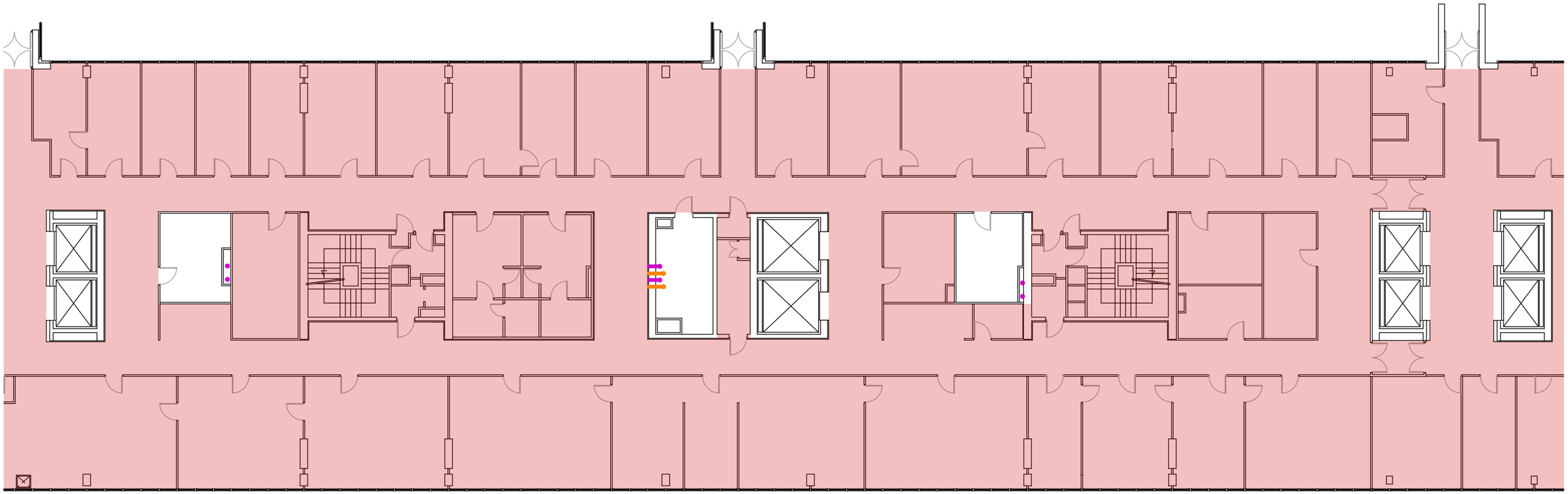

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 47/67	

R+6 / ZOOM

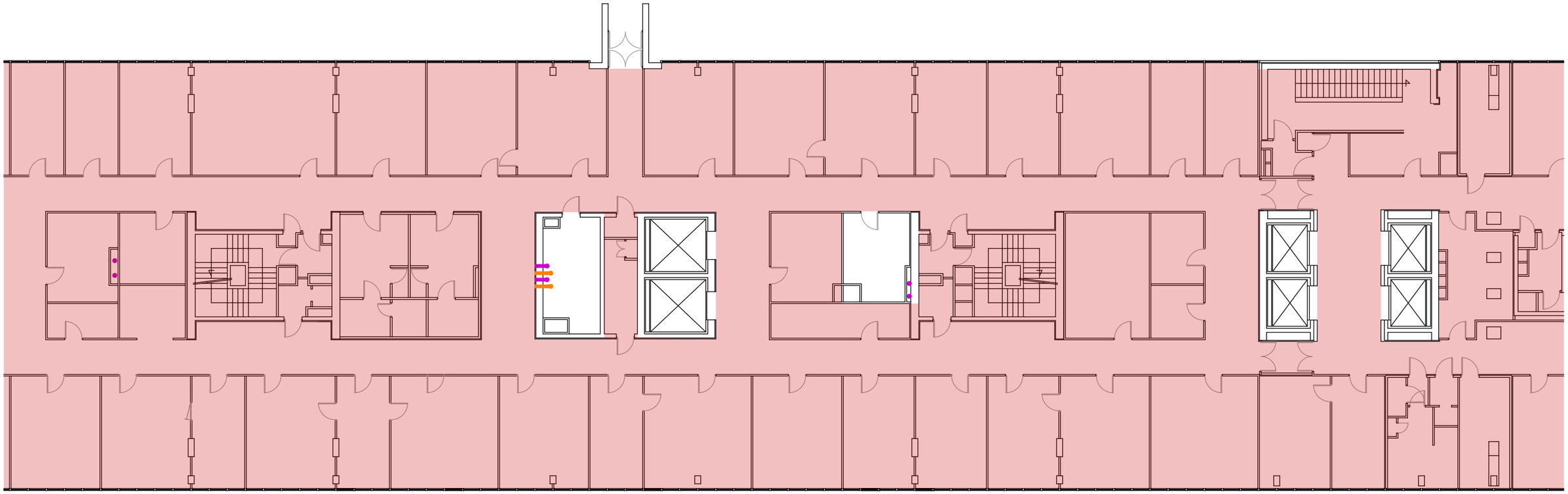

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 48/67	

R+6 / ZOOM

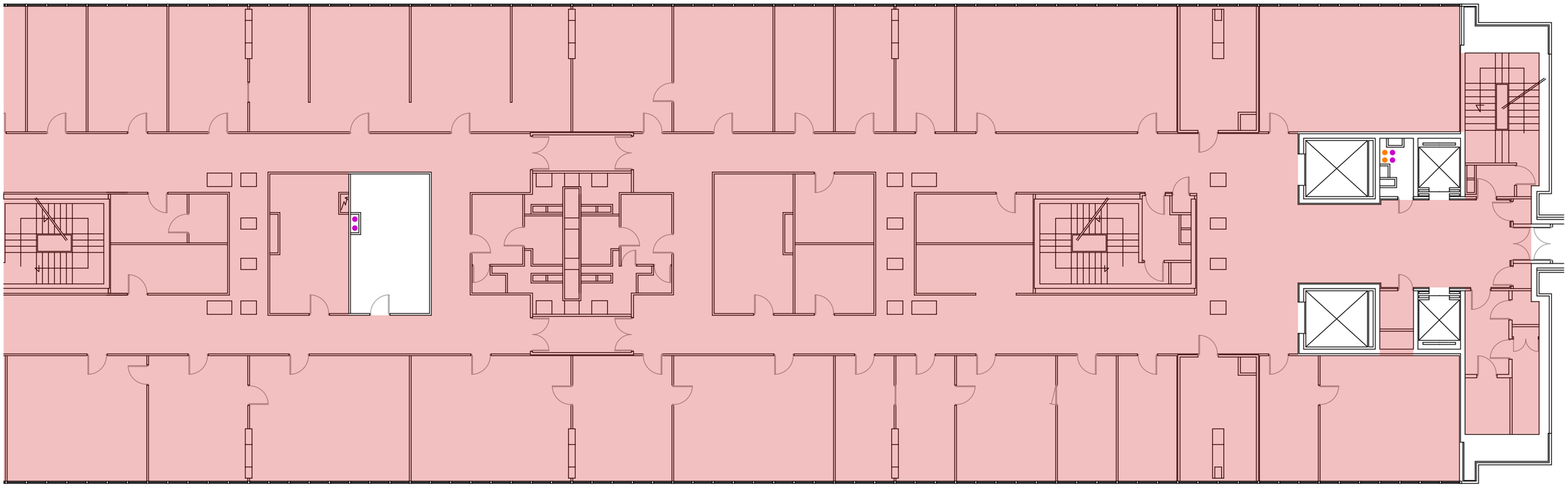

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 49/67	

R+7

LÉGENDE	
Locaux non visités	

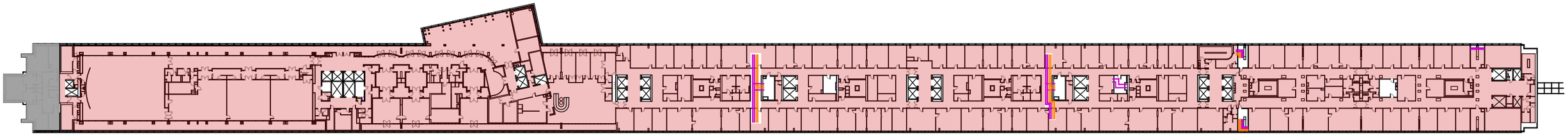

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 50/67	

R+7 / ZOOM

LÉGENDE	
Locaux non visités	

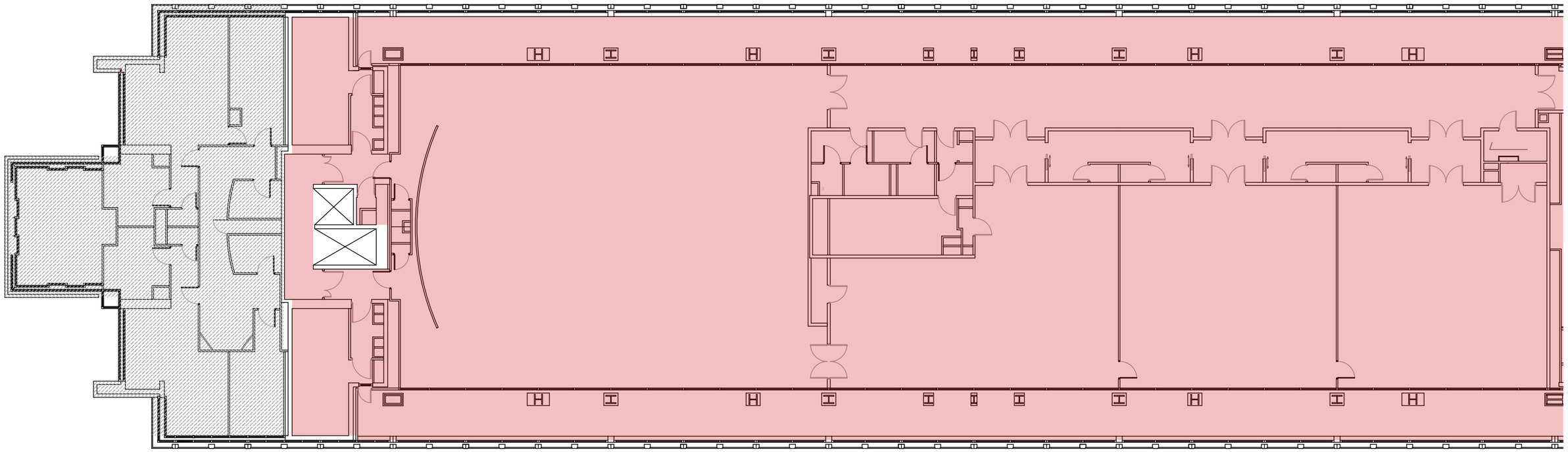

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 51/67	

R+7 / ZOOM

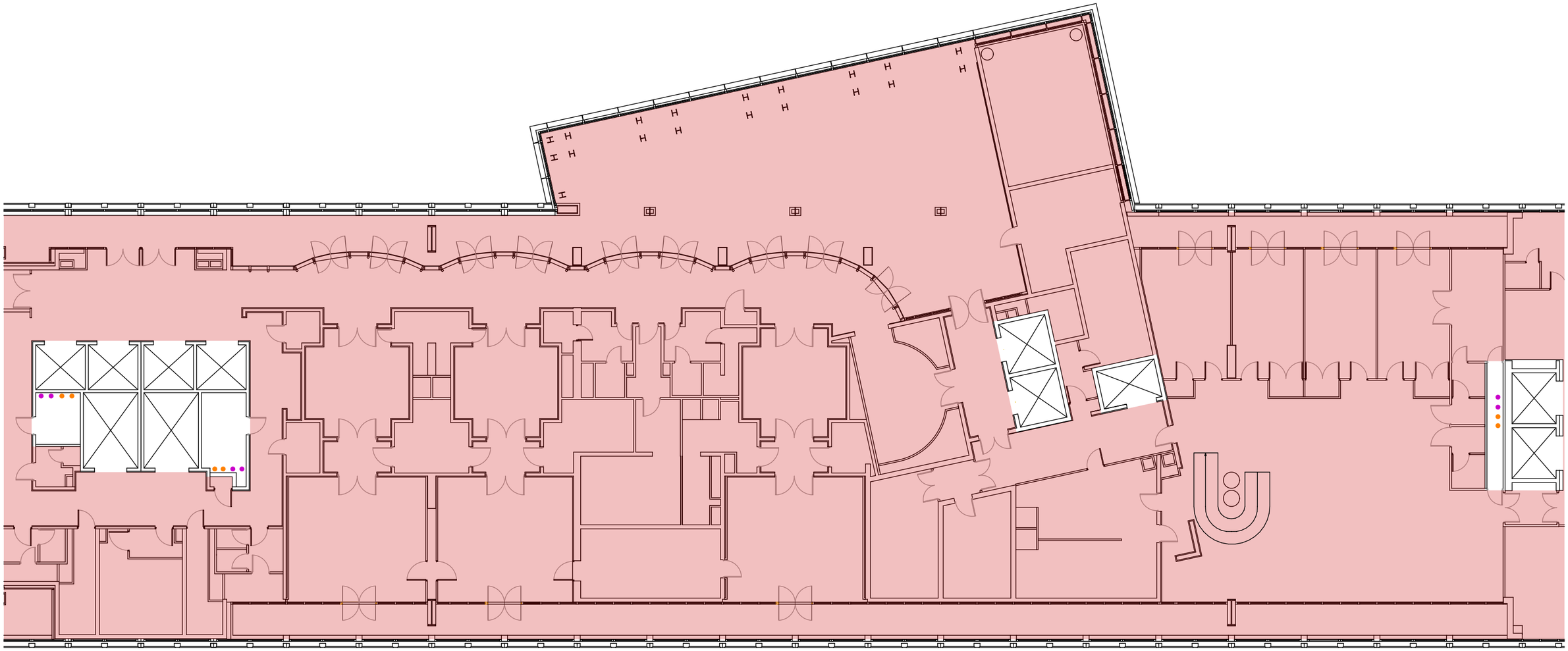

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 52/67

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+7 / ZOOM

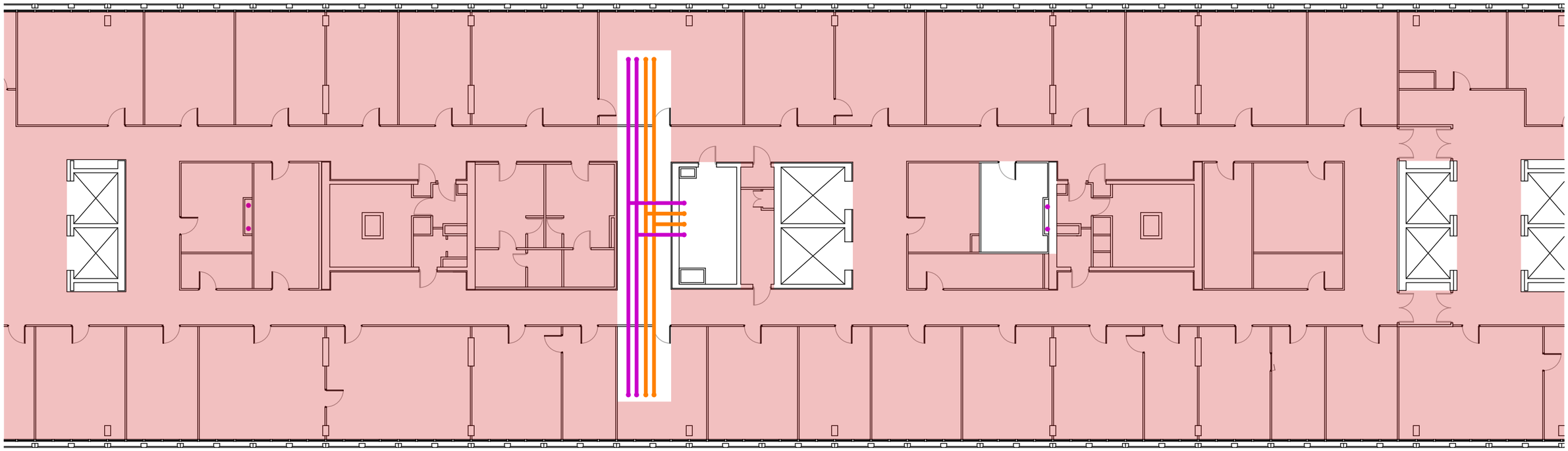

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 53/67

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+7 / ZOOM

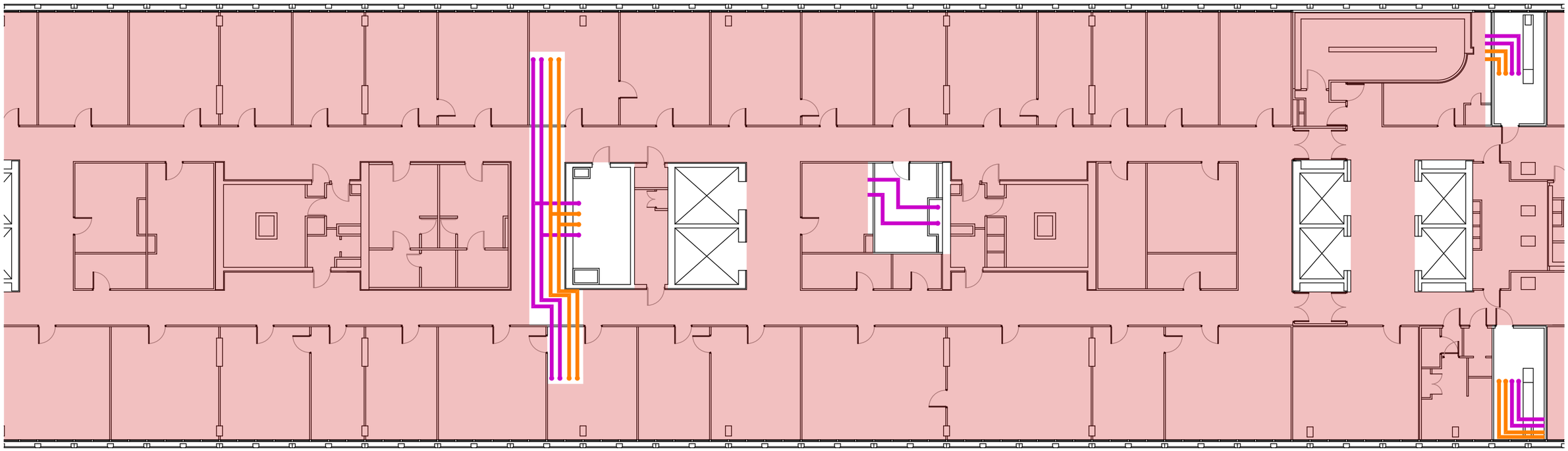

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 54/67	

R+7 / ZOOM

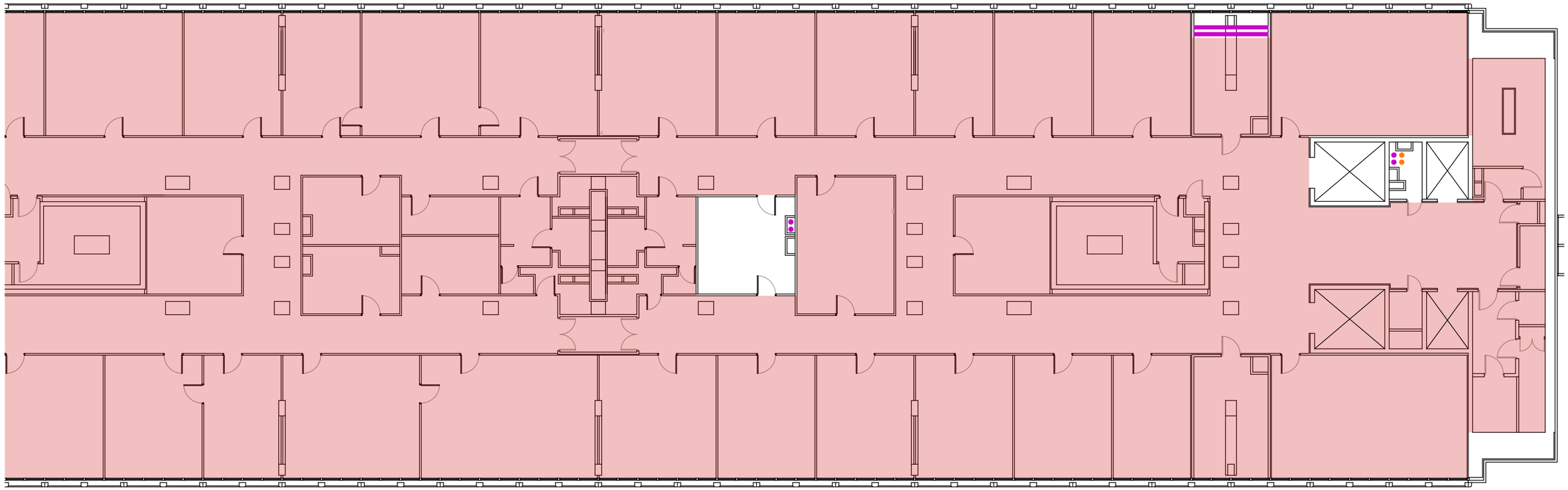

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 55/67	

R+8

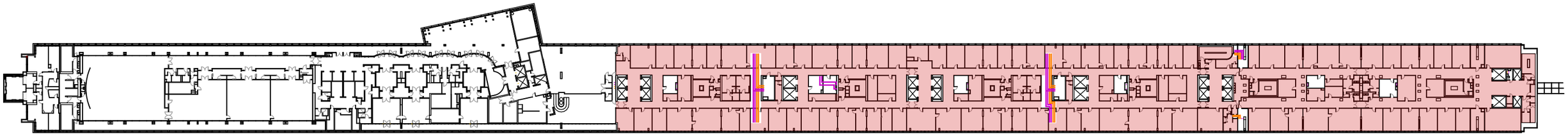

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 56/67	

R+8 / ZOOM

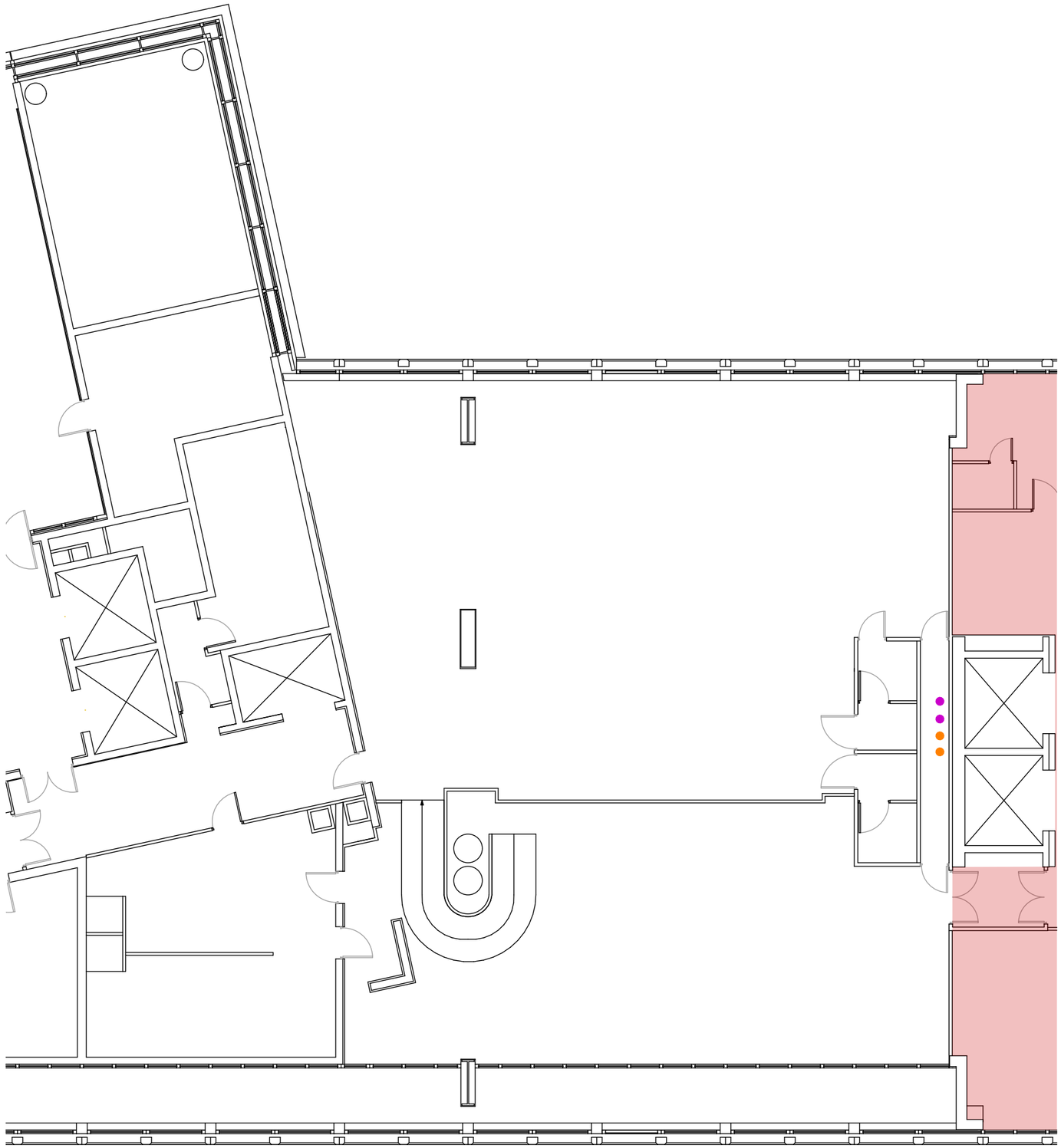

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 57/67	

R+8 / ZOOM

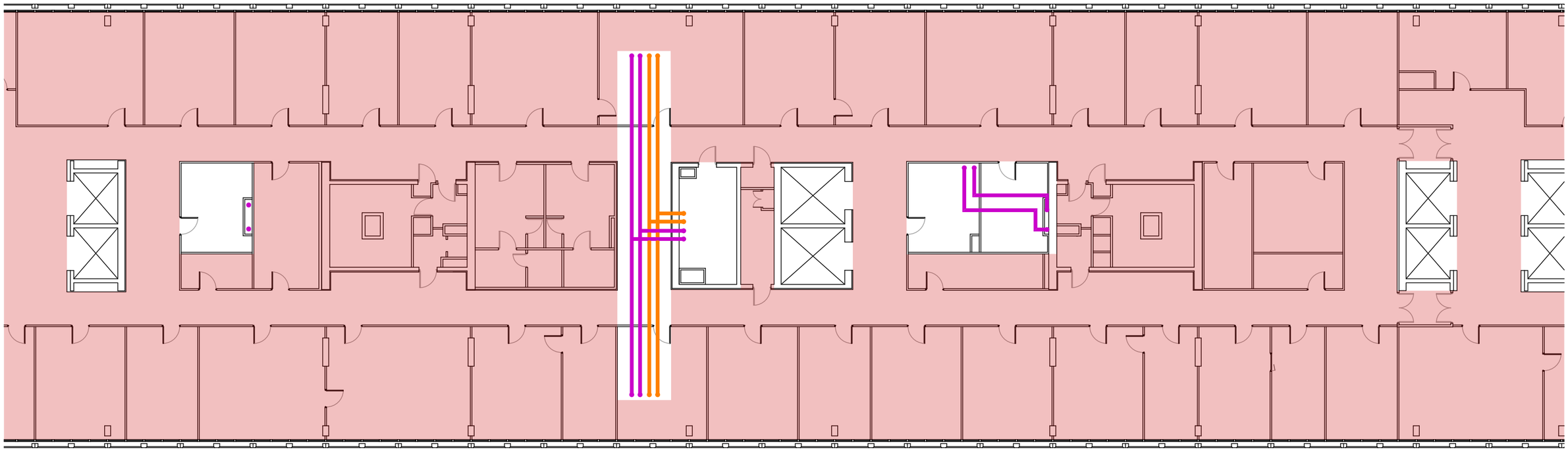

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 58/67	

R+8 / ZOOM

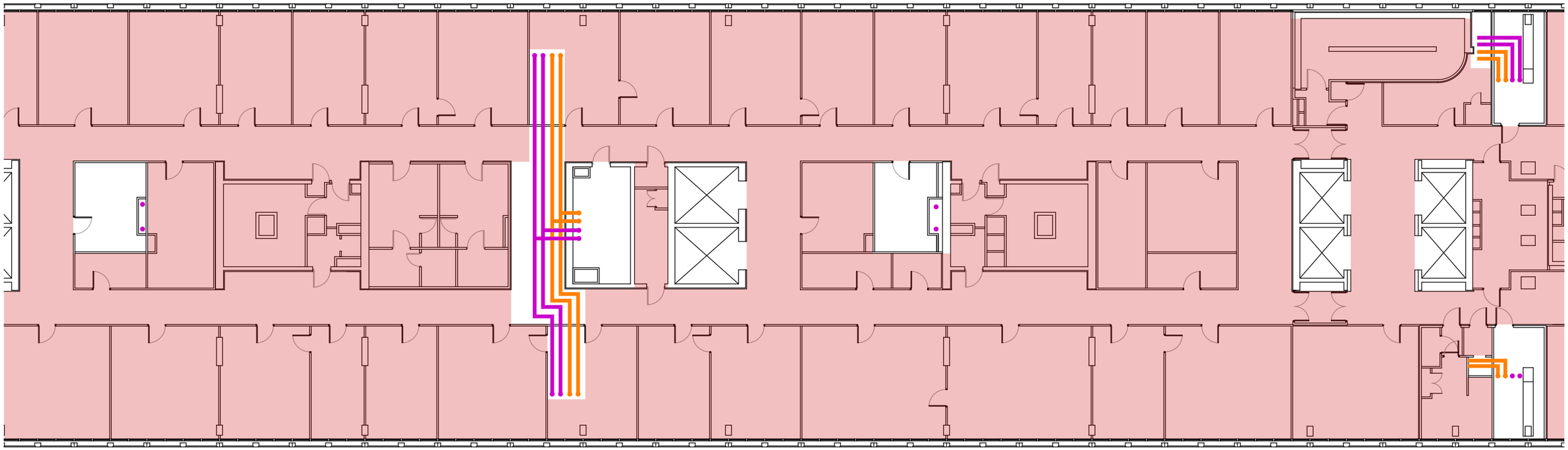

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 59/67	

R+8 / ZOOM

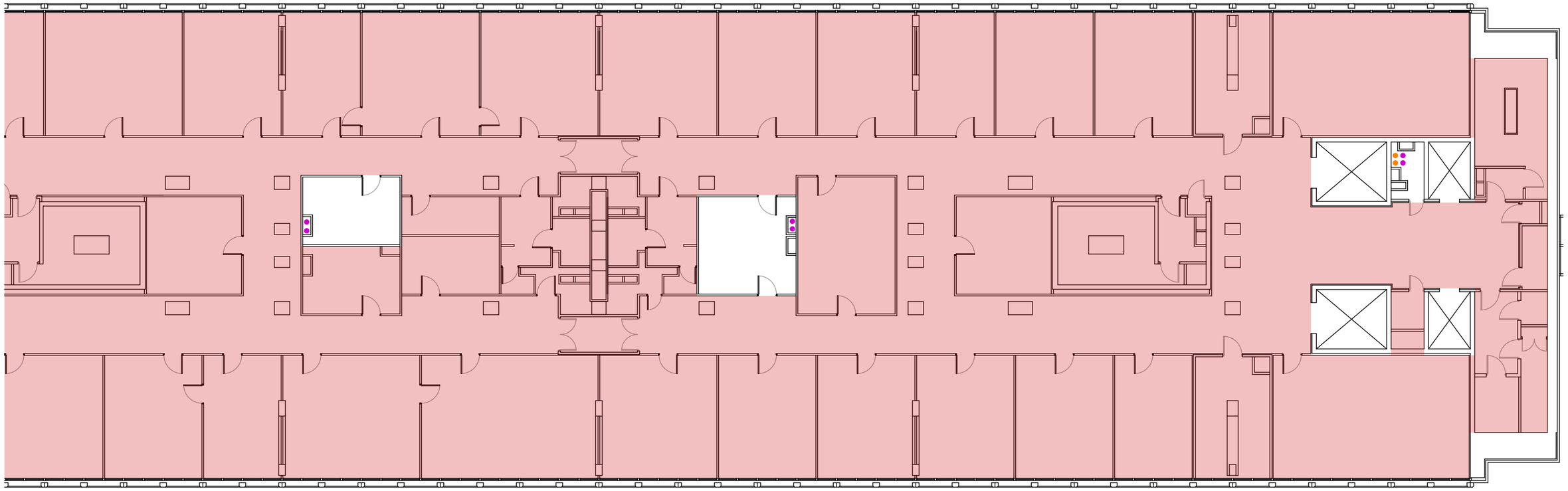

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 60/67	

R+9

LÉGENDE	
Locaux non visités	

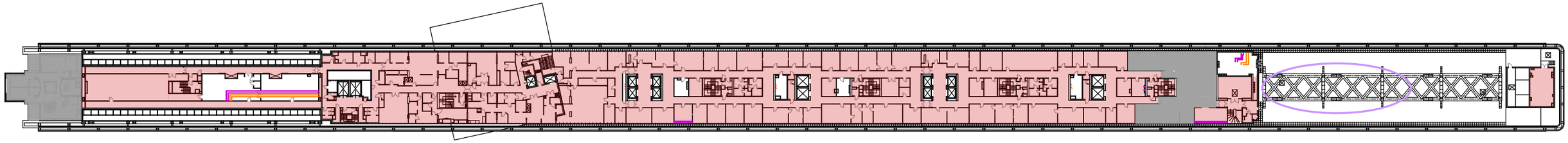

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié
6	Mastic	gris sur gaine	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 61/67	

R+9 / ZOOM

LÉGENDE	
Locaux non visités	

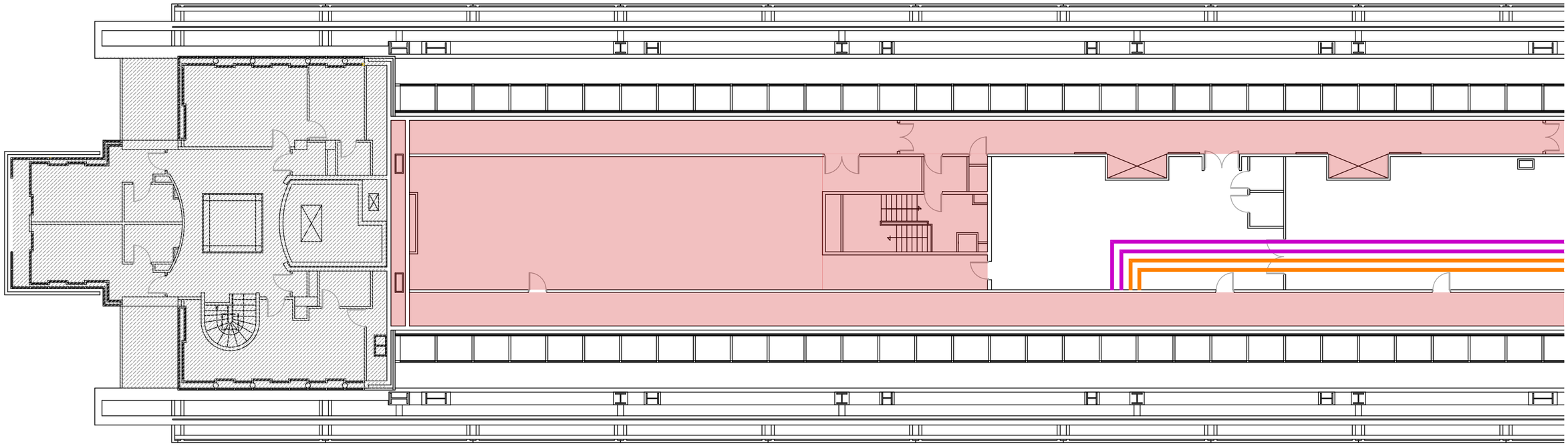

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 62/67	

R+9 / ZOOM

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 63/67	

R+9 / ZOOM

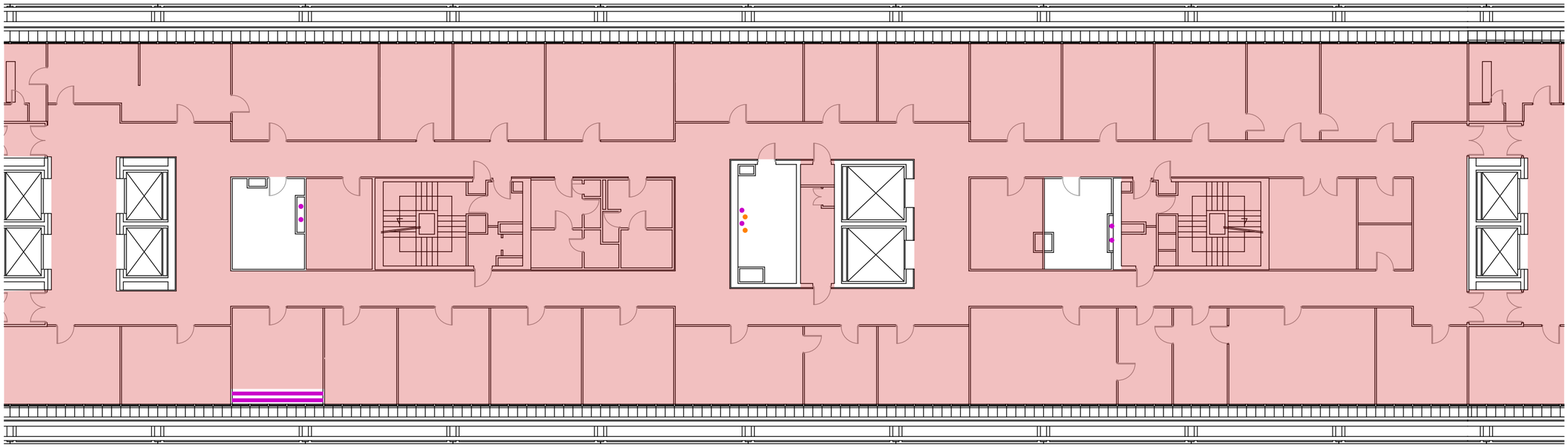

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 64/67	

R+9 / ZOOM

LÉGENDE	
Locaux non visités	

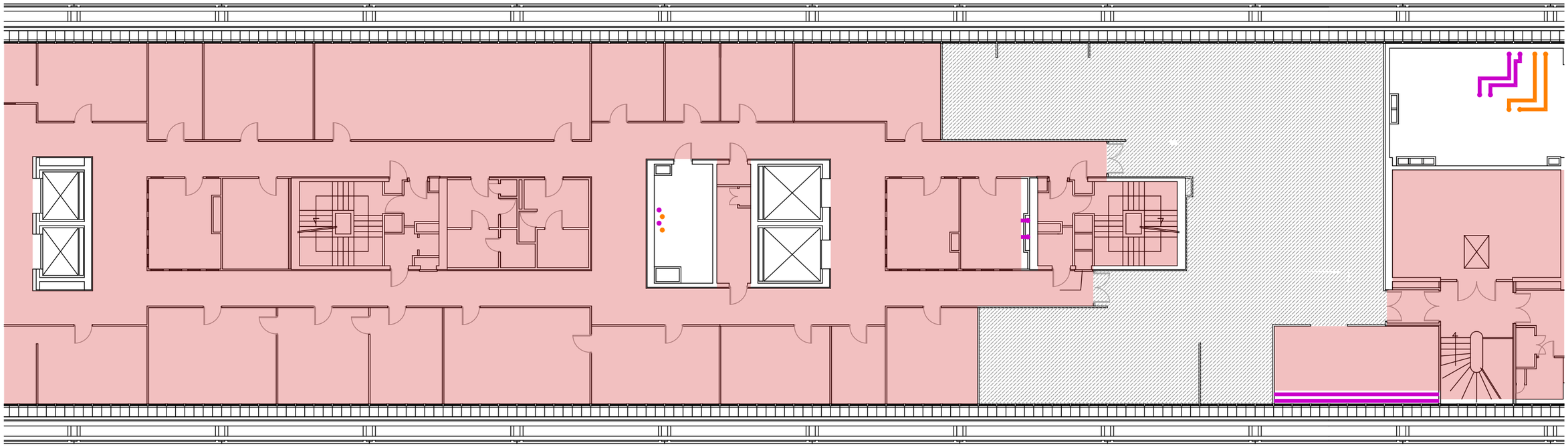

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 65/67	

R+9 / ZOOM

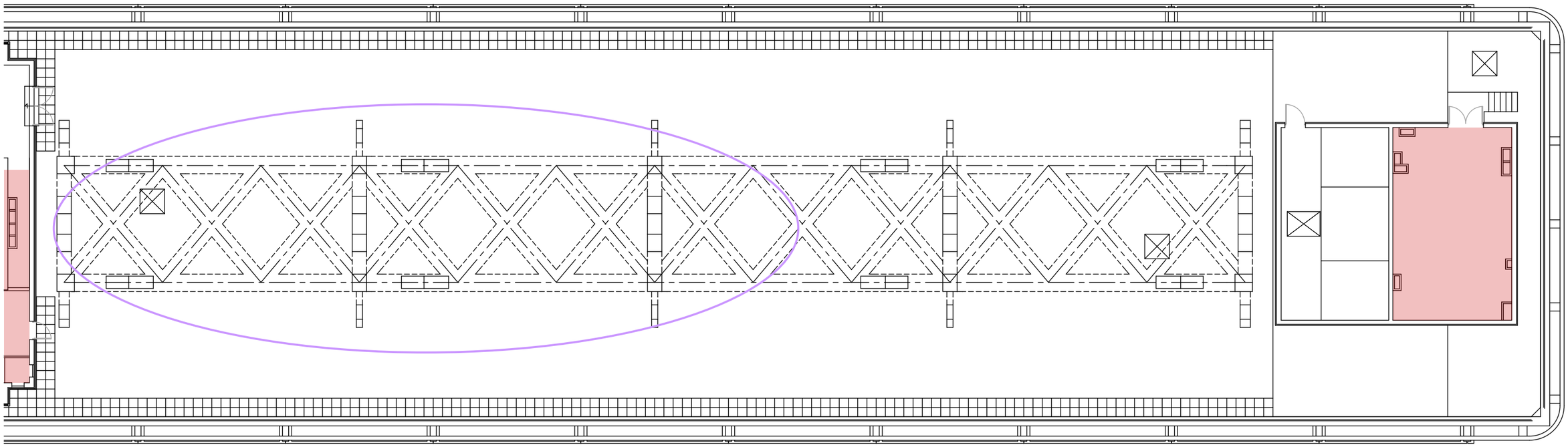

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
5	Joint	tresse coupe-feu en passage de dalles ou cloisons	non cartographié
6	Mastic	gris sur gaine	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 66/67

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+10

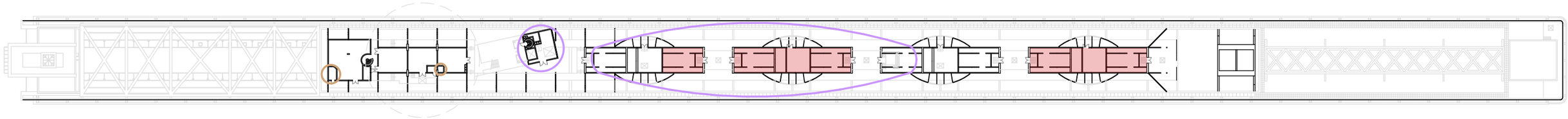

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
6	Mastic	gris sur gaine	
7	Mastic	marron sur gaine	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 67/67

139 rue de Bercy
75012 PARIS

RAPPORTS DE REPERAGE AMIANTE

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
16/12/2021	Rapport état de conservation	40622-1	Bernard LANOE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
28/09/2018	Rapport avant travaux	569772-082.75.17.01029 Indice 1	Franck PERISSEL	QUALICONSULT	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
09/04/2018	Rapport avant travaux	569772-082.75.17.01029	Franck PERISSEL	QUALICONSULT	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
14/09/2017	Rapport de repérage	19317-1	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
13/09/2017	Rapport état de conservation	19317-1	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
10/10/2016	Rapport avant travaux	207F0/16/4477	Yves LAGEON	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Absence d'amiante
14/09/2009	Rapport de repérage	09.880.803.03805.00H	M. CIOMAC	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante
08/12/2003	Rapport de repérage	HS/03/GDL/NJ/2489	Gérard DELANCOIS	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
06/06/1997	Rapport de repérage	97.860.803.05718.00L	M. NOISELIET	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA MISE A JOUR DU DTA

Référence rapport	40622-1
Références client	Immeuble : COLBERT
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS
Type	Immeuble de bureaux
Etendue de la mission	Ensemble des matériaux contenants de l'amiante des listes A et B, référencés dans le (ou les) rapport(s) de référence, aux localisations correspondantes.
Localisation	Bât : COLBERT Etages : R-2 à R+10
Locaux annexes	Néant
Date de construction	1989

Propriétaire	MINISTERE DE L'ECONOMIE 59, boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS
Donneur d'ordre	MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS 120, rue de Bercy 75012 PARIS – TÉLÉDOC 731
Accompagnateur	M. JEAN BARBERA
Laboratoire d'analyse	Sans objet
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, LANOE Bernard, dont les compétences sont certifiées par ABCIDIA CERTIFICATION - 102, route de Limours - 78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE - Certification n° 21-1318 Date de validité : 07/10/2027
Date(s) de repérage	13/12/2021
Date du rapport	16/12/2021

Rédacteur : LANOE Bernard	**Vérificateur :** ANCE Pierre

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises

Historique des mises à jour du rapport		
Date	**Objet**	**Modifications**
16/12/2021	Création rapport	Pas de modification

En cas de mise à jour du rapport, la dernière version émise annule et remplace la version précédente.

Sommaire

A. Conclusions 3
B. Documents de référence utilisés 5
C. Résultats détaillés de l'évaluation 6
1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A 6
2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B 7
3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B 10
4. MPCA non repérés 10
5. MPCA retirés 10
6. Observations 11
D. Conditions de réalisation de l'évaluation 12
1. Objet de la mission 12
2. Références réglementaires 12
3. Limite de la mission 12
4. Validité du rapport 12
5. Présentation des résultats 12
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 13
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 14
E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 15

Annexe : Plans / Croquis

A. Conclusions

Etat de conservation des matériaux et produits repérés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse+mousse bleue sur réseau distribution eau glacée	Rapport état de conservation N°19317-1 du 13/09/2017 réalisé par Farid SOUCHANE de la société QUALITAT EXPERTISES	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R-2 À R+9 : CIRCULATIONS, ENSEMBLES DE BUREAUX, ESCALIERS, LOCAUX INFORMATIQUE, LOCAUX TECHNIQUES, PALIERS ASCENSEURS, PALIERS ESCALIERS, SANITAIRES **R-2 À R-1 :** BASE MARINE **R-2 :** LOCAL THERMIQUE (CHAUFFERIE) **R-1 ET R+7 À R+9 :** CUISINES, RESTAURANTS **RDC :** ACCUEIL **R+2 ET R+3 :** PASSERELLES **R+10 :** LOCAUX TECHNIQUES, MACHINERIES ASCENSEURS					

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
2	Enveloppe de calorifuge bitumineuse+laine minérale sur réseau distribution eau chaude	Rapport état de conservation N°19317-1 du 13/09/2017 réalisé par Farid SOUCHANE de la société QUALITAT EXPERTISES	2	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R-2 À R+9 : CIRCULATIONS, ENSEMBLES DE BUREAUX, ESCALIERS, LOCAUX INFORMATIQUE, LOCAUX TECHNIQUES, PALIERS ASCENSEURS, PALIERS ESCALIERS, SANITAIRES **R-2 À R-1 :** BASE MARINE **R-2 :** LOCAL THERMIQUE (CHAUFFERIE) **R-1 ET R+7 À R+9 :** CUISINES, RESTAURANTS **RDC :** ACCUEIL **R+2 ET R+3 :** PASSERELLES **R+10 :** LOCAUX TECHNIQUES, MACHINERIES ASCENSEURS					

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
3	Accessoires fibres-ciment - plaques fibreuses grises en garnissage intérieur de bacs à fleurs métalliques	Rapport de repérage N°19317-1 du 14/09/2017 réalisé par Farid SOUCHANE de la société QUALITAT EXPERTISES	1	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé EP - Evaluation périodique	Liste B
Localisation / ZPSO :					
ÉLÉMENTS EXTERIEURS : ABORDS EXTÉRIEURS					

Liste des matériaux et produits non repérés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau / produit	Liste Matériau
4	Panneau rigide sur gaine	Rapport état de conservation N°19317-1 du 13/09/2017 réalisé par Farid SOUCHANE de la société QUALITAT EXPERTISES	3	Non repéré	Liste B
Localisation / ZPSO :					
R-2 : LOCALISATION INDÉTERMINÉE, À PROXIMITÉ DES MONTE-CHARGES					

Liste des matériaux et produits ayant été retirés :

N°	Matériau / produit	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau / produit	Liste Matériau
NEANT					

B. Documents de référence utilisés

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du rédacteur	Société	Type de repérage	Conclusions
28/09/2018	Rapport avant travaux	569772-082.75.17.01029 Indice 1	Franck PERISSEL	QUALICONSULT	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
09/04/2018	Rapport avant travaux	569772-082.75.17.01029	Franck PERISSEL	QUALICONSULT	Hors Liste A et B	Présence d'amiante
14/09/2017	Rapport de repérage	19317-1	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
13/09/2017	Rapport état de conservation	19317-1	Farid SOUCHANE	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante
10/10/2016	Rapport avant travaux	207F0/16/4477	Yves LAGEON	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Absence d'amiante
14/09/2009	Rapport de repérage	09.880.803.038 05.00H	M. CIOMAC	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante
08/12/2003	Rapport de repérage	HS/03/GDL/NJ/ 2489	Gérard DELANCOIS	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
06/06/1997	Rapport de repérage	97.860.803.057 18.00L	M. NOISELIET	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
05/03/1998	Rapport de mesure d'empousierement	LAB N° 40962-40963	M. BERDAH	APAVE

C. Résultats détaillés de l'évaluation

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A

Liste des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Néant

2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

Liste des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Matériau / Produit N°1 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Enveloppe de calorifuge bitumineuse+mousse bleue sur réseau distribution eau glacée
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19317-1 du 13/09/2017 réalisé par Farid SOUCHANE de la société QUALITAT EXPERTISES
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	1

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	AC1 - Action corrective de premier niveau	NEANT

Localisation / ZPSO

R-2 À R+9 :
CIRCULATIONS, ENSEMBLES DE BUREAUX, ESCALIERS, LOCAUX INFORMATIQUE, LOCAUX TECHNIQUES, PALIERS ASCENSEURS, PALIERS ESCALIERS, SANITAIRES
R-2 À R-1 :
BASE MARINE
R-2 :
LOCAL THERMIQUE (CHAUFFERIE)
R-1 ET R+7 À R+9 :
CUISINES, RESTAURANTS
RDC :
ACCUEIL
R+2 ET R+3 :
PASSERELLES
R+10 :
LOCAUX TECHNIQUES, MACHINERIES ASCENSEURS

MATERIAUX DE LA LISTE B

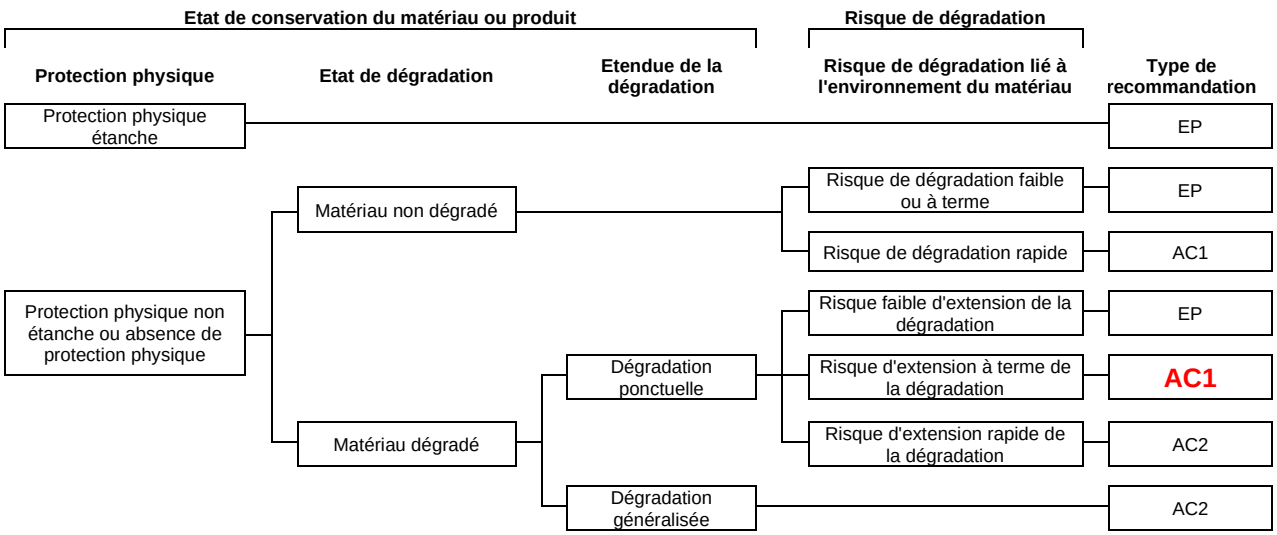

EP = Evaluation périodique

AC1 = Action corrective de premier niveau

AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau / Produit N°2 : Enveloppe de calorifuge

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Enveloppe de calorifuge bitumineuse + laine minérale sur réseau distribution eau chaude
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19317-1 du 13/09/2017 réalisé par Farid SOUCHANE de la société QUALITAT EXPERTISES
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	2

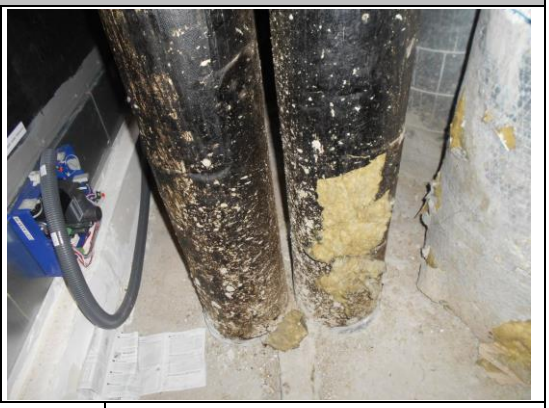

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	AC1 - Action corrective de premier niveau	NEANT

Localisation / ZPSO

R-2 À R+9 :
CIRCULATIONS, ENSEMBLES DE BUREAUX, ESCALIERS, LOCAUX INFORMATIQUE, LOCAUX TECHNIQUES, PALIERS ASCENSEURS, PALIERS ESCALIERS, SANITAIRES
R-2 À R-1 :
BASE MARINE
R-2 :
LOCAL THERMIQUE (CHAUFFERIE)
R-1 ET R+7 À R+9 :
CUISINES, RESTAURANTS
RDC :
ACCUEIL
R+2 ET R+3 :
PASSERELLES
R+10 :
LOCAUX TECHNIQUES, MACHINERIES ASCENSEURS

MATERIAUX DE LA LISTE B

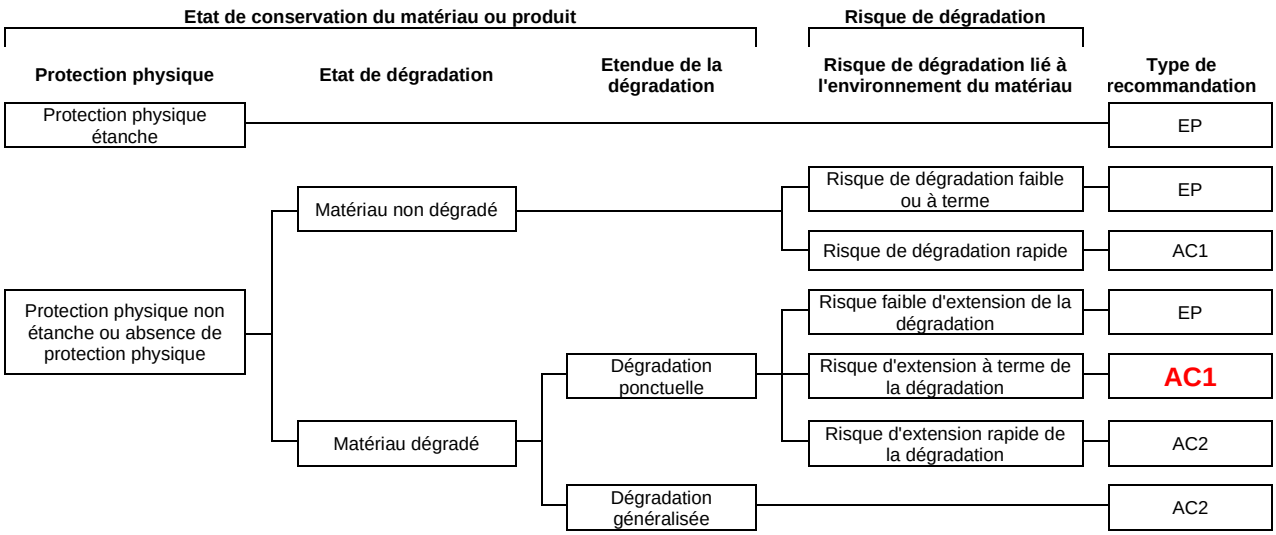

EP = Evaluation périodique

AC1 = Action corrective de premier niveau

AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau / Produit N°3 : Accessoires fibres-ciment

Conclusion	Matériau contenant de l'amiante
Type matériau / produit	Accessoires fibres-ciment - plaques fibreuses grises en garnissage intérieur de bacs à fleurs métalliques
Rapport de référence	Rapport de repérage N°19317-1 du 14/09/2017 réalisé par Farid SOUCHANE de la société QUALITAT EXPERTISES
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	1

Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé	EP - Evaluation périodique	NEANT

Localisation / ZPSO

ÉLÉMENTS EXTERIEURS :
ABORDS EXTÉRIEURS

MATERIAUX DE LA LISTE B

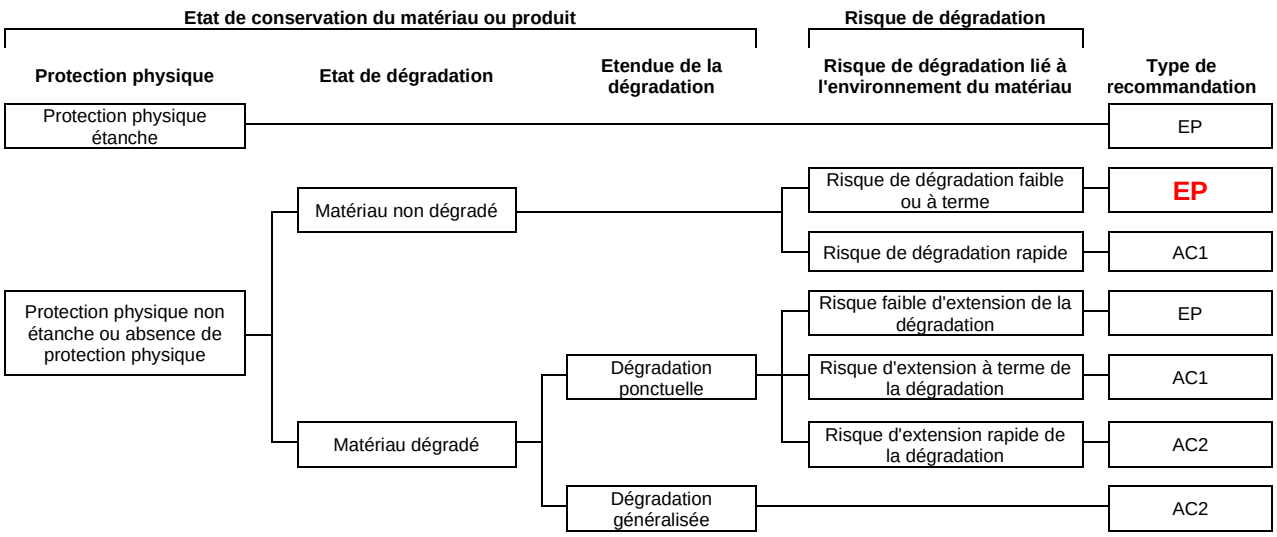

EP = **Evaluation périodique** AC1 = Action corrective de premier niveau AC2 = Action corrective de second niveau

3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B

Liste des matériaux et produits n'appartenant ni à la liste A ni à la liste B et contenant de l'amiante encore en place et accessibles le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant.

Néant

4. MPCA non repérés

Liste des matériaux et produits non repérés le jour de notre visite pour lesquels il ne nous a, par conséquent, pas été possible d'établir l'état de conservation correspondant.

Matériau / Produit N°4 : Panneau		
Conclusion	Matériau contenant de l'amiante	NC
Type matériau / produit	Panneau rigide sur gaine	
Rapport de référence	Rapport état de conservation N°19317-1 du 13/09/2017 réalisé par Farid SOUCHANE de la société QUALITAT EXPERTISES	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	3	
Observation matériau / produit		
Localisation / ZPSO		
R-2 : LOCALISATION INDÉTERMINÉE, À PROXIMITÉ DES MONTE-CHARGES		

Observation : l'absence de localisation précise, de cartographie ou de photographie du matériau ne nous a pas permis d'identifier le matériau sur le site. En absence d'éléments indiquant un retrait nous considérons celui-ci comme étant toujours en place. Celui-ci n'apparaît pas au sein de la cartographie annéxée au présent rapport d'évaluation de l'état de conservation.

5. MPCA retirés

Liste des matériaux et produits ayant été retirés. Conclusions basées sur un constat visuel ou après consultation de documents spécifiques.

Néant

6. Observations

Locaux non visités	Justification
NEANT	

« Les obligations réglementaires prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12/12/2012 »

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme

NEANT

Observations et/ou investigations complémentaires

La qualité des cartographies et le manque d'information quant à la localisation des matériaux au sein des rapports de repérage communiqués ne nous a pas permis de déterminer la localisation précise de l'ensemble des matériaux objet de la présente mission.

Des matériaux suceptibles de contenir de l'amiante ont pu être apperçus dans la cadre des présentes visites, sans que ceux-ci aient été notifiés dans les rapports antérieurs. La mission n'incluant pas de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, mais l'évaluation de l'état de conservation de ceux des listes A et B contenant de l'amiante préalablement repérés, ceux-ci n'ont pas été signifiés dans le présent rapport. Un nouveau repérage liste A et B pourra être réalisé d'une part afin de compléter les repérages antérieurs de leurs éventuelles carrences et d'autres part, afin de réaliser une cartographie détaillée localisant l'ensemble des matériaux, sous réserve de la fourniture par le donneur d'ordre d'un plan de réseaux.

D. Conditions de réalisation de l'évaluation

1. Objet de la mission

Notre mission consiste à réaliser l'évaluation de l'état de conservation de matériaux et produits contenant de l'amiante repérés et identifiés dans des rapports de repérage antérieurs, ou le cas échéant à constater le retrait de ces matériaux et produits.
La commande a été passée le 25/10/2021

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application des textes suivants :

- Code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- Arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

3. Limite de la mission

- La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
- Les résultats obtenus dans le cadre de la mission ne pourront en aucun cas tenir lieu de repérage exhaustif de matériaux et produits contenant de l'amiante du ou des bâtiments ou zones visités, ou d'examen visuel des surfaces traitées au sens du Code de la Santé Publique.
- Le cas échéant, en cas de date de dépôt du permis de construire non communiquée, il a été considéré, notamment au vu même du bien, que celui-ci est bien antérieur au 01/07/1997

4. Validité du rapport

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT EXPERTISES (Annexes comprises).

5. Présentation des résultats

Matériau / Produit :
Dans les résultats présentés, un matériau ou produit est un élément de la construction – ou partie d'ouvrage – de même nature et présentant des caractéristiques intrinsèques identiques, dont la composition a pu intégrer de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication.
Chaque matériau ou produit fait l'objet d'une fiche d'identification et de cotation.
Un matériau ou produit peut comporter plusieurs couches.
Dans ce rapport tous les matériaux ou produits sont indiqués par des numéros différents qui ne se suivent pas forcément.

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation du matériau

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.
Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement du matériau

Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.
Les travaux sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 4981163004** ayant pris effet le **03/04/2017** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose

10052620210104

- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau
- Dossier Amiante Parties Privatives

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL
A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers **SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE**

ACTIVITE 2

Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	**9 000 000** € par année d'assurance
Dont : • **Dommages corporels** • **Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus**	**9 000 000 €** par année d'assurance **3 000 000** € par année d'assurance
Autres garanties :	
Faute inexcusable (dommages corporels) (article 2.1 des conditions générales)	**2 000 000** € par année d'assurance dont **1.000.000** € par sinistre
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	**750 000** € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris **la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire**)	**3 000 000** € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	**150 000** € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	**30 000** € par sinistre

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.
La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2021** au **01/01/2022** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 4 janvier 2021
Pour la société :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné LANOE Bernard, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- Certificat DEKRA
- N° de certificat : DTI3595
- Certificat délivré jusqu'au :

  1. DPE sans mention : 08/07/2024
  2. DPE avec mention : 08/07/2024

- Certificat ABCIDIA
- N° de certificat : 21-1318
- Certificat délivré jusqu'au :

  1. Amiante sans mention : 07/10/2027
  2. Amiante avec mention : 07/10/2027
  3. Plomb : 23/09/2027
  4. Termites : 29/10/2027
  5. Gaz : 22/10/2027
  6. Electricité : 23/09/2027

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 27/04/2021
Signature

CERTIFIÉ abcidia CERTIFICATION opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

LANOE Bernard
sous le numéro 21-1318

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

- ☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 08/10/2020 — Validité : 07/10/2027
  Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.
- ☑ **Amiante** avec mention — Prise d'effet : 08/10/2020 — Validité : 07/10/2027
  Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.
- ☑ **Gaz** — Prise d'effet : 23/10/2020 — Validité : 22/10/2027
  Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.
- ☑ **CREP** — Prise d'effet : 24/09/2020 — Validité : 23/09/2027
  Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.
- ☑ **Termites Métropole** — Prise d'effet : 30/10/2020 — Validité : 29/10/2027
  Zone d'intervention : France métropolitaine
  Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.
- ☑ **Electricité** — Prise d'effet : 24/09/2020 — Validité : 23/09/2027
  Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES
Accréditation n°4.0540 portée disponible sur www.cofrac.fr

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

ANNEXE

PLANS / CROQUIS

Explications pour la lecture du plan / croquis :

Les informations notées sur les plans / croquis comprennent :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

R-2

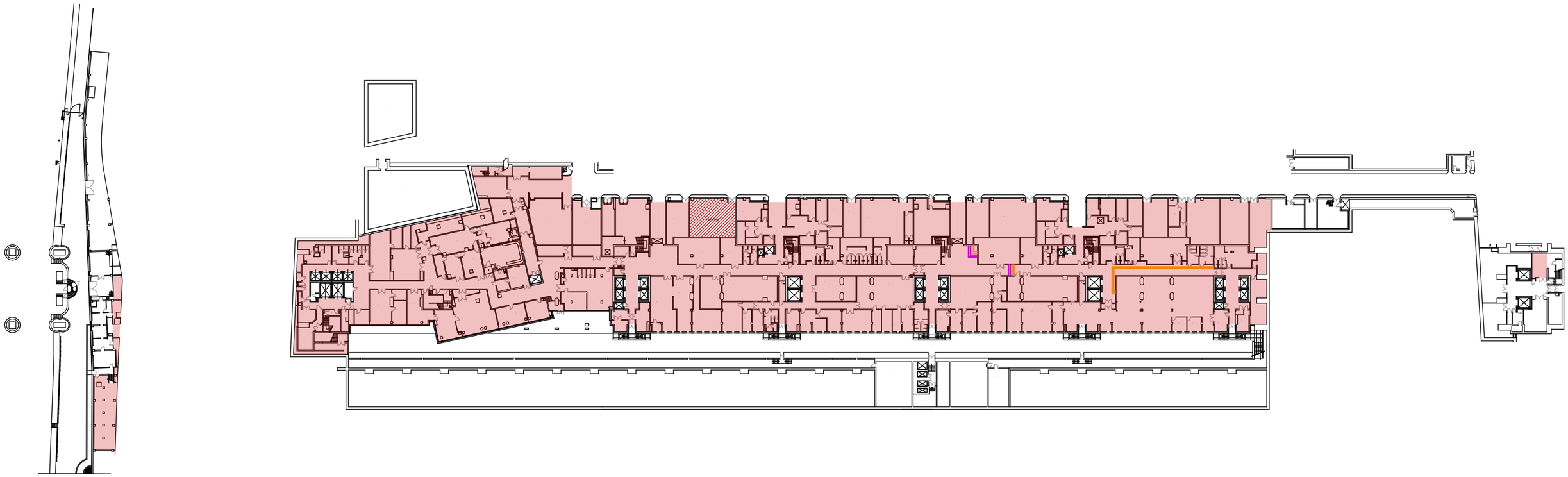

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 1/61	

R-2 / ZOOM

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 2/61	

R-1 / ELEMENTS EXTERIEURS

LÉGENDE	
Champ de mission	

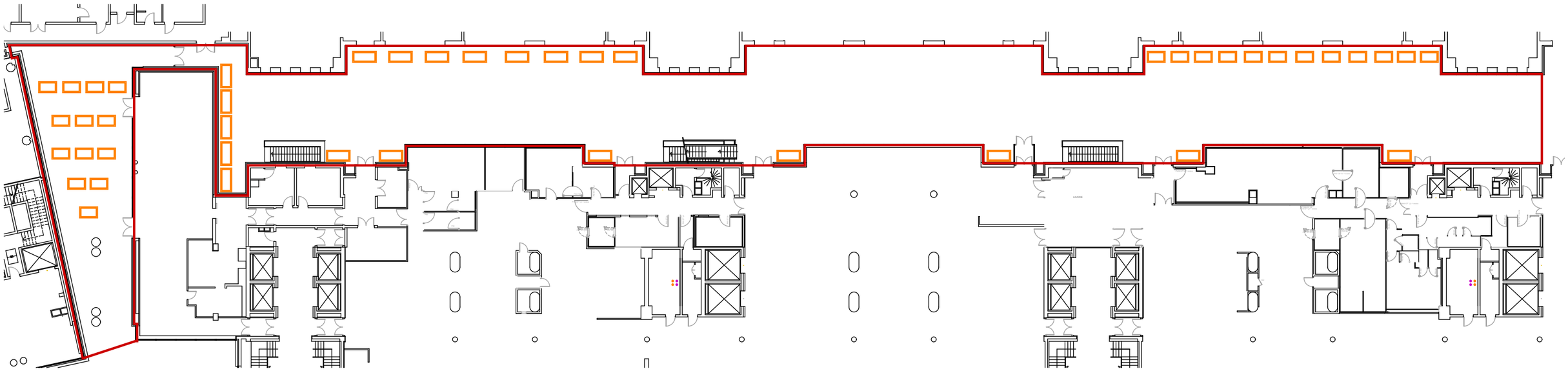

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 3/61	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
3	Accessoires fibres-ciment	plaques fibreuses en garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique (EP)	

R-1

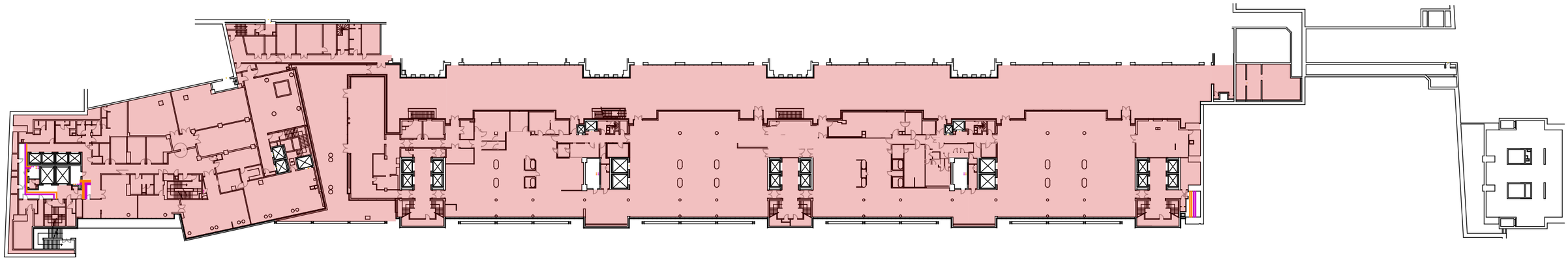

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 4/61	

R-1 / ZOOM

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 5/61	

R-1 / ZOOM

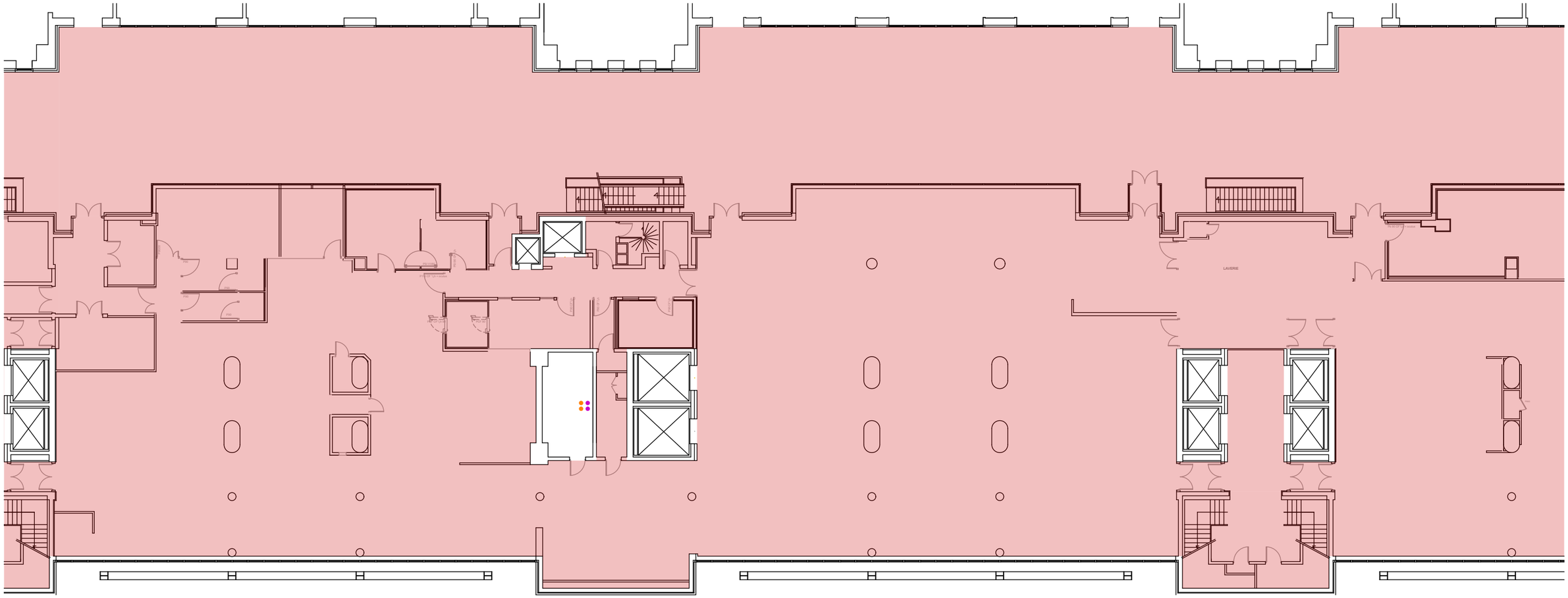

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 6/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R-1 / ZOOM

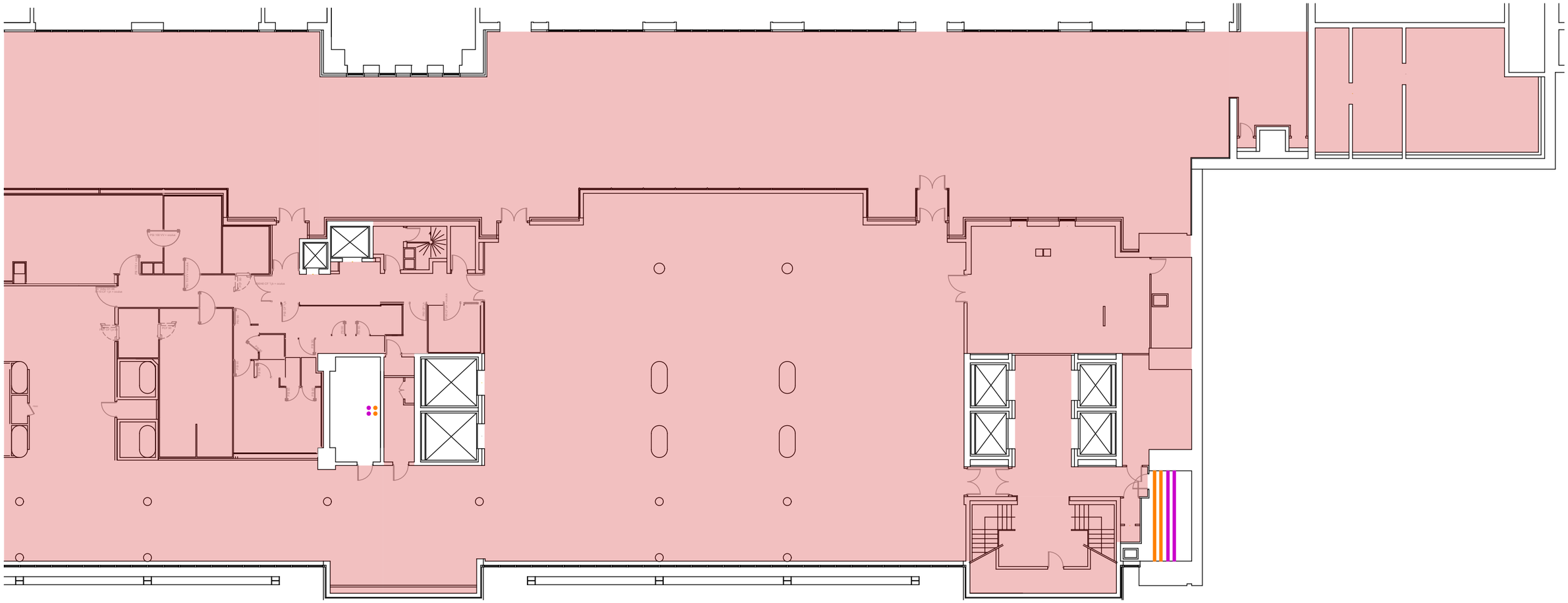

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 7/61	

RDC

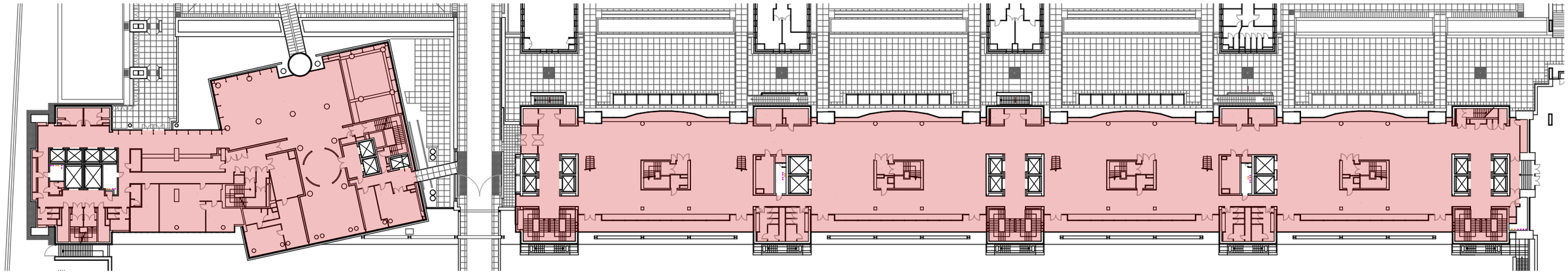

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 8/61	

RDC / ZOOM

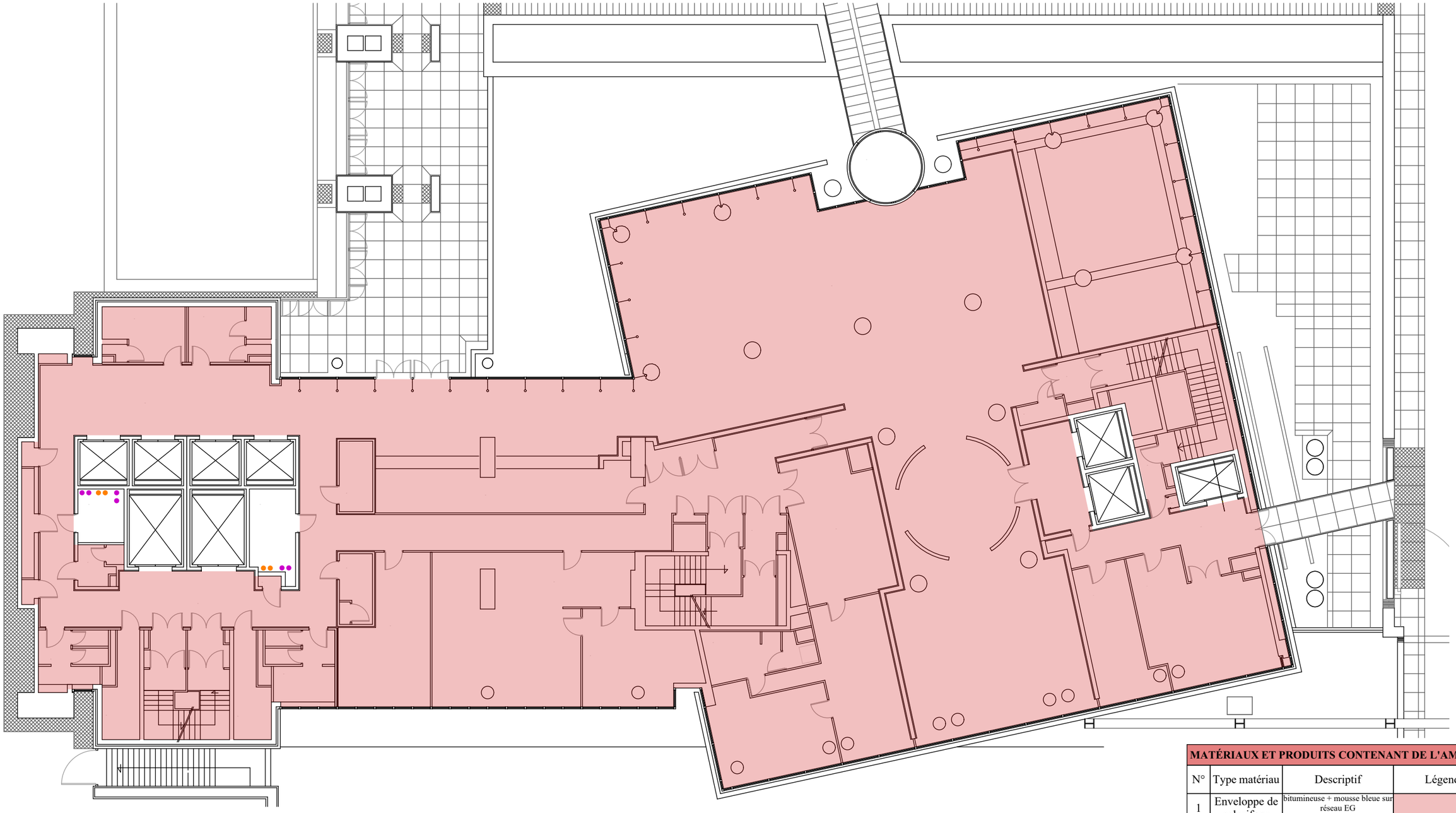

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 9/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

RDC / ZOOM

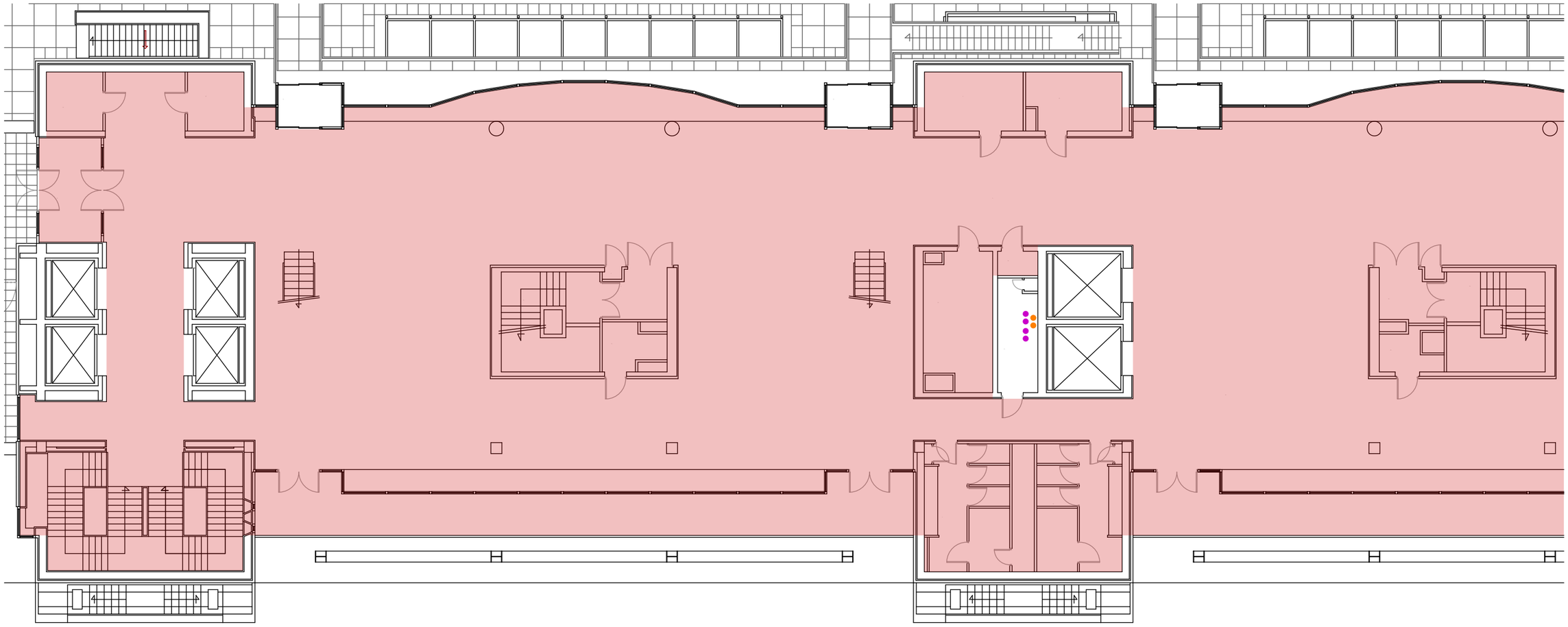

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 10/61	

RDC / ZOOM

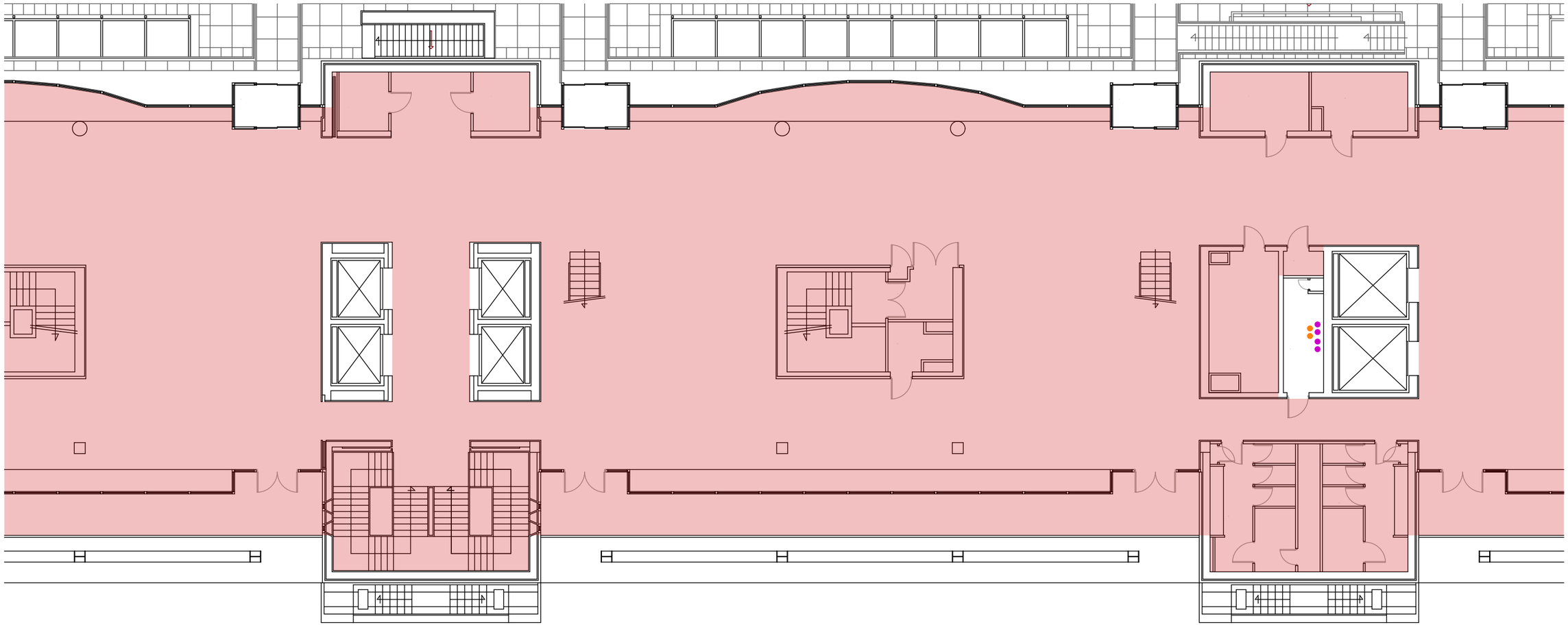

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 11/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

RDC / ZOOM

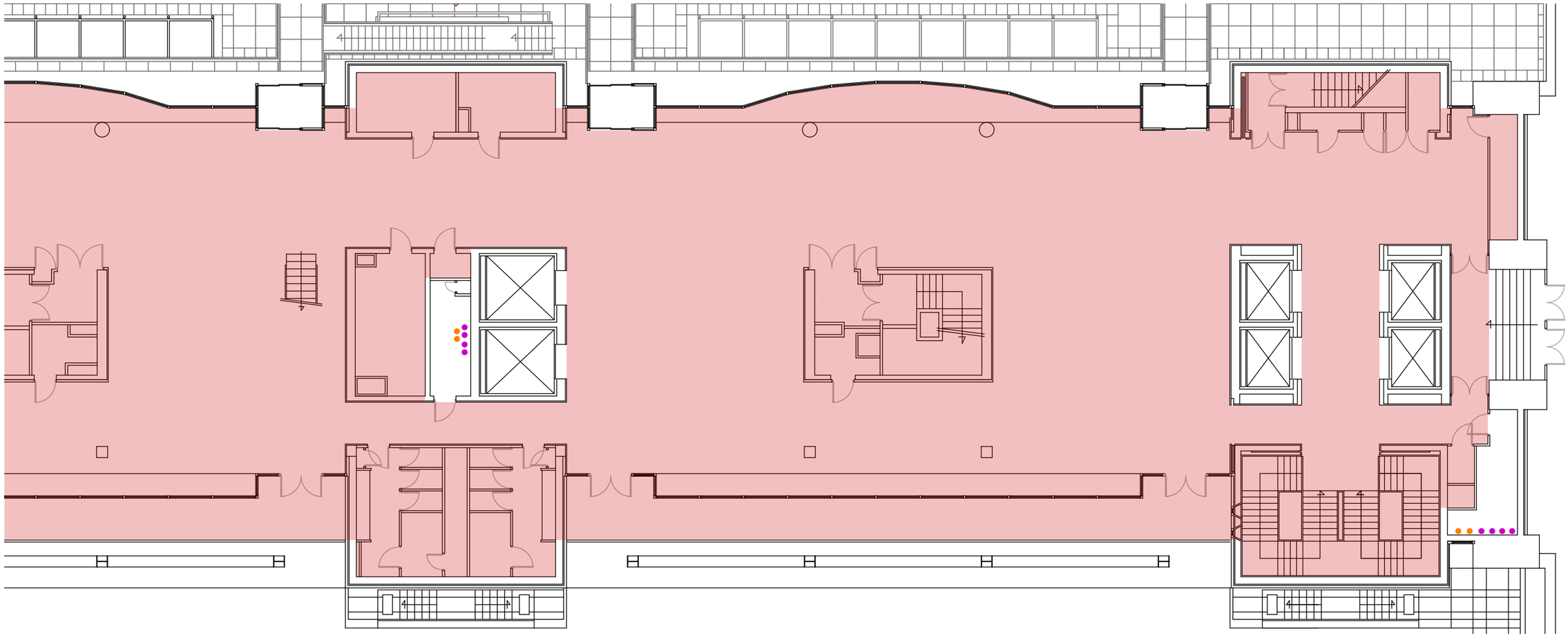

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 12/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+1

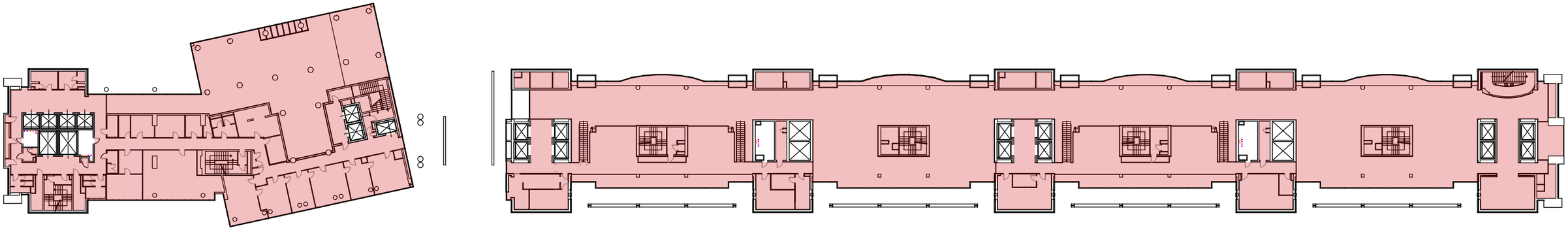

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 13/61	

R+1 / ZOOM

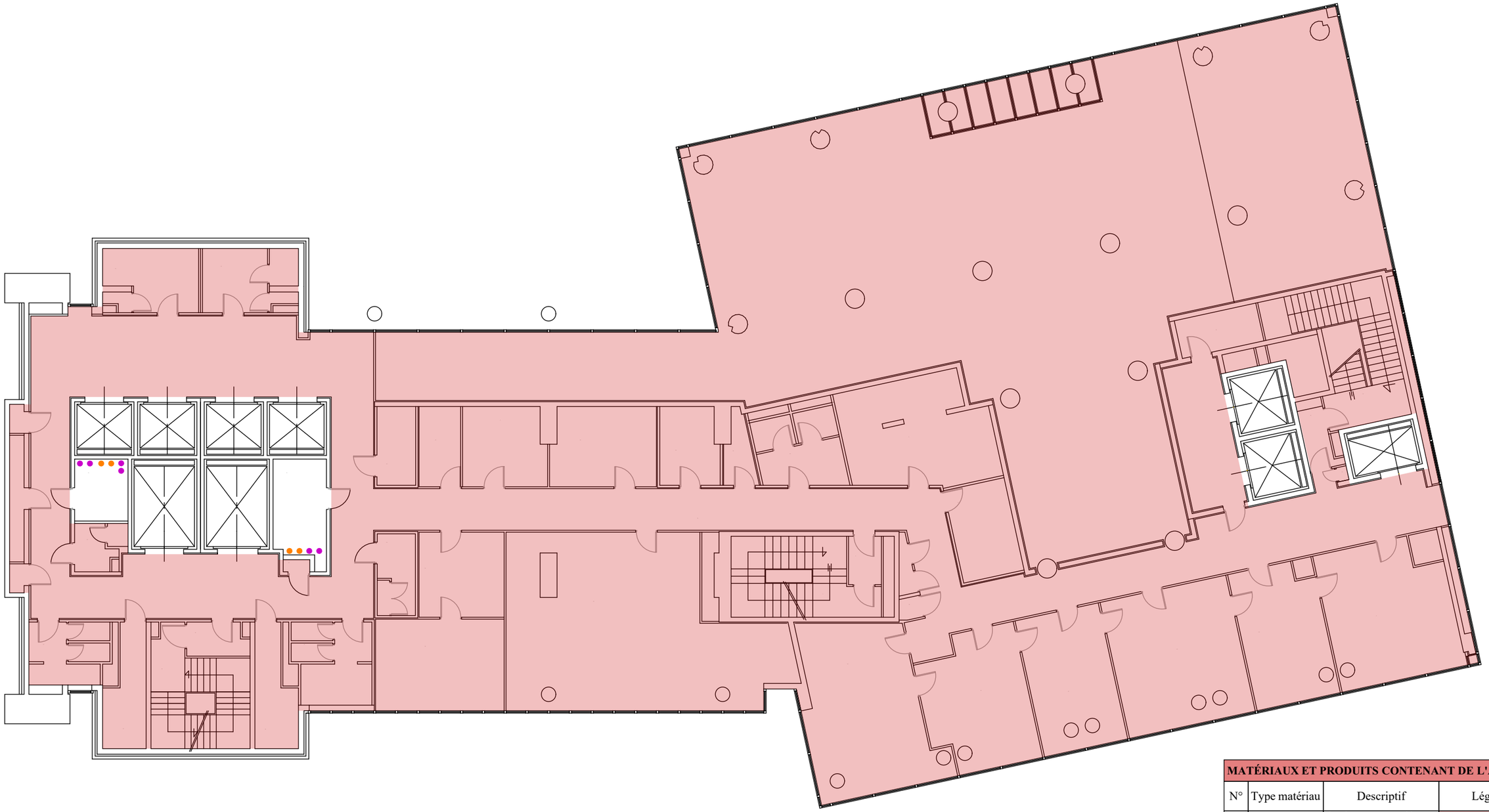

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 14/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+1 / ZOOM

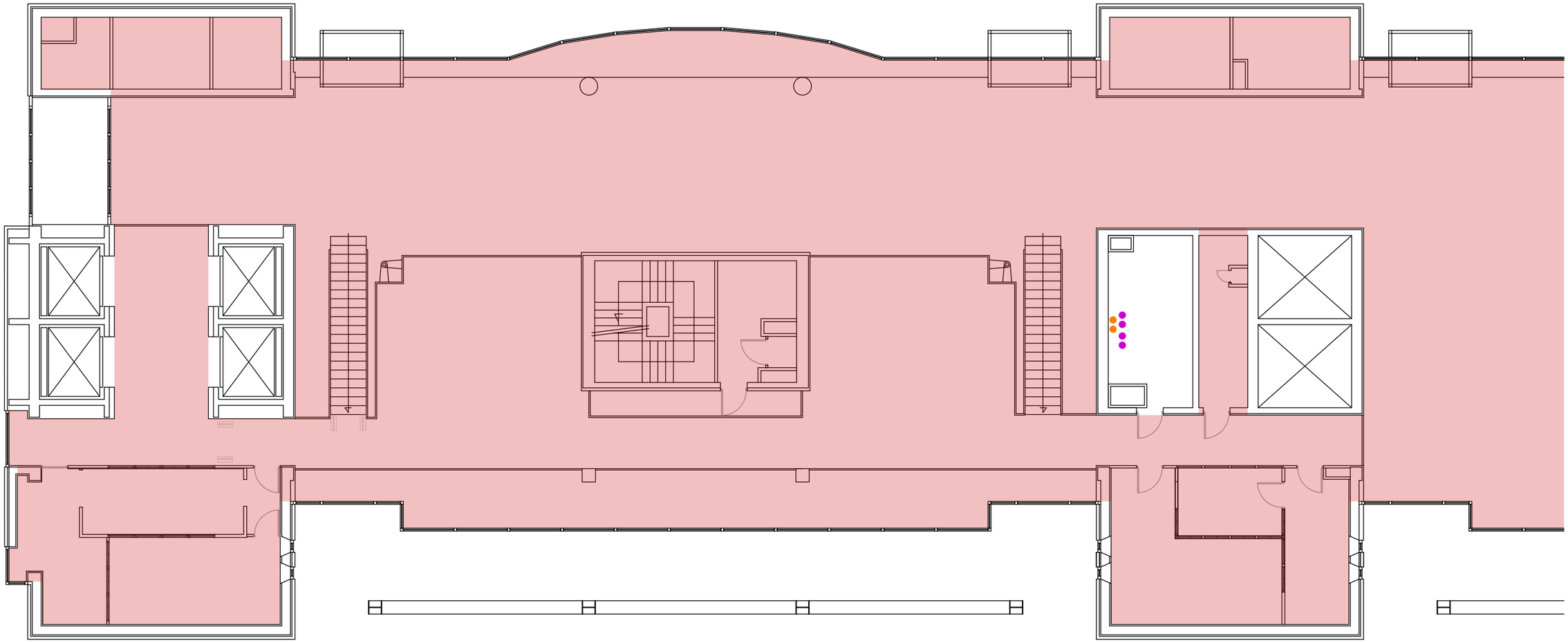

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 15/61	

R+1 / ZOOM

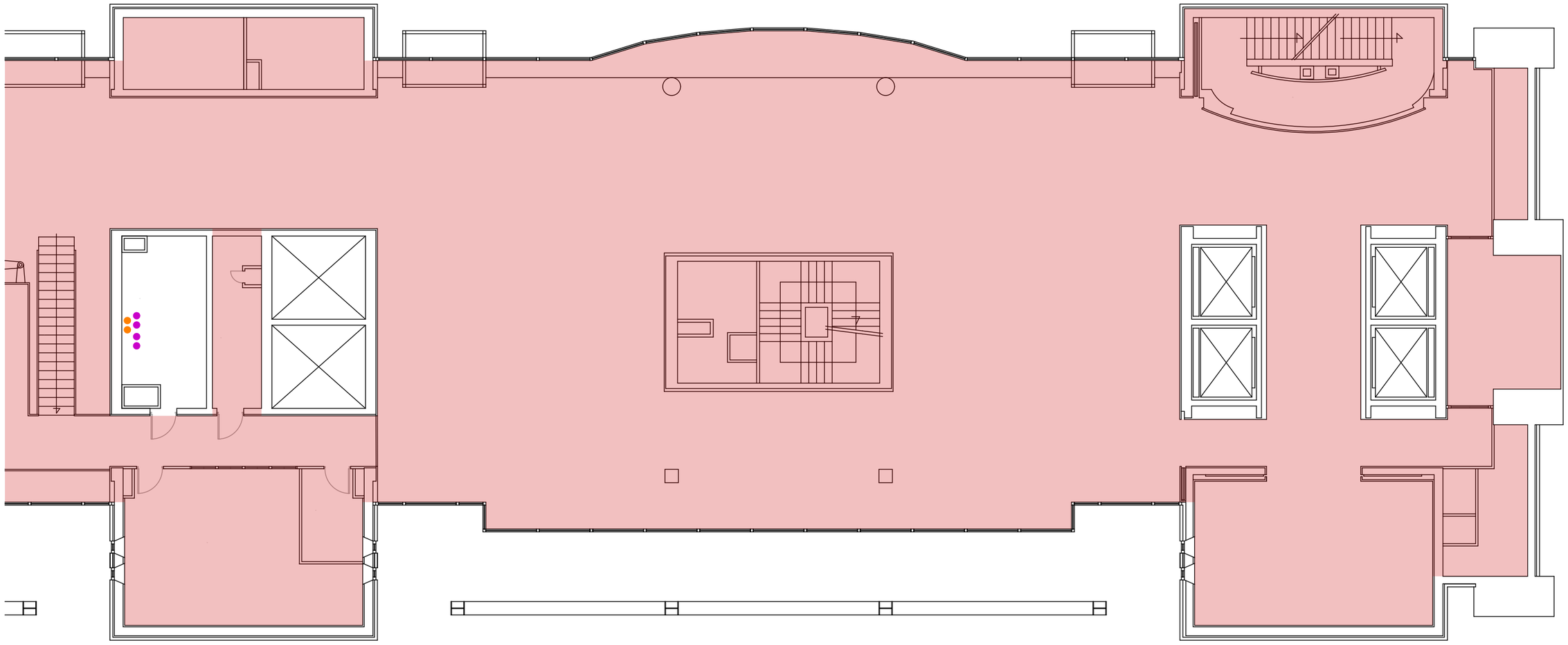

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 16/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+2

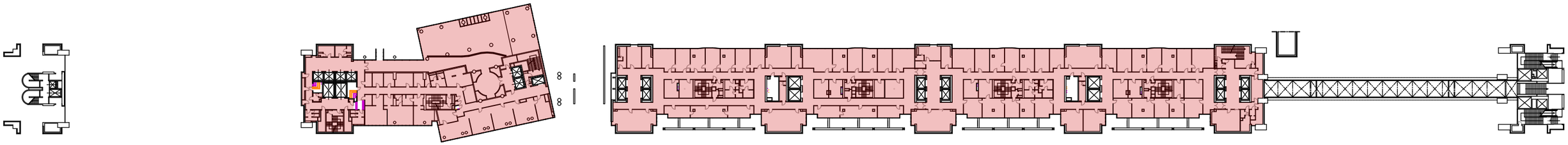

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 17/61	

R+2 / ZOOM

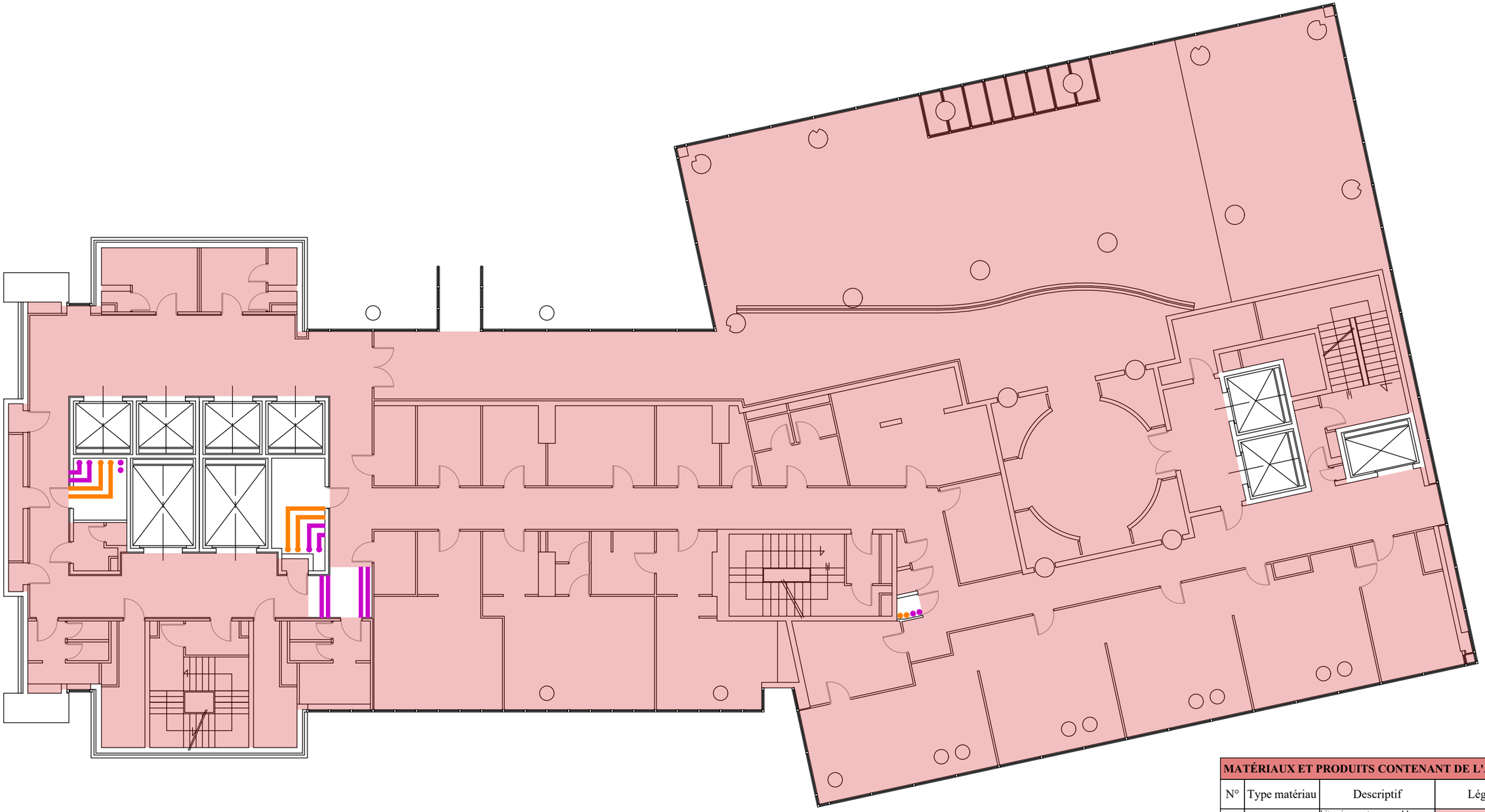

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 18/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+2 / ZOOM

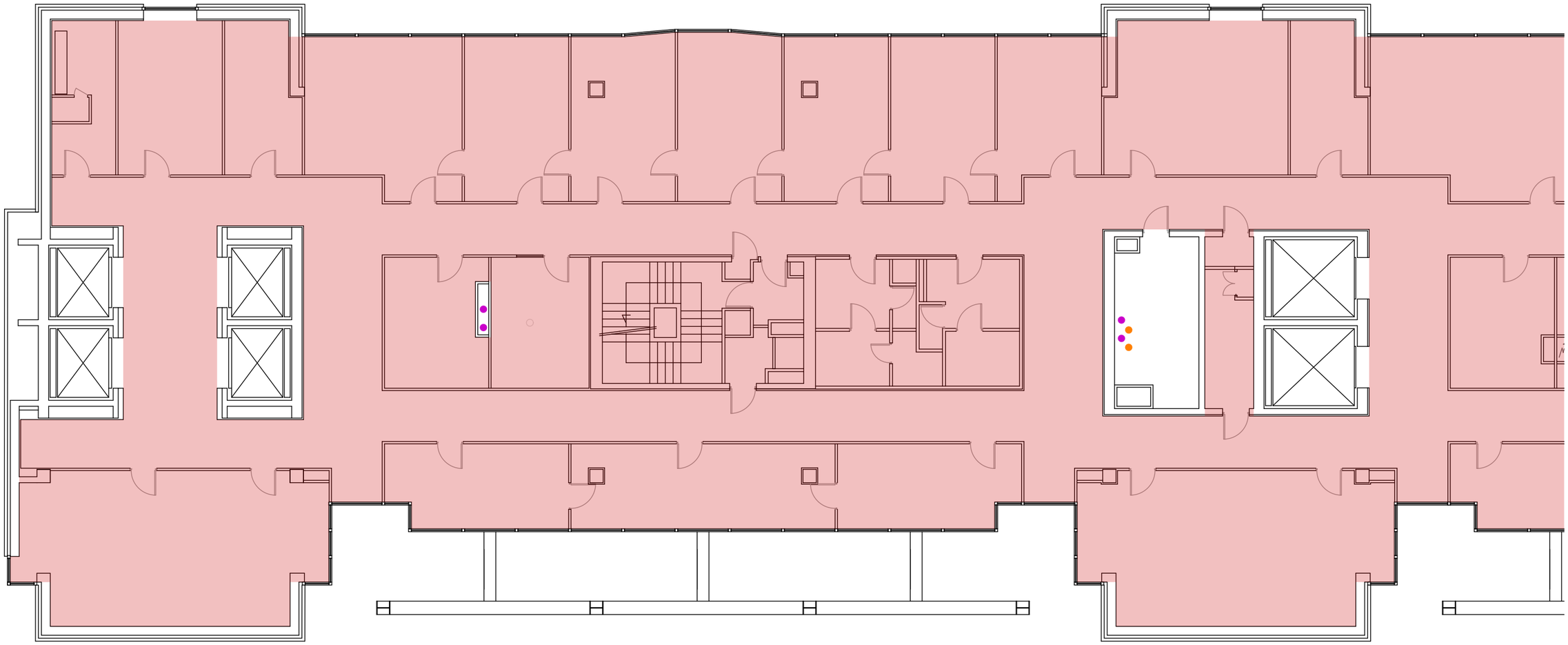

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 19/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+2 / ZOOM

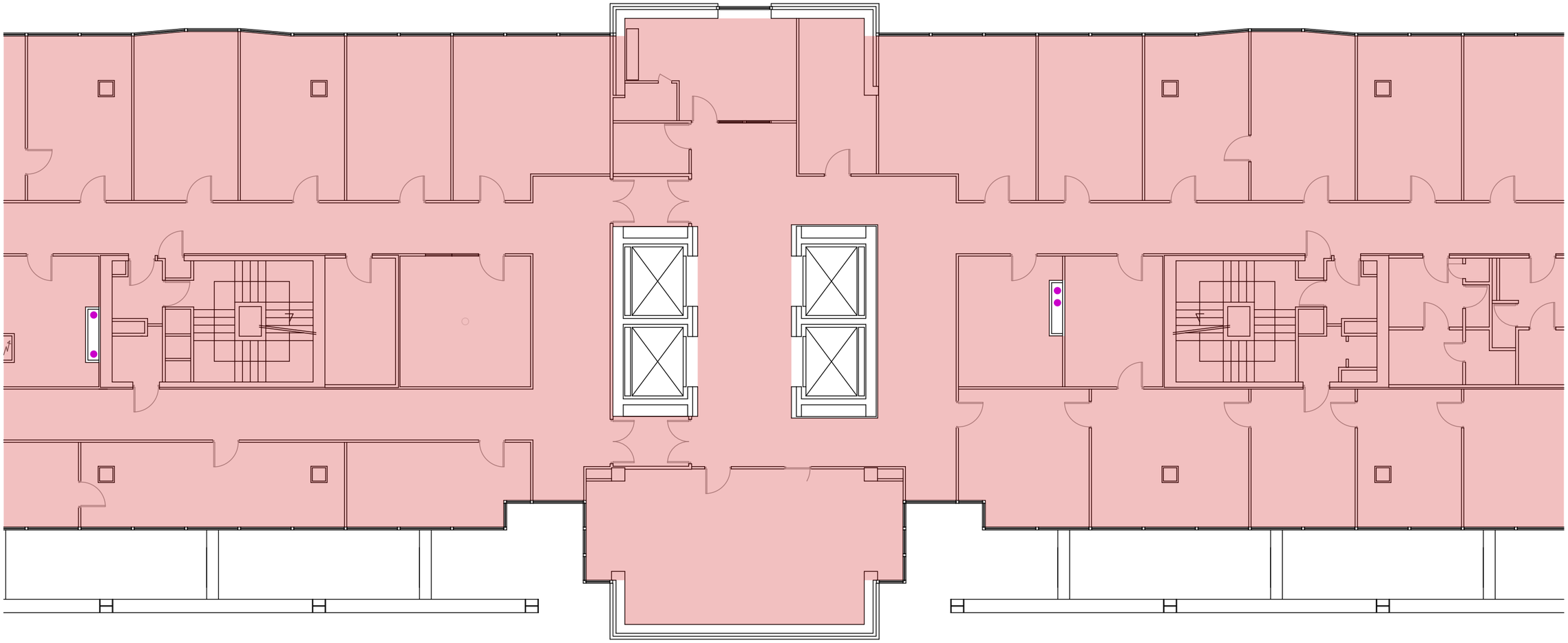

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 20/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+2 / ZOOM

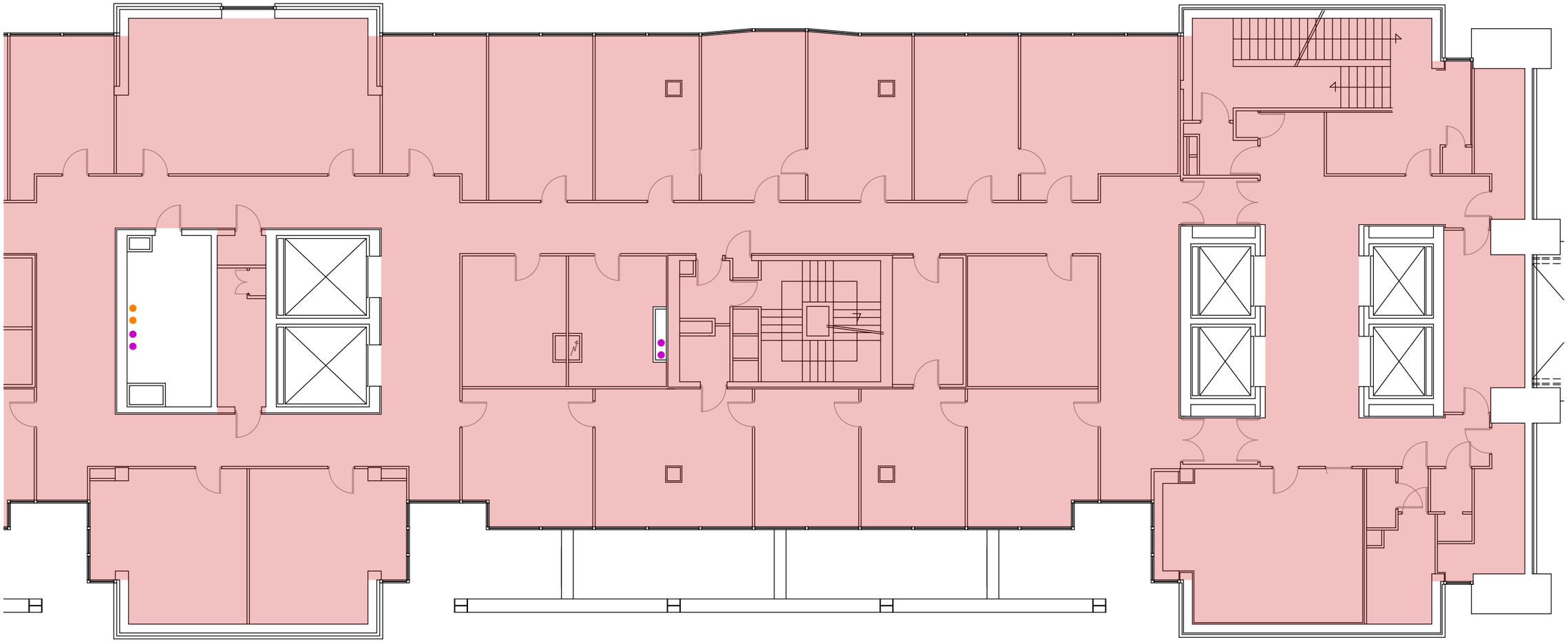

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 21/61	

R+3

LÉGENDE	
Locaux non visités	

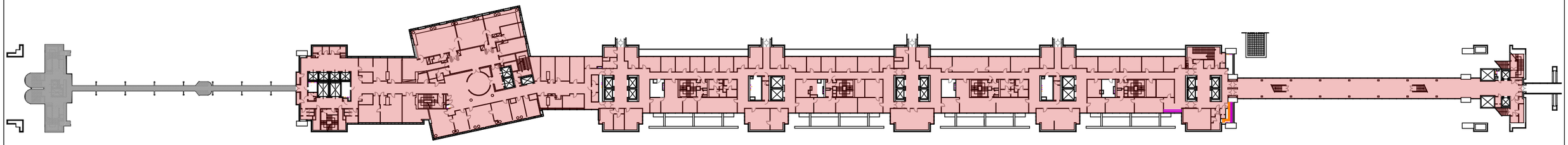

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 22/61	

R+3 / ZOOM

LÉGENDE	
Locaux non visités	

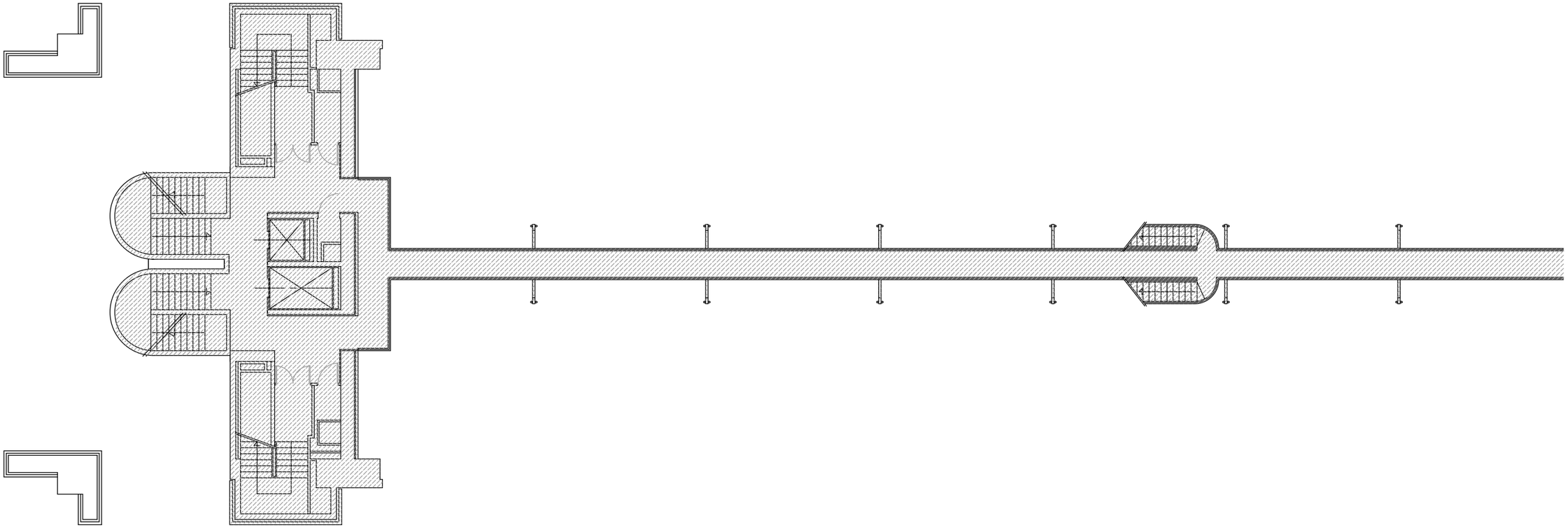

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 23/61	

R+3 / ZOOM

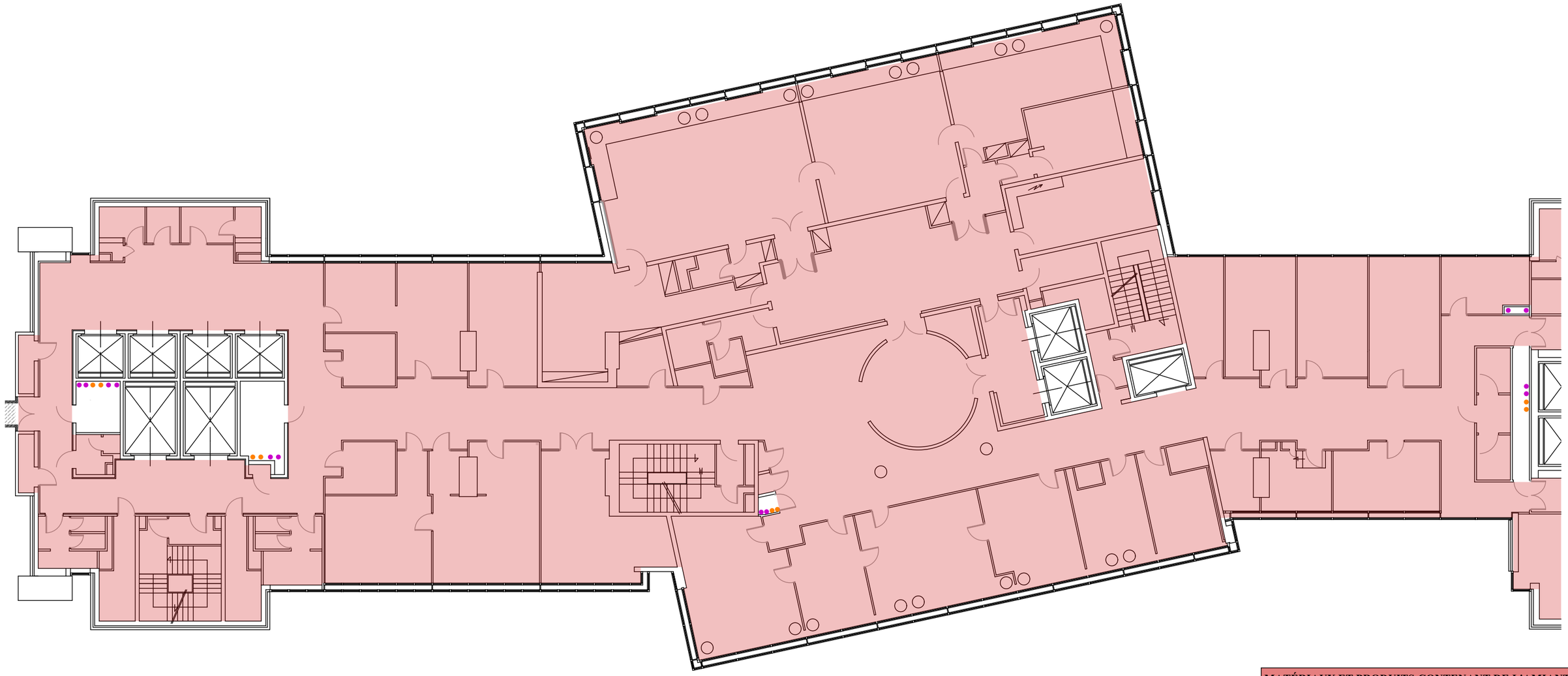

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 24/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+3 / ZOOM

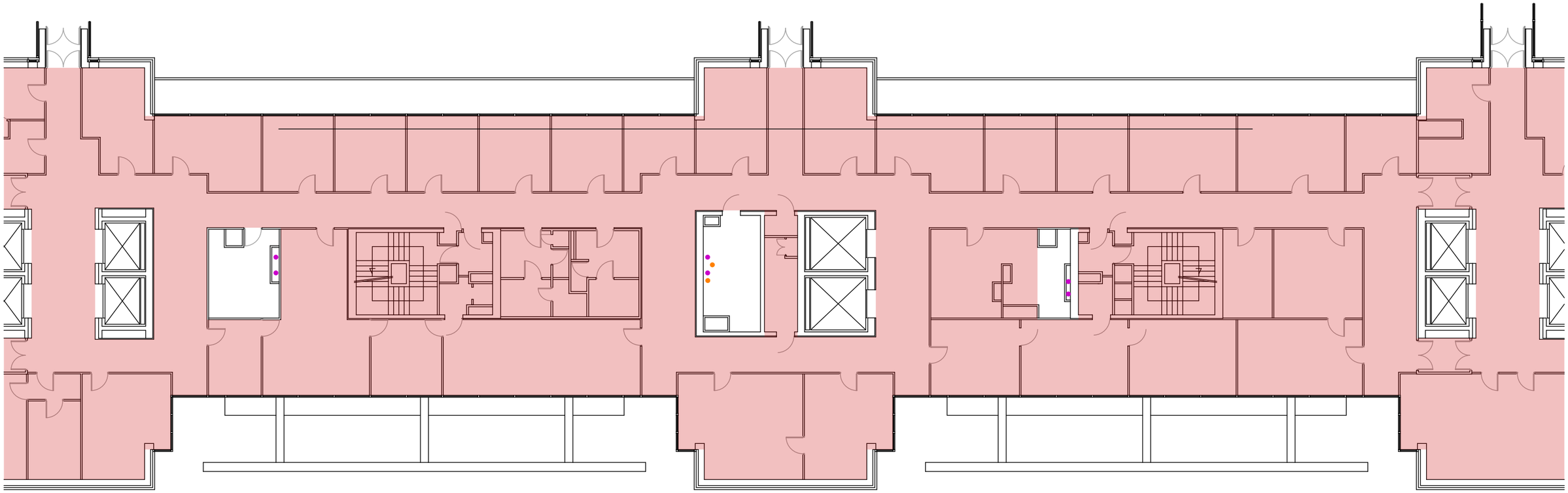

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 25/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+3 / ZOOM

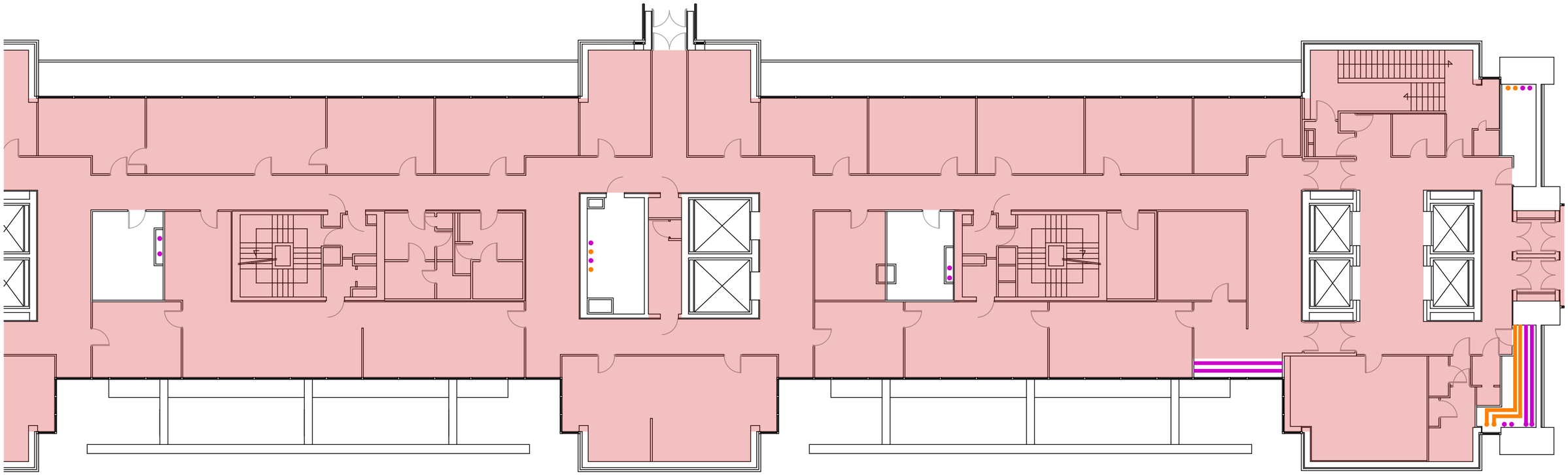

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 26/61	

R+3 / ZOOM

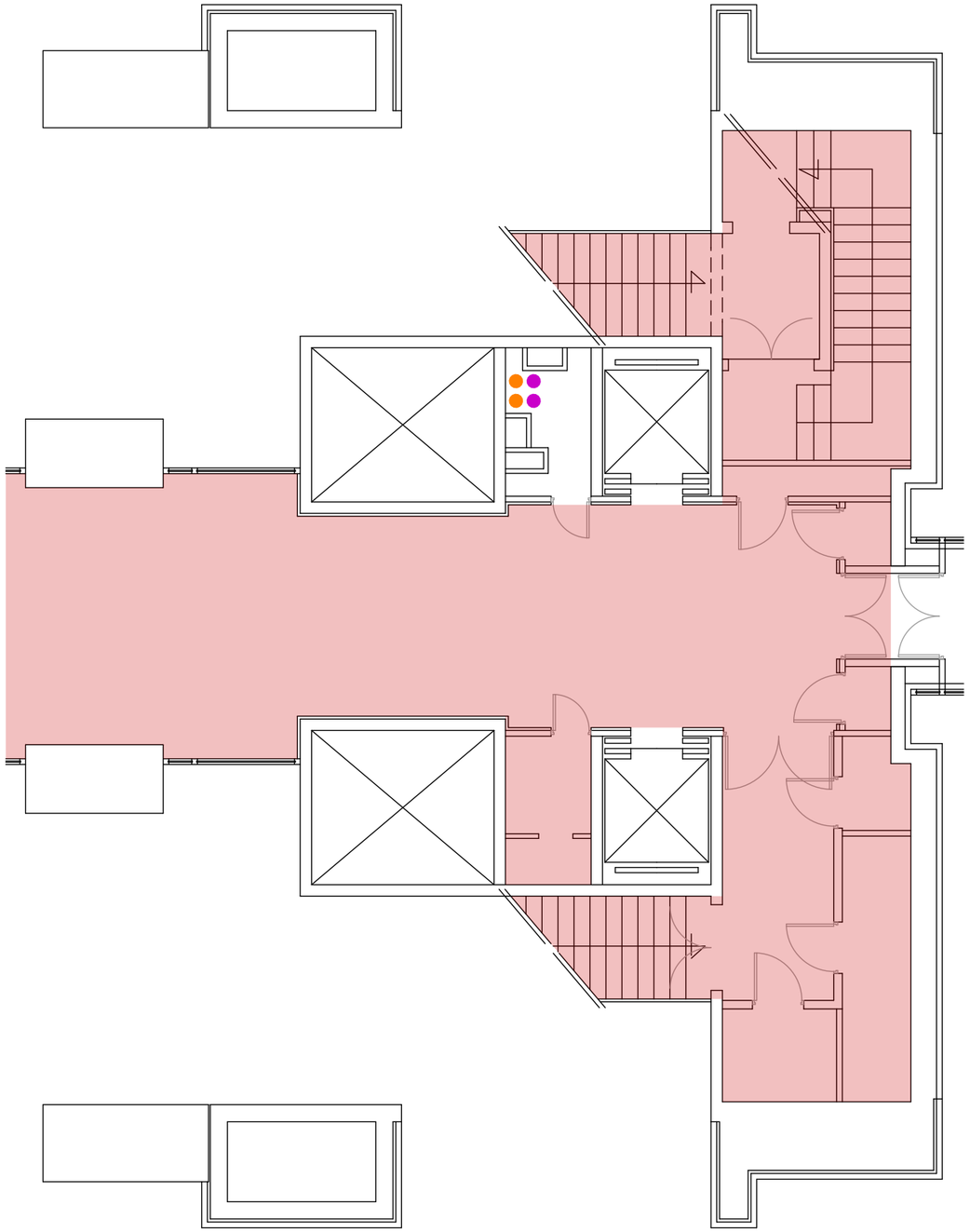

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 27/61	

R+4

LÉGENDE	
Locaux non visités	

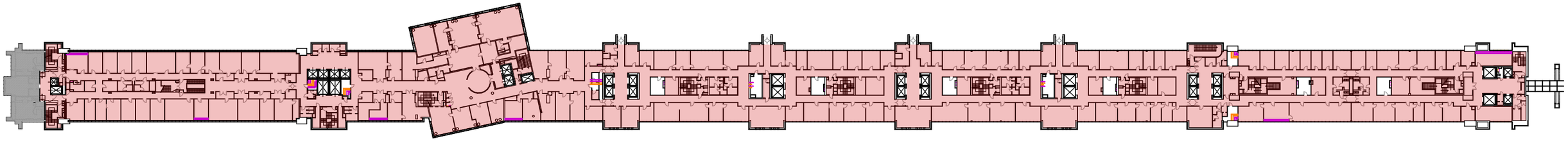

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 28/61	

R+4 / ZOOM

LÉGENDE	
Locaux non visités	

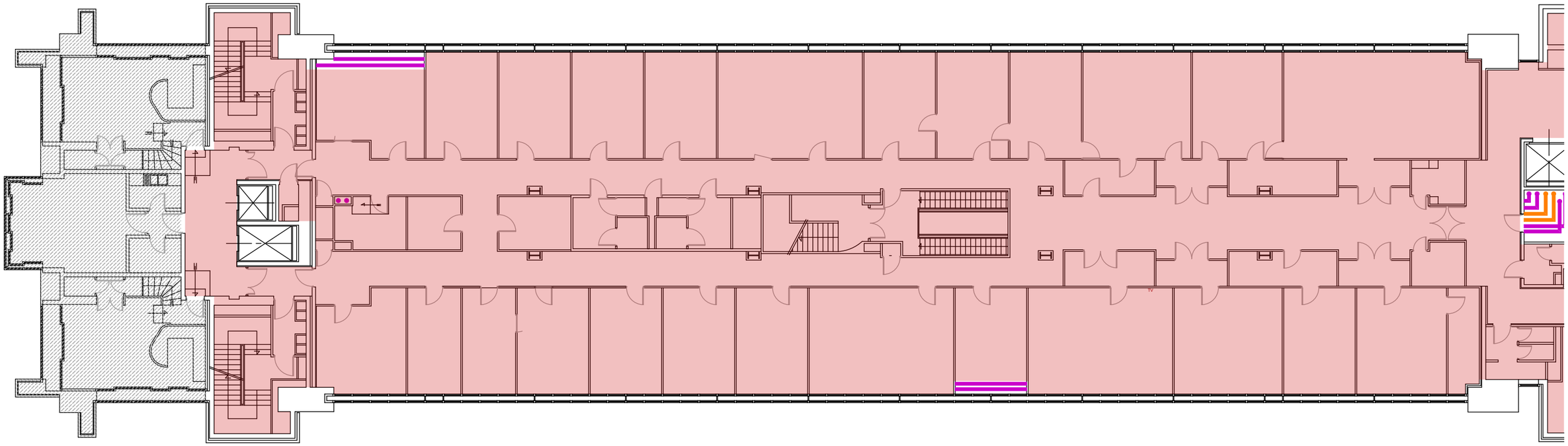

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 29/61	

R+4 / ZOOM

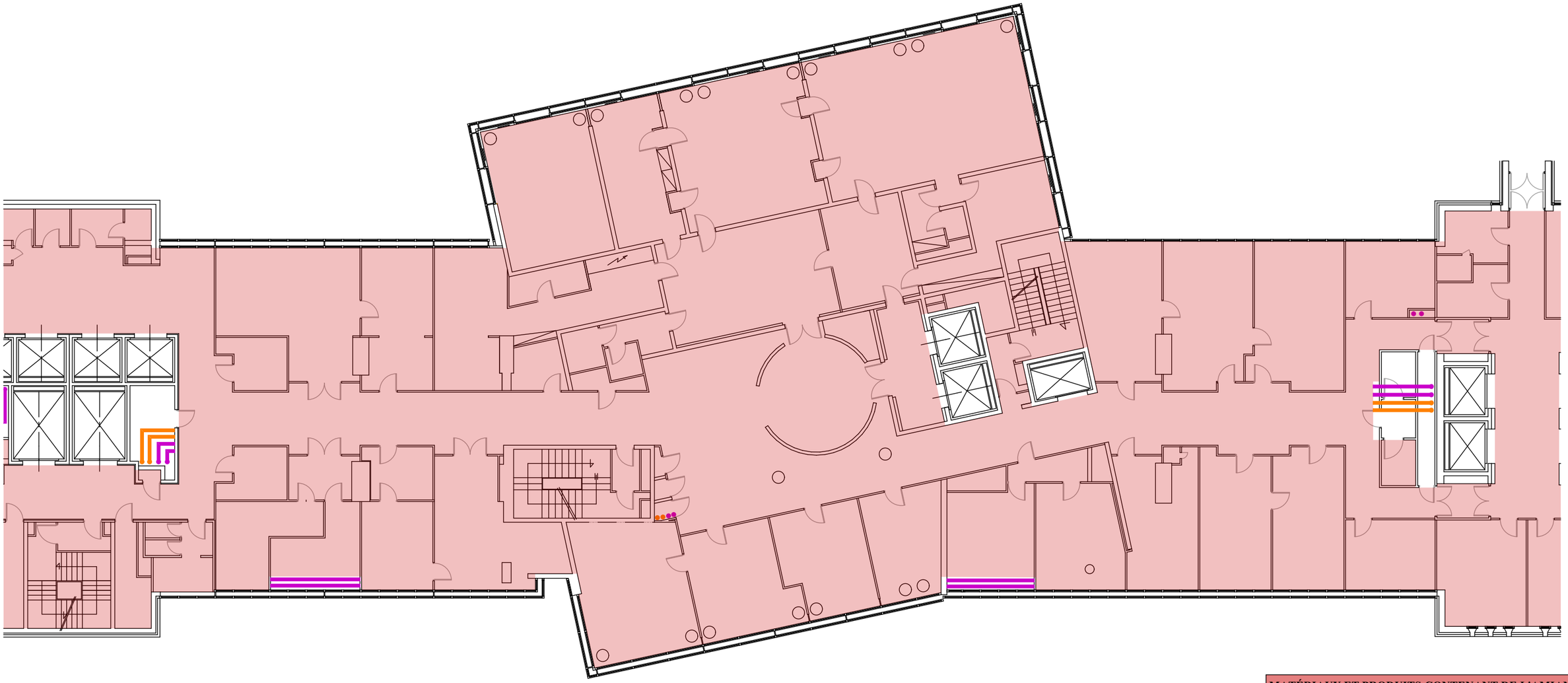

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 30/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+4 / ZOOM

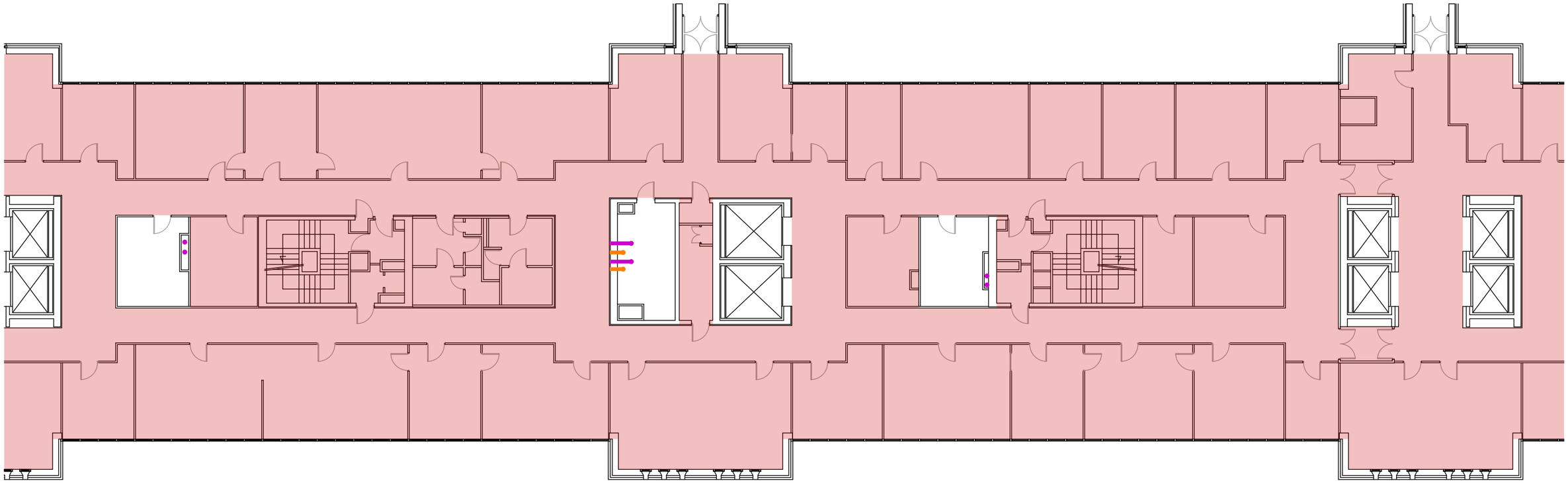

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 31/61	

R+4 / ZOOM

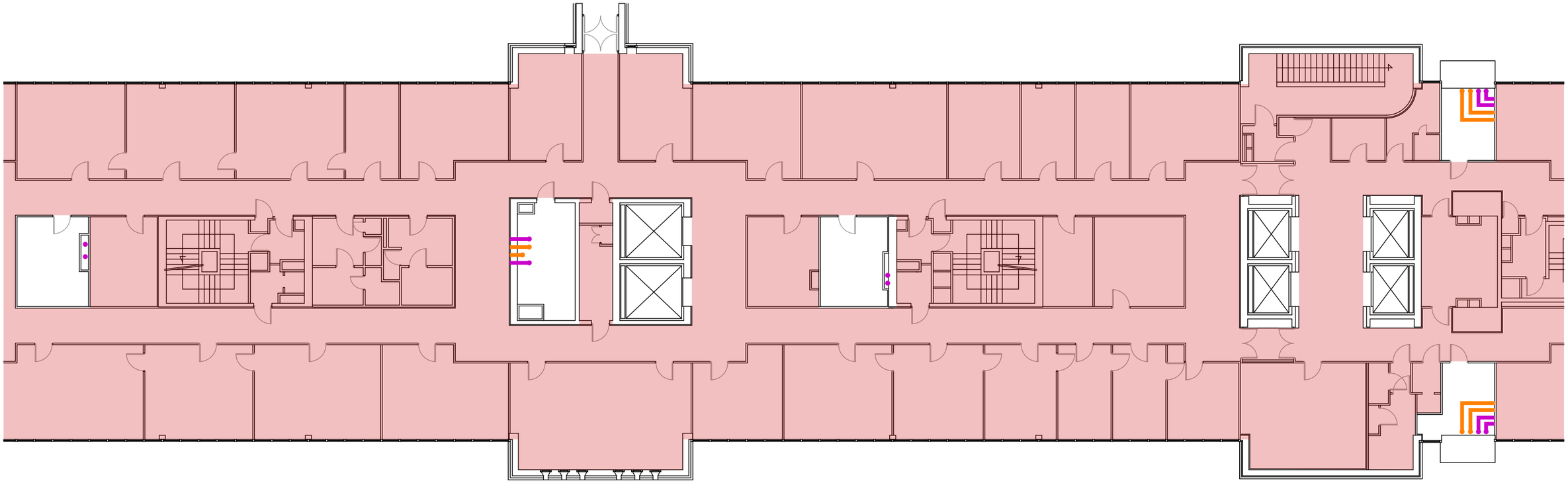

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 32/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+4 / ZOOM

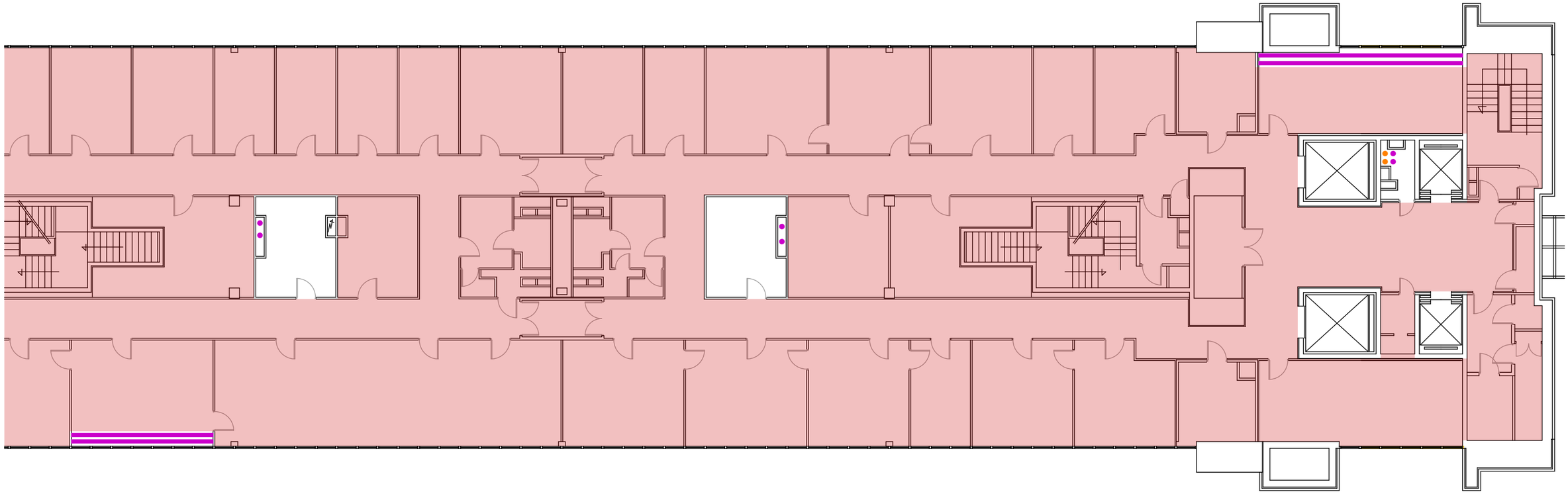

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 33/61	

R+5

LÉGENDE	
Locaux non visités	

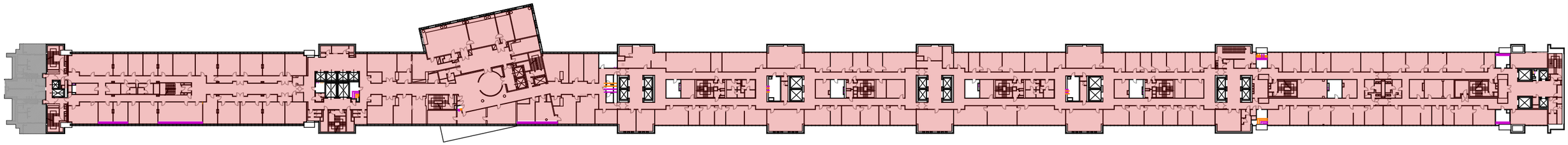

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 34/61	

R+5 / ZOOM

LÉGENDE	
Locaux non visités	

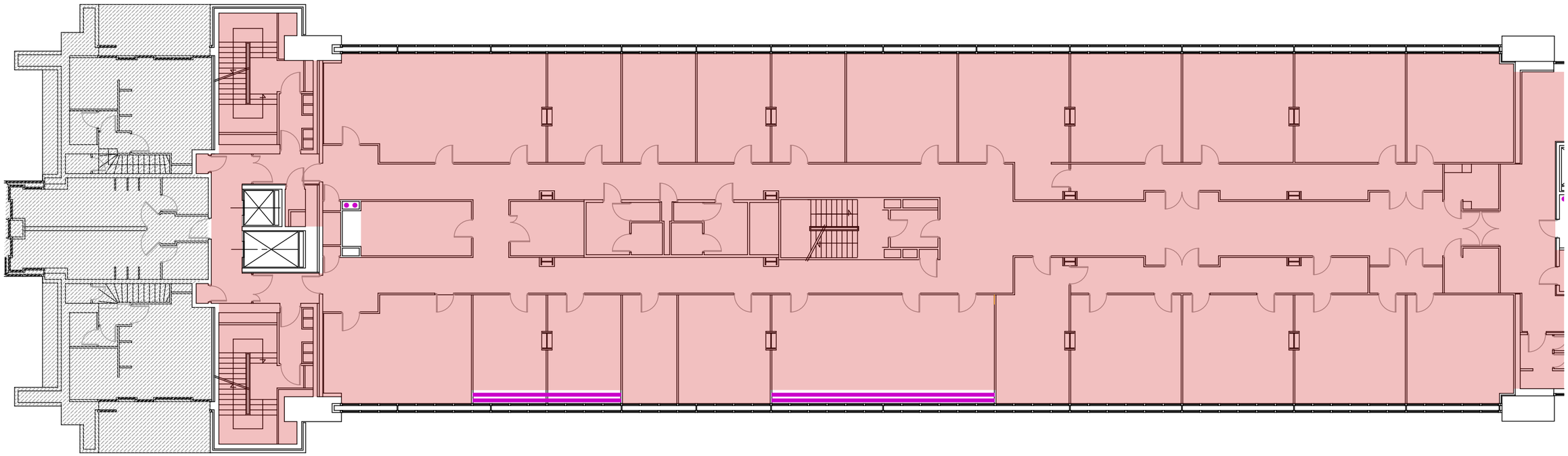

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 35/61	

R+5 / ZOOM

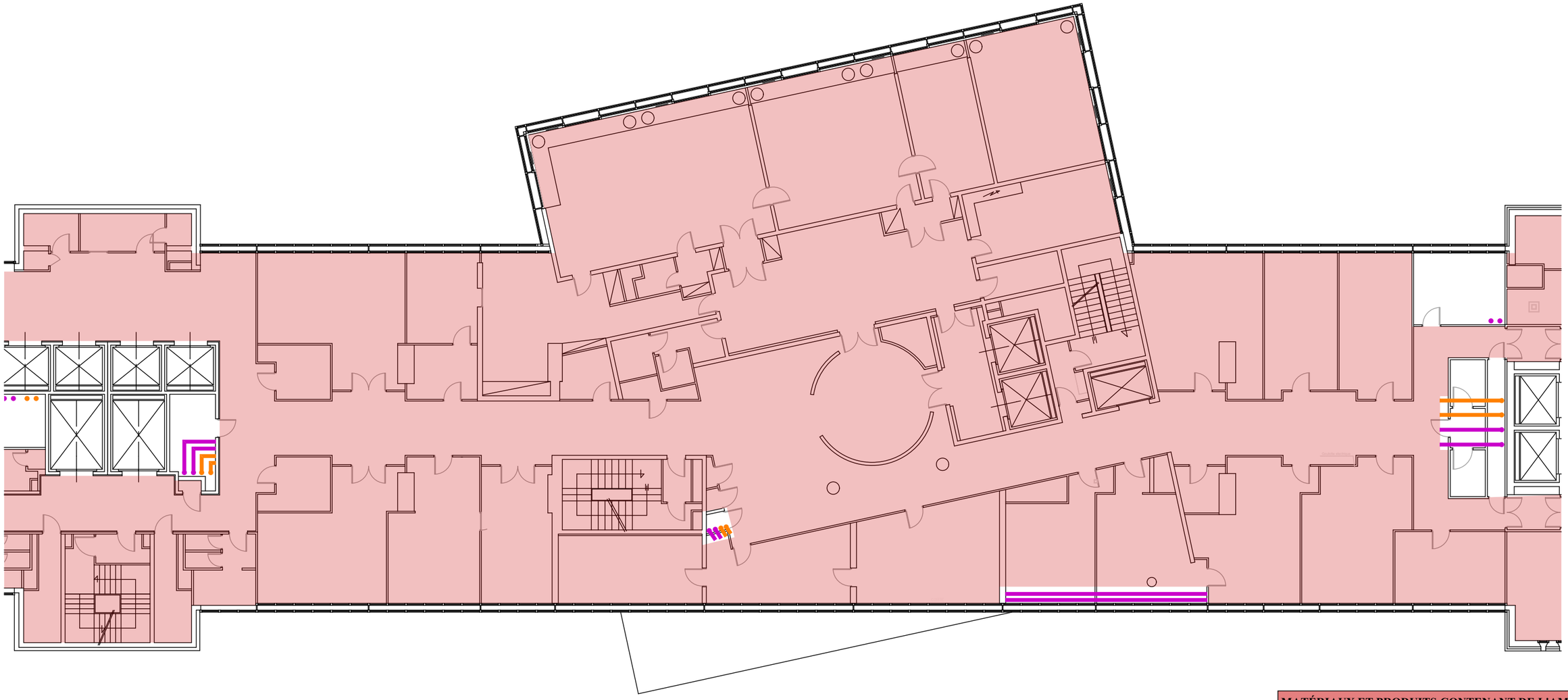

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 36/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+5 / ZOOM

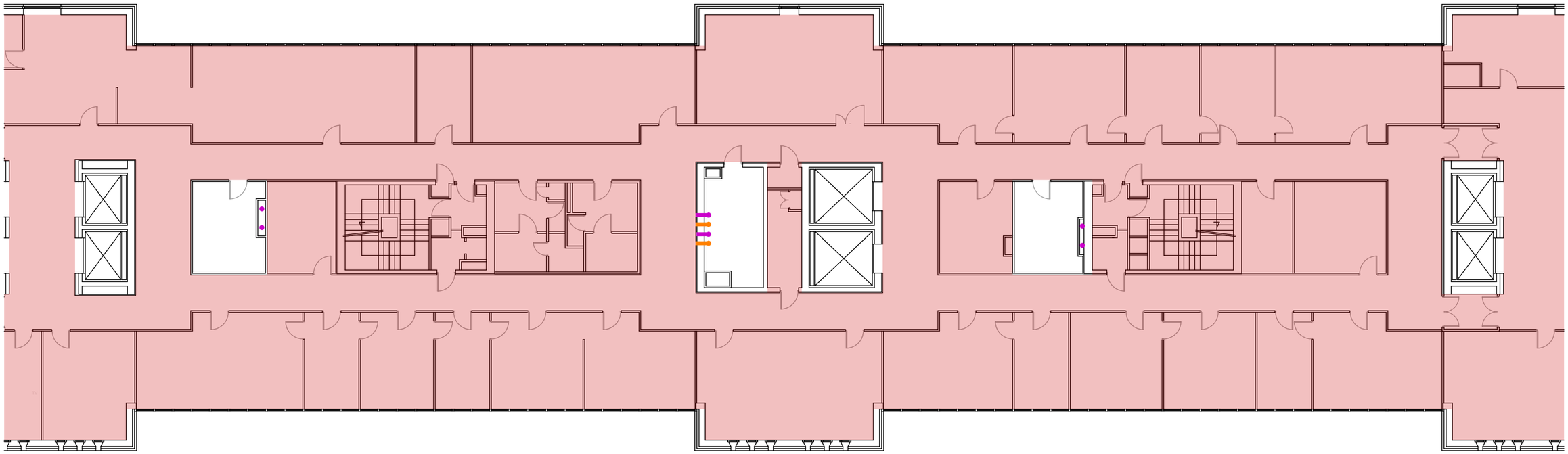

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 37/61	

R+5 / ZOOM

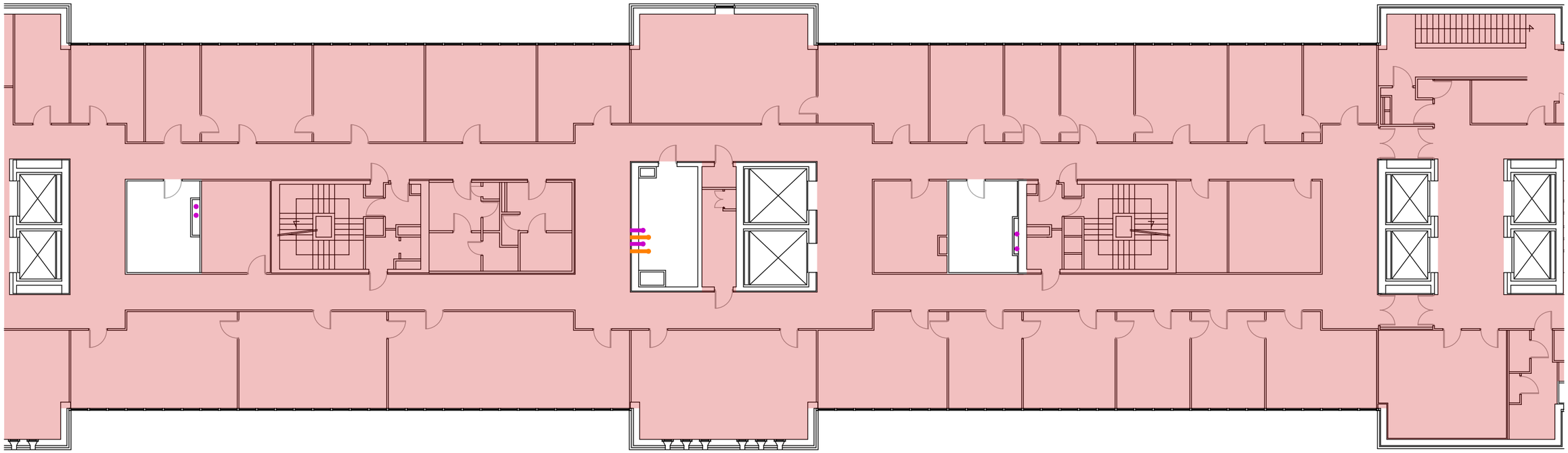

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 38/61	

R+5 / ZOOM

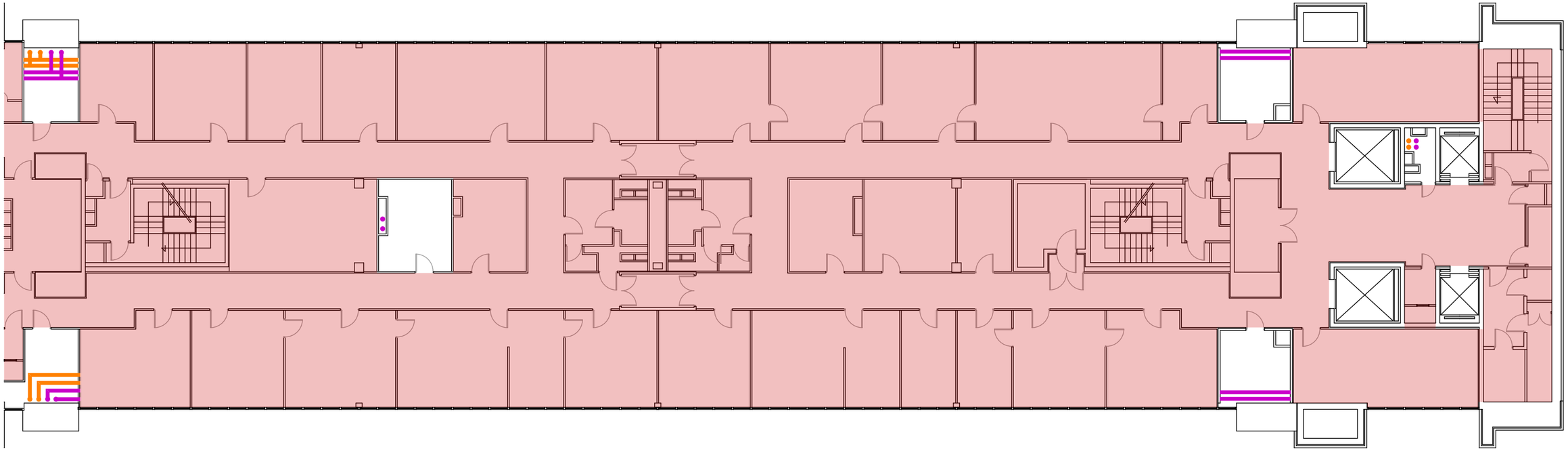

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 39/61	

R+6

LÉGENDE	
Locaux non visités	

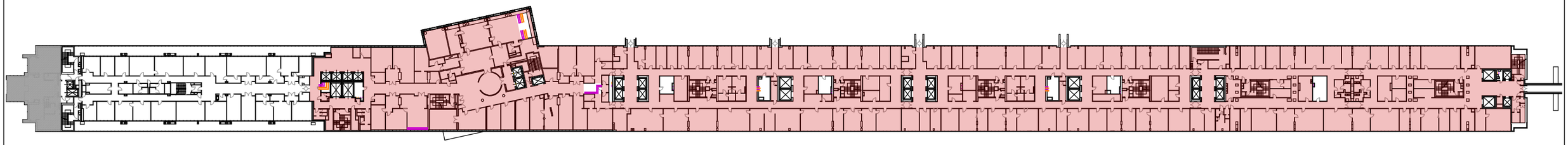

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 40/61	

R+6 / ZOOM

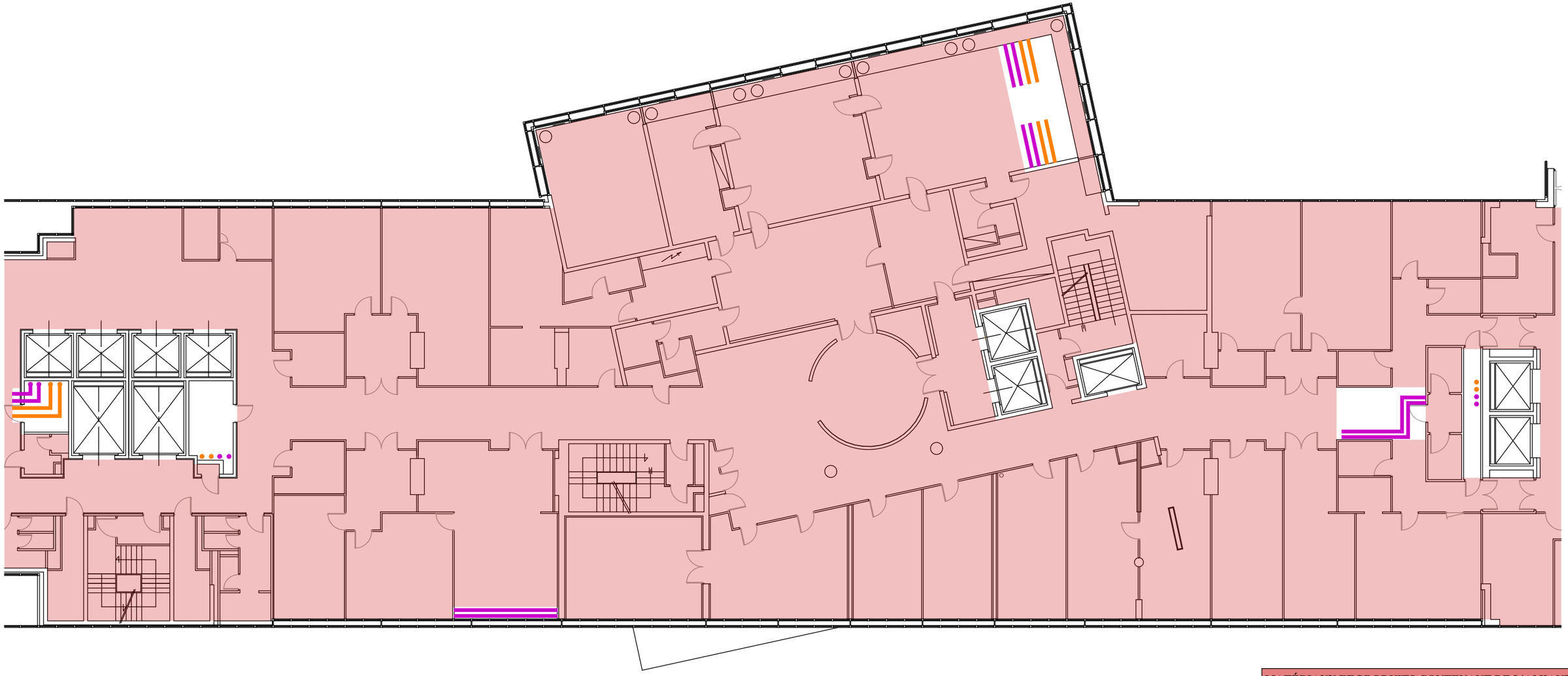

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 41/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+6 / ZOOM

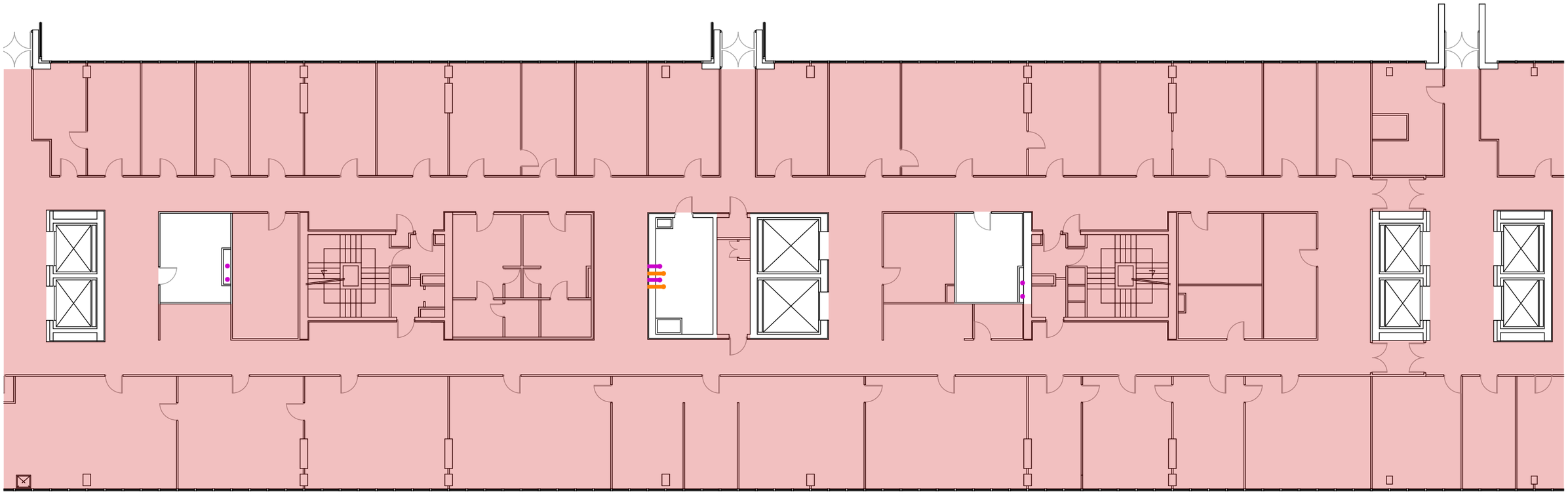

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 42/61	

R+6 / ZOOM

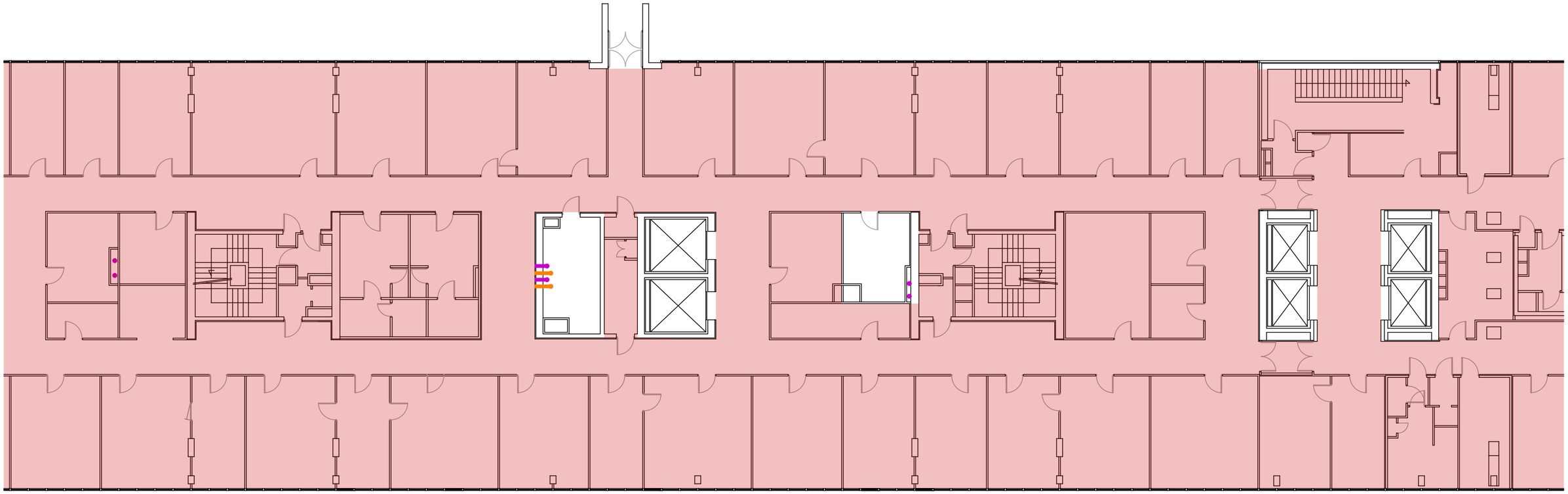

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 43/61	

R+6 / ZOOM

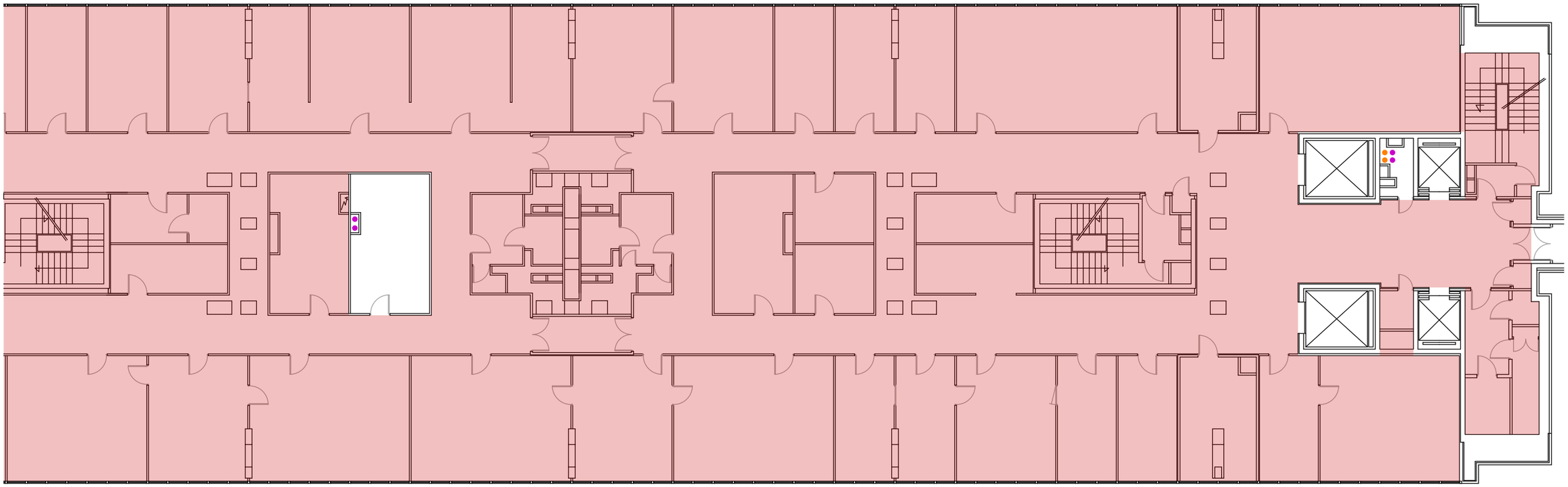

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 44/61	

R+7

LÉGENDE	
Locaux non visités	

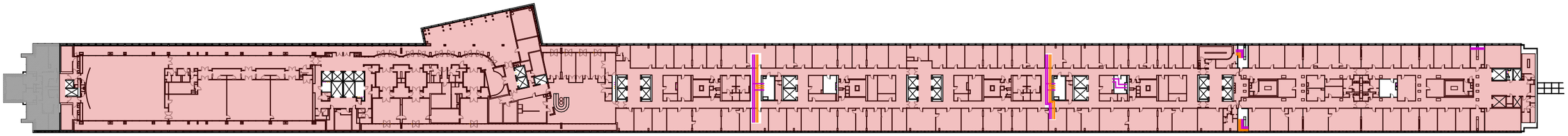

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 45/61	

R+7 / ZOOM

LÉGENDE	
Locaux non visités	

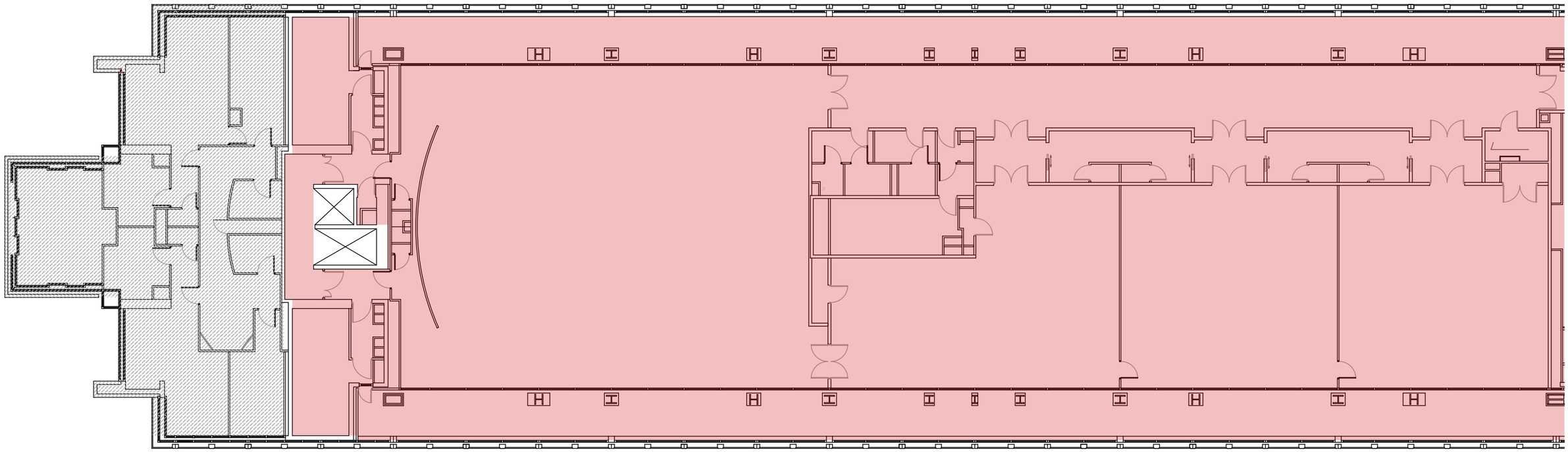

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 46/61	

R+7 / ZOOM

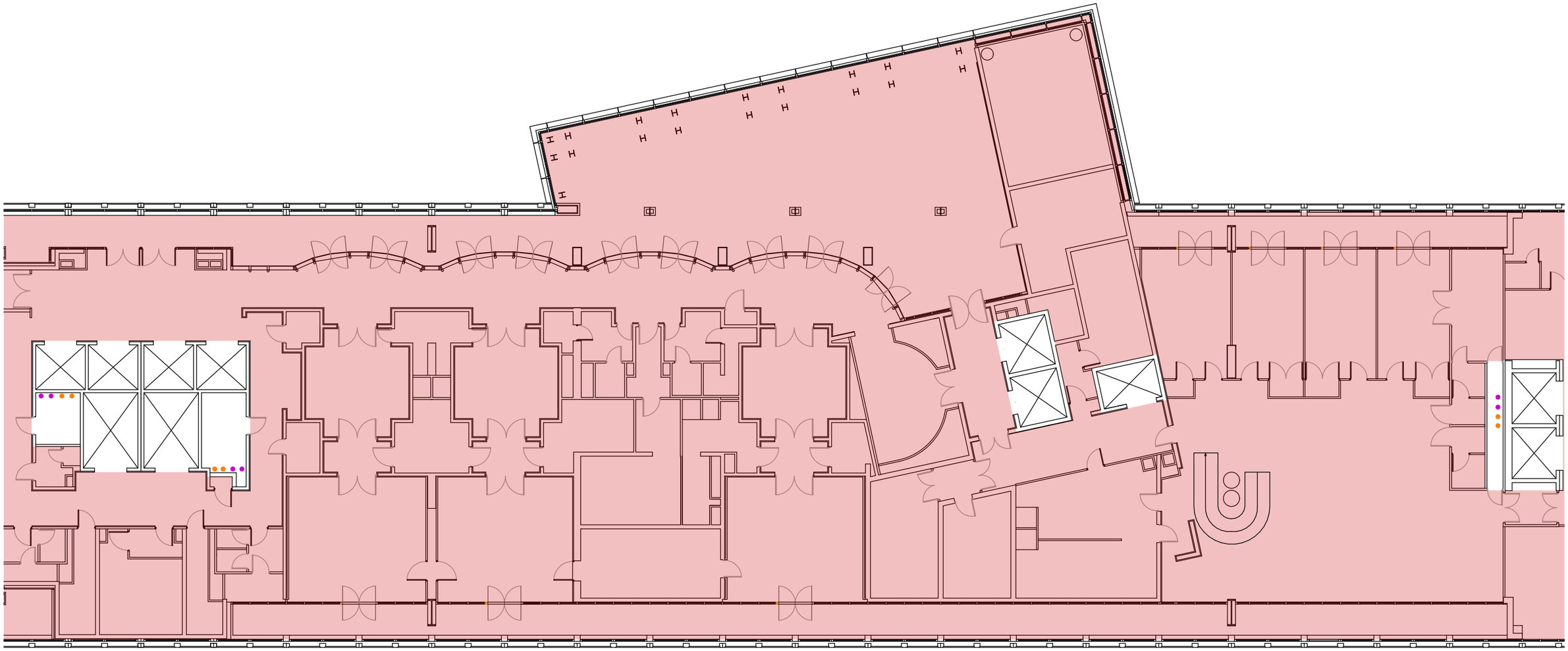

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 47/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+7 / ZOOM

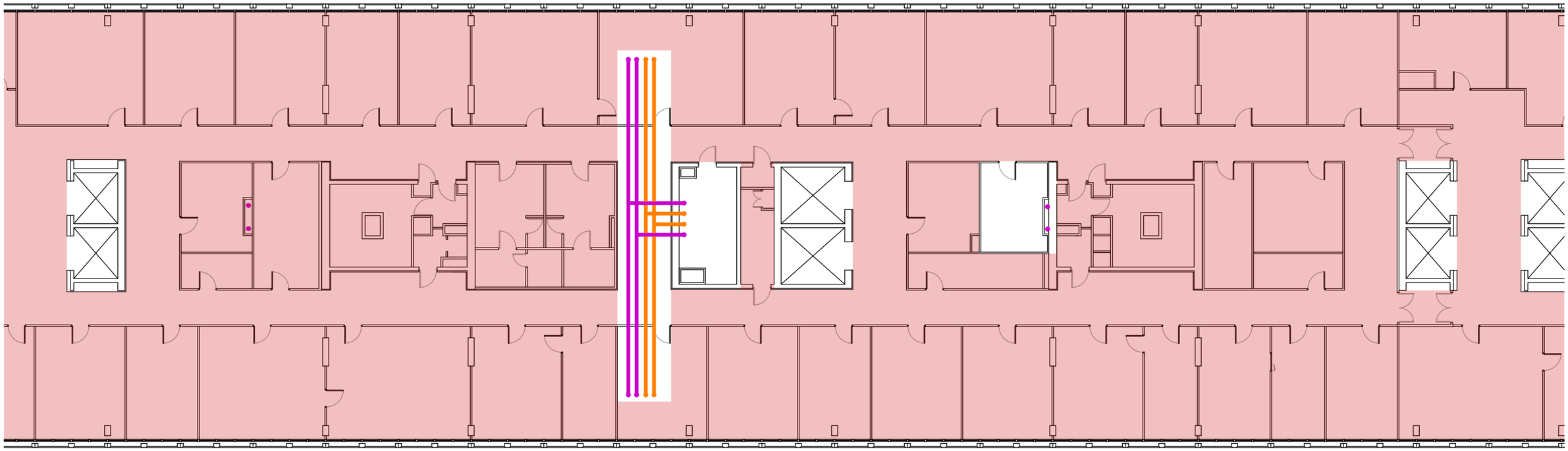

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 48/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+7 / ZOOM

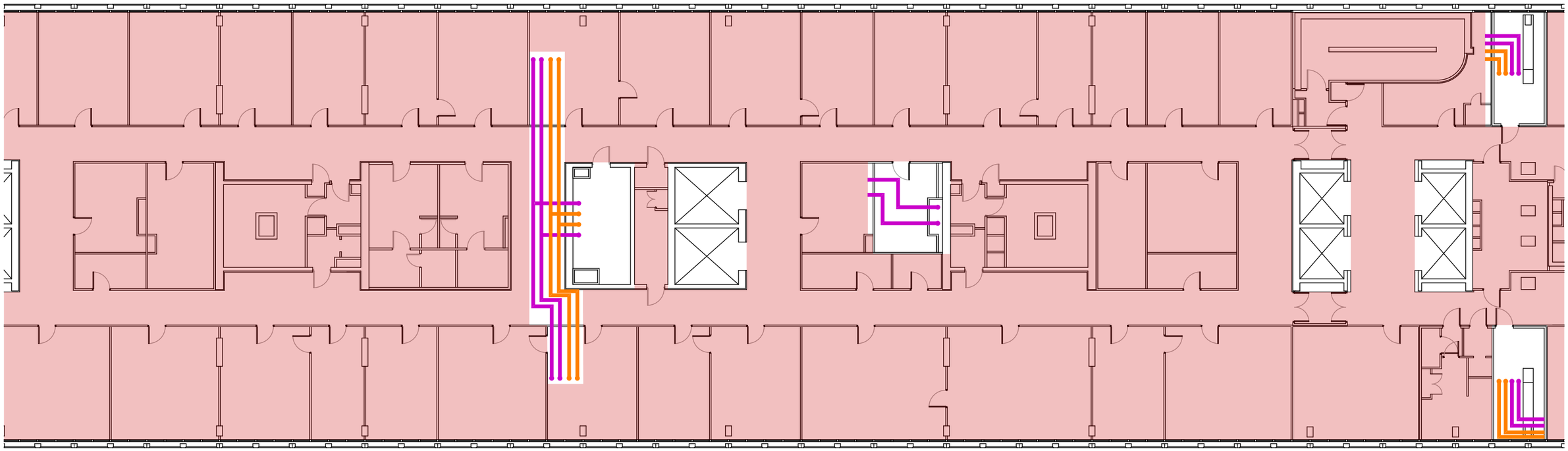

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 49/61	

R+7 / ZOOM

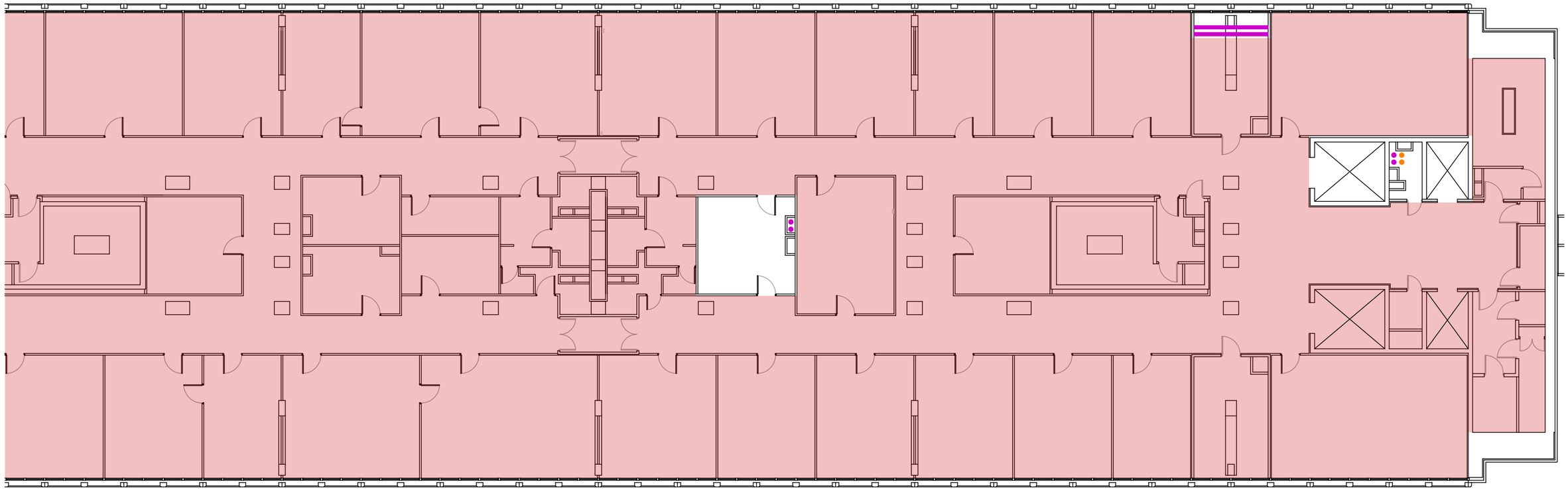

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 50/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+8

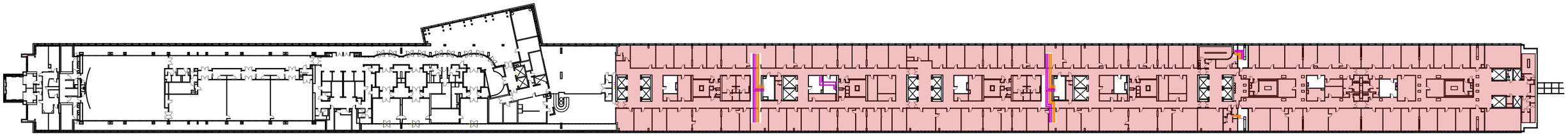

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 51/61	

R+8 / ZOOM

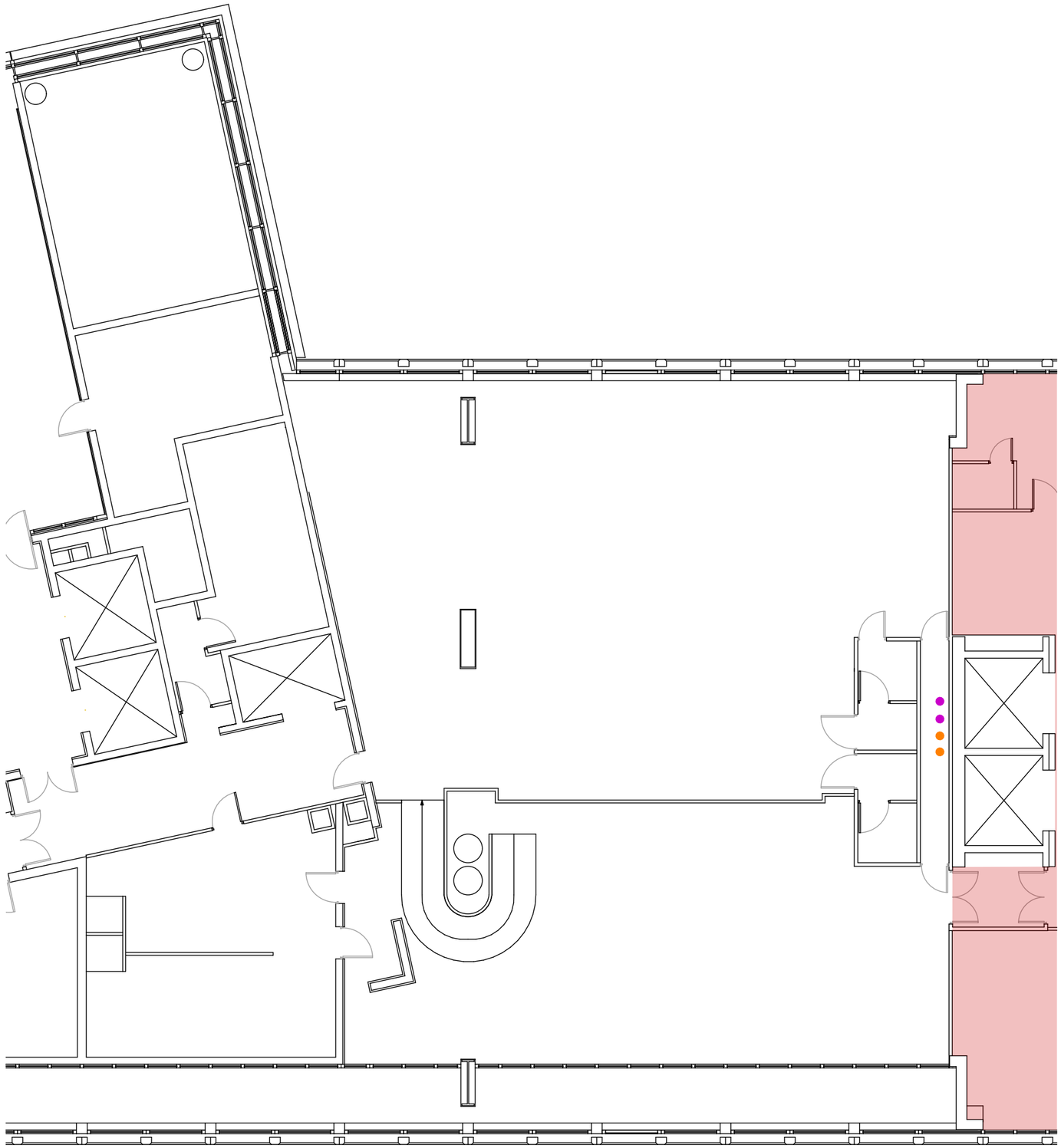

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 52/61	

R+8 / ZOOM

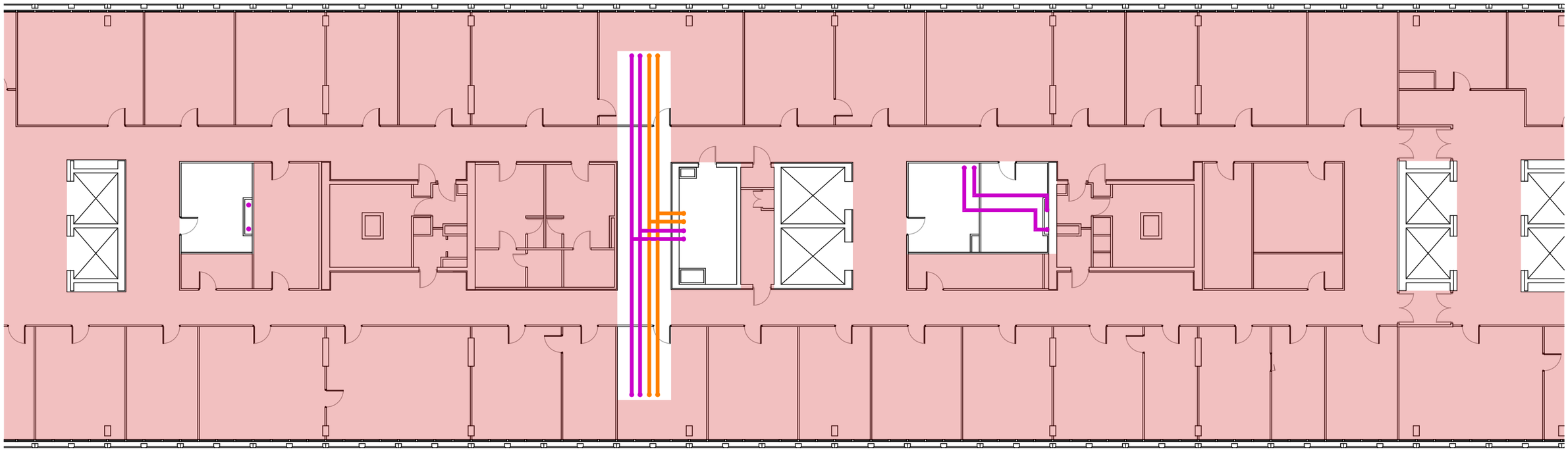

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 53/61	

R+8 / ZOOM

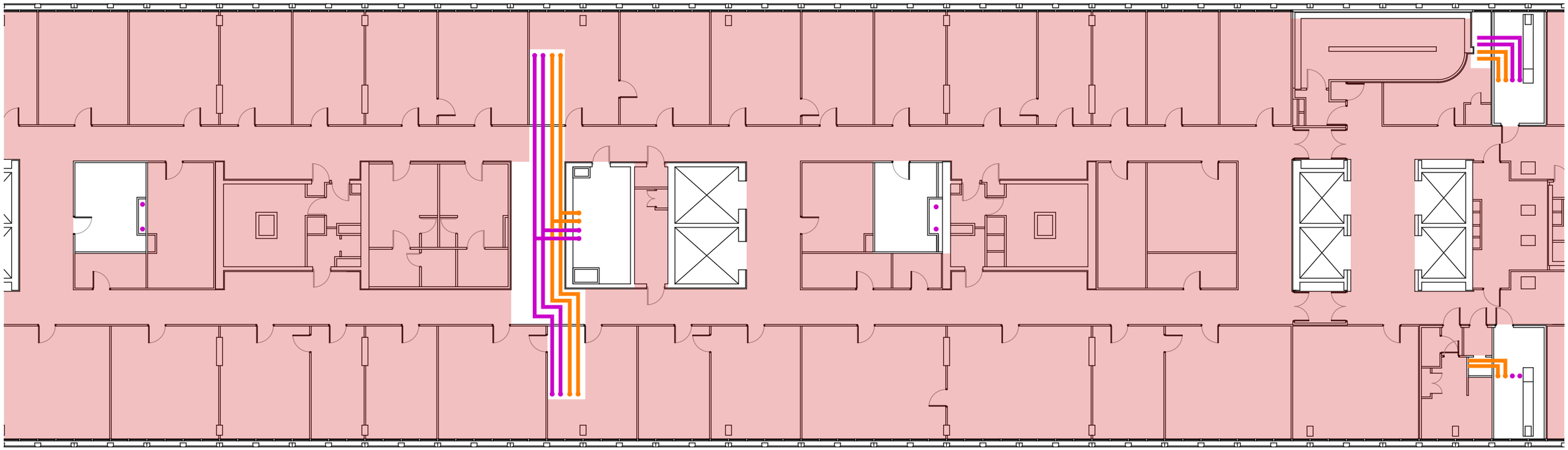

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 54/61	

R+8 / ZOOM

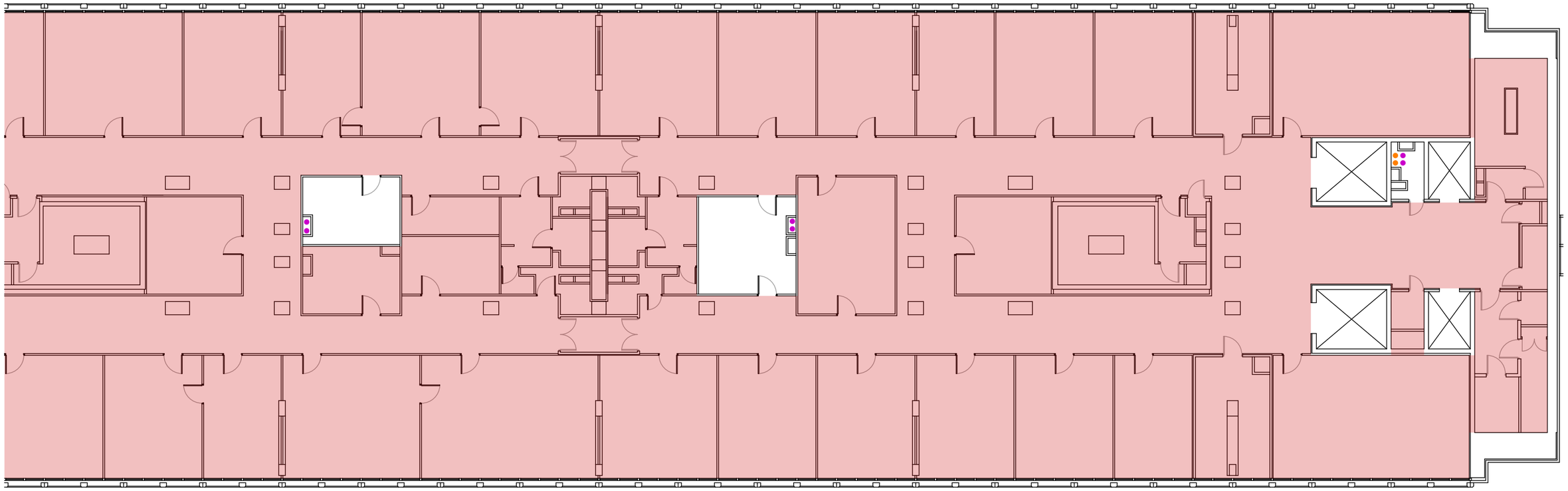

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1
Date	12/2021
Format : A3	Page : 55/61

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+9

LÉGENDE	
Locaux non visités	

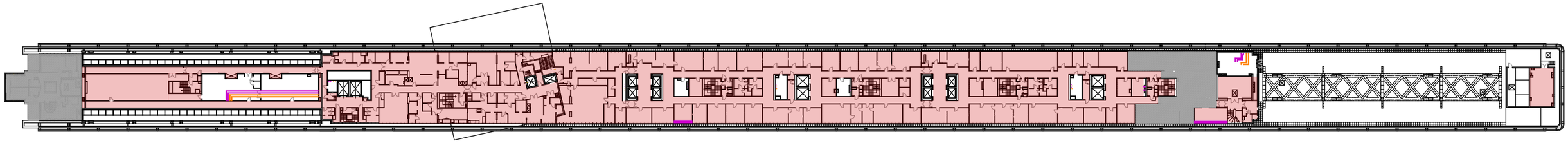

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 56/61	

R+9 / ZOOM

LÉGENDE	
Locaux non visités	

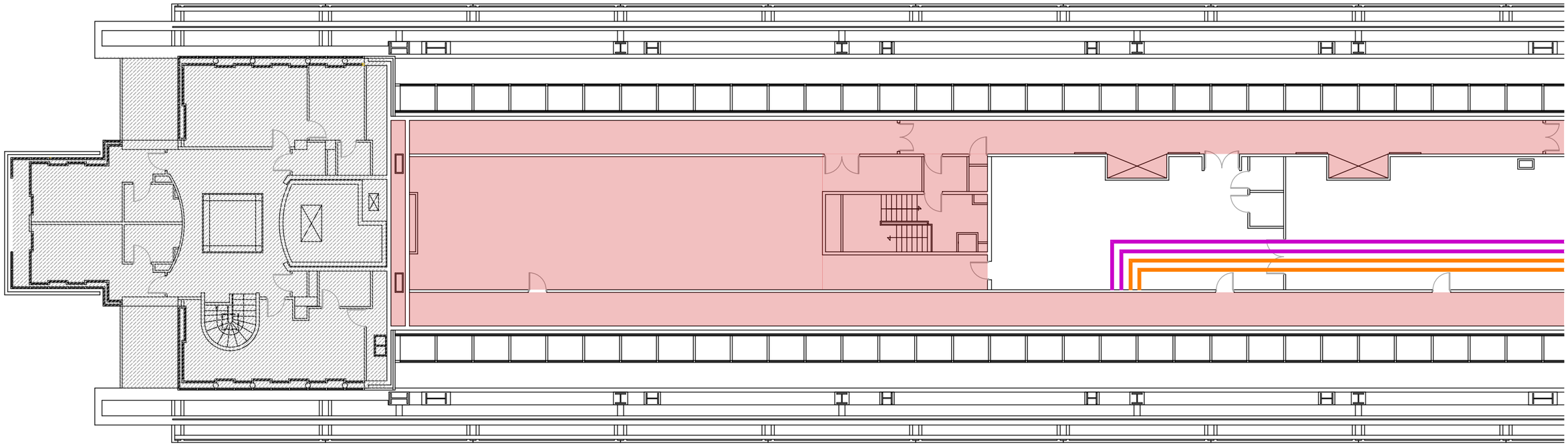

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 57/61	

R+9 / ZOOM

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 58/61	

R+9 / ZOOM

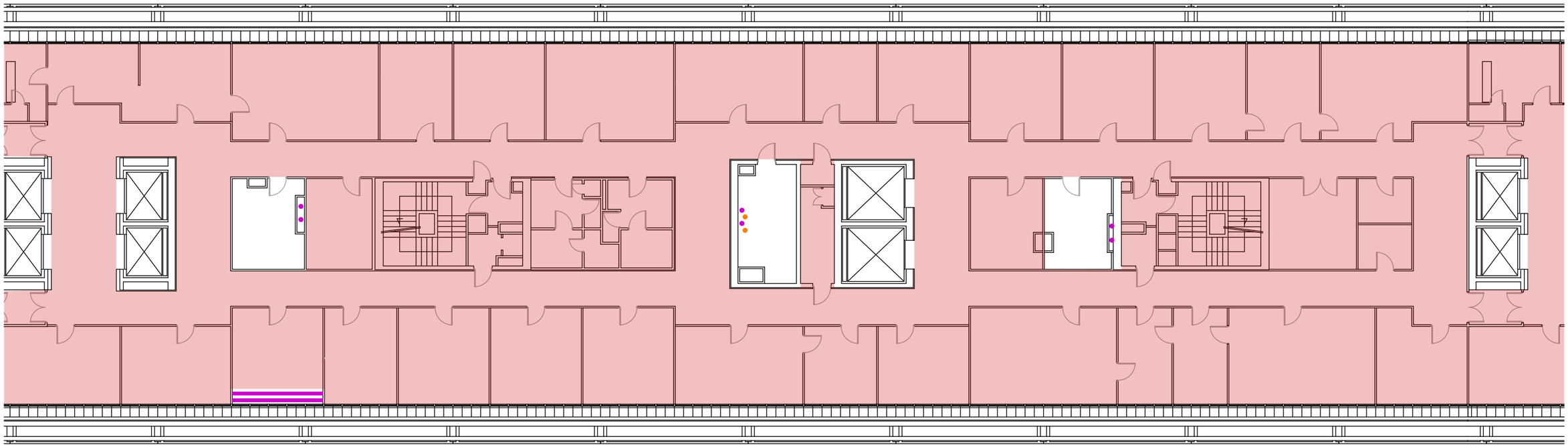

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 59/61	

R+9 / ZOOM

LÉGENDE	
Locaux non visités	

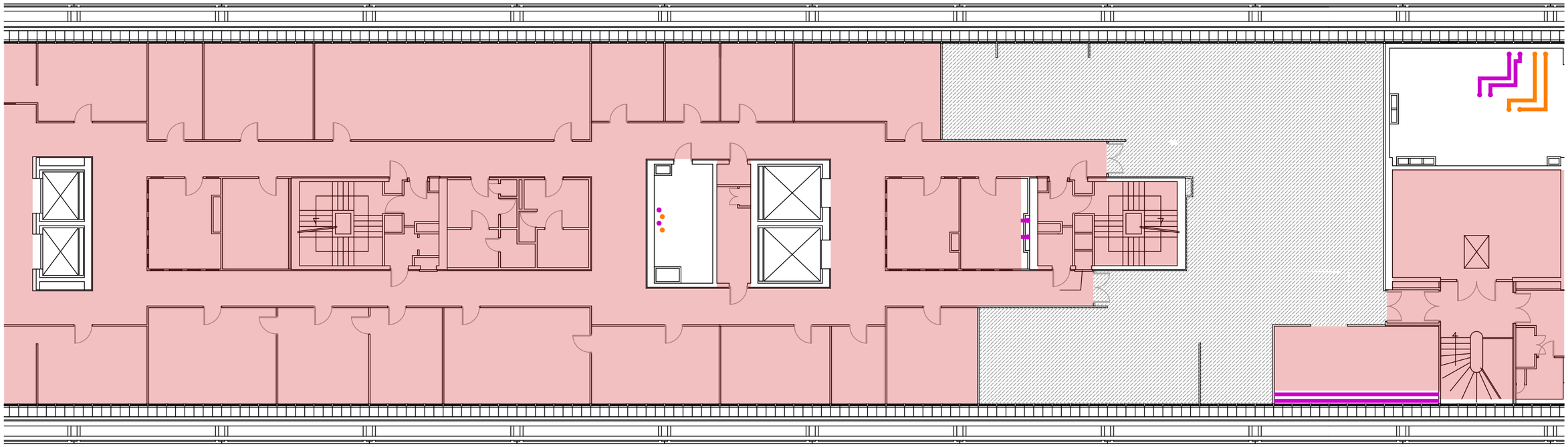

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 60/61	

R+10

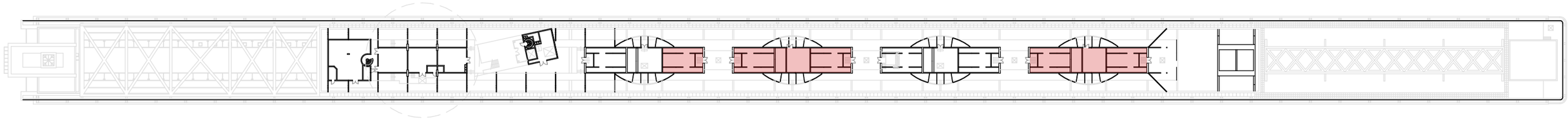

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)	
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)	

ANNEXE : PLANS / CROQUIS

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	40622-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	12/2021	
Format : A3	Page : 61/61	

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX

Code du Travail – article R4412-97
Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012
Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017
Loi n°2016-1088 du 8 Août 2016
Norme NFX 46-020 –Août 2017

Rapport N° 569772-082.75.17.01029 Indice 1 établi le 28/09/2018

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère l'économie, de l'industrie et du numérique
Secrétariat général
39 RUE DE BERCY
75012 PARIS

Programme de travaux : Voir annexe 4.

Donneur d'ordre :
MINISTERE DE L'ECONOMIE DES - 120 RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12

Représentant ayant accompagné l'opérateur de repérage : M. Philippe CARRIER

Laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses :

FLASHLAB - 1 Chemin de Saulxier - 91160 LONGJUMEAU - Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5952

Opérateur de repérage : Franck PERISSEL

QUALICONSULT IMMOBILIER
DIRECTION RÉGIONALE ILE DE FRANCE
12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX
Tél. : 01 39 35 41 43
SIRET : 490 676 293 000 15

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

SOMMAIRE

I. CONCLUSIONS 3
II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION : 4
III. OBSERVATIONS : 4
IV. PREAMBULE 5
V. BUT DE LA MISSION 5
VI. TEXTES REGLEMENTAIRES 5
VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC 6
1. Obligations du donneur d'ordre 6
2. Phase de repérage 6
3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons 6
VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES 7
1. Liste des locaux visités et non visités 7
2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante 7
3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante 7
IX. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE 8

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION
ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS
ANNEXE 3 - PHOTOS
ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE
ANNEXE 5 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE
ANNEXE 7 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

I. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Mastic gris (Gaine)	**10ème étage** Terrasse zone A3, Edicule zone A2	Résultat d'analyse	Nota: Le repérage des mastics gris est non exhaustif. Une cartographie précise pourra être réalisée à partir de plan de réseaux.
Mastic marron (Gaine)	**10ème étage** Local zone A2 OT 0307	Résultat d'analyse	Nota: Le repérage des mastics gris est non exhaustif. Une cartographie précise pourra être réalisée à partir de plan de réseaux.
Mastic marron (Gaine MPE2)	**10ème étage** Local zone A2 OT 1509	Résultat d'analyse	Nota: Le repérage des mastics gris est non exhaustif. Une cartographie précise pourra être réalisée à partir de plan de réseaux.
Mastic gris (Gaines ronde)	**TR** Terrasse Zone A3	Résultat d'analyse	Nota: Le repérage des mastics gris est non exhaustif. Une cartographie précise pourra être réalisée à partir de plan de réseaux.
Mastic (Gaines carré)	**9ème étage** Terrasse Zone A51	Résultat d'analyse	Nota: Le repérage des mastics gris est non exhaustif. Une cartographie précise pourra être réalisée à partir de plan de réseaux.

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

MATERIAU	LOCALISATION	CRITERE DE CONCLUSION	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Isolant noir (Gaine (passage mur))	**10ème étage** Terrasse zone A3	Résultat d'analyse	/
Bande platreuse (Gaine)	**10ème étage** Edicule zone A2	Résultat d'analyse	/
Joint gris (Gaine)	**10ème étage** Edicule zone A2	Résultat d'analyse	/
Joint noir (Gaine Carré)	**10ème étage** Local zone A2 OT 1509	Résultat d'analyse	/

II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :

Liste des documents fournis par le donneur d'ordre	Observations	Voir annexe
Plans ou croquis		
Oui		**ANNEXE 2**
Autres documents relatifs à la construction		
Oui		**/**
Documents relatifs aux travaux projetés		
Oui		**ANNEXE 5**
Rapports de repérage antérieurs		
Non		**/**

III. OBSERVATIONS :

Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet	Observations
Un plan de prévention a été réalisé avant intervention sur site	☐	☒	☐	/
Le bâtiment était vide d'occupants	☐	☒	☐	/
Le bâtiment était vide de meubles	☐	☒	☐	/
Les équipements et installations étaient en services	☐	☐	☒	/
Les équipements et installations étaient alimentés	☒	☐	☐	/
Le vide sanitaire était visitable	☐	☐	☒	/
Les combles ou la toiture terrasse étaient accessibles et visitables	☒	☐	☐	/
Justification des écarts à la norme				/

Propriétaire :
Administration MINISTERE DE L'ECONOMIE DES - 120 RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12

Organisme ayant réalisé la mission :

QUALICONSULT IMMOBILIER - Agence de NANTERRE -

Contrat d'assurance : **MMA IARD - n°127.106.241** valide jusqu'au 31 décembre 2018

Opérateur de repérage : **Franck PERISSEL**

Certificat de compétence : **ABCIDIA Certification - 4 route de la Noue - 91190 GIF SUR YVETTE (15-566)**

Date de réalisation de la mission : le 15/03/2018
Date de la visite de reconnaissance : le 15/03/2018

Date de la visite complémentaire : le 19/09/2018

IV. PREAMBULE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des principaux éléments de la construction dans le cadre **des travaux de l'immeuble sis :**

Immeuble de bureaux
39 RUE DE BERCY
75012 PARIS

Date de délivrance du permis de construire : N.C

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la santé, de la construction définit les catégories de matériaux et produits devant faire l'objet de ce repérage ainsi que les modalités d'intervention.

Rapports de repérage amiante antérieurs :

Néant

V. BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les éléments de la construction et susceptibles d'être affectés par les travaux

Description des travaux :

Voir annexe 4.

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les composants affectés par les travaux font l'objet du présent repérage

VI. TEXTES REGLEMENTAIRES

- Code du travail – article R4412-97
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Norme NFX 46-020 – Août 2017 : repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les immeubles bâtis.

VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

1. Obligations du donneur d'ordre

Dans le cadre d'une mission de repérage avant réalisation de travaux, **le donneur d'ordre doit communiquer à QUALICONSULT IMMOBILIER le programme détaillé des travaux,** les plans du bâtiment ainsi que tout document pouvant faciliter la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante (rapports antérieurs, document concernant la construction, …).

En cas de repérage avant travaux, le donneur d'ordre doit définir la nature et le périmètre de l'opération. Il ne doit pas imposer la méthode de repérage, celle-ci étant définie par la norme NF X 46-020.
Il ne doit pas définir le nombre de prélèvements à analyser. Le nombre d'investigations approfondies, de sondages, de prélèvements et d'analyses à effectuer ne peut pas être déterminé avant l'achèvement de la mission de repérage.

Le donneur d'ordre à la responsabilité de fournir à QUALICONSULT IMMOBILIER tous les moyens d'accès pour le bon déroulement de sa mission et cela en assurant la sécurité de l'opérateur de repérage. Il désigne un accompagnateur qui doit avoir une connaissance des lieux et qui dispose de tous les instruments d'accès nécessaires.

Le donneur d'ordre informe les occupants et exploitants, de l'intervention qui doit être réalisée dans les locaux, et organise leur présence, si nécessaire, pour accéder à certaines zones. Le donneur d'ordre ou son représentant prend, à la demande de l'opérateur de repérage, les dispositions pour faire évacuer temporairement les locaux si les investigations le requièrent ;

Le donneur d'ordre est tenu :

- de vérifier la cohérence entre le programme de travaux, le périmètre et le programme de repérage proposés ;
- de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.), et d'en définir les conditions d'utilisation ;
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage ;
- d'informer l'opérateur de repérage en cas de modification du programme de travaux,

En cas de manquement à ces obligations, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre dans l'hypothèse où ce rapport venait à être incomplet.

2. Phase de repérage

La phase de repérage comporte deux étapes :
Dans un premier temps, l'opérateur de repérage s'enquiert des caractéristiques constructives de l'immeuble ; pour cela, il recherche des zones présentant des similitudes d'ouvrage
Dans un second temps, il :

- recherche et identifie les matériaux ou produits objets du programme de repérage ;
- repère les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante ;
- conclut sur la présence ou l'absence d'amiante.

Tout au long de la mission, les matériaux et produits du programme de repérage sont enregistrés ainsi que leurs caractéristiques (nature, localisation, forme, aspect, etc.).

Avertissements :
Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Compte tenu de l'hétérogénéité de certains matériaux et de leur mise en œuvre parfois aléatoire (par exemple les enduits), il est possible que certains éléments n'aient pu être identifiés avant le début des travaux. En cas de doute, des investigations approfondies devront être engagées.
Les sondages et investigations approfondies ont été réalisés conformément à l'annexe A de la norme NF X 46-020. Cependant, Il est possible que des revêtements de sol anciens (dalles, colles, ragréages…) n'aient pas été détectés car masqués par un autre revêtement qu'il aura été impossible d'arracher ou enlever le jour de la visite, les locaux étant par exemple encore en activité ou des meubles masquant ces revêtements étant encore en place.

3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons

Chaque prélèvement a été réalisé avec un outil adapté à la nature du produit ou du matériau puis placé dans un contenant étanche doublé sur lequel ont été portées les indications nécessaires à son identification. Afin d'éviter toute contamination croisée, le matériel a été soigneusement nettoyé à l'aide de lingettes humides entre chaque prélèvement.
Les prélèvements feront l'objet si besoin d'une analyse par un laboratoire accrédité par le COFRAC au titre du programme 144 sous le n° 1-1029.
Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n°144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyses appliquées sont les suivantes :

- La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- La microscopie électronique à transmission analytique (META).

Ces techniques d'analyses sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003 « relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits

VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES

1. Liste des locaux visités et non visités

Etage	Locaux visités	Zones non accessibles	Remarques
Rdc - Zone A2N0	SAS Escalier 21	/	/
9ème étage - A3N9-27	Circulation	/	/
9ème étage - A3N9	Local thermique 4111	/	/
TR	Terrasse A3	/	/
9ème étage - A52TR09	Local thermique	/	/
TR	Terrasse A4	/	/
9ème étage - A51	Terrasse A51	/	/
10ème étage	Terrasse zone A3, Edicule zone A2, Local zone A2 OT 0307, Local zone A2 OT 1509	/	/

2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
10ème étage Terrasse zone A3, Edicule zone A2	Gaine	Mastic gris	Résultat d'analyse P14, Résultat d'analyse P15
10ème étage Local zone A2 OT 0307	Gaine	Mastic marron	Résultat d'analyse P18
10ème étage Local zone A2 OT 1509	Gaine MPE2	Mastic marron	Résultat d'analyse P19
Terrasse A3 - TR	Gaines ronde	Mastic gris	Résultat d'analyse P6
Terrasse A51 - 9ème étage	Gaines carré	Mastic	Résultat d'analyse P12

La localisation des prélèvements sont à retrouver dans l'ANNEXE 1 - la fiche de cotation et d'indentification

3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Localisation - ZPSO	Composant	Partie de composant	Critère de conclusion
10ème étage Terrasse zone A3	Gaine (passage mur)	Isolant noir	Résultat d'analyse P13
10ème étage Edicule zone A2	Gaine	Bande platreuse	Résultat d'analyse P16
10ème étage Edicule zone A2	Gaine	Joint gris	Résultat d'analyse P17
10ème étage Local zone A2 OT 1509	Gaine Carré	Joint noir	Résultat d'analyse P20
SAS Escalier 21 - Rdc Zone A2N0	Mur et cloisons	Joint tresse	Résultat d'analyse P1
Circulation - 9ème étage - A3N9-27	Compartiment VCF	Joint tresse	Résultat d'analyse P2
Circulation - 9ème étage - A3N9-27	Compartiment VCF	Mastic gris	Résultat d'analyse P3
Local thermique 4111 - 9ème étage - A3N9	Gaines	Mastic beige	Résultat d'analyse P4
Local thermique 4111 - 9ème étage - A3N9	Gaines	Flocage	Résultat d'analyse P5
Terrasse A3 - TR	Gaines (Passage mur)	Isolant noir	Résultat d'analyse P7
Terrasse A3 - TR	Gaines	Manchette souple rouge	Résultat d'analyse P8

Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Jonction de gaine	Mastic gaine	Résultat d'analyse P9
Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Gaines	Bande platreuse	Résultat d'analyse P10
Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Gaines	Manchette souple jaune	Résultat d'analyse P11

La localisation des prélèvements sont à retrouver dans l'ANNEXE 1 - la fiche de cotation et d'indentification

IX. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;

– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;

– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret No 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;

– de la mairie ;

– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

N° échantillon	Date du prélèvement	Composant de la construction	Partie du composant	Localisation du prélèvement	Présence d'amiante	Croquis n°	Photo n°	Avis / Interprétation
P1	15/03/2018	Mur et cloisons	Joint tresse	SAS Escalier 21 - Rdc - Zone A2N0	Négatif	/	Photo P1	/
P2	15/03/2018	Compartiment VCF	Joint tresse	Circulation - 9ème étage - A3N9-27	Négatif	/	Photo P2	/
P3	15/03/2018	Compartiment VCF	Mastic gris	Circulation - 9ème étage - A3N9-27	Négatif	/	Photo P3	/
P4	15/03/2018	Gaines	Mastic beige	Local thermique 4111 - 9ème étage - A3N9	Négatif	/	Photo P4	/
P5	15/03/2018	Gaines	Flocage	Local thermique 4111 - 9ème étage - A3N9	Négatif	/	Photo P5	/
P6	15/03/2018	**Gaines ronde**	**Mastic gris**	**Terrasse A3 - TR**	**Positif**	/	Photo P6	/
P7	15/03/2018	Gaines (Passage mur)	Isolant noir	Terrasse A3 - TR	Négatif	/	Photo P7	/
P8	15/03/2018	Gaines	Manchette souple rouge	Terrasse A3 - TR	Négatif	/	Photo P8	/
P9	15/03/2018	Jonction de gaine	Mastic gaine	Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Négatif	/	Photo P9	/
P10	15/03/2018	Gaines	Bande platreuse	Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Négatif	/	Photo P10	/
P11	15/03/2018	Gaines	Manchette souple jaune	Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Négatif	/	Photo P11	/
P12	15/03/2018	**Gaines carré**	**Mastic**	**Terrasse A51 - 9ème étage**	**Positif**	/	Photo P12	/
P13	19/09/2018	Gaine (passage mur)	Isolant noir	Terrasse zone A3	Négatif	/	Photo P13	/
P14	19/09/2018	**Gaine**	**Mastic gris**	**Terrasse zone A3**	**Positif**	/	Photo P14	/
P15	19/09/2018	**Gaine**	**Mastic gris**	**Edicule zone A2**	**Positif**	/	Photo P15	/
P16	19/09/2018	Gaine	Bande platreuse	Edicule zone A2	Négatif	/	/	/
P17	19/09/2018	Gaine	Joint gris	Edicule zone A2	Négatif	/	Photo P17	/
P18	19/09/2018	**Gaine**	**Mastic marron**	**Local zone A2 OT 0307**	**Positif**	/	Photo P18	/
P19	19/09/2018	**Gaine MPE2**	**Mastic marron**	**Local zone A2 OT 1509**	**Positif**	/	Photo P19	/
P20	19/09/2018	Gaine Carré	Joint noir	Local zone A2 OT 1509	Négatif	/	Photo P20	/

ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

Planche	NIVEAU : RDC ZONE A2
N°1 / 8	

LEGENDE

P	**Prélèvement négatif**
P	**Prélèvement positif**
S	**Sondage**

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique
Zone concernée	

P1

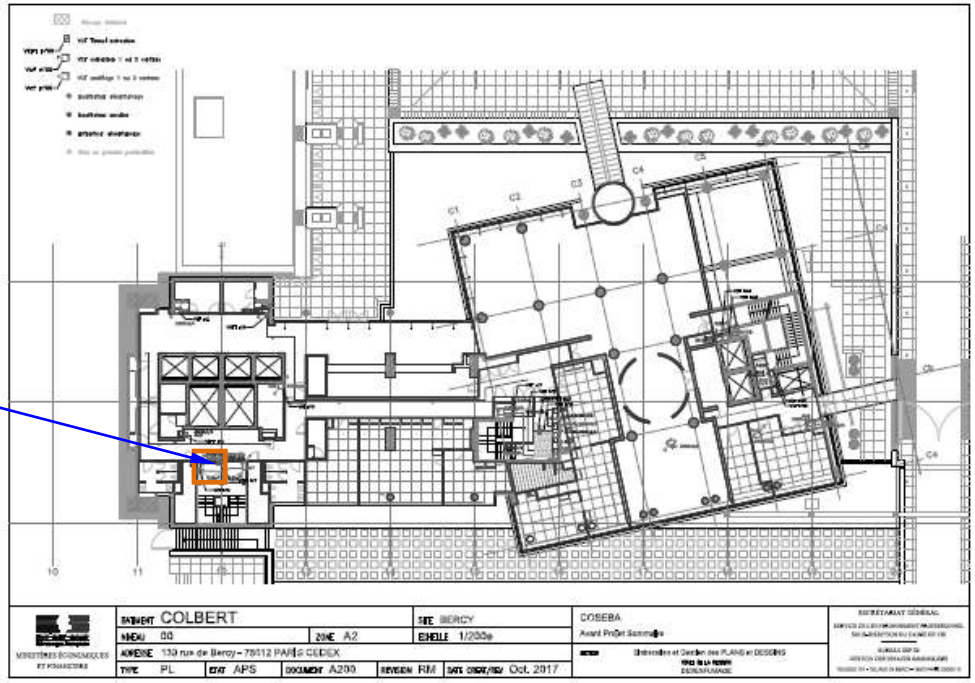

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 1	Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL	**VUE en PLAN**

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Planche N°2 / 8	NIVEAU : R+9 ZONE A3

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique
Zone concernée	

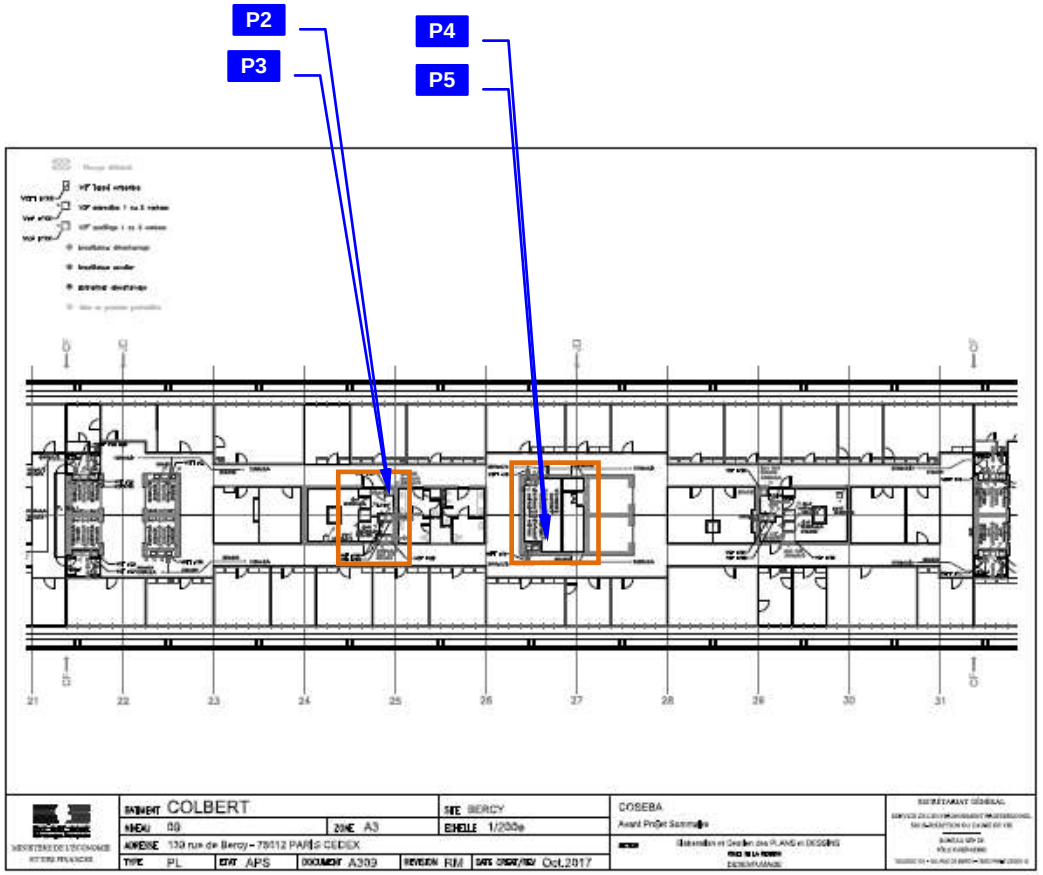

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 1	Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL	VUE en PLAN

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Planche N°3 / 8	NIVEAU : TR ZONE A3

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Zone contenant du mastic gris sur gaine ronde	

Divers	Représentation graphique

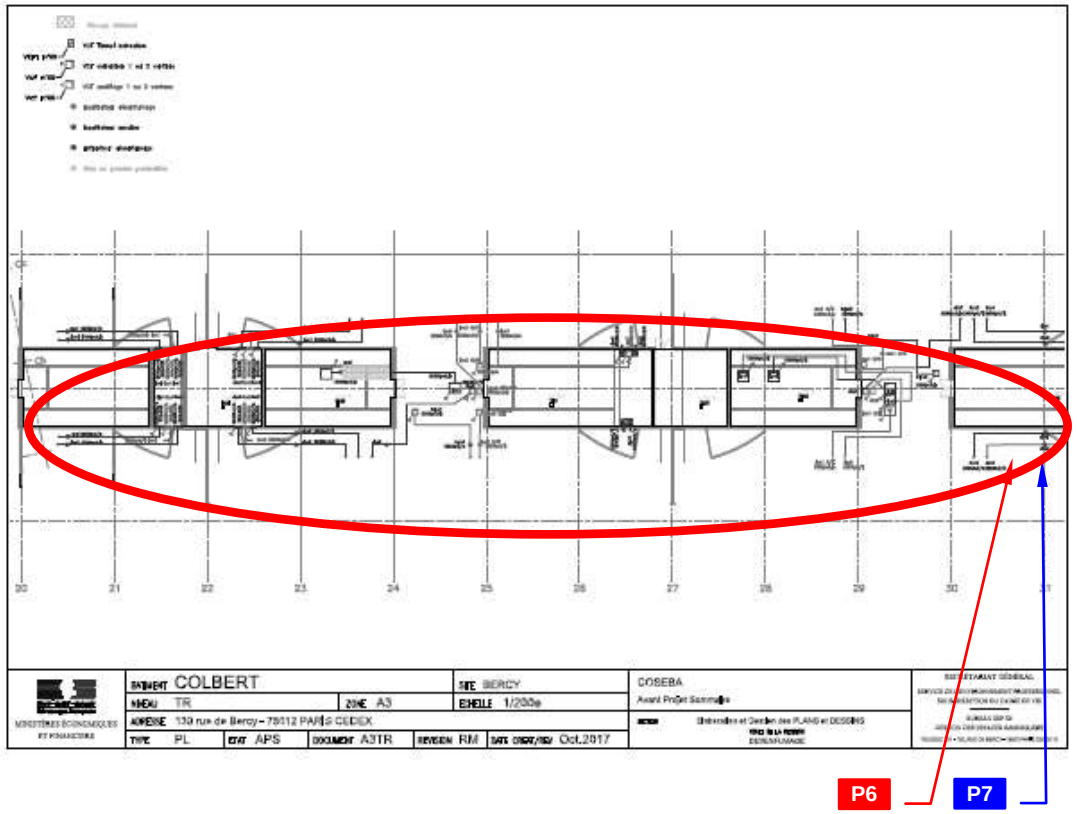

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 1	Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL	VUE en PLAN

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Planche
N°4 / 8

NIVEAU : TR
ZONE A4

LEGENDE

P	**Prélèvement négatif**
P	**Prélèvement positif**
S	**Sondage**

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique
Zone concernée	

P8

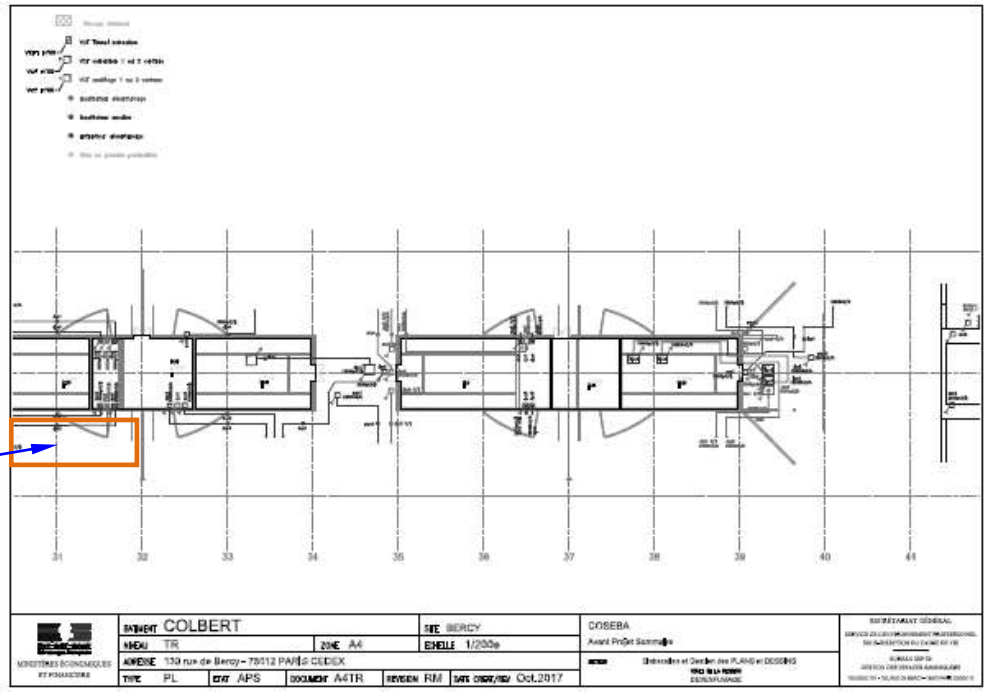

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 1	Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL	**VUE en PLAN**

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Planche
N°5 / 8

NIVEAU : R+9
ZONE A52

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique
Zone concernée	

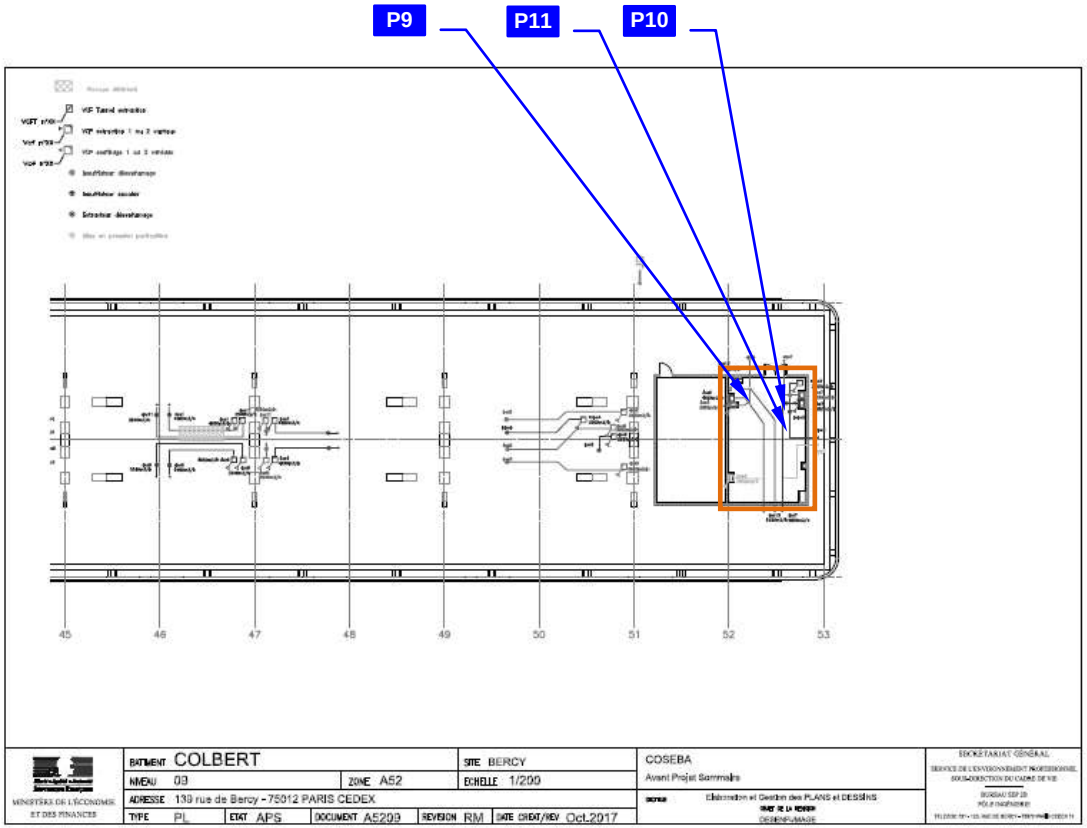

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 1	Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL	**VUE en PLAN**

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Planche
N°6 / 8

NIVEAU : R+9
ZONE A51

LEGENDE

P	**Prélèvement négatif**
P	**Prélèvement positif**
S	**Sondage**

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Zone contenant du mastic gris sur gaine carré	

Divers	Représentation graphique

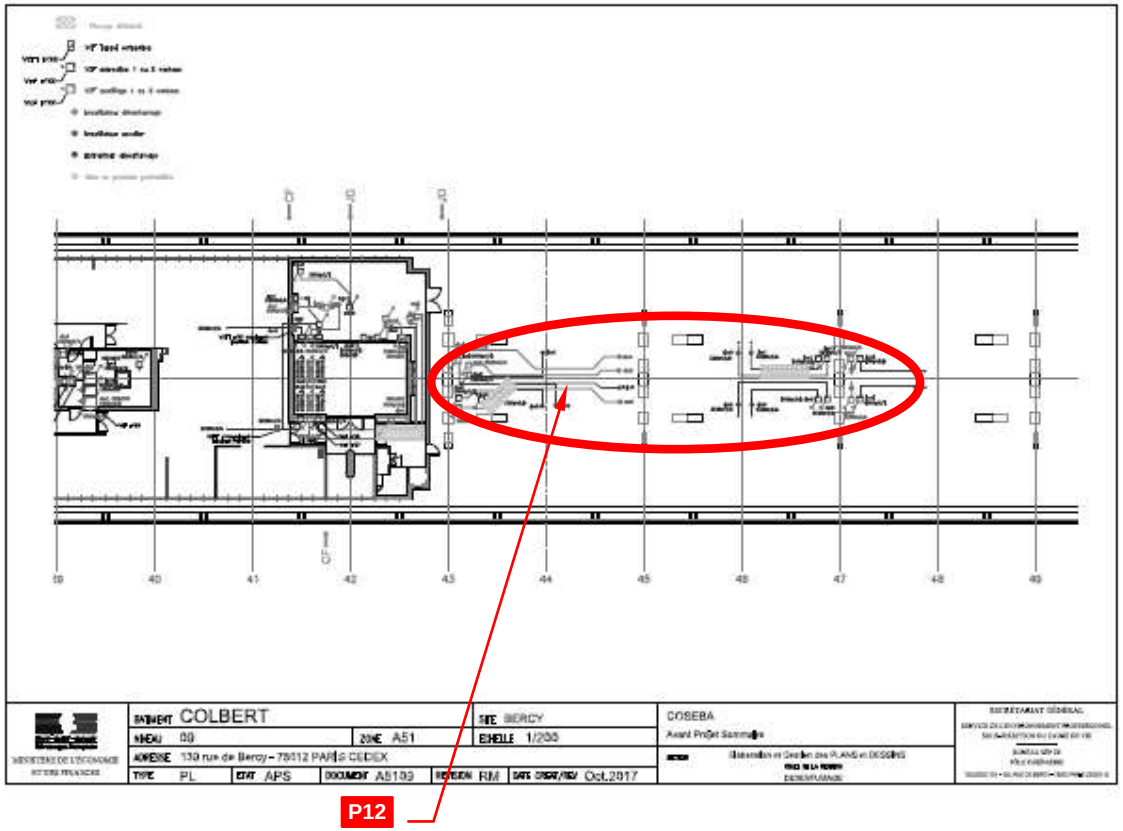

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 1	Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL	**VUE en PLAN**

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Planche N°7 / 8	NIVEAU : 10ème étage

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Zone contenant du mastic gris sur gaine ronde	

Divers	Représentation graphique

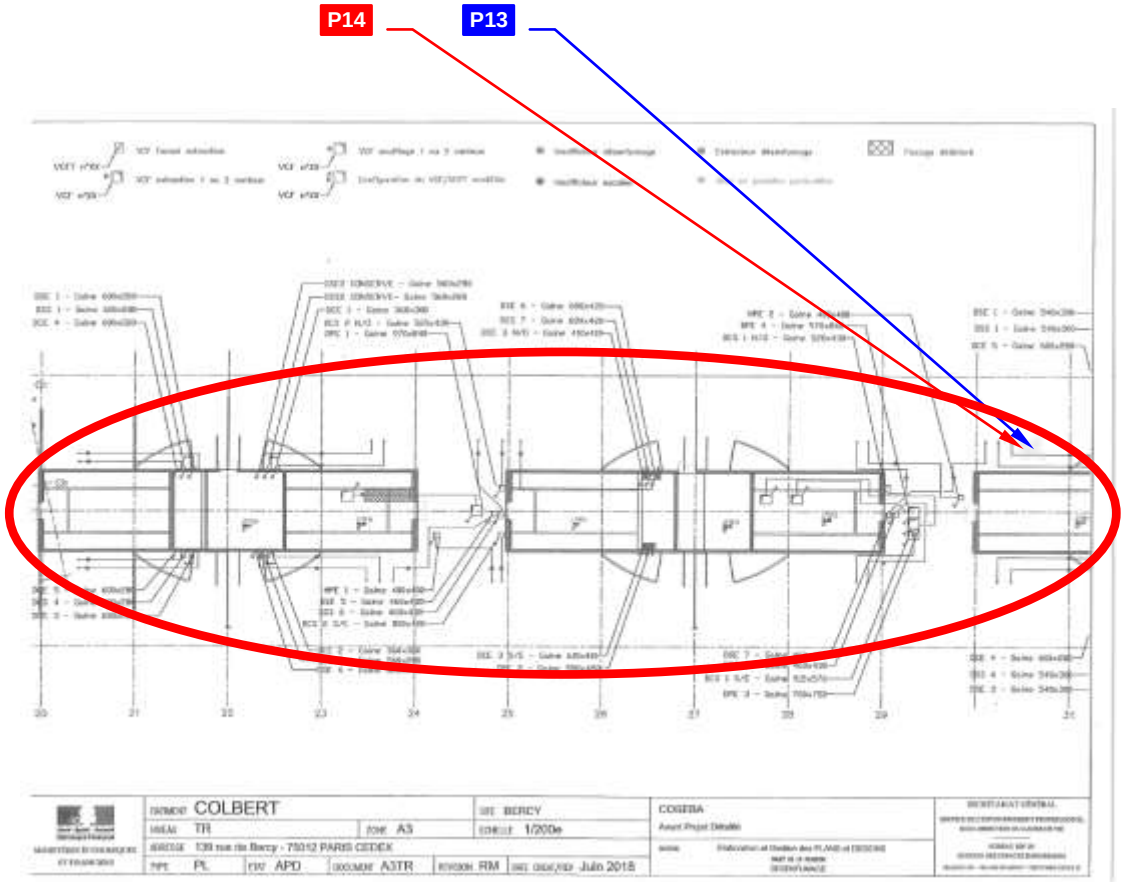

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 1	Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL	**VUE en PLAN**

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Planche **N°8 / 8**

NIVEAU : 10ème étage

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Zone contenant du mastic gris sur gaine ronde	

Divers	Représentation graphique

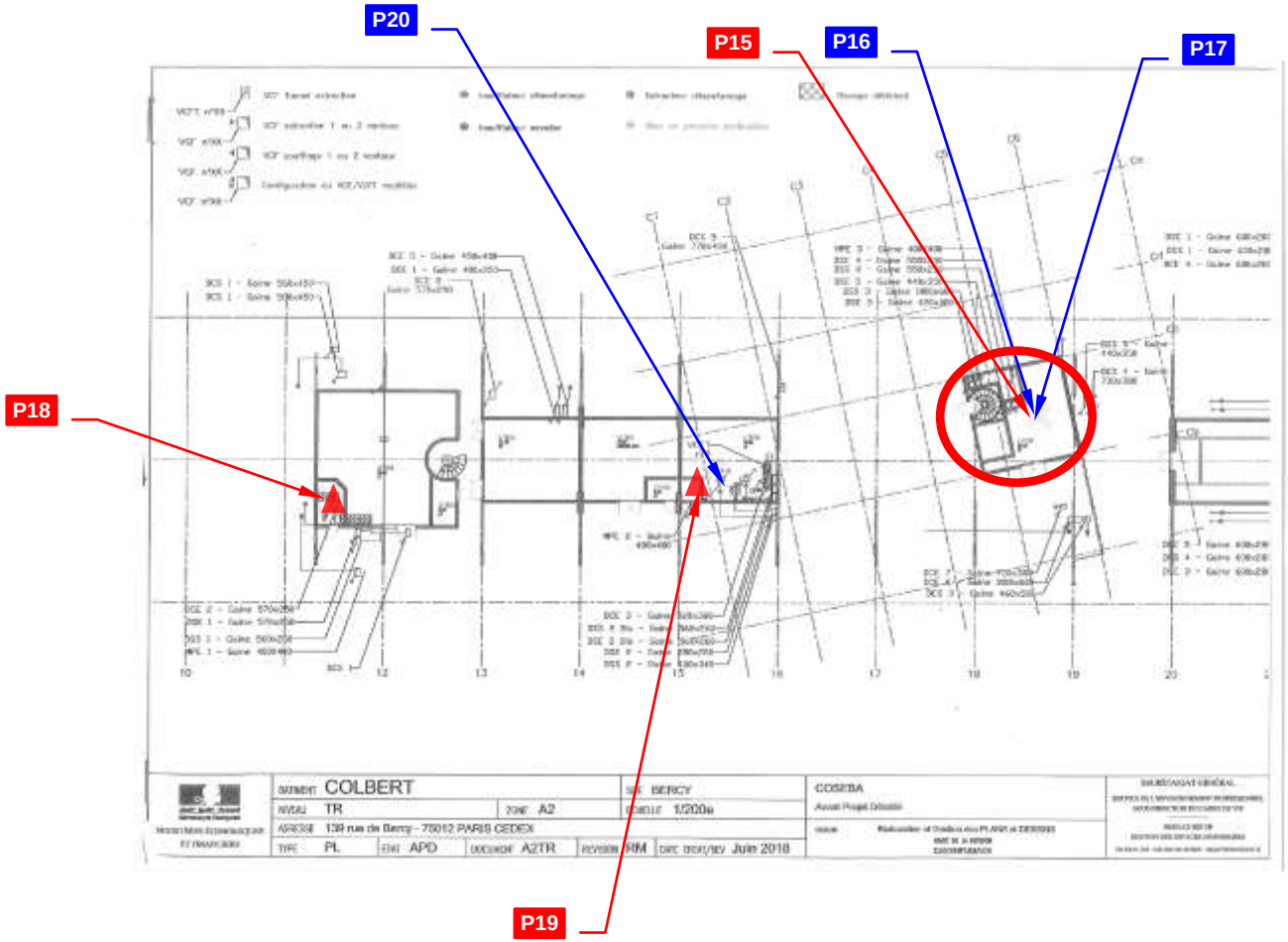

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 1 | Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL | **VUE en PLAN**

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

ANNEXE 3 - PHOTOS

PRELEVEMENT : P1

Pièce ou Local	SAS Escalier 21 (Rdc - Zone A2N0)
Composant de la construction	Mur et cloisons
Partie du composant	Joint tresse
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P2

Pièce ou Local	Circulation (9ème étage - A3N9-27)
Composant de la construction	Compartiment VCF
Partie du composant	Joint tresse
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P3

Pièce ou Local	Circulation (9ème étage - A3N9-27)
Composant de la construction	Compartiment VCF
Partie du composant	Mastic gris
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P4

Pièce ou Local	Local thermique 4111 (9ème étage - A3N9)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Mastic beige
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P5	
Pièce ou Local	Local thermique 4111 (9ème étage - A3N9)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Flocage
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P6	
Pièce ou Local	Terrasse A3 (10ème étage)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Mastic gris
Présence d'amiante	**Oui**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P7

Pièce ou Local	Terrasse A3 (10ème étage)
Composant de la construction	Gaines (Passage mur)
Partie du composant	Isolant noir
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P8

Pièce ou Local	Terrasse A3 (10ème étage)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Manchette souple rouge
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P9

Pièce ou Local	Local thermique (9ème étage - A52TR09)
Composant de la construction	Jonction de gaine
Partie du composant	Mastic gaine
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P10

Pièce ou Local	Local thermique (9ème étage - A52TR09)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Bande platreuse
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P11

Pièce ou Local	Local thermique (9ème étage - A52TR09)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Manchette souple jaune
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P12

Pièce ou Local	Terrasse A3 (10ème étage)
Composant de la construction	Gaines carré
Partie du composant	Mastic
Présence d'amiante	**Oui**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P13

Pièce ou Local	Terrasse zone A3
Composant de la construction	Gaine (passage mur)
Partie du composant	Isolant noir
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P14

Pièce ou Local	Terrasse zone A3
Composant de la construction	Gaine
Partie du composant	Mastic gris
Présence d'amiante	**Oui**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P15

Pièce ou Local	Edicule zone A2
Composant de la construction	Gaine
Partie du composant	Mastic gris
Présence d'amiante	**Oui**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P17

Pièce ou Local	Edicule zone A2
Composant de la construction	Gaine
Partie du composant	Joint gris
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P18

Pièce ou Local	Local zone A2 OT 0307
Composant de la construction	Gaine
Partie du composant	Mastic marron
Présence d'amiante	**Oui**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P19

Pièce ou Local	Local zone A2 OT 1509
Composant de la construction	Gaine MPE2
Partie du composant	Mastic marron
Présence d'amiante	**Oui**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P20

Pièce ou Local	Local zone A2 OT 1509
Composant de la construction	Gaine Carré
Partie du composant	Joint noir
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	**/**

ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE

FlashLab L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : Qualiconsult Immobilier Franck PERISSEL 12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX	**Référence client :** 494173/P1 **Référence FlashLab :** 18FPP003255 **Adresse du chantier :** 39 RUE DE BERCY - 75012 PARIS	**Date d'acceptation :** 16/03/2018 **Date d'analyse :** 22/03/2018 **Date d'édition :** 23/03/2018 à 19:59

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 001 **Référence échantillon client :** P0001 - Joint tresse **Localisation :** SAS Escalier 21 (Rdc - Zone A2N0) / Mur et cloisons					
- Joint, Fibreux	# MOLP	Matériau synthétique, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Matériau souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 002 **Référence échantillon client :** P0002 - Joint tresse **Localisation :** Circulation (9ème étage - A3N9-27) / Compartiment VCF					
- Joint, Fibreux	# MOLP	Matériau synthétique, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Matériau souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 003 **Référence échantillon client :** P0003 - Mastic gris **Localisation :** Circulation (9ème étage - A3N9-27) / Compartiment VCF					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 004 **Référence échantillon client :** P0004 - Mastic beige **Localisation :** Local thermique 4111 (9ème étage - A3N9) / Gaines					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 005 **Référence échantillon client :** P0005 - Flocage **Localisation :** Local thermique 4111 (9ème étage - A3N9) / Gaines					
- Matériau non compact	# MOLP	Matériau synthétique, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 006 **Référence échantillon client :** P0006 - Mastic gris **Localisation :** Terrasse A3 (10ème étage) / Gaines					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

FlashLab L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Client : Qualiconsult Immobilier Franck PERISSEL 12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX	**Référence client :** 494173/P1 **Référence FlashLab :** 18FPP003255 **Adresse du chantier :** 39 RUE DE BERCY - 75012 PARIS	**Date d'acceptation :** 16/03/2018 **Date d'analyse :** 22/03/2018 **Date d'édition :** 23/03/2018 à 19:59

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 007 **Référence échantillon client :** P0007 - Isolant noir **Localisation :** Terrasse A3 (10ème étage) / Gaines (Passage mur)					
- Joint, Matériau fibreux	# MOLP	Matériau synthétique, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Matériau souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 008 **Référence échantillon client :** P0008 - Manchette souple rouge **Localisation :** Terrasse A3 (10ème étage) / Gaines					
- Matériau souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 009 **Référence échantillon client :** P0009 - Mastic gaine **Localisation :** Local thermique (9ème étage - A52TR09) / Jonction de gaine					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 010 **Référence échantillon client :** P0010 - Bande platreuse **Localisation :** Local thermique (9ème étage - A52TR09) / Gaines **Observation(s) :** absence de bande platreuse					
- Peinture souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 011 **Référence échantillon client :** P0011 - Manchette souple jaune **Localisation :** Local thermique (9ème étage - A52TR09) / Gaines					
- Matériau souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

FlashLab L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
servicecliient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Client : Qualiconsult Immobilier Franck PERISSEL 12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX	**Référence client :** 494173/P1 **Référence FlashLab :** 18FPP003255 **Adresse du chantier :** 39 RUE DE BERCY - 75012 PARIS	**Date d'acceptation :** 16/03/2018 **Date d'analyse :** 22/03/2018 **Date d'édition :** 23/03/2018 à 19:59

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée) selon le guide HSG 248 – Appendice 2
Analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique) selon la norme NFX 43-050 et méthode interne de traitement

Validé par : Auxane BUCKENMEYER

Technicienne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

FlashLab L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
servicecliient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : Qualiconsult Immobilier Franck PERISSEL 12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX	**Référence client :** 494173/P12 **Référence FlashLab :** 18FPP003615 **Adresse du chantier :** 39 RUE DE BERCY - 75012 PARIS	**Date d'acceptation :** 23/03/2018 **Date d'analyse :** 28/03/2018 **Date d'édition :** 29/03/2018 à 19:01

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 001 **Référence échantillon client :** P0012 - Mastic **Localisation :** Terrasse A3 (10ème étage) / Gaines carré					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée) selon le guide HSG 248 – Appendice 2
Analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique) selon la norme NFX 43-050 et méthode interne de traitement

Validé par : Auxane BUCKENMEYER

Technicienne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

FlashLab L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : Qualiconsult Immobilier Franck PERISSEL 12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX	**Référence client :** 569772-082.75.17.01029 **Référence FlashLab :** 18FPP010993 **Adresse du chantier :** SITE COLBERT 39 RUE DE BERCY - 75012 PARIS	**Date d'acceptation :** 20/09/2018 **Date d'analyse :** 22/09/2018 **Date d'édition :** 26/09/2018 à 07:09

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 001 **Référence échantillon client :** P0013 - Isolant noir **Localisation :** Terrasse zone A3 / Gaine (passage mur)					
- Matériau fibreux	# MOLP	Matériau synthétique, Fibres synthétiques	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 002 **Référence échantillon client :** P0014 - Mastic gris **Localisation :** Terrasse zone A3 / Gaine					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 003 **Référence échantillon client :** P0015 - Mastic gris **Localisation :** Edicule zone A2 / Gaine					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 004 **Référence échantillon client :** P0016 - Bande platreuse **Localisation :** Edicule zone A2 / Gaine **Observation(s) :** bande platreuse : absence.					
- Tresse	# MOLP	Fibres synthétiques	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 005 **Référence échantillon client :** P0017 - Joint gris **Localisation :** Edicule zone A2 / Gaine					
- Joint	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 006 **Référence échantillon client :** P0018 - Mastic marron **Localisation :** Local zone A2 OT 0307 / Gaine					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

FlashLab L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Client : Qualiconsult Immobilier Franck PERISSEL 12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX	**Référence client :** 569772-082.75.17.01029 **Référence FlashLab :** 18FPP010993 **Adresse du chantier :** SITE COLBERT 39 RUE DE BERCY - 75012 PARIS	**Date d'acceptation :** 20/09/2018 **Date d'analyse :** 22/09/2018 **Date d'édition :** 26/09/2018 à 07:09

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 007 **Référence échantillon client :** P0019 - Mastic marron **Localisation :** Local zone A2 OT 1509 / Gaine MPE2					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile
Référence échantillon FlashLab : 008 **Référence échantillon client :** P0020 - Joint noir **Localisation :** Local zone A2 OT 1509 / Gaine Carré					
- Joint	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée) selon le guide HSG 248 – Appendice 2
Analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique) selon la norme NFX 43-050 et méthode interne de traitement

Validé par : Joanna LIPINSKI

Technicienne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

ANNEXE 5 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES (Documents fournis par le Maître d'Ouvrage)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE
DU L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 28 avril 2015

SOUS-DIRECTIONDU CADRE DE VIE
BUREAU GESTION DES ESPACES IMMOBILIERS (SEP2B)
TELEDOC 731 - 75572 PARIS CEDEX 12
Affaire suivie par : M.Philippe CARRIER
Téléphone : 01 53 18 21 49
Télécopie : 01.53.18.37.34
Courriel : philippe.carrier@finances.gouv.fr

Maîtrise d'œuvre relative au projet de mise en conformité du système de désenfumage de l'immeuble de grande hauteur « COLBERT »

139, rue de Bercy – 75012 PARIS

PROGRAMME TECHNIQUE

I – PRESENTATION DE l'IMMEUBLE

L'immeuble est exploité par le personnel des ministères économiques et financiers.

Il abrite plusieurs activités : bureaux, salles de réunions, de conférences, restauration, exposition, habitation, bibliothèque, vidéothèque, studios d'enregistrement, lingerie, ateliers, reprographie, réserves, archives,...

1 - Classement – textes applicables

Le bâtiment Colbert constitue un immeuble de grande hauteur (IGH) de la classe W1, relevant du règlement de sécurité pris par arrêté du 18 octobre 1977 (permis de construire déposé au cours du premier trimestre 1984).

Conséquemment, le système de désenfumage propre aux circulations horizontales communes devait être réalisé selon les dispositions de l'instruction technique relative au désenfumage dans les IGH (circulaire du 7 juin 1974). Le système de désenfumage des locaux collectifs de plus de 300 m² devait répondre aux règles d'exécution fixées par l'instruction technique n° 246 (circulaire du 3 mars 1982).

2 – Descriptif du bâtiment

Le bâtiment (R+9 sur 2 niveaux en rez-de-jardin et sous-sol partiel), d'une longueur de 370 m² et d'une surface hors d'œuvre brute de 77 266 m² comprend 56 compartiments.

Il est divisé en 6 zones verticales (A1, A2, A3, A4, A5.1, A5.2) communiquant par l'intermédiaire de sas d'isolement.

Il est relié avec deux bâtiments par des passerelles de liaison (14) et comporte des sas d'intercommunication avec une rue technique en sous-sol (5 sas « écluse »).

2-1 Principes de désenfumage

Le désenfumage des circulations est réalisé selon la solution A :

- soufflage dans les escaliers ;
- soufflage et extraction dans les sas d'intercommunication avec les escaliers et les compartiments contigus ;
- soufflage et extraction dans les circulations horizontales communes.

Le hall « Bérégovoy » (compartiments A3 et A4) et les salles à manger des restaurants Diderot, Daumesnil, « Le Club » sont désenfumées par tirage mécanique. Les amenées d'air peuvent être réalisées par l'ouverture des portes coulissantes ou battantes des sorties et sas ouvrant sur l'extérieur.

Une partie du hall « Bérégovoy » (compartiment A5.1) est désenfumée de la même façon que les circulations.

Le hall d'honneur, en communication directe avec une circulation horizontale commune, est désenfumé par la combinaison des deux solutions précitées (extraction et soufflage mécanique, ouvrant de façade).

Le « salon d'honneur » est désenfumé au moyen d'ouvrants en façade.

Les passerelles de liaison et les sas « écluse » sont mis à l'abri des fumées.

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

2-2 Mise en oeuvre du désenfumage

Commande automatique :

- pour les circulations, sas d'intercommunication et escaliers, par la sensibilisation d'un détecteur d'une circulation horizontale commune ;
- pour les halls, restaurants, par la sensibilisation d'un détecteur du hall ou du restaurant (y compris les sas et escaliers contigus à la zone de désenfumage) ;
- pour le « salon d'honneur », par la sensibilisation d'un détecteur du salon et par l'intermédiaire d'un dispositif adaptateur de commande.

La mise en pression des passerelles et des sas « écluse » est intégrée à la fonction désenfumage du compartiment avec lequel, elles ou ils communiquent.

Commande manuelle :

- pour chaque zone de désenfumage, à partir de la commande spécifique du centralisateur de mise en sécurité (poste principal de sécurité Vauban) ;
- pour les exutoires ou les ouvrants des escaliers, à partir des commandes spécifiques (poste principal de sécurité Vauban).

Des coffrets de relayage pour ventilateurs ont été installés récemment dans le cadre de l'opération de réfection du système de sécurité incendie.

Le réarmement des volets de désenfumage difficilement accessibles s'effectue au moyen de dispositifs de commande pneumatique.

2-3 Non-conformité du désenfumage

Les rapports de vérifications réglementaires après travaux présentés à la commission de sécurité lors des visites de réception de l'immeuble en 1989 faisaient état de débits, vitesses et pressions non conformes.

Il avait été prescrit à l'issue des visites :

- d'améliorer les débits des systèmes de désenfumage et l'augmentation des vitesses de passage d'air à travers les portes des sas ;
- de calfeutrer les joints entre volets de désenfumage et doublage des murs ;
- de modifier les plaques de faux-plafonds de façon à permettre le passage des fumées au droit des bouches d'extraction.

Les visites périodiques de la commission de sécurité en 2009 et 2014 ont confirmé ces anomalies qui n'ont pas été remédiées depuis la réception de l'immeuble.

Les rapports de vérifications techniques annuelles indiquent que la totalité des circulations horizontales sont mises en surpression du fait de débits d'extraction très insuffisants.

Les débits potentiels des ventilateurs d'extraction des circulations ont été dimensionnés en rapport aux seuls débits potentiels des ventilateurs de soufflage des circulations. Il n'a pas été pris en compte les débits provenant des escaliers et des dispositifs d'intercommunication, d'où la mise en surpression des circulations.

Les traînasses de désenfumage cheminent généralement dans les plénums des circulations. Les éléments de faux-plafonds et les plafonds staff étanches rendent inefficace l'extraction des fumées.

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Les réseaux de désenfumage sont parfois complexes. Des pertes de charges non négligeables sont sans doute occasionnées par la présence de nombreux coudes et rétrécissements et par le sous-dimensionnement des sections des traînasses.

Un conduit vertical d'amenée d'air positionné à l'intérieur d'une cage d'escalier est fissuré.

Un atelier de reprographie, d'une superficie bien supérieure à 300 m², a été aménagé ultérieurement aux visites de réception de la commission de sécurité et n'est pas désenfumé.

Les circulations horizontales de deux compartiments ne comportent pas d'amenées d'air.

Les conduits d'extraction en tôle et plénum de rejet des fumées implantés à l'intérieur d'un local de ventilation ne présentent aucune résistance au feu (absence de flocage prévu à l'origine).

Matériels entrant dans la constitution des installations de désenfumage :

Equipements de désenfumage	Zone A1			Zone A2			Zone A3			Zone A4			Zone A5.1			Zone A5.2			Total IGH
	CHC	SAS	E/P/S	CHC	SAS	E/P/S	CHC	SAS	E/P/S	CHC	SAS	E/P/S	CHC	SAS	E/P/S	CHC	SAS	E/P/S	
Ventilateurs d'extraction	3	4	/	4+3 (2)	6	/	4+4 (2)	7	/	5+4 (2)	6	/	3	8	/	3	3	/	139 67 extracteurs 72 insufflateurs
Ventilateurs de soufflage	3	4	3	5+1 (2)	6	8	4	7	10	4	6	11	2	8	2	3	3	3	
VCF haut	12	18	/	38+2 (2)	37	/	51+6 (2)	37	/	50+6 (2)	41	/	15	42	/	16	11	2	718
VCF bas	12	18	/	39+1 (3)	37	5	30	37	/	30	41	/	15	42	/	16	11	/	

(1) E/P/S : escalier / passerelles / sas « écluse »
(2) + ventilateurs et VCF des locaux désenfumés mécaniquement (halls, restaurants)
(3) + 1 ouvrant de façade (hall)
(4) Les équipements concernant les sas inter-compartiments sont comptabilisés une seule fois

II – PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à mettre le système de désenfumage en conformité avec les dispositions de l'instruction technique relative au désenfumage dans les IGH ainsi, que pour les locaux d'une superficie supérieure à de 300 m², à l'instruction technique n° 246 (circulaire du 21 juin 1982).

Objectifs à atteindre à l'issue des travaux :

Pour chaque compartiment, l'installation de désenfumage devra permettre d'obtenir :

- une différence entre les pressions relatives des escaliers et des circulations horizontales communes (portes des sas fermées) comprise entre 20 pascals et 80 pascals ;
- des vitesses moyennes de passage d'air minimales de 0,5 m/s, des escaliers vers les sas, et des sas vers les circulations horizontales communes ;
- des débits d'amenée d'air et d'extraction de fumée dans les sas ≥ à 0,20 m³/s/m² de surface de ces derniers. Pour chaque sas, le débit d'amenée d'air sera légèrement supérieur au débit d'extraction de fumée ;

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

- un débit d'amenée d'air d'au moins 1 m³/s, avec une vitesse ne dépassant pas 5 mètres/s, pour chacune des bouches d'amenée d'air des circulations ;
- un rapport entre le débit total mesuré d'extraction et le débit total mesuré d'amenée d'air supérieur à 1 (portes de communication entre compartiments et escaliers étant ouvertes) ;
- un débit d'extraction équi-réparti, à 10 % près, entre les différentes bouches d'extraction. Ce débit ne pourra être inférieur à 1 m³/s et par bouche ;
- un débit d'extraction égal, à 10 % près, à chaque bouche d'une même traînasse.

Les ventilateurs d'extraction (classés F400/120) seront dimensionnés afin que pour chaque compartiment, la somme calculée des débits potentiels d'extraction soit au moins égale à 1,3 fois la somme calculée des débits potentiels de soufflage des ventilateurs d'amenée d'air (débit provenant des escaliers, des dispositifs d'intercommunication et des différentes bouches des circulations).

Les ventilateurs de soufflage et d'extraction seront dimensionnés en fonction des caractéristiques du réseau desservi et pour un débit au moins égal au débit nominal augmenté d'un débit de fuite tolérable d'environ 20 %.

Les plafonds et faux-plafonds ne devront pas créer d'obstacle à l'extraction des fumées.

Les conduits de désenfumage devront présenter une étanchéité satisfaisante à l'air. Le débit de fuite total sera inférieur à 20 % du débit exigé au niveau le plus défavorisé. Leur degré de résistance au feu devra assurer un coupe-feu d'une durée de 2 heures ou EI 120.

Les liaisons entre les ventilateurs d'extraction et les conduits seront en matériau de catégorie M0 ou A2-s2, d0.

Toutes dispositions devront être prises pour que les fumées évacuées vers l'extérieur ne puissent être reprises par les ventilateurs de soufflage, quelle que soit l'orientation du vent.

Pour les locaux d'une superficie supérieure à 300 m², l'installation de désenfumage devra :

- permettre d'obtenir un débit d'extraction d'au moins 1 m³/s pour 100 m² ;
- assurer l'ouverture automatique des ouvrants de désenfumage (évacuations des fumées et amenées d'air) et/ou des portes utilisées comme amenées d'air.

En cas de solution de désenfumage naturel, la surface utile des évacuations de fumée devra être au minimum égale au 1/200ème de la surface du local à désenfumer.

Les dispositifs de commande pneumatique permettant le réarmement des volets de désenfumage devront être remplacés par des dispositifs de commande électrique.

III – PARTICULARITES

3.1 MISSION de « coordination S.S.I. »

Le maître d'œuvre retenu assurera les obligations en matière de coordination S.S.I. définies par les normes NF S 61-931 et NF S 61-932 pour les extensions et modifications éventuelles apportées au S.S.I. :

- respect du cahier des charges fonctionnel et suivi des essais fonctionnels ;
- mise à jour du dossier d'identité SSI.

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

3.2 MISSION « O.P.C. » : incluse à la mission de maîtrise d'œuvre

Les travaux seront réalisés en milieu occupé, les conditions de nuisance pour les occupants devront être réduites autant que faire se peut. Ils seront conduits dans le respect rigoureux du planning d'intervention annoncé.

Les travaux bruyants ou source de nuisances importantes pour les utilisateurs seront réalisés en dehors des heures ouvrées.

La mission d'O.P.C. comprendra notamment :

- l'ordonnancement des travaux, par la planification détaillée des interventions ;
- le pilotage du chantier par des contrats d'objectifs réguliers, depuis son ouverture et jusqu'à sa livraison au maître d'ouvrage, levée des réserves achevées ;
- l'organisation des réunions de coordination et visites de réception, rédaction des comptes rendus et de leur diffusion ;
- le contrôle du respect des engagements de chacun des intervenants et transmission des éléments nécessaires au calcul des pénalités, en partiel ou en fin de chantier ;
- le recueil et la transmissions des informations permettant de déceler et d'anticiper toutes les tendances négatives ;
- la centralisation des documents (contrôleur technique,…).

3.3 Demande d'autorisation de travaux

Le projet nécessitera la transmission à la préfecture de police d'un dossier d'amélioration des installations de désenfumage. Ce dossier sera réalisé par le maître d'œuvre et visé par le mandataire de sécurité de l'immeuble.

Le dossier établi en trois exemplaires comportera une notice technique indiquant avec précision les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité « IGH », complétée par les plans et schémas des installations précisant :

- les emplacements des évacuations de fumée et des amenées d'air ;
- le tracé des réseaux aérauliques ;
- l'emplacement des ventilateurs de désenfumage.

3.4 Vérifications des installations

Le maître d'ouvrage désignera un organisme agréé par le ministre de l'intérieur pour procéder à l'examen des documents de conception et d'exécution, à l'examen des justificatifs fournis (procès-verbaux de classement de comportement au feu des matériels, attestations de conformité, certificats de conformité, plans et schémas, notes de calcul, etc.).

Le vérificateur technique effectuera des examens par sondage pendant les phases travaux, et s'assurer que l'entreprise affectataire des travaux a effectué les autres vérifications et essais exhaustifs qui lui incombent.

Ces vérifications feront l'objet d'un rapport de vérifications réglementaires après travaux.

3.5 MISSION de « coordination S.P.S. »

Le maître d'ouvrage désignera un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé pour élaborer les principes de prévention destinés à assurer la sécurité des travailleurs et des occupants.

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Le coordonnateur établira le plan général de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et tiendra à jour le registre-journal de la coordination.

IV – METHODOLOGIE

Les travaux de reprise des installations de désenfumage seront réalisés en milieu occupé et nécessiteront la mise en place d'une méthodologie permettant de préserver un niveau de sécurité acceptable, notamment pendant les heures d'occupation.

Le remplacement des ventilateurs, les essais et vérifications réglementaires devront être programmés en dehors des heures d'occupation.

Des informations et des consignes de sécurité précises et adaptées aux circonstances devront être rédigées et portées à la connaissance des personnels chargés de la sécurité.

V – MODALITES ADMINISTRATIVES

Compte tenu du caractère existant des équipements, il pourra éventuellement être sollicité l'obtention d'avis de chantier par un organisme agréé en lieu et place d'un procès-verbal délivré dans le cadre d'un remplacement complet d'un dispositif de sécurité (volet, ouvrant de désenfumage, etc…).

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du candidat retenu les plans de l'installation existante (plans d'équipement de l'ensemble des compartiments, schémas de désenfumage, schémas de principe des locaux techniques aérauliques), ainsi que le dossier technique du S.S.I.

VI – PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le candidat proposera au maître d'ouvrage un planning prévisionnel des phases de diagnostic, d'études et de travaux.

VII- ESTIMATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le coût prévisionnel des travaux est estimé au maximum à 4 M € H.T. par le maître d'ouvrage.

Le candidat fera part de ses remarques éventuelles sur la crédibilité de ce coût prévisionnel.

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA ENTREPRISE

ASSQCI1

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD

Atteste que le souscripteur désigné ci-dessous : **QUALICONSULT IMMOBILIER** (490 676 293 RCS Paris) 8 rue Jean Goujon - 75008 PARIS

Est titulaire du contrat de **RESPONSABILITE CIVILE n°127106241** destiné à garantir les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs, omissions qui pourraient être commises dans l'exercice des missions confiées en qualité de **diagnostiqueurs immobiliers**.

Les missions :

- Diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques avant travaux ou démolition,
- Diagnostics amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic termites,
- Exposition au plomb (CREP),
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergique,
- Diagnostic légionellose,
- Diagnostic radon,
- Etat des lieux,
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,
- Contrôle périodique amiante,
- Etat parasitaire,
- Loi Carrez,
- Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
- Etat de l'installation électrique intérieure,
- Millièmes/Tantièmes,
- Diagnostic technique SRU,
- Recherche de plomb dans l'eau,
- Recherche de plomb avant travaux,
- Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
- Assainissement autonome et privatif,
- Diagnostic conformité piscine,
- Diagnostic gestion des déchets issus de démolition,
- Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 nov. 2001) : document unique
- Repérage des matériaux contenant des Fibres Céramiques Réfractaires,
- Mesure d'empoussièrement

Les sommes assurées :

- RC Exploitation : 8.000.000 € tous dommages confondus par sinistre
- RC Professionnelle : 2.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit pour la période du **1er janvier au 31 décembre 2018**. Elle ne peut engager la compagnie au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère, notamment en cas de suspension et de résiliation.

Fait à Paris, le : 09/01/2018

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 126 — Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros RCS Le Mans 440 048 882 — Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 118 — Société anonyme, au capital de 142 402 939 euros RCS Le Mans 440 042 174
Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

ANNEXE 7 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

CERTIFIÉ abcidia CERTIFICATION opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

PERISSEL Franck

sous le numéro 15-566

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 06/10/2017 — Validité : 05/10/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **Amiante** avec mention — Prise d'effet : 06/10/2017 — Validité : 05/10/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **CREP** — Prise d'effet : 24/04/2015 — Validité : 23/04/2020

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Electricité** — Prise d'effet : 23/04/2015 — Validité : 22/04/2020

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES Accréditation n°4-0540 portée disponible sur www.cofrac.fr

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat. A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

RAPPORT DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT REALISATION DE TRAVAUX

Code du Travail – article R4412-97
Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012
Décret n°2017-899 du 9 Mai 2017
Loi n°2016-1088 du 8 Août 2016
Norme NFX 46-020 –Août 2017

Rapport N° 082.75.17.01029 établi le 09/04/2018

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère l'économie, de l'industrie et du numérique
Secrétariat général
39 RUE DE BERCY
75012 PARIS

Programme de travaux : Voir annexe 4.

<u>Donneur d'ordre :</u>
MINISTERE DE L'ECONOMIE DES - 120 RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12

Représentant ayant accompagné l'opérateur de repérage : M. Philippe CARRIER

<u>Laboratoire ayant effectué les éventuelles analyses :</u>

FLASHLAB - 1 Chemin de Saulxier - 91160 LONGJUMEAU - Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5952

Opérateur de repérage : Franck PERISSEL

QUALICONSULT IMMOBILIER
DIRECTION RÉGIONALE ILE DE FRANCE
12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX
Tél. : 01 39 35 41 43
SIRET : 490 676 293 000 15

SOMMAIRE

I. CONCLUSIONS 3
II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION : 4
III. OBSERVATIONS : 4
IV. PREAMBULE 5
V. BUT DE LA MISSION 5
VI. TEXTES REGLEMENTAIRES 5
VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC 6
1. Obligations du donneur d'ordre 6
2. Phase de repérage 6
3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons 6
VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES 7
1. Liste des locaux visités et non visités 7
2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante 7
3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante 7
IX. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE 8

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION
ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS
ANNEXE 3 - PHOTOS
ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE
ANNEXE 5 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES
ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE
ANNEXE 7 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

I. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

MATERIAU	LOCALISATION DU MATERIAU	OBSERVATIONS / REMARQUES / MOTIFS
Mastic gris (Gaines ronde)	**TR** Terrasse Zone A3	Nota: Le repérage des mastics gris est non exhaustif. Une cartographie précise pourra être réalisée à partir de plan de réseaux.
Mastic (Gaines carré)	**9ème étage** Terrasse Zone A51	Nota: Le repérage des mastics gris est non exhaustif. Une cartographie précise pourra être réalisée à partir de plan de réseaux.

II. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION :

Liste des documents fournis par le donneur d'ordre	Observations	Voir annexe
Plans ou croquis		
Oui		**ANNEXE 2**
Autres documents relatifs à la construction		
Oui		**/**
Documents relatifs aux travaux projetés		
Oui		**ANNEXE 5**
Rapports de repérage antérieurs		
Non		**/**

III. OBSERVATIONS :

Intitulé de l'observation	OUI	NON	Sans Objet	Observations
Un plan de prévention a été réalisé avant intervention sur site	☐	☒	☐	/
Le bâtiment était vide d'occupants	☐	☒	☐	/
Le bâtiment était vide de meubles	☐	☒	☐	/
Les équipements et installations étaient en services	☐	☐	☒	/
Les équipements et installations étaient alimentés	☒	☐	☐	/
Le vide sanitaire était visitable	☐	☐	☒	/
Les combles ou la toiture terrasse étaient accessibles et visitables	☒	☐	☐	/
Justification des écarts à la norme				/

Propriétaire :
Administration MINISTERE DE L'ECONOMIE DES - 120 RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12

Organisme ayant réalisé la mission :

QUALICONSULT IMMOBILIER - Agence de NANTERRE -

Contrat d'assurance : **MMA IARD - n°127.106.241** valide jusqu'au 31 décembre 2018

Opérateur de repérage : **Franck PERISSEL**

Certificat de compétence : **ABCIDIA Certification - 4 route de la Noue - 91190 GIF SUR YVETTE (15-566)**

Date de réalisation de la mission : le 15/03/2018
Date de la visite de reconnaissance : le 15/03/2018

IV. PREAMBULE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante des principaux éléments de la construction dans le cadre **des travaux de l'immeuble sis :**

Immeuble de bureaux
39 RUE DE BERCY
75012 PARIS

Date de délivrance du permis de construire : N.C

Un arrêté conjoint des ministres chargés du travail, de la santé, de la construction définit les catégories de matériaux et produits devant faire l'objet de ce repérage ainsi que les modalités d'intervention.

Rapports de repérage amiante antérieurs :

Néant

V. BUT DE LA MISSION

Etablir un repérage de la présence éventuelle de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les éléments de la construction et susceptibles d'être affectés par les travaux

Description des travaux :

Voir annexe 4.

Dans le cadre de ce diagnostic, seuls les composants affectés par les travaux font l'objet du présent repérage

VI. TEXTES REGLEMENTAIRES

- Code du travail – article R4412-97
- Décret n° 2012-639 du 4 mai 2012 relatif aux risques d'exposition à l'amiante
- Loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.
- Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations
- Norme NFX 46-020 – Août 2017 : repérage des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les immeubles bâtis.

VII. METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC

1. Obligations du donneur d'ordre

Dans le cadre d'une mission de repérage avant réalisation de travaux, **le donneur d'ordre doit communiquer à QUALICONSULT IMMOBILIER le programme détaillé des travaux,** les plans du bâtiment ainsi que tout document pouvant faciliter la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante (rapports antérieurs, document concernant la construction, …).

En cas de repérage avant travaux, le donneur d'ordre doit définir la nature et le périmètre de l'opération. Il ne doit pas imposer la méthode de repérage, celle-ci étant définie par la norme NF X 46-020.
Il ne doit pas définir le nombre de prélèvements à analyser. Le nombre d'investigations approfondies, de sondages, de prélèvements et d'analyses à effectuer ne peut pas être déterminé avant l'achèvement de la mission de repérage.

Le donneur d'ordre à la responsabilité de fournir à QUALICONSULT IMMOBILIER tous les moyens d'accès pour le bon déroulement de sa mission et cela en assurant la sécurité de l'opérateur de repérage. Il désigne un accompagnateur qui doit avoir une connaissance des lieux et qui dispose de tous les instruments d'accès nécessaires.

Le donneur d'ordre informe les occupants et exploitants, de l'intervention qui doit être réalisée dans les locaux, et organise leur présence, si nécessaire, pour accéder à certaines zones. Le donneur d'ordre ou son représentant prend, à la demande de l'opérateur de repérage, les dispositions pour faire évacuer temporairement les locaux si les investigations le requièrent ;

Le donneur d'ordre est tenu :

- de vérifier la cohérence entre le programme de travaux, le périmètre et le programme de repérage proposés ;
- de fournir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour accéder à certains matériaux (escabeau, échelle, échafaudage, plate-forme élévatrice de personnes, etc.), et d'en définir les conditions d'utilisation ;
- de procéder aux démontages nécessitant des outillages et/ou aux investigations approfondies destructives demandés par l'opérateur de repérage ;
- d'informer l'opérateur de repérage en cas de modification du programme de travaux,

En cas de manquement à ces obligations, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre dans l'hypothèse où ce rapport venait à être incomplet.

2. Phase de repérage

La phase de repérage comporte deux étapes :
Dans un premier temps, l'opérateur de repérage s'enquiert des caractéristiques constructives de l'immeuble ; pour cela, il recherche des zones présentant des similitudes d'ouvrage
Dans un second temps, il :

- recherche et identifie les matériaux ou produits objets du programme de repérage ;
- repère les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante ;
- conclut sur la présence ou l'absence d'amiante.

Tout au long de la mission, les matériaux et produits du programme de repérage sont enregistrés ainsi que leurs caractéristiques (nature, localisation, forme, aspect, etc.).

Avertissements :
Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Compte tenu de l'hétérogénéité de certains matériaux et de leur mise en œuvre parfois aléatoire (par exemple les enduits), il est possible que certains éléments n'aient pu être identifiés avant le début des travaux. En cas de doute, des investigations approfondies devront être engagées.
Les sondages et investigations approfondies ont été réalisés conformément à l'annexe A de la norme NF X 46-020. Cependant, Il est possible que des revêtements de sol anciens (dalles, colles, ragréages…) n'aient pas été détectés car masqués par un autre revêtement qu'il aura été impossible d'arracher ou enlever le jour de la visite, les locaux étant par exemple encore en activité ou des meubles masquant ces revêtements étant encore en place.

3. Phase prélèvement et analyse d'échantillons

Chaque prélèvement a été réalisé avec un outil adapté à la nature du produit ou du matériau puis placé dans un contenant étanche doublé sur lequel ont été portées les indications nécessaires à son identification. Afin d'éviter toute contamination croisée, le matériel a été soigneusement nettoyé à l'aide de lingettes humides entre chaque prélèvement.
Les prélèvements feront l'objet si besoin d'une analyse par un laboratoire accrédité par le COFRAC au titre du programme 144 sous le n° 1-1029.
Les méthodes de prélèvements et d'analyses appliquées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n°144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

En fonction de la nature du matériau à analyser, les techniques d'analyses appliquées sont les suivantes :

- La microscopie optique à lumière polarisée (MOLP)
- La microscopie électronique à transmission analytique (META).

Ces techniques d'analyses sont prescrites dans l'annexe de l'arrêté du 6 mars 2003 « relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits

VIII. LOCAUX VISITES ET NON VISITES

1. Liste des locaux visités et non visités

Etage	Locaux visités	Zones non accessibles	Remarques
Rdc - Zone A2N0	SAS Escalier 21	/	/
9ème étage - A3N9-27	Circulation	/	/
9ème étage - A3N9	Local thermique 4111	/	/
TR	Terrasse A3	/	/
9ème étage - A52TR09	Local thermique	/	/
TR	Terrasse A4	/	/
9ème étage - A51	Terrasse A51	/	/

2. Liste des matériaux et produits contenant de l'amiante

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant	N° échantillon
Terrasse A3 - TR	Gaines ronde	Mastic gris	**P6**
Terrasse A51 - 9ème étage	Gaines carré	Mastic	**P12**

3. Liste des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

Local ou zone homogène	Composant de la construction	Partie du composant	N° échantillon
SAS Escalier 21 - Rdc - Zone A2N0	Mur et cloisons	Joint tresse	P1
Circulation - 9ème étage - A3N9-27	Compartiment VCF	Joint tresse	P2
Circulation - 9ème étage - A3N9-27	Compartiment VCF	Mastic gris	P3
Local thermique 4111 - 9ème étage - A3N9	Gaines	Mastic beige	P4
Local thermique 4111 - 9ème étage - A3N9	Gaines	Flocage	P5
Terrasse A3 - TR	Gaines (Passage mur)	Isolant noir	P7
Terrasse A3 - TR	Gaines	Manchette souple rouge	P8
Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Jonction de gaine	Mastic gaine	P9
Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Gaines	Bande platreuse	P10
Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Gaines	Manchette souple jaune	P11

IX. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;

– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;

– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret No 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;

– de la mairie ;

– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

ANNEXE 1 - FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

N° échantillon	Date du prélèvement	Composant de la construction	Partie du composant	Localisation du prélèvement	Présence d'amiante	Avis / interprétation
P1	15/03/2018	Mur et cloisons	Joint tresse	SAS Escalier 21 - Rdc - Zone A2N0	Négatif	
P2	15/03/2018	Compartiment VCF	Joint tresse	Circulation - 9ème étage - A3N9-27	Négatif	
P3	15/03/2018	Compartiment VCF	Mastic gris	Circulation - 9ème étage - A3N9-27	Négatif	
P4	15/03/2018	Gaines	Mastic beige	Local thermique 4111 - 9ème étage - A3N9	Négatif	
P5	15/03/2018	Gaines	Flocage	Local thermique 4111 - 9ème étage - A3N9	Négatif	
P6	15/03/2018	**Gaines ronde**	**Mastic gris**	**Terrasse A3 - TR**	**Positif**	
P7	15/03/2018	Gaines (Passage mur)	Isolant noir	Terrasse A3 - TR	Négatif	
P8	15/03/2018	Gaines	Manchette souple rouge	Terrasse A3 - TR	Négatif	
P9	15/03/2018	Jonction de gaine	Mastic gaine	Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Négatif	
P10	15/03/2018	Gaines	Bande platreuse	Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Négatif	
P11	15/03/2018	Gaines	Manchette souple jaune	Local thermique - 9ème étage - A52TR09	Négatif	
P12	15/03/2018	**Gaines carré**	**Mastic**	**Terrasse A51 - 9ème étage**	**Positif**	

ANNEXE 2 - PLANS ET CROQUIS

Planche
N°1 / 6

NIVEAU : RDC
ZONE A2

LEGENDE

P	**Prélèvement négatif**
P	**Prélèvement positif**
S	**Sondage**

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique
Zone concernée	

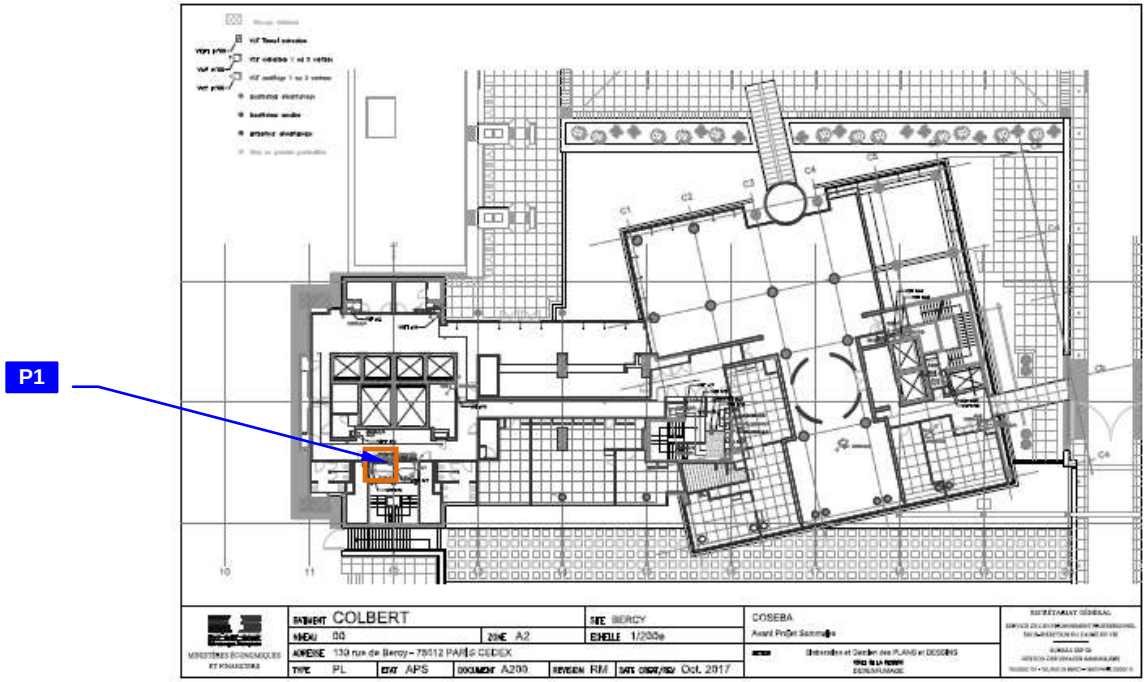

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL	**VUE en PLAN**

Planche
N°2 / 6

NIVEAU : R+9
ZONE A3

LEGENDE

P	**Prélèvement négatif**
P	**Prélèvement positif**
S	**Sondage**

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique
Zone concernée	

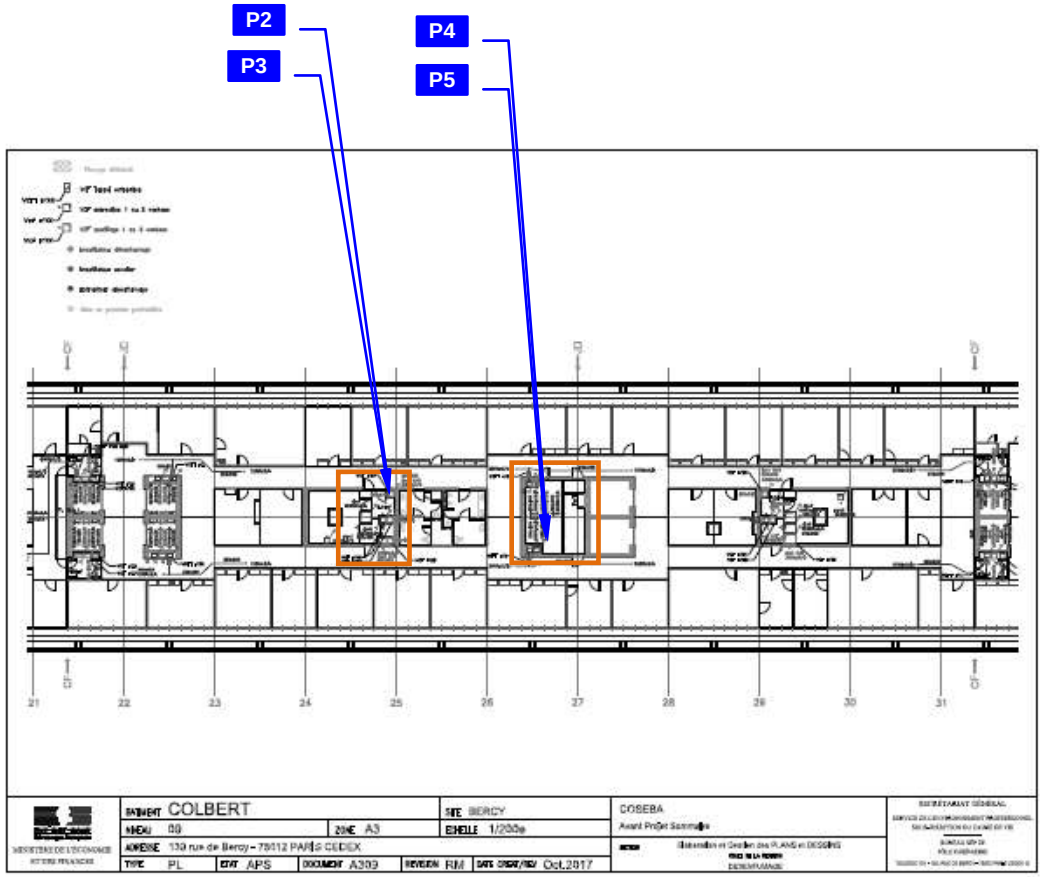

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL	**VUE en PLAN**

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Planche	NIVEAU : TR
N°3 / 6	ZONE A3

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Zone contenant du mastic gris sur gaine ronde	

Divers	Représentation graphique

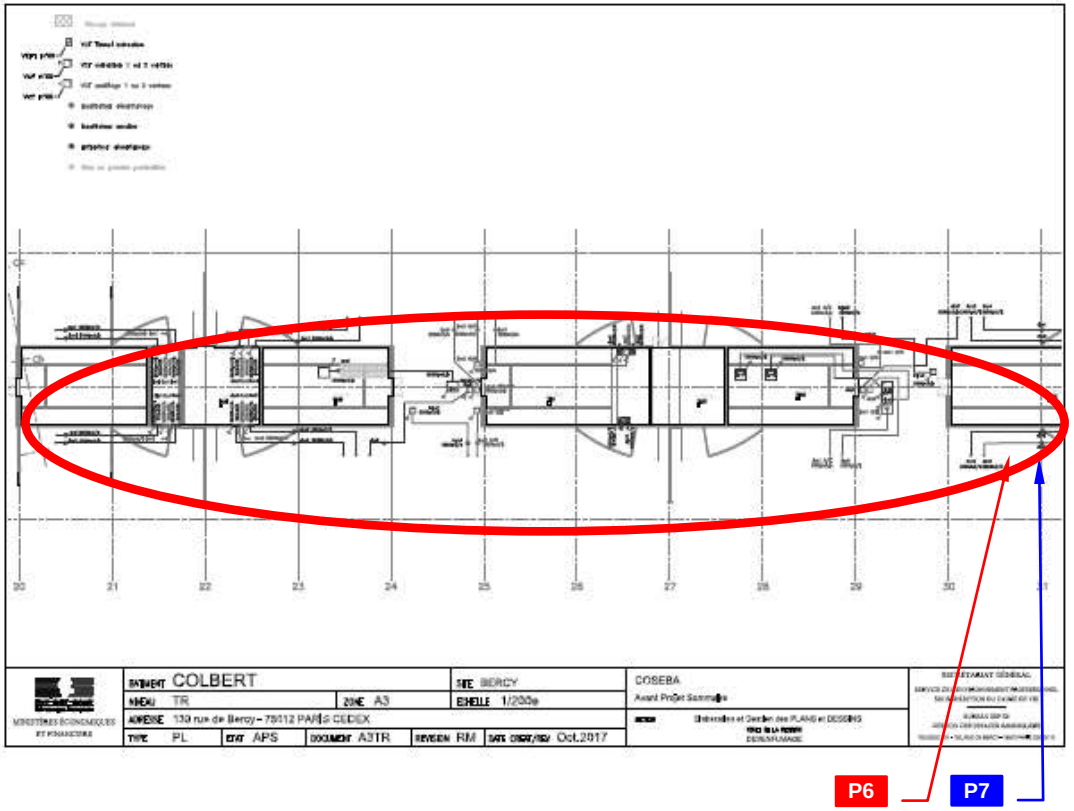

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0 | Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL | **VUE en PLAN**

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Planche	NIVEAU : TR
N°4 / 6	ZONE A4

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique
Zone concernée	

P8

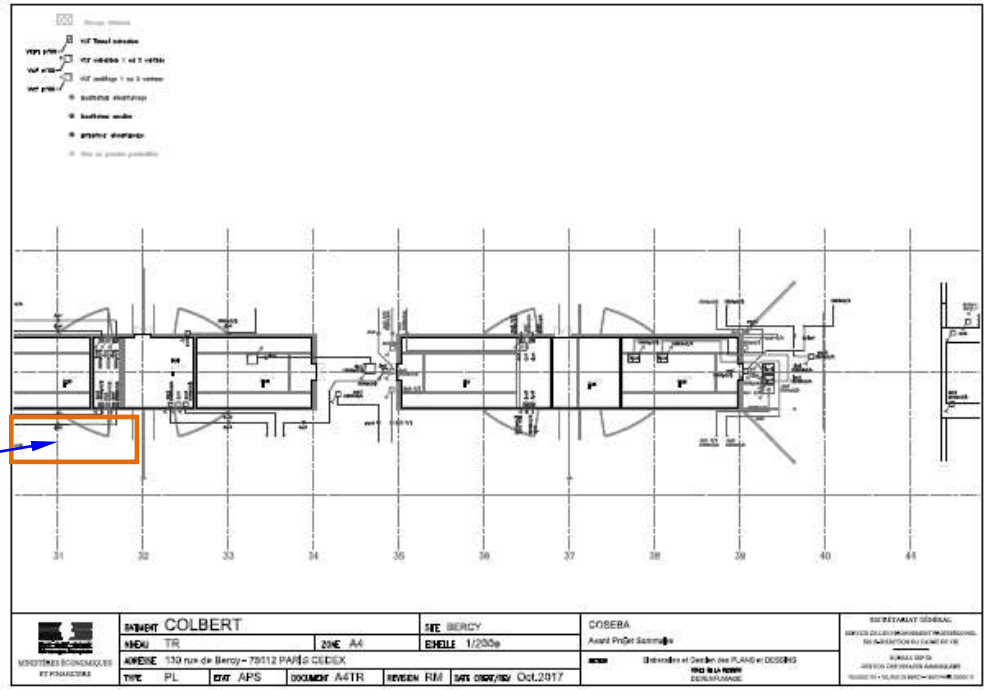

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL	**VUE en PLAN**

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Planche
N°5 / 6

NIVEAU : R+9
ZONE A52

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique

Divers	Représentation graphique
Zone concernée	

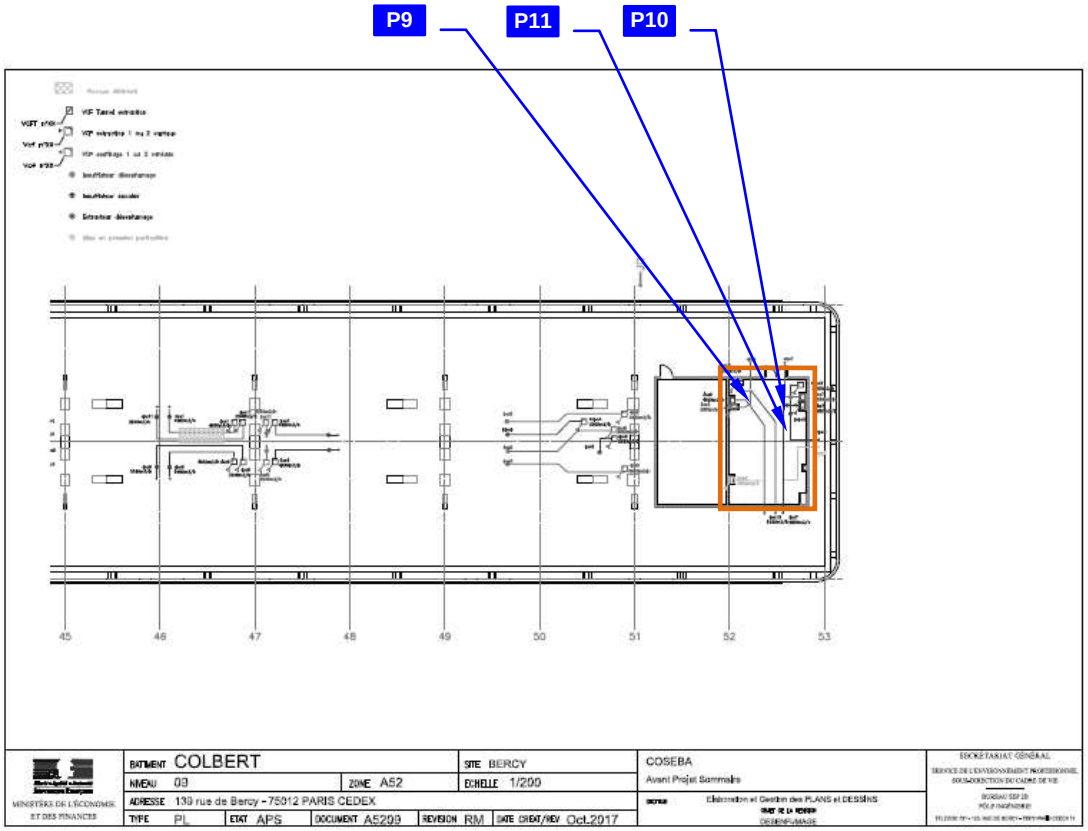

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0 | Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL | **VUE en PLAN**

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Planche	NIVEAU : R+9
N°6 / 6	ZONE A51

LEGENDE

P	Prélèvement négatif
P	Prélèvement positif
S	Sondage

Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante	Représentation graphique
Zone contenant du mastic gris sur gaine carré	

Divers	Représentation graphique

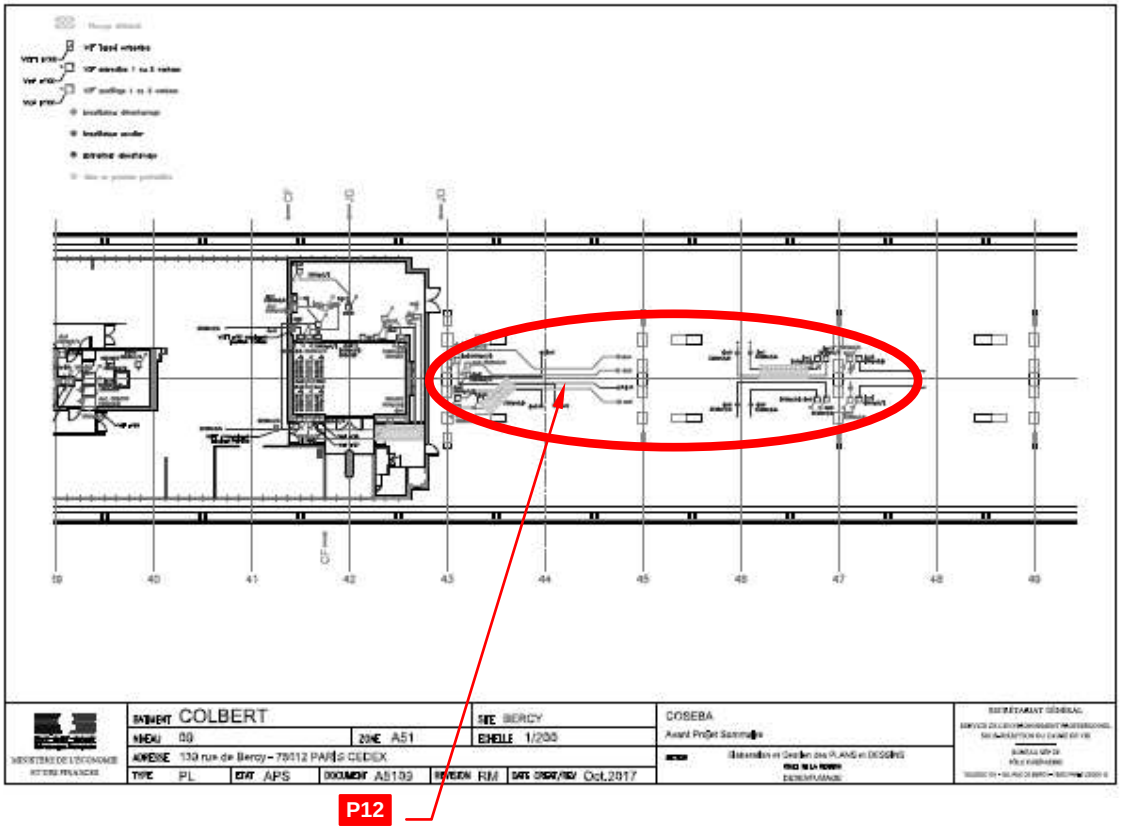

PLANCHE DE REPERAGE USUEL

Indice de révision : 0	Origine du plan / Auteur : Franck PERISSEL	**VUE en PLAN**

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

ANNEXE 3 - PHOTOS

PRELEVEMENT : P1

Pièce ou Local	SAS Escalier 21 (Rdc - Zone A2N0)
Composant de la construction	Mur et cloisons
Partie du composant	Joint tresse
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P2

Pièce ou Local	Circulation (9ème étage - A3N9-27)
Composant de la construction	Compartiment VCF
Partie du composant	Joint tresse
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P3	
Pièce ou Local	Circulation (9ème étage - A3N9-27)
Composant de la construction	Compartiment VCF
Partie du composant	Mastic gris
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P4	
Pièce ou Local	Local thermique 4111 (9ème étage - A3N9)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Mastic beige
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P5

Pièce ou Local	Local thermique 4111 (9ème étage - A3N9)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Flocage
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P6

Pièce ou Local	Terrasse A3 (10ème étage)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Mastic gris
Présence d'amiante	**Oui**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P7

Pièce ou Local	Terrasse A3 (10ème étage)
Composant de la construction	Gaines (Passage mur)
Partie du composant	Isolant noir
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P8

Pièce ou Local	Terrasse A3 (10ème étage)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Manchette souple rouge
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P9

Pièce ou Local	Local thermique (9ème étage - A52TR09)
Composant de la construction	Jonction de gaine
Partie du composant	Mastic gaine
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P10

Pièce ou Local	Local thermique (9ème étage - A52TR09)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Bande platreuse
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P11

Pièce ou Local	Local thermique (9ème étage - A52TR09)
Composant de la construction	Gaines
Partie du composant	Manchette souple jaune
Présence d'amiante	**Non**
Plan N°	/

PRELEVEMENT : P12

Pièce ou Local	Terrasse A3 (10ème étage)
Composant de la construction	Gaines carré
Partie du composant	Mastic
Présence d'amiante	**Oui**
Plan N°	/

ANNEXE 4 - PROCES VERBAUX DU LABORATOIRE

FlashLab L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : Qualiconsult Immobilier Franck PERISSEL 12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX	**Référence client :** 494173/P1 **Référence FlashLab :** 18FPP003255 **Adresse du chantier :** 39 RUE DE BERCY - 75012 PARIS	**Date d'acceptation :** 16/03/2018 **Date d'analyse :** 22/03/2018 **Date d'édition :** 23/03/2018 à 19:59

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 001 **Référence échantillon client :** P0001 - Joint tresse **Localisation :** SAS Escalier 21 (Rdc - Zone A2N0) / Mur et cloisons					
- Joint, Fibreux	# MOLP	Matériau synthétique, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Matériau souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 002 **Référence échantillon client :** P0002 - Joint tresse **Localisation :** Circulation (9ème étage - A3N9-27) / Compartiment VCF					
- Joint, Fibreux	# MOLP	Matériau synthétique, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Matériau souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 003 **Référence échantillon client :** P0003 - Mastic gris **Localisation :** Circulation (9ème étage - A3N9-27) / Compartiment VCF					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 004 **Référence échantillon client :** P0004 - Mastic beige **Localisation :** Local thermique 4111 (9ème étage - A3N9) / Gaines					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 005 **Référence échantillon client :** P0005 - Flocage **Localisation :** Local thermique 4111 (9ème étage - A3N9) / Gaines					
- Matériau non compact	# MOLP	Matériau synthétique, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 006 **Référence échantillon client :** P0006 - Mastic gris **Localisation :** Terrasse A3 (10ème étage) / Gaines					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

FlashLab L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Client : Qualiconsult Immobilier Franck PERISSEL 12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX	**Référence client :** 494173/P1 **Référence FlashLab :** 18FPP003255 **Adresse du chantier :** 39 RUE DE BERCY - 75012 PARIS	**Date d'acceptation :** 16/03/2018 **Date d'analyse :** 22/03/2018 **Date d'édition :** 23/03/2018 à 19:59

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 007 **Référence échantillon client :** P0007 - Isolant noir **Localisation :** Terrasse A3 (10ème étage) / Gaines (Passage mur)					
- Joint, Matériau fibreux	# MOLP	Matériau synthétique, Fibres de verre, Fibres synthétiques	2	N/A	Absence de fibres d'amiante
- Matériau souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 008 **Référence échantillon client :** P0008 - Manchette souple rouge **Localisation :** Terrasse A3 (10ème étage) / Gaines					
- Matériau souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 009 **Référence échantillon client :** P0009 - Mastic gaine **Localisation :** Local thermique (9ème étage - A52TR09) / Jonction de gaine					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 010 **Référence échantillon client :** P0010 - Bande platreuse **Localisation :** Local thermique (9ème étage - A52TR09) / Gaines **Observation(s) :** absence de bande platreuse					
- Peinture souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante
Référence échantillon FlashLab : 011 **Référence échantillon client :** P0011 - Manchette souple jaune **Localisation :** Local thermique (9ème étage - A52TR09) / Gaines					
- Matériau souple	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Absence de fibres d'amiante

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

FlashLab L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
servicecliient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Client : Qualiconsult Immobilier Franck PERISSEL 12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX	**Référence client :** 494173/P1 **Référence FlashLab :** 18FPP003255 **Adresse du chantier :** 39 RUE DE BERCY - 75012 PARIS	**Date d'acceptation :** 16/03/2018 **Date d'analyse :** 22/03/2018 **Date d'édition :** 23/03/2018 à 19:59

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée) selon le guide HSG 248 – Appendice 2
Analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique) selon la norme NFX 43-050 et méthode interne de traitement

Validé par : Auxane BUCKENMEYER

Technicienne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

FlashLab L'EXPERTISE PARTAGÉE

Site de Longjumeau
1 chemin de Saulxier
Parc d'activités Nativelle
91160 LONGJUMEAU
serviceclient@flashlab.fr

Accréditation n° 1-5952

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

RAPPORT SYNTHETIQUE D'ANALYSE
RECHERCHE ET IDENTIFICATION DE FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

Client : Qualiconsult Immobilier Franck PERISSEL 12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX	**Référence client :** 494173/P12 **Référence FlashLab :** 18FPP003615 **Adresse du chantier :** 39 RUE DE BERCY - 75012 PARIS	**Date d'acceptation :** 23/03/2018 **Date d'analyse :** 28/03/2018 **Date d'édition :** 29/03/2018 à 19:01

Phase analysée	Méthode	Description microscopique	Préparation		Résultat
			Nb	Traitement	
Référence échantillon FlashLab : 001 **Référence échantillon client :** P0012 - Mastic **Localisation :** Terrasse A3 (10ème étage) / Gaines carré					
- Mastic	# META	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP (Microscope Optique à Lumière Polarisée) selon le guide HSG 248 – Appendice 2
Analyse META (Microscope Electronique à Transmission Analytique) selon la norme NFX 43-050 et méthode interne de traitement

Validé par : Auxane BUCKENMEYER
Technicienne

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

1/1

Rapport MS V2.0

ANNEXE 5 - DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES (Documents fournis par le Maître d'Ouvrage)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE
DU L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Paris, le 28 avril 2015

SOUS-DIRECTIONDU CADRE DE VIE
BUREAU GESTION DES ESPACES IMMOBILIERS (SEP2B)
TELEDOC 731 - 75572 PARIS CEDEX 12
Affaire suivie par : M.Philippe CARRIER
Téléphone : 01 53 18 21 49
Télécopie : 01.53.18.37.34
Courriel : philippe.carrier@finances.gouv.fr

Maîtrise d'œuvre relative au projet de mise en conformité du système de désenfumage de l'immeuble de grande hauteur « COLBERT »

139, rue de Bercy – 75012 PARIS

PROGRAMME TECHNIQUE

I – PRESENTATION DE l'IMMEUBLE

L'immeuble est exploité par le personnel des ministères économiques et financiers.

Il abrite plusieurs activités : bureaux, salles de réunions, de conférences, restauration, exposition, habitation, bibliothèque, vidéothèque, studios d'enregistrement, lingerie, ateliers, reprographie, réserves, archives,...

1 - Classement – textes applicables

Le bâtiment Colbert constitue un immeuble de grande hauteur (IGH) de la classe W1, relevant du règlement de sécurité pris par arrêté du 18 octobre 1977 (permis de construire déposé au cours du premier trimestre 1984).

Conséquemment, le système de désenfumage propre aux circulations horizontales communes devait être réalisé selon les dispositions de l'instruction technique relative au désenfumage dans les IGH (circulaire du 7 juin 1974). Le système de désenfumage des locaux collectifs de plus de 300 m² devait répondre aux règles d'exécution fixées par l'instruction technique n° 246 (circulaire du 3 mars 1982).

2 – Descriptif du bâtiment

Le bâtiment (R+9 sur 2 niveaux en rez-de-jardin et sous-sol partiel), d'une longueur de 370 m² et d'une surface hors d'œuvre brute de 77 266 m² comprend 56 compartiments.

Il est divisé en 6 zones verticales (A1, A2, A3, A4, A5.1, A5.2) communiquant par l'intermédiaire de sas d'isolement.

Il est relié avec deux bâtiments par des passerelles de liaison (14) et comporte des sas d'intercommunication avec une rue technique en sous-sol (5 sas « écluse »).

2-1 Principes de désenfumage

Le désenfumage des circulations est réalisé selon la solution A :

- soufflage dans les escaliers ;
- soufflage et extraction dans les sas d'intercommunication avec les escaliers et les compartiments contigus ;
- soufflage et extraction dans les circulations horizontales communes.

Le hall « Bérégovoy » (compartiments A3 et A4) et les salles à manger des restaurants Diderot, Daumesnil, « Le Club » sont désenfumées par tirage mécanique. Les amenées d'air peuvent être réalisées par l'ouverture des portes coulissantes ou battantes des sorties et sas ouvrant sur l'extérieur.

Une partie du hall « Bérégovoy » (compartiment A5.1) est désenfumée de la même façon que les circulations.

Le hall d'honneur, en communication directe avec une circulation horizontale commune, est désenfumé par la combinaison des deux solutions précitées (extraction et soufflage mécanique, ouvrant de façade).

Le « salon d'honneur » est désenfumé au moyen d'ouvrants en façade.

Les passerelles de liaison et les sas « écluse » sont mis à l'abri des fumées.

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

2-2 Mise en oeuvre du désenfumage

Commande automatique :

- pour les circulations, sas d'intercommunication et escaliers, par la sensibilisation d'un détecteur d'une circulation horizontale commune ;
- pour les halls, restaurants, par la sensibilisation d'un détecteur du hall ou du restaurant (y compris les sas et escaliers contigus à la zone de désenfumage) ;
- pour le « salon d'honneur », par la sensibilisation d'un détecteur du salon et par l'intermédiaire d'un dispositif adaptateur de commande.

La mise en pression des passerelles et des sas « écluse » est intégrée à la fonction désenfumage du compartiment avec lequel, elles ou ils communiquent.

Commande manuelle :

- pour chaque zone de désenfumage, à partir de la commande spécifique du centralisateur de mise en sécurité (poste principal de sécurité Vauban) ;
- pour les exutoires ou les ouvrants des escaliers, à partir des commandes spécifiques (poste principal de sécurité Vauban).

Des coffrets de relayage pour ventilateurs ont été installés récemment dans le cadre de l'opération de réfection du système de sécurité incendie.

Le réarmement des volets de désenfumage difficilement accessibles s'effectue au moyen de dispositifs de commande pneumatique.

2-3 Non-conformité du désenfumage

Les rapports de vérifications réglementaires après travaux présentés à la commission de sécurité lors des visites de réception de l'immeuble en 1989 faisaient état de débits, vitesses et pressions non conformes.

Il avait été prescrit à l'issue des visites :

- d'améliorer les débits des systèmes de désenfumage et l'augmentation des vitesses de passage d'air à travers les portes des sas ;
- de calfeutrer les joints entre volets de désenfumage et doublage des murs ;
- de modifier les plaques de faux-plafonds de façon à permettre le passage des fumées au droit des bouches d'extraction.

Les visites périodiques de la commission de sécurité en 2009 et 2014 ont confirmé ces anomalies qui n'ont pas été remédiées depuis la réception de l'immeuble.

Les rapports de vérifications techniques annuelles indiquent que la totalité des circulations horizontales sont mises en surpression du fait de débits d'extraction très insuffisants.

Les débits potentiels des ventilateurs d'extraction des circulations ont été dimensionnés en rapport aux seuls débits potentiels des ventilateurs de soufflage des circulations. Il n'a pas été pris en compte les débits provenant des escaliers et des dispositifs d'intercommunication, d'où la mise en surpression des circulations.

Les traînasses de désenfumage cheminent généralement dans les plénums des circulations. Les éléments de faux-plafonds et les plafonds staff étanches rendent inefficace l'extraction des fumées.

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Les réseaux de désenfumage sont parfois complexes. Des pertes de charges non négligeables sont sans doute occasionnées par la présence de nombreux coudes et rétrécissements et par le sous-dimensionnement des sections des traînasses.

Un conduit vertical d'amenée d'air positionné à l'intérieur d'une cage d'escalier est fissuré.

Un atelier de reprographie, d'une superficie bien supérieure à 300 m², a été aménagé ultérieurement aux visites de réception de la commission de sécurité et n'est pas désenfumé.

Les circulations horizontales de deux compartiments ne comportent pas d'amenées d'air.

Les conduits d'extraction en tôle et plénum de rejet des fumées implantés à l'intérieur d'un local de ventilation ne présentent aucune résistance au feu (absence de flocage prévu à l'origine).

Matériels entrant dans la constitution des installations de désenfumage :

Equipements de désenfumage	Zone A1			Zone A2			Zone A3			Zone A4			Zone A5.1			Zone A5.2			Total IGH
	CHC	SAS	E/P/S	CHC	SAS	E/P/S	CHC	SAS	E/P/S	CHC	SAS	E/P/S	CHC	SAS	E/P/S	CHC	SAS	E/P/S	
Ventilateurs d'extraction	3	4	/	4+3 (2)	6	/	4+4 (2)	7	/	5+4 (2)	6	/	3	8	/	3	3	/	139 67 extracteurs 72 insufflateurs
Ventilateurs de soufflage	3	4	3	5+1 (2)	6	8	4	7	10	4	6	11	2	8	2	3	3	3	
VCF haut	12	18	/	38+2 (2)	37	/	51+6 (2)	37	/	50+6 (2)	41	/	15	42	/	16	11	2	718
VCF bas	12	18	/	39+1 (3)	37	5	30	37	/	30	41	/	15	42	/	16	11	/	

(1) E/P/S : escalier / passerelles / sas « écluse »
(2) + ventilateurs et VCF des locaux désenfumés mécaniquement (halls, restaurants)
(3) + 1 ouvrant de façade (hall)
(4) Les équipements concernant les sas inter-compartiments sont comptabilisés une seule fois

II – PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste à mettre le système de désenfumage en conformité avec les dispositions de l'instruction technique relative au désenfumage dans les IGH ainsi, que pour les locaux d'une superficie supérieure à de 300 m², à l'instruction technique n° 246 (circulaire du 21 juin 1982).

Objectifs à atteindre à l'issue des travaux :

Pour chaque compartiment, l'installation de désenfumage devra permettre d'obtenir :

- une différence entre les pressions relatives des escaliers et des circulations horizontales communes (portes des sas fermées) comprise entre 20 pascals et 80 pascals ;
- des vitesses moyennes de passage d'air minimales de 0,5 m/s, des escaliers vers les sas, et des sas vers les circulations horizontales communes ;
- des débits d'amenée d'air et d'extraction de fumée dans les sas ≥ à 0,20 m³/s/m² de surface de ces derniers. Pour chaque sas, le débit d'amenée d'air sera légèrement supérieur au débit d'extraction de fumée ;

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

- un débit d'amenée d'air d'au moins 1 m³/s, avec une vitesse ne dépassant pas 5 mètres/s, pour chacune des bouches d'amenée d'air des circulations ;
- un rapport entre le débit total mesuré d'extraction et le débit total mesuré d'amenée d'air supérieur à 1 (portes de communication entre compartiments et escaliers étant ouvertes) ;
- un débit d'extraction équi-réparti, à 10 % près, entre les différentes bouches d'extraction. Ce débit ne pourra être inférieur à 1 m³/s et par bouche ;
- un débit d'extraction égal, à 10 % près, à chaque bouche d'une même traînasse.

Les ventilateurs d'extraction (classés F400/120) seront dimensionnés afin que pour chaque compartiment, la somme calculée des débits potentiels d'extraction soit au moins égale à 1,3 fois la somme calculée des débits potentiels de soufflage des ventilateurs d'amenée d'air (débit provenant des escaliers, des dispositifs d'intercommunication et des différentes bouches des circulations).

Les ventilateurs de soufflage et d'extraction seront dimensionnés en fonction des caractéristiques du réseau desservi et pour un débit au moins égal au débit nominal augmenté d'un débit de fuite tolérable d'environ 20 %.

Les plafonds et faux-plafonds ne devront pas créer d'obstacle à l'extraction des fumées.

Les conduits de désenfumage devront présenter une étanchéité satisfaisante à l'air. Le débit de fuite total sera inférieur à 20 % du débit exigé au niveau le plus défavorisé. Leur degré de résistance au feu devra assurer un coupe-feu d'une durée de 2 heures ou EI 120.

Les liaisons entre les ventilateurs d'extraction et les conduits seront en matériau de catégorie M0 ou A2-s2, d0.

Toutes dispositions devront être prises pour que les fumées évacuées vers l'extérieur ne puissent être reprises par les ventilateurs de soufflage, quelle que soit l'orientation du vent.

Pour les locaux d'une superficie supérieure à 300 m², l'installation de désenfumage devra :

- permettre d'obtenir un débit d'extraction d'au moins 1 m³/s pour 100 m² ;
- assurer l'ouverture automatique des ouvrants de désenfumage (évacuations des fumées et amenées d'air) et/ou des portes utilisées comme amenées d'air.

En cas de solution de désenfumage naturel, la surface utile des évacuations de fumée devra être au minimum égale au 1/200ème de la surface du local à désenfumer.

Les dispositifs de commande pneumatique permettant le réarmement des volets de désenfumage devront être remplacés par des dispositifs de commande électrique.

III – PARTICULARITES

3.1 MISSION de « coordination S.S.I. »

Le maître d'œuvre retenu assurera les obligations en matière de coordination S.S.I. définies par les normes NF S 61-931 et NF S 61-932 pour les extensions et modifications éventuelles apportées au S.S.I. :

- respect du cahier des charges fonctionnel et suivi des essais fonctionnels ;
- mise à jour du dossier d'identité SSI.

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

3.2 MISSION « O.P.C. » : incluse à la mission de maîtrise d'œuvre

Les travaux seront réalisés en milieu occupé, les conditions de nuisance pour les occupants devront être réduites autant que faire se peut. Ils seront conduits dans le respect rigoureux du planning d'intervention annoncé.

Les travaux bruyants ou source de nuisances importantes pour les utilisateurs seront réalisés en dehors des heures ouvrées.

La mission d'O.P.C. comprendra notamment :

- l'ordonnancement des travaux, par la planification détaillée des interventions ;
- le pilotage du chantier par des contrats d'objectifs réguliers, depuis son ouverture et jusqu'à sa livraison au maître d'ouvrage, levée des réserves achevées ;
- l'organisation des réunions de coordination et visites de réception, rédaction des comptes rendus et de leur diffusion ;
- le contrôle du respect des engagements de chacun des intervenants et transmission des éléments nécessaires au calcul des pénalités, en partiel ou en fin de chantier ;
- le recueil et la transmissions des informations permettant de déceler et d'anticiper toutes les tendances négatives ;
- la centralisation des documents (contrôleur technique,…).

3.3 Demande d'autorisation de travaux

Le projet nécessitera la transmission à la préfecture de police d'un dossier d'amélioration des installations de désenfumage. Ce dossier sera réalisé par le maître d'œuvre et visé par le mandataire de sécurité de l'immeuble.

Le dossier établi en trois exemplaires comportera une notice technique indiquant avec précision les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité « IGH », complétée par les plans et schémas des installations précisant :

- les emplacements des évacuations de fumée et des amenées d'air ;
- le tracé des réseaux aérauliques ;
- l'emplacement des ventilateurs de désenfumage.

3.4 Vérifications des installations

Le maître d'ouvrage désignera un organisme agréé par le ministre de l'intérieur pour procéder à l'examen des documents de conception et d'exécution, à l'examen des justificatifs fournis (procès-verbaux de classement de comportement au feu des matériels, attestations de conformité, certificats de conformité, plans et schémas, notes de calcul, etc.).

Le vérificateur technique effectuera des examens par sondage pendant les phases travaux, et s'assurer que l'entreprise affectataire des travaux a effectué les autres vérifications et essais exhaustifs qui lui incombent.

Ces vérifications feront l'objet d'un rapport de vérifications réglementaires après travaux.

3.5 MISSION de « coordination S.P.S. »

Le maître d'ouvrage désignera un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé pour élaborer les principes de prévention destinés à assurer la sécurité des travailleurs et des occupants.

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

Le coordonnateur établira le plan général de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé et tiendra à jour le registre-journal de la coordination.

IV – METHODOLOGIE

Les travaux de reprise des installations de désenfumage seront réalisés en milieu occupé et nécessiteront la mise en place d'une méthodologie permettant de préserver un niveau de sécurité acceptable, notamment pendant les heures d'occupation.

Le remplacement des ventilateurs, les essais et vérifications réglementaires devront être programmés en dehors des heures d'occupation.

Des informations et des consignes de sécurité précises et adaptées aux circonstances devront être rédigées et portées à la connaissance des personnels chargés de la sécurité.

V – MODALITES ADMINISTRATIVES

Compte tenu du caractère existant des équipements, il pourra éventuellement être sollicité l'obtention d'avis de chantier par un organisme agréé en lieu et place d'un procès-verbal délivré dans le cadre d'un remplacement complet d'un dispositif de sécurité (volet, ouvrant de désenfumage, etc…).

Le maître d'ouvrage mettra à disposition du candidat retenu les plans de l'installation existante (plans d'équipement de l'ensemble des compartiments, schémas de désenfumage, schémas de principe des locaux techniques aérauliques), ainsi que le dossier technique du S.S.I.

VI – PLANNING PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Le candidat proposera au maître d'ouvrage un planning prévisionnel des phases de diagnostic, d'études et de travaux.

VII- ESTIMATIONS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le coût prévisionnel des travaux est estimé au maximum à 4 M € H.T. par le maître d'ouvrage.

Le candidat fera part de ses remarques éventuelles sur la crédibilité de ce coût prévisionnel.

12 rue des Peupliers 92752 NANTERRE CEDEX - Tel./Fax. : 0141383118 - 0141383119
Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros - R.C. VERSAILLES 490 676 293 - SIRET 490 676 293 00049 - APE 7120 B
Siège social : 1 bis rue du Petit Clamart - Vélizy Plus Bât E - 78140 VELIZY VILLACOUBLAY - Téléphone : 01.40.83.75.75 - Télécopie : 01.46.30.39.62 - N° TVA Intra-communautaire FR 56 490 676 293
CE RAPPORT NE PEUT ETRE UTILISE OU REPRODUIT QUE DANS SON INTEGRALITE

ANNEXE 6 - ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA ENTREPRISE

ASSQCI1

ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES / MMA IARD

Atteste que le souscripteur désigné ci-dessous : **QUALICONSULT IMMOBILIER** (490 676 293 RCS Paris) 8 rue Jean Goujon - 75008 PARIS

Est titulaire du contrat de **RESPONSABILITE CIVILE n°127106241** destiné à garantir les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs, omissions qui pourraient être commises dans l'exercice des missions confiées en qualité de **diagnostiqueurs immobiliers**.

Les missions :

- Diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques avant travaux ou démolition,
- Diagnostics amiante avant-vente,
- Dossier technique amiante,
- Diagnostic gaz,
- Diagnostic termites,
- Exposition au plomb (CREP),
- Risques naturels et technologiques,
- Diagnostic de performance énergique,
- Diagnostic légionellose,
- Diagnostic radon,
- Etat des lieux,
- Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,
- Contrôle périodique amiante,
- Etat parasitaire,
- Loi Carrez,
- Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
- Etat de l'installation électrique intérieure,
- Millièmes/Tantièmes,
- Diagnostic technique SRU,
- Recherche de plomb dans l'eau,
- Recherche de plomb avant travaux,
- Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
- Assainissement autonome et privatif,
- Diagnostic conformité piscine,
- Diagnostic gestion des déchets issus de démolition,
- Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 nov. 2001) : document unique
- Repérage des matériaux contenant des Fibres Céramiques Réfractaires,
- Mesure d'empoussièrement

Les sommes assurées :

- RC Exploitation : 8.000.000 € tous dommages confondus par sinistre
- RC Professionnelle : 2.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit pour la période du **1er janvier au 31 décembre 2018**. Elle ne peut engager la compagnie au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère, notamment en cas de suspension et de résiliation.

Fait à Paris, le : 09/01/2018

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège Social : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 126 — Société anonyme, au capital de 537 052 368 euros RCS Le Mans 440 048 882 — Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes RCS Le Mans 775 652 118 — Société anonyme, au capital de 142 402 339 euros RCS Le Mans 440 042 174
Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans Cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances

ANNEXE 7 - ATTESTATION DE CERTIFICATION

CERTIFIÉ abcidia CERTIFICATION opérateur de diagnostics immobiliers

La certification de compétence de personnes physiques est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

PERISSEL Franck

sous le numéro 15-566

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 06/10/2017 — Validité : 05/10/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **Amiante** avec mention — Prise d'effet : 06/10/2017 — Validité : 05/10/2022

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **CREP** — Prise d'effet : 24/04/2015 — Validité : 23/04/2020

Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Electricité** — Prise d'effet : 23/04/2015 — Validité : 22/04/2020

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2009

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES Accréditation n°4-0540 portée disponible sur www.cofrac.fr

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat. A6 - 4e étage - BAL N° 60011
102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse - 01 30 85 25 71
www.abcidia-certification.fr - contact@abcidia-certification.fr

ENR 20 V6 du 02 avril 2014

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Fax : 01 41 27 93 48
Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA CONSTITUTION DU DTA

Référence rapport	19317-1	BON DE COMMANDE : 1508126744
Références client	Immeuble : COLBERT	Lot gestion : -
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS	
Type	Immeuble de bureaux	
Locaux annexes	NEANT	
Date de construction / Date de permis de construire	Décennie 1980	

Propriétaire	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Donneur d'ordre	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Accompagnateur	MR. SEVRIN
Laboratoire d'analyse	Sans objet
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par une personne, SOUCHANE Farid, dont les compétences sont certifiées par CATED - 12 av. Gay Lussac - ZAC la Clé St Pierre - 78990 Elancourt - Certification n° 1155 Date de validité : 14/05/2019
Date(s) de repérage	07/07/2017
Date d'édition du rapport	14/09/2017

Rédacteur (Technicien) : SOUCHANE Farid	**Vérificateur (Coordonnateur projets) :** AMAURY Hadrien

Historique des mises à jour du rapport		
Date	**Objet**	**Modifications**
14/09/2017	Création rapport	Pas de modification

Sommaire

A. Conclusions 3

B. Conditions de réalisation du repérage 4

1. Objet de la mission 4
2. Références réglementaires 5
3. Limite de la mission 5
4. Validité du rapport 5
5. Documents fournis par le donneur d'ordre 5
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 6
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 7

C. Résultats détaillés du repérage 8

1. Liste des locaux visités 8
2. Matériaux et produits recensés 8
3. Matériaux et produits recensés par local 8
4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA 8

D. Fiches d'identification et de cotation 9

E. Recommandations générales de sécurité 10

F. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 12

Annexe 1. Cartographie des prélèvements et des matériaux contenant de l'amiante

Annexe 2. Procès-verbaux d'analyse des échantillons en laboratoire

A. Conclusions

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

Matériaux de la liste A :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation + Obligations du propriétaire (*)	Liste matériau
NEANT					

Matériaux de la liste B :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation + Recommandations de gestion (*)	Liste matériau
1	Accessoires fibres-ciment plaques fibreuses grises en garnissage intérieur de bacs à fleurs métalliques	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS :** ABORDS EXTÉRIEURS	Document consulté	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé EP - Evaluation périodique	Liste B

*Pour le détail des recommandations de gestion, se reporter au paragraphe B.6

Précisions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante
Sans objet

Autres matériaux :

N°	Type matériau	Localisation	Conclusion fondée sur	Etat de conservation	Liste matériau
NEANT					

Locaux non visités	Justification
NEANT	

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme
NEANT

Observations
NEANT

B. Conditions de réalisation du repérage

1. Objet de la mission

La Société QUALITAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer un repérage sur les éléments définis en annexe du Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis en vue d'identifier et de localiser les matériaux ou produits contenant de l'amiante incorporés dans l'immeuble et susceptibles de libérer des fibres d'amiante en cas d'agression mécanique résultant de l'usage des locaux (chocs et frottements) ou générés à l'occasion d'opération d'entretien ou de maintenance. La commande a été passée le 04/07/2017

Liste des éléments concernés par le repérage :

Liste A mentionnée à l'article R. 1334-20

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R. 1334-21

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
	Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.
4. Eléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).
L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.
Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.
Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application :

- Du code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste A
- Arrêté du 12 Décembre 2012 – Evaluation état de conservation liste B
- Arrêté du 21 Décembre 2012 – Contenu de la fiche récapitulative.
- Arrêté du 26 juin 2013 modifiant les arrêtés du 12 décembre 2012

Quelques rappels de certaines obligations du propriétaire :

- Pour se dégager complètement de ses obligations réglementaires prévues aux articles R.1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique, le propriétaire devra s'organiser et donner accès aux locaux non visités identifiés dans ce rapport. Ceci permettra la réalisation des repérages complémentaires nécessaires.
- Selon les articles 6 des 2 arrêtés du 12 décembre 2012, le propriétaire devra communiquer ce rapport à toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. Limite de la mission

La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.
Dans le cas d'un bien soumis au statut de copropriété, le constat des parties communes est décrit dans la fiche récapitulative du DTA (Dossier Technique « Amiante ») détenue par le syndic (s'il a été effectué).

4. Validité du rapport

- Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT Expertises.
- Lors d'opérations de réhabilitation, rénovation, réaménagement, les obligations de protection des travailleurs devront conduire à la réalisation d'une recherche d'amiante dans les matériaux et produits concernés par les travaux selon le décret n° 2017-899. En cas de démolition, un repérage de l'amiante est à effectuer dans le cadre de l'arrêté du 26/06/2013.

5. Documents fournis par le donneur d'ordre

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du technicien	Société	Type de repérage	Conclusions
28/08/2017	Rapport de repérage	19324 - 1	LOURENCO Victor	QUALITAT EXPERTISES	Liste A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du technicien	Société
NEANT				

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation du matériau

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement du matériau

Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés à la présente sous-section sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

C. Résultats détaillés du repérage

1. Liste des locaux visités

ÉLÉMENTS EXTERIEURS :

TOITURE
ABORDS EXTÉRIEURS
FAÇADES

2. Matériaux et produits recensés

N°	type matériau	Localisation	état conservation	Commentaires	Nb Prel	Conclusion
1	Accessoires fibres-ciment plaques fibreuses grises en garnissage intérieur de bacs à fleurs métalliques	**ÉLÉMENTS EXTERIEURS :** ABORDS EXTÉRIEURS	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage.	0	PRESENCE

3. Matériaux et produits recensés par local

Locaux	Matériaux	Prélèvements	Conclusion
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / ABORDS EXTÉRIEURS	**1 : Accessoires fibres-ciment**	**-**	**PRESENCE**
ÉLÉMENTS EXTERIEURS / FAÇADES	**Néant**	**-**	**-**

4. Eléments de construction pouvant occulter des MCA

(MCA = Matériaux contenant de l'amiante)
Cette liste non exhaustive est établie à titre informatif

NEANT

D. Fiches d'identification et de cotation

Matériau N°1 : Accessoires fibres-ciment

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Composant de la construction	Accessoires fibres-ciment plaques fibreuses grises en garnissage intérieur de bacs à fleurs métalliques	
Observations	Conclusion effectuée sur la base d'un précédent rapport de repérage. Rapport de repérage N° 19324 - 1 établi le 28/08/2017 par la société QUALITAT EXPERTISES, Matériau 1	

Localisation	Etat conservation	Conclusions réglementaires	Mesures conservatoires
ÉLÉMENTS EXTERIEURS : ABORDS EXTÉRIEURS	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau non dégradé	EP - Evaluation périodique	NEANT

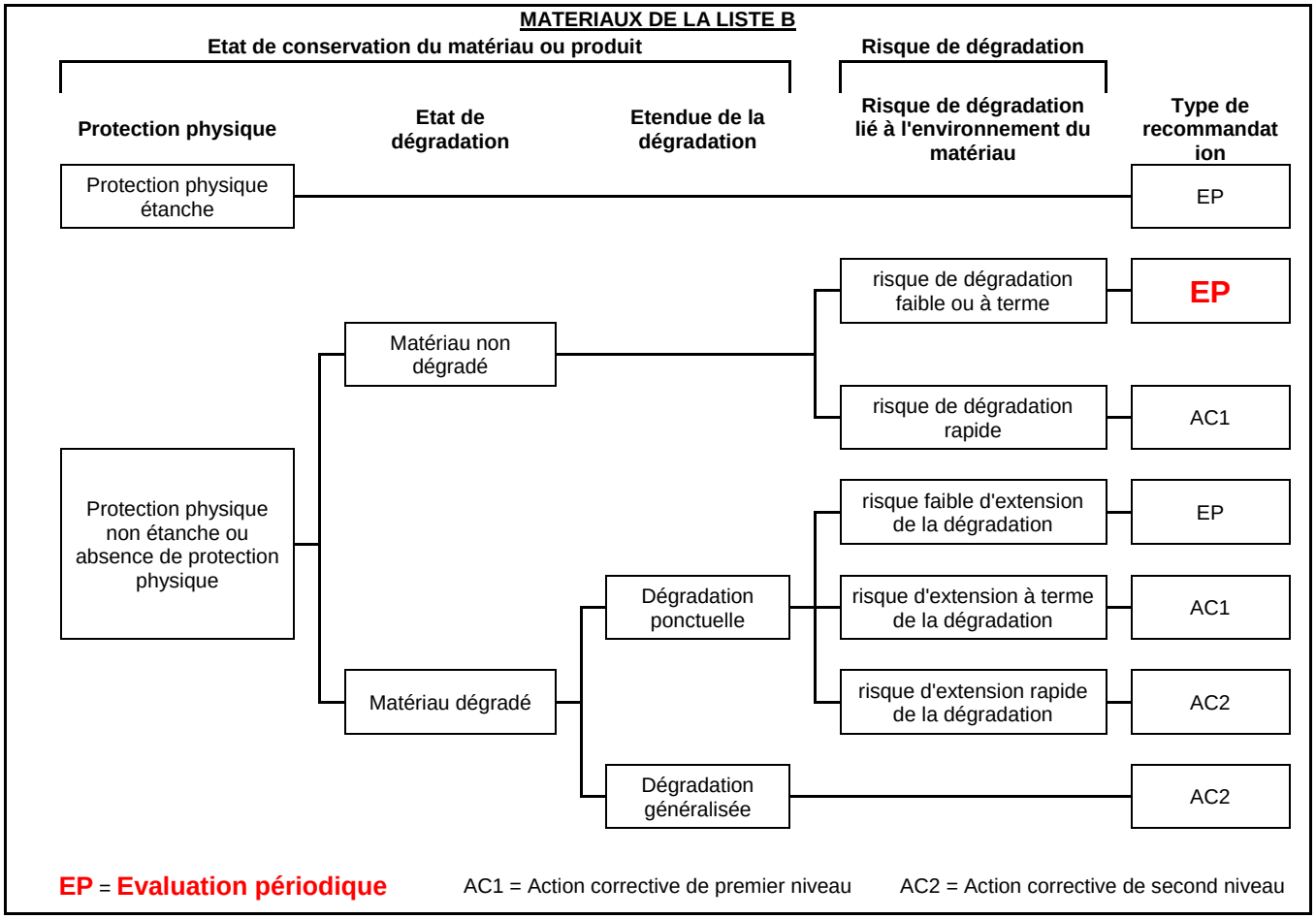

E. Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.
Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.
La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.
Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.
Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante
Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérogènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérogène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (http://www.travailler-mieux.gouv.fr) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (http://www.inrs.fr).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :
– perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
– remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
– travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr. De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.
Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :
– de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
– du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
– de la mairie ;
– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

F. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

ATTESTATION

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

ACTIVITE 2
Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation
A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 01/01/2018 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 28 décembre 2016
Pour la société :

Montant des garanties
(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	 9 000 000 € par année d'assurance 3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire)	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné FARID SOUCHANE, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- N° de certificat GINGER CATED : 1155
- N° de certificat AFNOR : ODI/DPE M 14039299
- Certificats délivrés jusqu'au :

1. Amiante : 14/05/2019
2. Dpe : 06/07/2019
3. Termites : 24/09/2019

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 03/10/2014
Signature

GINGER CATED

E20 - V14 du 07/04/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

SOUCHANE Farid sous le numéro 1155

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
C	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	15/05/2014	14/05/2019
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	01/07/2017	14/05/2019
C	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	25/09/2014	24/09/2019

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 171155S7GC2017

Le jeudi 13/07/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB

GINGER CATED
GROUPE CEBTP
12 avenue Gay Lussac
ZAC La Clef Saint Pierre
78990 ELANCOURT
Siren : 349 715 235
Tél : 01 30 85 24 00

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0084
PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

ANNEXE 1

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS ET DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Référence rapport	19317-1
Nombre de pages	2

Explications pour la lecture de la cartographie :

Les informations notées sur les cartographies comprennent au plus :

- **Les points de prélèvement :**

Ces points sont représentés par les flèches.
Tous les prélèvements sont indiqués par quelques lettres représentant le type de matériau + le numéro du matériau + le numéro de prélèvement effectué sur ce matériau.
Exemple : MAS 7-3 est le 3ème prélèvement réalisé sur le matériau N°7 (qui est un Mastic)

Tous les points de prélèvement sont indiqués sur la cartographie que les résultats d'analyses soient positifs ou négatifs

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

Sous-sol -1 / Eléments extérieurs

LÉGENDE	
Champ de mission	

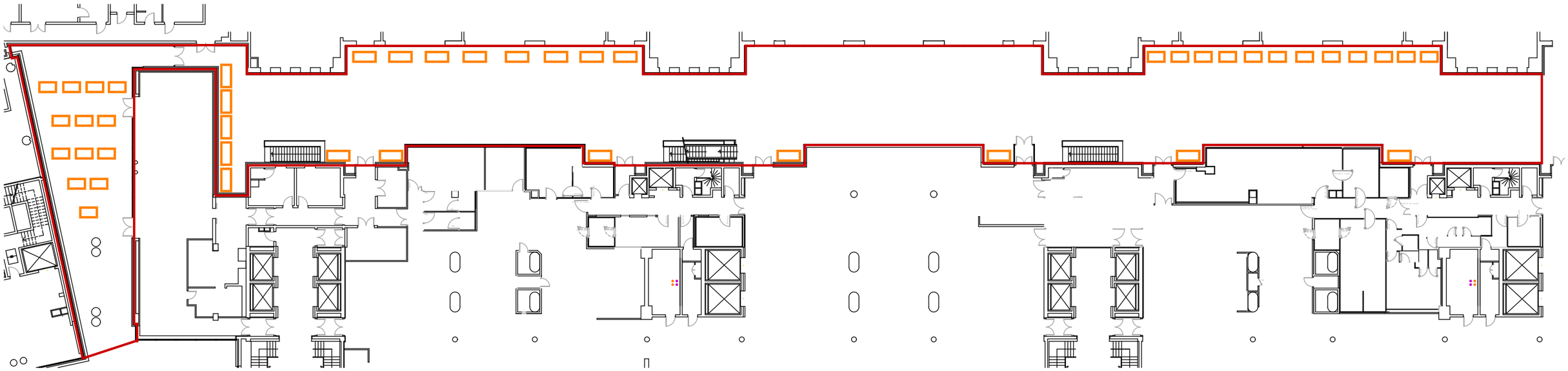

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE			
N°	Type matériau	Descriptif	Légende
1	Accessoires fibres-ciment	plaques fibreuses en garnissage intérieur de bacs à fleurs métallique (EP)	

Plan masse / Eléments extérieurs

LÉGENDE	
Champ de mission	

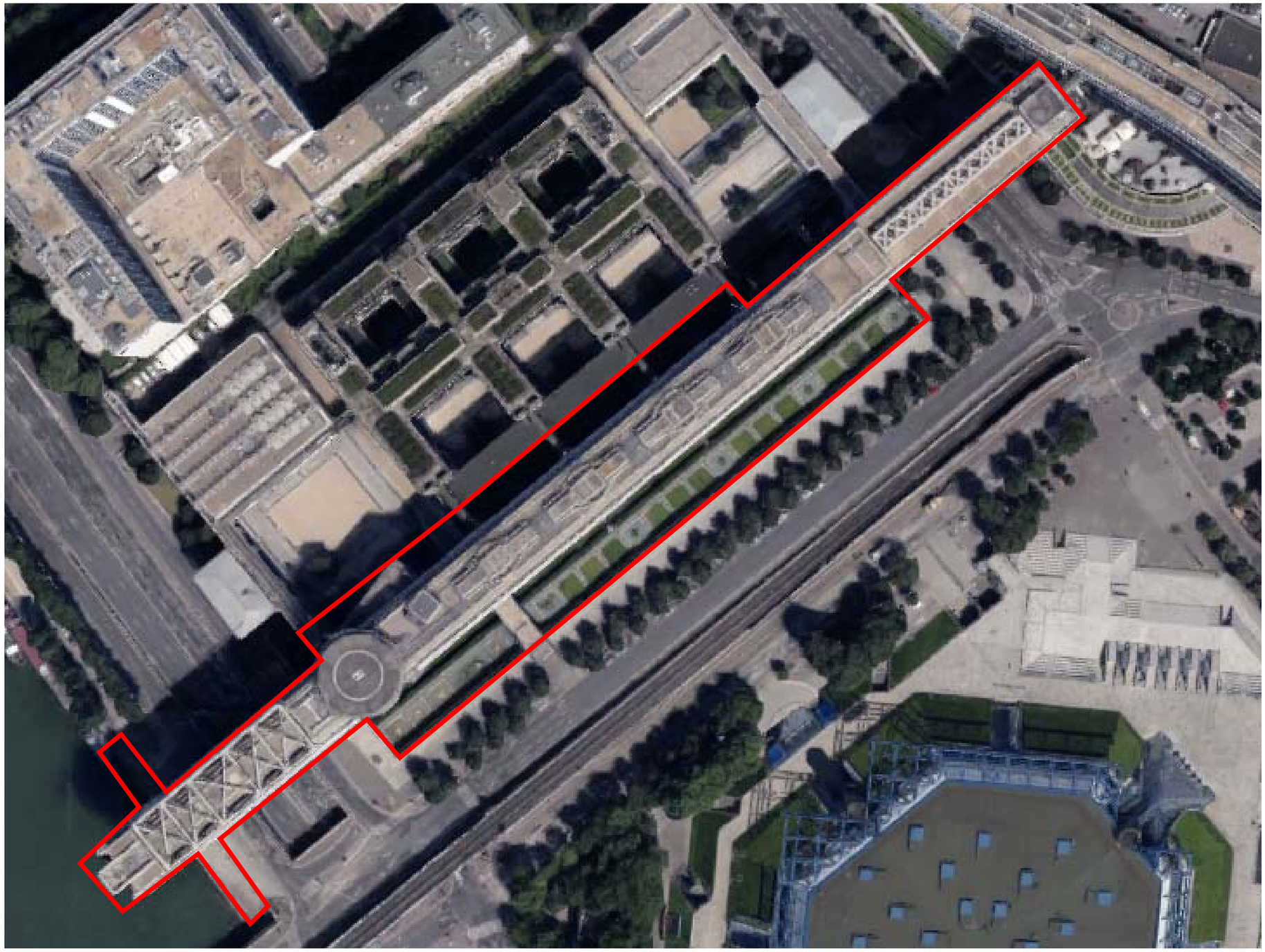

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

ANNEXE 2

PROCES-VERBAUX DES ANALYSES DES ECHANTILLONS EN LABORATOIRE

Référence rapport	19317-1
Nombre de pages	1

eurofins

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

AGENCE QUALITAT EXPERTISES
Monsieur Victor LOURENCO
92/98 bd victor hugo
92115 CLICHY

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-17-LH-079443-01 | Version du : 02/08/2017 15:01 | Page 1/1
Dossier N° : 17H027285 | Date de réception : 28/07/2017 | Date d'analyse : 02/08/2017
Référence Dossier : 19324-1 place du bataillon Pacifique

N° éch.	Référence client	Description visuelle de la couche	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	Accesoires fibres-ciment-plaques fibreuses grises en garnissage intérieur de bacs à fleurs métalliques-AFC1-1-E LEMENTS EXTERIEURS: Terrasse 2 R+1 -001	Matériau dur fibreux de type fibres-ciment (gris)	**MOLP** *	2	-	Fibres d'amiante de type chrysotile

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Microscopie Optique à Lumière Polarisée (**MOLP**) réalisée selon la norme **HSG 248 - Appendice 2**

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 2 : Le laboratoire a validé sa limite de détection. Il garantit de donner un résultat positif pour les fibres recherchées si leur teneur dans l'échantillon est supérieure ou égale à 0.1% en masse.

Loubna Bamoulib
Responsable Dptmt Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

QUALITAT EXPERTISES

92/98, Bd Victor Hugo 92115 CLICHY
Tel : 01 41 27 93 47 / Fax : 01 41 27 93 48
Mail : courriel@qualitat.fr
www.qualitat.fr

RAPPORT D'EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE EN VUE DE LA MISE A JOUR DU DTA

Référence rapport	19317-1	BON DE COMMANDE : 1508126744
Références client	Immeuble : COLBERT	Lot gestion : -
Adresse du site	139, rue de Bercy 75012 PARIS	
Type	Immeuble de bureaux	
Etendue de la mission	Ensemble de l'immeuble	
Locaux annexes	NEANT	
Date de construction	Décennie 1980	

Propriétaire	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Donneur d'ordre	Bureau SEP2B 139, rue de Bercy 75012 PARIS
Accompagnateur	MR. SEVRIN
Opérateur de repérage	Le présent rapport est établi par SOUCHANE Farid - Certification n° 1155 délivrée par CATED - 12 av. Gay Lussac - ZAC la Clé St Pierre - 78990 Elancourt Date de validité : 14/05/2019
Date(s) de repérage	07/07/2017
Date du rapport	13/09/2017

Rédacteur : SOUCHANE Farid	**Vérificateur :** AMAURY Hadrien

Ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes comprises

Sommaire

A. Conclusions 3

B. Documents de référence utilisés 5

C. Conditions de réalisation de l'évaluation 6

1. Objet de la mission 6
2. Références réglementaires 6
3. Limite de la mission 6
4. Validité du rapport 6
5. Présentation des résultats 7
6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9 7
7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9 8

D. Résultats détaillés de l'évaluation 9

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A 9
2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B 9
3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B 13
4. MCA non repérés 13
5. MCA retirés 13
6. Observations 13

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité. 14

Annexe 1. Plans / Croquis

A. Conclusions

Etat de conservation des matériaux repérés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
1	Enveloppe de calorifuge bitumineuse +mousse bleue sur réseau distribution eau glacée	**R-1 à R-2 :** BASE MARINE **RDC :** ACCUEIL **R-2 à R+9 :** CIRCULATION ENSEMBLE DE BUREAUX ESCALIER LOCAUX INFORMATIQUE LOCAUX TECHNIQUES PALIER ASCENSEUR PALIER ESCALIER SANITAIRES **R+2 et R+3 :** PASSERELLE **R+10 :** LOCAUX TECHNIQUES MACHINERIE ASCENSEUR **R-1 et R+7 à R+ 9 :** RESTAURANT CUISINE	Rapport de repérage N°09.880.803.03805.00H du 14/09/2009 réalisé par M. CIOMAC de la société APAVE	GDL/2	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B
		R-2 : LOCALE THERMIQUE (CHAUFFERIE)			Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau	Liste B

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Etat de conservation + Mesures réglementaires	Liste Matériau
2	Enveloppe de calorifuge bitumineuse + laine minérale sur réseau distribution eau chaude	**R-1 à R-2 :** BASE MARINE **RDC :** ACCUEIL **R-2 à R+9 :** CIRCULATION ENSEMBLE DE BUREAUX ESCALIER LOCAUX INFORMATIQUE LOCAUX TECHNIQUES PALIER ASCENSEUR PALIER ESCALIER SANITAIRES **R+2 et R+3 :** PASSERELLE **R+10 :** LOCAUX TECHNIQUES MACHINERIE ASCENSEUR **R-1 et R+7 à R+ 9 :** RESTAURANT CUISINE	Rapport de repérage N°09.880.803.038 05.00H du 14/09/2009 réalisé par M. CIOMAC de la société APAVE	GDL/2	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle EP - Evaluation périodique	Liste B
		R-2 : LOCALE THERMIQUE (CHAUFFERIE)			Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle AC1 - Action corrective de premier niveau	Liste B

Liste des matériaux non repérés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau	Liste Matériau
3	Panneau Rigide sur gaine	**R-2 :** Localisation indéterminé à proximité de monte-charges	Rapport de repérage N°09.880.803.038 05.00H du 14/09/2009 réalisé par M. CIOMAC de la société APAVE	1	Non repéré	Liste B

Observation : l'absence de localisation précise, de cartographie ou de photographie du matériau ne nous a pas permis d'identifier le matériau sur le site. En absence d'éléments indiquant un retrait nous considérons celui-ci comme étant toujours en place. Celui-ci n'apparaît pas au sein de la cartographie annéxée au présent rapport d'évaluation de l'état de conservation.

Liste des matériaux ayant été retirés :

N°	Matériau	Localisation	Rapport de repérage de référence	Référence materiau initiale	Observations matériau	Liste Matériau
	NEANT					

B. Documents de référence utilisés

Les documents ci-dessous ont été fournis par le donneur d'ordre ou son représentant :

Rapports de repérage

Date rapport	Type rapport	Référence rapport	Nom du technicien	Société	Type de repérage	Conclusions
10/10/2016	Rapport avant travaux	207F0/16/447 7	LAGEON YVES	SOCOTEC	Hors Liste A et B	Absence d'amiante
14/09/2009	Rapport de repérage	09.880.803.03 805.00H	M. CIOMAC	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante
08/12/2003	Rapport de repérage	HS/03/GDL/N J/2489	DELANCOIS Gerard	SOCOTEC	Liste A et B	Présence d'amiante
06/06/1997	Rapport de repérage	97.860.803.05 718.00L	M.NOISELIET	APAVE	Liste A et B	Présence d'amiante

Autres documents

Date document	Type document	Référence document	Nom du technicien	Société
05/03/1998	Rapport de Mesure d'empoussièrement	LAB N° 40962-40963	Mr. BERDAH	APAVE

C. Conditions de réalisation de l'évaluation

1. Objet de la mission

La Société QUALITAT Expertises a été sollicitée afin d'effectuer une évaluation de l'état de conservation de matériaux contenant de l'amiante repérés dans des rapports de repérage déjà existants et de confirmer le cas échéant le retrait de ces derniers. Il ne s'agit donc pas d'un repérage des matériaux contenant de l'amiante. La commande a été passée le 04/07/2017

2. Références réglementaires

Le présent rapport établit un diagnostic sur les risques inhérents à la présence d'amiante en application :

- Du code de la santé publique (partie réglementaire : R1334-14 à 29 ; partie législative L1334-13).
- Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011 – Protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
- De l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage.
- De l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'environnement ainsi que le contenu du rapport de repérage.

3. Limite de la mission

La mission est limitée aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles une mission a été confiée à l'opérateur de repérage et aux éléments rendus accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.

4. Validité du rapport

Seule l'intégralité du rapport original peut engager la responsabilité de la Société QUALITAT EXPERTISES (Annexes comprises).

5. Présentation des résultats

Matériau / Produit :
Dans les résultats présentés, un matériau ou produit est un élément de la construction – ou partie d'ouvrage – de même nature et présentant des caractéristiques intrinsèques identiques, dont la composition a pu intégrer de l'amiante pendant certaines périodes de sa fabrication.
Chaque matériau ou produit fait l'objet d'une fiche d'identification et de cotation.
Un matériau ou produit peut comporter plusieurs couches.
Dans ce rapport tous les matériaux ou produits sont indiqués par des numéros différents qui ne se suivent pas forcément.

6. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste A de l'annexe 13-9

Le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R. 1334-20 selon les modalités suivantes :

- **Score 1 :** Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation des flocages

L'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception ;

- **Score 2 :** Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement

La mesure d'empoussièrement dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R. 1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception ;
3° Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R. 1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrement ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrement mesuré dans l'air en application de l'article R. 1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

- **Score 3 :** Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement des flocages

Les travaux de retrait ou de confinement mentionnés à la présente sous-section sont achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.
Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées sont mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et, dans tous les cas, à un niveau d'empoussièrement inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.
Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrement ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

7. Mesures préconisées par l'opérateur lors de l'identification de matériaux et produits contenant de l'amiante selon la liste B de l'annexe 13-9

Recommandations détaillées en fonction des évaluations des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B :

- **L'évaluation périodique :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- **L'action corrective de premier niveau :**

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associée, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

- **L'action corrective de second niveau :**

Elle concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation. Dans ce cas, l'opérateur de repérage indique au propriétaire que cette action corrective de second niveau consiste à :

a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;

b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;

c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

L'opérateur de repérage peut apporter des compléments et précisions à ces recommandations en fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation.

D. Résultats détaillés de l'évaluation

1. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste A

Liste des matériaux de la liste A contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Néant

2. Evaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

Liste des matériaux de la liste B contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant

Matériau N°1 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Type Matériau	Enveloppe de calorifuge bitumineuse+mousse bleue sur réseau distribution eau glacée	
Rapport de référence	Rapport avant travaux N°09.880.803.03805.00H du 14/09/2009 réalisé par M. CIOMAC de la société APAVE	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	GDL/2	

Localisation	Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
R-1 à R-2 : BASE MARINE **RDC :** ACCUEIL **R-2 à R+9 :** CIRCULATION ENSEMBLE DE BUREAUX ESCALIER LOCAUX INFORMATIQUE LOCAUX TECHNIQUES PALIER ASCENSEUR PALIER ESCALIER SANITAIRES **R+2 et R+3 :** PASSERELLE **R+10 :** LOCAUX TECHNIQUES MACHINERIE ASCENSEUR **R-1 et R+7 à R+ 9 :** RESTAURANT CUISINE	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	NEANT
R-2 : LOCALE THERMIQUE (CHAUFFERIE)	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	AC1 - Action corrective de premier niveau	NEANT

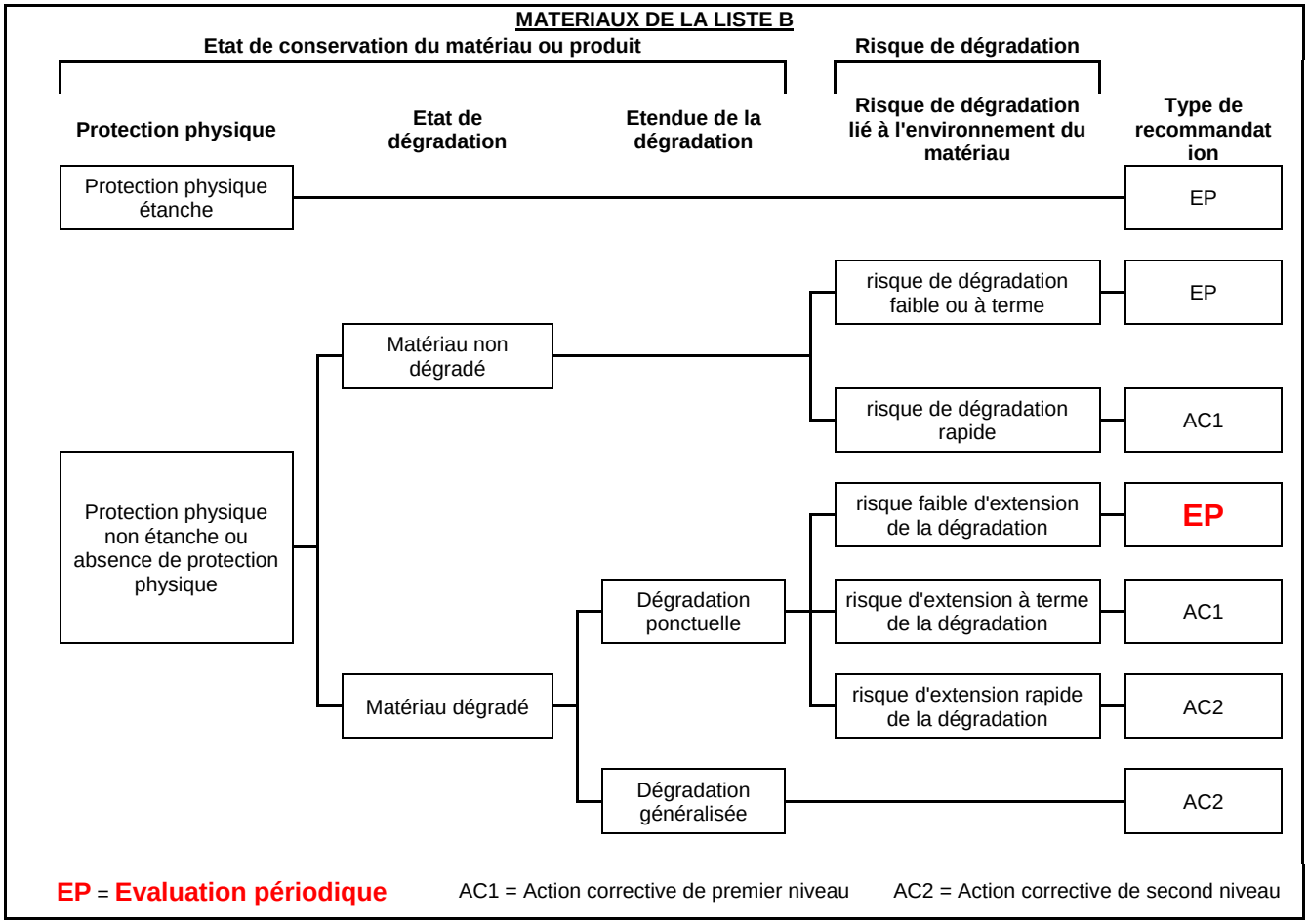
MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de conservation du matériau ou produit
Risque de dégradation
Protection physique
Etat de dégradation
Etendue de la dégradation
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau
Type de recommandation
Protection physique étanche
EP
Matériau non dégradé
risque de dégradation faible ou à terme
EP
risque de dégradation rapide
AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique
risque faible d'extension de la dégradation
EP
Dégradation ponctuelle
risque d'extension à terme de la dégradation
AC1
Matériau dégradé
risque d'extension rapide de la dégradation
AC2
Dégradation généralisée
AC2
EP = Evaluation périodique
AC1 = Action corrective de premier niveau
AC2 = Action corrective de second niveau

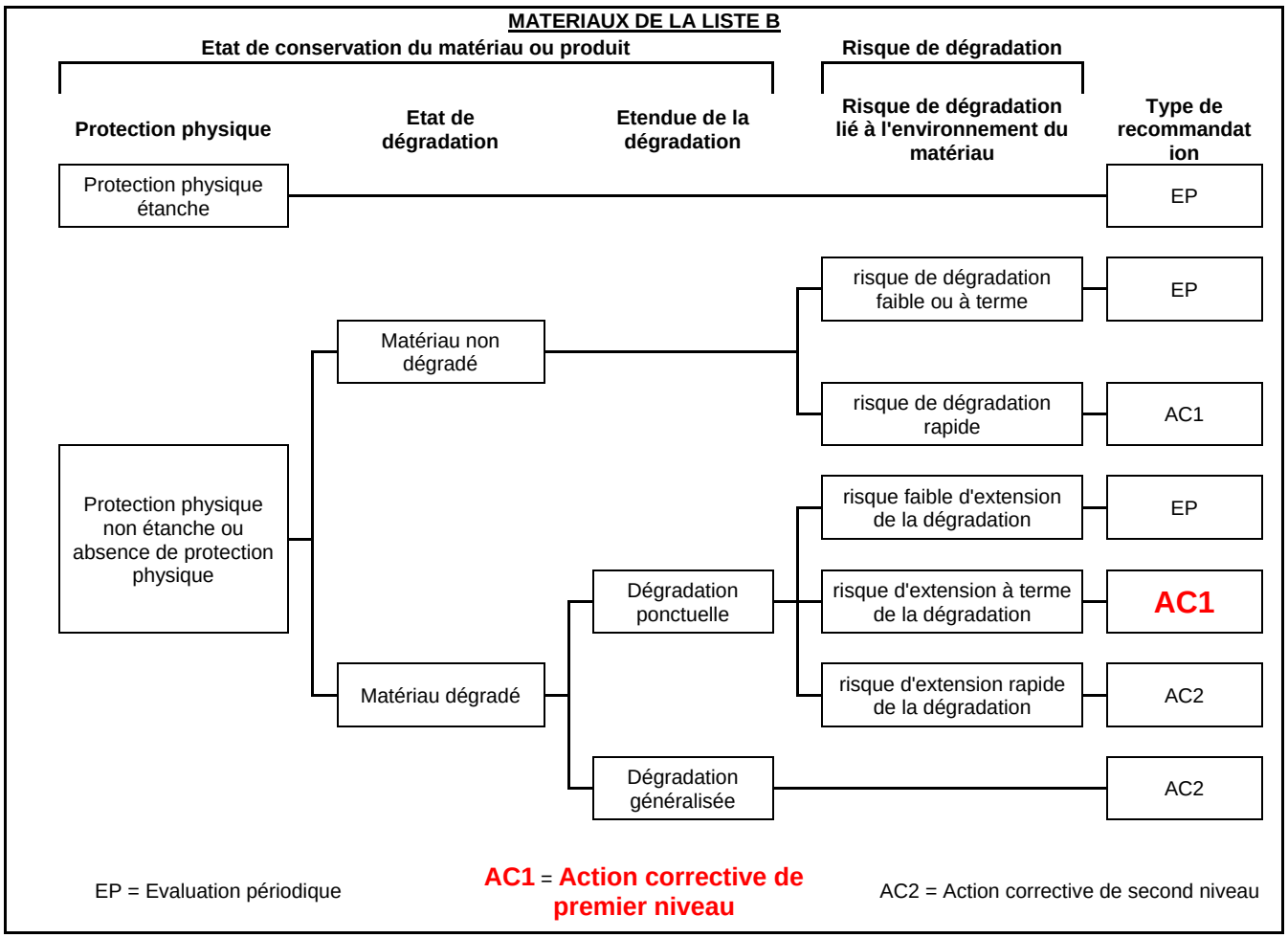
MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de conservation du matériau ou produit
Risque de dégradation
Protection physique
Etat de dégradation
Etendue de la dégradation
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau
Type de recommandation
Protection physique étanche
EP
Matériau non dégradé
risque de dégradation faible ou à terme
EP
risque de dégradation rapide
AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique
risque faible d'extension de la dégradation
EP
Dégradation ponctuelle
risque d'extension à terme de la dégradation
AC1
Matériau dégradé
risque d'extension rapide de la dégradation
AC2
Dégradation généralisée
AC2
EP = Evaluation périodique
AC1 = Action corrective de premier niveau
AC2 = Action corrective de second niveau

Matériau N°2 : Enveloppe de calorifuge

Absence/Présence d'amiante	Matériau contenant de l'amiante	
Type Matériau	Enveloppe de calorifuge bitumineuse + laine minérale sur réseau distribution eau chaude	
Rapport de référence	Rapport avant travaux N°09.880.803.03805.00H du 14/09/2009 réalisé par M. CIOMAC de la société APAVE	
Réf. matériau (Dans rapport de référence)	GDL/2	

Localisation	Etat conservation	Mesures réglementaires	Mesures conservatoires
R-1 à R-2 : BASE MARINE **RDC :** ACCUEIL **R-2 à R+9 :** CIRCULATION ENSEMBLE DE BUREAUX ESCALIER LOCAUX INFORMATIQUE LOCAUX TECHNIQUES PALIER ASCENSEUR PALIER ESCALIER SANITAIRES **R+2 et R+3 :** PASSERELLE **R+10 :** LOCAUX TECHNIQUES MACHINERIE ASCENSEUR **R-1 et R+7 à R+ 9 :** RESTAURANT CUISINE	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	EP - Evaluation périodique	NEANT
R-2 : LOCALE THERMIQUE (CHAUFFERIE)	Protection physique non étanche ou absence de protection physique - Matériau dégradé - Dégradation ponctuelle	AC1 - Action corrective de premier niveau	NEANT

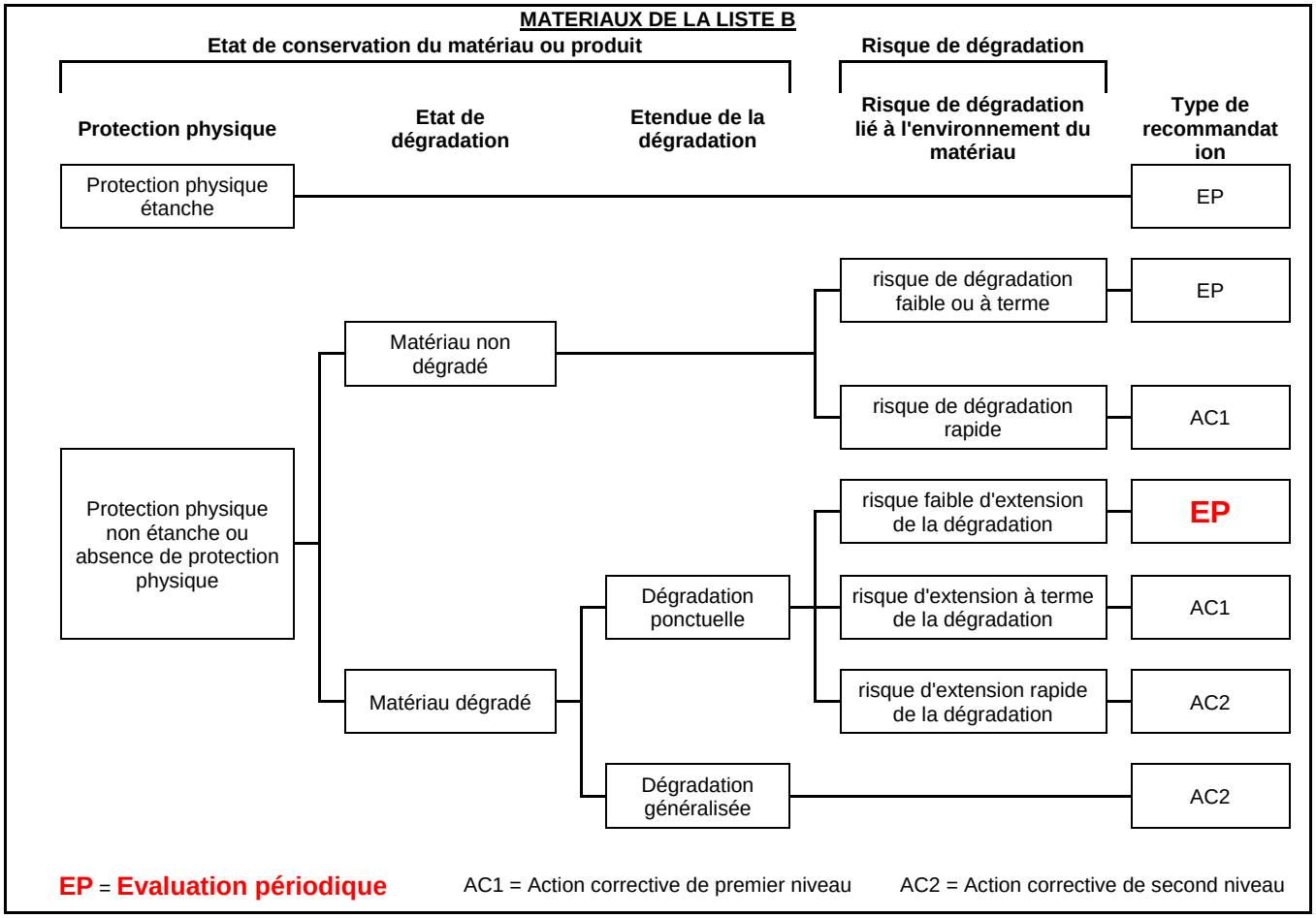
MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de conservation du matériau ou produit
Risque de dégradation
Protection physique
Etat de dégradation
Etendue de la dégradation
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau
Type de recommandation
Protection physique étanche
EP
Matériau non dégradé
risque de dégradation faible ou à terme
EP
risque de dégradation rapide
AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique
risque faible d'extension de la dégradation
EP
Dégradation ponctuelle
risque d'extension à terme de la dégradation
AC1
Matériau dégradé
risque d'extension rapide de la dégradation
AC2
Dégradation généralisée
AC2
EP = Evaluation périodique
AC1 = Action corrective de premier niveau
AC2 = Action corrective de second niveau

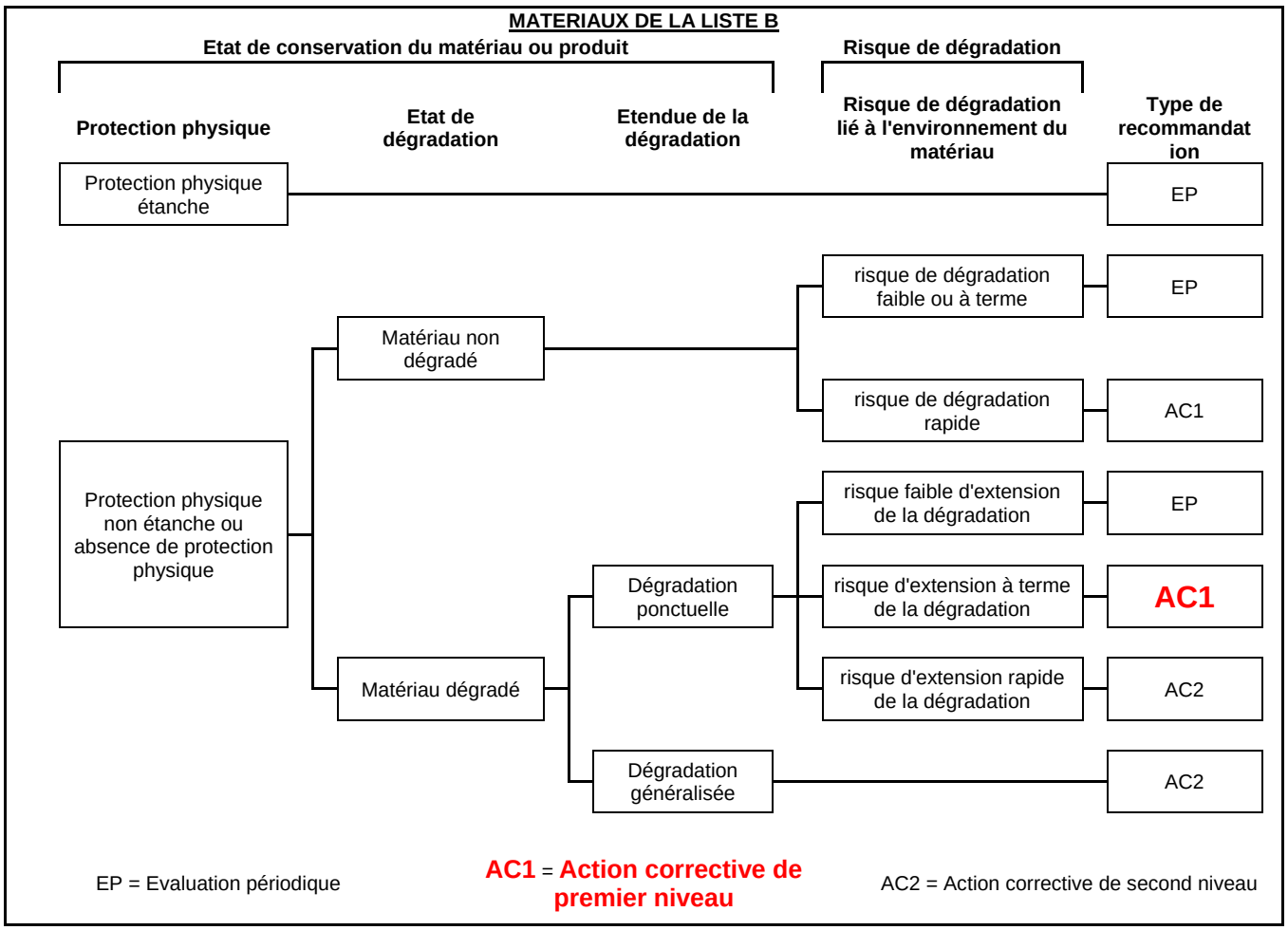
MATERIAUX DE LA LISTE B
Etat de conservation du matériau ou produit
Risque de dégradation
Protection physique
Etat de dégradation
Etendue de la dégradation
Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau
Type de recommandation
Protection physique étanche
EP
Matériau non dégradé
risque de dégradation faible ou à terme
EP
risque de dégradation rapide
AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique
risque faible d'extension de la dégradation
EP
Dégradation ponctuelle
risque d'extension à terme de la dégradation
AC1
Matériau dégradé
risque d'extension rapide de la dégradation
AC2
Dégradation généralisée
AC2
EP = Evaluation périodique
AC1 = Action corrective de premier niveau
AC2 = Action corrective de second niveau

3. Evaluation de l'état de conservation des matériaux hors liste A et B

Liste des matériaux n'appartenant ni à la liste A ni à la liste B et contenant de l'amiante encore en place et accessible le jour de notre visite avec l'état de conservation correspondant.

Néant

4. MCA non repérés

Liste des matériaux non repérés le jour de notre visite pour lesquels il ne nous a, par conséquent, pas été possible d'établir l'état de conservation correspondant.

Néant

5. MCA retirés

Liste des matériaux ayant été retirés. Conclusions basées sur un constat visuel ou après consultation de documents spécifiques.

Néant

6. Observations

Locaux non visités	Justification
R+4 à R+9 / APPARTEMENTS MINISTRES	Locaux sensibles / accès non autorisé
R+9 / LOCAL (*se référer à la cartographie R+9 / ZOOM 4*)	Accès non autorisé

« Les obligations réglementaires prévues aux articles R. 1334-15 à R. 1334-18 du code de la santé publique ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12/12/2012 »

Liste des investigations approfondies à mettre en place pour mener la mission à son terme
NEANT

Observations
La qualité des cartographies et le manque d'information quant à la localisation des matériaux au sein des rapports de repérage communiqués ne nous a pas permis de déterminer la localisation précise de l'ensemble des matériaux objet de la présente mission. Des matériaux suceptibles de contenir de l'amiante ont pu être apperçus dans la cadre des présentes visites, sans que ceux-ci aient été notifiés dans les rapports antérieurs. La mission n'incluant pas de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante, mais l'évaluation de l'état de conservation de ceux des listes A et B contenant de l'amiante préalablement repérés, ceux-ci n'ont pas été signifiés dans le présent rapport. Un nouveau repérage liste A et B pourra être réalisé d'une part afin de compléter les repérages antérieurs de leurs éventuelles carrences, et d'autres part afin de réaliser une cartographie détaillée localisant l'ensemble des matériaux.

E. Attestations d'assurance, de compétence, d'impartialité.

Votre Assurance
- RCE PRESTATAIRES

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY FR

ATTESTATION

COURTIER
CARENE ASSCES PACT OFFICE
9 PLACE BENOIT CREPU
BP 5004
69245 LYON CEDEX 05
Tél : 04 72 41 96 96
Fax : 04 72 40 99 96
Portefeuille : 0201351084

Vos références :
Contrat n° 4981163004
Client n° 0404788720

AXA France IARD, atteste que :

SAS AGENCE QUALITAT EXPERTISE
0092 BD VICTOR HUGO
92 A 98
92110 CLICHY

Est titulaire d'un contrat d'assurance N° 4981163004 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes

ACTIVITE 1 :

- Contrôle périodique amiante
- Diagnostic amiante avant travaux/avant démolition
- Diagnostic amiante avant vente
- Dossier technique amiante
- contrôle visuel amiante après travaux, conformément à la norme NFX 46 021
- Diagnostic gaz
- Diagnostic termites
- Etat parasitaire
- Exposition au plomb (CREP)
- Recherche de plomb avant travaux
- Diagnostic d'intoxication au plomb peinture (DRIP)
- Loi Carrez
- Mesurage surface utile
- Mesurage SHON (Surface Hors Œuvre Nette) et SHOB (Surface Hors Œuvre Brute)
- Mesurage surface de plancher
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de l'électricité
- Diagnostic légionellose
- Prêt conventionné et prêts à taux zéro (normes d'habitabilité)
- Calcul des tantièmes et millièmes de copropriétés
- Diagnostic technique SRU - Diagnostic technique d'immeuble
- Diagnostic accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de bâtiments conformément au Décret n° 2011-610 du 31 mai 2011
- Recherche de plomb dans l'eau

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

- Audit Energétique avec préconisation de mesures visant à réaliser des économies d'énergie
- Etude Capacitaire
- Mesurage d'empoussièrement en fibres d'amiante

A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

AXA France IARD SA
Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/2

A L'EXCLUSION DE TOUTE PRESTATION DE REALISATION DE DEVIS OU CHIFFRAGE DE TRAVAUX.

- Formation aux diagnostics immobiliers SANS DELIVRANCE DE CERTIFICAT DE COMPETENCE

ACTIVITE 2
Prestations de relevé et modélisation 3D (B.I.M. : Building Information Modeling), pour le compte de maitres d'ouvrages, maîtres d'œuvre et de bureaux d'études, relatives à tous types de bâtiments existants dans le cadre de projet de rénovation/réhabilitation ou de maintenance/exploitation
A L'EXCLUSION DE TOUTE MISSION D'ARCHITECTE, DE BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES ET DE TOUTE IMMIXTION EN MAITRISE D'OEUVRE OU PRECONISATION TECHNIQUE PORTANT SUR DES OUVRAGES VISES PAR LES ARTICLES 1792 A 1792-6 DU CODE CIVIL

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2017 au 01/01/2018 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS
le 28 décembre 2016
Pour la société :

Montant des garanties
(« Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.)

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
Dont : • Dommages corporels • Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	 9 000 000 € par année d'assurance 3 000 000 € par année d'assurance
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Dommages immatériels non consécutifs (selon extension aux conditions particulières y compris la Responsabilité Civile Professionnelle obligatoire)	3 000 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné FARID SOUCHANE, exerçant la profession d'opérateur en diagnostic immobilier, conformément à l'application de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation, atteste sur l'honneur que :

- La présente prestation est réalisée en totale indépendance et impartialité.

- Je dispose des compétences requises pour effectuer le (ou les) diagnostic(s) convenu(s) ainsi qu'en atteste(nt) ma (ou mes) certification(s) de compétences, ainsi que de l'organisation et des moyens appropriés requis par les textes légaux et réglementaires.

- N° de certificat GINGER CATED : 1155
- N° de certificat AFNOR : ODI/DPE M 14039299
- Certificats délivrés jusqu'au :

1. Amiante : 14/05/2019
2. Dpe : 06/07/2019
3. Termites : 24/09/2019

- Je suis couvert par une assurance couvrant les éventuelles conséquences qui pourraient résulter de mon intervention.

- J'ai conscience que toute fausse déclaration ainsi que toute intervention effectuée en violation des contraintes légales est passible de sanctions pénales d'un montant de 1 500 € par infraction constatée, le double en cas de récidive.

Fait à CLICHY
Le 03/10/2014
Signature

GINGER CATED

E20 - V14 du 07/04/2017

- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée par GINGER CATED à :

SOUCHANE Farid sous le numéro 1155

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

		Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
C	AMIANTE	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	15/05/2014	14/05/2019
C	AMIANTE MENTION	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	01/07/2017	14/05/2019
C	TERMITES Métropole	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	25/09/2014	24/09/2019

Légende: C=Certification - R=Recertification

Ref: 171155S7GC2017

Le jeudi 13/07/2017

Le Directeur Ginger Cated
Michel KHATIB

GINGER CATED
GROUPE CEBTP
12 avenue Gay Lussac
ZAC La Clef Saint Pierre
78990 ELANCOURT
Siren : 349 715 235
Tél : 01 30 85 24 00

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 4-0084
PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

ANNEXE 1

CARTOGRAPHIE DES PRÉLÈVEMENTS ET DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Référence rapport	19317-1
Nombre de pages	74

Explications pour la lecture de la cartographie :

Les informations notées sur les cartographies comprennent au plus :

- **Les matériaux contenant de l'amiante**

Ils sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante**

Si des investigations complémentaires sont nécessaires, il peut exister des matériaux pour lesquels un doute subsiste. Ces matériaux sont identifiés par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones hors champ de la mission**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

- **Les zones qui doivent faire l'objet d'investigations ultérieures**

Elles sont identifiées par des zones de couleurs (cf. légende)

Sous-sol -2

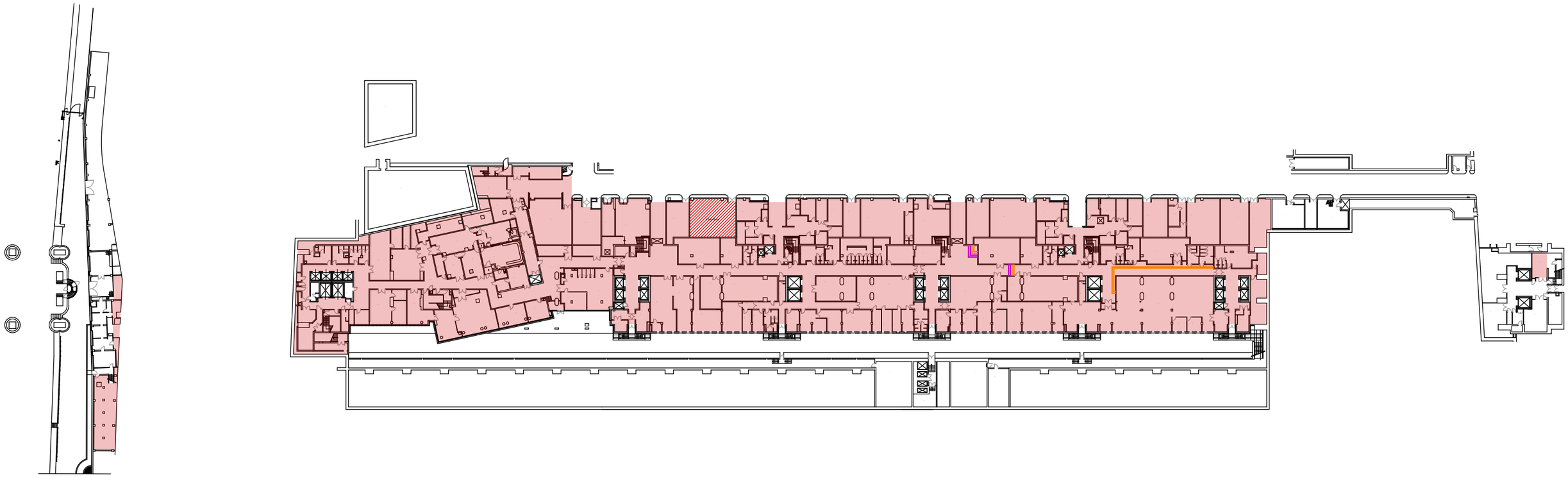

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

Sous-sol -2 / Zoom 1

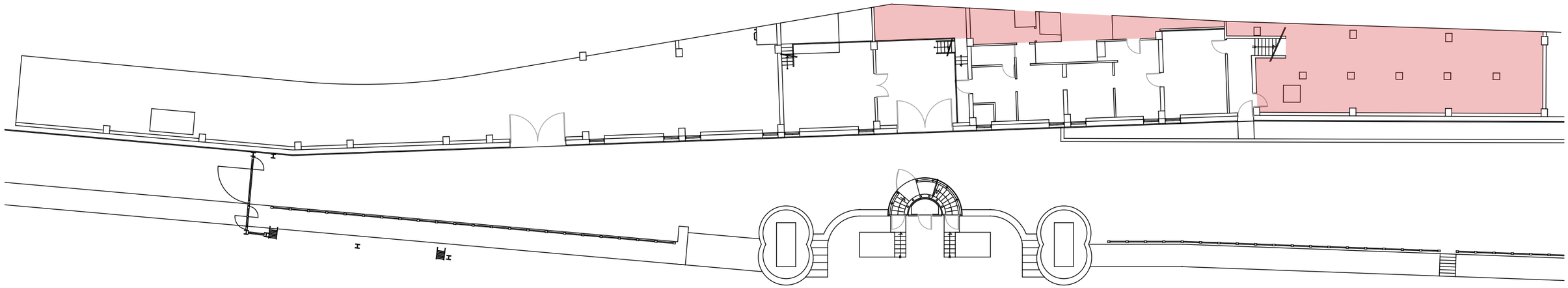

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

Sous-sol -2 / Zoom 2

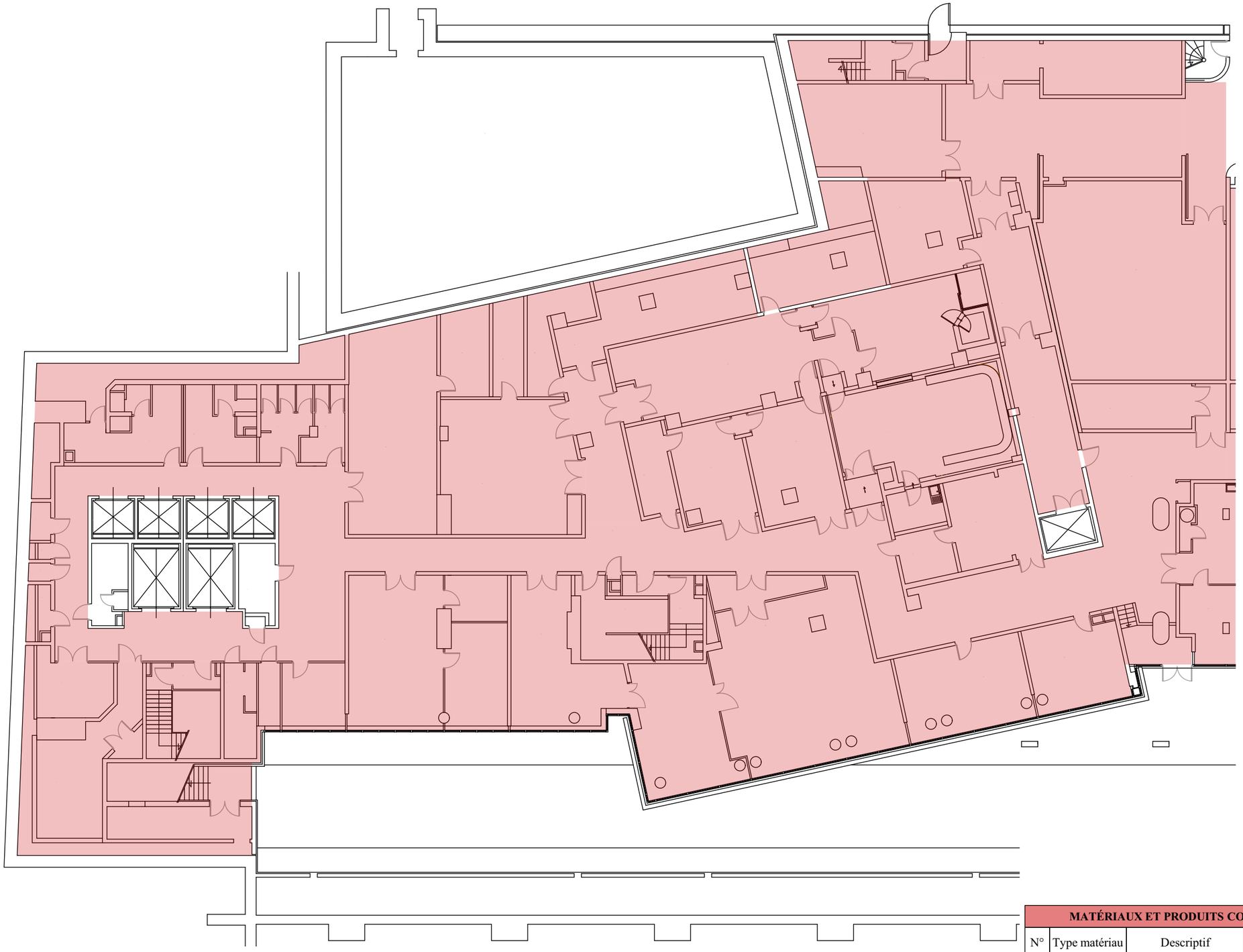

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

Sous-sol -2 / Zoom 3

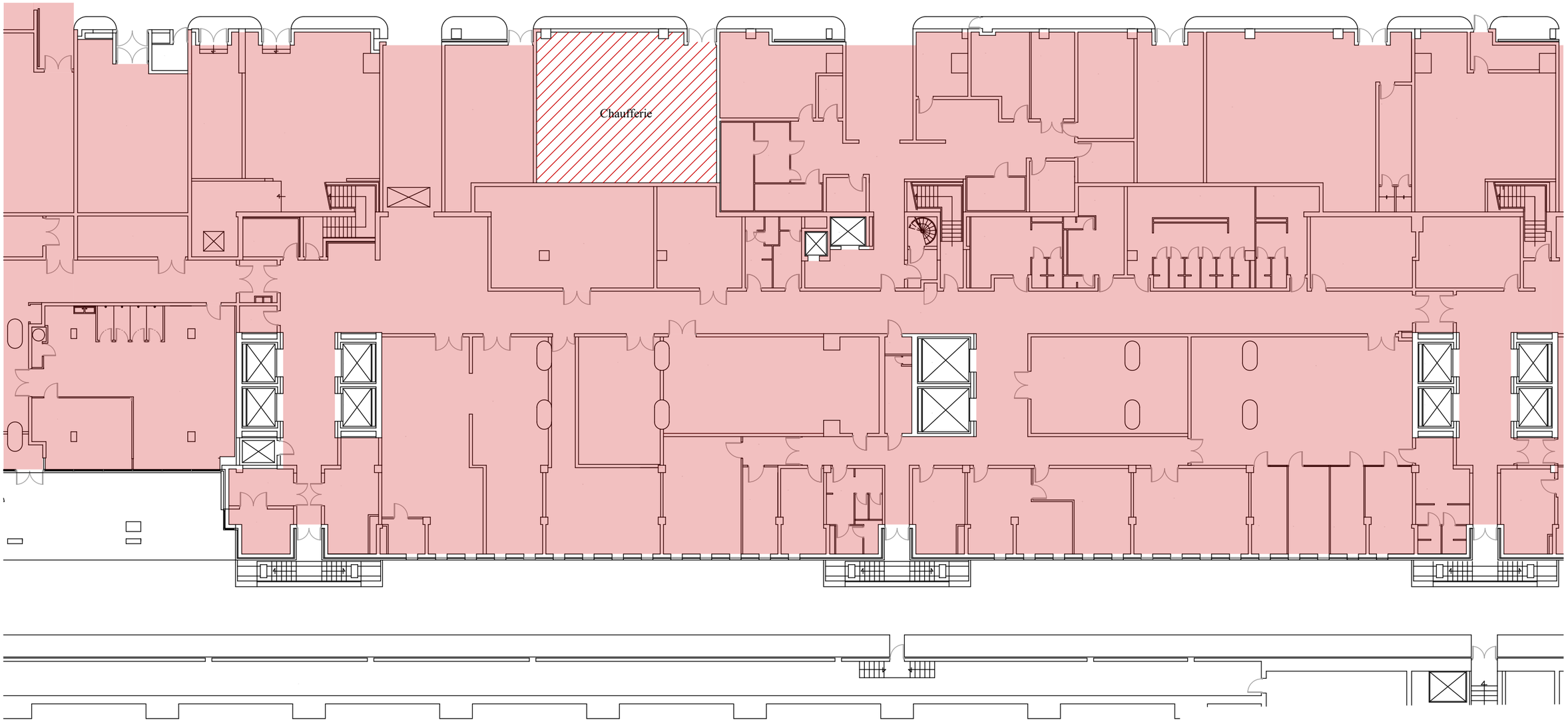

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

Sous-sol -2 / Zoom 4

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

Sous-sol -2 / Zoom 5

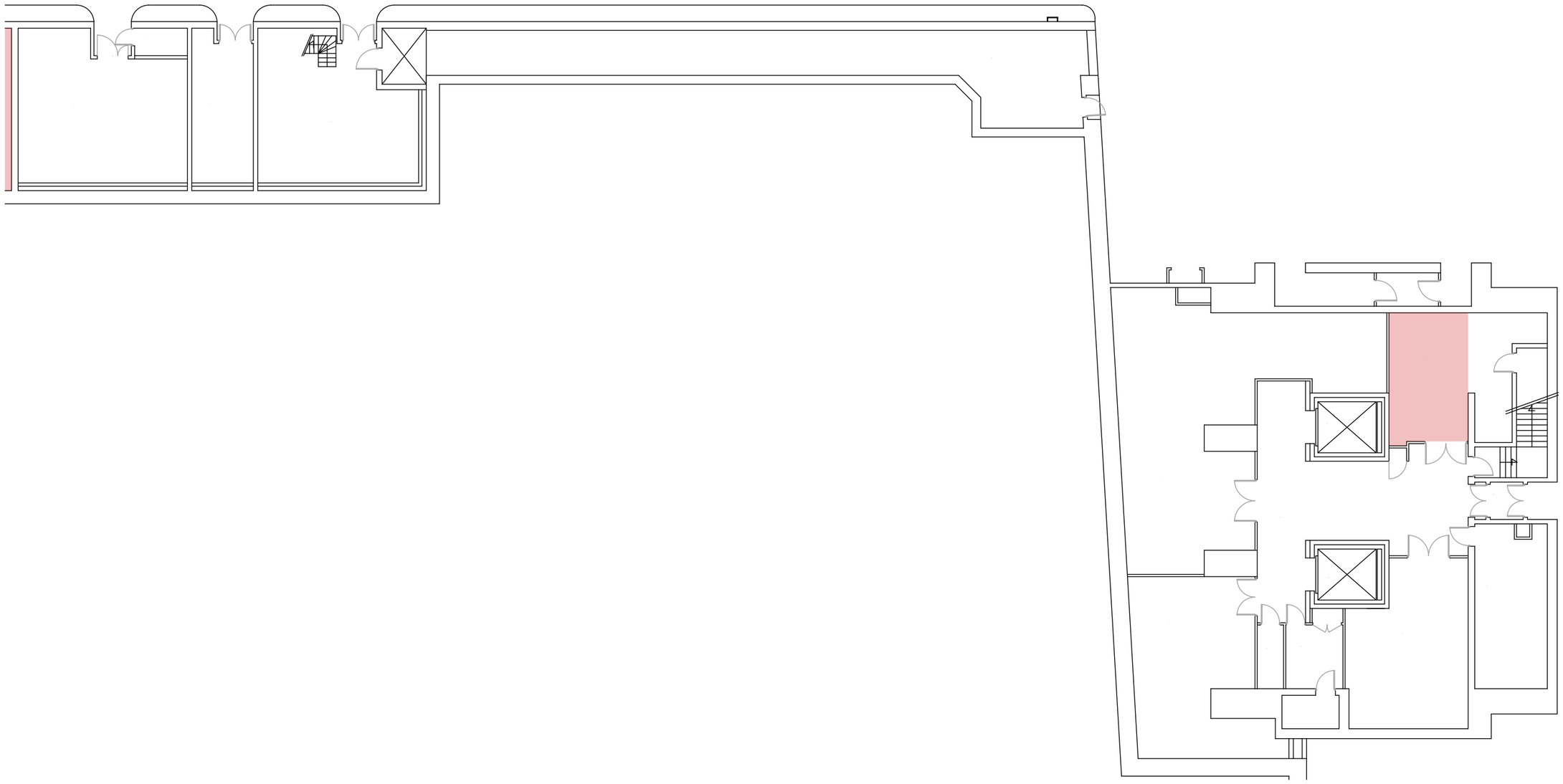

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

Sous-sol -1

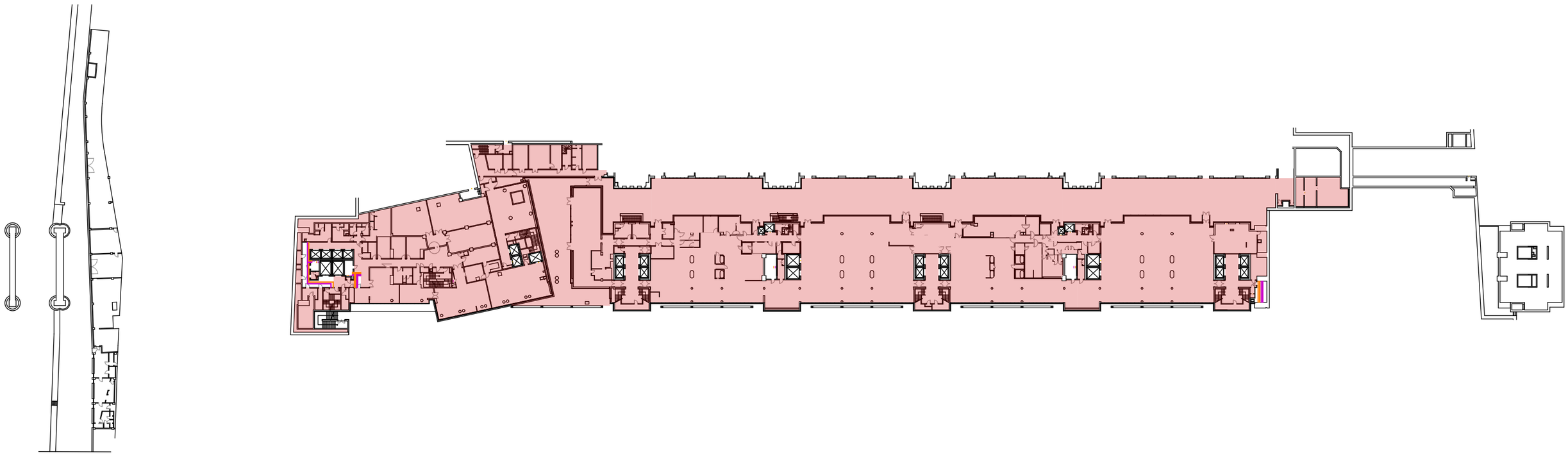

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

Sous-sol -1 / Zoom 1

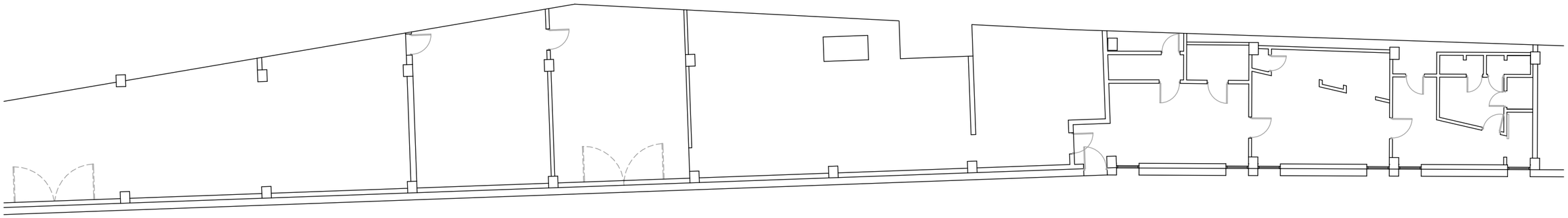

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

Sous-sol -1 / Zoom 2

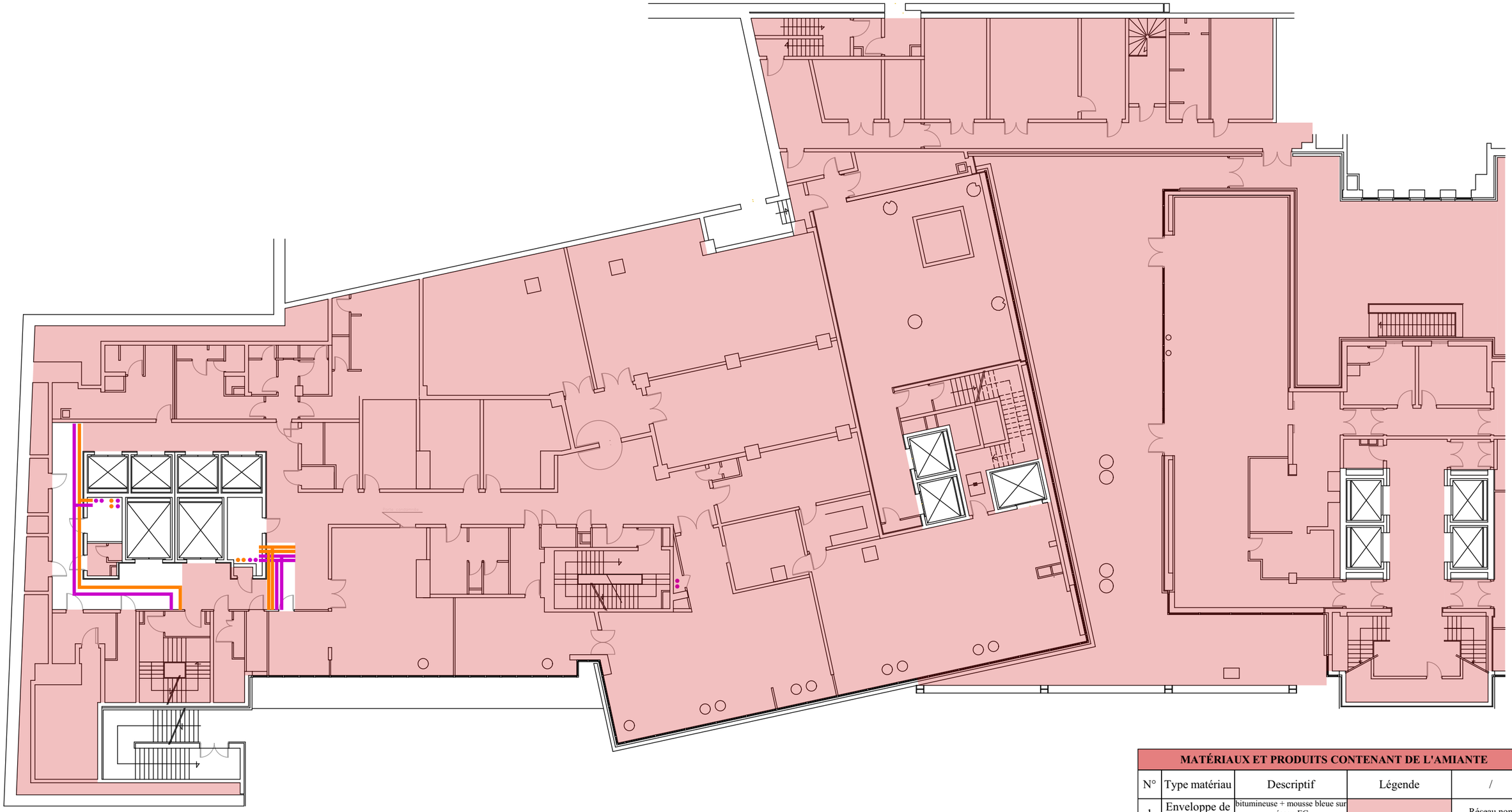

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

Sous-sol -1 / Zoom 3

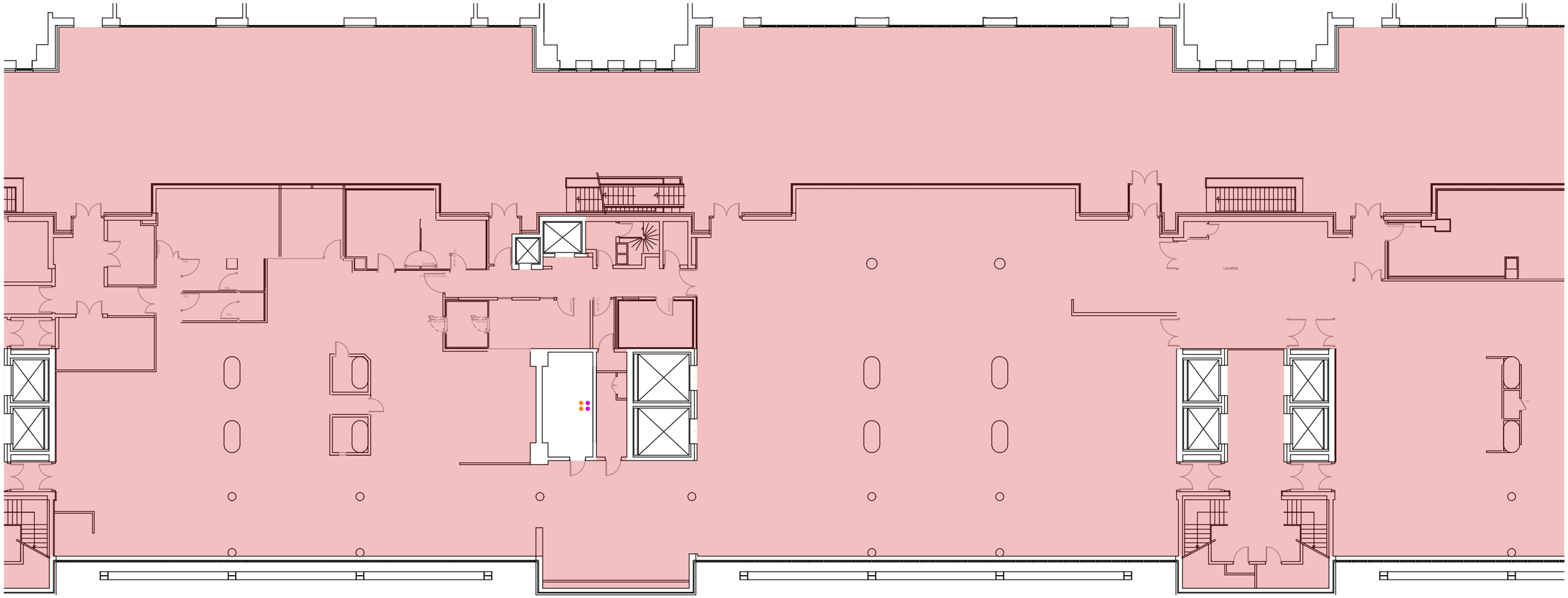

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

Sous-sol -1 / Zoom 4

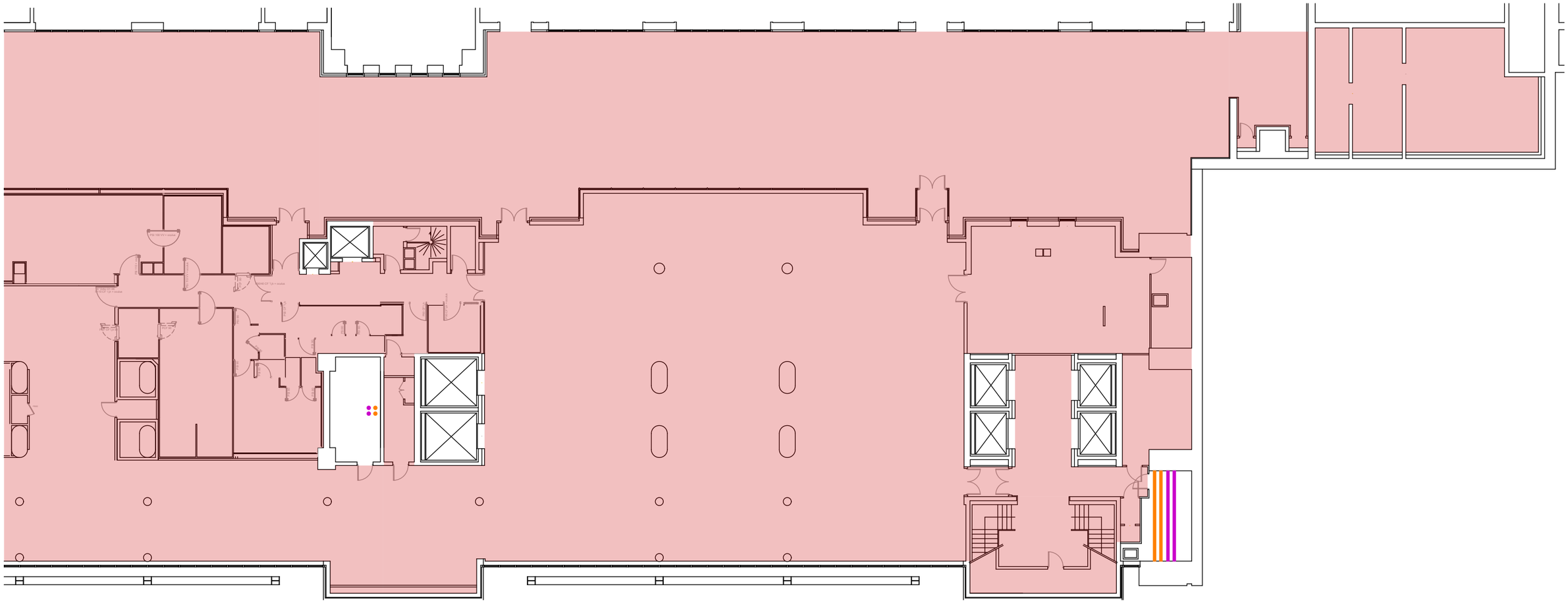

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

Sous-sol -1 / Zoom 5

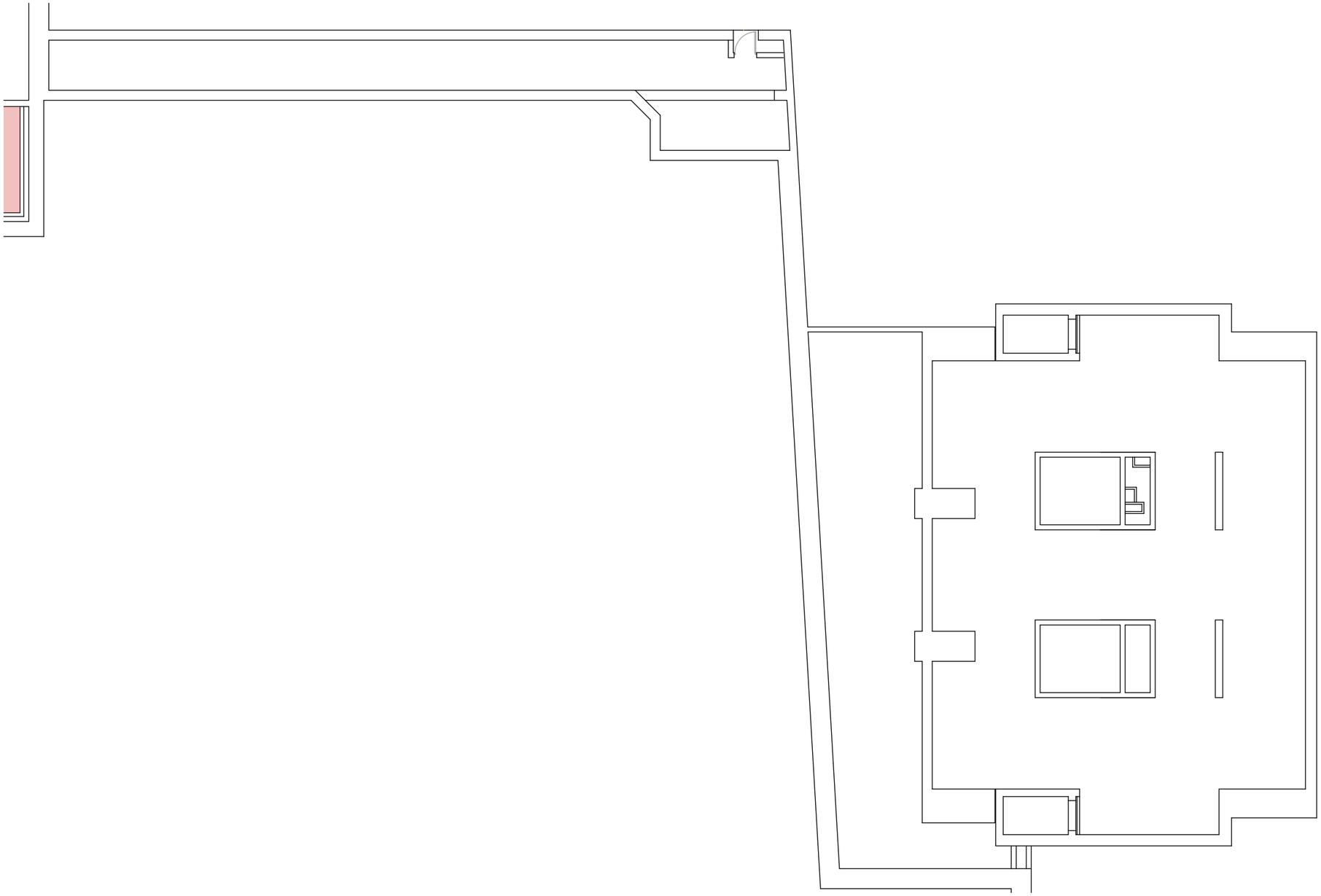

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

RDC

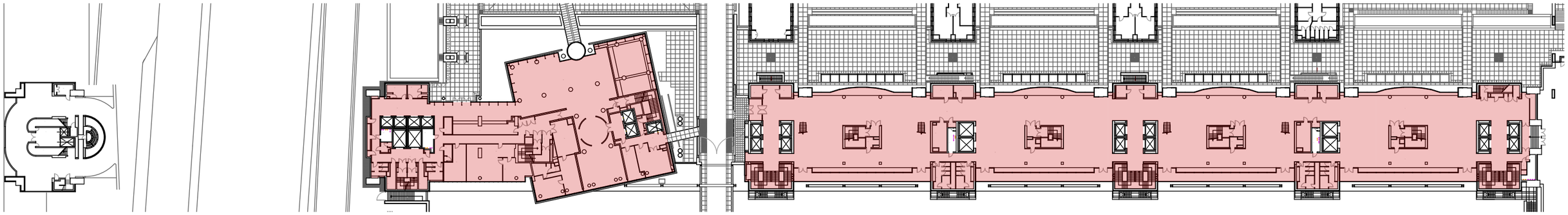

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

RDC / Zoom 1

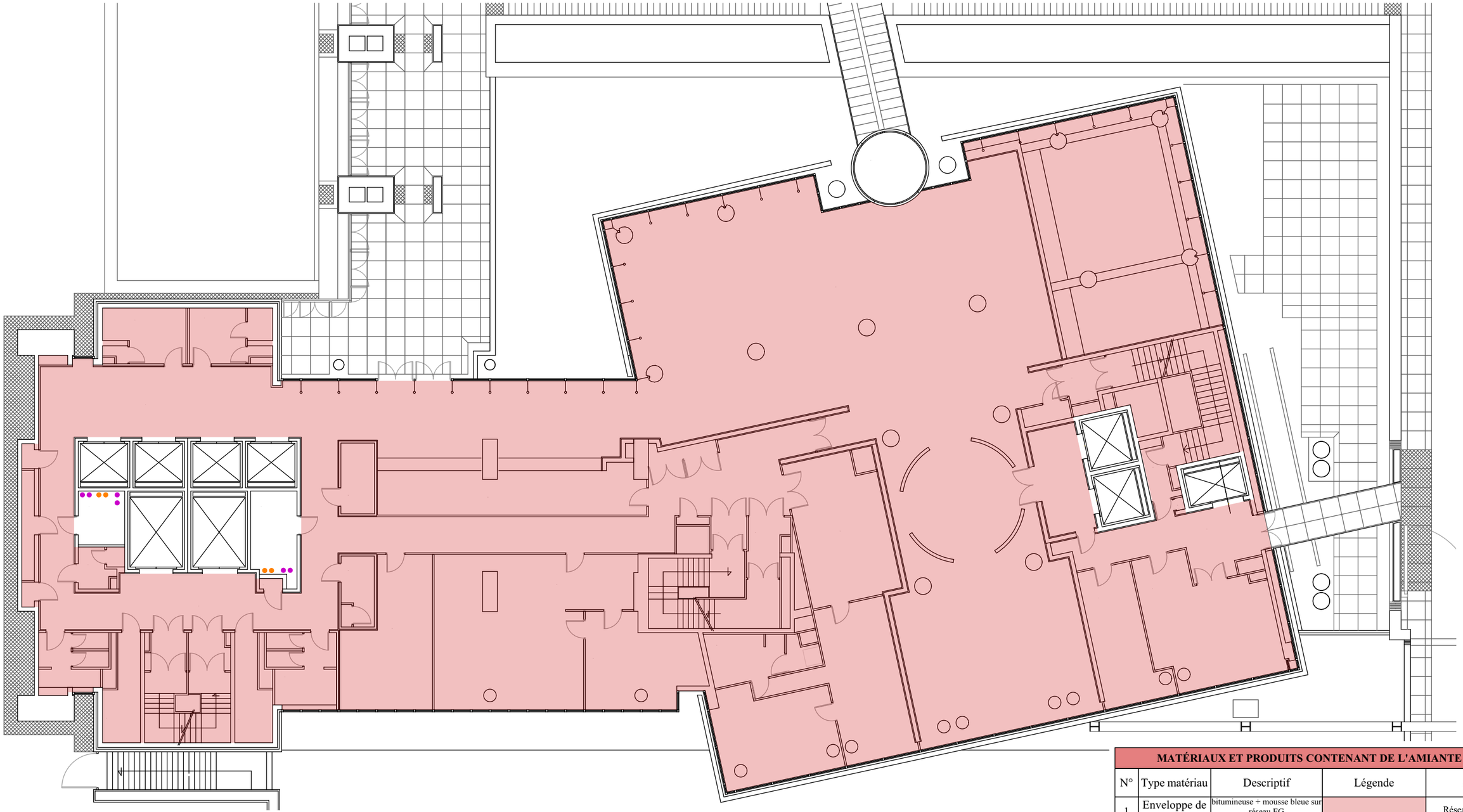

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

RDC / Zoom 2

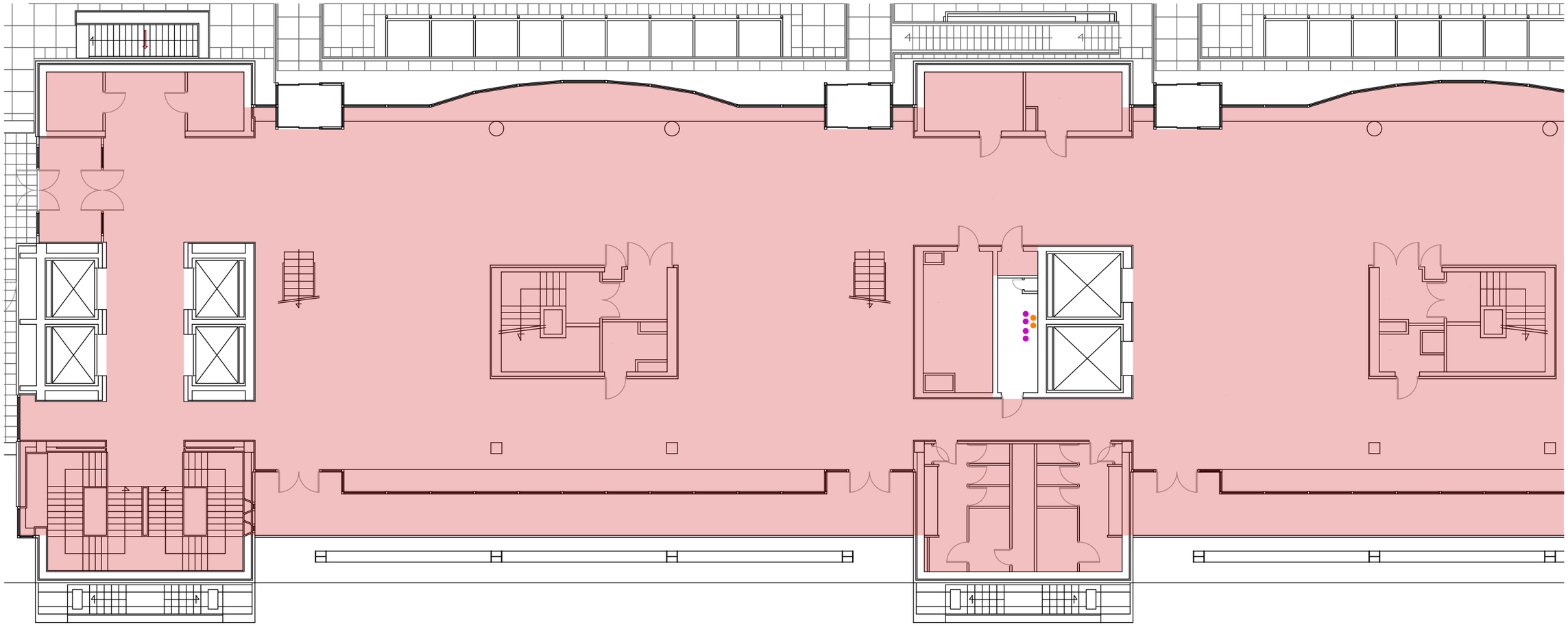

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

RDC / Zoom 3

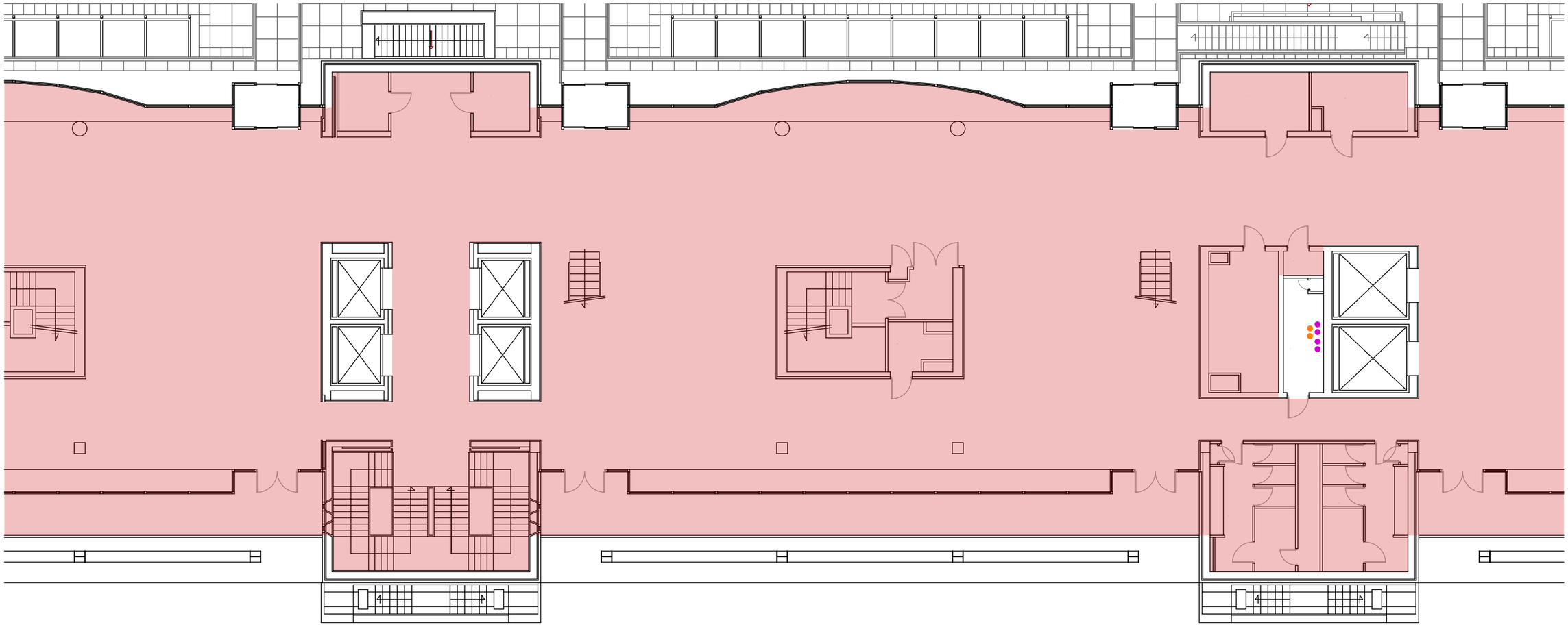

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

RDC / Zoom 4

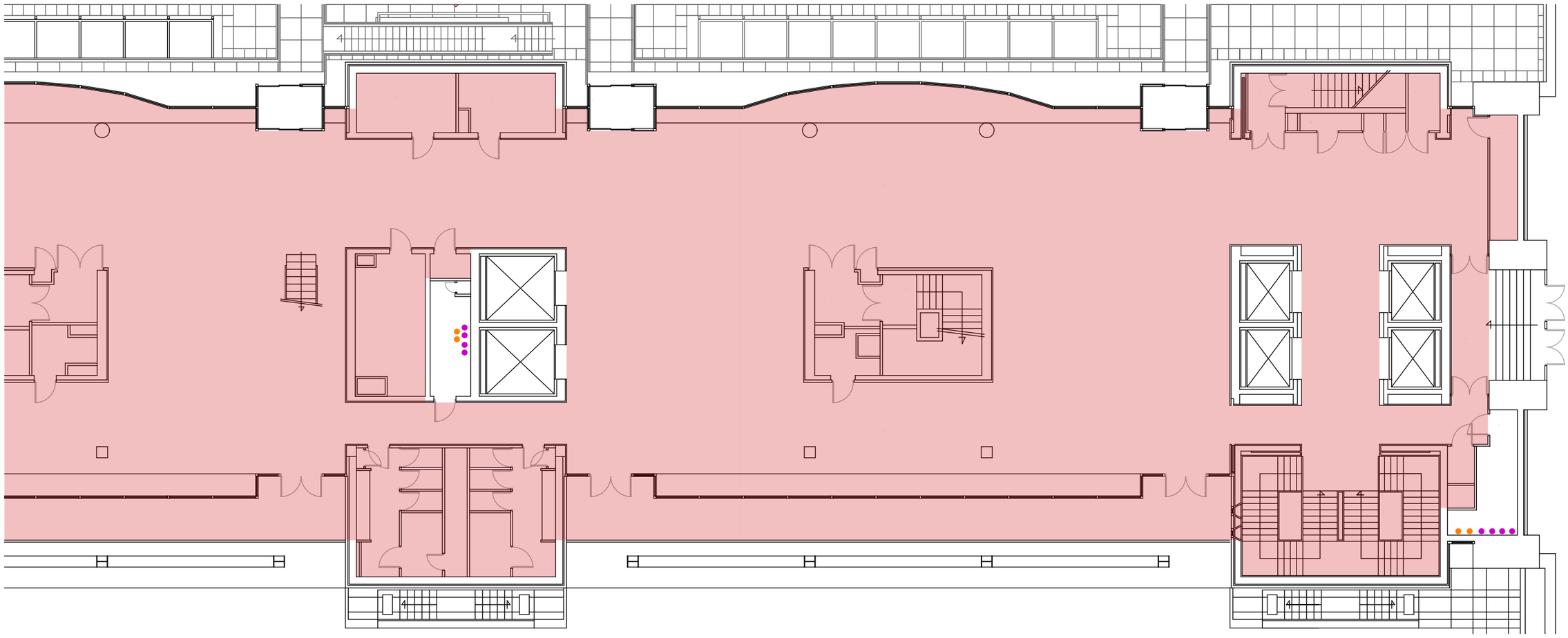

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+1

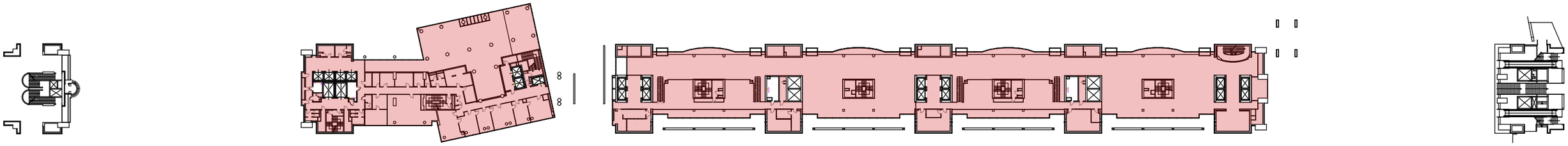

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+1 / Zoom 1

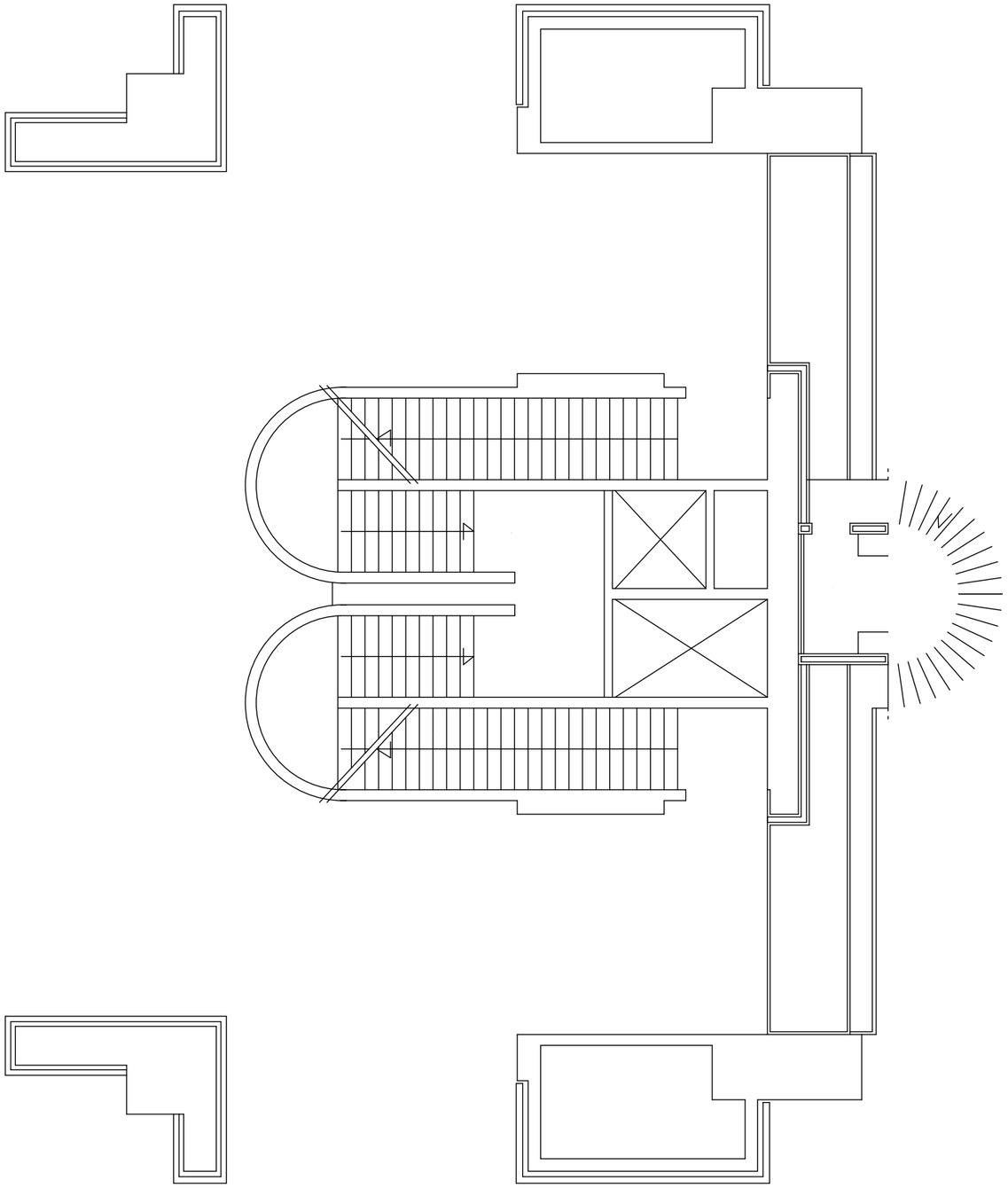

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+1 / Zoom 2

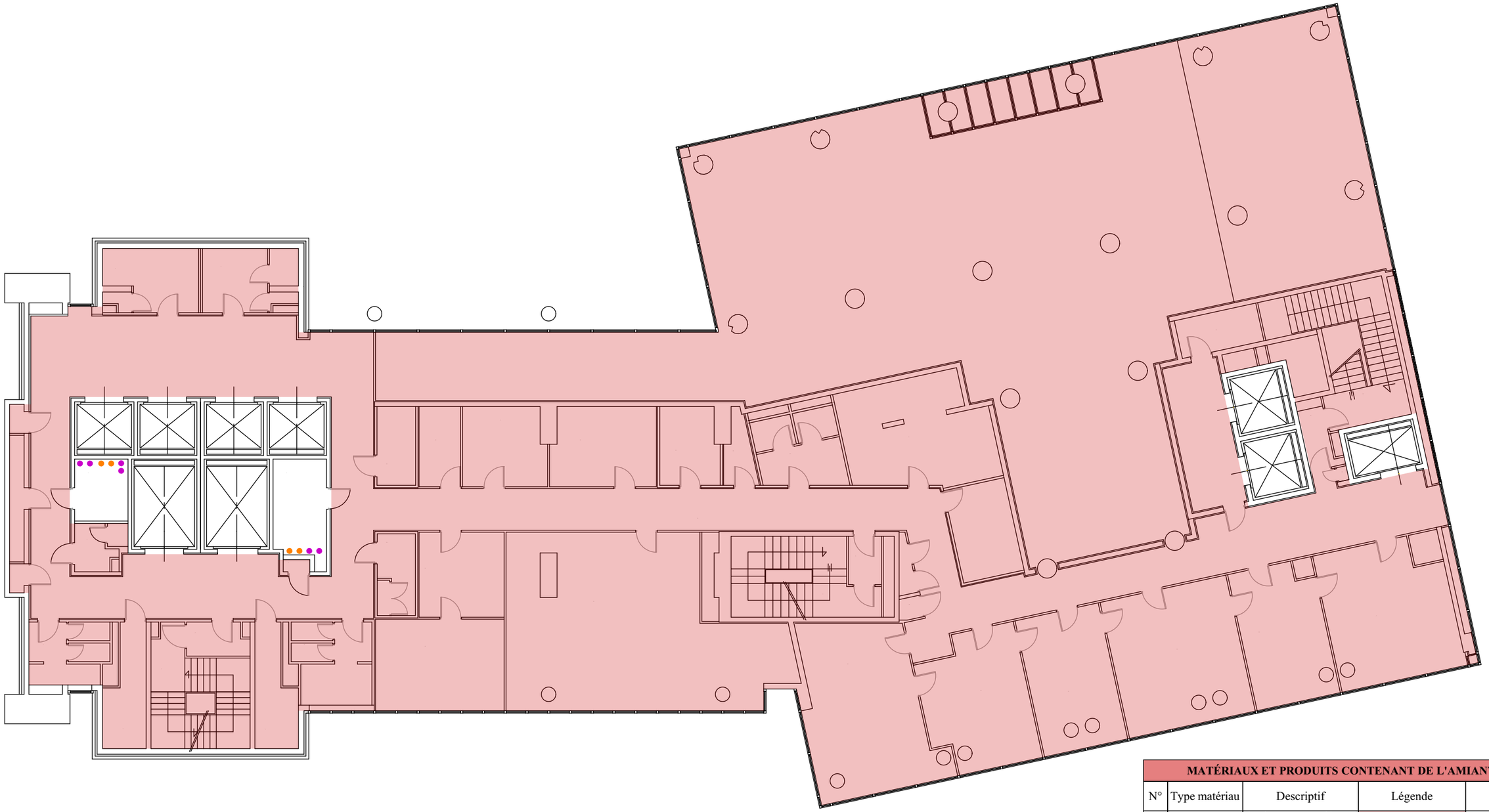

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+1 / Zoom 3

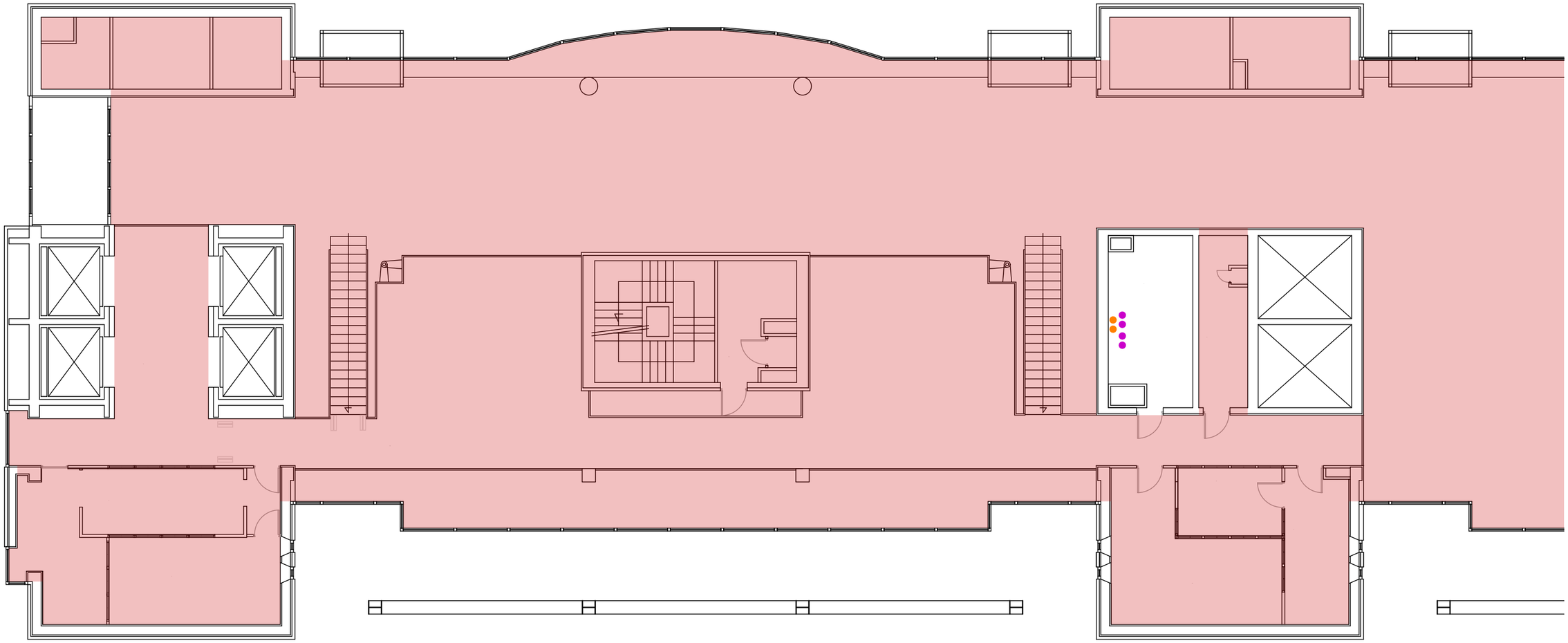

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+1 / Zoom 4

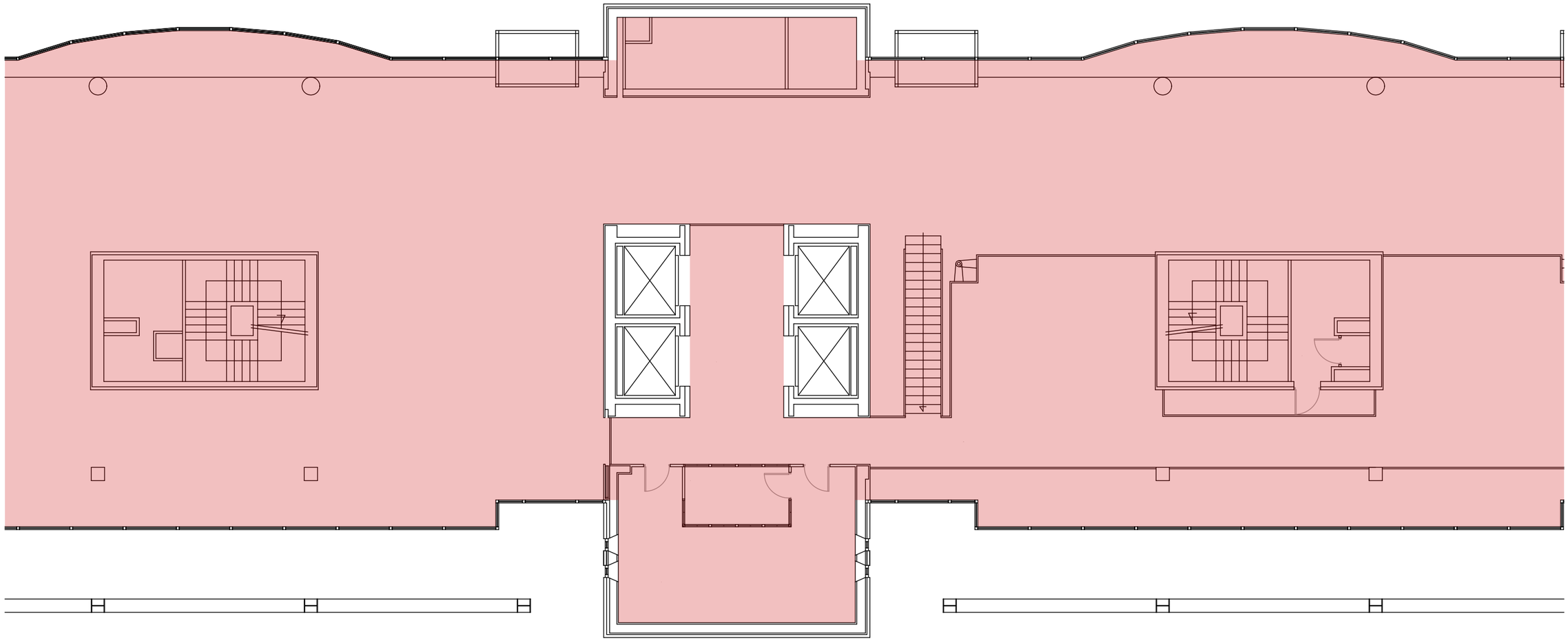

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+1 / Zoom 5

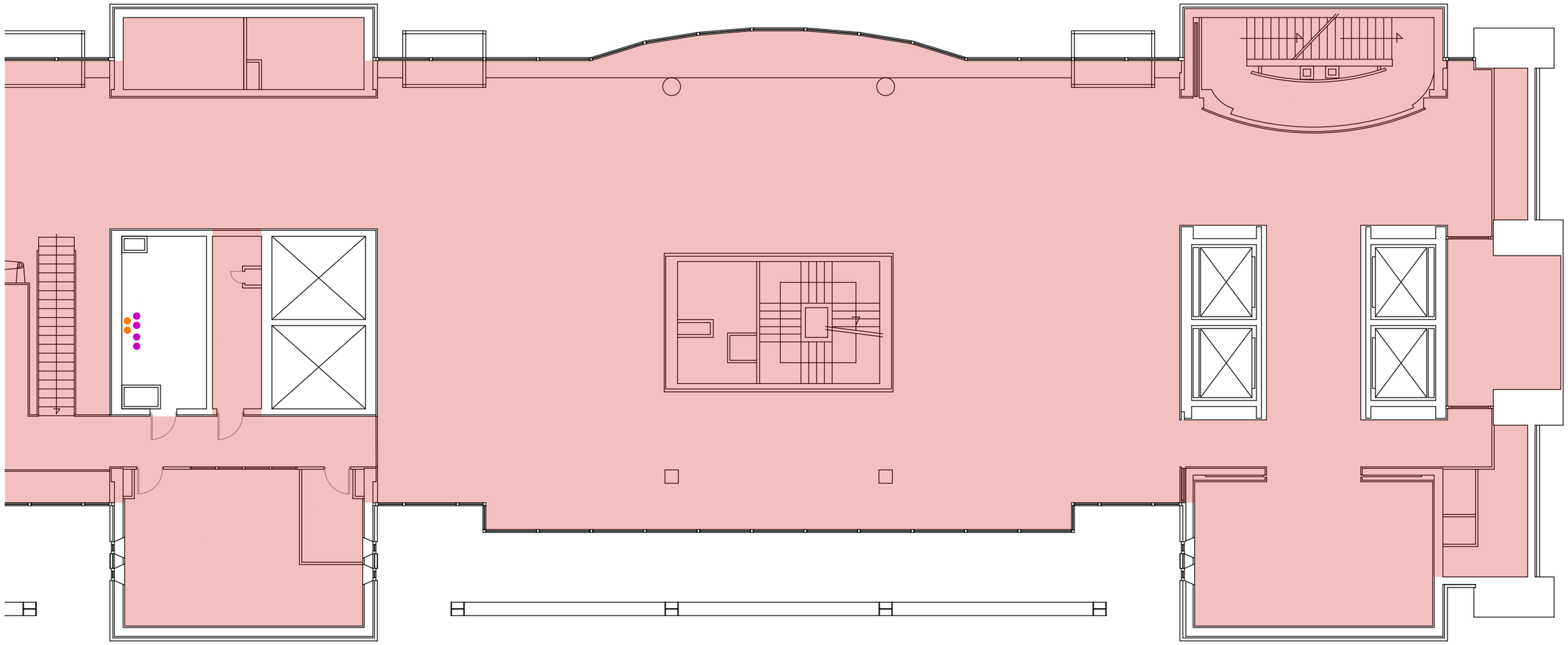

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+1 / Zoom 6

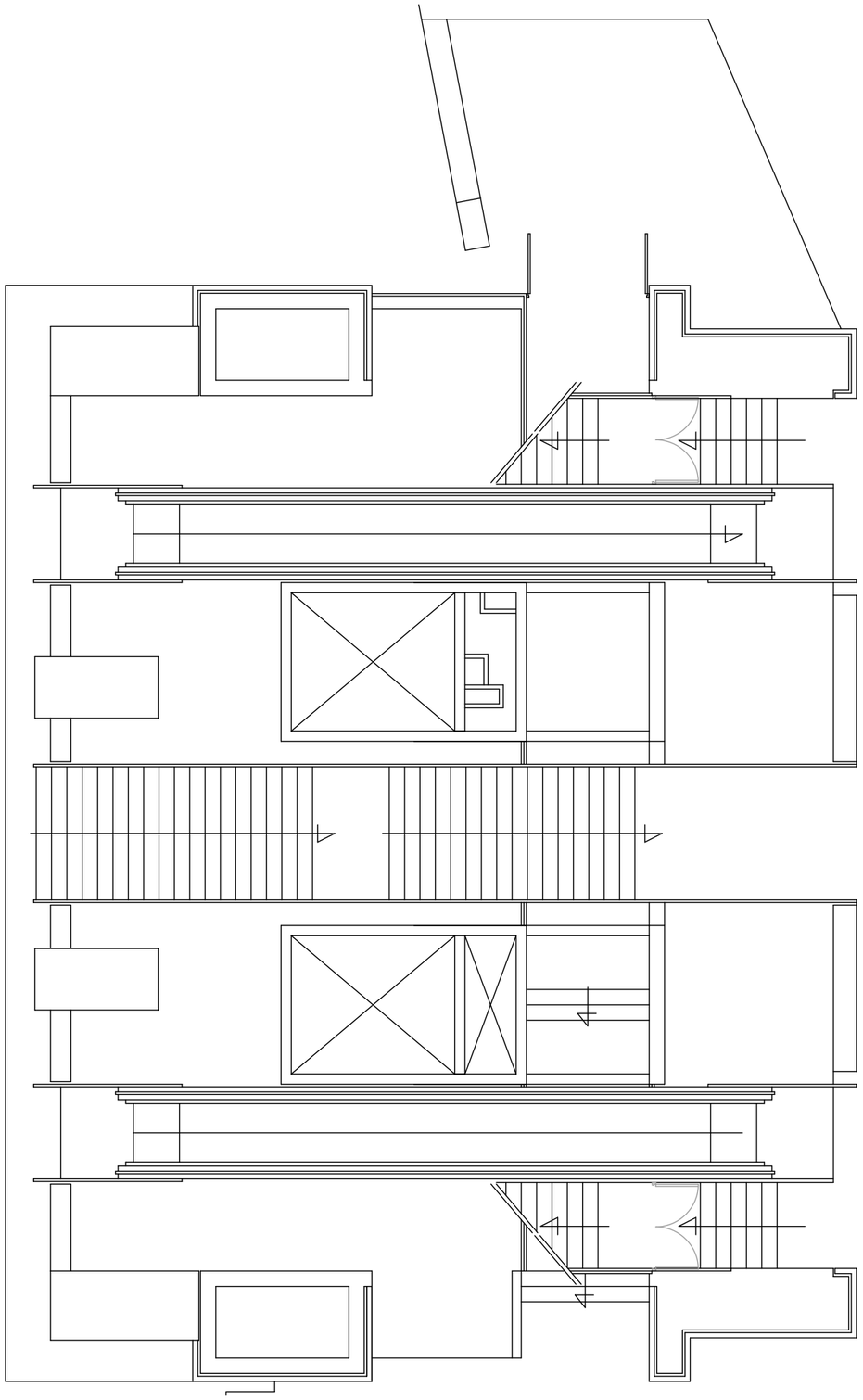

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+2

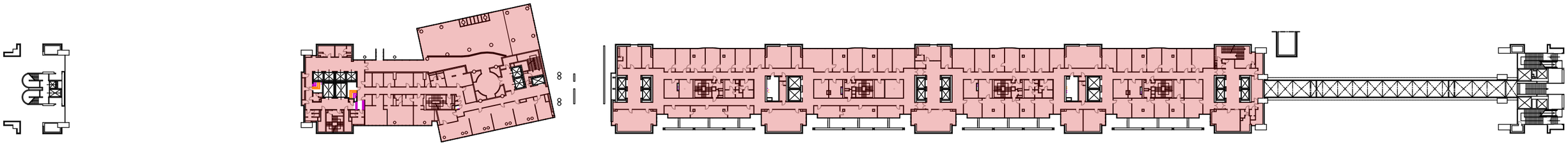

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+2 / Zoom 1

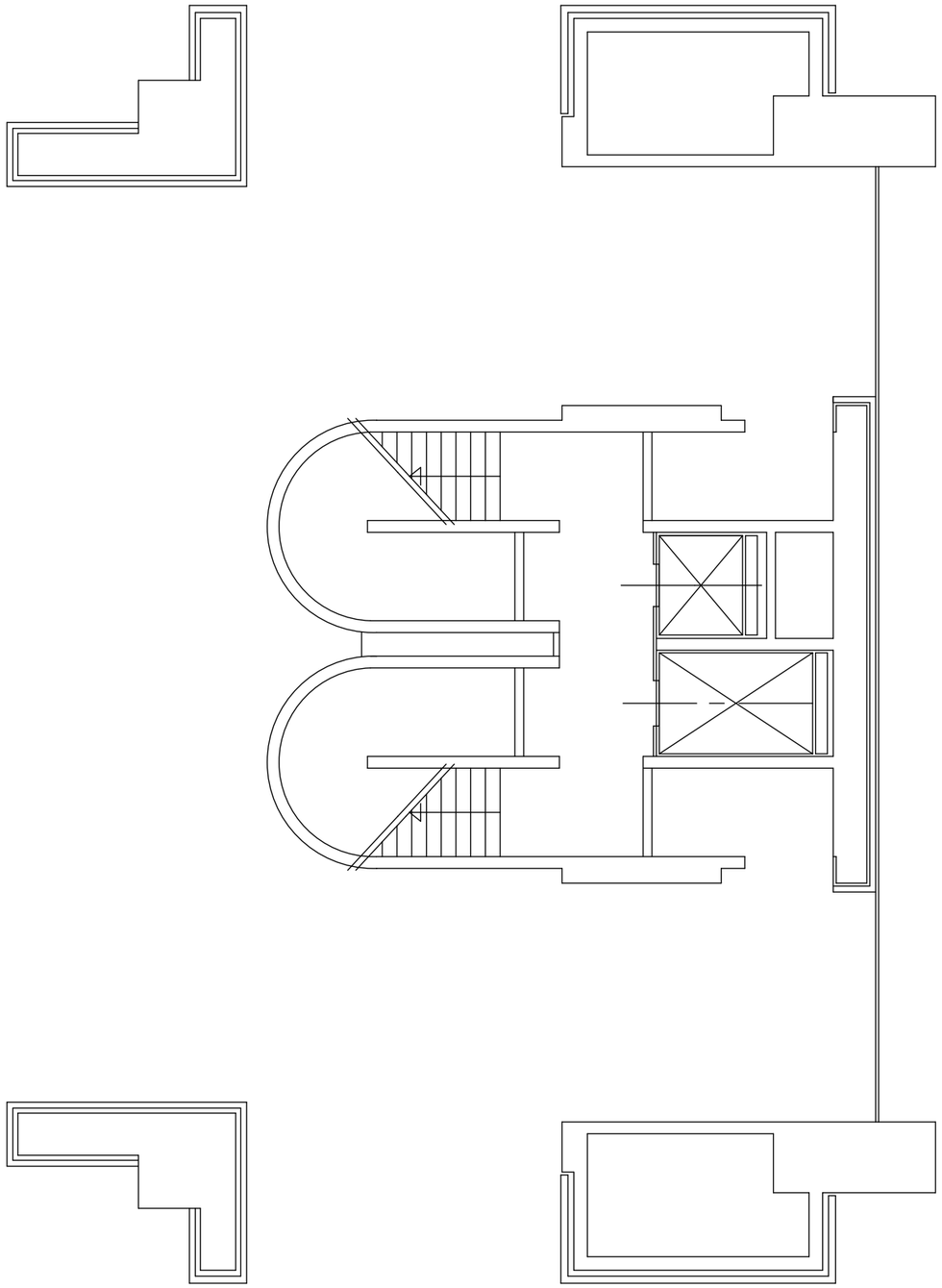

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+2 / Zoom 2

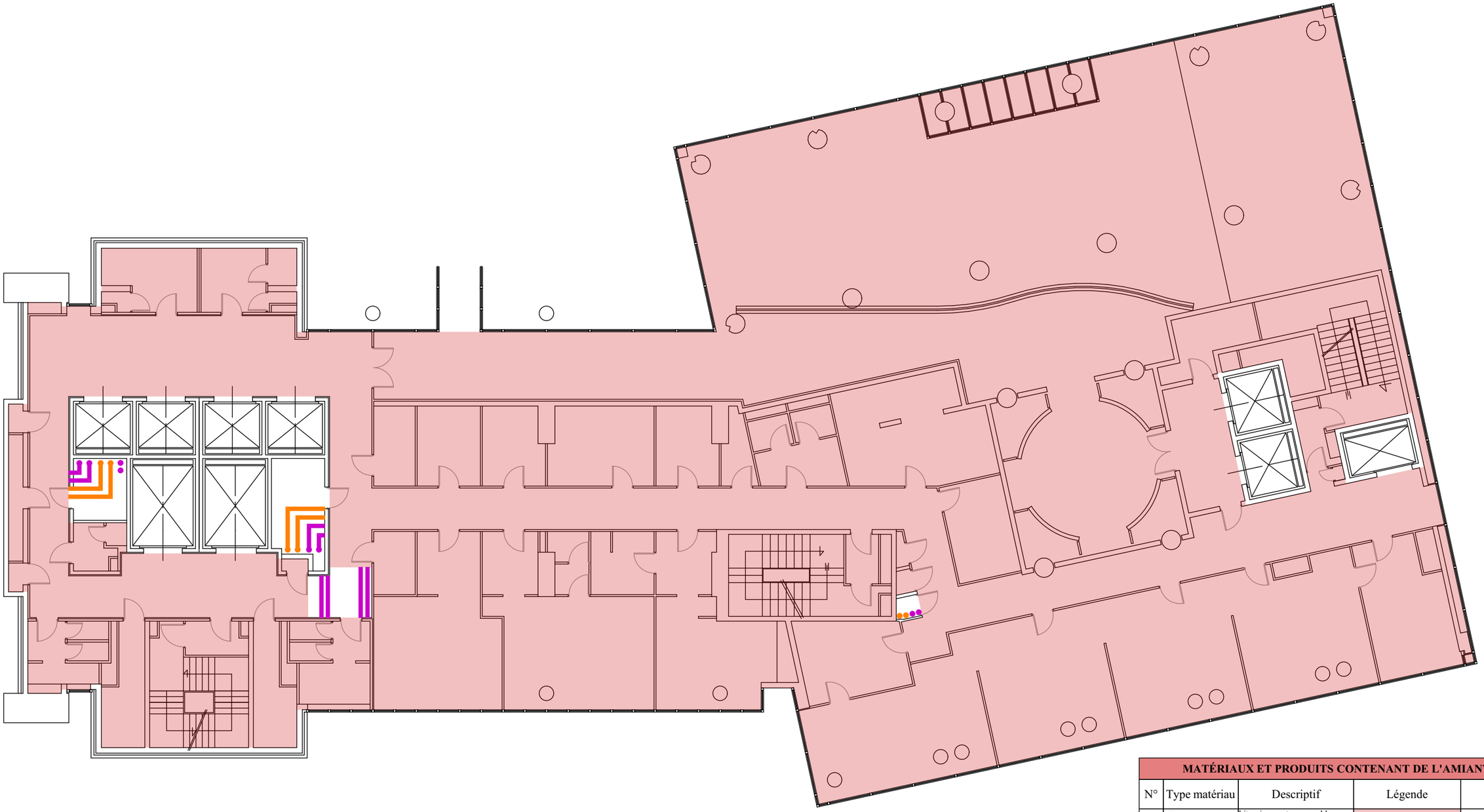

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+2 / Zoom 3

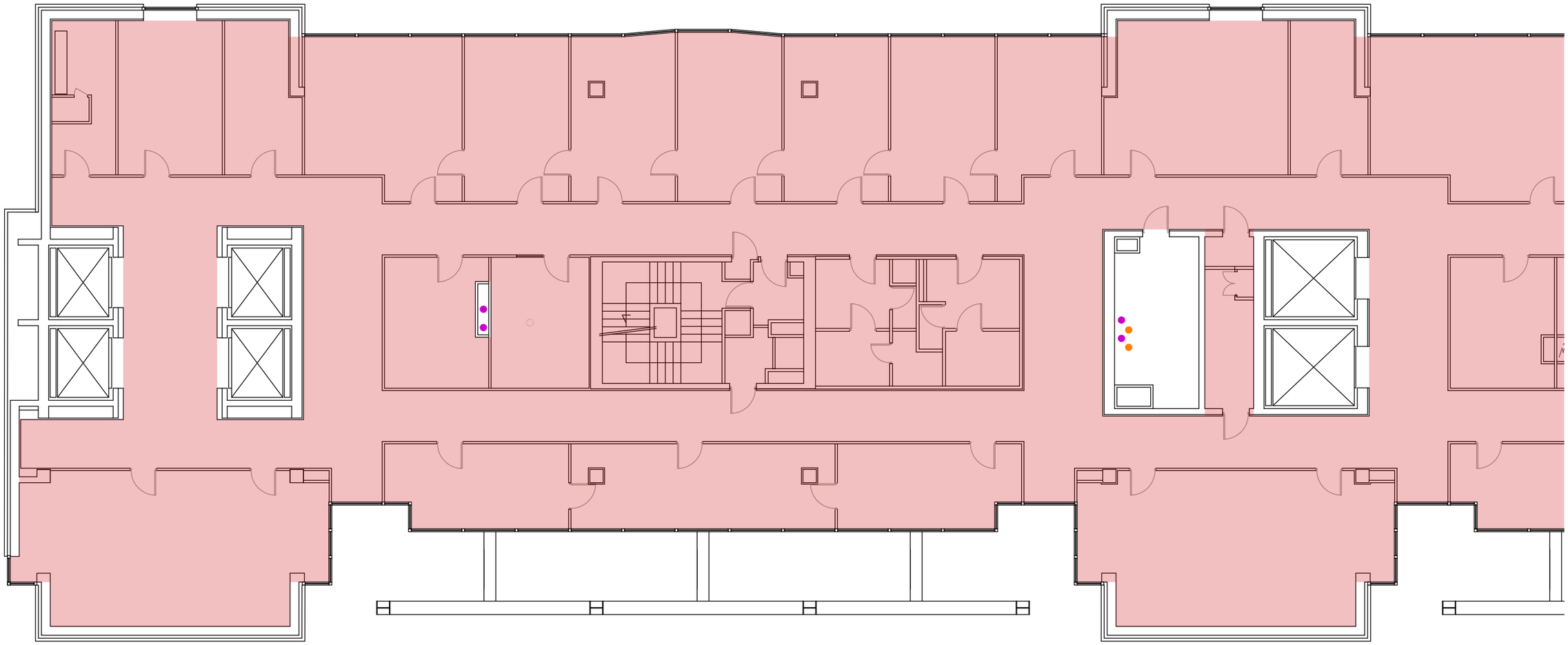

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+2 / Zoom 4

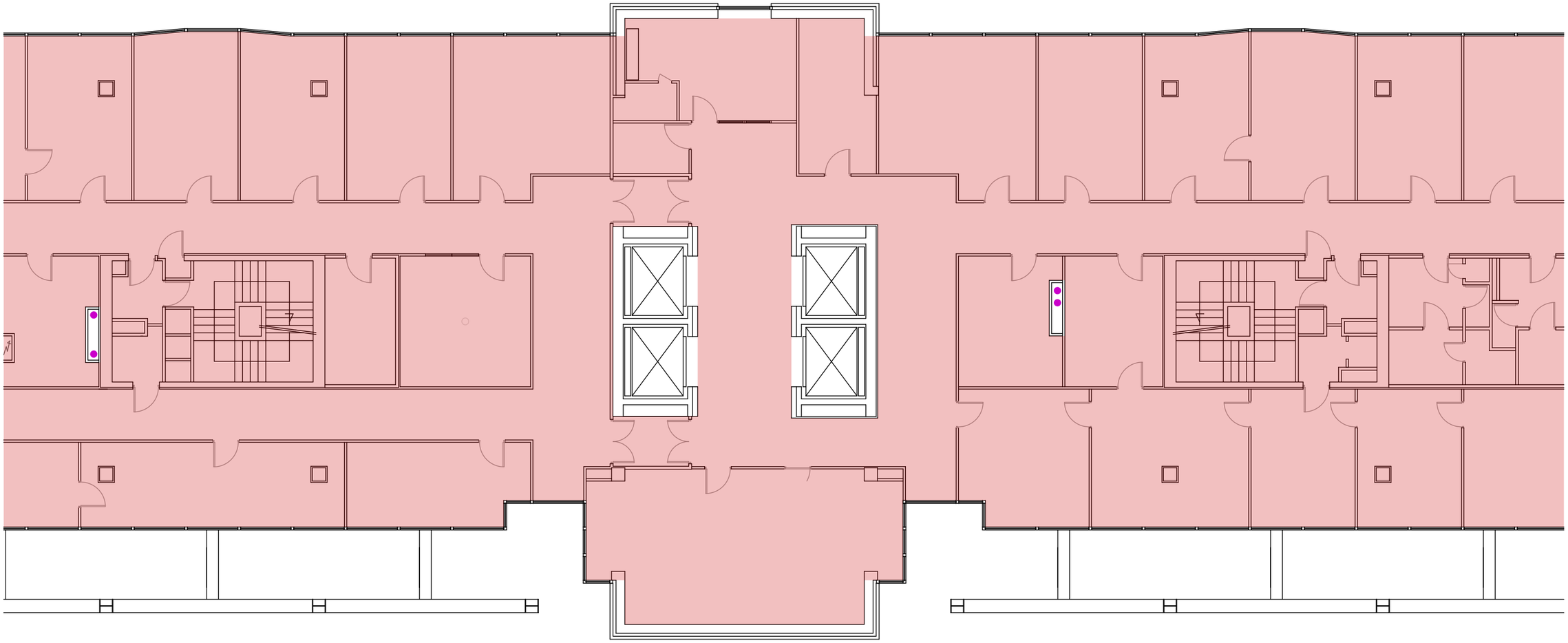

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+2 / Zoom 5

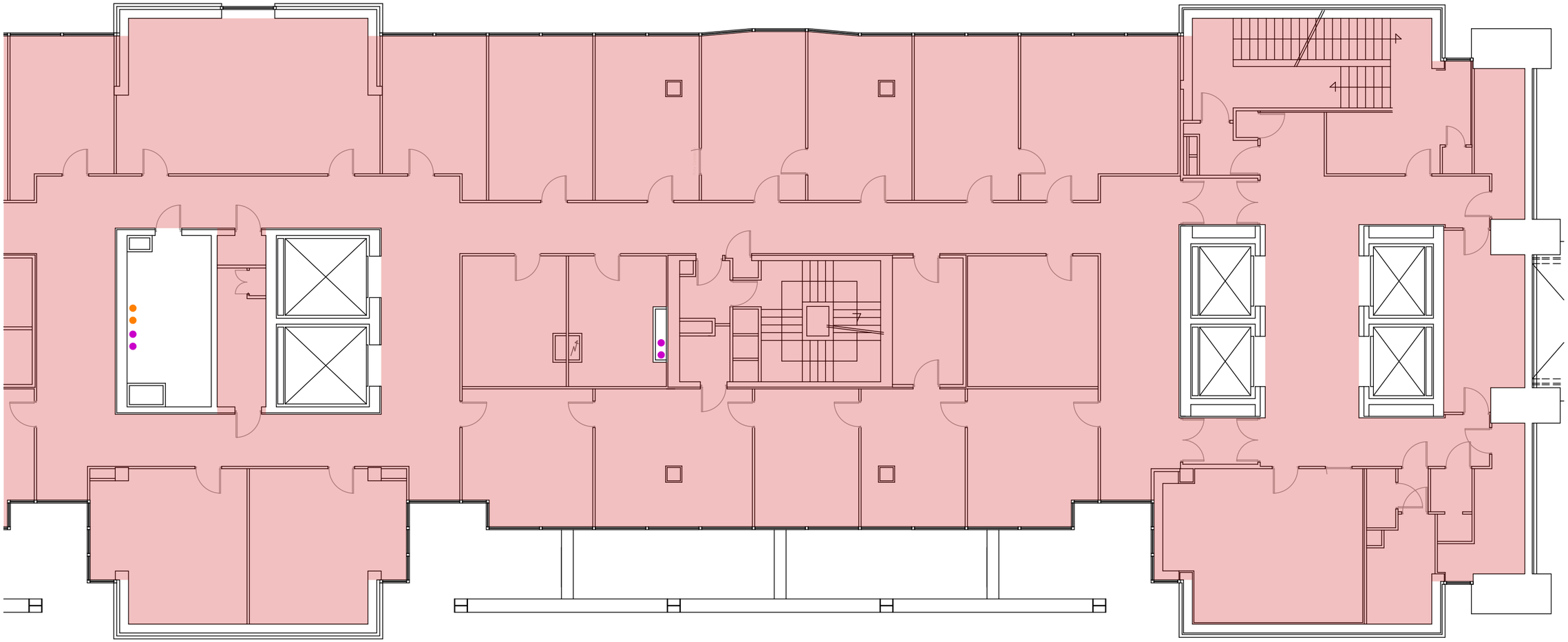

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+2 / Zoom 6

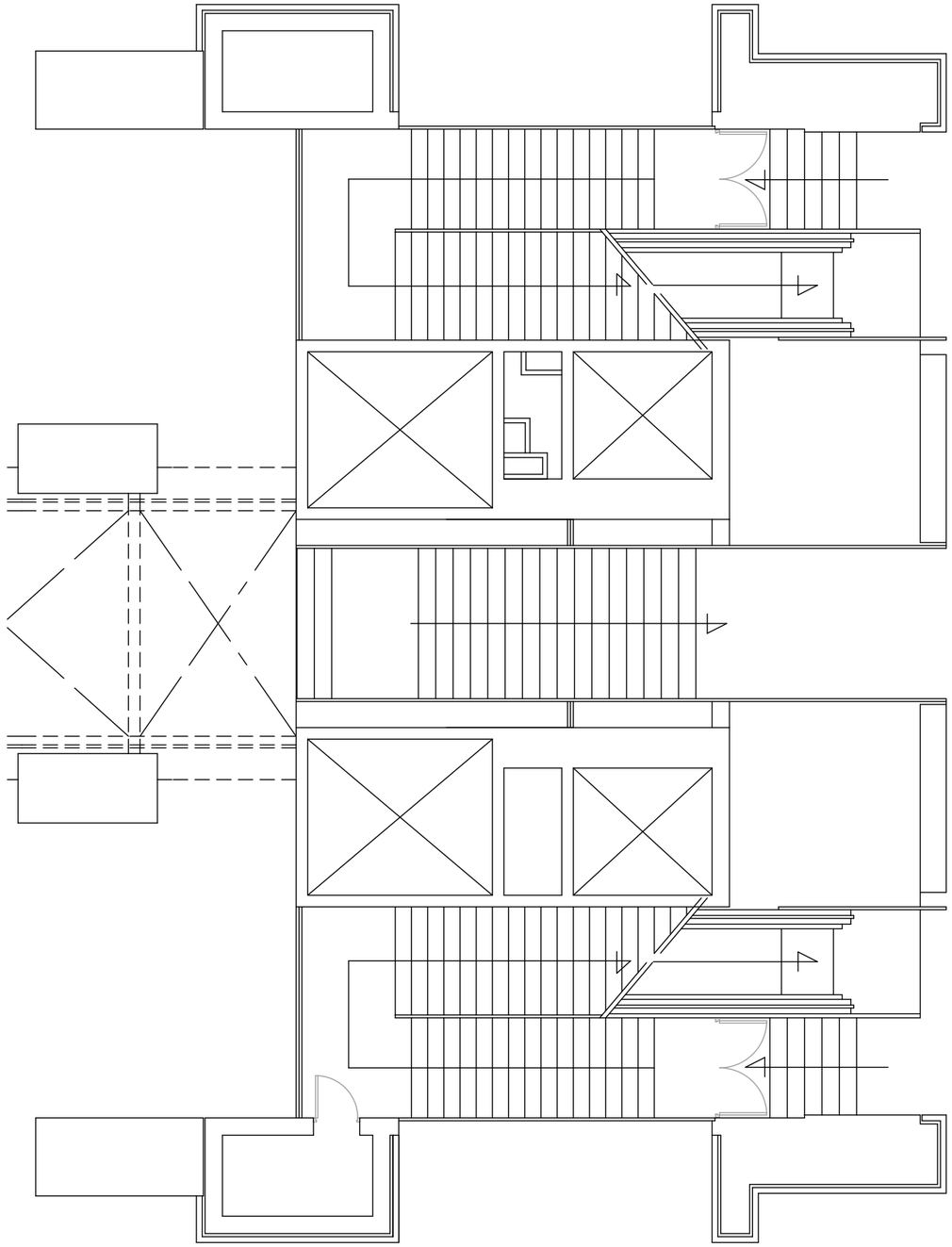

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+3

LÉGENDE	
Locaux non visités	

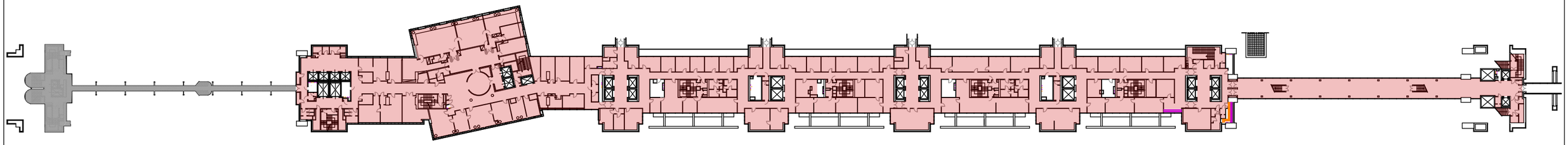

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+3 / Zoom 1

LÉGENDE	
Locaux non visités	

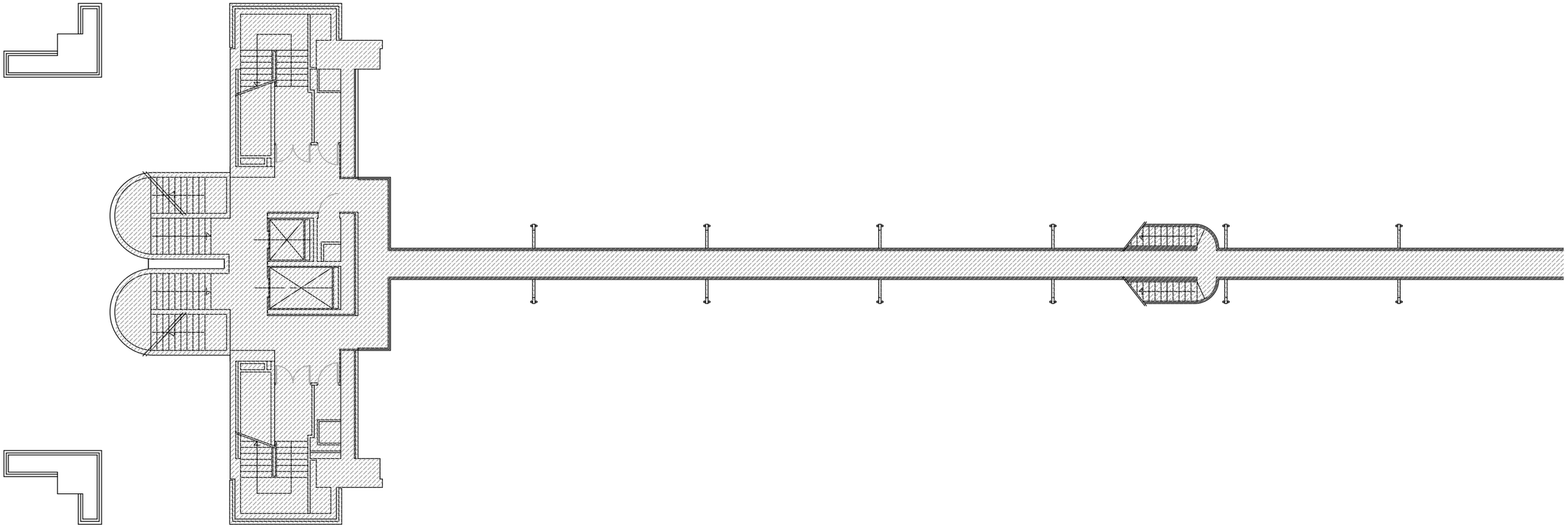

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+3 / Zoom 2

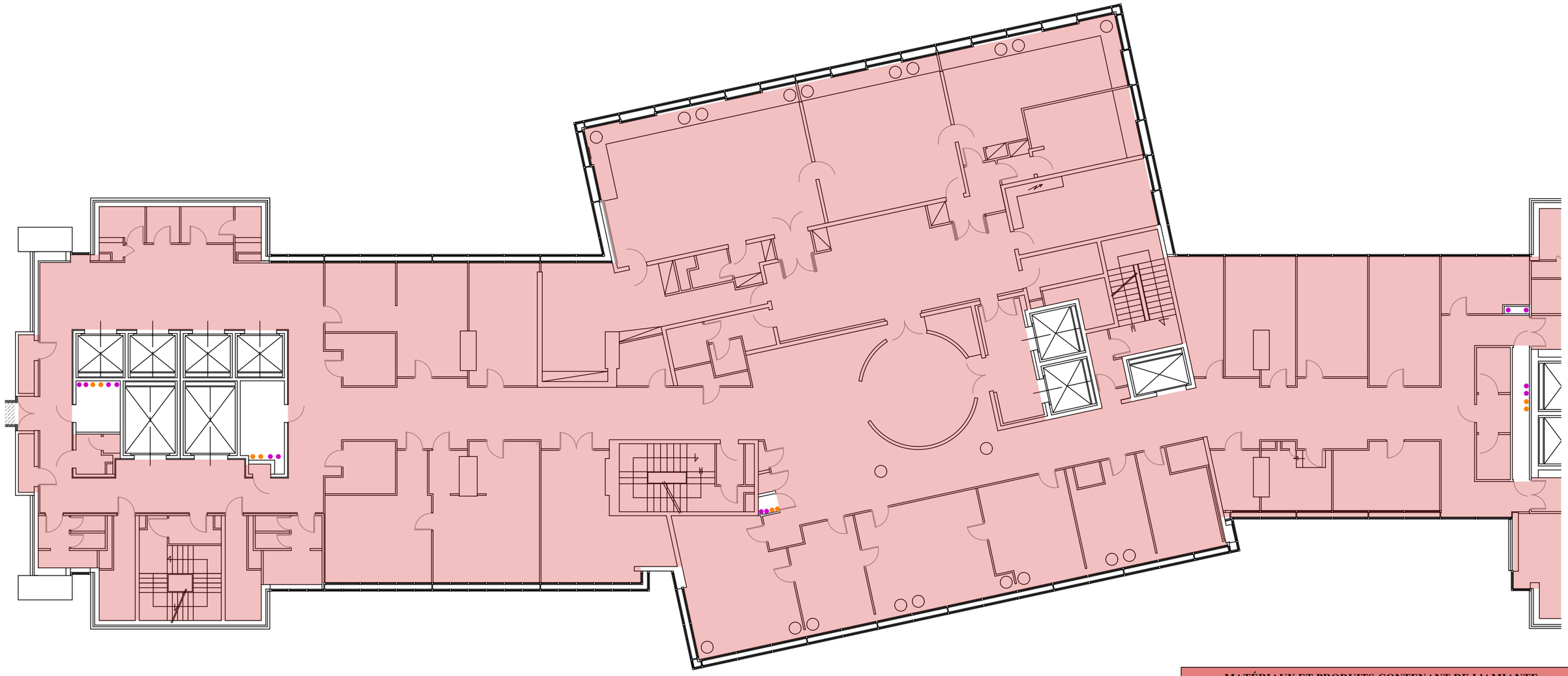

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+3 / Zoom 3

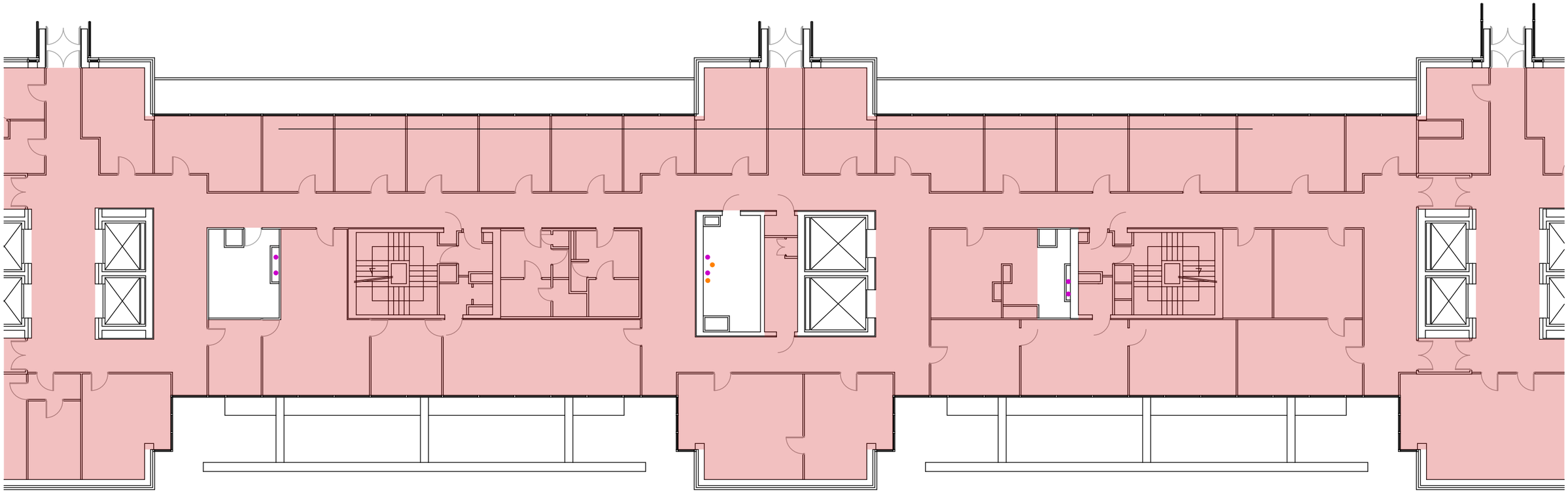

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+3 / Zoom 4

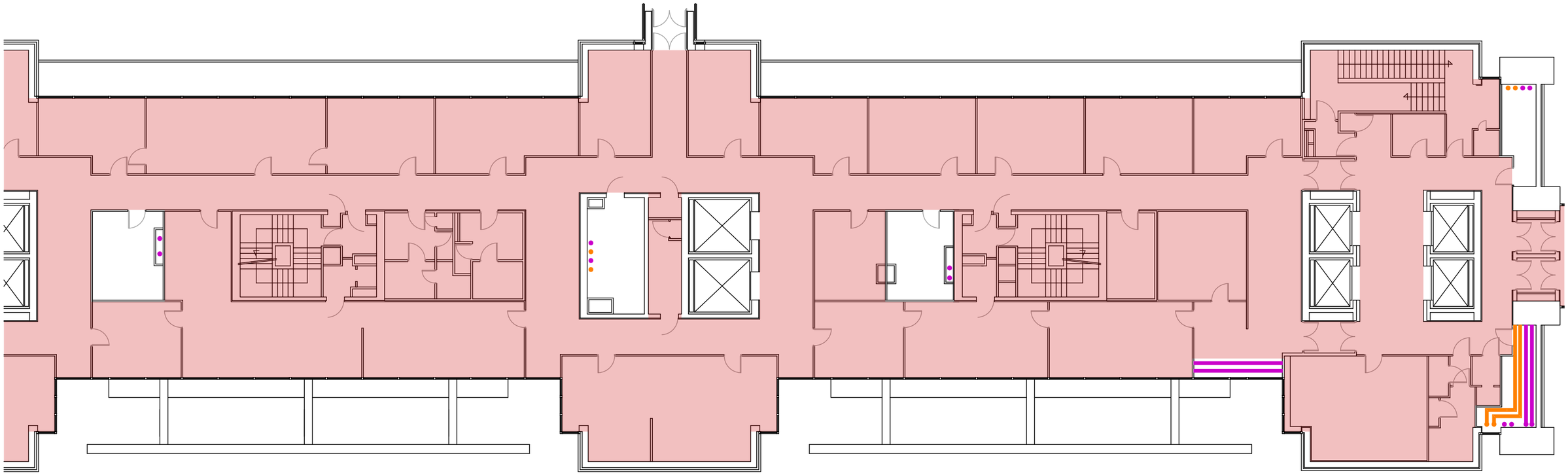

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+3 / Zoom 5

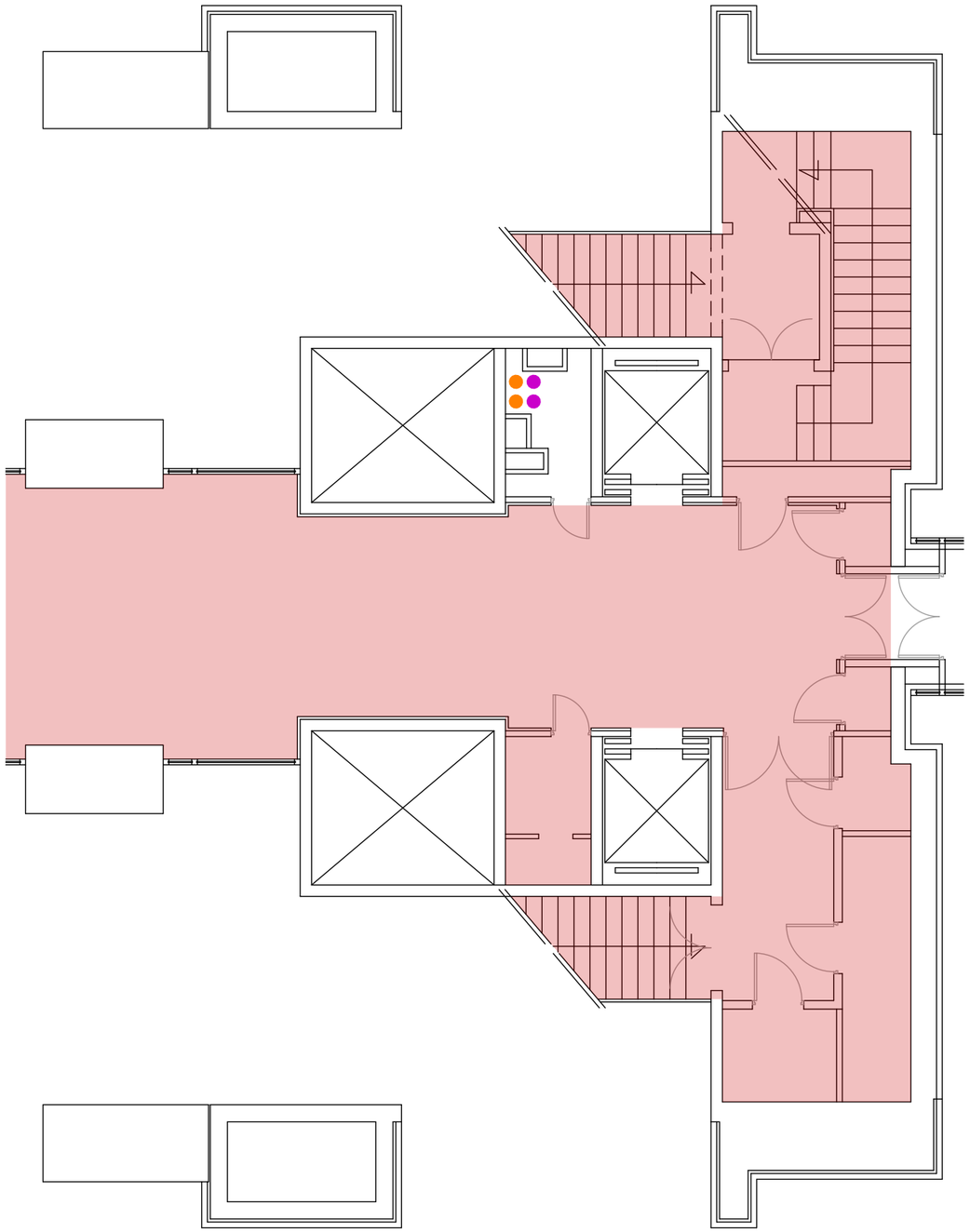

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+4

LÉGENDE	
Locaux non visités	

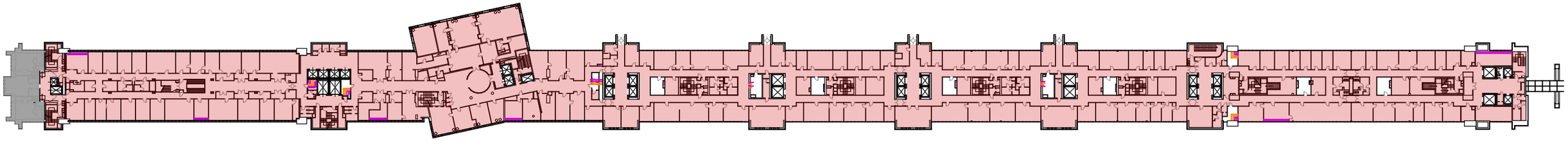

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+4 / Zoom 1

LÉGENDE	
Locaux non visités	

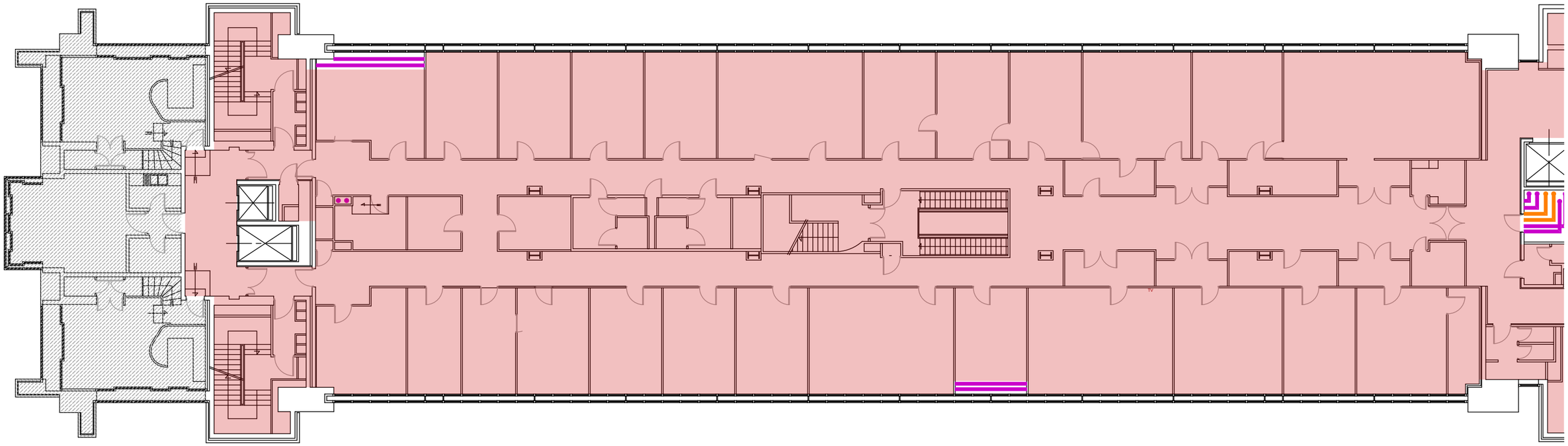

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+4 / Zoom 2

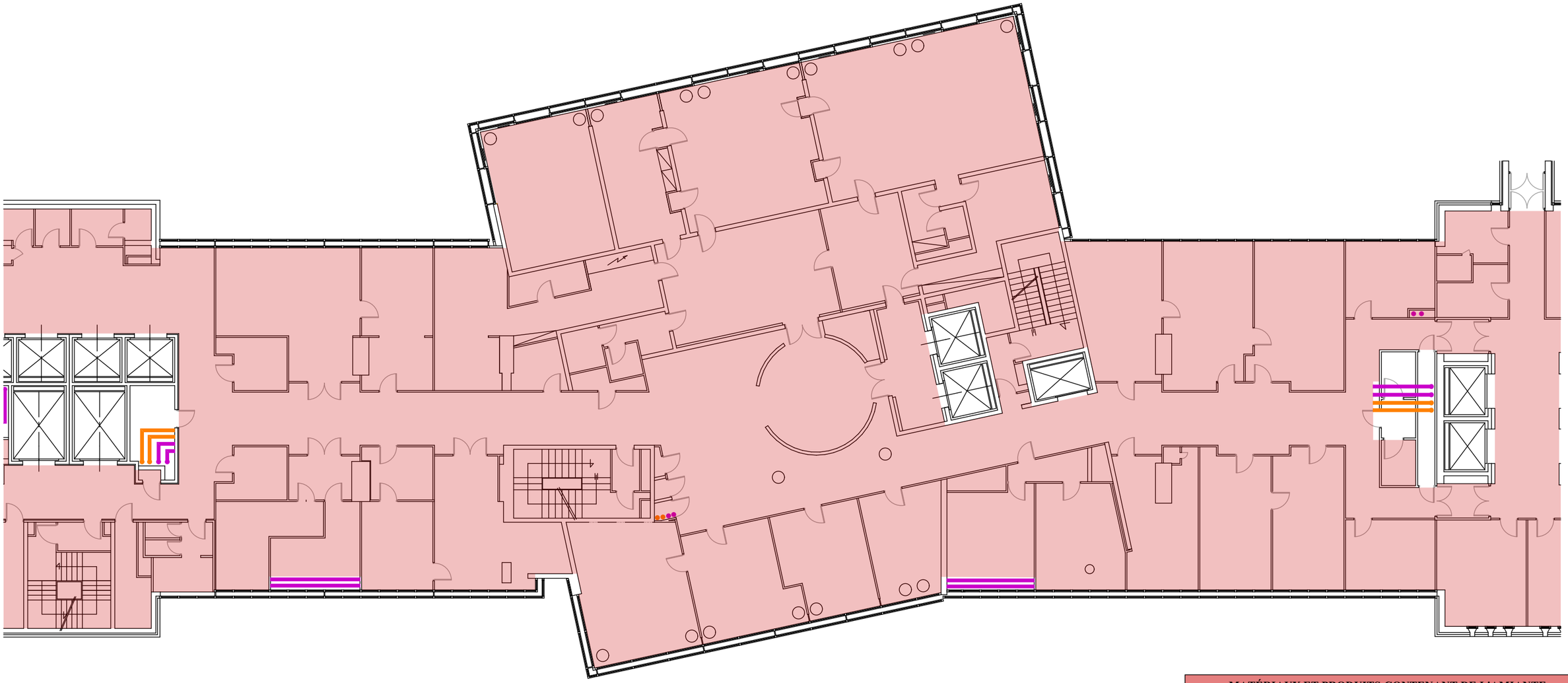

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+4 / Zoom 3

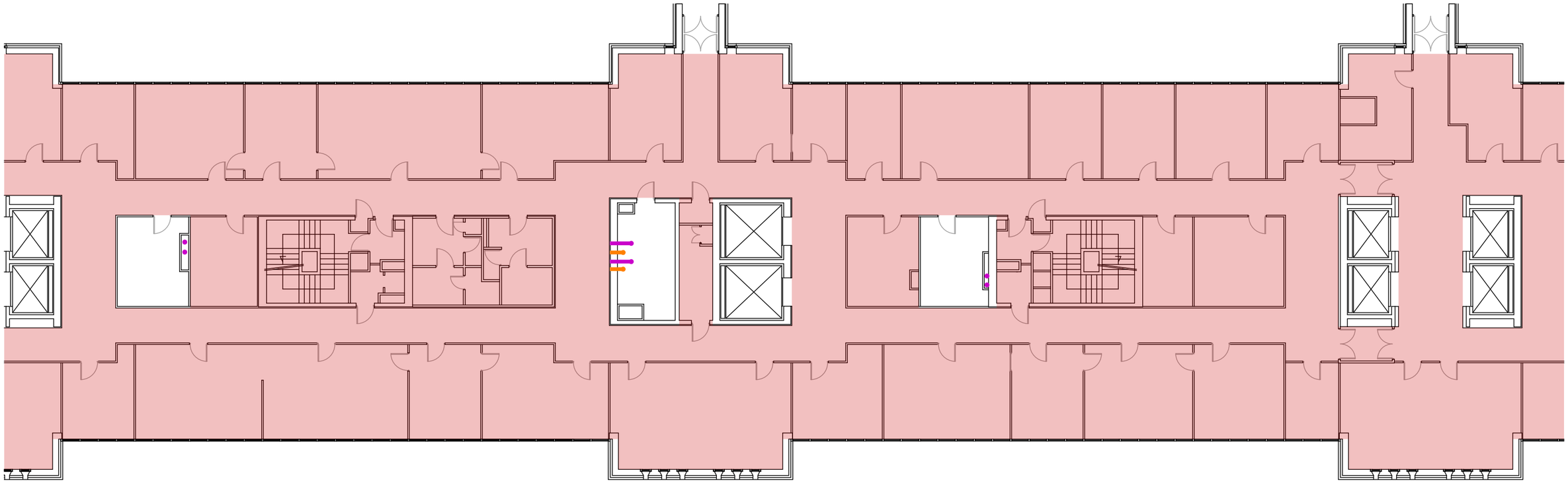

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+4 / Zoom 4

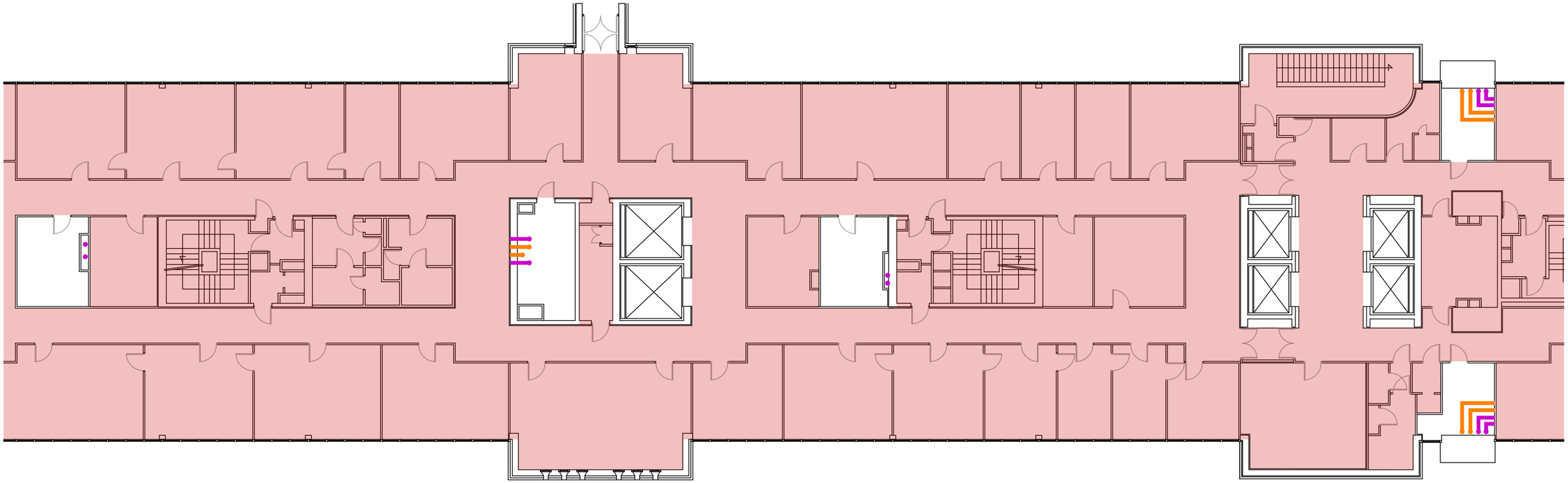

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+4 / Zoom 5

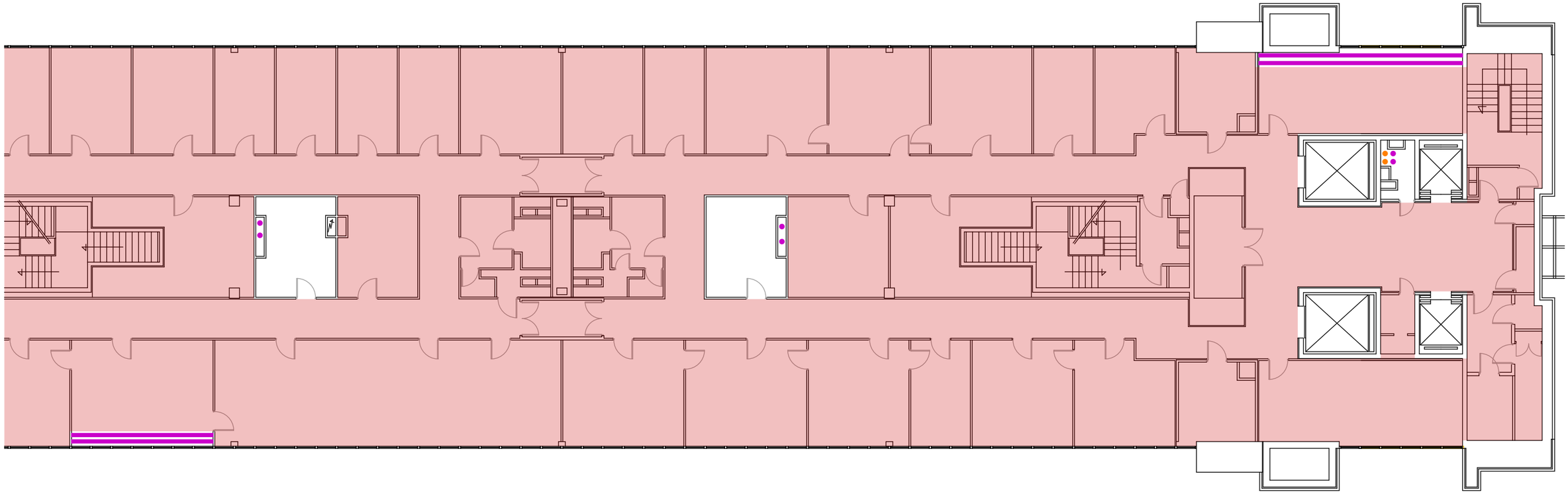

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+5

LÉGENDE	
Locaux non visités	

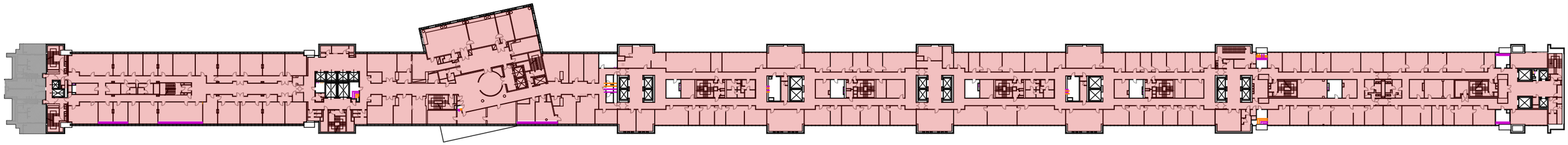

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+5 / Zoom 1

LÉGENDE	
Locaux non visités	

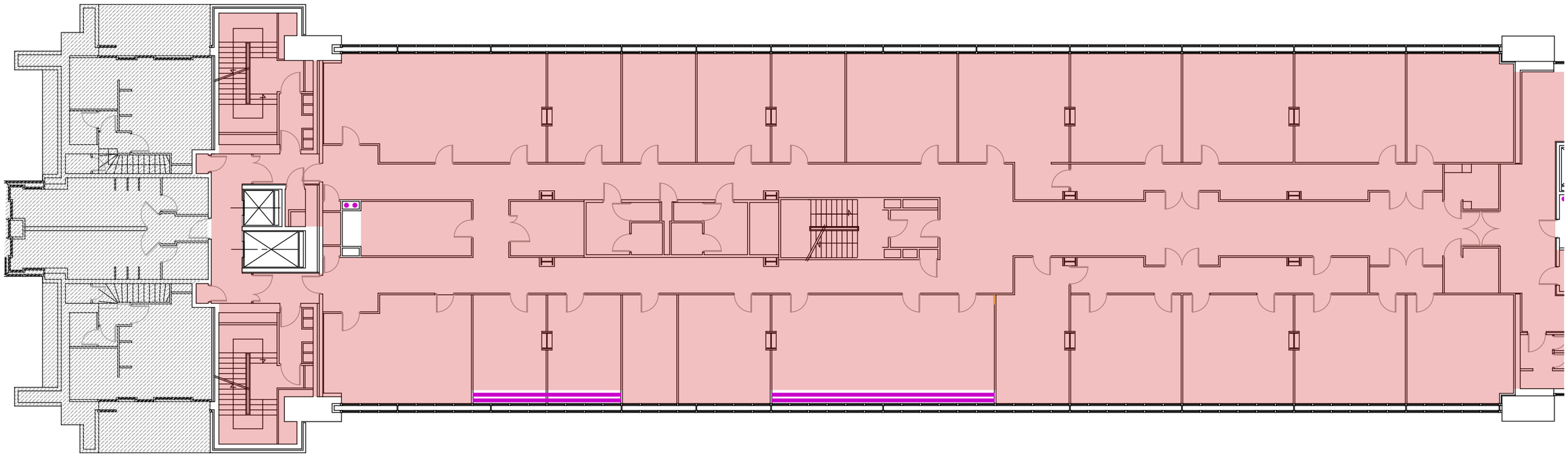

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+5 / Zoom 2

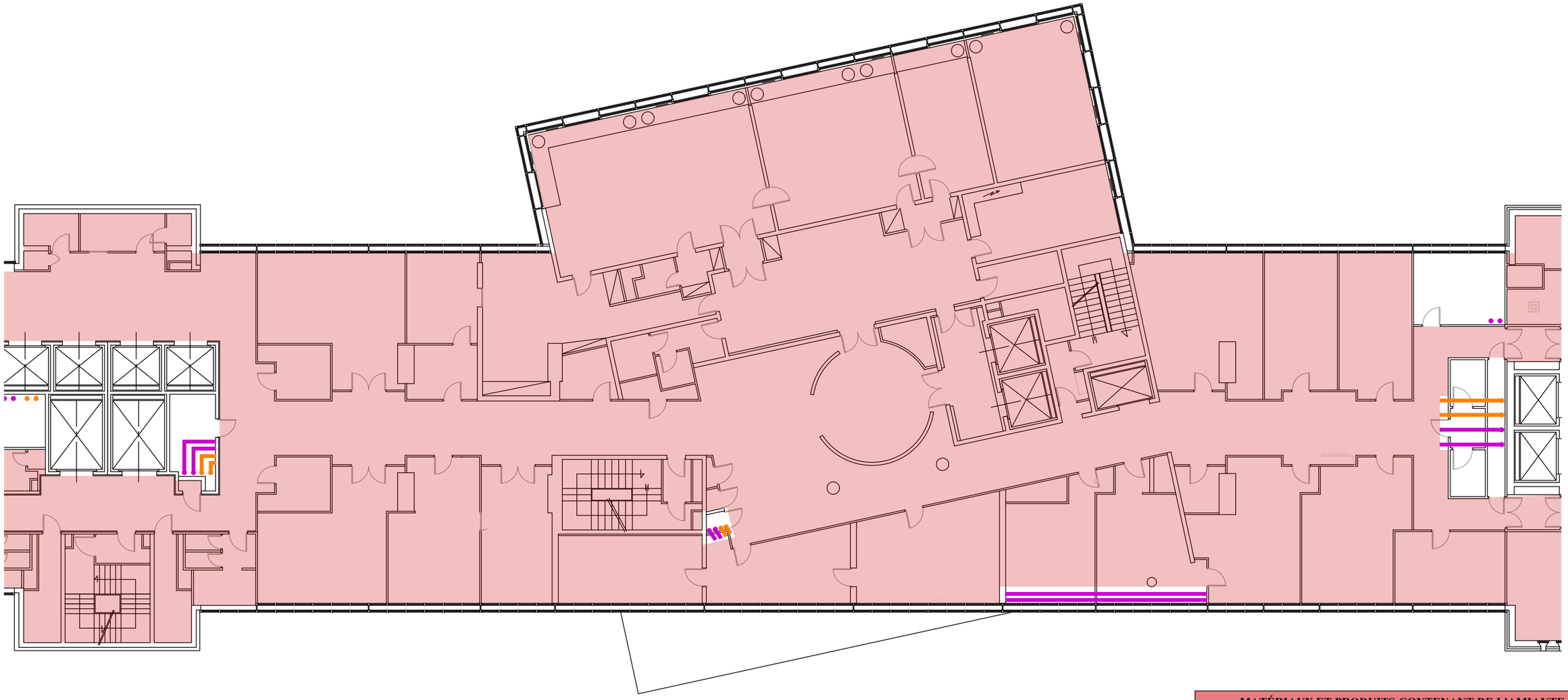

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+5 / Zoom 3

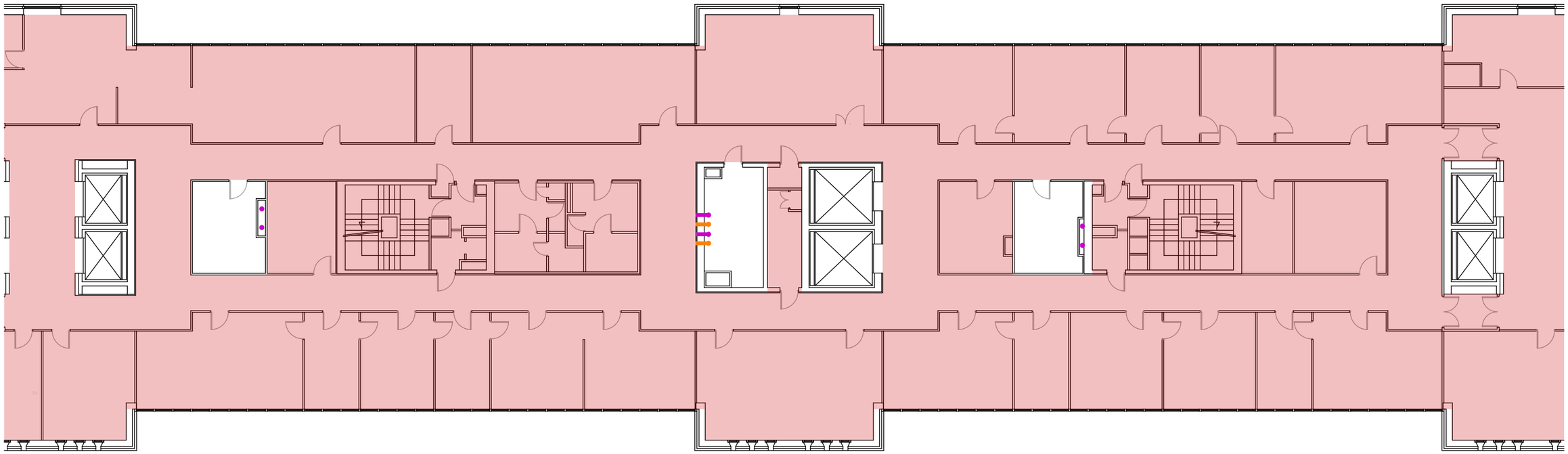

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+5 / Zoom 4

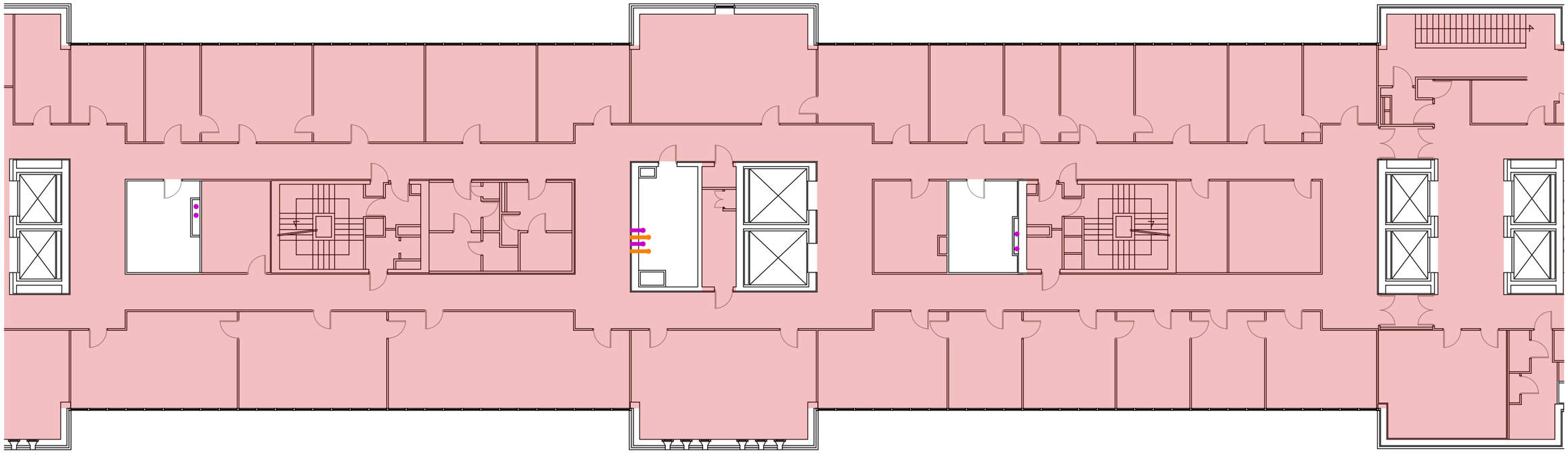

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+5 / Zoom 5

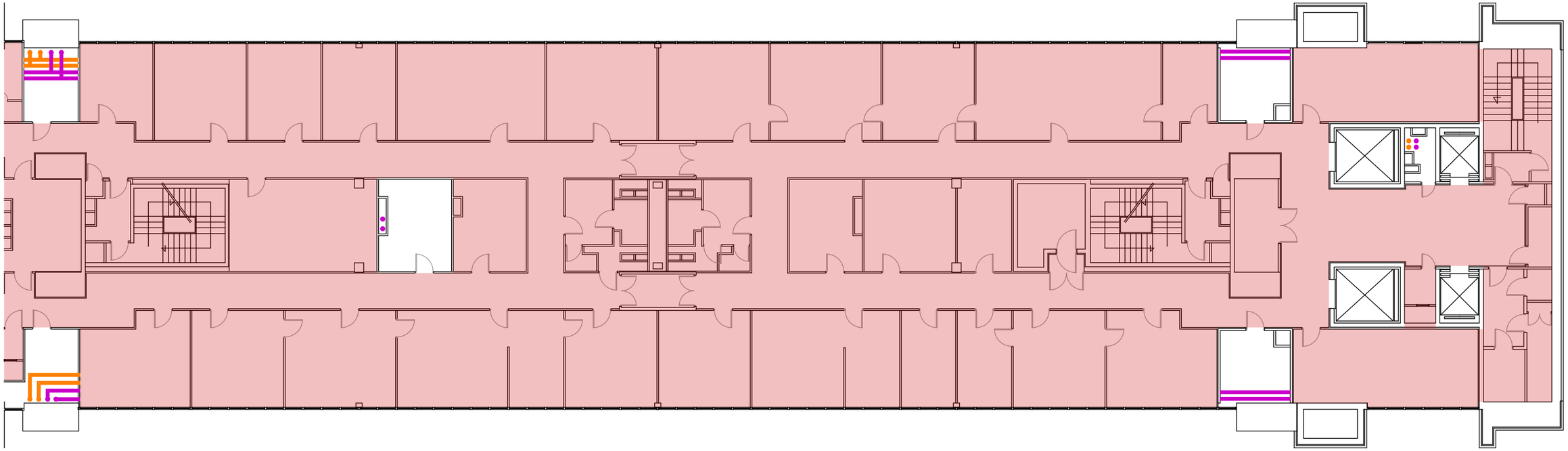

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+6

LÉGENDE	
Locaux non visités	

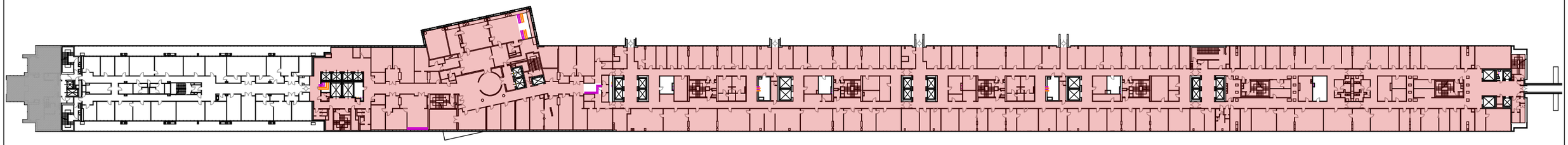

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+6 / Zoom 1

LÉGENDE	
Locaux non visités	

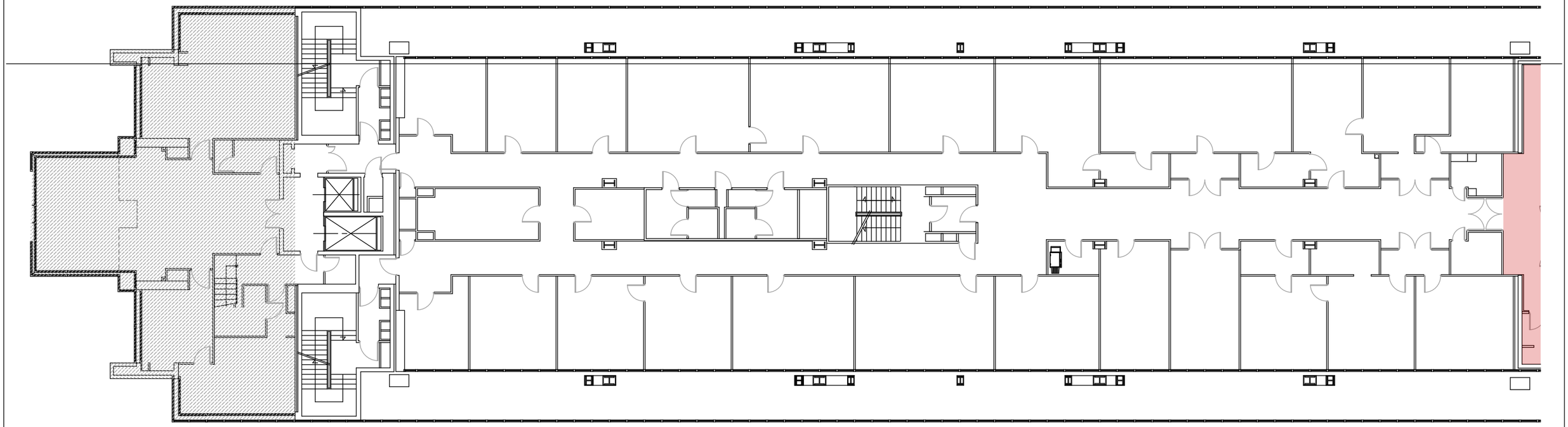

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+6 / Zoom 2

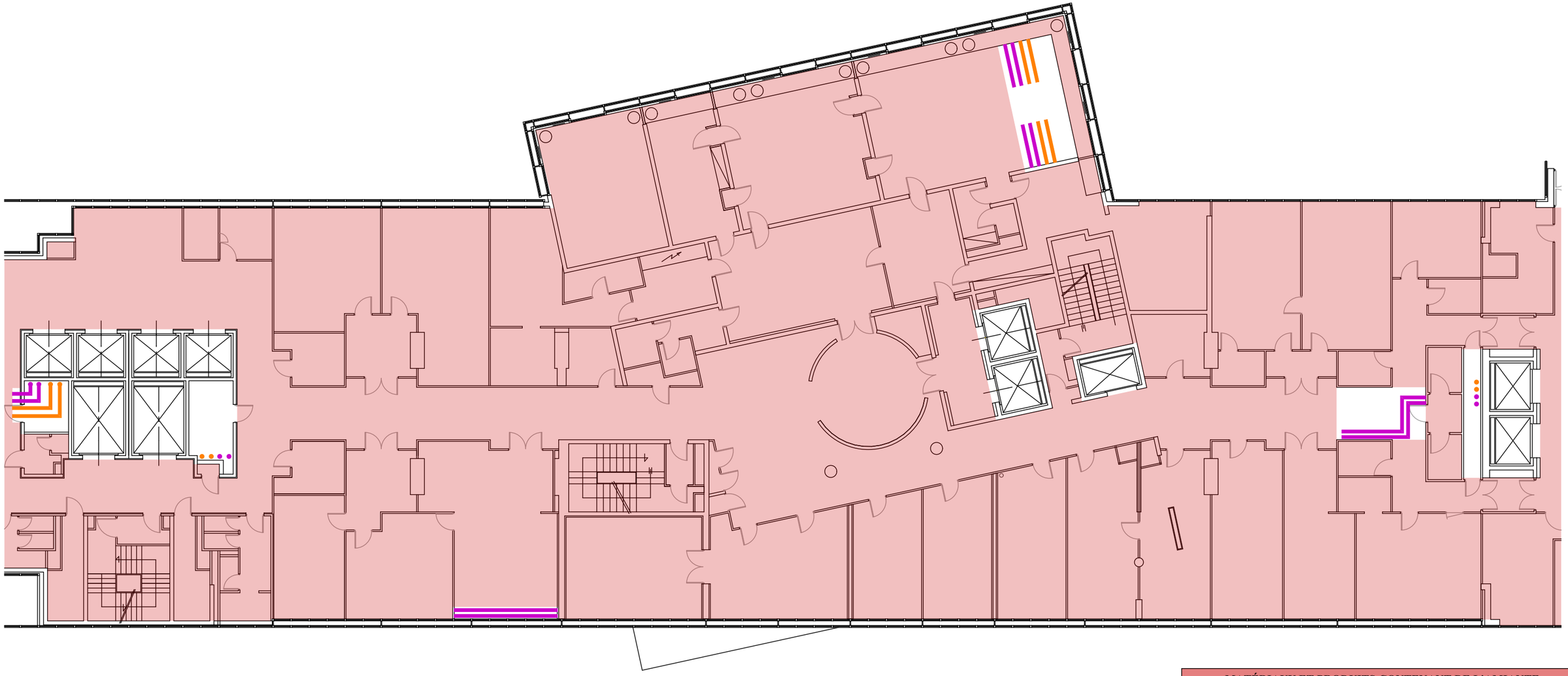

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+6 / Zoom 3

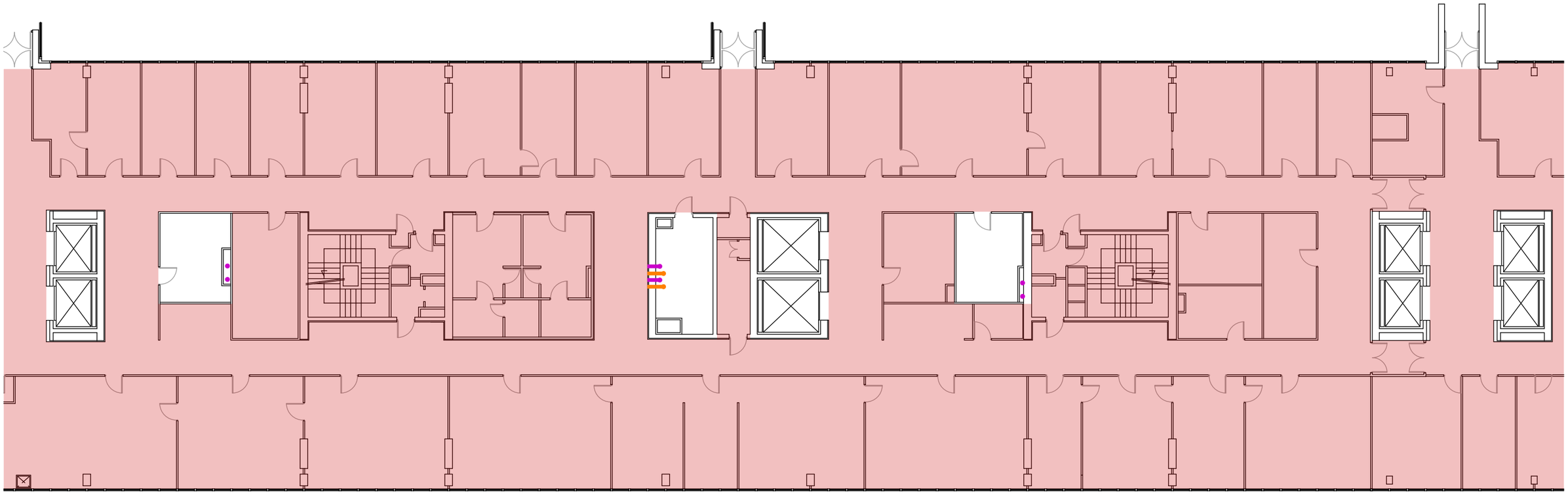

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+6 / Zoom 4

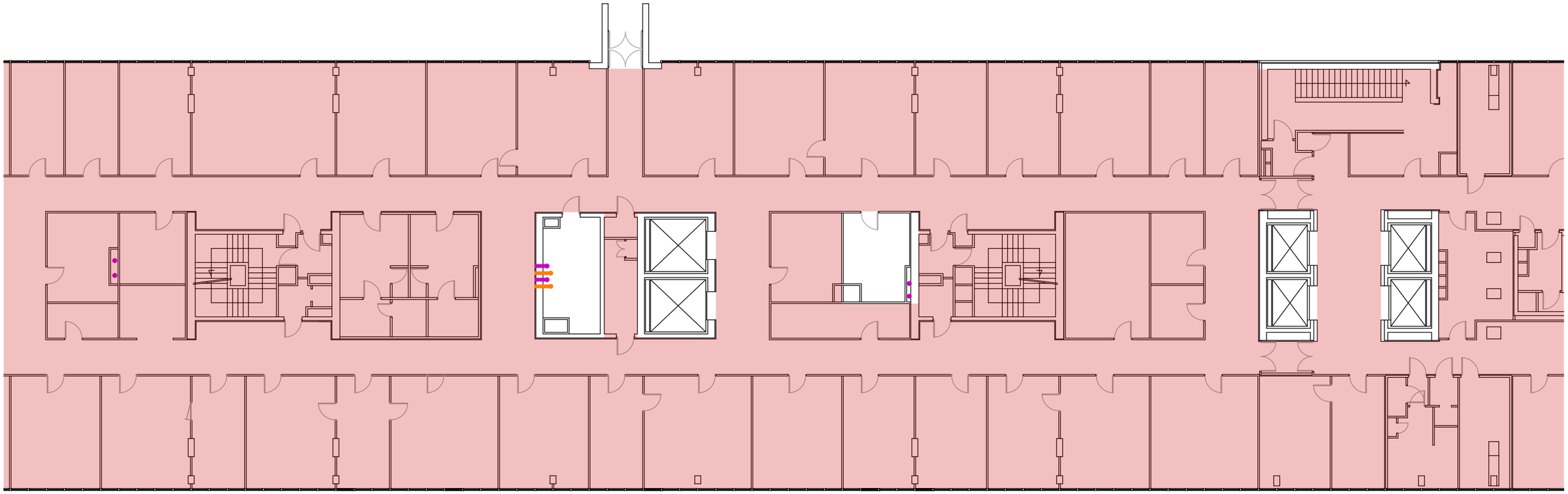

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+6 / Zoom 5

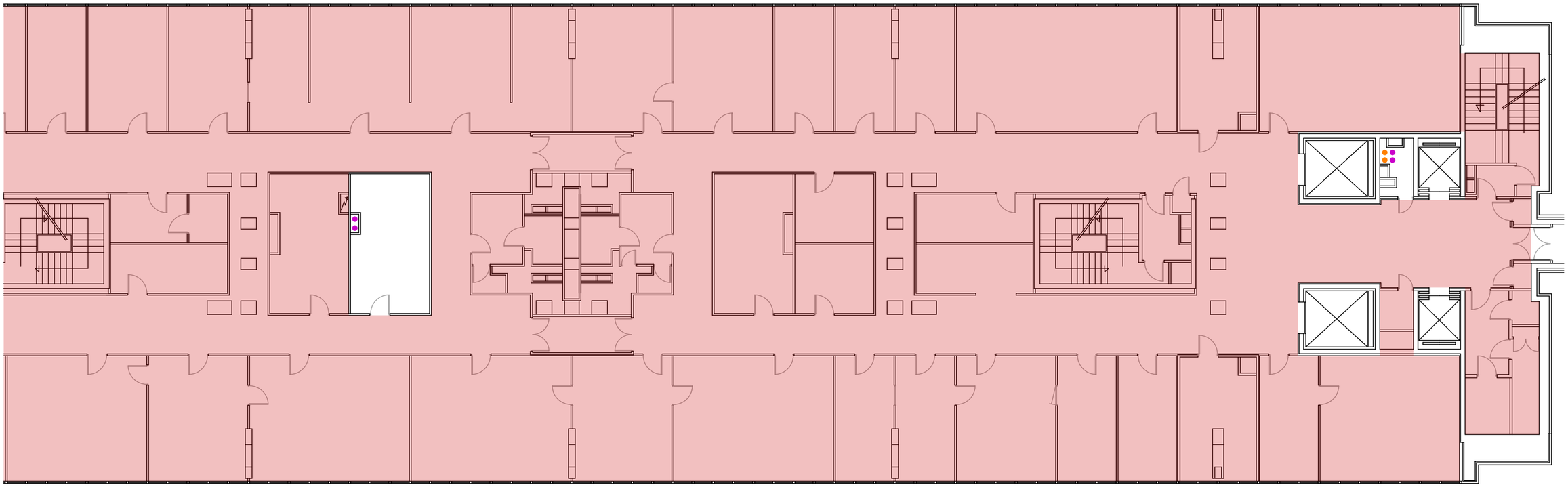

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+7

LÉGENDE	
Locaux non visités	

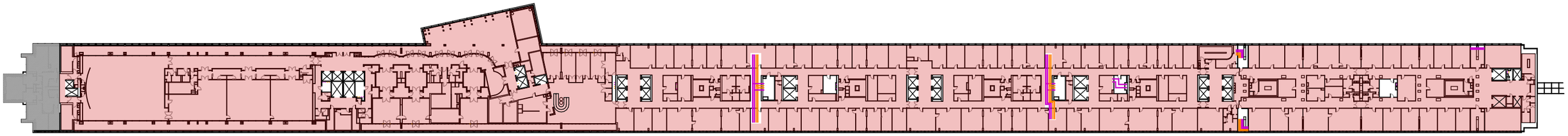

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+7 / Zoom 1

LÉGENDE	
Locaux non visités	

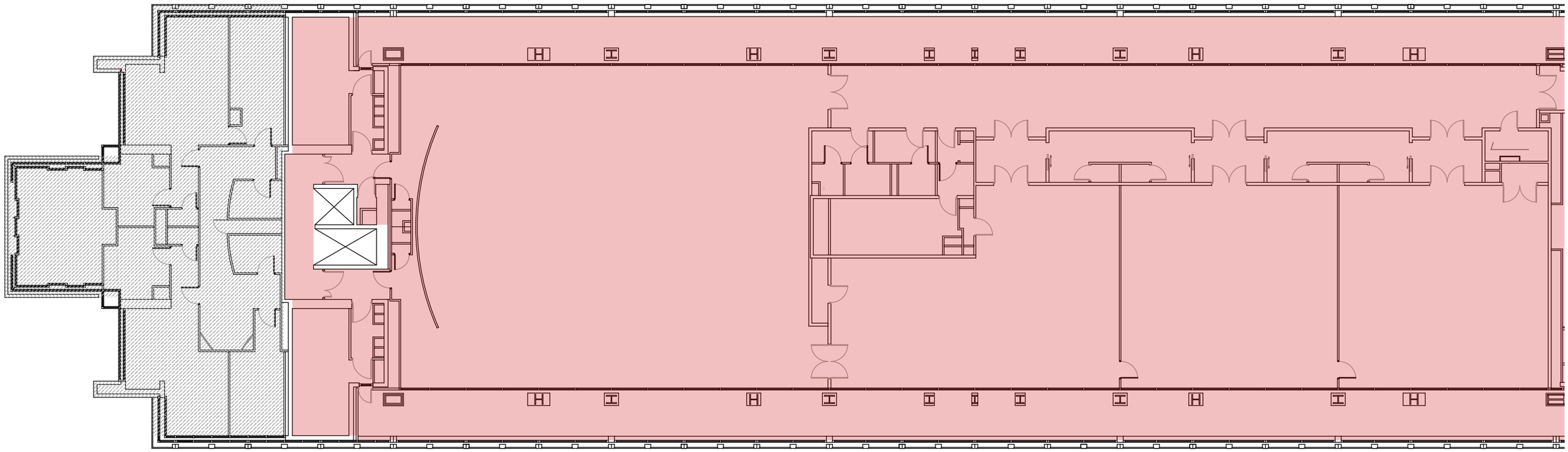

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+7 / Zoom 2

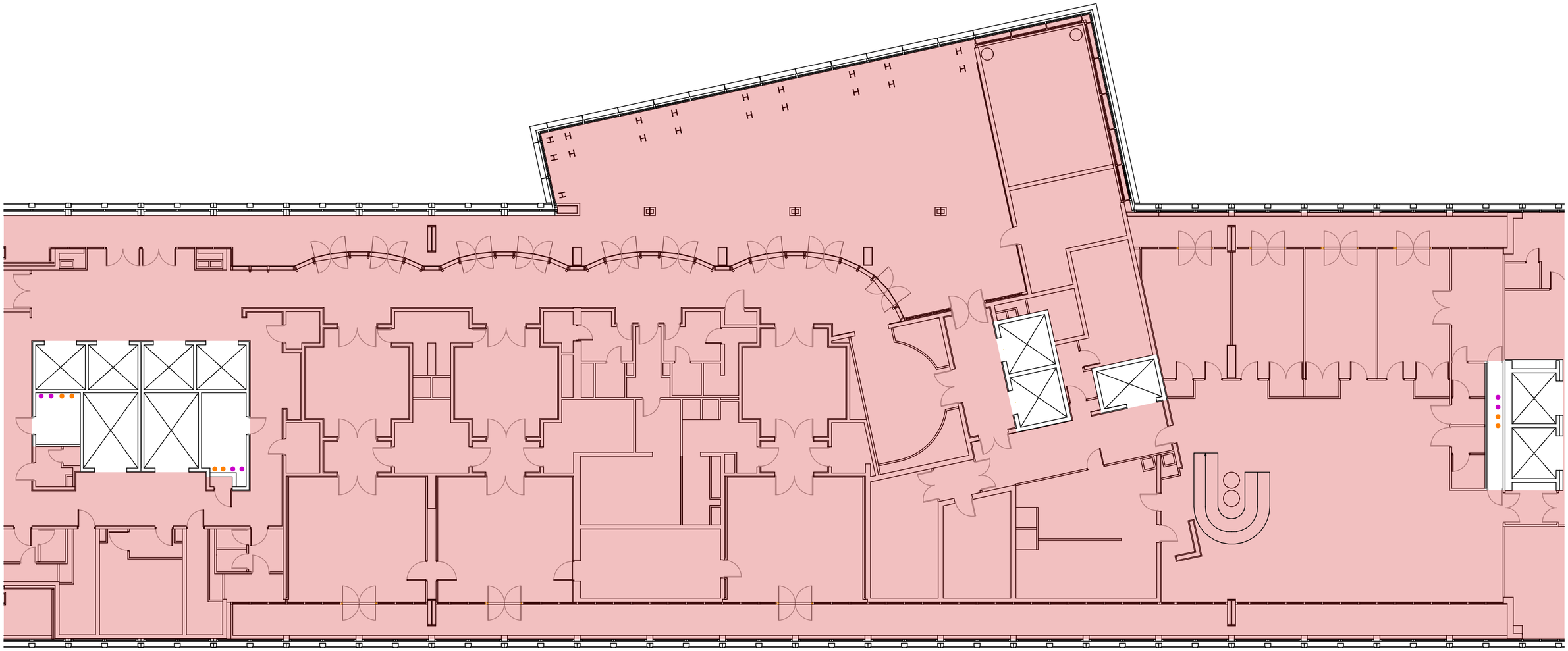

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+7 / Zoom 3

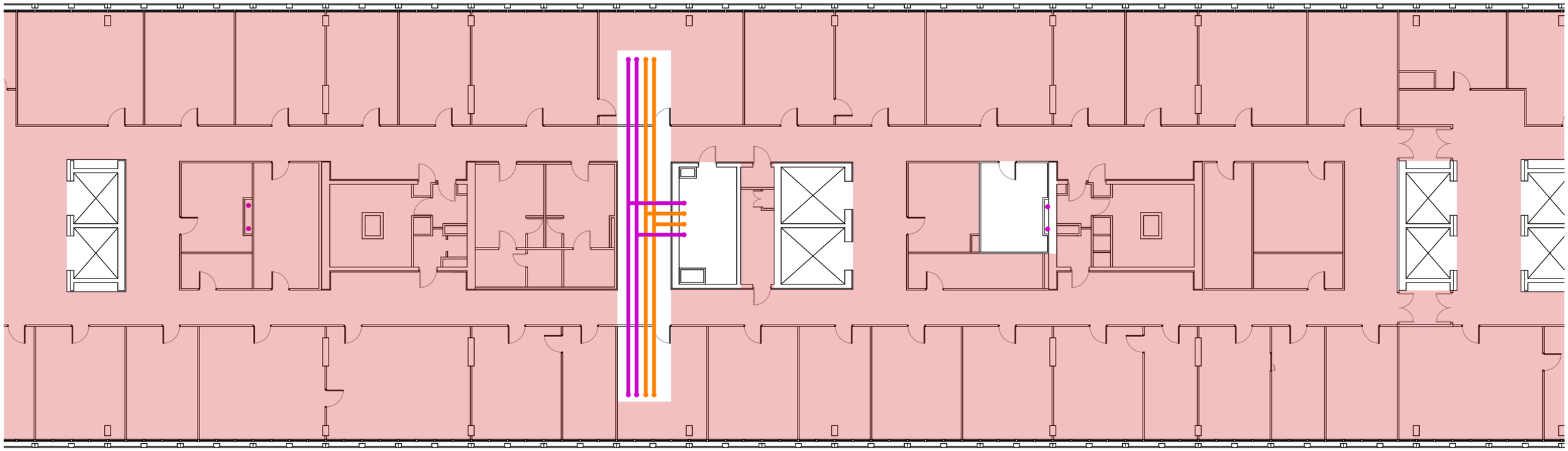

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+7 / Zoom 4

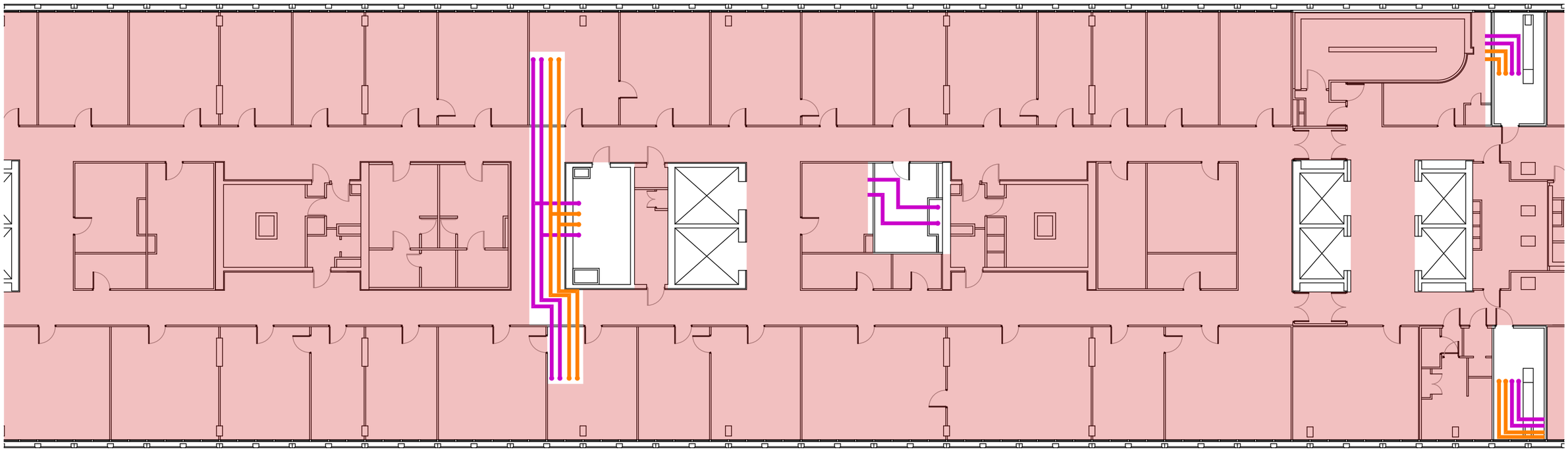

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+7 / Zoom 5

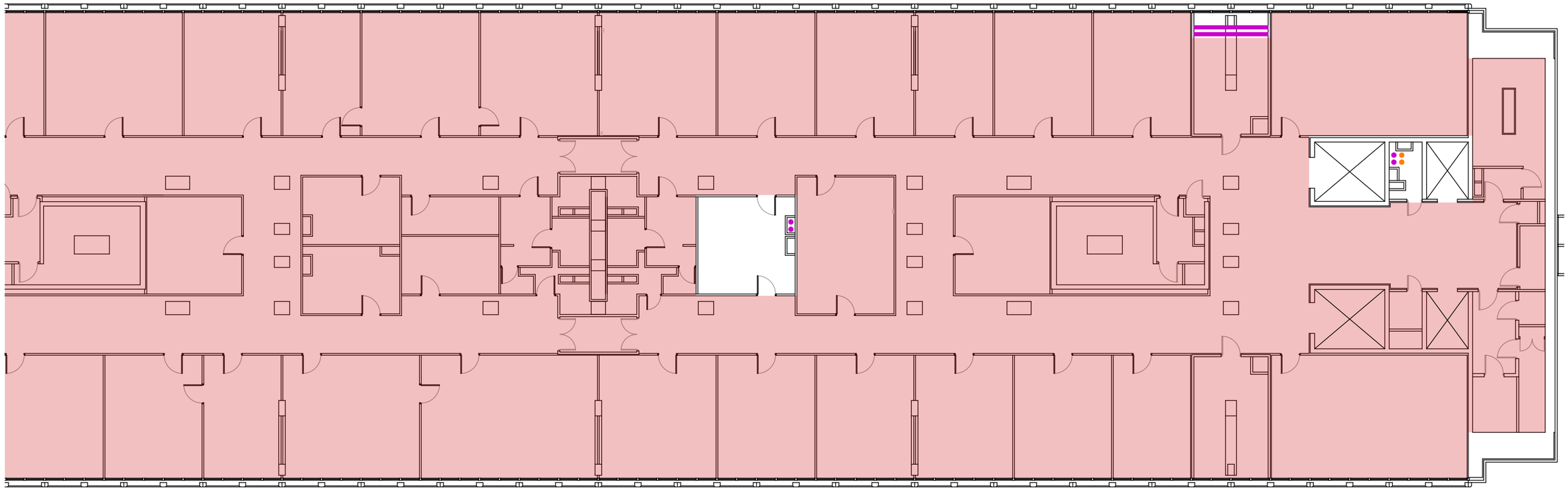

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+8

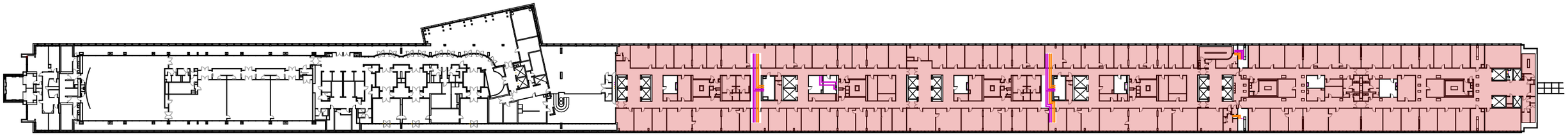

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+8 / Zoom 1

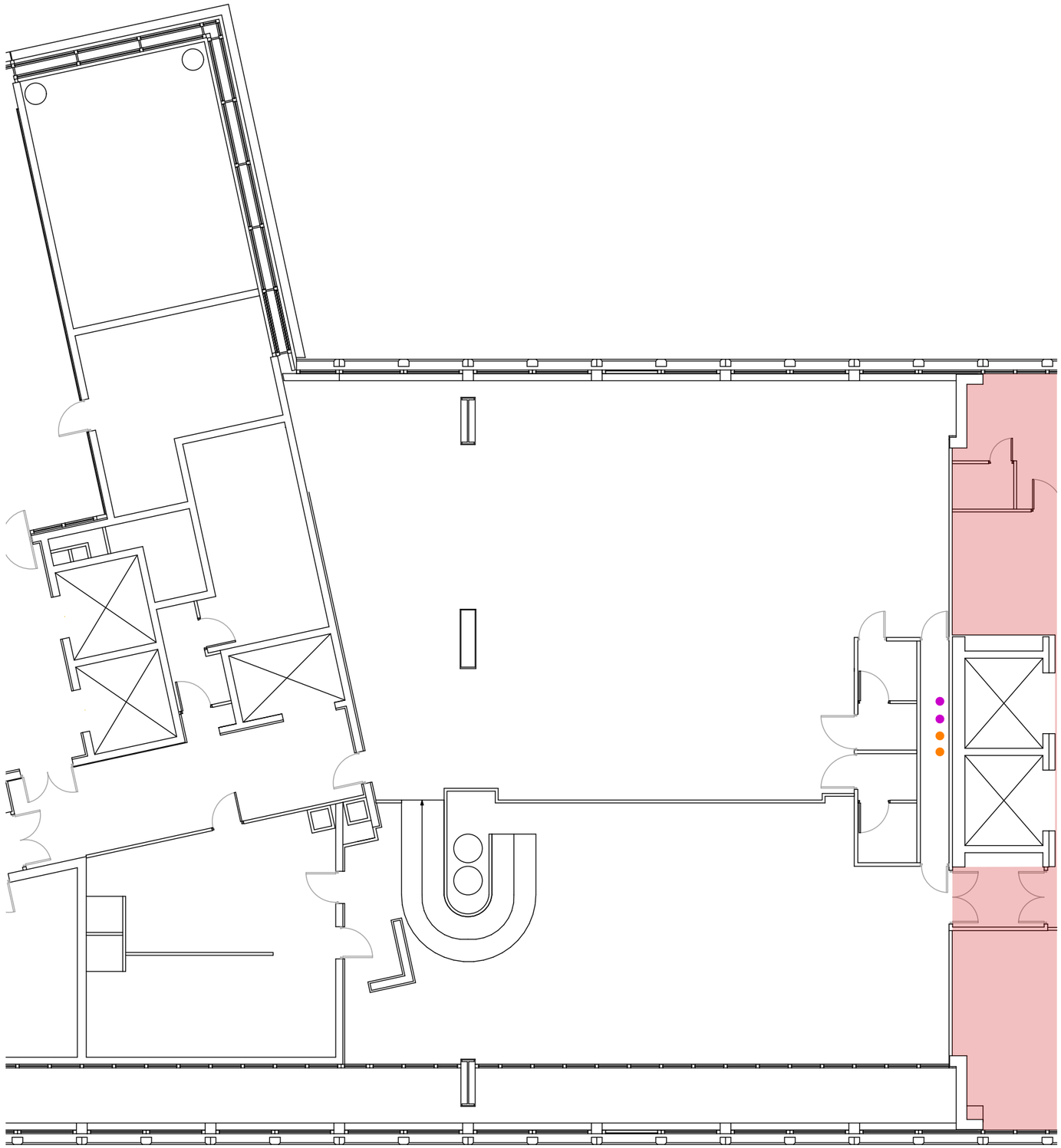

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+8 / Zoom 2

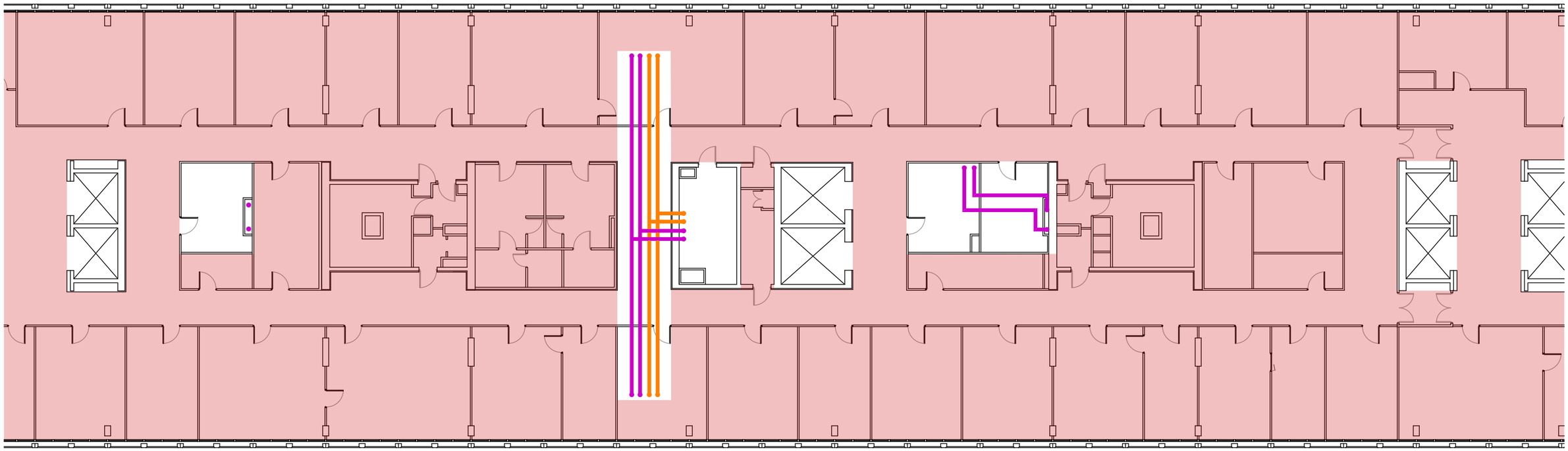

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+8 / Zoom 3

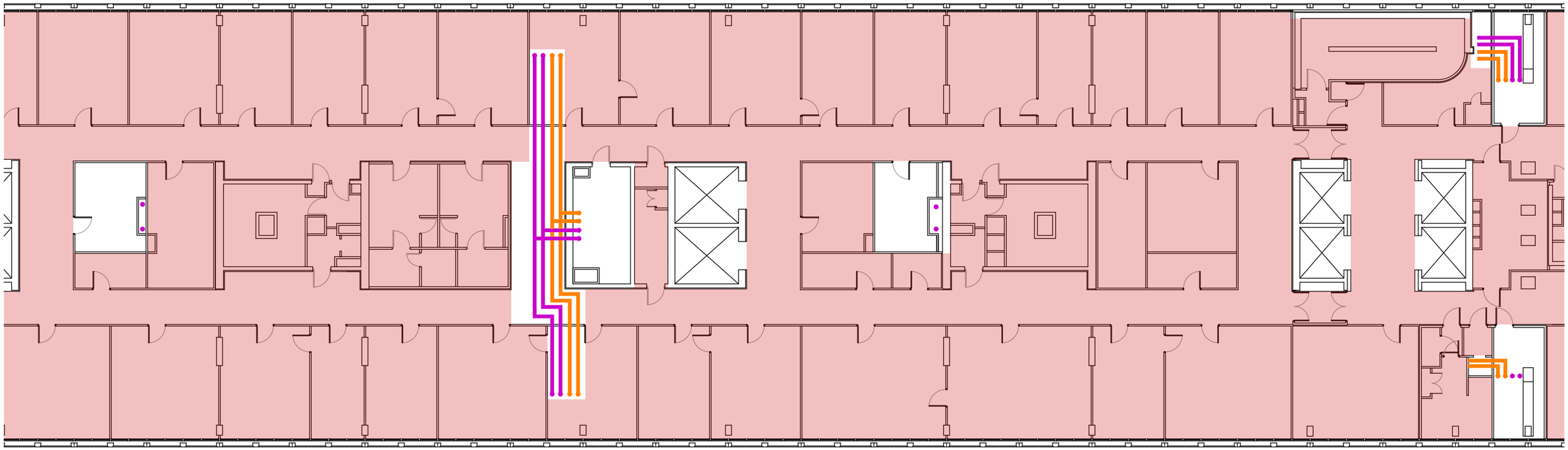

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+8 / Zoom 6

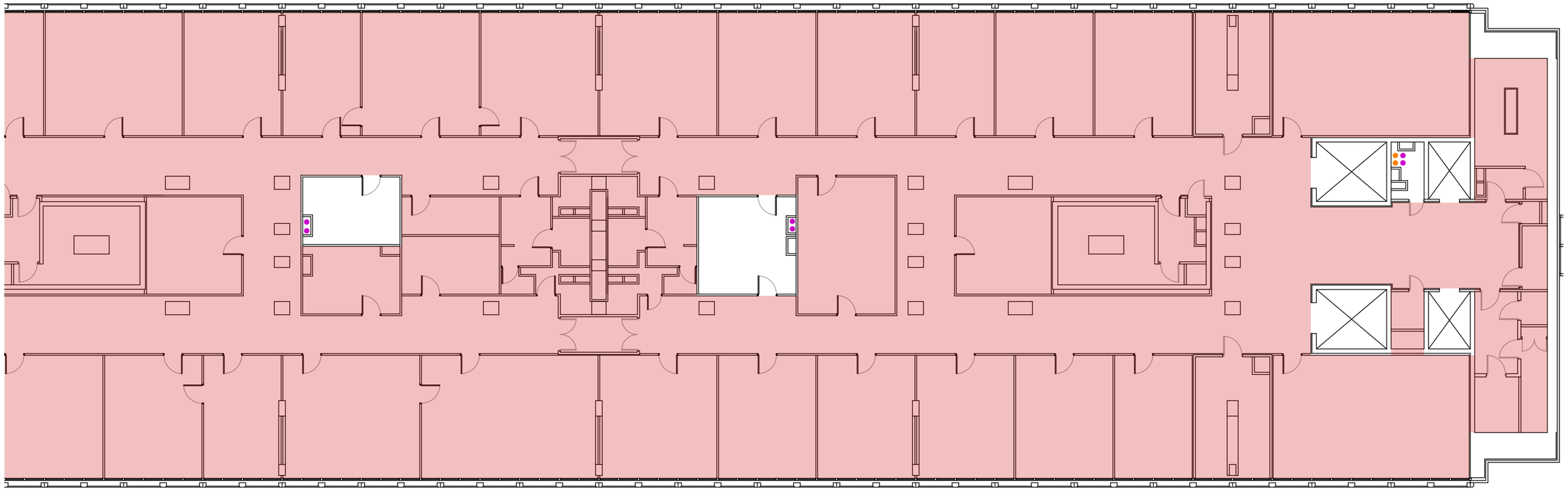

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+9

LÉGENDE	
Locaux non visités	

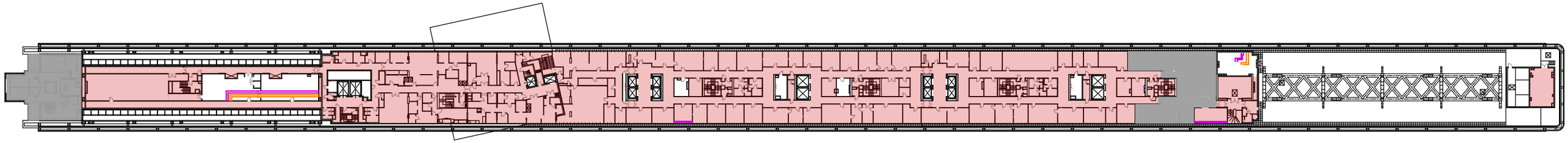

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+9 / Zoom 1

LÉGENDE	
Locaux non visités	

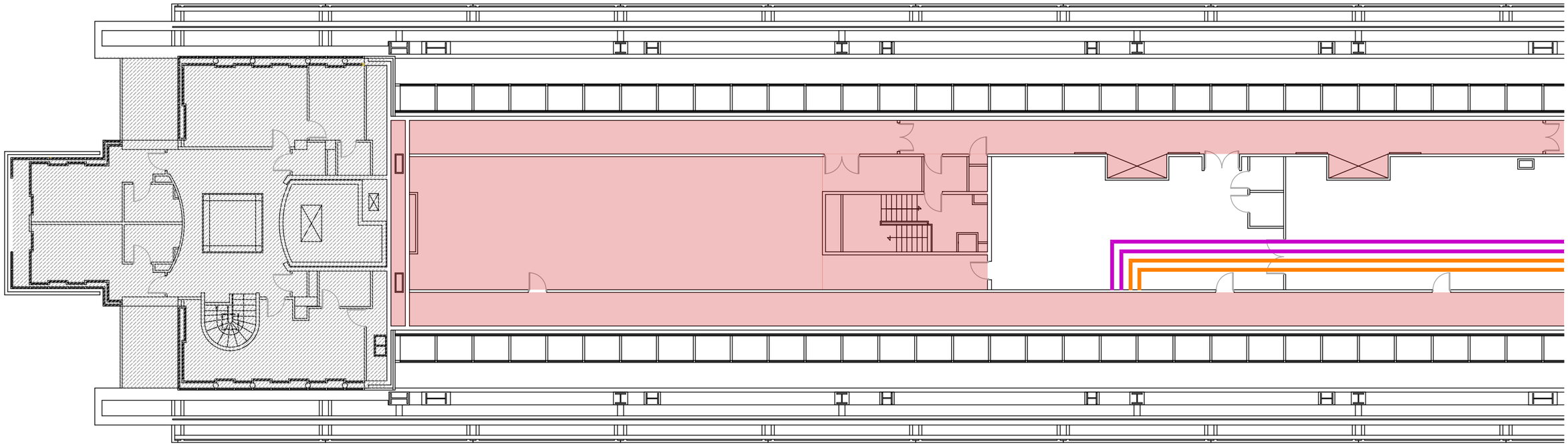

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+9 / Zoom 2

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+9 / Zoom 3

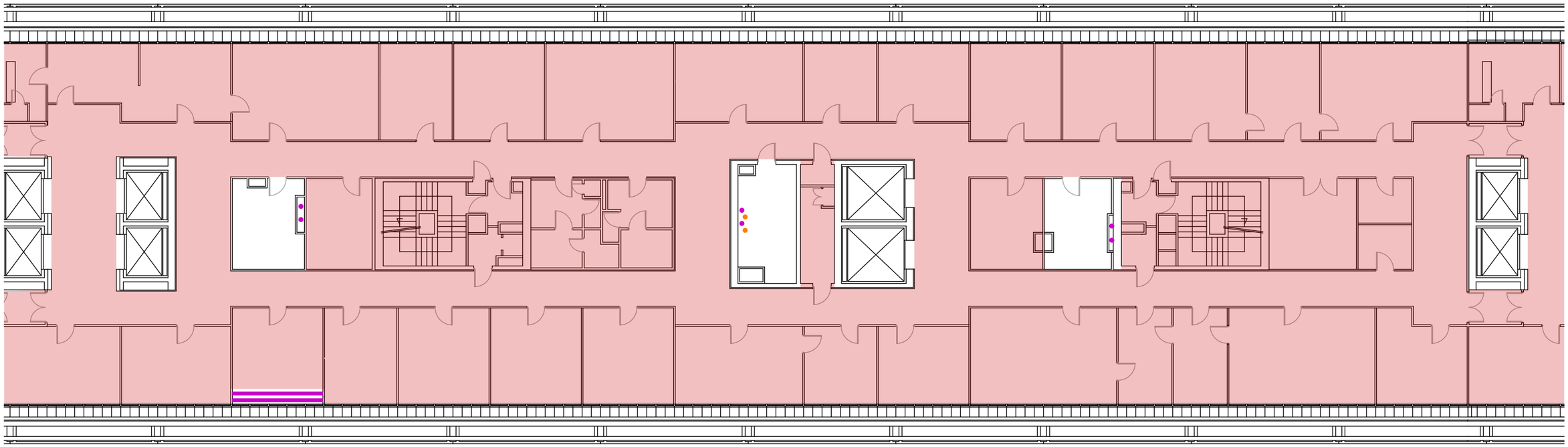

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+9 / Zoom 4

LÉGENDE	
Locaux non visités	

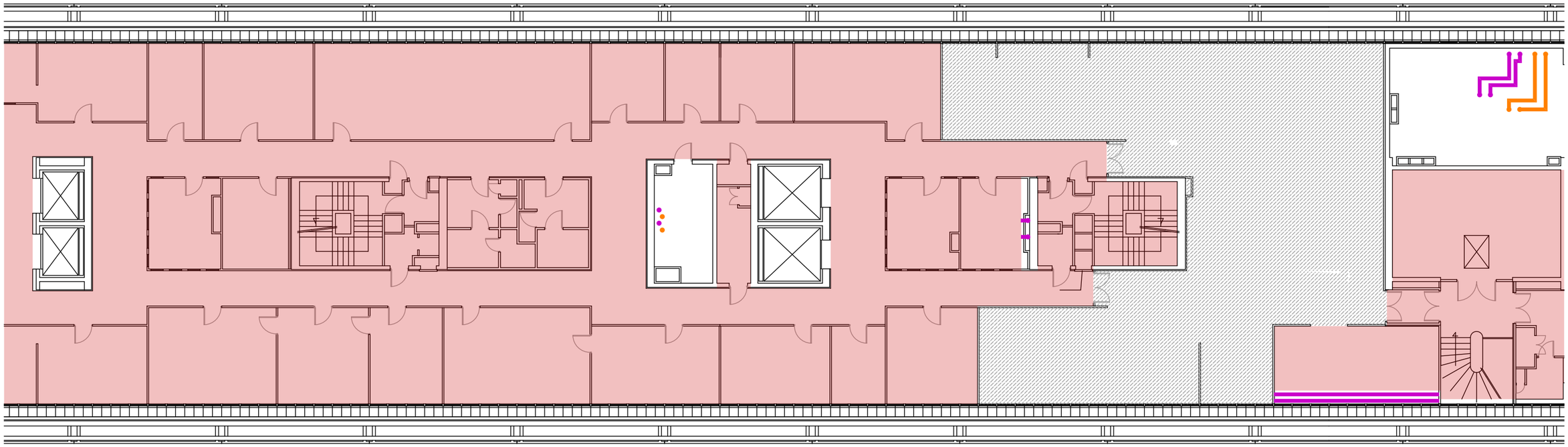

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+9 / Zoom 5

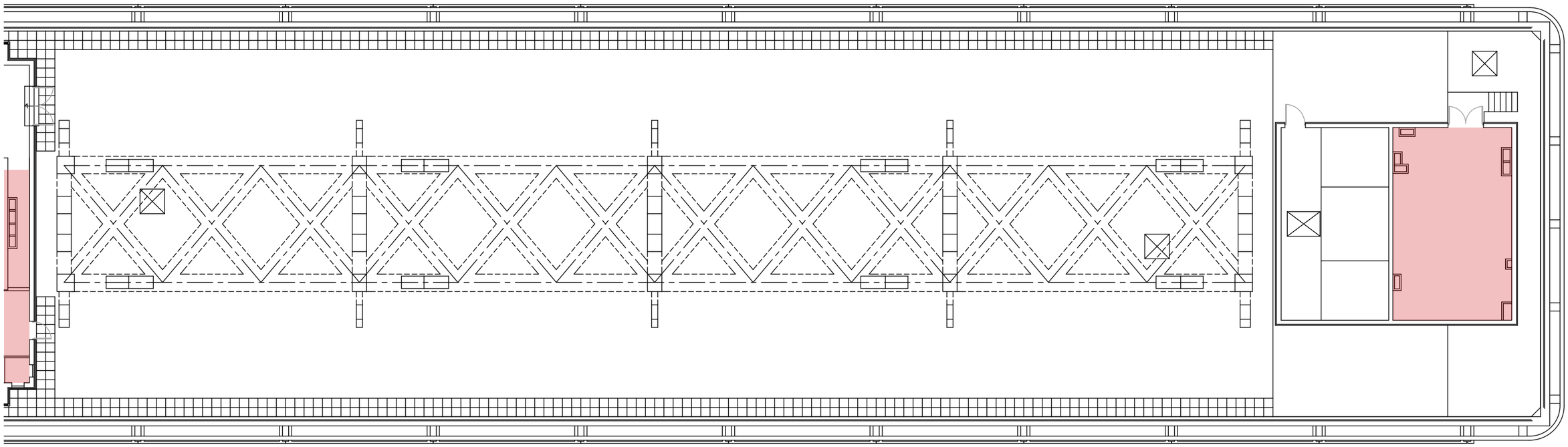

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1
Date	09/2017
Format	A3

139 rue de Bercy
75012 PARIS

R+10

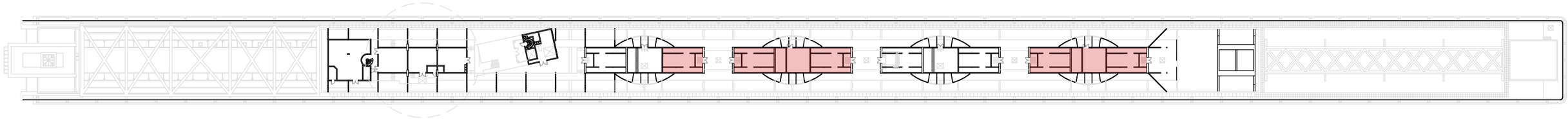

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

R+10 / Zoom 1

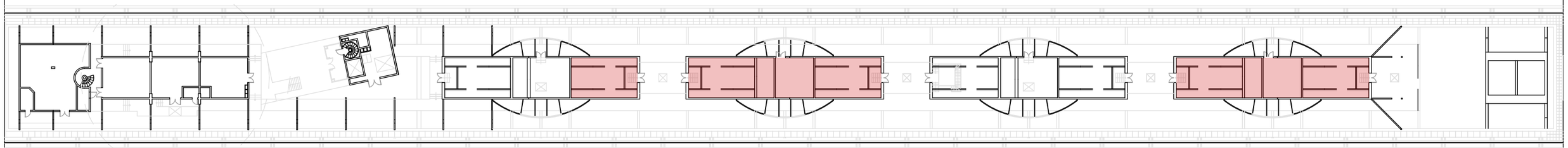

MATÉRIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE				
N°	Type matériau	Descriptif	Légende	/
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (AC1)		Réseau non cartographié - présence hétérogène du matériaux
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (AC1)		
1	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + mousse bleue sur réseau EG (EP)		Réseau cartographié
2	Enveloppe de calorifuge	bitumineuse + laine minérale sur réseau EC (EP)		

ANNEXE : SCHÉMA DE REPÉRAGE

QUALITAT EXPERTISES
92/98, Bd Victor Hugo 92110 CLICHY
01 41 27 93 47 courriel@qualitat.fr

Dossier	19317-1	139 rue de Bercy 75012 PARIS
Date	09/2017	
Format	A3	

SOCOTEC
Immeuble Le Galilée
2/4 rue Andras Beck
92366 MEUDON-LA-FORET CEDEX
Tél : 01 40 94 15 00
Fax : 01 40 94 98 00
Cconstruction.meudon@socotec.com

Rapport de repérage de l'amiante avant travaux

Bien immobilier concerné	**Ministère de l'Economie et des Finance - COLBERT 139 rue de Bercy 75012 PARIS**	N° dossier : 1609207F0000024/ N° de canevas : MEUDON_4598 v2.06.01
Propriétaire	Ministère de l'Economie et des Finances Secrétariat Général - SEP-2B Bâtiment Vauban - Pièce 2025 SUD 5 139 rue Bercy 75012 PARIS Cedex12	Réf. du rapport : 207F0/16/4477
Demandeur	Ministère de l'Economie et des Finances Secrétariat Général - SEP-2B Bâtiment Vauban - Pièce 2025 SUD 5 139 rue Bercy 75012 PARIS Cedex12	Date(s) de visite 10/10/2016

Synthèse

A l'issue de la mission il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante dans l'immeuble.
L'ensemble des locaux et parties d'immeuble a pu être visité.

Fait à : Meudon La Forêt Le : 26/10/2016	Auteur du rapport : LAGEON Yves Certificat de compétence n°DTI/1002-004 délivré par SOCOTEC CERTIFICATION Contrat d'assurance n°37503519275087 chez AXA	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.
Il comprend 16 pages et en annexe 0 photo(s) de composant, 2 plan(s), 6 PV d'analyse de laboratoire, 1 certificat de compétence.
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : SOCOTEC CERTIFICATION 3 avenue du Centre 78183 ST Quentin -en -Yvelines Cedex

Programme de travaux du donneur d'ordre

Les travaux concerne les cabines / les trémies / ainsi que les portes palières.

Programme et périmètre du repérage

Périmètre du repérage (locaux et parties d'immeubles concernés)

Repérage des parties de l'immeuble mentionnées dans le programme de travaux

Programme du repérage (composants et parties de composant à repérer)

Matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF-X46-020

Conclusions

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Matériaux et produits repérés contenant de l'amiante		
Localisation	Composant	Libellé complémentaire
Néant		

Les obligations du propriétaire en cas de travaux de retrait ou de confinement d'amiante sont indiquées en § 4.4

Sommaire

- Programme de travaux du donneur d'ordre 2
- Programme et périmètre du repérage 2
- Conclusions 2
- 1. Objet de la mission 4
  - 1.1 Description précise de l'immeuble 4
  - 1.2 Parties de l'immeuble 4
- 2. Déroulement de la mission 5
  - 2.1 Prestations réalisées : 5
  - 2.2 Personnes présentes lors de la visite : 5
  - 2.3 Informations complémentaires sur la visite 5
  - 2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC 5
  - 2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC 5
  - 2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission 6
- 3. Résultats détaillés du repérage 7
  - 3.1 Composants contenant de l'amiante 7
  - 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle) 7
  - 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire) 10
  - 3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*) 14
- 4. Autres composants repérés 15
  - 4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante 15
  - 4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante 15
  - 4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse 15
- 5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement 16
- 6. ANNEXES 1

1. Objet de la mission

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti préalablement à la réalisation des travaux définis au chapitre 1.3. Elle comporte :

La recherche de la présence des matériaux et produits de la liste A1 de la norme NF X 46-020, concerné par les travaux;

L'identification et la localisation des matériaux et produits qui contiennent de l'amiante.

Le présent rapport est destiné à **constituer le rapport de repérage avant travaux dans l'immeuble.**

L'intervention de SOCOTEC est effectuée dans le cadre de la norme NF X 46-020. Elle porte sur les composants figurant dans le tableau A1 de l'annexe A de cette même norme.

Sauf indication contraire dans la suite du rapport, la recherche n'a pas porté sur les ouvrages suivants : voiries réseaux enterrés, étanchéité des réseaux enterrés..

1.1 Description précise de l'immeuble

Activité principale de l'immeuble : Bureaux
Mise en place de l'interphone des ascenseurs

1.2 Parties de l'immeuble

Cage d'ascenseur A - de P1 à P4
Cage d'ascenseur B- de P1 à P4
Cage d'ascenseur C- de P1 à P4
Cage d'ascenseur D- de P1 à P4
Cage d'ascenseur E- de P1 à P4
Cage d'ascenseur F- de P1 à P4
Cage d'ascenseur G- de P1 à P4
Cage d'ascenseur H- de P1 à P4
Cage d'ascenseur A - de P5 à P9
Cage d'ascenseur B- de P5 à P9
Cage d'ascenseur C- de P5 à P9
Cage d'ascenseur D- de P5 à P9
Cage d'ascenseur E- de P5 à P9
Cage d'ascenseur F- de P5 à P9
Cage d'ascenseur G- de P5 à P9
Cage d'ascenseur H- de P5 à P9

Toutes les parties d'immeubles ont été visitées à l'exception de celles décrites dans le chapitre 2.3.

2. Déroulement de la mission

2.1 Prestations réalisées :

Date de la mission : 10/10/2016

☒ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble.

☒ Visite de l'immeuble pour inspection visuelle des composants susceptibles de contenir de l'amiante concernés. Cette étape est suivie d'investigations approfondies et de sondages selon nécessité.

☒ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous-traitant de SOCOTEC.

☒ Laboratoire(s) d'analyse :
1 : EUROFINS-LEM

☒ Enregistrement des données sur les produits et matériaux repérés.

☒ Rédaction du présent rapport, des annexes, croquis.

2.2 Personnes présentes lors de la visite :

Accompagnateur : Responsable de chez SCHINDLER

2.3 Informations complémentaires sur la visite

Etat d'occupation des locaux lors de notre visite :

☒ Les locaux étaient occupés lors de notre visite (mobiliers et personnes)

☐ Les locaux étaient meublés mais non occupés

☐ Les locaux étaient vides lors de notre visite

Accessibilité aux différentes parties de l'immeuble

☒ Visite de l'ensemble des parties de l'immeuble concernées par les travaux

☐ Constat de parties inaccessibles lors de la visite de l'immeuble

Autres informations sur le déroulement de la mission :
Des prélèvements complémentaires pourront être effectués pendant les travaux si l'on découvre des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

2.4 Rapports précédemment réalisés communiqués à SOCOTEC

Les rapports de repérage de l'amiante suivants ont été communiqués à SOCOTEC dans le cadre de la présente mission.

Référence	Date du rapport	Organisme de repérage	Objet du rapport	Principales conclusions
Néant				

2.5 Liste des PV antérieurs mis à disposition de SOCOTEC

Les documents suivants issus des laboratoires d'analyse de matériaux et produits ont été mis à disposition de SOCOTEC pour la présente mission.

Nom du Laboratoire	N° du PV	Date	Composant concerné
Néant			

2.6 Plans des parties d'immeuble concernées par la mission

Les plans des parties d'immeubles concernées par la mission sont les suivants.

Partie d'immeuble (localisation)	Titre du plan
Cage d'ascenseur *A - de P1 à P4*	
Cage d'ascenseur *B- de P1 à P4*	
Cage d'ascenseur *C- de P1 à P4*	
Cage d'ascenseur *D- de P1 à P4*	
Cage d'ascenseur *E- de P1 à P4*	
Cage d'ascenseur *F- de P1 à P4*	
Cage d'ascenseur *G- de P1 à P4*	
Cage d'ascenseur *H- de P1 à P4*	
Cage d'ascenseur *A - de P5 à P9*	
Cage d'ascenseur *B- de P5 à P9*	
Cage d'ascenseur *C- de P5 à P9*	
Cage d'ascenseur *D- de P5 à P9*	
Cage d'ascenseur *E- de P5 à P9*	
Cage d'ascenseur *F- de P5 à P9*	
Cage d'ascenseur *G- de P5 à P9*	
Cage d'ascenseur *H- de P5 à P9*	

3. Résultats détaillés du repérage

Les tableaux suivants décrivent les résultats du repérage classés par localisation.

Successivement sont présentés :

Les composants contenant de l'amiante (§ 3.1),

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 repérés sans amiante (§3.2 et 3.3)

Les composants de l'annexe A de la norme NF X 46-020 pour lesquels l'analyse en laboratoire nécessaire pour identifier l'amiante n'a pas encore été effectuée (§ 3.4)

Quelle que soit la situation et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, le propriétaire est tenu d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux ou produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

a 3.1 Composants contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

N 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Cage d'ascenseur A - de P1 à P4			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur B - de P1 à P4			
Fosse *Fosse de la trémie béton brut*	6	Toutes les fosses sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie *Machinerie : Béton*	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur *Béton brut*	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur C- de P1 à P4			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur D- de P1 à P4			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)

N 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur E- de P1 à P4			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur F- de P1 à P4			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur G- de P1 à P4			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur - de P1 à P4			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur A - de P5 à P9			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur B - de P5 à P9			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)

N 3.2 Composants non susceptibles de contenir de l'amiante, (reconnaissance visuelle)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur C - de P5 à P9			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur D - de P5 à P9			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur E - de P5 à P9			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur F - de P5 à P9			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur G - de P5 à P9			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Cage d'ascenseur H - de P5 à P9			
Fosse *Fosse en béton brut*	14	Tout identique	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Machinerie Machinerie : Béton	5	L'ensemble des machineries sont identiques	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)
Trémie d'ascenseur Béton brut	2	Toute hauteur	Visuel (matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante : Bon état)

N 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Cage d'ascenseur A - de P1 à P4			
Enduits blanc *Idem Ech n° 1: Porte palière*	4	Toutes les portes palières son identique	AR-16-LH-095734-01 / META / EUROFINS-LEM
Joints de dilatation *Idem Ech n°4: Joint de dilatation sur mur et plafond*	1	Machinerie	AR-16-LH-095737-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n° 1: Enduit blanc*	3	Enduit blanc sur porte et cabine	AR-16-LH-095734-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur B- de P1 à P4			
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Porte et cabine*	15	Sur l'ensemble des portes et cabines du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits blanc *Idem Ech n° 1: Porte Cabine*	4	Toutes les portes palières son identique	AR-16-LH-095734-01 / META / EUROFINS-LEM
Joints de dilatation *Idem Ech n°4: Joint de dilatation sur mur et plafond*	1	Machinerie	AR-16-LH-095737-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur C- de P1 à P4			
Enduit ciment ***Ech n°3**: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Joints de dilatation ***Ech n°4**: Joint de dilatation du bâtiment*	9	Machinerie	AR-16-LH-095737-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur ***Ech n°2**: Enduit blanc sur porte et cabine*	10	Toutes les portes cabines son identique.	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes palières d'ascenseurs *Idem Ech n°1: enduit blanc sur porte palière*	11	Toutes les portes palières son identique.	AR–16-LH-095734-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur D- de P1 à P4			
Enduits blanc ***Ech n°1**: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte palière et cabine	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Porte et cabine*	16	Sur l'ensemble des ascenseurs du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM

N 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur E- de P1 à P4			
Enduits blanc *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur F- de P1 à P4			
Enduits blanc *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Enduit Blanc*	17	Porte et cabine sur l'ensemble des ascenseurs du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur G- de P1 à P4			
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	18	Sur l'ensemble des ascenseurs du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduits blanc *Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte ***Ech n°5**: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM

N 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur H- de P1 à P4			
Enduits blanc *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur *Idem n°2: Enduit blanc*	19	Sur l'ensemble des ascenseurs du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur A - de P5 à P9			
Enduits blanc *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	20	Sur l'ensemble des ascenseurs du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur B- de P5 à P9			
Enduits blanc *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	21	Sur l'ensemble des ascenseurs du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur C- de P5 à P9			
Enduits blanc *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM

N 3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	22	Sur l'ensemble des ascenseurs du bâtiment.	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur D- de P5 à P9			
Enduits blanc *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	23	Sur l'ensemble des ascenseur du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur E- de P5 à P9			
Enduits blanc *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	24	Sur l'ensemble des ascenseurs du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur F- de P5 à P9			
Enduits blanc *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	25	Sur l'ensemble des ascenseurs du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM

3.3 Composants repérés sans amiante, (analyse en laboratoire)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Cage d'ascenseur G- de P5 à P9			
Enduits blanc *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	26	Sur l'ensemble des ascenseurs du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM
Cage d'ascenseur H- de P5 à P9			
Enduits blanc *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	7	Enduit sur porte intérieur et cabine côté extérieure toit	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes et cloisons palières d'ascenseurs *Idem Ech n°2: enduit blanc intérieur*	8	Sur l'ensemble des portes palière	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Portes de cabine d'ascenseur *Idem Ech n°2: Enduit blanc*	27	Sur l'ensemble des ascenseurs du bâtiment	AR-16-LH-095735-01 / META / EUROFINS-LEM
Joint sur porte *Idem Ech n°5: Joint sur porte métallique de la machinerie en terrasse*	13	Toute les portes en terrasse son identique	AR-16-LH-095738-01 / META / EUROFINS-LEM
Enduit ciment *Idem Ech n°3: Enduit ciment en trémie*	12	Toute les trémies son identique	AR-16-LH-095736-01 / META / EUROFINS-LEM

3.4 Composants de la liste de l'annexe A de la norme NF X 46-020 non analysés (*)

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

(*) Ces composants doivent faire l'objet d'une analyse avant le début des travaux : sinon ils seront considérés comme contenant de l'amiante.

4. Autres composants repérés

Les informations sur d'autres composants communiquées par le propriétaire, le mandataire ou le laboratoire d'analyse sont mentionnées dans les tableaux ci-dessous.

4.1 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur contenant de l'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance : n° échantillon / analyse / Laboratoire
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.2 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur ne contenant pas d'amiante

Identité du composant		Zone de présence du composant	Mode de reconnaissance
Monte plat Ministre			
Machinerie		Poutre	AR-16-LH-095739-01 / META / EUROFINS-LEM

4.3 Autres composants portés à la connaissance de l'opérateur en attente d'analyse

Identité du composant		Zone de présence du composant	Commentaires
Ensemble des parties d'immeuble concernées par la mission (voir §1.2 et §2.3)			
Néant			

4.4 Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement de l'amiante

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, en particulier lorsque les cotations des matériaux sont note3 (pour les matériaux de la liste A), AC1, AC2 (pour les matériaux de la liste B situés à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés), le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante, les interventions suivantes :
- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,
- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.
Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

5. Obligations consécutives aux travaux de retrait ou de confinement

Lorsque le présent rapport est suivi de travaux, le propriétaire doit effectuer après enlèvement ou confinement des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A ou de la liste B situés à l'intérieur des bâtiments occupés ou fréquentés, les interventions suivantes :

- Examen visuel des ouvrages par une personne certifiée,

- Mesures d'empoussièrement par un organisme accrédité par le COFRAC.

Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé, par une personne certifiée, à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux dans un délai maximal de trois ans.

Ces interventions sont rendues obligatoires par l'article R.1334-29-3 du code de la santé Publique.

6. ANNEXES

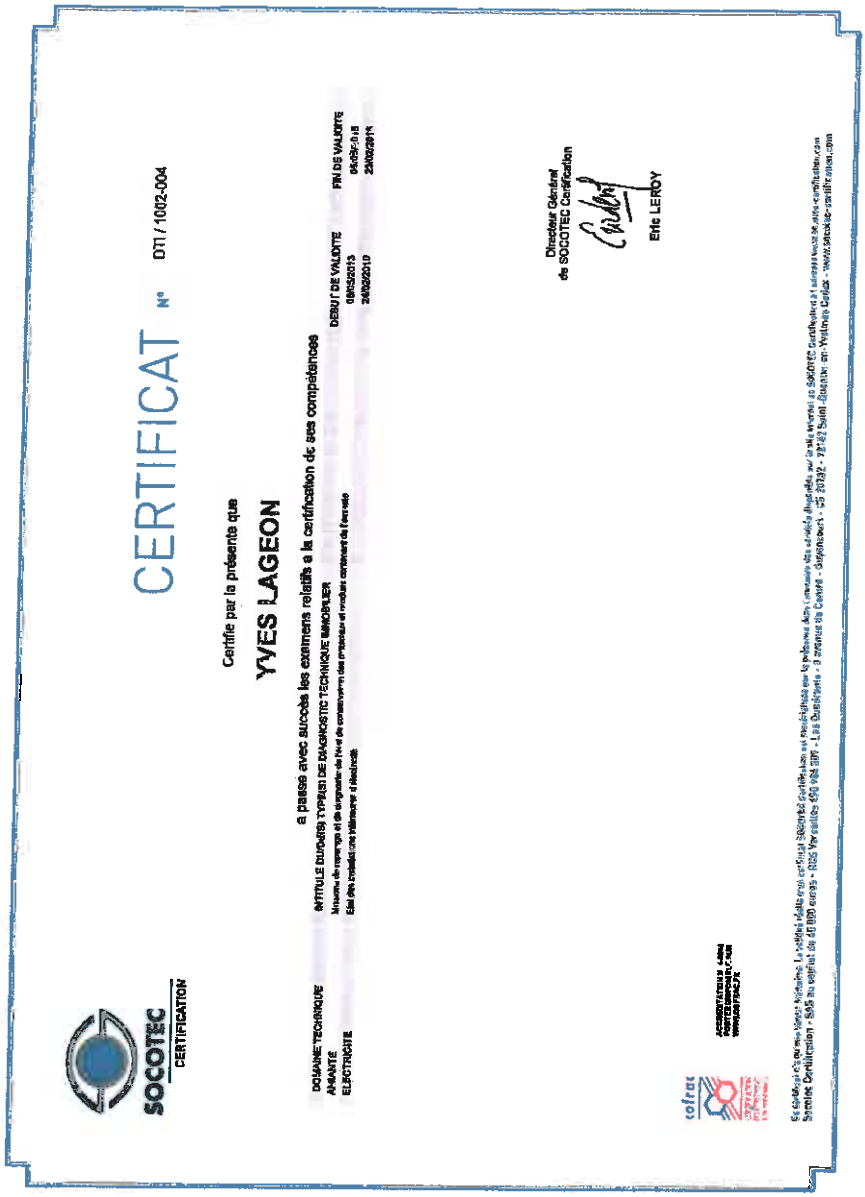

SOCOTEC CERTIFICATION

CERTIFICAT N° DTI / 1002-004

Certifie par la présente que

YVES LAGEON

a passé avec succès les examens relatifs à la certification de ses compétences

DOMAINE TECHNIQUE	INTITULE DU/DES TYPE(S) DE DIAGNOSTIC TECHNIQUE IMMOBILIER	DEBUT DE VALIDITE	FIN DE VALIDITE
AMIANTE	Mesures de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des produits et matériaux contenant de l'amiante	08/05/2013	05/05/2018
ELECTRICITE	Etat des installations intérieures d'électricité	24/02/2010	23/02/2014

Directeur Général
de SOCOTEC Certification

Eric LEROY

MINISTERE DES FINANCES

LOCALISATION ASCENSEURS / MONTE-CHARGE

BATIMENT A

de P1 à P4

le 15/01/1990

COLBERT

OTIS

R.G.S

MONTE-CHARGE

MONTE-PLAT

R.A.S

Ech n°1

Ech n°2

Ech n°3

Ech n°4

Ech n°5

A B C D E G H

2401

Machinerie :

A : 8e et, Faux plafond

C, D : Terrasse, Local 0607

F : Dome 2, Local 1310

G : Terrasse, Héliport

H : Terrasse, Local 0109

2401 169

2401 168

2401 338

2401 339

2401 337

2401 340

2401 343 (09)

2401 344 (10)

Ministres

Plate-forme Héliport

2401 170

2401 171

2401 341

2401 342

2401 172

2401 173

2401 174

2401 175

2401 176

2401 177

2401 345 (11)

cercle (Ministre)

2401 348 (14)

2401 349 (15)

2401 347 (13)

2401 346 (12)

MINISTRE

OFFICE B

OFFICE A

Cercle

A1

NBC 010

MINISTRES EMBARCADERE

A2

A2

A3

P1

P2

P3

P4

GOLBERT Bâtiment A
- P5 à P9 -

— MINISTERE DES FINANCES —

LOCALISATION ASCENSEURS / MONTE-CHARGE

BATIMENT A

de P5 à P9

le 15/01/1990

Machinerie :

A : Rdc, Local 4124 g
B : Terrasse, Local 4509 8
C : Terrasse, Local 0109 7
D : Rdc, Local 4124 6
E : Terrasse, Local 4509 5
F : 9e et, Local 0110 4
G : 9e et, Local 8007 3
H : 8e et, Fauxplafond 2

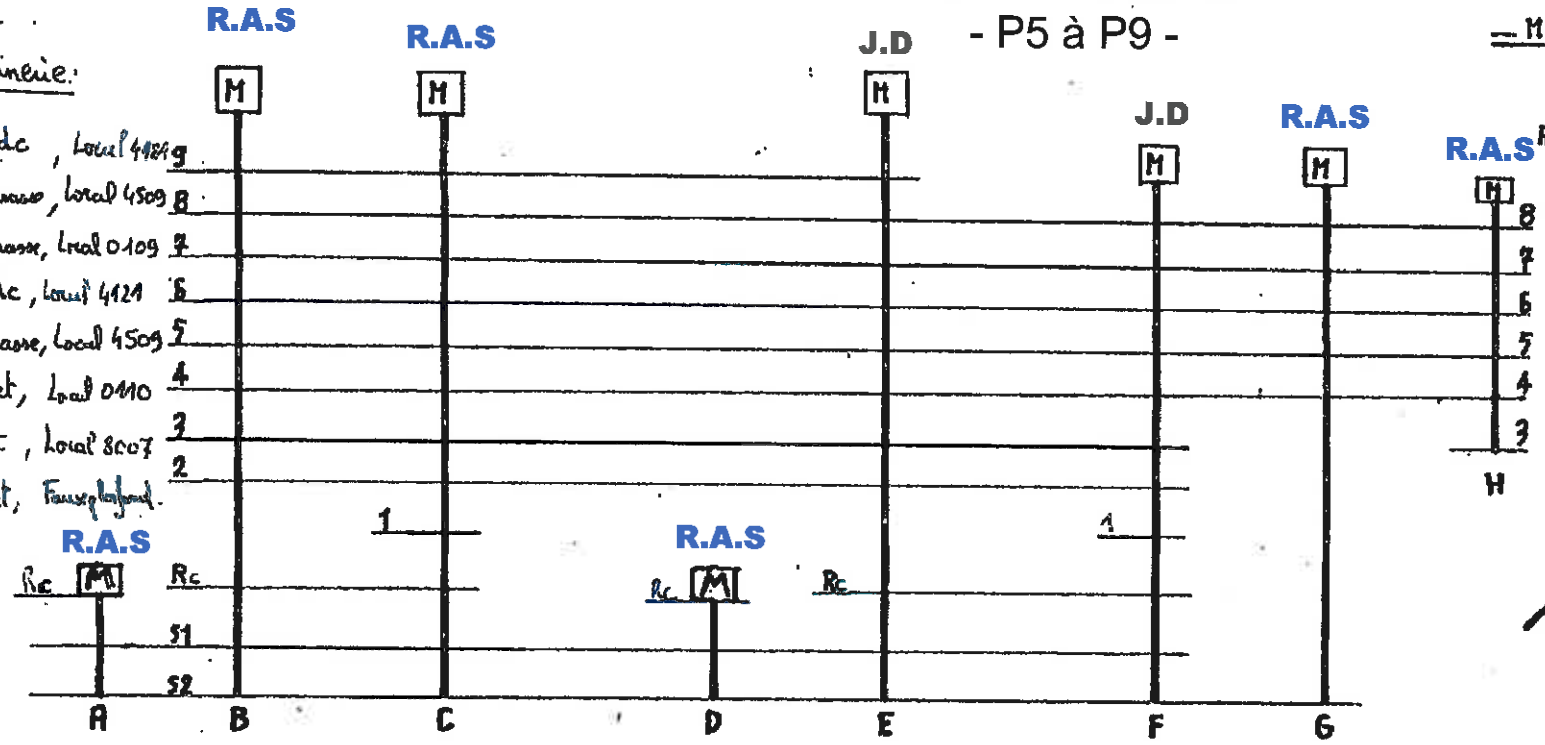

en service

OTIS

R.C.S

MONTE-CHARGE

E.M

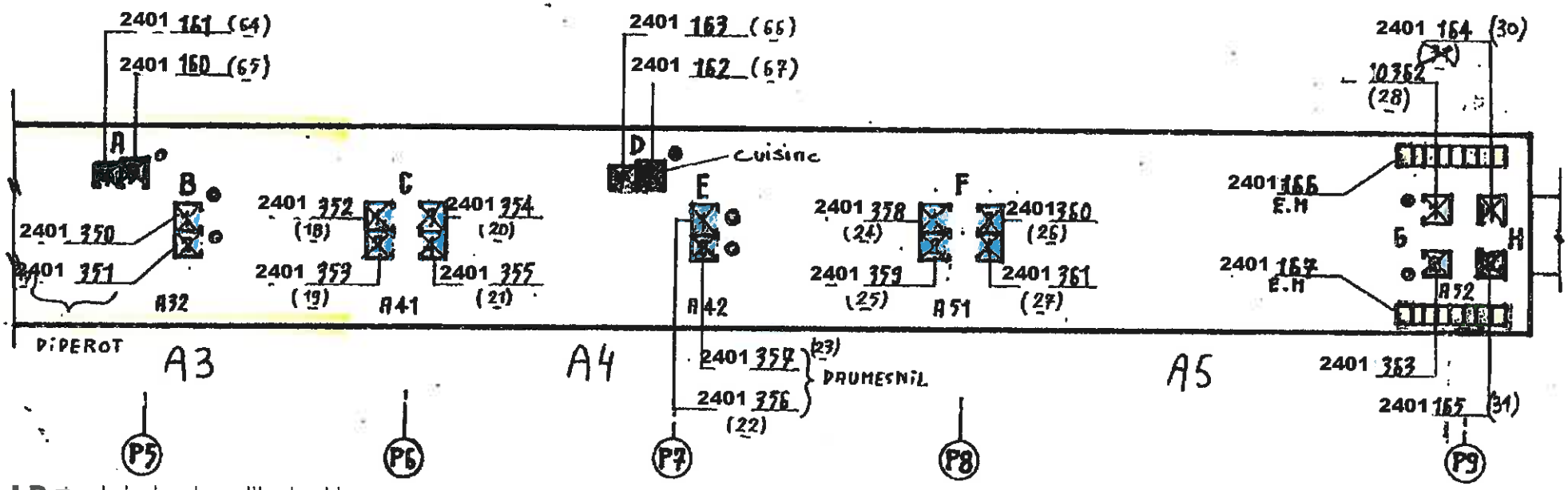

J.D = Joint de dilatation

eurofins

Hygiène du Bâtiment Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-095734-01 Version du : 25/10/2016 23:29
Dossier N° : 16H033511 Date de réception :19/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033511-001 (1)
Référence échantillon : 1 Bat Colbert Asc D Enduit blanc porte palière

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)
(1) . La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. La quantité d'échantillon initiale n'était pas suffisante au regard de l'arrêté du 6 mars 2003, une contre-analyse sera impossible

Estelle Piquet
Chef de service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France S
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Hygiène du Bâtiment Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-095735-01 Version du : 25/10/2016 23:29 Page 1/1
Dossier N° : 16H033511 Date de réception :19/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033511-002 (1)
Référence échantillon : 2 Bat Colbert Asc C Enduit blanc cabine

	Paramètres	Résultats
Couche 1		
	Description visuelle	Matériau semi-dur (gris)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)
(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. La quantité d'échantillon initiale n'était pas suffisante au regard de l'arrêté du 6 mars 2003, une contre-analyse sera impossible

Estelle Piquet
Chef de service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France S
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins

Hygiène du Bâtiment Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-095736-01 Version du : 25/10/2016 23:29 Page 1/1
Dossier N° : 16H033511 Date de réception :19/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033511-003 (1)
Référence échantillon : 3 Bat Colbert Trémie asc C Enduit ciment

	Paramètres	Résultats
Couche 1		
	Description visuelle	Matériau semi-dur de type ciment (gris)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)
(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. La quantité d'échantillon initiale n'était pas suffisante au regard de l'arrêté du 6 mars 2003, une contre-analyse sera impossible

Estelle Piquet
Chef de service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France S
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-095737-01 Version du : 25/10/2016 23:29
Dossier N° : 16H033511 Date de réception :19/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033511-004
Référence échantillon : 4 Bat Colbert Machinerie C et D Joint de dilatation

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau fibreux de type isolant (jaune)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Estelle Piquet
Chef de service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France S
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-095738-01 Version du : 25/10/2016 23:30 Page 1/1
Dossier N° : 16H033511 Date de réception :19/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033511-005
Référence échantillon : 5 Bat Colbert machinerie G Joint sur porte

	Paramètres	Résultats
Couche 1		
	Description visuelle	Matériau de type mousse (gris)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Estelle Piquet
Chef de service

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France S
117, Quai de Valmy ,CS 5004
F-75484 Paris Cedex 10, FRANCE
Tél: +33 1 40 37 03 03 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb
S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION
N°1- 1592
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

eurofins | Hygiène du Bâtiment Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS

SOCOTEC FRANCE
Monsieur Yves LAGEON
Immeuble "Le Dynasteur"
6-8 Rue Andras Beck
92360 MEUDON LA FORET

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-16-LH-095739-01 Version du : 25/10/2016 23:30
Dossier N° : 16H033511 Date de réception :19/10/2016
Référence dossier : 1609207F0000024 - BERCY - PARIS

Echantillon N° : 16H033511-006 (1)
Référence échantillon : 7 Bat Colbert Monte plat ministre Enduit plâtreux

	Paramètres	Résultats
	Couche 1	
	Description visuelle	Matériau semi-dur (fibreux) (gris) (clair)
	Traitement de l'échantillon	Calcination et attaque acide (méthode interne de traitement)
	Nombre de préparations	1
*	**Résultat de l'analyse par MET**	**Fibres d'amiante non détectées**

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :
Microscopie Electronique à Transmission (**MET**) réalisée selon les parties pertinentes de la norme **NFX 43-050**

NB : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande
NB : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Observation(s) échantillon(s)
(1) La totalité de l'échantillon a été utilisée pour rendre le résultat. La quantité d'échantillon initiale n'était pas suffisante au regard de l'arrêté du 6 mars 2003, une contre-analyse sera impossible

Estelle Piquet
Chef de service

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI
DPAEP - BUREAU 5B - TELEDOC 731
139, Rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de Madame RIVIERE

DIAGNOSTIC
AMIANTAGE
TECHNIQUE

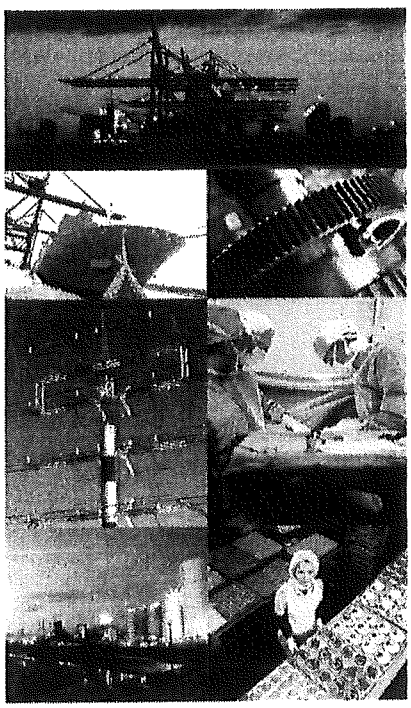

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Code prestation : k161

LIEU D'INTERVENTION :
Bâtiment COLBERT
139, Rue de Bercy
75012 PARIS

DATE : 06 au 08/04/2009

AFFAIRE N° : 09.880.803.03805.00.H

RAPPORT N° : 005.AMIA.001

apave

Agence Export Grands Comptes
13-17 Rue Salneuve
75854 PARIS CEDEX 17
Tel. 01.40.54.59.26 - Fax. 01.40.54.57.47

Agence Export Grands Comptes
13-17 Rue Salneuve
75854 PARIS CEDEX 17
Tel. 01.40.54.59.26 - Fax. 01.40.54.57.47

Lieu d'intervention :
Bâtiment COLBERT
139, Rue de Bercy
75012 PARIS

Date : 06 au 08/04/2009

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE

Code prestation : K161

Adresse d'expédition : **MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI**
DPAEP - BUREAU 5B - TELEDOC 731
139, Rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de : Madame RIVIERE

Intervenant :
M. CIOMAC

Signature :

Accompagné par :
M. AUTHIAT

SOMMAIRE

1. SYNTHESE DES RESULTATS 3

1.1. Obligations réglementaires 3
1.2. Préconisations 3

2. GENERALITES 4

2.1. Objectif de la prestation 4
2.2. Références réglementaires 4
2.3. Compétence et assurance 4
2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation 4
2.5. Rapport(s) précédent(s) 4

3. DESCRIPTION DU OU DES BATIMENTS 5

3.1. Propriétaire du ou des bâtiments 5
3.2. Périmètre de la prestation 5
3.3. Locaux non visités 5

4. RESULTATS ET AVIS 6

5. SCHEMA 7

6. BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX 61

1. SYNTHESE DES RESULTATS

1.1. Obligations réglementaires

Nous avons recensé des matériaux et produits contenant de l'amiante selon le programme de repérage défini dans l'annexe 13.9 de l'article R 1334-24 du code de la santé publique. Les conclusions conduisent aux obligations réglementaires récapitulées ci dessous.

Locaux ou zone homogène nécessitant des travaux sous 36 mois (notation 3)

BATIMENT	LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
NEANT		

Locaux ou zone homogène nécessitant une mesure d'empoussièrement (notation 2)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
NEANT	

Locaux ou zone homogène nécessitant un contrôle périodique tous les 3 ans (notation 1)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
NEANT	

Locaux ou zone homogène avec matériaux ou produits contenant de l'amiante en état dégradé (notation D)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
NEANT	

Locaux ou zone homogène avec matériaux ou produits contenant de l'amiante en bon état (notation B)

LOCALISATION	MATERIAUX ET PRODUITS
Réseaux distribution eau glacée, tous niveaux	Enveloppe de calorifuge
Niv. -2/devant les 2 monte-charges	Panneaux rigides (gaines)
Fourreaux (manchons) pour réseaux divers, tous niveaux	Joints (tresses) coupe-feu * Voir « Légende », paragraphe 4

1.2. Préconisations

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être constitué selon la réglementation applicable à votre établissement.

Concernant les matériaux contenant de l'amiante, il conviendra d'éviter toute action pouvant libérer.

D'autres matériaux, comme par exemple les clapets et volets coupe-feu peuvent contenir de l'amiante. Ces matériaux, étant dans les réseaux **en service** et en bon état, nous n'avons pas fait des prélèvements

En cas de travaux à venir, vous avez l'obligation réglementaire de faire un rapport de recherche de matériaux amiantifères **avant travaux**.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de traitement ou de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser ces travaux conformément aux recommandations de la CRAM et aux guides de l'INRS.

2. GENERALITES

2.1. Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer lors « de la mise en vente de son immeuble ou de l'établissement du dossier technique amiante ».

2.2. Références réglementaires

Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 (Article L 1334-13 du code de la santé publique),
Article R 1334-24 du code de la santé publique,
Arrêté du 22 Août 2002 relatif aux modalités d'établissement du repérage,
Arrêté du 07 février 1996 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des flocages et des calorifugeages contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 15 janvier 1998 relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis,
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Notre inventaire porte spécifiquement sur les matériaux et produits définis dans le PROGRAMME DE REPERAGE DE L'AMIANTE selon l'annexe 13-9 de l'article R 1334-24 du code de la santé publique.

2.3. Compétence et assurance

La certification de la compétence de l'intervenant a été délivrée par : SQI le 06/04/2007 – DTI/0704-011
N° de police et Compagnie d'assurance : **0067686 – QBE France**
N° SIRET : 775 690 639-00015
Nom et Adresse du laboratoire : 97-103, boulevard Victor Hugo 93400 SAINT OUEN

2.4. Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Le présent document concerne des matériaux ou produits visibles et accessibles conformément au code de la santé publique. Il n'exclut pas la présence d'amiante dans d'autres parties d'ouvrage. En cas de travaux ou de démolition un repérage complémentaire doit être réalisé dans le cadre de la réglementation relative à la protection des travailleurs.

2.5. Rapport(s) précédent(s)

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

NOM DU RAPPORT	ORGANISME EMETTEUR	DATE
NX 0842	SOCOTEC	08/12/2003
N° 40962 - 40963	Labo APAVE	04/03/1998
Prélèvements	APAVE	24/08/1998
Prélèvements	APAVE	18/05/1999
Prélèvements	APAVE	18/11/1997
97.860.803.05718.00.L (96/97)	APAVE	06/06/1997
97.860.803.05718.00.L (96/98)	APAVE	06/06/1997

Lors de notre visite, il nous a été remis les plans suivants : Plans des niveaux

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes :

Absence d'amiante dans les matériaux friables

3. DESCRIPTION DU OU DES BATIMENTS

3.1. Propriétaire du ou des bâtiments

Nom ou raison sociale : Bâtiment COLBERT

Adresse : 139, Rue de Bercy
Code Postal : 75012
Ville : PARIS

3.2. Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les locaux et les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

3.3. Locaux non visités

Les locaux qui n'ont pas pu être visités sont récapitulés avec les motifs dans le tableau ci-dessous :

LOCALISATION	LOCAUX	MOTIFS
Bât. COLBERT	- Bureaux des ministres ; - Appartements privés	Non accessibles

4. RESULTATS ET AVIS

Légende :
1 - Contrôle périodique de l'état de conservation des matériaux et produits (tous les 3 ans)
2 - Surveillance du niveau d'empoussièrement avec prélèvements d'air
3 - Travaux dans un délai de 36 mois
B - Bon état de conservation
D - Etat dégradé

Le résultat de l'analyse des échantillons prélevés ou reconnaissance visuelle fait apparaître la présence d'amiante uniquement dans les locaux ou zones homogènes précisés dans le tableau ci-dessous :

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES HOMOGENES	**MATERIAUX ET PRODUITS**	**VISUEL N° : Vxx ECHANTILLON N° : Exx**	**AVIS (NOTATION) 1-2-3-B-D**
Réseaux distribution eau glacée/tous niveaux	Enveloppe de calorifuge	GDL/02	B
Niv. -2/devant les 2 monte-charges	Panneaux rigides (gaines)	GDL/06	B
Fourreaux (manchons) pour réseaux divers/tous niveaux	Joints (tresses) coupe-feu (*)	1903 1902 E-5 E-6 E-8	B B B B B

Bât. COLBERT (RdC) :

Il n'y a plus de joints coupe-feu (tresses) dans les sas d'accès suivants :

- sas face à la pile n° 4 (colonne sèche n° A5) ;
- sas face à la pile n° 6 (colonne sèche n° A7) ;
- sas face à la pile n° 7 (colonnes sèches n° A8 et A18) ;
- sas face à la pile n° 8 (colonnes sèches n° A9 et A10).

Légende

(*) Nous avons repéré des joints (tresses) coupe-feu contenant de l'amiante au droit de passages dans les fourreaux des planchers ou des voiles.
Ces matériaux ne font pas partie de la liste établie selon l'Annexe 13.9 de l'article R 1334-24 du Code de la Santé Publique.
Une surveillance interne doit être effectuée en cas de dégradation et de libération éventuelle de fibres d'amiante.

5. SCHEMA

Etage courant

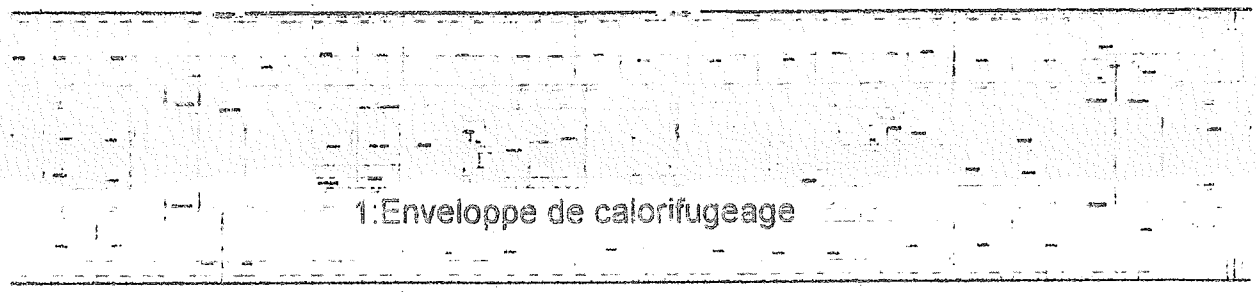

Légende du plan :

1 : Enveloppe de calorifugeage bande noire + mousse bleue - Réseau eau glacée - Distribution tous étages

Intérieur -2 : Sous-sol

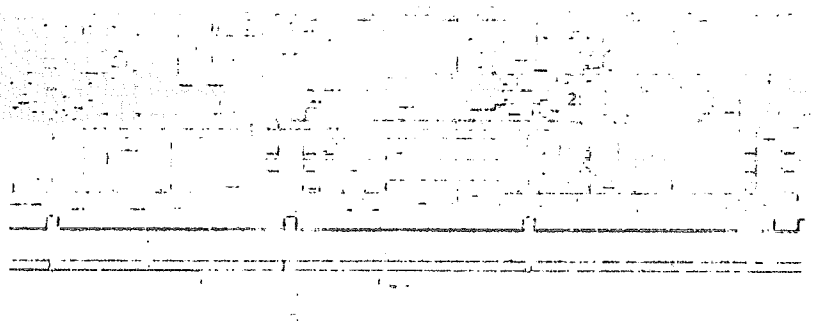

Légende du plan :

1 : Panneaux rigides (cloisons, gaines) devant les 2 montes charges - devant les 2 montes charges sous-sol-2

2 : Enveloppe de calorifugeage bande noire + mousse bleue / Réseau eau glacée - Distribution CASC - 2 pile 7 monte charge nord

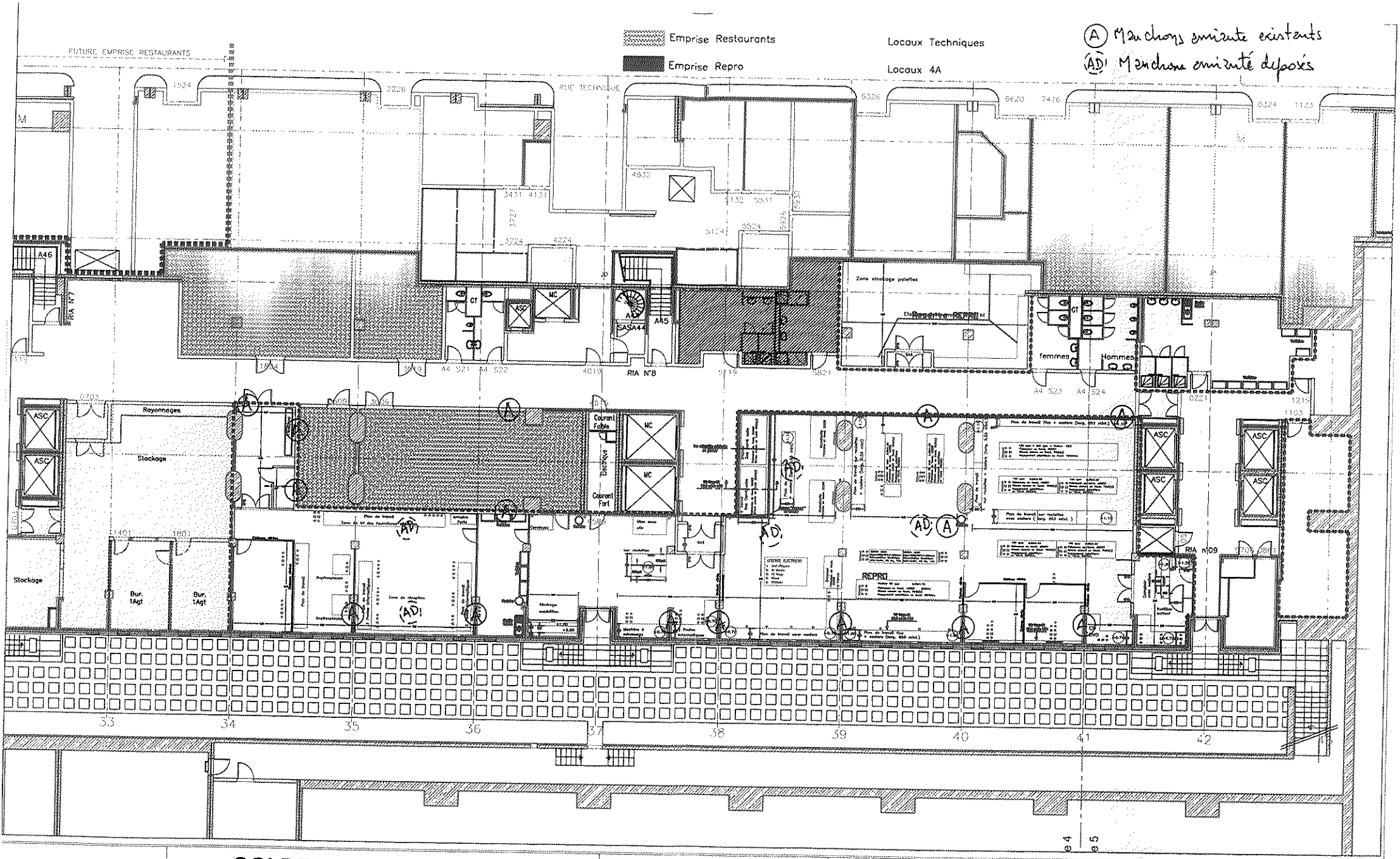

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BATIMENT COLBERT		SITE BERCY	AVANT PROJET
NIVEAU -2	ZONE TZ	ECHELLE 1/200	Etude de faisbilite du Centre de Reprographie
ADRESSE 139 rue de BERCY - 75012 PARIS CEDEX			AUTEUR / SERVICE Elaboration et Gestion des PLANS et DESSINS
TYPE PL	ETAT AP	DOCUMENT 03640	REVISION AI	DATE CREAT/REV 27/05/2008	OBJET DE LA REVISION: Pose d'un extracteur sur les machines " Dos Carré colle "

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DIRECTION DES PERSONNELS ET DE L'ADAPTATION DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL
SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU 5B - GESTION IMMOBILIERE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
TELEPHONE 731 - 120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12

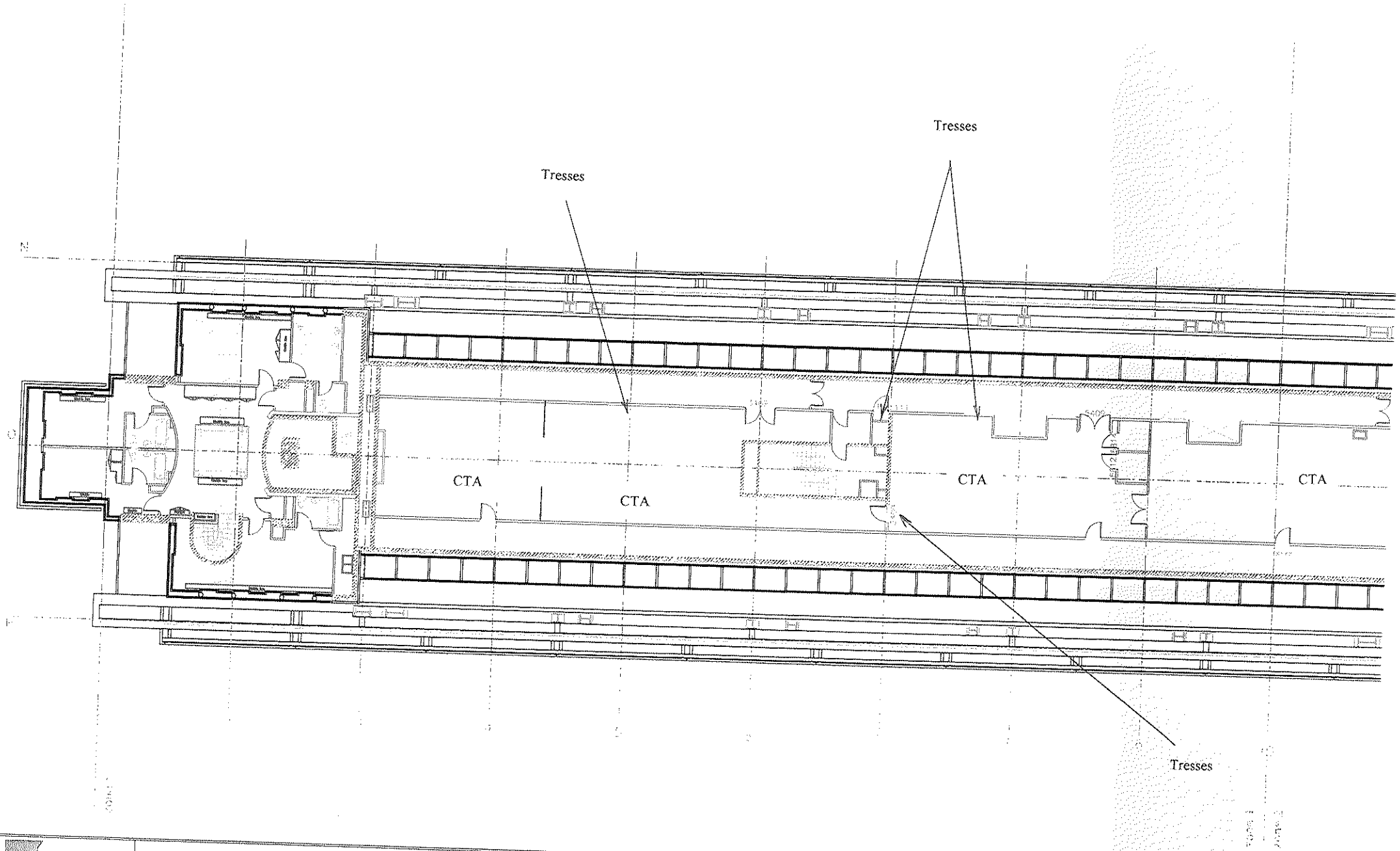

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE BUDGET, DES COMPTES PUBLICS

BATIMENT COLBERT			SITE BERCY	ETAT ACTUEL	DIRECTION DES PERSONNELS ET DE L'ADAPTATION DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL
NIVEAU 09	ZONE A1		ECHELLE 1/200		SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
ADRESSE 139 rue de BERCY - 75012 PARIS CEDEX				SERVICE Elaboration et Gestion des PLANS et DESSINS	BUREAU 5B -GESTION IMMOBILIERE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
TYPE PL	ETAT EA	DOCUMENT 00246	REVISION BO	DATE CREAT/REV 04/07/2008	OBJET DE LA REVISION Maj du Budget

COLBERT

MINISTERE DES FINANCES

COMPLEXE IMMOBILIER DE BERCY

CARTOGRAPHIE DE LA PRESENCE DE TRESSES AMIANTEES

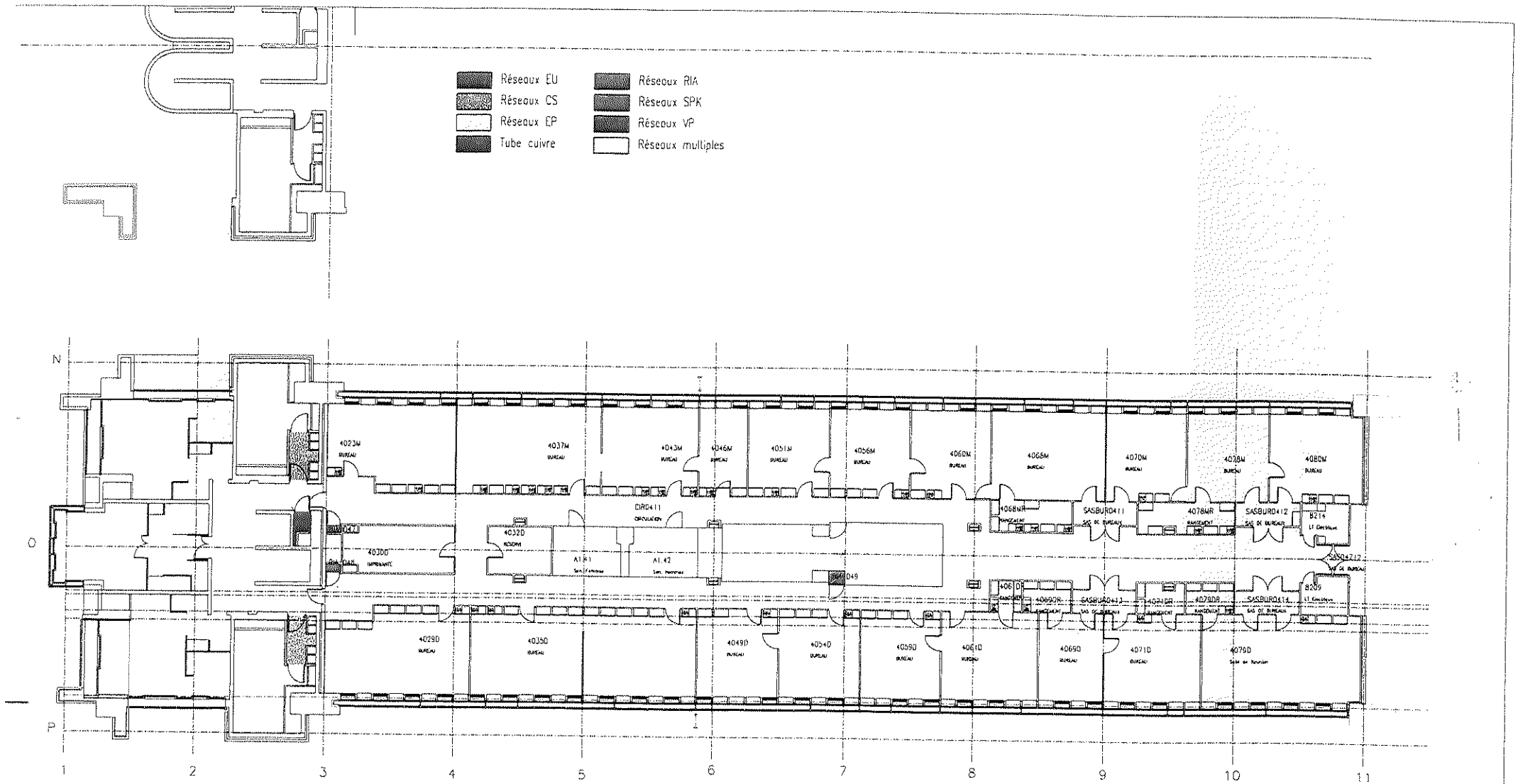

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	04	1

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	M	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col04z1

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

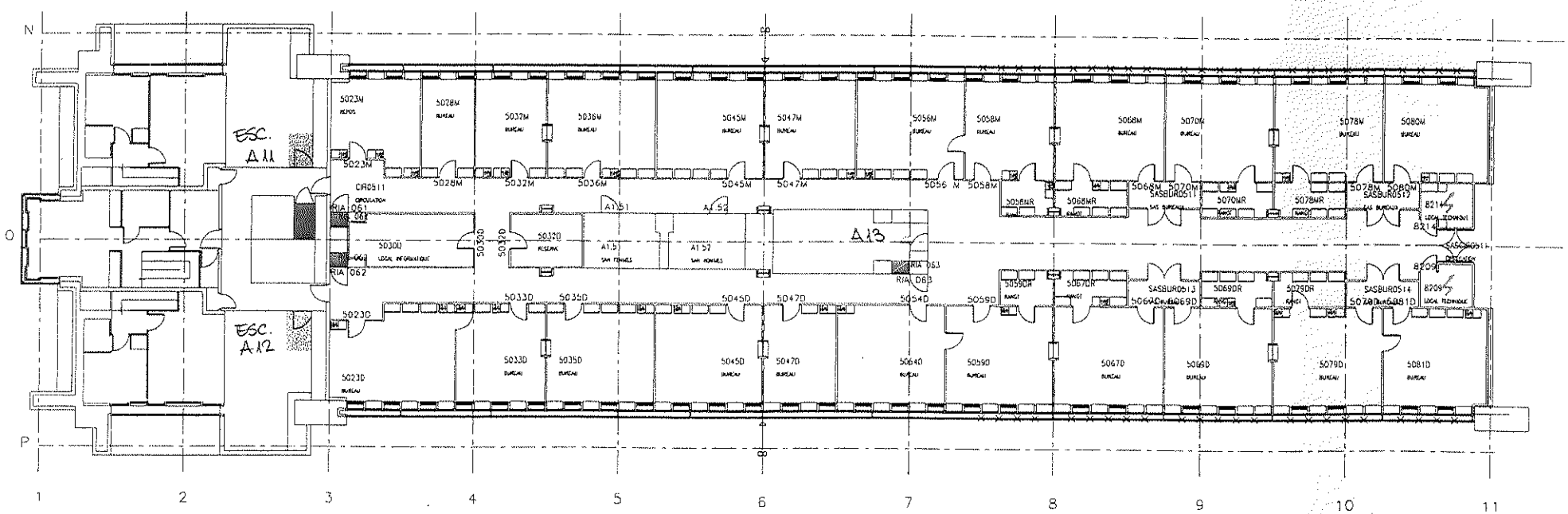

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	05	1

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	K	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Col05z1

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

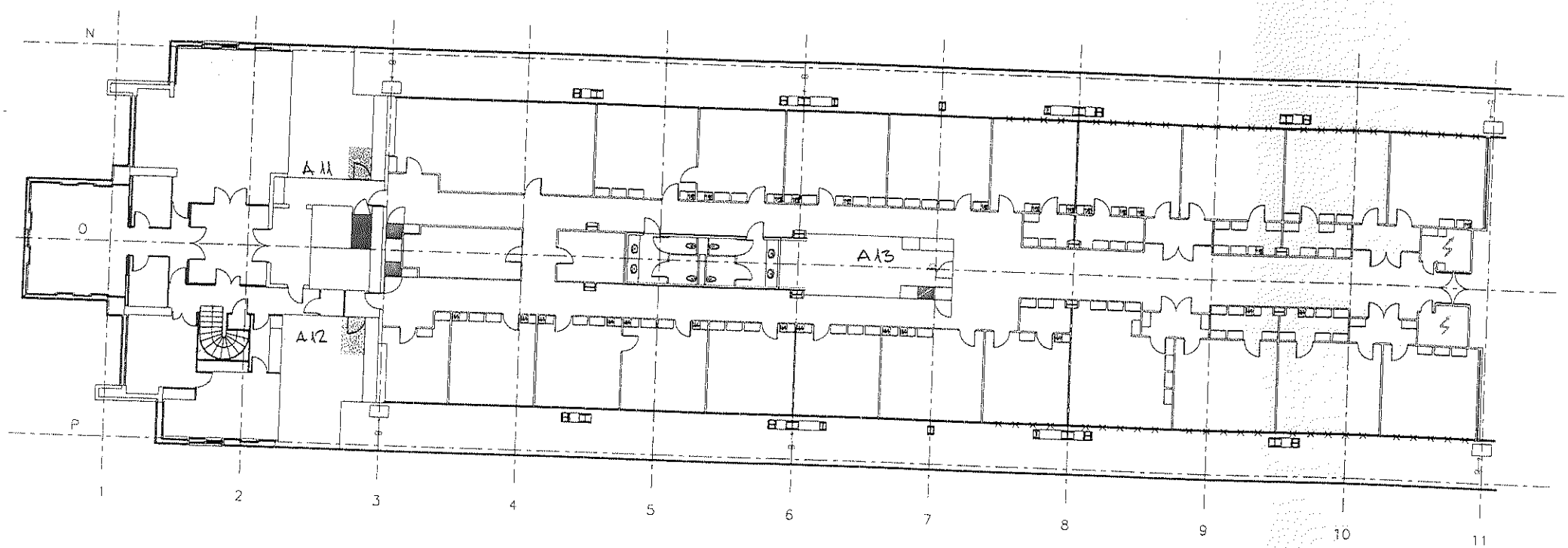

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	06	1

Date de création	État	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	N	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col06z1

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

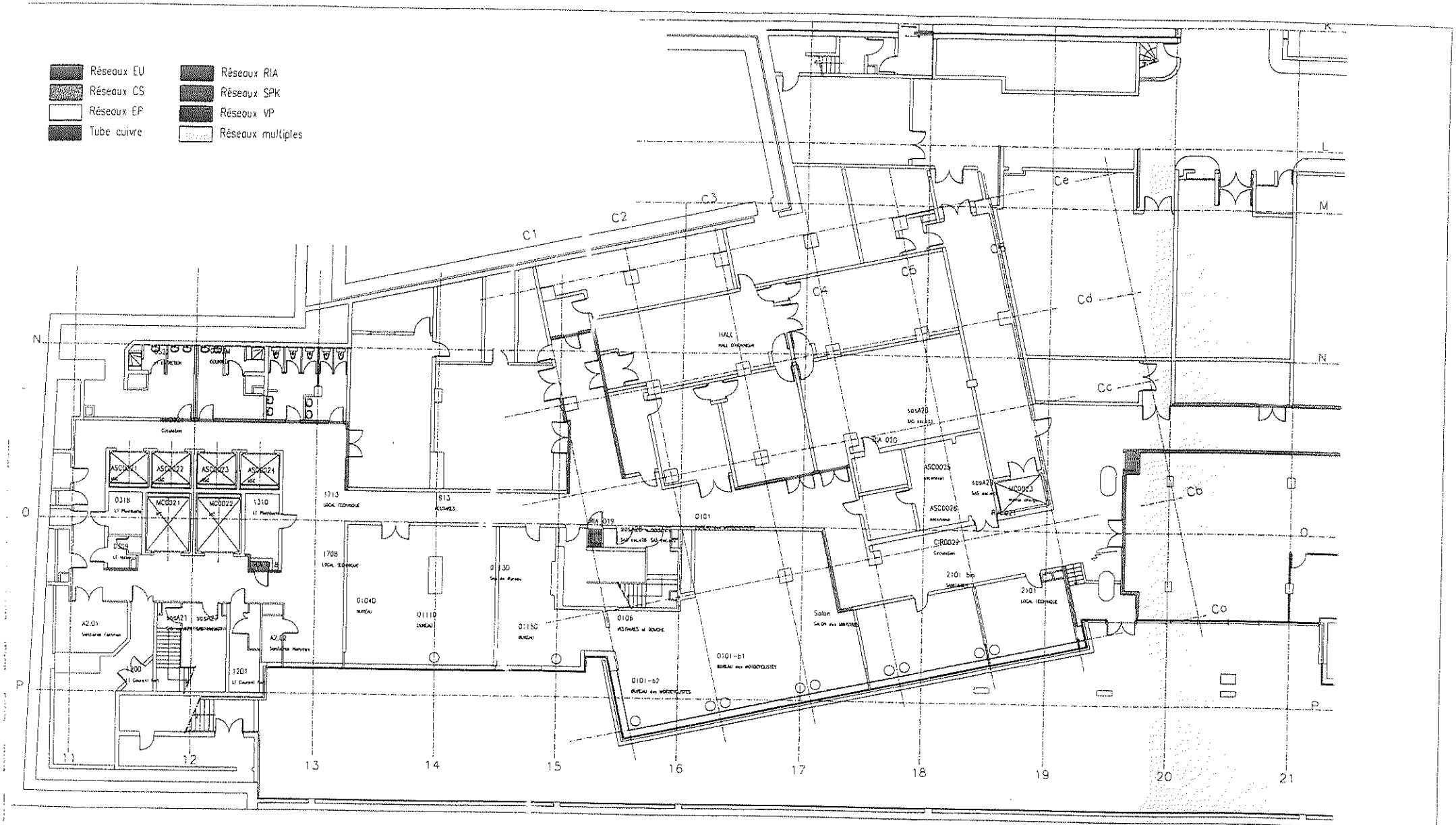

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY – 75572 PARIS CEDEX 12 – TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	S2	2

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/09/97	EA	1/200e	A	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG ColS2z2

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

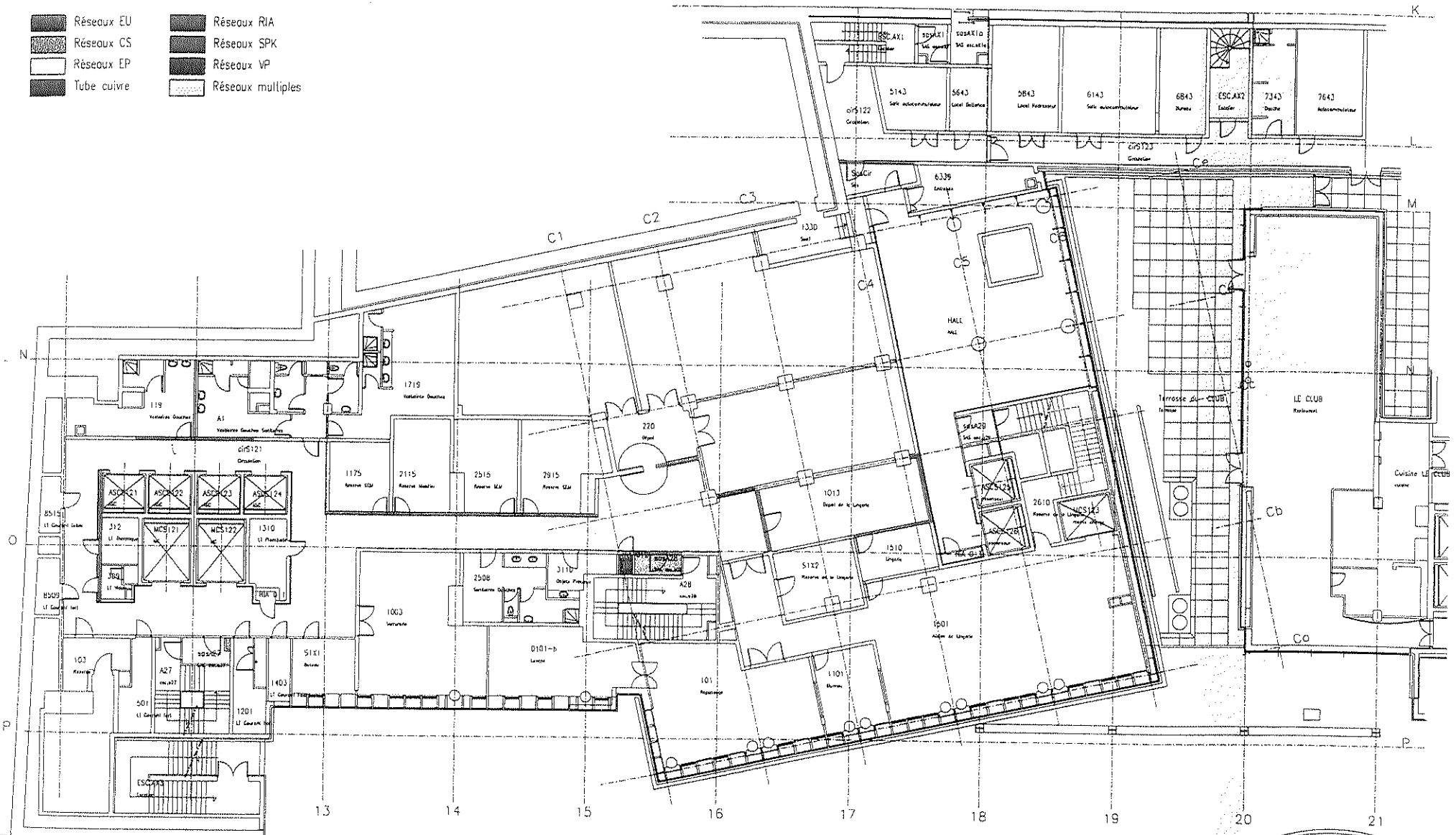

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	S1	2

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/09/97	EA	1/200e	A	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG ColS1z2

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

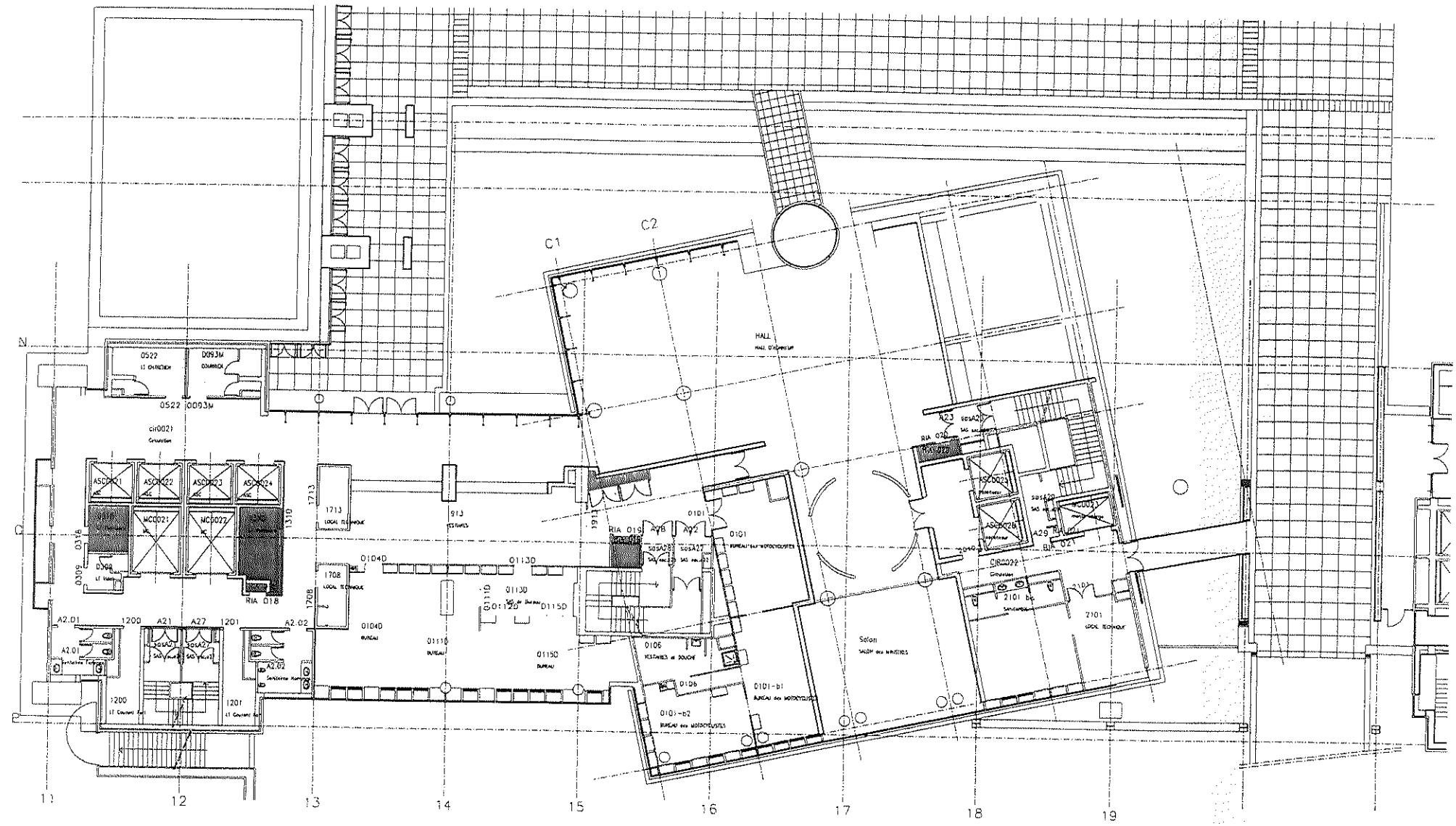

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux VP
Réseaux multiples

TECHNIP TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	00	2

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
01/12/94	EA	1/200e	F	LAV.
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Col00z2

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

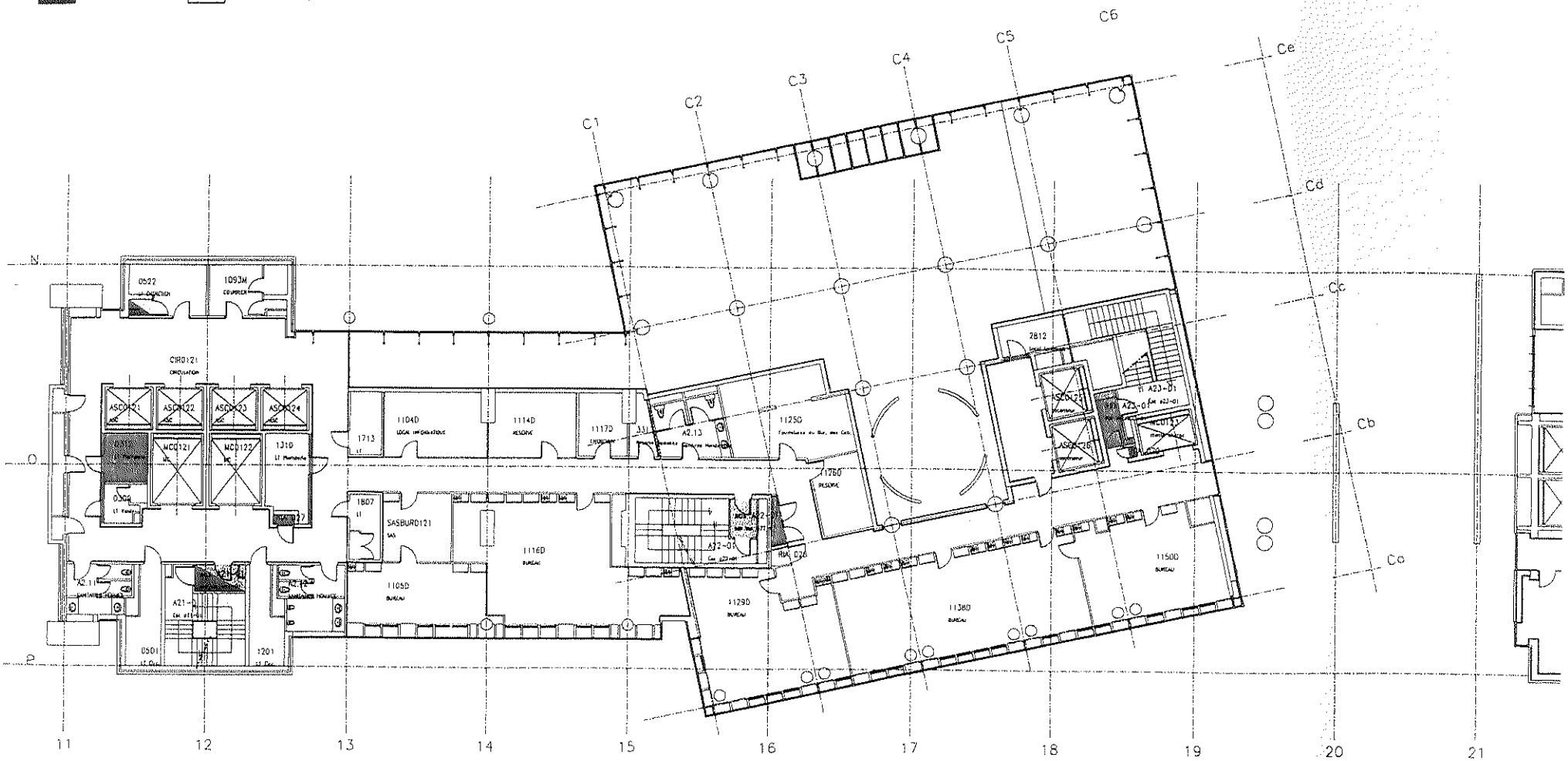

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	01	2

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	I	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col01z2

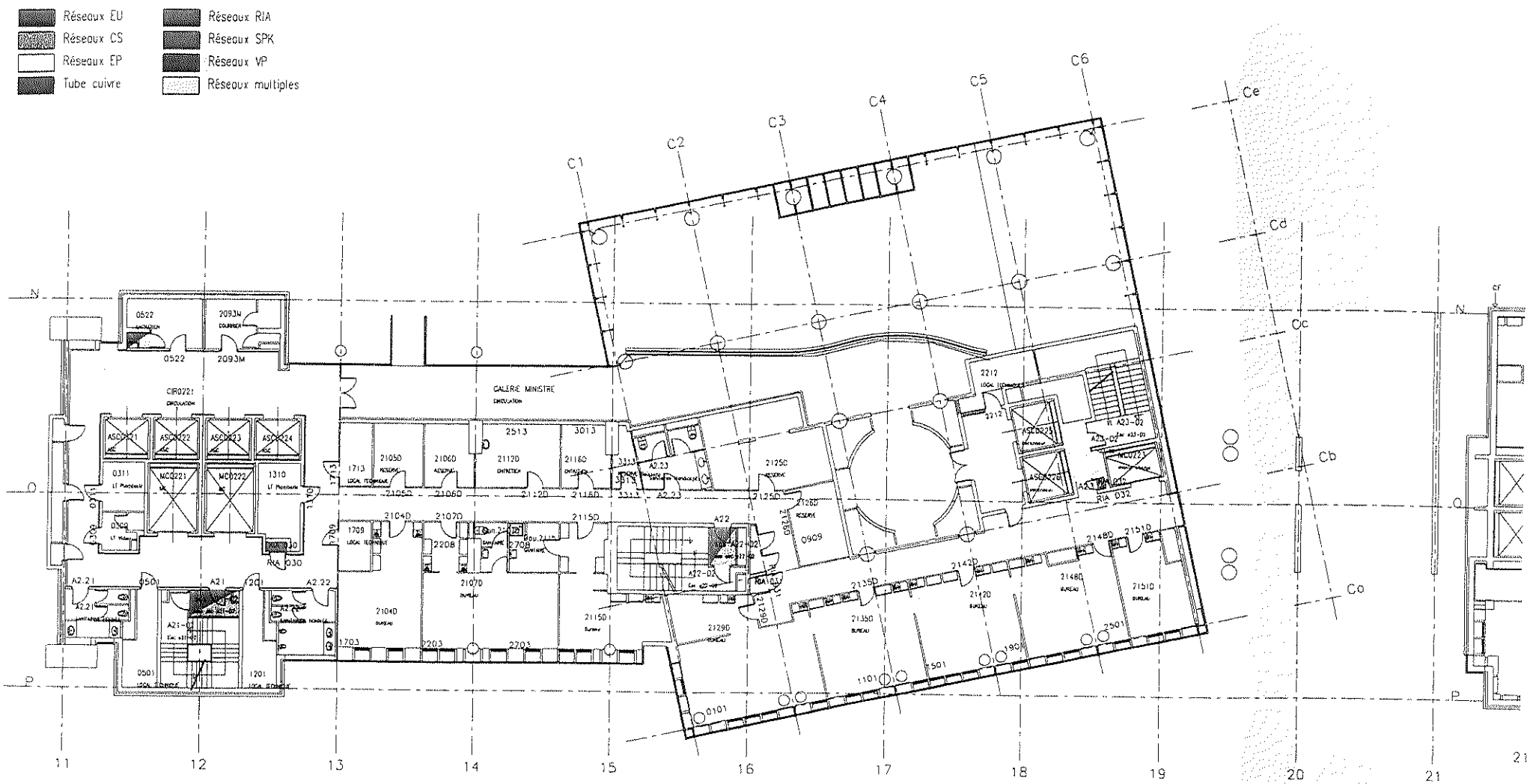

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY – 75572 PARIS CEDEX 12 – TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	02	2

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	K	LAV

Plan N° : 000000

Fichier DWG : Col02z2

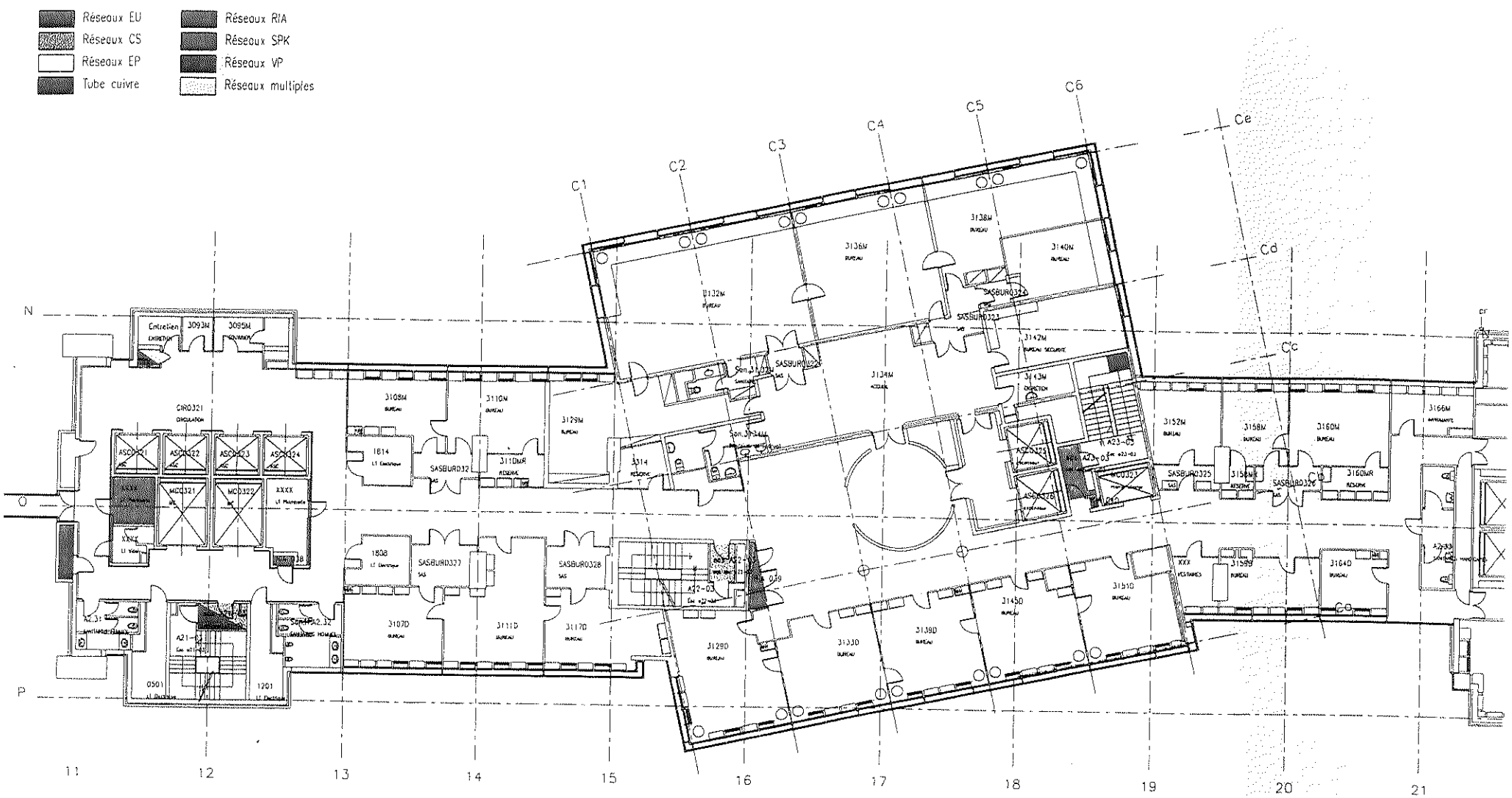

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	03	2

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	M	LAV.

Plan n°	Fichier DWG
000000	Col03z2

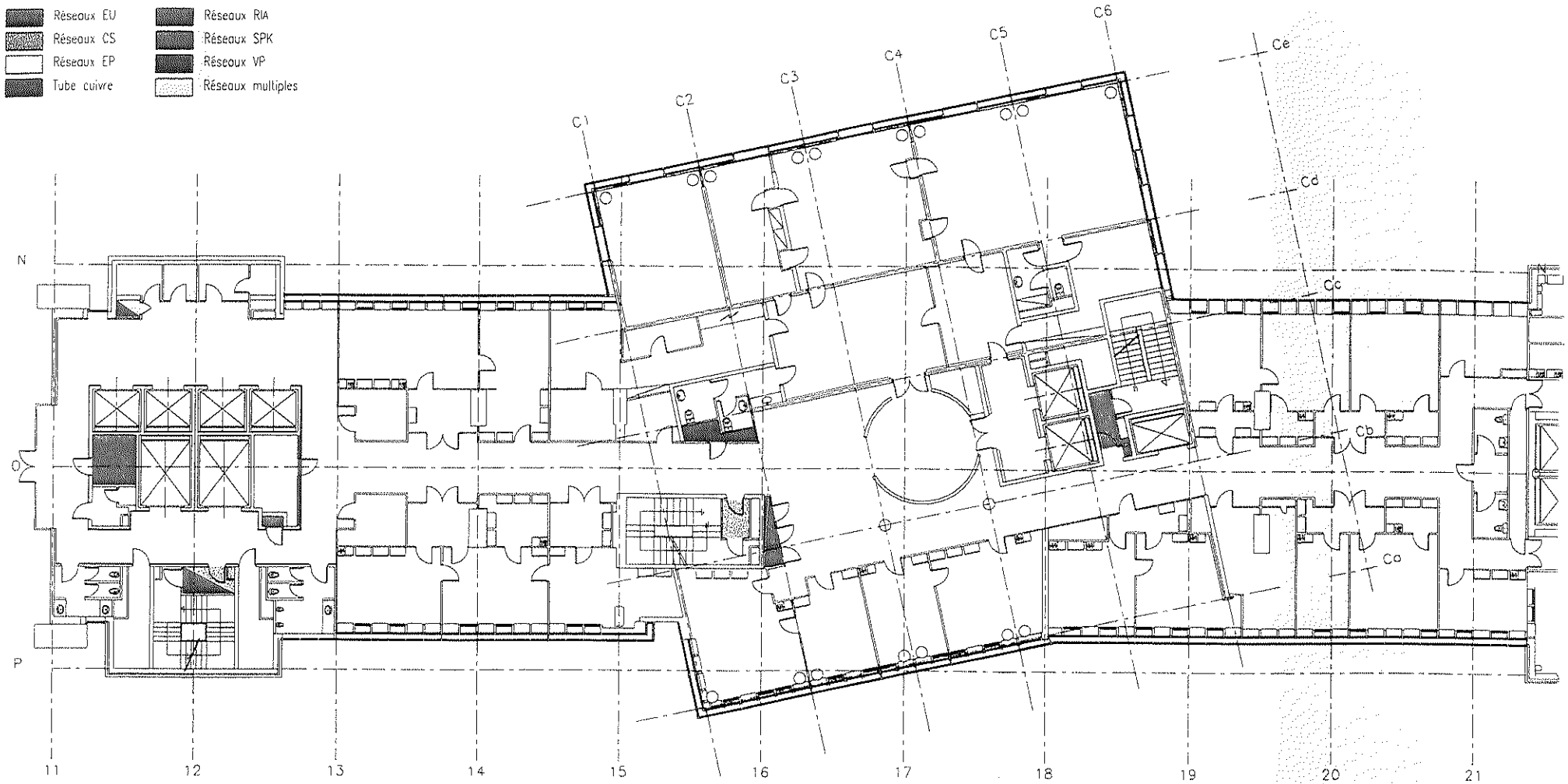

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	04	2

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	H	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Col0422

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

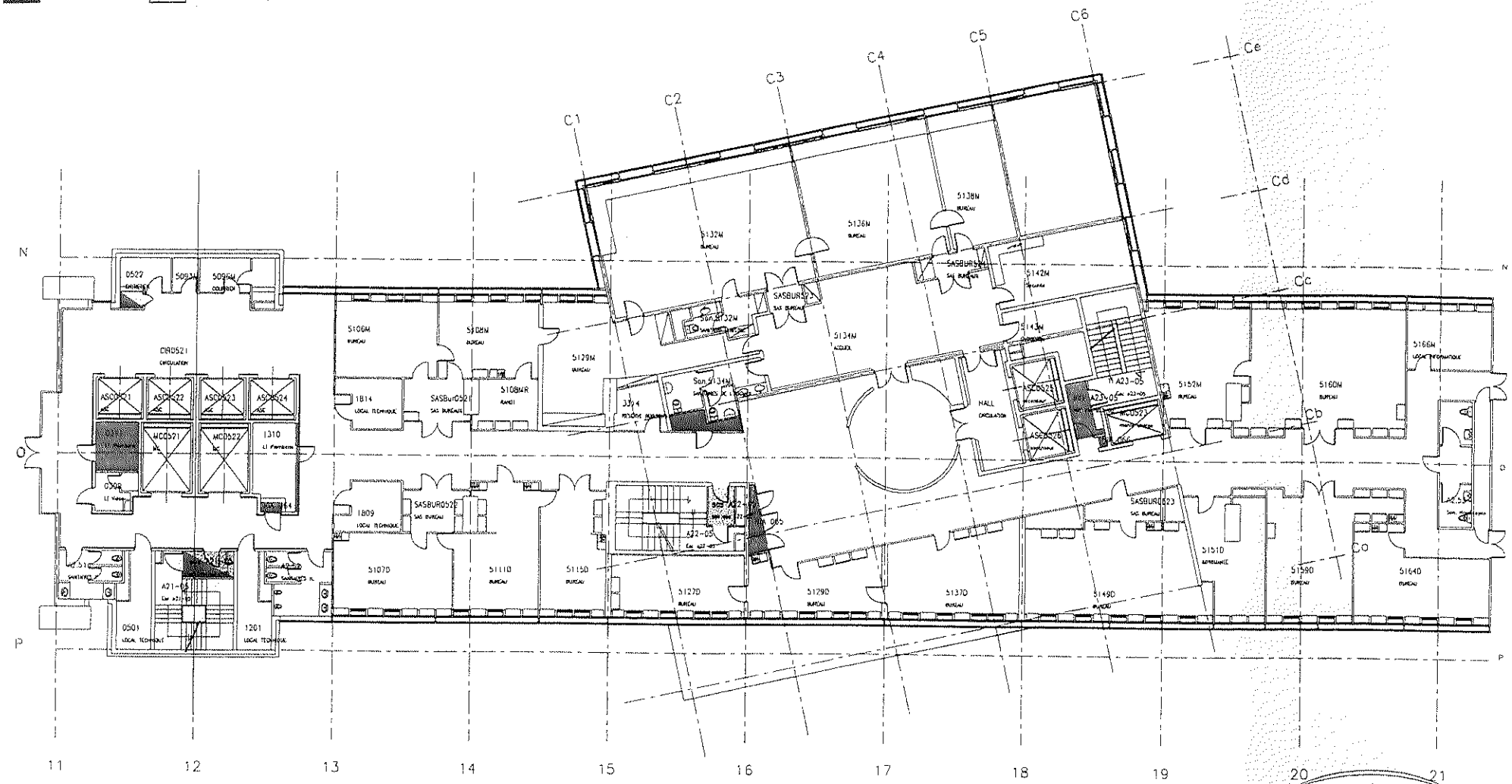

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	05	2

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	K	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col05z2

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

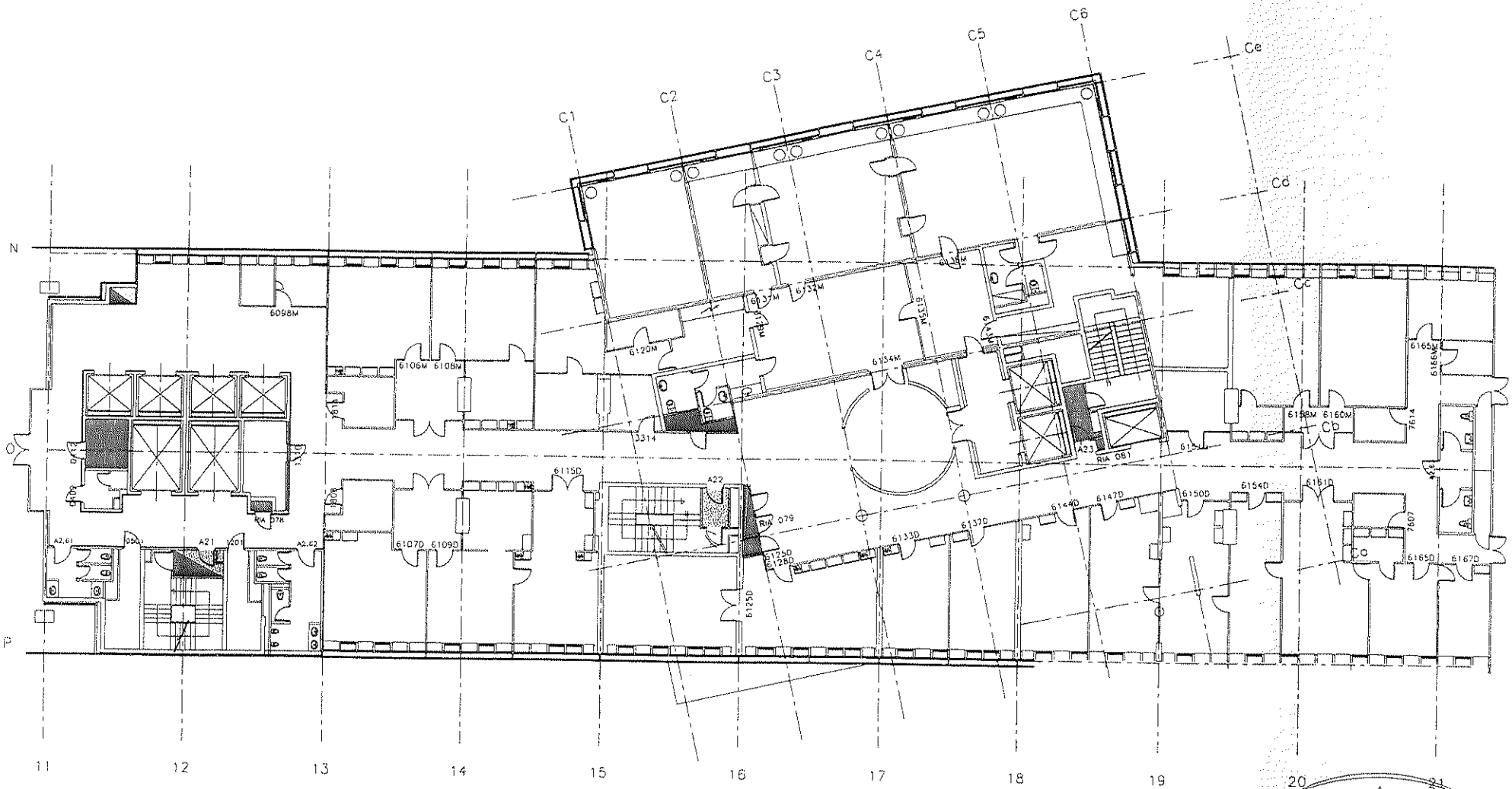

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	06	2

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	0	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col06z2

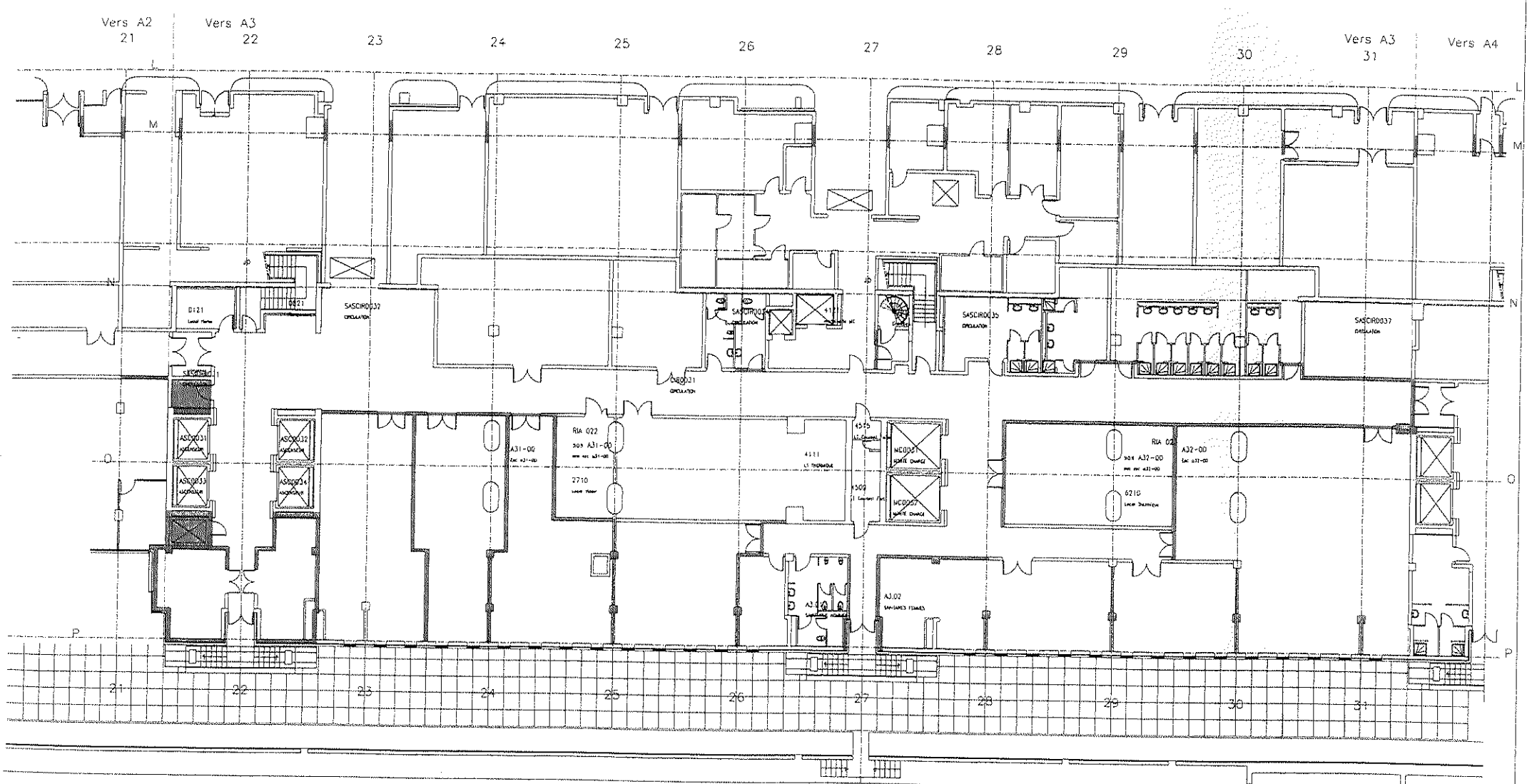

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux VP
Réseaux multiples

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	S2	3

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/09/97	EA	1/200e	A	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG ColS2z3

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

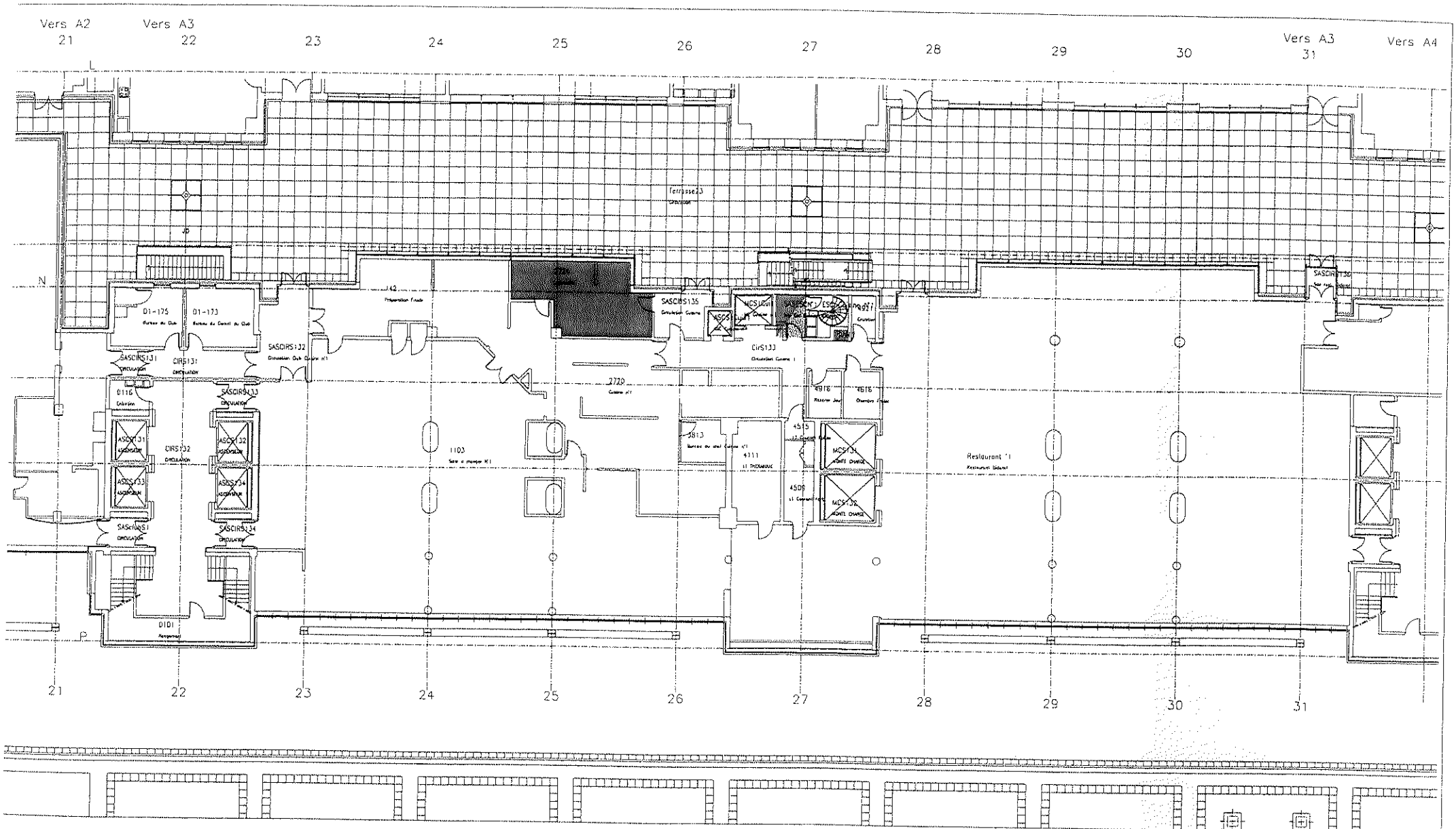

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux VP
Réseaux multiples

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	S1	3

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/09/97	EA	1/200e	A	LAV.

Plan N° : 000000

Fichier DWG : ColS1z3

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

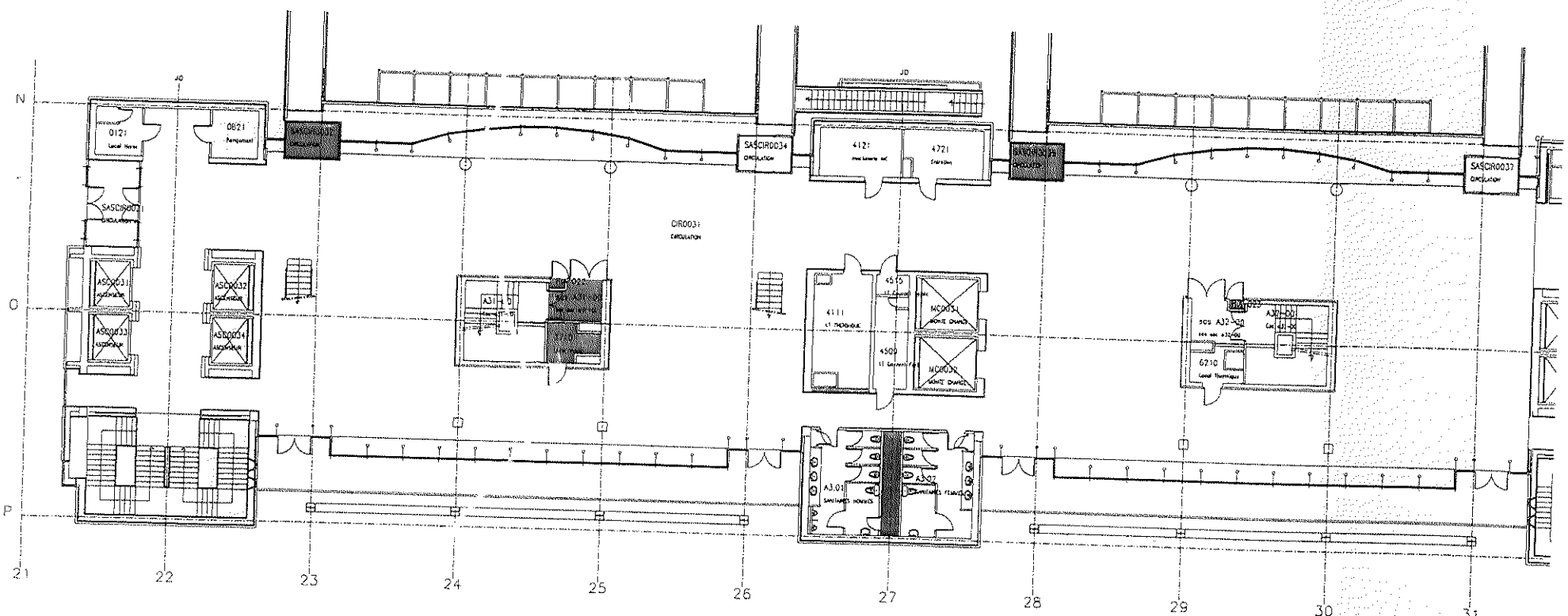

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	00	3

Date de création	État	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	1/200e	A	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Col00z3

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

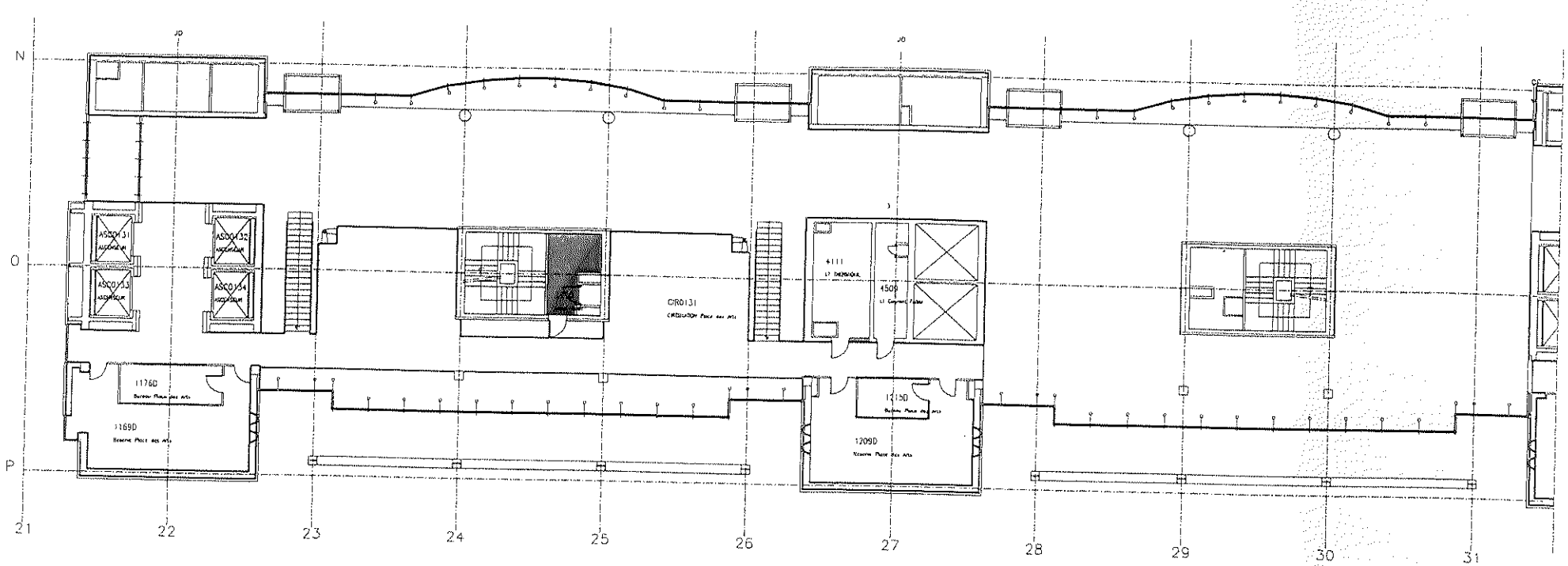

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	01	3

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	1/200e	A	LAV.

Plan N° : 000000

Fichier DWG : Col01z3

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

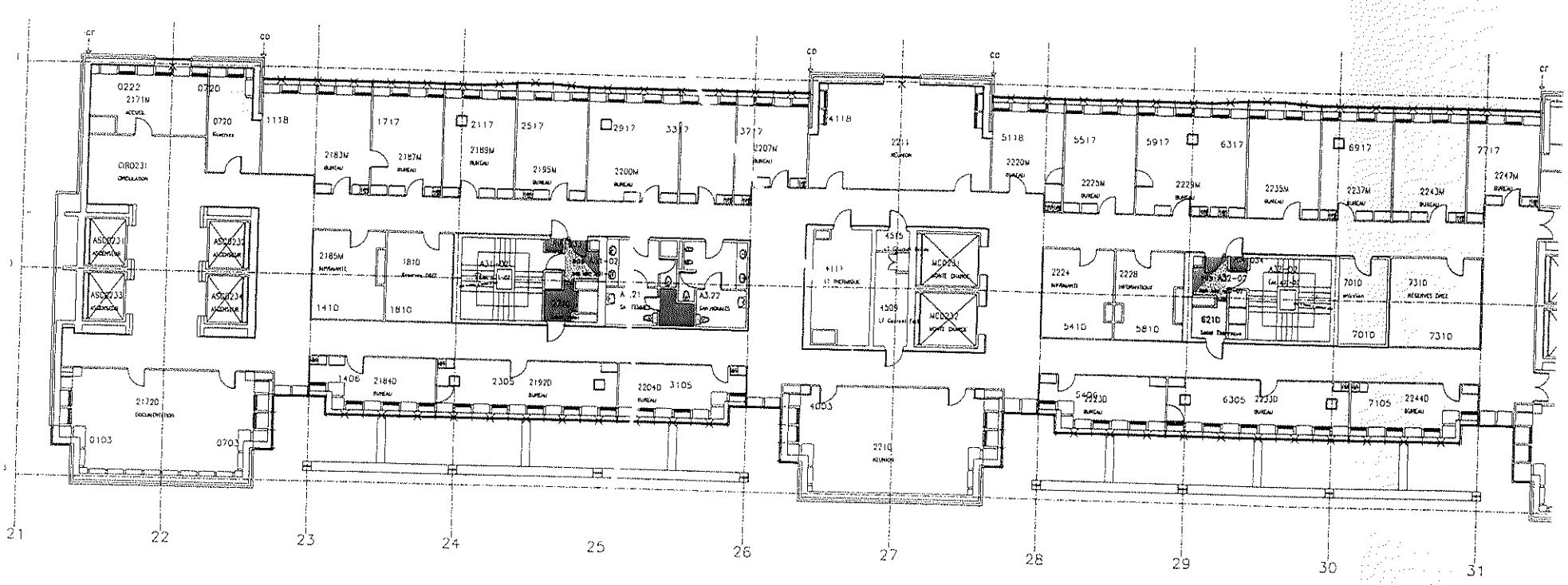

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	02	3

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	G	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col02z3

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

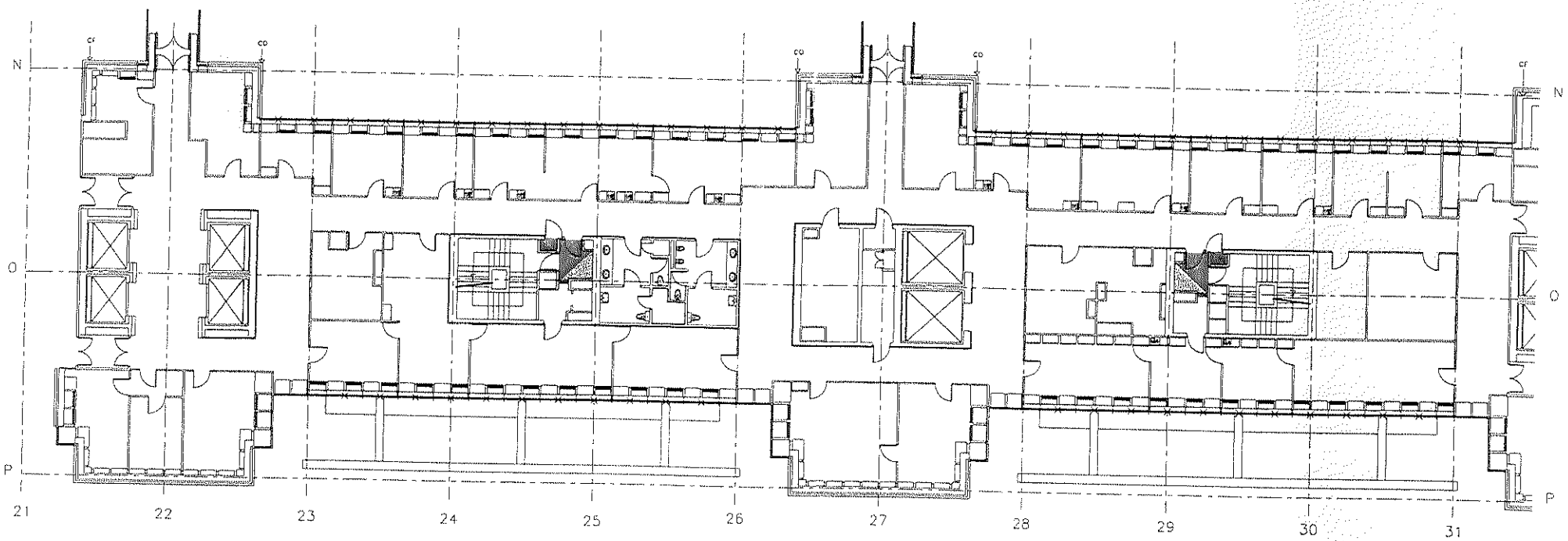

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Batiment	Niveau	Zone
COLBERT	03	3

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	L	LAV
Plan n° 000000				Fichier DWG Col03z3

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

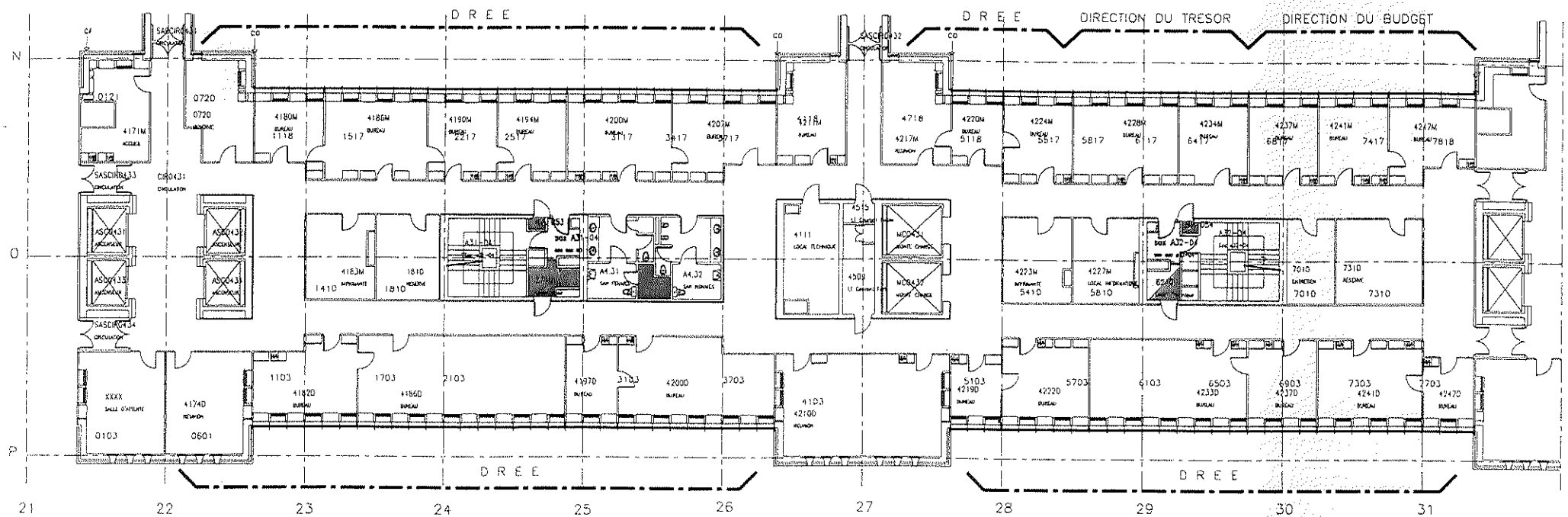

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	04	3

Date de création	Plan n°	État	Échelle	Indice	Nom	Fichier DWG
01/12/94	000000	EA	1/200e	H	LAV.	Col04z3

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

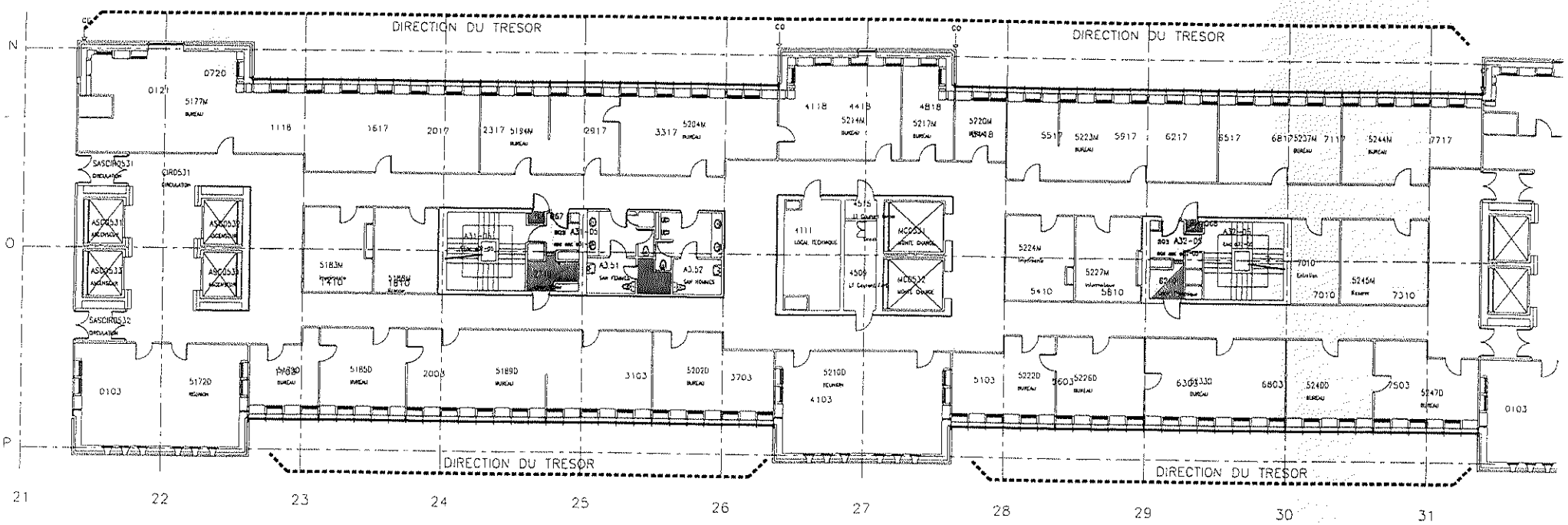

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	05	3

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	G	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Col05z3

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

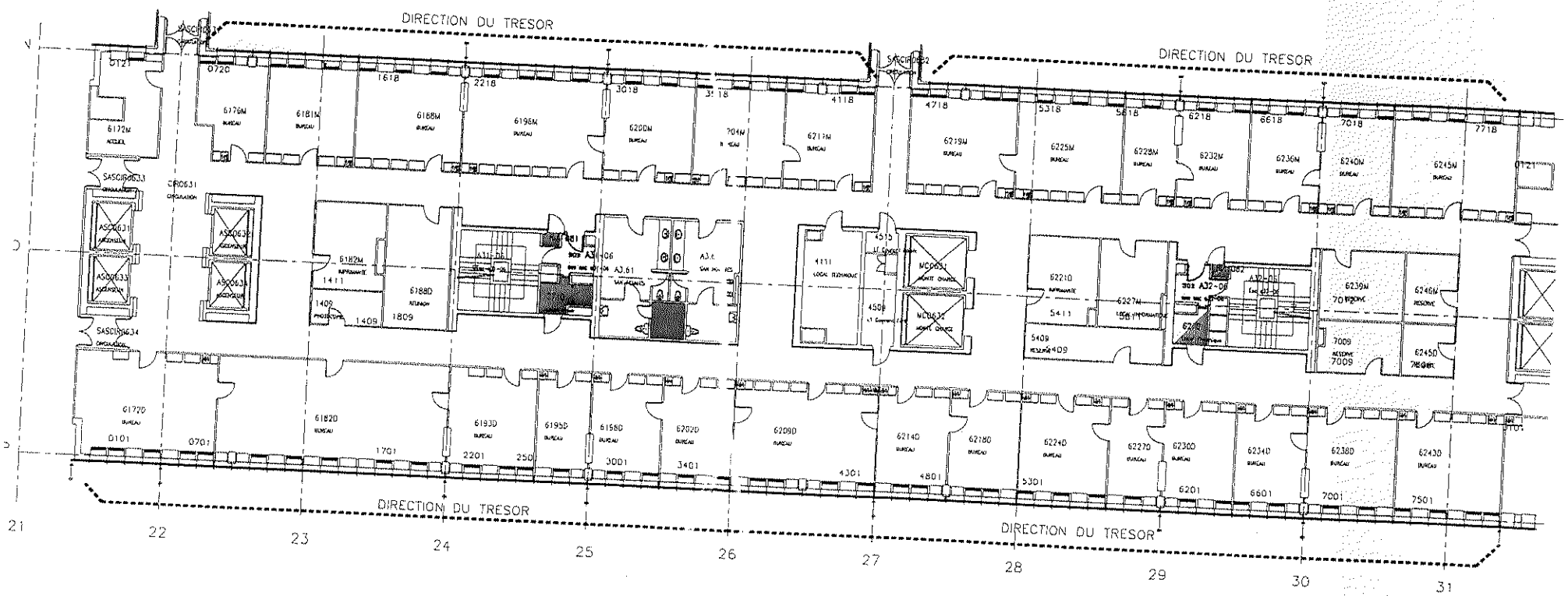

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	06	3

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
01/12/94	EA	1/200e	H	LAV.
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Col06z3

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

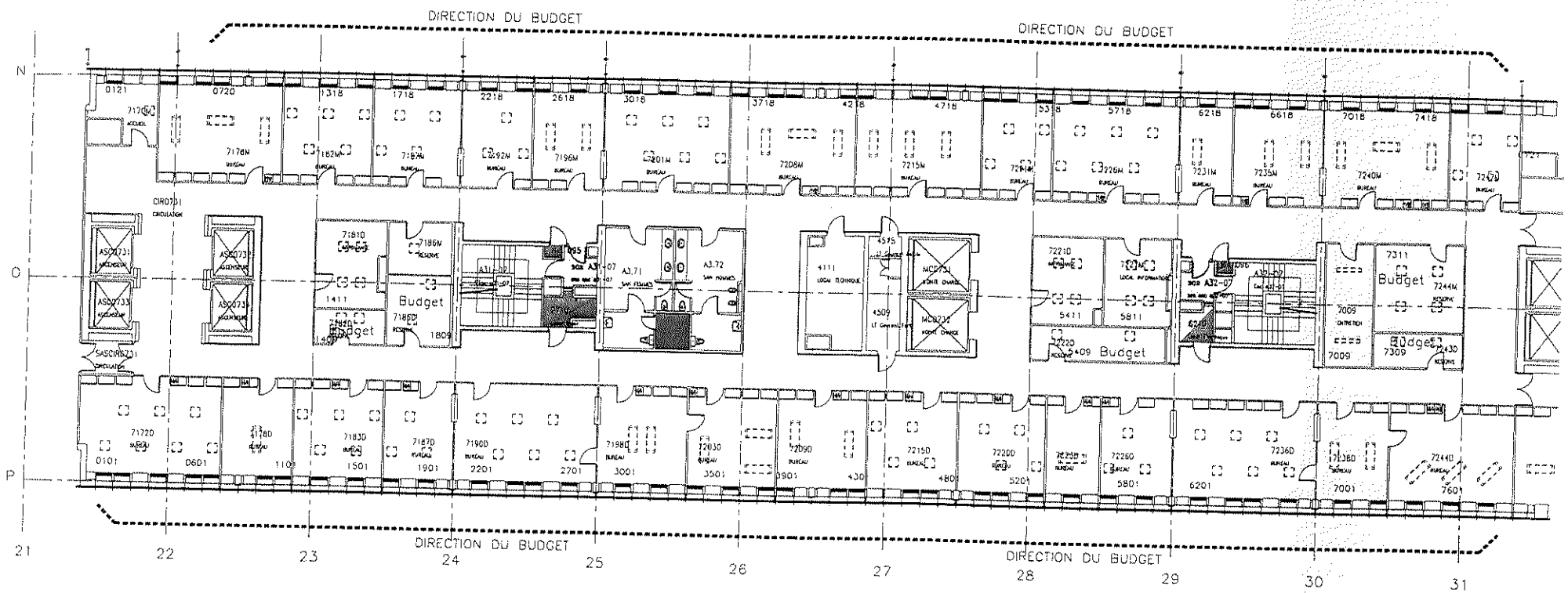

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	07	3

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	G	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col07z3

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

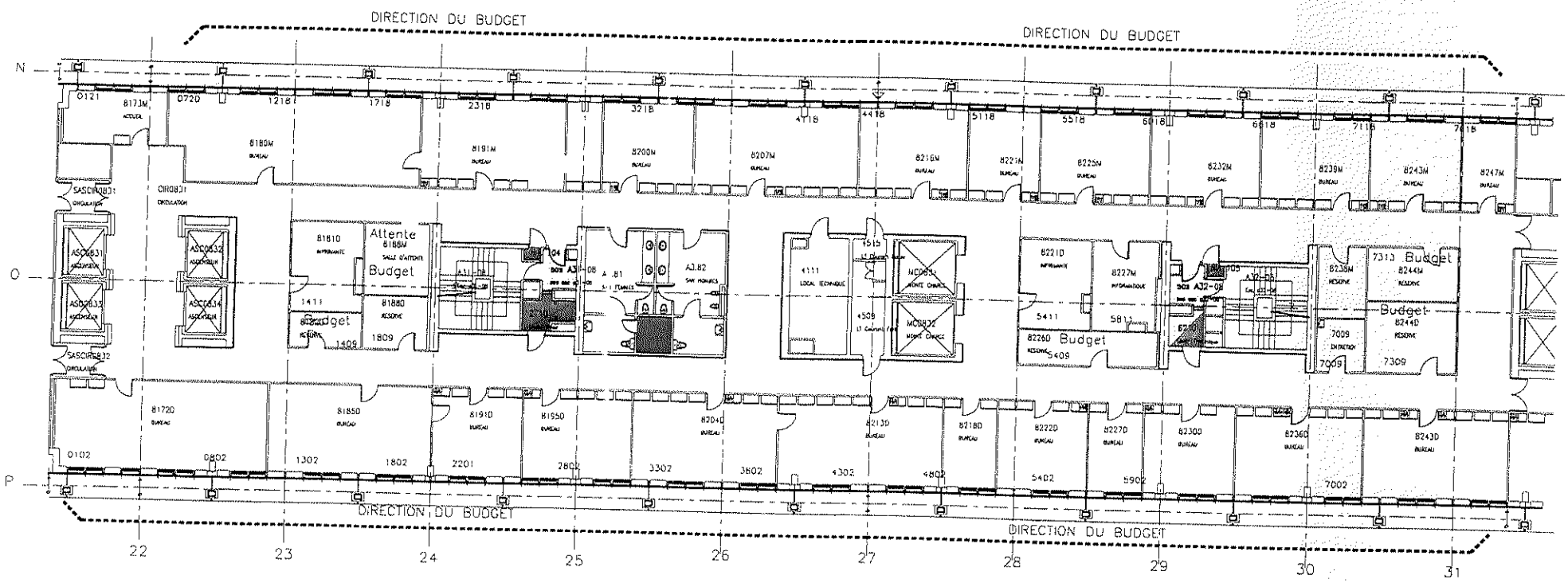

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	08	3

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	H	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Coi08z3

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

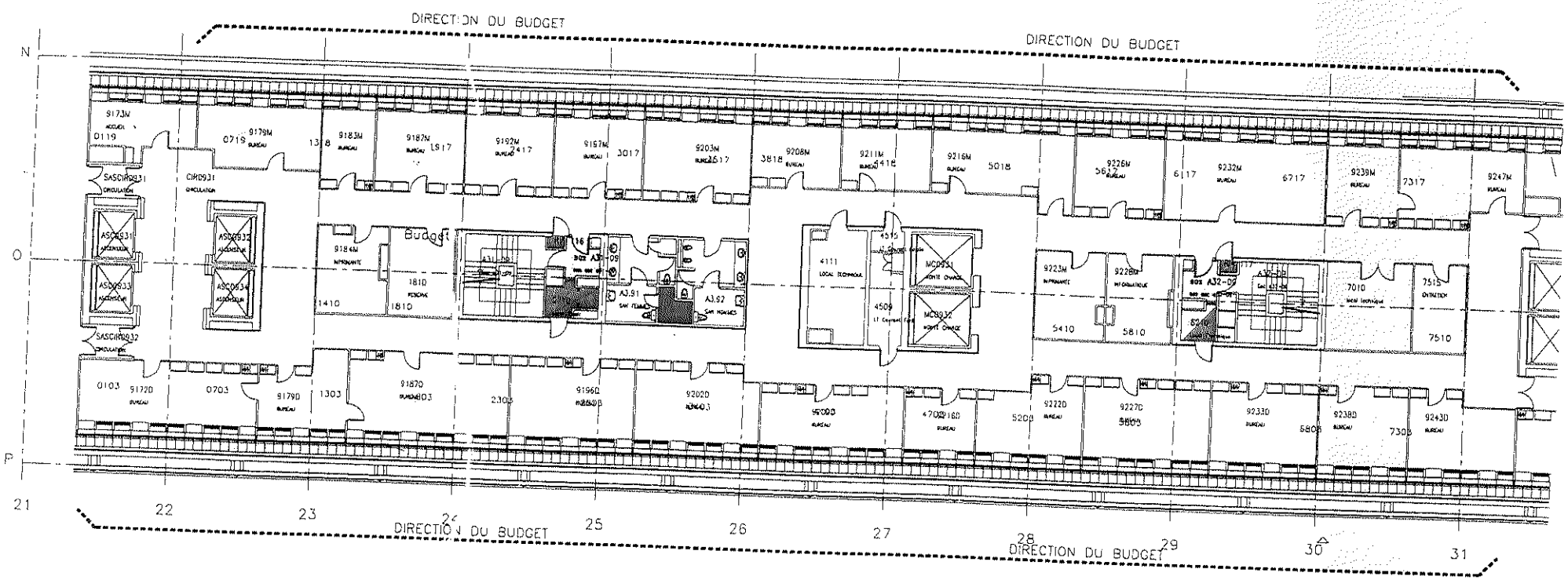

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	09	3

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	H	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col09z3

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

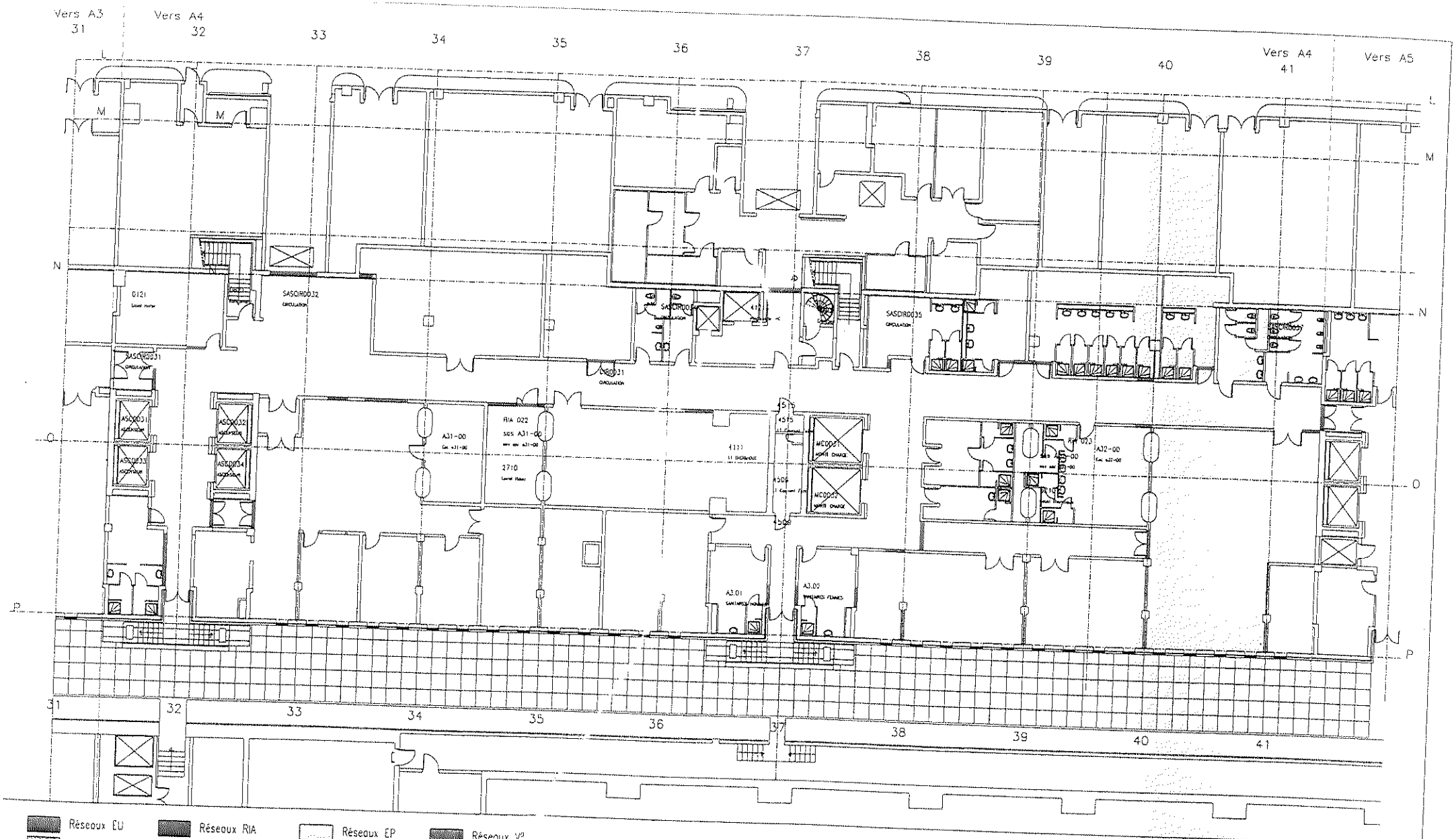

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux V°
Réseaux multiples

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	S2	4

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/09/97	EA	1/200e	A	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Cols2z4

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

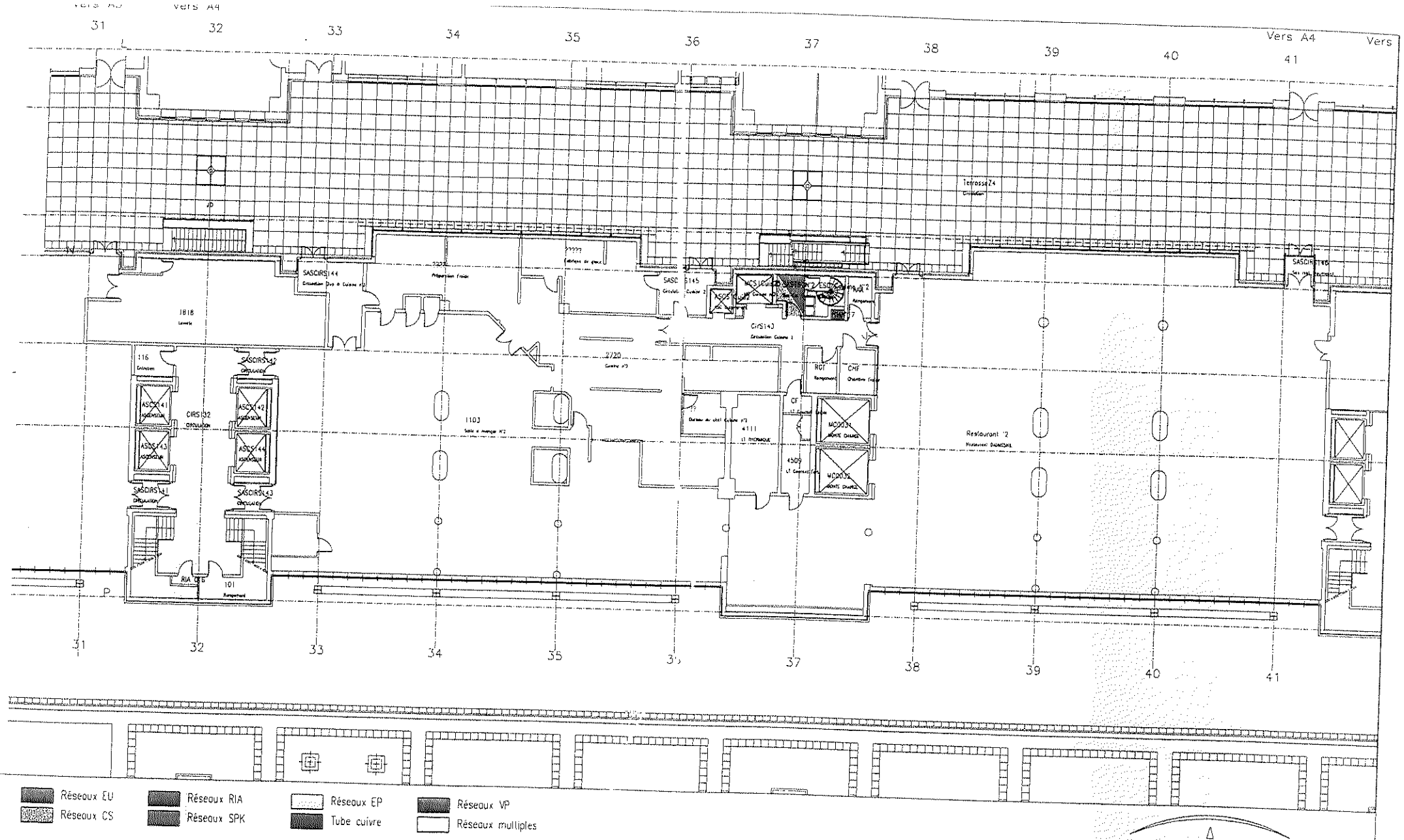

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux VP
Réseaux multiples

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	S1	4

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/09/97	EA	1/200e	A	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG ColS1z4

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

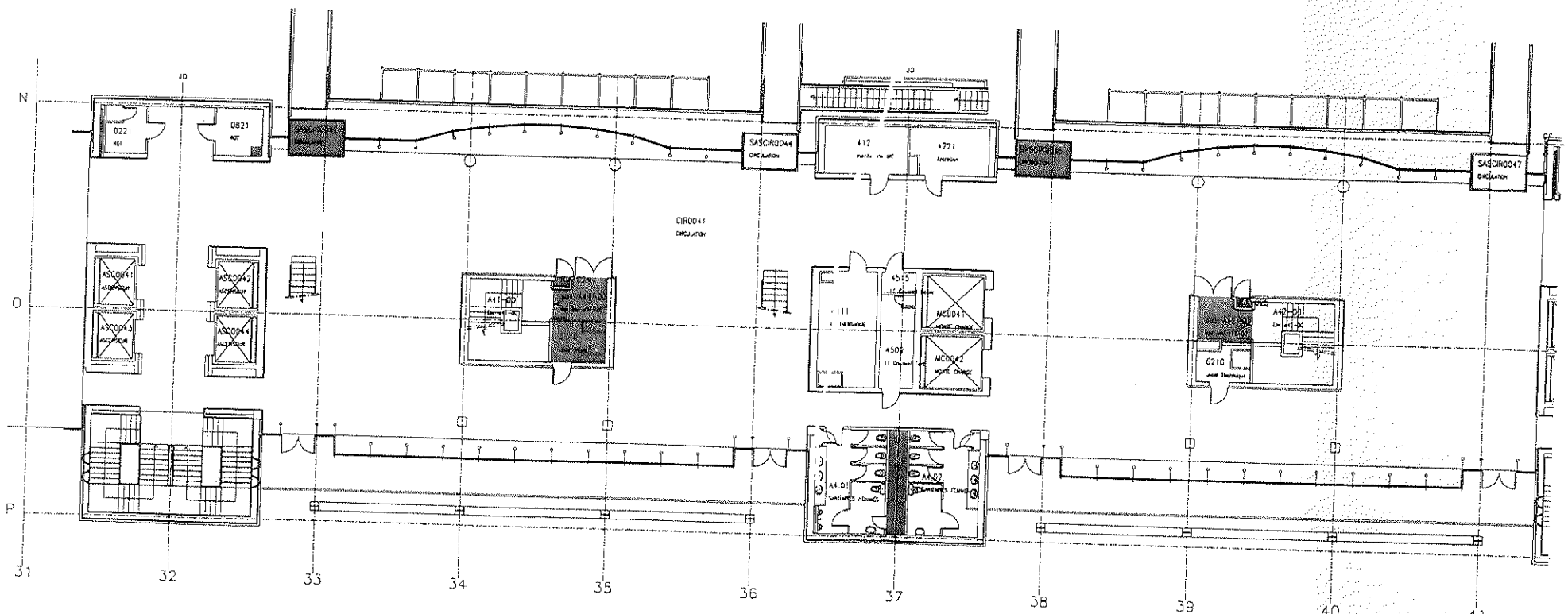

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
COLBERT	00	4

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	1/200e	A	LAV.
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Col00z4

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

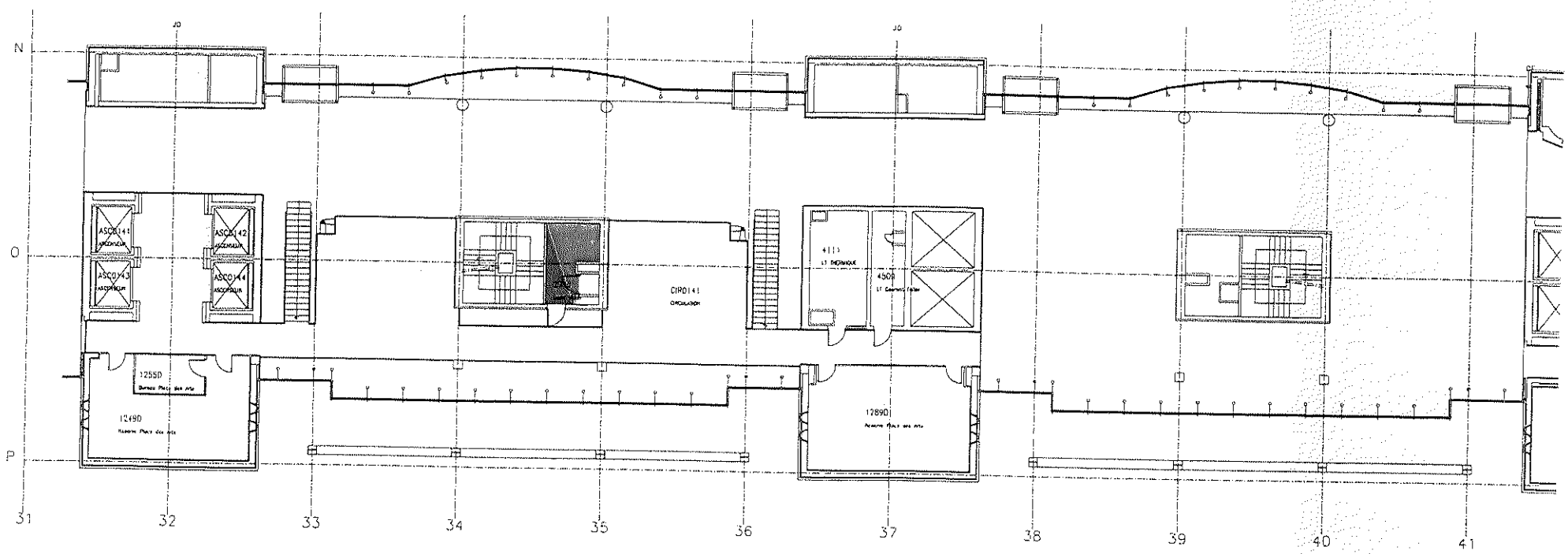

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	01	4

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	1/200e	A	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Col01z4

- Réseaux EU
- Réseaux CS
- Réseaux EP
- Tube cuivre
- Réseaux RIA
- Réseaux SPK
- Réseaux VP
- Réseaux multiples

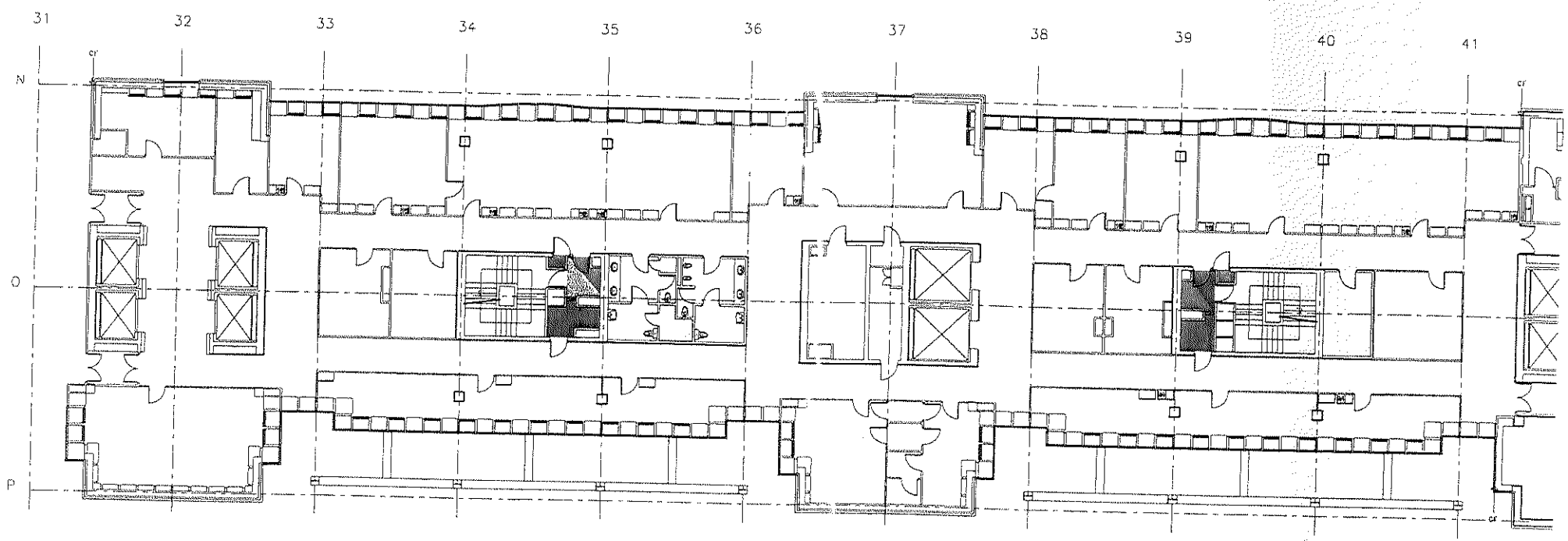

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	02	4

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	I	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col02z4

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

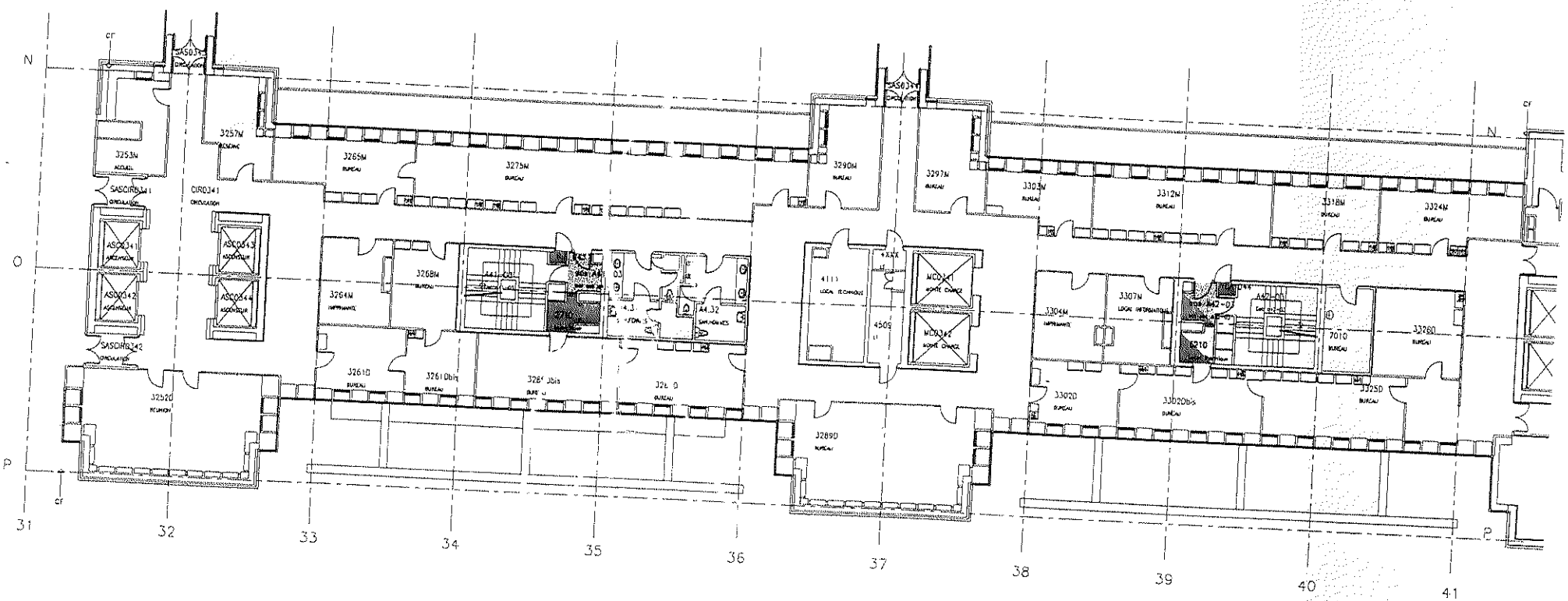

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	03	4

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	N	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col0324

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

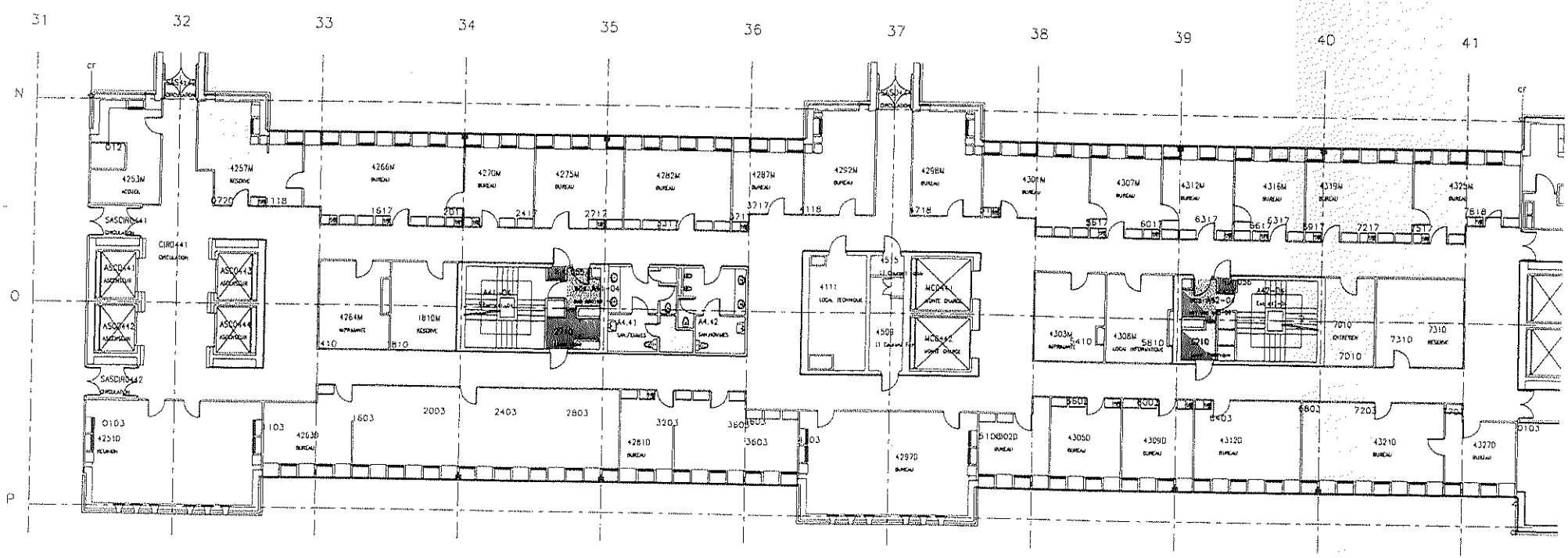

MINISTERE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	04	4

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	F	LAV
Plan N° 000000				Fichier DWG Col0424

Réseaux ELI
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

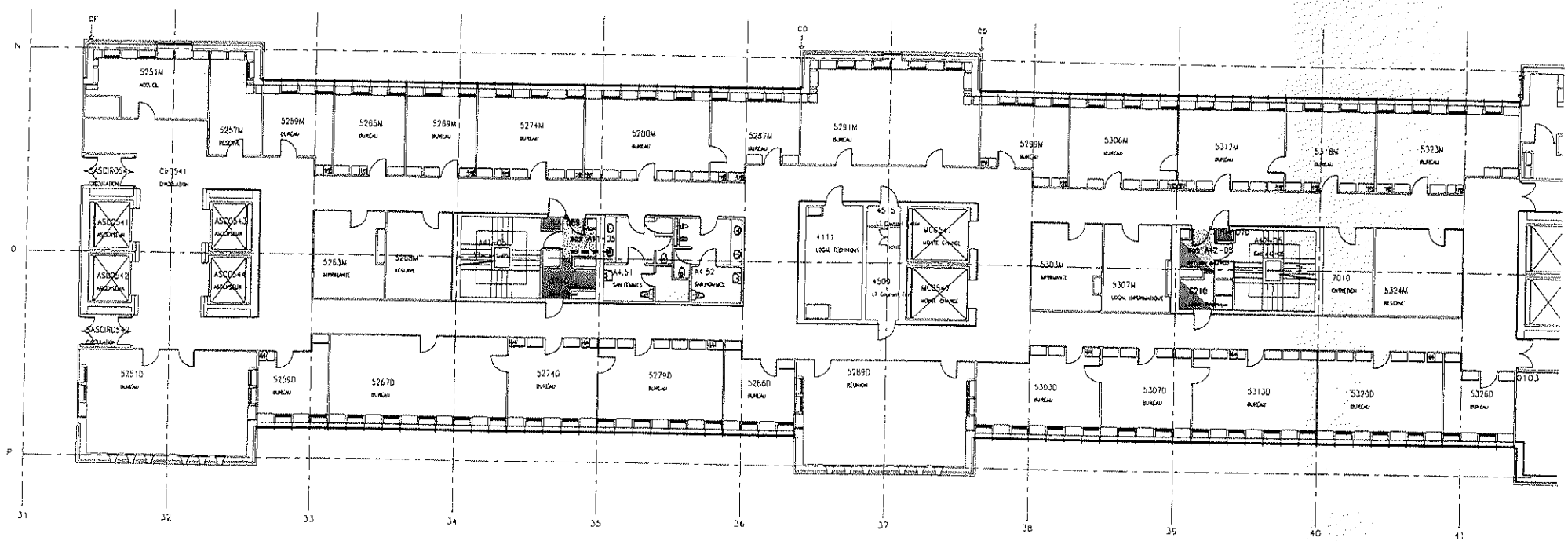

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	05	4

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
1/12/94	EA	1/200e	H	LAV.

Plan N : 000000

Fichier DWG : Col05z4

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

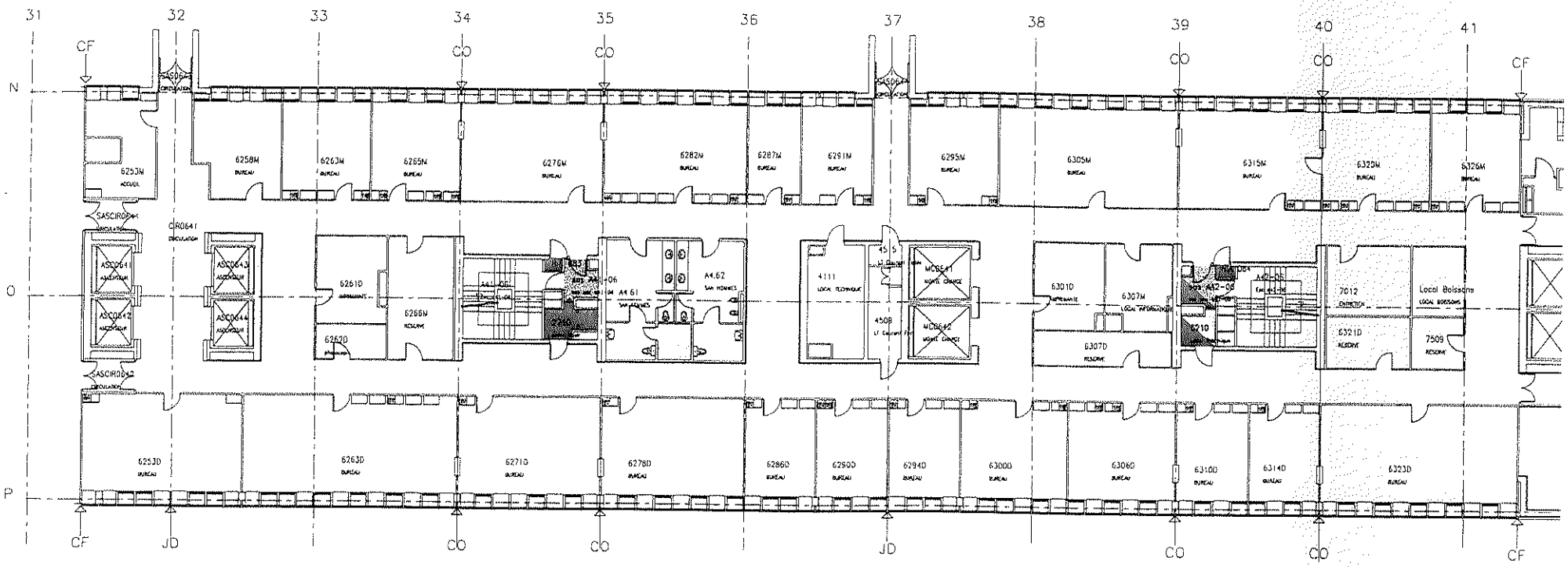

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	06	4

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	G	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Col06z4

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

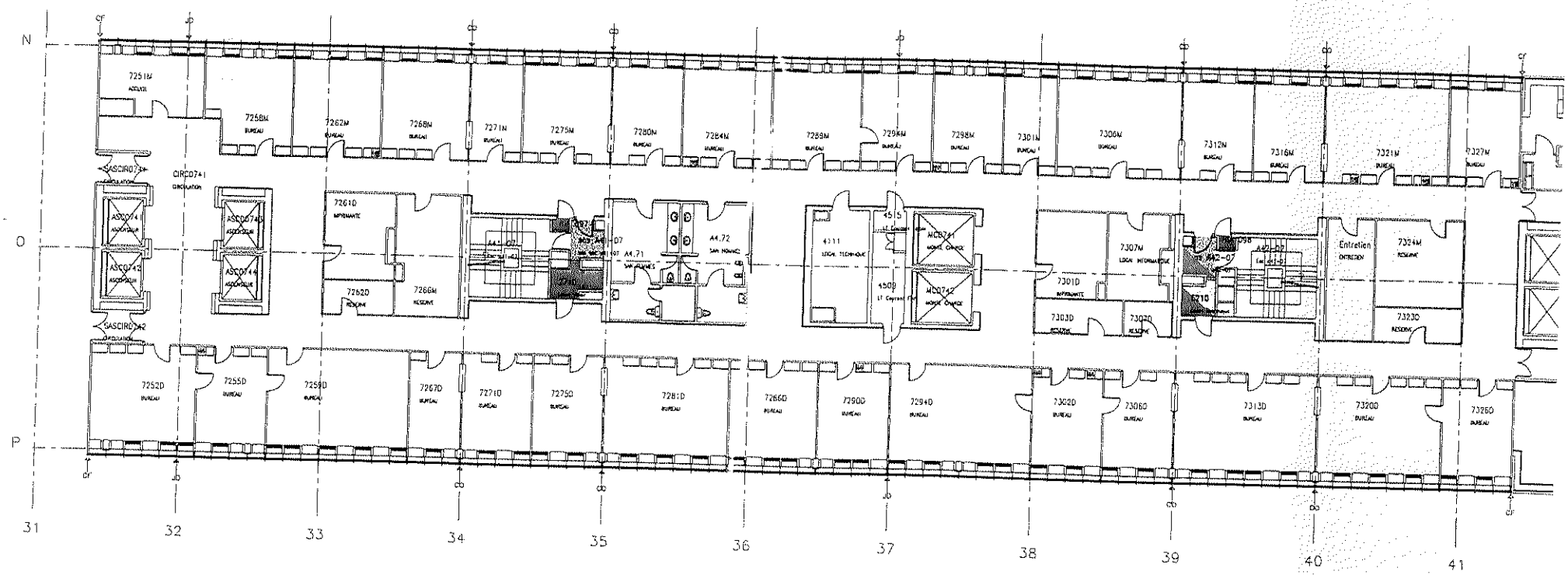

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	07	4

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	G	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Col07z4

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

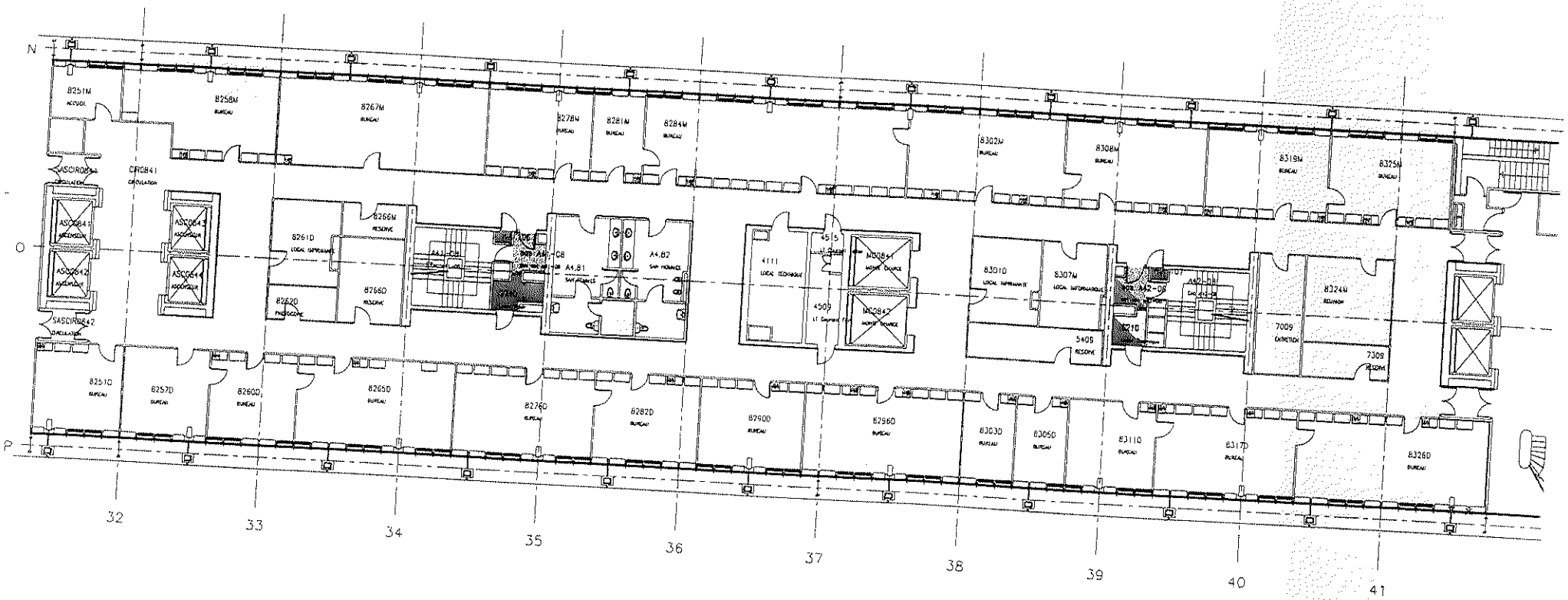

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	08	4

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	K	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col08z4

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

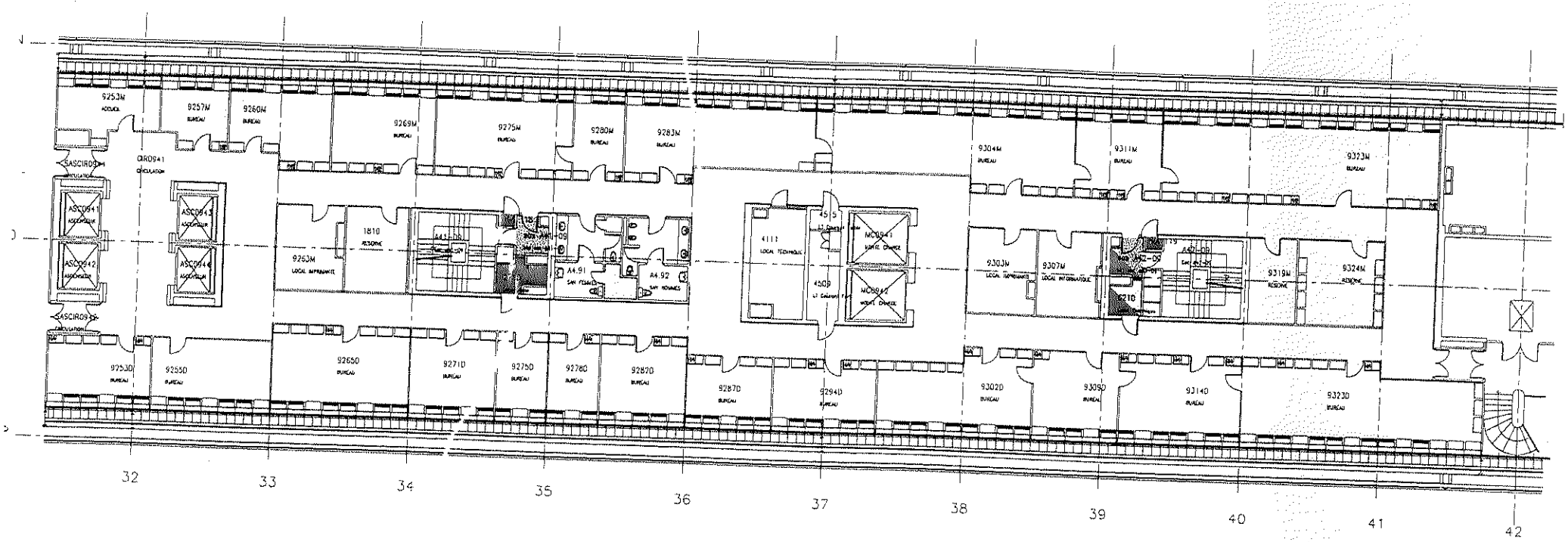

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
COLBERT	09	4

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
01/12/94	EA	1/200e	J	LAV.
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Col09z4

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

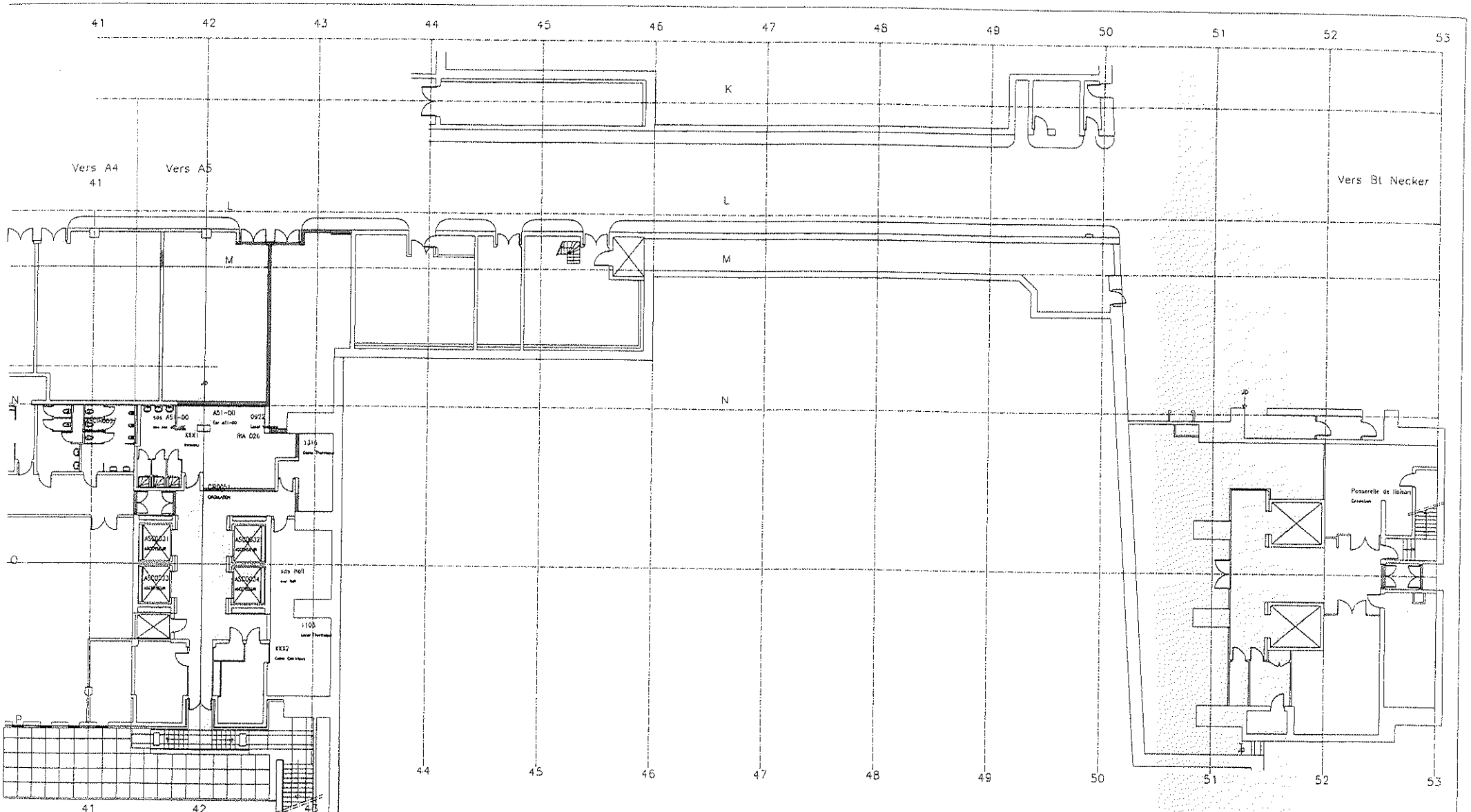

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux VP
Réseaux multiples

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	S2	5

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/09/97	EA	1/200e	A	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG ColS2z5

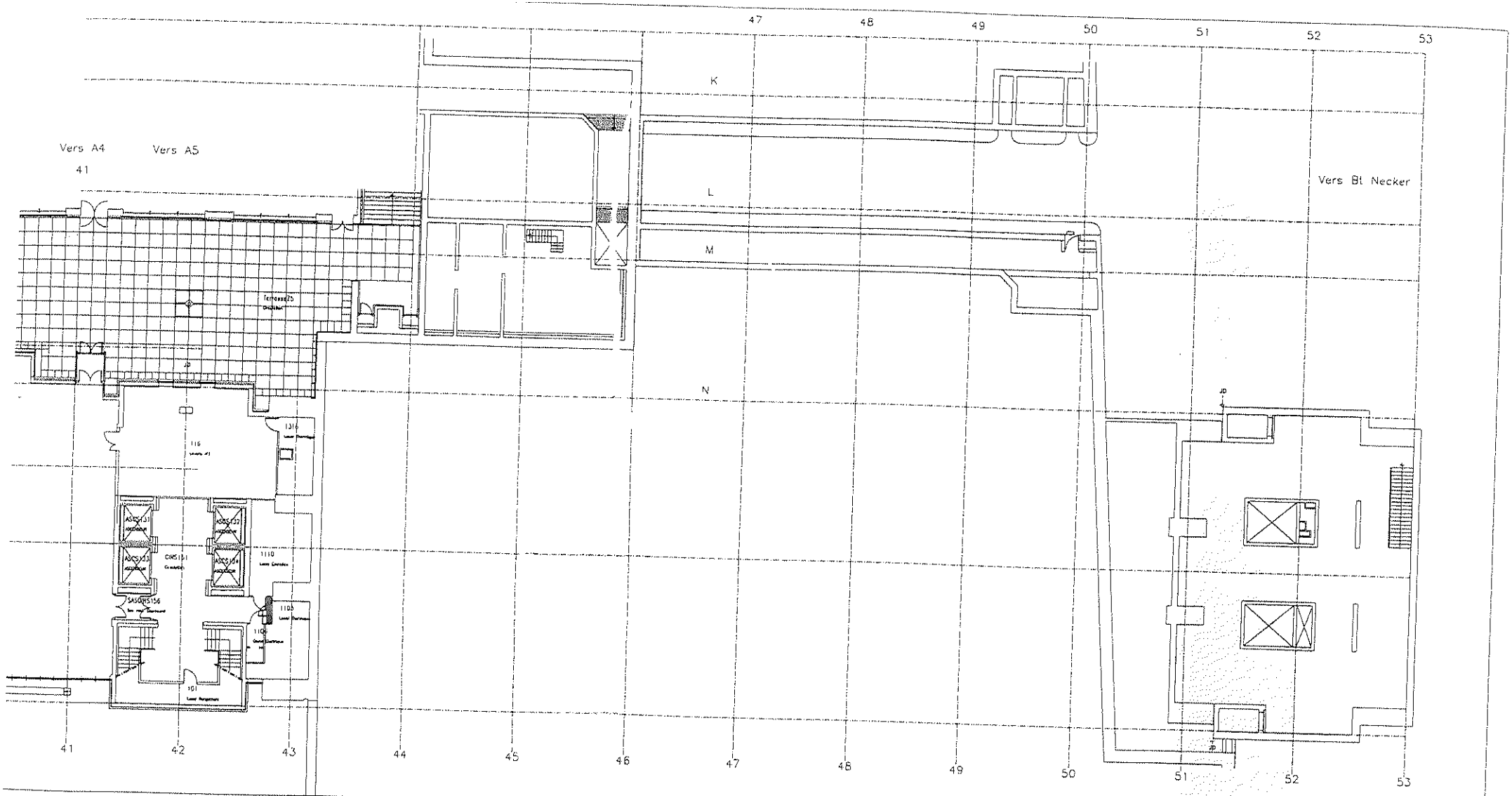

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	S1	5

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/09/97	EA	1/200e	A	LAV
Plan n° 000000				Fichier DWG ColS1z5

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

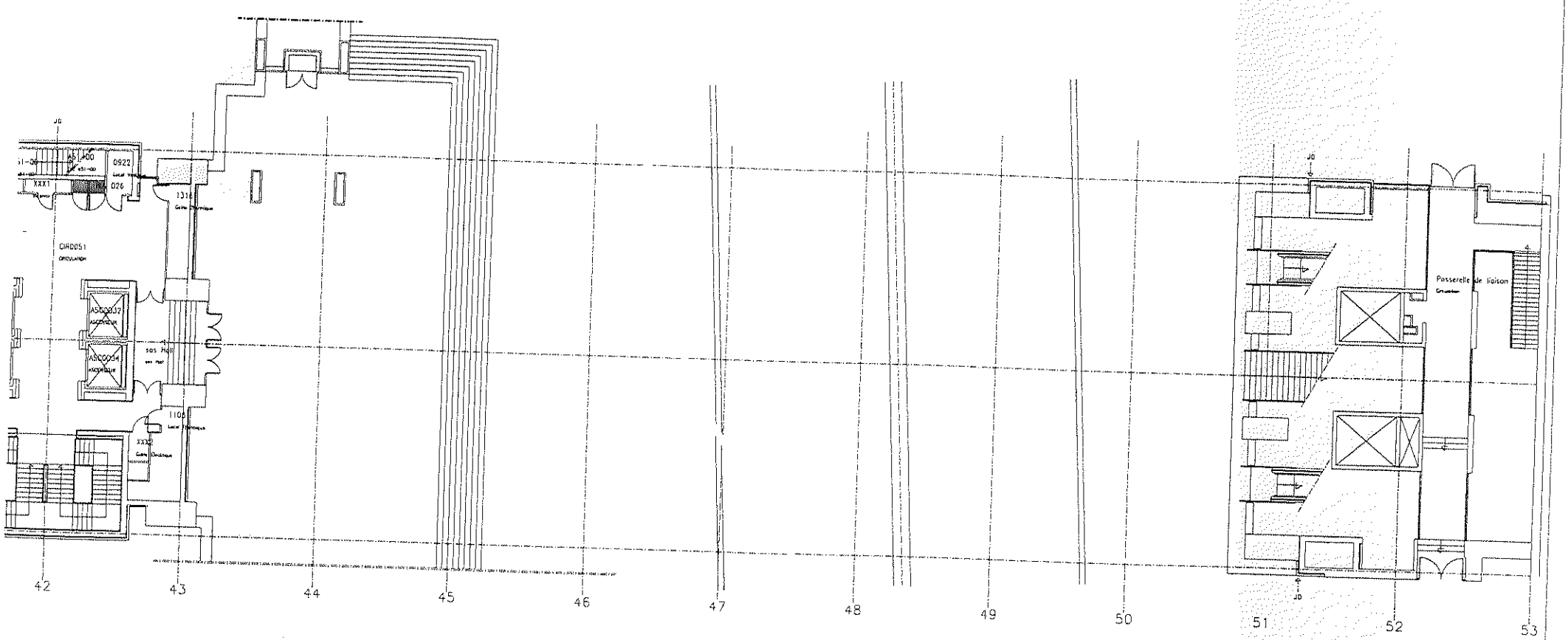

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	00	5

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	1/200e	A	LAV

Plan N°	Fichier DWG
000000	Col00z5

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

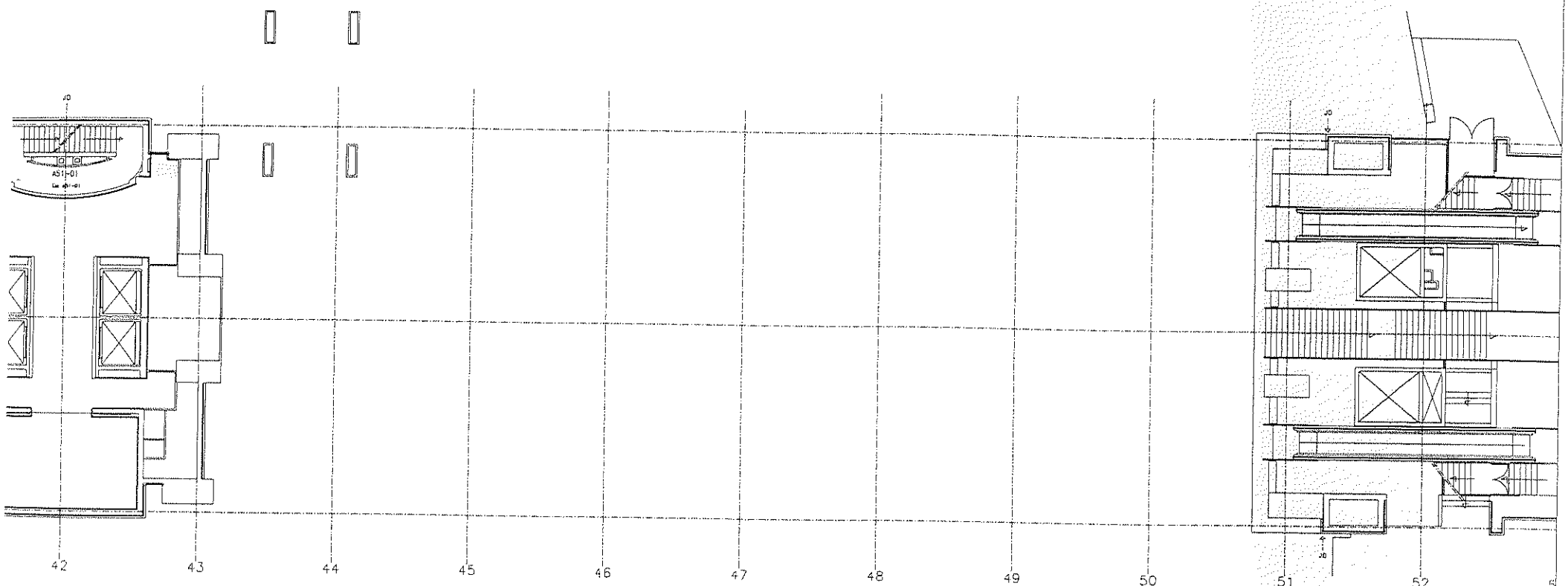

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3

120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	01	5

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	1/200e	A	LAV.
000000 (Plan N°)				Col01z5 (Fichier DWG)

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

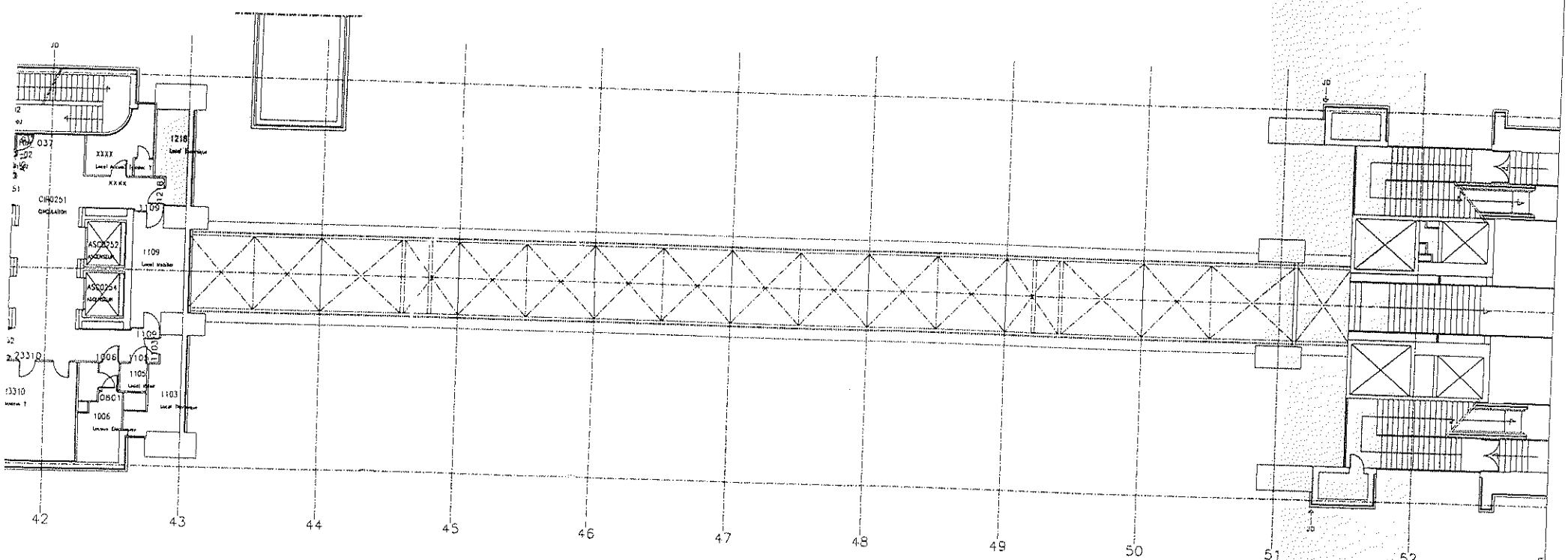

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	02	5

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	1/200e	A	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col02z5

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

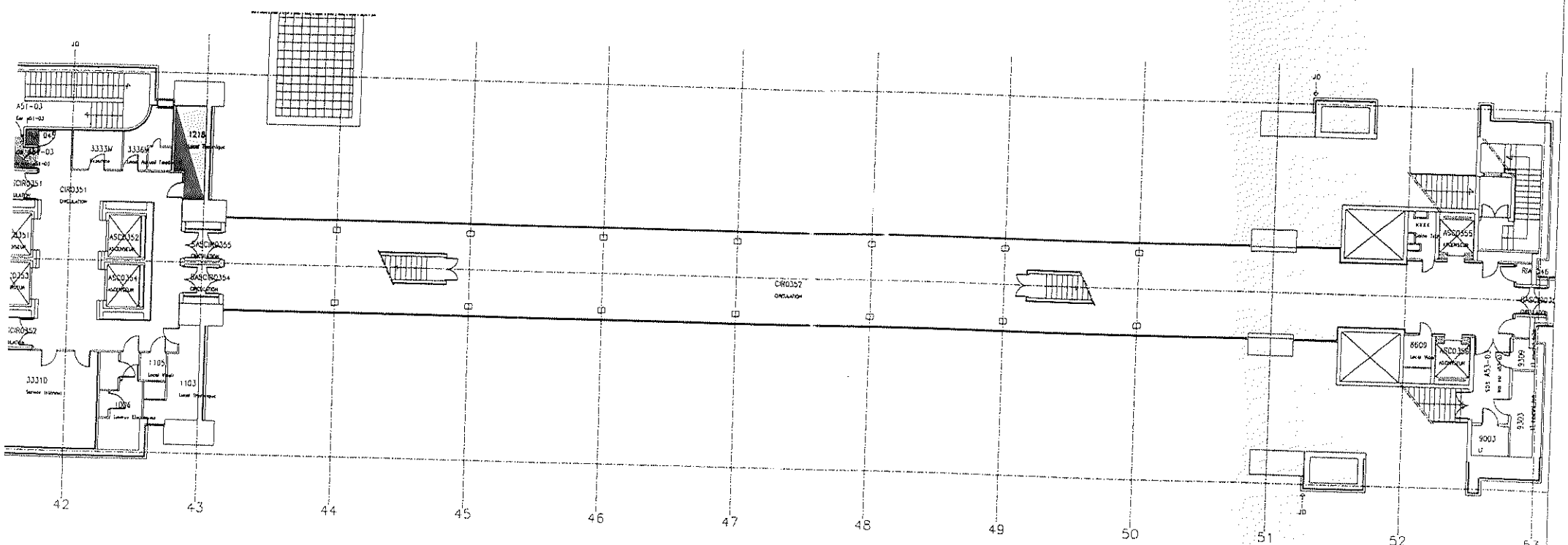

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	zone
COLBERT	03	5

DATE DE CREATION	ETAT	ECHELLE	INDICE	NOM
20/12/96	EA	1/200e	B	LAV.
PLAN N° 000000				FICHIER DWG Col03z5

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

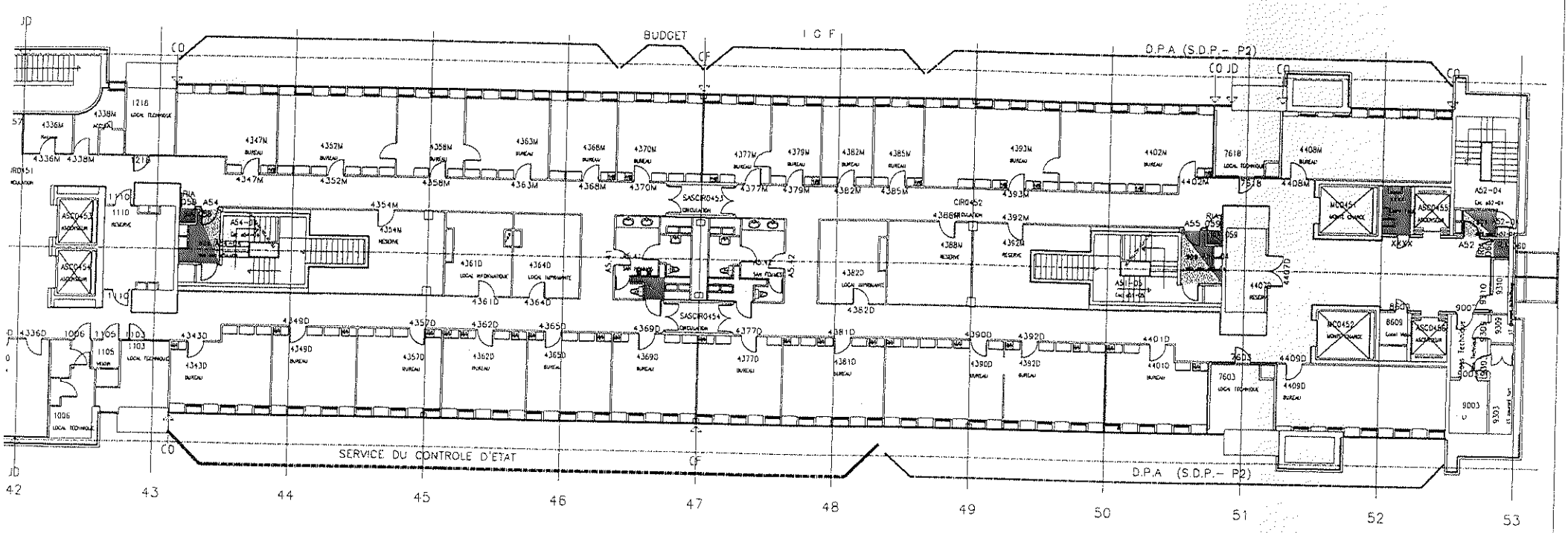

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	04	5

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	I	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Col04z5

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

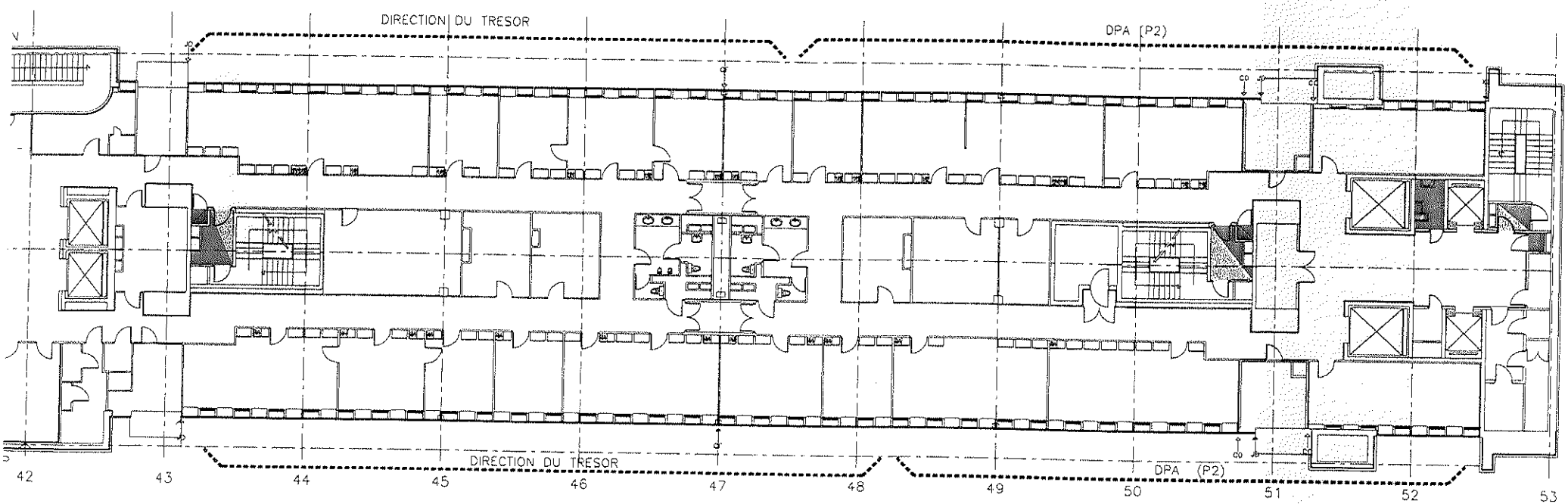

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	05	5

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	J	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Col05z5

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

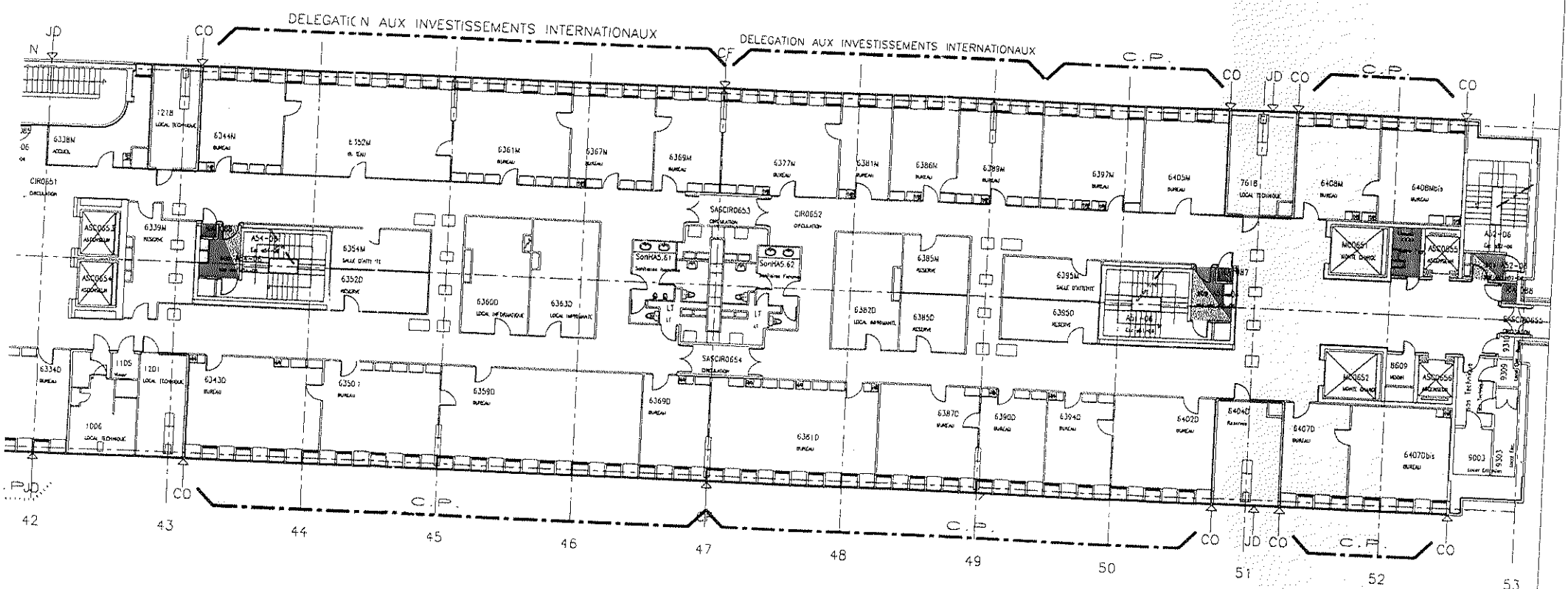

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	06	5

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	I	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col0625

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY – 75572 PARIS CEDEX 12 – TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

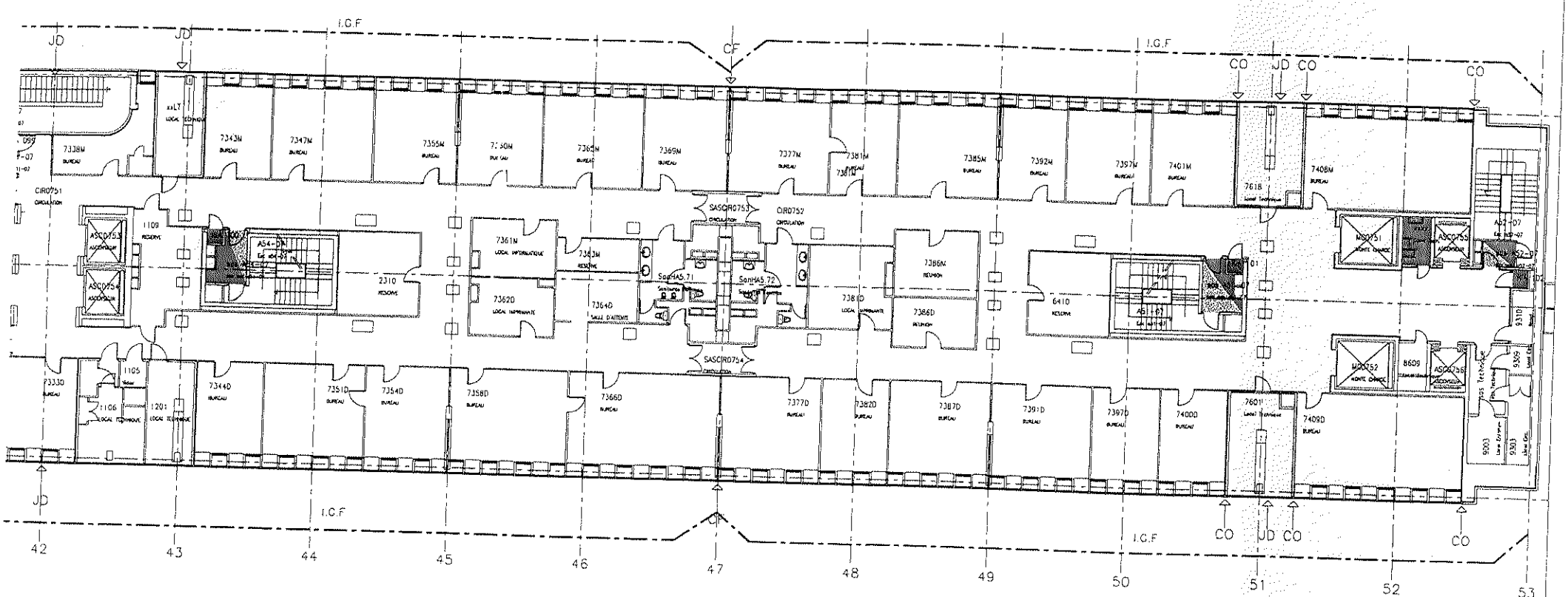

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	07	5

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	G	LAV.
Plan n° 000000				Fichier DWG Col07z5

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

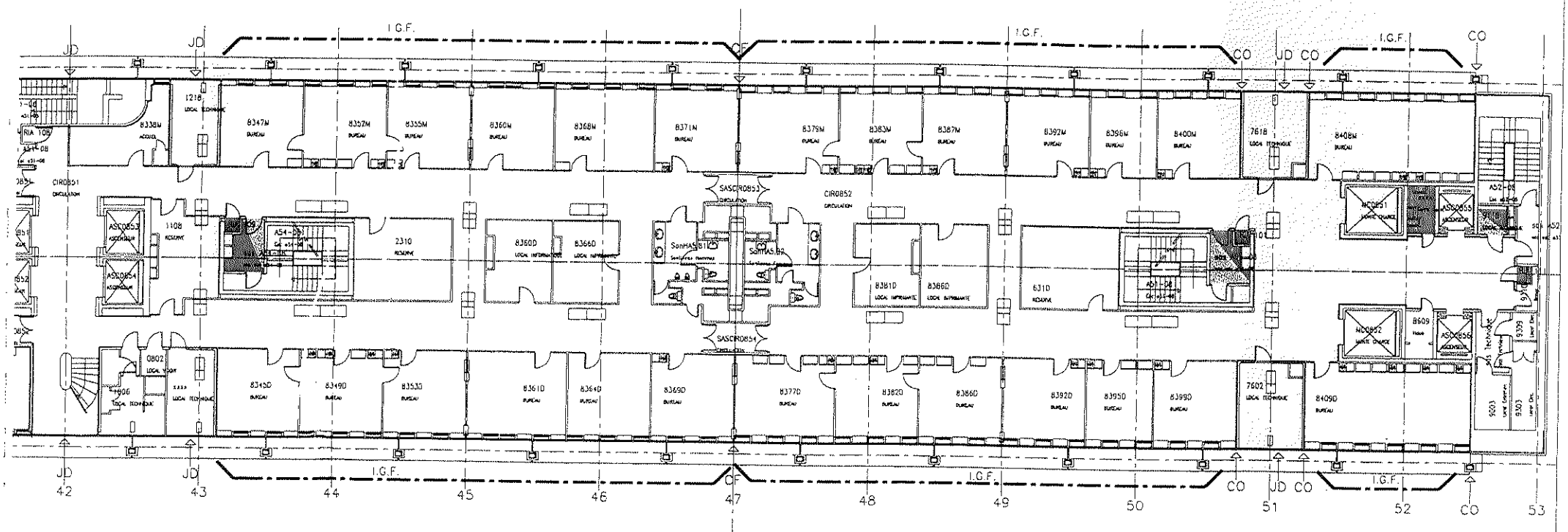

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	08	5

Date de création	Etat	Echelle	Indice	Nom
01/12/94	EA	1/200e	H	LAV.
Plan N° 000000				Fichier DWG Col08z5

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

Réseaux EU
Réseaux CS
Réseaux EP
Tube cuivre
Réseaux RIA
Réseaux SPK
Réseaux VP
Réseaux multiples

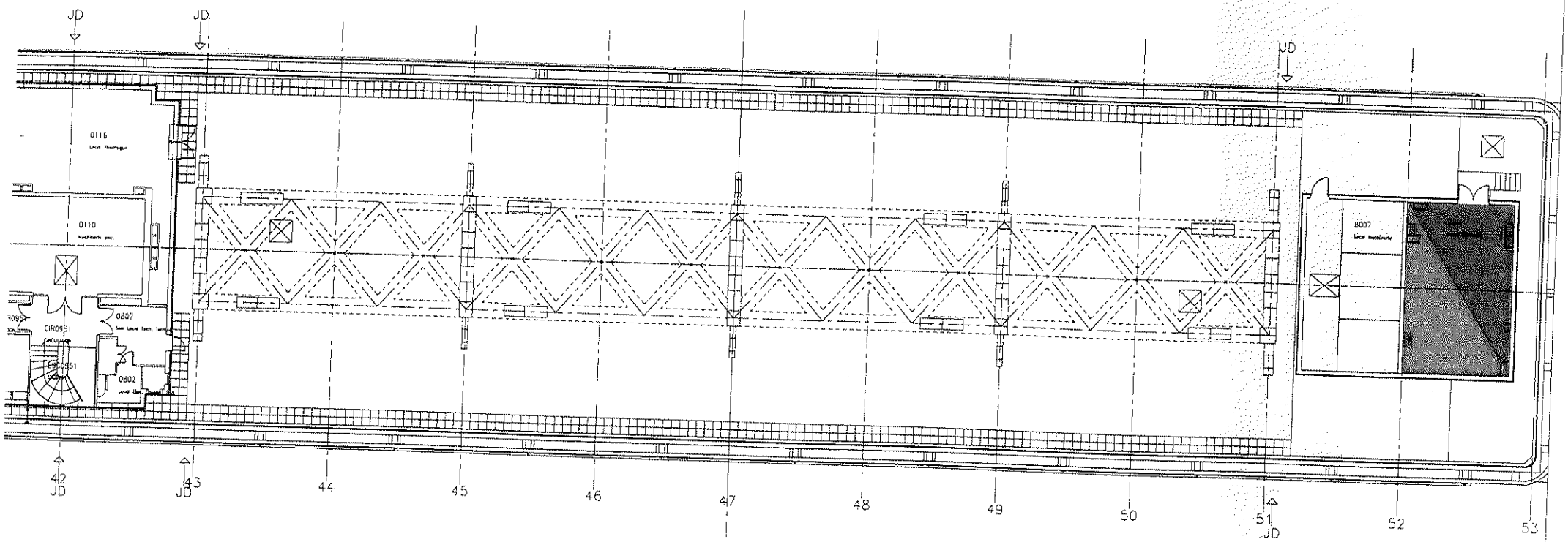

TECHNIP
TPS
24 Boulevard de l'Hôpital
75005 PARIS
Tel : 01 44 08 54 66
Fax : 01 47 07 74 74
e-mail:technip_tps@compuserve.com

REPERAGE DES TRAVERSEES COUPE FEU DES DIFFERENTS RESEAUX

Bâtiment	Niveau	Zone
COLBERT	09	5

Date de création	État	Échelle	Indice	Nom
20/12/96	EA	1/200e	A	LAV.
Plan n° 000000				Fichier dwg Col09z5

MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DPA SOUS-DIRECTION DE L'IMMOBILIER
BUREAU M3
120, RUE DE BERCY - 75572 PARIS CEDEX 12 - TELEDOC 771

6. BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01626403

N° CLIENT	C 062401	**N° affaire**	A 01078403
IVRY LE	9/12/03	**Reçue le**	5/12/03
Vos réf. commande	Courrier du 04/12/03 de M.DELANCOIS		

SOCOTEC
Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex
FRANCE
M. DELANCOIS

CHANTIER: Dossier n° NX 0842 COLBERT
Réf. : HS/03/GDL/FRO/2463

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée 5/12/03 **Analysé(s) le** 9/12/03 **Analyste** Audrey DESBOIS

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 **Rapport édité le** 9/12/03 **Type d'essai** MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres d'amiante détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2796103	COLBERT/GDL/01 : Bande noire + mousse, local termique, 9ème étage.	Matériau + Traces Mousse	Souple +Souple	Noir +Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2796503	COLBERT/GDL/02 : Bande noire + laine, local termique, 9ème étage.	Matériau +Laine minérale	Souple +Fibreux	Noir +Jaune	2	ND		(*)
E 2796603	COLBERT/GDL/03 : Bande blanche + laine, eau chaude, A11-09.	Matériau +Laine minérale	Souple +Fibreux	Blanc +Jaune	2	ND		(*)
E 2797103	COLBERT/GDL/04 : Bande plâtre noir + mousse, eau glace, 9ème étage. A11-09	Bande plâtre +Mousse	Souple +Souple	Blanc +Bleu	2	ND		(*)

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité Stéphanie LAPARRA en suppléance

ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE
ESSAIS

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué
Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88
LABORATOIRE EUROPEEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EURO services LABO
Votre partenaire environnement
Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 106 600 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01626403

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres d'amiante détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2797503	COLBERT/GDL/05 : Enduit projeté, gris, A11-09.	Enduit	Friable	Gris	2	ND		
E 2797703	COLBERT/GDL/06 : Gaine horizontale beige, à côté monte-charge -2.	Matériau	Dur	Beige	2	OUI	Chrysotile	
E 2797803	COLBERT/GDL/07 : Clapet coupe-feu rose pâle, résidu volet 3 épaiss. bât. A, local 3014.	Matériau	Friable	Rose	2	ND		

Commentaires :

(*) Matériaux indissociable, voir commentaire au verso.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique
Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité
Stéphanie LAPARRA
en suppléance

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EURO services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 106 600 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88
ESL/LABORATOIRE EUROPÉEN
LABORATOIRE D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EURO Services LABO
Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 00146104

N° CLIENT	C 062401	N° affaire	A 00105004
IVRY LE	28/01/04	Reçue le	27/01/04
Vos réf. commande	BPA Mr AUFFRAY tarifs du 15/01/04		

SOCOTEC
Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex
FRANCE
Mr AUFFRAY

CHANTIER: Dossier n° NX0842/PA/27

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée 27/01/04 — Analysé(s) le 28/01/04 — Analyste Audrey DESBOIS

Objet: Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)

Méthode utilisée: En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 28/01/04 — Type d'essai: MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres d'amiante détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 0231704	N° NX0842/PA/27/1 enveloppe de calorifuge	Bande bitumineuse +Mousse	Souple +Souple	Noir +Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)

Commentaires :

(*) Matériaux indissociable, voir commentaire au verso.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale : il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique: Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité: Catherine LE DOUCE

cofrac ESSAIS — ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué

Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.

L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation

Page 1/1

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
EXPORT GRANDS COMPTES
13 à 17, rue Salneuve - 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 59 26 - Fax 01 40 54 57 47
N° Siret : 775690639 00015 - Code N.A.F. : 743 B - N° TVA Intra-communautaire : FR 25 775 690 639

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
D.P.A. – SD de l'immobilier
120 rue de Bercy – Bureau M3

75572 PARIS CEDEX 12

N° Affaire : 99.860.803.07845.00.O
N° Client : 007923-07-8A-004

A l'attention de Madame RIVIERE

Paris, le 18 mai 1999

Objet :
Analyses prélèvements de produits douteux

PJ :
Bulletin d'analyse CN 01.99 et CN 02.99

Messieurs,

Comme convenu, nous vous transmettons les résultats d'analyses des deux prélèvements effectués sur le site référencé ci-dessous :

MINISTERE DES FINANCES
120/139 rue de Bercy
75012 PARIS

Nous vous informons que les résultats confirment l'absence de fibre d'amiante dans ces échantillons.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments dévoués.

LE RESPONSABLE TECHNIQUE
P.O.

C. NOISELIET

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
29/04/1999 Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/PK
V/Réf :
V/Lettre du :

MINISTERE DES FINANCES

Rapport d'essai N° 1020409-R01-Rév0
Date de réception : 02/04/1999
Désignation : Echantillon CN 01.99 : Joint - Bâtiment A : pile 7, escalier, joint horizontal
Date de l'essai : 26/04/1999
N° Affaire: 99-860-803-07845-00-O

Etablissement demandeur ..... Ministère des Finances
Etablissement concerné..... 120/139 rue de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur..... Apave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 01/04/1999
Nature du matériau..... Joint
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante
2) Observations et analyses réalisées en microscopie électronique à balayage en combinant les examens morphologiques et l'analyse par spectrométrie des rayons X en dispersion d'énergie

Conclusion des examens : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 avril 1999

Le Responsable de l'Activité Analyses

J-M MONTAGNON

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
Examen effectué par notre sous-traitant : CRITT Matériaux

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
29/04/1999 Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/PK
V/Réf :
V/Lettre du :

MINISTERE DES FINANCES

Rapport d'essai N° 1020410-R01-Rév0
Date de réception : 02/04/1999
Désignation : Echantillon CN 02.99 : Joint - Bâtiment A : A 51, escalier, niveau + 8, joint vertical
Date de l'essai : 26/04/1999
N° Affaire: 99-860-803-07845-00-O

Etablissement demandeur ..... Ministère des Finances
Etablissement concerné..... 120/139 rue de Bercy
Adresse du prélèvement..... 75012 Paris
Etablissement préleveur..... Apave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Noiseliet
Méthode de prélèvement ..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 01/04/1999
Nature du matériau..... Joint
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthodes d'examen mises en oeuvre :
1)" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante
2) Observations et analyses réalisées en microscopie électronique à balayage en combinant les examens morphologiques et l'analyse par spectrométrie des rayons X en dispersion d'énergie

Conclusion des examens : ***Absence de fibres d'amiante***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 avril 1999

Le Responsable de l'Activité Analyses

J-M MONTAGNON

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page.
Examen effectué par notre sous-traitant : CRITT Matériaux

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
EXPORT GRANDS COMPTES
13 à 17, rue Salneuve - 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 59 26 - Fax 01 40 54 57 47

Activité C. NOISELIET
Ligne directe 01.40.54.56.31
Correspondant CN/MB
Réf. à rappeler

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES
120, rue de Bercy - Bureau M3
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de Monsieur GAUDEFROY

Paris, 24/08/98

BORDEREAU D'ENVOI

DESIGNATION	NBR DE PIECES	OBSERVATIONS
Veuillez trouver ci-joint les résultats amiante du site ci-dessous : 120-139, rue de Bercy 75012 PARIS	4	

Vous en souhaitant bonne réception,

Responsable Cellule Amiante

C. NOISELIET

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

14/08/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Rapport d'essai N° 1014067
Date de réception : 20/07/1998
Désignation : Echantillon E-5 : Joint coupe-feu (tresse) - BAT. COLBERT NIV. +4 : zone A2 - esc file 12 (colonne sèche)

N° Affaire: 98-860-803-13150-00-S

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... 120-139 rue de Bercy
Adresse du prélèvement..... PARIS
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 16/07/1998
Nature du matériau..... Joint coupe-feu
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :*Présence de fibres d'amiante chrysotile*
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 14 août 1998

Le chef du Service Laboratoire

JM MONTAGNON
G.PUECH

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

14/08/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Rapport d'essai N° 1014068
Date de réception : 20/07/1998
Désignation : Echantillon E-6 : Joint coupe-feu (tresse) - BAT. COLBERT NIV.+3 : zone A2 - gaine technique près bureau 0522 (conduit EP)

N° Affaire: 98-860-803-13150-00-S

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... 120-139 rue de Bercy
Adresse du prélèvement..... PARIS
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Ciomac
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 16/07/1998
Nature du matériau..... Joint coupe-feu
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 14 août 1998

Le chef du Service Laboratoire

JM MONTAGNON
G.PUECH

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

14/08/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Rapport d'essai N° 1014069
Date de réception : 20/07/1998
Désignation : Echantillon E-7 : Joint coupe-feu (tresse) - BAT. COLBERT NIV.+4 : Zone A2 - gaine WC à droite (petite colonne cuivre)

N° Affaire: 98-860-803-13150-00-S

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... 120-139 rue de Bercy
Adresse du prélèvement..... PARIS
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Ciomac
Méthode de prélèvement ..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 16/07/1998
Nature du matériau..... Joint coupe-feu
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :*Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 14 août 1998

Le chef du Service Laboratoire

JM MONTAGNON
G.PUECH

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

→ Mme Rivière

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

14/08/1998

Service : Laboratoire
Ligne directe : 01-40-54-58-19
Correspondant : JM MONTAGNON
N/Réf : JMM/
V/Réf :
V/Lettre du :

Ministère de l'Economie et des Finances

Rapport d'essai N° 1014070
Date de réception : 20/07/1998
Désignation : Echantillon E-8 : Jointe coupe-feu (tresse) - BAT. VAUBAN NIV.+1 : pile 6 - RIA n°031 (conduit EP)

N° Affaire: 98-860-803-13150-00-S

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... 120-139 rue de Bercy
Adresse du prélèvement..... PARIS
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Ciomac
Méthode de prélèvement ..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 16/07/1998
Nature du matériau..... Joint coupe-feu
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : ***Présence de fibres d'amiante chrysotile***
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 14 août 1998

Le chef du Service Laboratoire

JM MONTAGNON
G.PUECH

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale

Association Par : Association Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
EXPORT GRANDS COMPTES
13 à 17, rue Salneuve - 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 59 26 - Fax 01 40 54 57 47

Activité AMIANTE
Ligne directe 01.40.54.56.31
Correspondant M. NOISELIET
Réf. à rappeler 97.803.860.6027/CN/NJ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction du Personnel et de l'Administration
Sous-Direction de l'Immobilier
Bureau M3 – Télédoc 771
120 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 2

A l'attention de Madame RIVIÈRE

Paris, le 18 novembre 1997

Objet : 120-139, rue de Bercy
75012 PARIS

Madame,

Comme suite à votre demande, nous avons réalisé des prélèvements complémentaires pour étendre notre résultat d'analyse sur l'isolant au droit des pénétrations dans les maçonneries verticales ou horizontales, sur l'établissement cité en objet.

Ces résultats d'analyses sont bien rattachés au décret 96/98 et dont nous vous listons leur situation géographique :

Bâtiment VAUBAN

Echantillon 1900 : Isolant coupe-feu pénétration horizontale sprinkler.

Bâtiment NECKER

Echantillon 1901 : Isolant coupe-feu pénétration horizontale eaux usées.

Echantillon 1902 : Isolant coupe-feu pénétration verticale eaux usées.

Echantillon 1906 : Isolant coupe-feu pénétration verticale RIA.

~~Echantillon 1907~~ : ~~Isolant coupe-feu pénétration verticale ventilation eaux usées.~~

Echantillon 1908 : Isolant coupe-feu pénétration verticale colonne sèche.

.../...

apave

.../...

Bâtiment COLBERT

Echantillon 1903 : Isolant coupe-feu pénétration verticale dans gaine technique

OBSERVATION : **Présence de fibres d'amiante chrysotile dans ces isolants (ci-joint bulletins d'examens de matériaux).**

Bâtiment COLBERT

Echantillon 1904 : Joint de dilation entre plancher et volée d'escaliers.

OBSERVATION : Absence de fibres d'amiante.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Responsable "Cellule Amiante"

C. NOISELIET

P.J. : 8 bulletins d'examens de matériaux

30/10/1997
Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01-40-54-58-19
Correspondant JM MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1006407
Date de réception : 23/10/1997
Désignation : Echantillon 1903 : Isolant - BATIMENT COLBERT 4ème étage : gaine technique ascenseur 81/84

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... Bercy
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Lapierre
Méthode de prélèvement ..... Grattage
Date du prélèvement..... 17/10/1997
Nature du matériau..... Isolant
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Présence de fibres d'amiante chrysotile*
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 30 octobre 1997

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

30/10/1997
Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service	Laboratoire
Ligne directe	01-40-54-58-19
Correspondant	JM MONTAGNON
N/Réf.	JMM/SB
V/Réf.	
V/Lettre du	

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1006408
Date de réception : 23/10/1997
Désignation : Echantillon 1904 : Joint dilatation - BATIMENT COLBERT : escalier zone A 52 3ème étage

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur	Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné	Bercy
Adresse du prélèvement	120 à 139 rue de Bercy
Etablissement préleveur	Appave CTC Amiante
Nom du préleveur	Mr Lapierre
Méthode de prélèvement	Grattage
Date du prélèvement	17/10/1997
Nature du matériau	Joint dilatation
Année d'application	/

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Absence de fibres d'amiante*
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 30 octobre 1997

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

30/10/1997
Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service	Laboratoire
Ligne directe	01-40-54-58-19
Correspondant	JM MONTAGNON
N/Réf.	JMM/SB
V/Réf.	
V/Lettre du	

Ministère de l'Economie et des Finances

Echantillon lab N° 1006409
Date de réception : 23/10/1997
Désignation : Echantillon 1905 : Isolant - BATIMENT COLBERT 6ème étage : RIA 87

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie et des Finances
Etablissement concerné..... Bercy
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy
Etablissement préleveur..... Appave CTC Amiante
Nom du préleveur..... Mr Lapierre
Méthode de prélèvement ..... Grattage
Date du prélèvement..... 17/10/1997
Nature du matériau..... Isolant
Année d'application..... /

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen : *Présence de fibres d'amiante chrysotile*
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 30 octobre 1997

Le chef du Service Laboratoire

G.PUECH

SOCOTEC
AGENCE HYGIENE ET SECURITE
15, rue de l'Université
93191 NOISY LE GRAND Cedex
Téléphone : 01.43.04.14.14
Télécopie : 01.43.04.10.64

Dossier n° NX 0842

RAPPORT DE REPERAGE DE L'AMIANTE

en vue de la constitution du DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

Bien immobilier concerné	COLBERT BATIMENT A 120 – 139 rue de Bercy 75012 PARIS	N° dossier : NX 0842
Propriétaire	MINISTERE ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE 120 Rue de Bercy 6 télédoc 731 75572 PARIS CEDEX 12	Référence du rapport HS/03/GDL/NJ/2489
Demandeur	MINISTERE ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE 120 Rue de Bercy 6 télédoc 731 75572 PARIS CEDEX 12	Date de la visite : 03/12/03

CONCLUSION

Présence d'amiante - Il a été repéré :

- revêtement bitumineux avec mousse bleue (dans le local thermique au 9ème étage) distribuant tous les niveaux.
- 2 gaines horizontales devant les montes-charges au 2ème sous-sol

Le présent constat comprend 7 pages et les annexes énumérées ci-dessous :

X	Plan(s) descriptif(s) de l'immeuble remis par le propriétaire
X	procès verbaux d'essai des échantillons prélevés,
0	fiche(s) de cotation des flocages calorifugeages et faux plafonds contenant de l'amiante,
0	plan(s) et croquis de repérage de l'amiante dont la liste figure au paragraphe 4

Fait à Noisy-le-Grand, le 8 décembre 2003	Auteur du rapport : Gérard DELANCOIS	Signature PO
	Attestation de compétence n° 2003/304 Délivrée par SOCOTEC	

Sommaire

1 OBJET DE LA MISSION 2
2 DEROULEMENT DE LA MISSION 2
3 PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS DE MATERIAUX ET PRODUITS 3
4 RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE 3
4.1 PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS 4
4.2 PLANCHERS PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS 5
4.3 CONDUITS ET CANALISATIONS INTERIEURES 6
4.4 ASCENSEURS ET MONTE CHARGES 6
5 RELEVE DES DEGRADATIONS ET MESURES D'ORDRE GENERAL 7
5.1 Cas des flocages, calorifugeages et faux plafonds 7
5.2 Cas des autres composants objets du repérage 7
6 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR D'AUTRES COMPOSANTS DU BATIMENT 7
7 CONDUITE A TENIR 7

1 - OBJET DE LA MISSION

La mission confiée à SOCOTEC a pour objet le **repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans un immeuble bâti** et, le cas échéant, **leur localisation et le constat de leur état de dégradation**.

L'intervention de SOCOTEC a pour référentiel le décret n° 96-97 modifié et les textes qui lui sont liés (en particulier arrêté du 22 août 2002). Elle est effectuée selon la norme NF X 46-020, dans le cadre du contrat relatif au dossier cité en référence et en particulier les conditions spéciales CS-AMIA-110. Elle porte sur les composants définis dans l'annexe au décret précité accessibles sans travaux destructifs.

1.1 Description de l'immeuble et activité exercée Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
1.2 Liste des locaux visités Visite complémentaire

2 - DEROULEMENT DE LA MISSION

L'intervention a comporté les prestations suivantes :

- ☑ Entretien préalable et recueil des informations relatives à l'immeuble ;
- ☑ Visite de l'immeuble pour examen visuel de reconnaissance des composants susceptibles de contenir de l'amiante listés dans l'annexe au décret sus visé intitulée « programme de repérage de l'amiante »;
- ☑ Prélèvement d'échantillons de matière et analyse des échantillons par un laboratoire accrédité sous traitant de SOCOTEC
- ☑ Enregistrement des données sur la localisation des produits et matériaux ainsi que sur leur état de conservation ou de dégradation ;
- ☑ Préconisation de mesures d'ordre général pour les produits et matériaux dégradés ;
- ☑ Rédaction du présent rapport.

2 DEROULEMENT DE LA MISSION (suite)

2.1 Documents remis par le demandeur et examinés pour la visite

Plans et croquis des locaux : Oui

Autres documents : Flocages, calorifugeages et faux plafonds établi par APAVE

2.2 Particularités de la visite (accompagnateur, locaux ou volumes non accessibles, démontages non réalisés...)

Visite effectuée avec Monsieur VALOIS, responsable électrique

Logements non visités

Trémie ascenseur non visité, pas de technicien

2.3 Autres informations (limitation du nombre d'échantillons prélevés et analysés)

7 échantillons.

3 PRELEVEMENT D'ECHANTILLONS DE MATERIAUX ET PRODUITS

Les composants suivants ont nécessité la réalisation de prélèvements de matériaux aux emplacements définis dans le tableau suivant, afin d'identifier la présence d'amiante ; les analyses ont été réalisées par le laboratoire :

Para-graphe	Composant repéré	Implantation précise du prélèvement	Type d'analyse	N° d'échantillon du laboratoire
4.3.1	Bande noire + mousse bleue	Local thermique (9ème étage)	MET	E27961.03
4.3.1	Bande noire + laine	Local thermique (9ème étage)	MET	E2796503
4.3.1	Bande plâtre + laine	Local 11-09 – (9ème étage)	MET	E2796603
4.3.1	Bande plâtre + mousse bleue	Local 11-09 – (9ème étage)	MET	E2797103
4.3.1	Bande noire + mousse bleue	Distribution CASC pile 7 – monte-charge Nord au –2	MET	E0231704
4.2.1	Enduit projeté	A11-09	MET	E2797503
4.2.3	Gaine horizontale	S2 devant monte-charge	MET	E2797703
4.3.2	CL coupe feux	Local 3014 - rue technique	MET	E2797803

4 RESULTATS DETAILLES DE LA RECHERCHE

Pour chaque composant de la construction repéré dans le bâtiment, signalé par la lettre P dans la première colonne, les tableaux des pages suivantes précisent la partie du composant identifiée, sa localisation, le mode de reconnaissance (visuel ou n° d'échantillon du laboratoire), la présence ou non d'amiante dans ce composant et son état de conservation ou de dégradation:

Oui : ***Présence certaine d'amiante***

Non : ***Absence certaine d'amiante***

Réservé : ***Avis réservé sur la présence d'amiante en l'absence de l'analyse qualitative***
(cas des composants n'ayant pas fait l'objet de prélèvement d'échantillon)

Les matériaux et produits contenant de l'amiante sont représentés sur les documents graphiques suivants :

- Plan

Ces plans et croquis figurent en annexe au présent rapport

4.1 PAROIS VERTICALES INTERIEURES ET ENDUITS		Localisation Précise	Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon	Présence d'amiante Oui/Non/Rés	Etat de conser-vation
4.1.1	**Murs et poteaux :**				
P	Flocages sur murs ou poteaux	rapport antérieur	APAVE	**NON**	
	Enduits projetés sur murs ou poteaux				
	Revêtements durs vissés ou collés des murs				
	Entourages de poteaux				
4.1.2	**Gaines Cloisons coffres et doublages verticaux à 1997:**				
P	Flocages sur cloisons, gaines et coffres	rapport antérieur	APAVE	**NON**	
	Enduits sur cloisons, gaines et coffres				
P	**Panneaux de Cloisons gaines et coffres (plaques de plâtre, plaques composites, etc.)**	**Ensemble**	**Visuel**	**NON**	
4.1.3	**Portes et blocs portes coupe feu:**				
P	Joints (tresses et bandes)	Toutes zones	Antérieur à 1997	**RES**	**Sécurité Incendie**

Etat de conservation en cas de présence d'amiante

Pour flocages calorifugeages faux plafonds : 1 Bon état, 2 Prévoir Mesures d'empoussiérement, 3 Prévoir traitement de l'amiante

Pour les autres composants : BE Bon état ED Etat dégradé

4.2 PLANCHERS PLAFONDS ET FAUX PLAFONDS		Localisation Précise	Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon	Présence d'amiante Oui/Non/Rés	Etat de conser -vation
4.2.1	***Plafonds poutres et charpentes***				
P	Flocages sur Plafonds poutres et charpentes	rapport antérieur	APAVE	NON	
P.	Enduits projetés sur Plafonds poutres et charpentes	Local technique A11-09 (9ème étage)	E2797503	NON	
	Panneaux collés ou vissés des plafonds, poutres et charpentes				
4.2.2	***Faux plafonds***				
P	Panneaux de faux plafonds métal et fibre	Ensemble des locaux	Visuel	NON	
	Plâtre, acier, fibre				
4.2.3	***Gaines et coffres horizontaux***				
P	Flocages sur gaines et coffres horizontaux	rapport antérieur	APAVE	NON	
	Enduits projetés sur gaines et coffres horizontaux				
P	Panneaux durs de gaines et coffres horizontaux protection tension	Locaux techniques	Visuel	NON	
P	Panneaux durs de gaines et coffres horizontaux	Devant les 2 montes charges sous/sol -2	E2797703	OUI	ED localement au niveau 4J/S
4.2.4	***Dalles de sol***				
P	Dalles de sols plastiques sur planchers	Couloir des bureaux	Visuel	NON	
	Dalles de sols plastiques sur escaliers				

Etat de conservation en cas de présence d'amiante
Pour flocages/calorifugeages, faux plafonds : 1 Bon état, 2 Prévoir Mesures d'empoussièrement, 3 Prévoir traitement de l'amiante
Pour les autres composants : BE : Bon état ; ED Etat dégradé

4.3. CONDUITS ET CANALISATIONS INTERIEURES		Localisation Précise	Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon	Présence d'amiante Oui/Non/Rés	Etat de conser-vation
4.3.1	**Conduits de fluides**				
P	Conduits d'air (souples et rigides)	Toutes zones	Visuel	NON	
	Acier				
P	Conduites d'eau (alimentation et évacuation)	Toutes zones	Visuel	NON	
	PVC, fonte, acier, cuivre				
P	Conduits de vide ordures	Local déchet	Visuel	NON	
	Acier				
	Autres Conduits (fumée, vapeur ou échappement)				
P	Calorifugeage de conduits	Voir rapport antérieur	APAVE	NON	
4.3.1	Bande noire + mousse bleue Réseau eau glacée	Distribution tous étages	E2796103	OUI	BE
4.3.1	Bande noire + laine Réseau eau chaude chauffage	Distribution tous étages	E2796503	NON	
4.3.1	Bande plâtre + laine	Distribution tous étages	E2796603	NON	
4.3.1	Bande plâtre + mousse bleue	Distribution tous étages	E2797103	NON	
4.3.1	Bande noire + mousse bleue eau glacée	Distribution CASC –2 pile 7 Monte charge Nord	E0231704	001	ED
4.3.2	**Clapets volets coupe feu**				
P	Clapets coupe feu	Toutes zones	Antérieur à 1997	RES	Sécurité Incendie
P	Clapets coupe feu	Local 3014	E2797803	NON	
P	Volets coupe feu	Toutes zones	Antérieur à 1997	RES	Sécurité Incendie
	Rebouchage de clapets et Volets coupe feu				

4.4. ASCENSEURS ET MONTE CHARGES		Localisation Précise	Mode de Reconnaissance visuel ou n° échantillon	Présence d'amiante Oui/Non/Rés	Etat de conser-vation
4.4.1	**Trémie**				
	Enduits sur parois de la gaine				
	Flocages sur parois de la gaine				

Etat de conservation en cas de présence d'amiante

Pour flocages, calorifugeages, faux plafonds : 1 Bon état, 2 Prévoir Mesures d'empoussièrement, 3 Prévoir traitement de l'amiante

Pour les autres composants : BE Bon état ED Etat dégradé

5 - RELEVE DES DEGRADATIONS ET MESURES D'ORDRE GENERAL

5.1 CAS DES FLOCAGES, CALORIFUGEAGES ET FAUX PLAFONDS

Les flocages, calorifugeages et faux plafonds contenant de l'amiante font l'objet de fiches de cotation de l'état de conservation qui figurent en annexe au présent rapport.

5.2 CAS DES AUTRES COMPOSANTS OBJETS DU REPERAGE

Parmi les autres matériaux et produits contenant de l'amiante figurant dans la liste de l'annexe au décret, ceux qui comportent des dégradations apparentes sont énumérés dans le tableau suivant.

Pour chaque dégradation, il est proposé des mesures d'ordre général dans l'optique de la protection des occupants et des entreprises d'entretien et de maintenance contre les risques sanitaires dus à l'amiante.

Para-graphe	Rappel Description du composant	Description de la dégradation	Mesures d'ordre général préconisées
4.2.3	Laine horizontale	Cassé par endroit	Faire remplacer la partie cassée par une entreprise qualifiée
4.3.1	Enveloppe de claorifugeage	Arraché sur 1m	Faire remplacer la partie cassée par une entreprise qualifiée

6 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR D'AUTRES COMPOSANTS DU BATIMENT

Au cours de la mission, l'opérateur a constaté la présence de composants réputés contenir de l'amiante, autres que ceux définis au décret n°96-97. Cette connaissance provient exclusivement de l'examen visuel direct, d'une information communiquée par le propriétaire ou par le laboratoire d'analyse.

Composants	Lieu de présence du composant	Origine de l'information
Tresse / fourreautage	Locaux divers	Rapport APAVE

7 - CONDUITE A TENIR

Il en résulte pour le propriétaire les obligations suivantes :

- **Le présent rapport est à intégrer dans son intégralité dans le Dossier Technique Amiante de l'immeuble.**

Informations complémentaires

Le dossier technique amiante doit être communiqué aux occupants de l'immeuble et aux entreprises chargées de l'entretien et de la maintenance (article 10.5 du décret n°96-97 modifié)

Lors d'opérations de réhabilitation, rénovation, réaménagement, les obligations de protection des travailleurs selon le décret n° 96-98 devront conduire à la réalisation d'une recherche d'amiante complémentaire dans les autres matériaux et produits concernés par les travaux.

En cas de démolition complète de l'immeuble un repérage de l'amiante est à effectuer dans le cadre de l'arrêté du 2/01/2002.

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01626403

N° CLIENT	C 062401	**N° affaire**	A 01078403
IVRY LE	9/12/03	**Reçue le**	5/12/03
Vos réf. commande	Courrier du 04/12/03 de M.DELANCOIS		

CHANTIER: Dossier n° NX 0842 COLBERT
Réf. : HS/03/GDL/FRO/2463

SOCOTEC
Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex
FRANCE
M. DELANCOIS

ECHANTILLON(S)

Date d'arrivée 5/12/03 **Analysé(s) le** 9/12/03 **Analyste** Audrey DESBOIS

Objet Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée En adapt. NF X 43-050 **Rapport édité le** 9/12/03 **Type d'essai** MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres d'amiante détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2796103	COLBERT/GDL/01 : Bande noire + mousse, local termique, 9ème étage.	Matériau + Traces Mousse	Souple +Souple	Noir +Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)
E 2796503	COLBERT/GDL/02 : Bande noire + laine, local termique, 9ème étage.	Matériau +Laine minérale	Souple +Fibreux	Noir +Jaune	2	ND		(*)
E 2796603	COLBERT/GDL/03 : Bande blanche + laine, eau chaude, A11-09.	Matériau +Laine minérale	Souple +Fibreux	Blanc +Jaune	2	ND		(*)
E 2797103	COLBERT/GDL/04 : Bande plâtre noir + mousse, eau glace, 9ème étage. A11-09	Bande plâtre +Mousse	Souple +Souple	Blanc +Bleu	2	ND		(*)

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique
Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité
Stéphanie LAPARRA
en suppléance

ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE
ESSAIS

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué
Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation

EURO-SERVICES-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 106 600 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 01626403

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres d'amiante détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 2797503	COLBERT/GDL/05 : Enduit projeté, gris, A11-09.	Enduit	Friable	Gris	2	ND		
E 2797703	COLBERT/GDL/06 : Gaine horizontale beige, à côté monte-charge -2.	Matériau	Dur	Beige	2	OUI	Chrysotile	
E 2797803	COLBERT/GDL/07 : Clapet coupe-feu rose pâle, résidu volet 3 épaiss. bât. A, local 3014.	Matériau	Friable	Rose	2	ND		

Commentaires :

(*) Matériaux indissociable, voir commentaire au verso.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

cofrac Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale : il comporte : 2 Page(s)

Responsable Technique
Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité
Stéphanie LAPARRA
en suppléance

ACCREDITATION N° 1-1001 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE
ESSAIS

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué
Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation

EURO-services-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88

LABORATOIRE EUROPÉEN D'ANALYSES PAR MICROSCOPIE
EUR Services LABO

Votre partenaire environnement

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 106 600 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

EURO-SERVICES-LABO
Tél. : 01 43 90 18 80
Fax : 01 43 90 18 88
ESL/LABORATOIRE EUROPEEN
ANALYSES PAR MICROSCOPIE
Votre partenaire environnement

RAPPORT D'ESSAI

NUMERO : R 00146104

N° CLIENT	C 062401	N° affaire	A 00105004
IVRY LE	28/01/04	Reçue le	27/01/04
Vos réf. commande	BPA Mr AUFFRAY tarifs du 15/01/04		

SOCOTEC
Agence hygiène et sécurité du travail
15, rue de l'Université
93191 NOISY-LE-GRAND cedex
FRANCE
Mr AUFFRAY

CHANTIER: Dossier n° NX0842/PA/27

ECHANTILLON(S)
Date d'arrivée 27/01/04 — Analysé(s) le 28/01/04 — Analyste Audrey DESBOIS

Objet: Recherche d'amiante dans les matériaux par Microscopie Electronique à Transmission (MET)
Méthode utilisée: En adapt. NF X 43-050 — Rapport édité le 28/01/04 — Type d'essai MET mat

Identification de l'échantillon		Description de l'échantillon			Nb de Prépa.	Fibres d'amiante détectées		Commentaire
n° éch. Labo.	Zone de prélèvement /n° éch.Client	Identification laboratoire	Aspect	Couleur			Type	
E 0231704	N° NX0842/PA/27/1 enveloppe de calorifuge	Bande bitumineuse +Mousse	Souple +Souple	Noir +Bleu	2	OUI	Chrysotile	(*)

Commentaires :
(*) Matériaux indissociable, voir commentaire au verso.

Le présent rapport ne concerne que les échantillons cités ci-dessus. Ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sa reproduction n'est alors autorisée que sous sa forme intégrale : il comporte : 1 Page(s)

Responsable Technique
Stéphanie LAPARRA

Responsable Qualité
Catherine LE DOUCE

cofrac ESSAIS ACCREDITATION N° 1-1003 PORTEE COMMUNIQUEE SUR DEMANDE

Abreviation : ND = Non détectée NC = Non communiqué
Au verso voir commentaires sur la méthode d'analyse et les limites de responsabilité.
L'accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation

Page 1/1

Siège social : 122, rue Marcel Hartmann • ZI Léa-Park • Bât. A • 94200 IVRY-SUR-SEINE
www.euro-services-labo.com • E-mail : info@euro-services-labo.com
SA au capital de 106 600 € • RCS Créteil 419 284 328 • Siren 419 284 328 • TVA FR 64 419 284 328 • Code APE 743 B

Intérieur -2 : Sous-sol

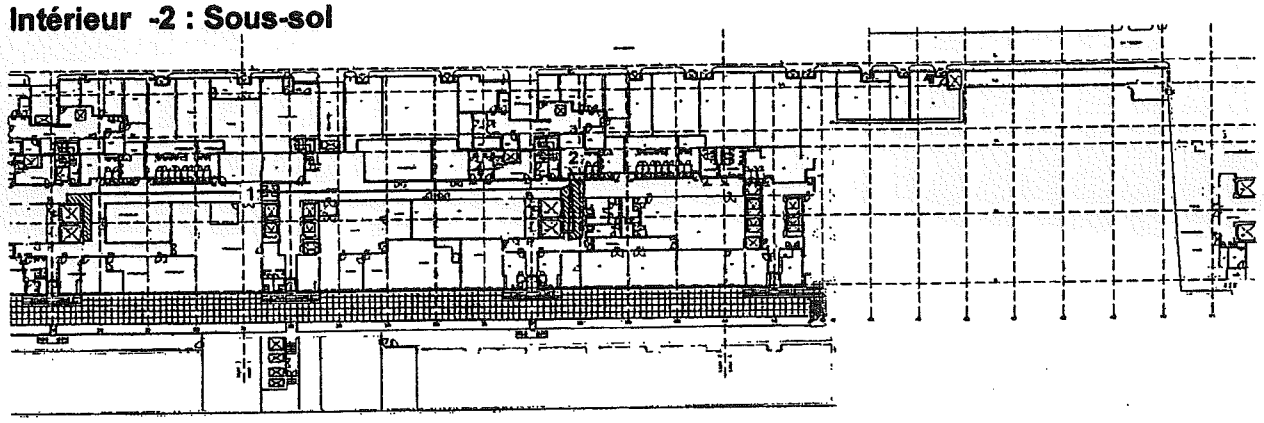

Légende du plan :

1 : Panneaux rigides (cloisons, gaines) devant les 2 montes charges - devant les 2 montes charges sous-sol-2

2 : Enveloppe de calorifugeage bande noire + mousse bleue / Réseau eau glacée - Distribution CASC - 2 pile 7 monte charge nord

Etage courant

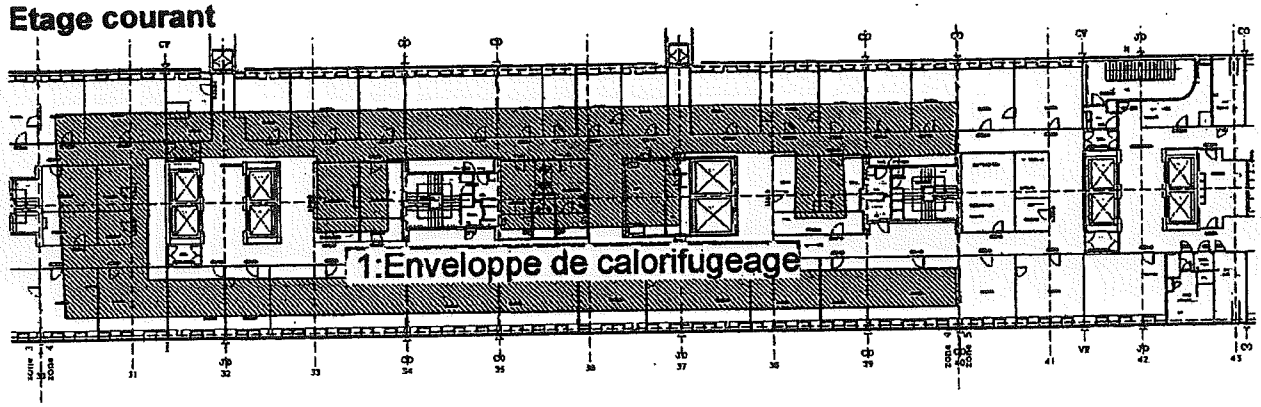

Légende du plan :

1 : Enveloppe de calorifugeage bande noire + mousse bleue - Réseau eau glacée - Distribution tous étages

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service	AMIANTE
Ligne directe	01.40.54.56.31
Correspondant	M. NOISELIET
N/Réf.	97.803.860.1550/CN/AL
V/Réf.	
V/Lettre du	

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction du Personnel et de l'Administration
Sous-Direction de l'Immobilier
Bureau M3 – Télédoc 771
120, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 2

A l'attention de Madame RIVIERE

Paris, le 6 juin 1997

N° CLIENT : 007923-07

N° AFFAIRE : 97.860.803.05718.00.L

CONFIDENTIEL

RAPPORT

RECHERCHE PRÉVUE PAR LE DÉCRET 96-98 RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES LIÉS A L'INHALATION DE POUSSIÈRES D'AMIANTE

IMMEUBLE CONCERNÉ : 120-139, rue de Bercy
75012 PARIS

DATE D'INTERVENTION : 12 mars 1997

INTERVENANT APAVE : M. NOISELIET

ACCOMPAGNATEUR : M. BRUN

DIFFUSION : 4 exemplaires à l'attention de **Mme RIVIERE**

SYNTHESE

Notre intervention définie par notre Marché n° SM/PS/007923.07 du 10.02.97, et dans le cadre du "Décret 96/98" du 07.02.96, l'APPAVE a procédé à un inventaire des matériaux apparents et a listé la nature du produit et le lieu de repérage.

Cet inventaire est réalisé dans les différents locaux et espaces accessibles ou visibles sans destruction (gaines techniques, faux-planchers (salles informatiques) volumes au-dessus des faux-plafonds).

Lors de notre visite du 12.03.97, dans les locaux sis 120-139, rue de Bercy - 75012 PARIS accompagnés de M. BRUN, nous avons recensé les matériaux (voir annexe 1).

NOUS VOUS RAPPELONS QUE DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES DE PROTECTIONS DES TRAVAILLEURS INTERVENANTS SUR LES PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE SONT STIPULÉS DANS LE CADRE DU DÉCRET 96/98 DU 7 FÉVRIER 1996.

L'Intervenant :	Pour l'APPAVE Le Responsable : A. STRAT

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

RAISON SOCIALE Ministère de l'économie

DATE : 12.03.97

N° AFFAIRE : 97.860.803.05718.00L

INTERVENANT : NOISELIET

SITE VISITÉ : 120 rue de Bercy 750 PAR

DÉSIGNATION BÂT. : A

DÉSIGNATION	Joint de dilatation NIV-2	RESTAURANT DAUMESNIL NIV-2	A4 D2 ~~7804~~ NIV-2	A3 D2 0227 NIV-2	A5 D2 0801 NIV-2	dégagement A2 D2 2229 NIV-2	A2 D2 7939 NIV-2	CENTRALE traitement des déchets NIV-2	MAGASIN CENTRAL + SAUNA RdC BATC	Tr NIV sur l'ensemble	LOCAL électrique 4515 A3 NIV-2	*E	Prélèv. avec amiante	Prélèv. sans amiante	COMMENTAIRES
Faux-plafonds en matériaux fibreux										301		1		1	
Cloisons préfabriquées															
Dalles de sol (vynil-amiante)			307	309					302			3		3	
Moquettes tendues sur thibaude															
Portes coupe-feu métalliques															
Allèges sous fenêtre en panneaux préfabriqués															
Impostes ou retombées plafond en panneaux isolants															
Plaques d'isolation phonique															
Conduits de cheminée															
Canalisations d'eau (fibro-ciment)															
Conduits fibro-ciment															
Recoupement coupe-feu hors plâtre et ciment															
Clapets coupe-feu et coffrages coupe-feu															
Gaines de ventilation revêtue d'enduit plâtre															
Enduits plâtres plafonniers, muraux, sur poutrelle, sols		315			308	310		312				4		4	
Plaques fibro-ciment (type Eternit)															
Plaques coffrage coupe-feu plâtre (type Promabest)															
~~Portes d'ascenseurs~~ Joint de dilatation	* 314						313				304	3		3	* restaurant DAUMESNIL
NOMBRE TOTAL ECHANTILLONS :												11		11	

SIGNATURE ACCOMPAGNATEUR :

Mr Brun.

ANNEXE 1

FICHE D'EXAMEN VISUEL

RAISON SOCIALE Ministère de l'économie

DATE : 12.03.97

N° AFFAIRE : 97.860.803.057 18 00L

INTERVENANT : NOISELIET

SITE VISITÉ : 120 rue de Bercy 7500 Paris

DÉSIGNATION BÂT. : A

DÉSIGNATION	LOCALISATION: LOCAL 1403 NIV-2	au-dessus Porte N° 0429 NIV-2										*E	Prélèv. avec amiante	Prélèv. sans amiante	COMMENTAIRES
Faux-plafonds en matériaux fibreux															
Cloisons préfabriquées															
Dalles de sol (vynil-amiante)															
Moquettes tendues sur thibaude															
Portes coupe-feu métalliques															
Allèges sous fenêtre en panneaux préfabriqués															
Impostes ou retombées plafond en panneaux isolants															
Plaques d'isolation ~~phonique~~ d'allège	305											1		1	
Conduits de cheminée															
Canalisations d'eau (fibro-ciment)															
~~Conduits fibro-ciment~~ Isolation Fourreautage		306										1	1		
Recoupement coupe-feu hors plâtre et ciment															
Clapets coupe-feu et coffrages coupe-feu															
Gaines de ventilation revêtue d'enduit plâtre															
Enduits plâtres plafonniers, muraux, sur poutrelle															
Plaques fibro-ciment (type Eternit)															
Plaques coffrage coupe-feu plâtre (type Promabest)															
Portes d'ascenseurs															
NOMBRE TOTAL ECHANTILLONS :												2	1	1	

SIGNATURE ACCOMPAGNATEUR : Mr Brun.

apave

ANNEXE 2

RESULTATS DU LABORATOIRE

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30232
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°301 : Faux plafond – Ensemble de bureaux

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy – Paris
Etablissement préleveur..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 14/03/97
Nature du matériau..... Faux plafonds
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service
Ligne directe
Correspondant
N/Réf.
V/Réf.
V/Lettre du

Laboratoire
01.40.54.58.19
J M MONTAGNON
JMM/SB

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30233
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°302 : Sols plastique - BAT C - Magasin central

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy - Paris
Etablissement préleveur ..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement 14/03/97
Nature du matériau..... Sols plastique
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service
Ligne directe
Correspondant
N/Réf.
V/Réf.
V/Lettre du

Laboratoire
01.40.54.58.19
J M MONTAGNON
JMM/SB

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30235
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°304 : Bourre – Joint de dilatation – BAT A2

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy – Paris
Etablissement préleveur ..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement 14/03/97
Nature du matériau..... Bourre
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30236
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°305 : Isolation d'allège sur l'ensemble

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy – Paris
Etablissement préleveur ..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement 14/03/97
Nature du matériau..... Isolation
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30237
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°306 : Isolation - Fourreautage - Tuyauterie sprinkler

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy - Paris
Etablissement préleveur ..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement 14/03/97
Nature du matériau..... Isolation
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Présence de fibres d'amiante Chrysotile
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Française de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service
Ligne directe
Correspondant
N/Réf.
V/Réf.
V/Lettre du

Laboratoire
01.40.54.58.19
J M MONTAGNON
JMM/SB

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30238
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°307 : Sols plastique - Salle de repos

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy - Paris
Etablissement préleveur ..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement 14/03/97
Nature du matériau..... Sols plastique
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Française de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30239
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°308 : Enduit – Dégagement

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy – Paris
Etablissement préleveur ..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement 14/03/97
Nature du matériau..... Enduit
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30240
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°309 : Sols plastique - Local électrique - BT

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy - Paris
Etablissement préleveur ..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement 14/03/97
Nature du matériau..... Sols plastique
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30241
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°310 : Enduit – Dégagement

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy – Paris
Etablissement préleveur ..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement 14/03/97
Nature du matériau..... Enduit
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30243
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°312 : Sols résine – Centrale traitement des déchets – Dégagement

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy – Paris
Etablissement préleveur ..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement 14/03/97
Nature du matériau..... Sol résine
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30244
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°313 : Isolation – Joint de dilatation – Local électrique

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy – Paris
Etablissement préleveur ..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement 14/03/97
Nature du matériau..... Isolation
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30245
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°314 : Isolation – Joint de calfeutrement (niveau –2)

N° Affaire: 97–860–803–05718–00–L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy – Paris
Etablissement préleveur..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement..... 14/03/97
Nature du matériau..... Isolation
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127–139–MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint–Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques · Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

Service Laboratoire
Ligne directe 01.40.54.58.19
Correspondant J M MONTAGNON
N/Réf. JMM/SB
V/Réf.
V/Lettre du

Ministère de l'Economie

Echantillon lab N° 30246
Date de réception : 18/03/97
Désignation : Echantillon n°315 : Enduit mural (niveau -2)

N° Affaire: 97-860-803-05718-00-L

Etablissement demandeur ..... Ministère de l'Economie
Etablissement concerné..... Ministère de l'Economie
Adresse du prélèvement..... 120 à 139 rue de Bercy - Paris
Etablissement préleveur ..... APPAVE CTC Amiante
Nom du préleveur ..... M. Noiseliet
Méthode de prélèvement..... Echantillon massif
Date du prélèvement 14/03/97
Nature du matériau..... Enduit
Année d'application..... inconnue

EXAMEN DE MATERIAU POUR LA RECHERCHE DE FIBRES D'AMIANTE

Méthode d'examen
" Procédure for the detection and identification of asbestos and others fibres in fibrons inorganic materials "
Ann..occup.Hyg.V.00.p 127-139-MONKMAN L.J., 1979
Norme MDHS N° 77 de juin 1994
Les examens sont basés sur les caractéristiques optiques et morphologiques spécifiques des fibres d'amiante

Conclusion de l'examen :Absence de fibres d'amiante
Conservation de l'échantillon: 3 mois à compter de la date de ce courrier

Saint-Ouen, le 29 mai 1997

Le chef du service Laboratoire

G.PUECH

Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

DOCUMENTS ANNEXES

Date document	Type document	Référence document	Nom du rédacteur	Société
16/06/2008	Plan de retrait	AF 08-038	H. NAMBRUIDE	SNADEC
15/10/2001	Plan de retrait	90175	Laurent MOUFFLET	DBS
18/09/2001	Rapport de mesure d'empoussièrement	A124856	Damien RONSSE	CEP INDUSTRIE
05/03/1998	Rapport de mesure d'empousierement	LAB N° 40962-40963	M. BERDAH	apave

SNADEC
61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

QUALIBAT
LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

SNADEC

PLAN DE RETRAIT

DESAMIANTAGE DES CUVES D EAU GLACEE
DES BÄTIMENTS COLBERT-VAUBAN DI MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI MOINISTERE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Chantier : Cuves d'eau glacée bâtiments COLBERT - VAUBAN
139 rue de BERCY - 75012 PARIS

INTERVENANTS

MAITRE D'OUVRAGE
M.E.I.E.M. 139, rue de bercy 75012 PARIS
Tel : 0153182515 Fax : 0153189623

ORGANISMES DE PREVENTION

INSPECTION DU TRAVAIL	C.R.A.M.	O.P.P.B.T.P.	MEDECINE DU TRAVAIL
DDTEFP 9/11, rue Georges Pitard 5ème section 75740 Paris cedex	17/19, avenue de Flandre 75954 Paris cedex 19	1 rue heyrault 92160 Boulogne Billancourt	A.P.S.T. 59 rue des pyrénnées 75019 PARIS
: 01 40 45 36 10 : 01 48 56 05 42	: 01 40 05 38 16 : 01 40 05 38 13	Tel : 01.40.31.64.00 Fax :01.40.30.57.97	

HISTORIQUE DU DOCUMENT

Plan de retrait N°: AF 08-038	Du : 18 JUIN 2008	
Révision : 0	Commentaires : **Etat initial**	
Révision : 1	Commentaires : **Mise à jour pour nouvelle intervention suite à un arrêt des travaux en septembre 2008**	
Etabli par : **H.NAMBRUIDE**	Fonction :Direct. technique	Signature :
Vérifié par : **A.BENITA**	Fonction : Directeur Général	Signature :
Approuvé par :**J.P FRANCHI**	Fonction : Président	Signature :

DIFFUSION :	
☑ Maître d'Ouvrage	☑ CSPS
☑ D.D.T.E.F.P.	☑ Médecine du Travail
☑ CRAM	☑ Délégué C.H.S.C.T.
☑ OPPBTP	☑ Dossier Chantier
	☑ Dossier d'affaire

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

OBSERVATIONS GENERALES

Ce plan de retrait est réalisé par l entreprise « SNADEC » conformément aux textes officiels régissant les travaux de dépose d'amiante.

Les travaux sont exécutés suivant la réglementation actuellement en vigueur en France et notamment les décrets et arrêtés suivants :

□ **Décret n° 2006-761 du 30/06/2006** relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante
□ **Code de la santé publique en ses articles R.1334-14 à R.1334-28** relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
□ **Arrêté du 14 mai 1996 modifié par arrêté du 26 décembre 1997** relatif aux règles techniques que doivent respecter les entreprises effectuant des activités de confinement et de retrait de l'amiante.
□ **Décret du 26 décembre 1997** : Qualifications Entreprises.
□ **Décret n° 97-885 du 12 septembre 97** qui modifie le décret n° 96-97 du 7 février 96.
□ **Circulaire du 12 mars 1997,** relative à l'élimination des déchets d'amiante lié.
□ **Circulaire du 9 janvier 1997 modifié,** Relative à l'élimination des déchets d'amiante.
□ **Arrêté du 23 décembre 1996** portant agrément "d'organismes habilités à procéder aux contrôles de la concentration en poussières d'amiante dans l'atmosphère des immeubles bâtis.
□ **Circulaire du 19 juillet 1996,** relative à l'élimination des déchets générés lors des travaux relatifs aux flocages ou calorifugeages contenant de l'amiante.
□ **Décret n° 88-466 du 28 avril 88** relatif aux produits contenant de l'amiante
□ **Code de la santé publique** notamment les articles L. 1, L. 2, L. 48, L. 49 et L. 772
□ **Code de l'environnement** – livre V - Titre IV – relatif aux déchets.

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DE L'OPERATION **5**

1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT 5

2 CADRE DES TRAVAUX **5**

2.1 DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX. 5
2.2 DATE DEBUT DES TRAVAUX 6
2.3 DUREE PREVISIONNELLE DES TRAVAUX. 6

3 DATES D'INTERVENTION **6**

3.1 DATES ET EFFECTIFS 6

4 PHASAGE DES INTERVENTIONS **6**

4.1 PHASAGE PREVISIONNEL DES TRAVAUX. 6
4.2 CONTRAINTES FONCTIONNELLES DU SITE 7
4.3 GESTION DES ACCES AUX ZONES DE TRAVAUX 7
4.3.1 Contrôle des accès *7*
4.4 SUIVI ADMINISTRATIF ET DU PERSONNEL 7
4.4.1 Formations *7*
4.4.2 Suivi médical *8*
4.4.3 Suivi médical et dossier personnel *8*

5 - ETAT DES LIEUX **9**

6 ANALYSE DES RISQUES **10**

6.1 LEXIQUE 10
6.2 ANALYSE GENERALE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE (SAUF EXCEPTION) 10
6.3 BILAN AERAULIQUE 12

7 METHODOLOGIE **12**

7.1 ANALYSES PREALABLES 12
7.1.1 Consignation aéraulique : *12*
7.1.2 Consignation électrique : *12*
7.1.3 Coffrets électriques de chantier : *12*
7.1.4 Éclairage de chantier : *13*
7.1.5 Alimentation en eau : *13*
7.2 INSTALLATION DE CHANTIER 13
7.2.1 Zone de stockage des déchets : *13*
7.2.2 Accès au chantier : *13*

8 MODE OPERATOIRE DES TRAVAUX DE DESAMIANTAGE **14**

8.1 MOYEN D'ACCES EN HAUTEUR 14
8.1.1 Plateformes mobiles en zones confinées *14*
8.1.2 Echafaudages de pied *14*
8.2 NETTOYAGE PREALABLE 14
8.3 OCCULTATION / CONFINEMENT DES ZONES D'INTERVENTION 14
8.4 MISE EN PLACE DES PEAUX DE POLYANE 14
8.5 MONTAGE DES SAS DE DECONTAMINATION 16
8.5.1 Sas personnel *16*
8.5.2 Description du sas 3 compartiments *16*

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

8.6 MISE EN PLACE DES EXTRACTEURS 19
8.7 INSTALLATION DE L'ADDUCTION D'AIR 20
8.8 CONTROLE DE LA DEPRESSION 20
8.9 METHODOLOGIE POUR LE TRAITEMENT DU CALORIFUGE BITUMINEUX 20
8.10 DUREE DES POSTES DE TRAVAIL 23
8.11 NETTOYAGE FIN 24
8.12 CONTROLE VISUEL 24
8.13 SURFACTAGE 24
8.14 ANALYSES 24
8.15 RETRAIT DU POLYANE 24
8.16 REPLIMENT DE CHANTIER 24

9 DECHETS 25

9.1 DESTINATION 25
9.2 DECHETS AMIANTIFERES. 25
9.3 PROCEDURE DE CONDITIONNEMENT APPLICABLE 26
9.3.1 Matériels pour ensachage 26

10 PROGRAMME D'ANALYSES 27

10.1 ANALYSES D'AIR ET D'EAU ET TEMPERATURE EN ZONE 27
10.1.1 Rappel de l'objectif 27
10.1.2 Contrôle des rejets d'eau 27
10.1.3 Nature et fréquence des contrôles d'air 27
10.1.3.1 Agréments et accréditation des organismes 28
10.2 CONTROLE AVANT TRAVAUX : 28
10.3 MESURES D'EMPOUSSIEREMENT EN PHASE TRAVAUX (M.P.C.A): 28
10.4 AUTRES CONTROLES EN PHASE TRAVAUX : 29
10.5 OBJECTIF DE RESULTAT. 29
10.5.1 Contrôle visuel : 29
10.5.2 Mesures d'empoussièrement de restitution : 29

11 CARACTERISTIQUE DES EQUIPEMENTS 31

11.1 EPI SPECIFIQUES 31
11.2 EPI CLASSIQUES 31
11.3 EPC 31
11.4 MATERIELS DE TRAVAIL 31
11.5 MATERIELS DE SECOURS 31

12 ORGANISATION DES SECOURS 32

13 MATERIELS MIS EN ŒUVRE SUR LE CHANTIER 35

14 ANNEXE 1 : PLAN DE REPERAGE DES CUVES 39

15 ANNEXE 2 : PLANS DE CONFINEMENTS 41

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

1 PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 Objet du présent document

Le maître de l'ouvrage nous a confié les travaiux de désamiantage des 8 cuves d'eau glacée au niveau sous sol des bâtiments Colbert/Vauban, 139 rue de bercy à PARIS (75).
Les travaux portent principalement sur :

- Découper et évacuer les cuves dont le calorifuge bitumineux amianté,
- Découper et évacuer les canalisation dont le calorifuge bitumineux est amianté.

Soit un poids global d'environ 60 tonnes de déchets classe 2.

2 CADRE DES TRAVAUX

2.1 Description sommaire des travaux.

Les travaux consistent en la dépose et l'évacuation en centre d'enfouissement des éléments suivant :

- 8 cuves de réserve de froid de 60 m3 chacune,
- 50 ml de canalisations d'eau glacée,

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

2.2 Date début des travaux.

Le début des travaux est prévu le 06 Avril 2009, se décomposant ainsi :

Du 06/04/09 au 10/04/09 : installation et confinement
Du 13/04/09 au 25/05/09 : traitement des M.P.C.A.
Du 01/06/09 au 29/06/09 : découpe et évacuation des cuves

2.3 Durée prévisionnelle des travaux.

La durée prévisionnelle des travaux est d'environ 13 semaines.
L'effectif prévu en moyenne est d'environ 3 à 4 opérateurs.

3 DATES D'INTERVENTION

3.1 Dates et effectifs

travaux	Sem 15	Sem 16 à 22	Sem 23 à 26	Sem 27
installation	3			
Traitement des M.P.C.A.		3		
Découpe et évacuation cuves			3	
repli				3

4 PHASAGE DES INTERVENTIONS

4.1 Phasage prévisionnel des travaux.

Les travaux sont prévus d'être réalisés en une seule phase, seule l'entreprise SNADEC sera présente sur le périmètre des travaux de désamiantage.
Aucune co-activité ne sera en cours à proximité du chantier

4.2 Contraintes fonctionnelles du site

Le site est actuellement vide d'occupation. Le maître de l'ouvrage nous mettra à disposition les éléments suivants :

- concessionnaires EDF et eau,
- installations de chantiers (réfectoires, vestiaires, sanitaires)
- alimentation au niveau des zones de travaux de coffrets électriques de chantier d'une puissance de 64 A.

4.3 Gestion des accès aux zones de travaux

4.3.1 Contrôle des accès

Le chef de chantier sur site aura pour mission spécifique au regard des accès aux zones :

- d'ouvrir et fermer l'accès aux zones
- de contrôler l'habilitation du personnel qui accède au chantier
- de rendre compte au responsable des incidents survenus sur le chantier

4.4 Suivi administratif et du personnel

Le personnel intervenant en zones et apte médicalement, titulaire de l'attestation de capacité amiante, embauché en CDI et a plus de 18 ans.

4.4.1 Formations

Tous les intervenants ont effectué un stage technique « Amiante » qui enseigne :

- les procédures d'entrée en zone
- les précautions à prendre pour se protéger des poussières
- la procédure d'habillage des équipements corporels individuels (combinaisons, gants, sur-bottes, sous-vêtements)
- le mode d'utilisation, de décontamination et d'entretien du masque respiratoire
- les risques provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante ; et lors de la visite médicale périodique, le Médecin du Travail dispense à nouveau aux travailleurs exposés aux poussières d'amiante, une formation liée au danger de leur activité

4.4.2 Suivi médical

Le personnel effectuant des travaux susceptibles d'exposer aux inhalations de poussières, est soumis à une surveillance médicale spéciale. Elle consiste en un examen préalable comportant une anamnèse et un examen clinique, complété par :

- une radiologie pulmonaire de format standard
- une exploration fonctionnelle respiratoire constituée par un examen spirométrique comportant notamment, la mesure de capacité vitale (C), a mesure de volume expiratoire maximum seconde (VEMS), le calcul du coefficient de Tiffeneau (VEMS/CV)

L'examen préalable donne lieu à l'établissement, par le Médecin du Travail, d'une attestation constatant que le travailleur est apte et ne présente pas de contre-indication aux travaux pouvant l'exposer à l'inhalation de poussières d'amiante.

4.4.3 Suivi médical et dossier personnel

Un salarié ne sera affecté aux travaux de retrait de l'amiante que si sa fiche d'aptitude, établie en application du décret 2006-761 du 30 juin 2006, atteste qu'il ne présente pas de contre-indication médicale à ces travaux. Cette fiche d'aptitude est renouvelée au moins une fois par an.

Les informations suivantes sont donc relevées :

- suivi des heures de travail en zone contaminée par zone et du type d'EPI utilisé sur la fiche de suivi individuelle amiante (FSIA)
- suivi des niveaux d'empoussièrement dans le compartiment propre du sas
- suivi des expositions anormales. Toute exposition anormale (empoussièrement inhalé par le salarié supérieur à 100 x 10^{-3} fibres d'amiante par litre d'air – concentration moyenne sur une heure de travail) consécutive à une inadéquation entre l'EPI et l'empoussièrement réel mesuré, fait l'objet de l'émission d'une fiche d'anomalie précisant principalement la durée et le niveau d'exposition ainsi que le nom des salariés concernés. Cette fiche est jointe à la fiche de suivi individuelle amiante (FSIA)

Les services du personnel du Groupement synthétisent toutes ces informations dans le dossier personnel de chaque salarié :

- nombre d'heures de travail en zone contaminée
- date, durée et niveau des expositions anormales
- date et durée des arrêts maladie

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

Les fiches d'anomalie relatives à des expositions anormales ainsi que les relevés d'air dans les sas sont transmis régulièrement aux Médecins du Travail ayant en charge le suivi du personnel présent sur le chantier.

Une fiche synthétique récapitulant les durées d'exposition par zone, par mois et par salarié est établie et communiquée aux Médecins du Travail lors de la visite médicale.

Cette fiche est transmise au salarié lors de son départ de l'entreprise.

Tout travailleur a accès aux informations qui le concernent personnellement.

5 - ETAT DES LIEUX

	OUI	NON
Site occupé pendant les travaux		X
Autres travaux prévus dans l'environnement de la zone de chantier		X
Matériels ou mobiliers à déménager		X
Chemins de câble sous tension présents		X
Matériaux amiantés visible avant travaux	X	
Accès aux matériaux facile	X	
Présence des fluides nécessaires au chantier	X	
Base vie existante	X	
Réseaux sous tension dans la zone		X
Présence de réseau électrique secouru	NC	NC
Zone chantier délimité de façon naturelle	X	
Risque d'intrusion		X
Ligne téléphonique présente		X
Zone de stockage déchets et matériels présente	X	
Rejets d'air possibles à l'extérieur		X
Prise d'air neuf possible à l'extérieur	X	

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

6 ANALYSE DES RISQUES

6.1 Lexique

Protections risque amiante (E.P.I. Equipement de Protection Individuel.)

Niveau de protection	Type de protection
1	Pas de protection EPI
2	Protection par ½ masque équipé de cartouche P3
3	Protection par ½ masque équipé de cartouche P3 + tenues jetables Tyvek + gants, bottes
4	Protection par ½ masque équipé de cartouche P3 + tenue coton
5	Protection par ½ masque équipé de cartouche P3 + tenue coton (éventuellement) + tenue jetable type Tyvek + gants, bottes ou surbottes jetables
6	Masque facial TMP3 (ventilation assistée) + Tyvek jetable + sous-vêtements jetables + gants + bottes ou surbottes
7	Masque facial adduction d'air extérieure + Tyvek jetable + sous-vêtements jetables + gants, bottes ou surbottes
8	Casque, chaussures de sécurité, bleu de travail

6.2 Analyse générale par ordre chronologique (Sauf exception)

(Se reporter au lexique ci-dessus)

NATURE DES TRAVAUX	RISQUES	MOYENS DE PROTECTIONS SPECIFIQUES AMIANTE	MOYENS DE PROTECTIONS SPECIFIQUES AUTRES
• Prise en charge des lieux • Approvisionnement de matériels • Balisage • Installation générale du chantier	• Chutes d'objets • Accidents liés à la coactivité • Heurts • Circulation • Intrusions		• Port des EPI classique (casque, chaussures, bleu) • Respect des zones de stockage et de livraison selon plans d'installation de chantier. • Respect des consignes . • Réunion préalable de sensibilisation des travailleurs aux risques liés au chantier • Suivi des chemins de circulation • Balisage des zones chantiers
• Installation de chantier	• Chutes d'objets • Heurts • Intrusions		• Port des EPI classique (casque, chaussures, bleu) • Définition et organisation des différents postes de travail. • Suivi des chemins de circulation • Respect des zones de stockage et de livraison selon plans d'installation de chantier. • Respect des consignes de sécurités. • Balisage des zones chantiers
• Branchements électriques	• Electrocution • Electrisation • Incendie		• Electricien habilité. • Vérification des câbles du matériel • Protection des câbles ou fixation en hauteur • Vérification de l'installation par un organisme habilité. • Coffrets de chantier équipé de protection 30 mA • Rallonges électriques étanches • Néons de chantier étanches • Extincteurs présents.
• Mise en place des extracteurs	• Rejet à l'extérieur • Rotation inversée	• Raccordement des gaines de rejet sur plaque de contreplaqué	• Contrôle des phases (220V)

SNADEC

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

QUALIBAT
LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

NATURE DES TRAVAUX	RISQUES	MOYENS DE PROTECTIONS SPECIFIQUES AMIANTE	MOYENS DE PROTECTIONS SPECIFIQUES AUTRES
• Mise en place des sas de décontamination	• Fuites	• Rack de filtration au plus près des sas • Vérification des raccords et joints	
Retrait MCA	• Inhalation de fibres d'amiante • Dispersion de fibres d'amiante • Déchirement du confinement • Chutes • Electrisation • Electrocution	• Port des EPI N° 6 pour MCA non-friables • Imprégnation préalable • Zone ventilée, confinée et sous dépression contrôlée. • Contrôles d'empoussièrement • Redondance des matériels de sécurité asservis au contrôle de la dépression. • Validation du test fumée • Matérialisation des limites sensibles du confinement	• Utilisation d'échafaudages conformes • Vérification des consignations • Protection 30 mA des coffrets • Matériels et câbles aux normes en vigueur • Protection des câbles ou fixation en hauteur
• Nettoyage fin	• Inhalation de fibre d'amiante • Dispersion de fibre d'amiante	• Port des EPI N° 6 pour MCA non-friables • Zone ventilée, confinée et sous dépression contrôlée. • Contrôles d'empoussièrement • Aspirateurs à filtration absolue • Installations électriques secourues • Redondance des matériels de sécurité asservis au contrôle de la dépression. • Surfactage des polyanes	
• Manutentions et transits	• Chutes d'objets • Heurts • Chutes • Circulation • Electrisation • Electrocution		• Port des EPI • Suivi des chemins de circulation • Balisage de la zone chantier • Définition des horaires et priorité en fonction des différents chantiers • Protection des câbles ou fixation en hauteur
• Stockage des déchets	• Inhalation de fibre d'amiante • Dispersion de fibre d'amiante • Circulation • Chutes d'objets • Heurts	• Conditionnement réglementaire. • Tri et orientation différente des différents déchets en fonction de leur nature ou dangerosité. • Centralisation de la collecte des déchets	• Zone de stockage balisée et contrôlée • Gestion des transports • Suivi des chemins de circulation

SNADEC
61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

QUALIBAT
LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

NATURE DES TRAVAUX	RISQUES	MOYENS DE PROTECTIONS SPECIFIQUES AMIANTE	MOYENS DE PROTECTIONS SPECIFIQUES AUTRES
• Utilisation d'engin de levage	• Chutes d'objets • Heurts • Circulation		• Habilitation • Respect des consignes de sécurité
• Travaux en hauteur	• Chutes • Chutes d'objets		• Sensibilisation du personnel au poste de travail • Utilisation des EPI ou EPC adaptés (échafaudages conformes avec lisse, sous-lisse, plinthes, stabilisateurs et freins de roues, et/ou harnais de sécurité, stop chute, ligne de vie, etc.)
• Repli de chantier	• Chutes d'objets • Heurts • Intrusions • Accidents liés à la coactivité dans l'hôpital • Circulation		• Port des EPI classiques (casque, chaussures, bleu) • Lecture du PGC ET DES PPSPS • Balisage des zones chantiers • Respect des zones de stockage et de livraison selon plans d'installation de chantier. • Respect des consignes de sécurité de l'hôpital. • Suivi des chemins de circulation

(se reporter au lexique ci-dessus)

6.3 BILAN AERAULIQUE

Se reporter en annexe pour le bilan aéraulique de la zone de traitement,

7 METHODOLOGIE

7.1 Analyses préalables

7.1.1 Consignation aéraulique :

SANS OBJET

7.1.2 Consignation électrique :

L'ensemble des circuits électriques présent en zone sera consigné. Les travaux ne pourront commencer tant qu'un procès-verbal mentionnant précisément les travaux effectués (et éventuellement les circuits devant rester sous tension et par conséquent ayant fait l'objet d'une matérialisation).
Notre responsable des travaux s'assurera, en présence de l'électricien, de la consignation physique des armoires d'alimentation (verrouillage empêchant une remise en marche intempestive des circuits).

7.1.3 Coffrets électriques de chantier :

Les coffrets électriques, utilisés feront l'objet d'un contrôle par un organisme agréé.

La distribution au départ de l'armoire sera vérifiée systématiquement par un contrôleur technique. Cette vérification fait l'objet d'un procès-verbal de vérification.

Nos armoires électriques seront équipées à minima comme suit :

- Protection par un différentiel à haute sensibilité (30 mA) sur chaque prise,
- Protection par disjoncteur approprié sur chaque prise,
- Portes consignables pour éviter les erreurs de manipulation ou le vandalisme,
- Arrêt d'urgence.

7.1.4 Éclairage de chantier :

L'éclairage en zone, est réalisé à partir de projecteurs, de baladeuses ou de tubes fluorescents d'indice de protection minimum IP 55 selon la norme NF C 20 010.

7.1.5 Alimentation en eau :

Une arrivée d'eau sera présente à proximité des zones de travail et sera mise à disposition de l'entreprise. Le raccordement sur l'installation est à la charge de SNADEC.

7.2 Installation de chantier

7.2.1 Zone de stockage des déchets :

Le stockage des déchets amiante sera fait directement dans des containers à déchets de type marine (fermés) et évacués au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Nous estimons les volumes et les quantités comme suit :

- 1 Tonne de déchet de classe 1 (EPI / POLYANE)
- 60 tonnes de déchets de classe 2 (cuves découpées avec bitumineux amianté laissé en place),

7.2.2 Accès au chantier :

l'accès au chantier se fera par la rue de bercy, et sous la responsabilité du chef de chantier sur le site.

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

8 Mode opératoire des travaux de désamiantage

8.1 Moyen d'accès en hauteur

8.1.1 Plateformes mobiles en zones confinées

Des plateformes individuelles roulantes seront mis en œuvre pour assurer les protections contre les risques de chutes dans les zones de confinement.

Ces dispositifs seront parfaitement préparés et protégés pour limiter le risque de contamination.

Les plateformes seront montées conformément à la réglementation et aux règles de l'art.

8.1.2 Echafaudages de pied

Sans objet.

8.2 Nettoyage préalable

Les zones (murs, sol, équipements subsistants) fait l'objet d'une aspiration THE suivi d'un nettoyage humide.

8.3 Occultation / confinement des zones d'intervention

Toutes les zones qui feront l'objet d'obturation (gaines, trémies...) subissent la même opération avant la phase suivante.

8.4 Mise en place des peaux de polyane

Mise en œuvre de film polyane d'épaisseur 200 µm pour ouvertures (occultation et protection des ouvertures).

Méthodologie générale :

- le film est maintenu soit par adhésif double face directement sur la paroi, soit par agrafage sur une structure bois provisoire. Chaque zone agrafée, est recouverte d'adhésif empêchant la déchirure du confinement sous l'effet de la dépression,
- contrôle de la pose par le chef d'équipe,

La jonction du sas avec le confinement, les liaisons entre les gaines d'extraction d'air et l'extérieur sera réalisée avec soins.

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

Le polyane est agrafé sur la structure lattée, et scotché au niveau des agrafes

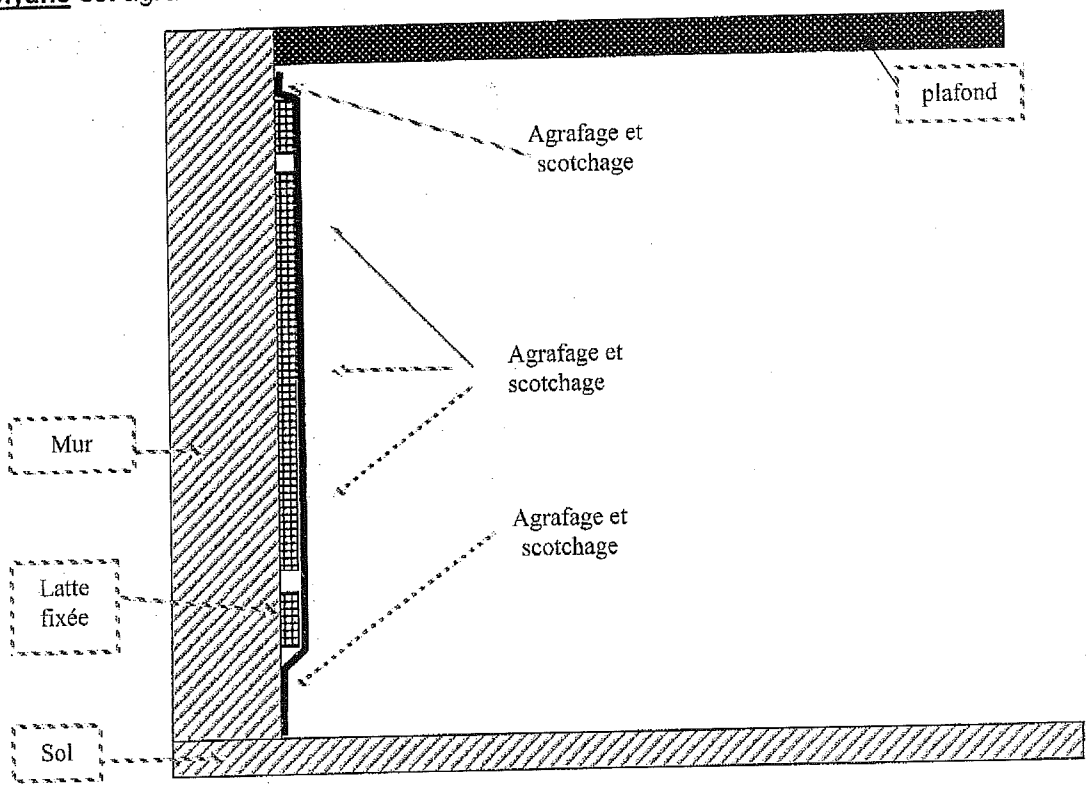

SNADEC
61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

8.5 Montage des sas de décontamination

8.5.1 Sas personnel

Le sas utilisé comportera obligatoirement **3 compartiments pour le personnel, le matériel et les déchets pour les zones ou la place et restreinte et la durée d'intervention courte.**

Un tunnel à trois compartiments (SAS) constitue la seule voie d'accès depuis l'extérieur vers la zone de travail pour les personnes. Chaque sas est équipé d'une porte d'entrée et d'une porte d'accès au sas suivant ou à la zone de travail.

Nota : Des panneaux rappelant les procédures de sortie et d'entrée dans les confinements sont affichées dans les vestiaires et dans la zone.

Pour l'ensemble des sas, il sera positionné en sous face de l'installation, un cuvelage étanche avec

récupération des eaux et raccordement sur la colonne d'évacuation des eaux.

Au sas personnel est raccordée une unité de chauffe et de filtration mobile et indépendante.

Cette unité alimente en eau chaude le sas personnel. L'eau des douches est chauffée à l'aide d'une unité de chauffe amovible équipée d'un robinet mitigeur thermostatique. La filtration permet le rejet à l'égout des eaux usées provenant du sas personnel. Les eaux résiduelles sont traitées par double ou triple filtration ; le dernier étage de filtration étant de 5µm.

8.5.2 Description du sas 3 compartiments

Compartiment 1	Compartiment 2	Compartiment 3	
	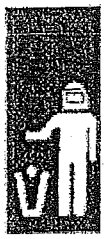		Zone de Travail
Habillage / Séchage	Déshabillage / Douche	Dépoussiérage	

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

Procédure d'entrée du sas 3 compartiments

1°/ ENTREE DE ZONE

SAS 1
- ✓ Signer le registre
- ✓ Mettre la combinaison, les gants, les surbottes et le masque après l'avoir testé.
- ✓ Le scotchage du masque se fait par binôme d'opérateurs ou avec l'aide de l'homme sas.

SAS 2
- ✓ Traverser

SAS 3
- ✓ Traverser

2°/ SORTIE DE ZONE

Avant de rentrer dans le sas 3 se dépoussiérer mutuellement

SAS 3
- ✓ S'aspirer les vêtements de protection, jeter le pré filtre dans le sac à déchets. GARDER LE MASQUE EN MARCHE SUR LE VISAGE.

SAS 2
- ✓ Se doucher avec le masque et la combinaison en protégeant l'aspiration du ventilateur du masque.
- ✓ Enlever les vêtements de protection en les roulants du haut vers le bas, face polluée vers l'intérieur puis les jeter dans le sac à déchets ainsi que les sous vêtements. **GARDER LE MASQUE EN MARCHE SUR LE VISAGE.**
- ✓ Mettre l'opercule sur la cartouche, arrêter les ventilateurs, retirer le masque, rincer le masque. Finir de se doucher.

SAS 1
- ✓ S'équiper d'un peignoir ou se sécher, signer le registre, désinfecter et laver le masque le ranger et revêtir les vêtements « civils ».

1°/ EPI mini dans les deux compartiments : Combinaison jetable et ventilation assistée.

2°/Prise et fin de poste : Les deux opérateurs entrent par le sas matériel et sortent par le sas personnel.
En fin de poste la porte du sas 1 est verrouillée.

AUCUNE SORTIE DE PERSONNEL N'EST PERMISE PAR CE SAS.

SNADEC
61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

QUALIBAT
LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

3°/Procédure d'utilisation

Sortie de déchets :

Sortie de matériel :

CHAQUE OPERATEUR RESTE DANS SON COMPARTIMENT.

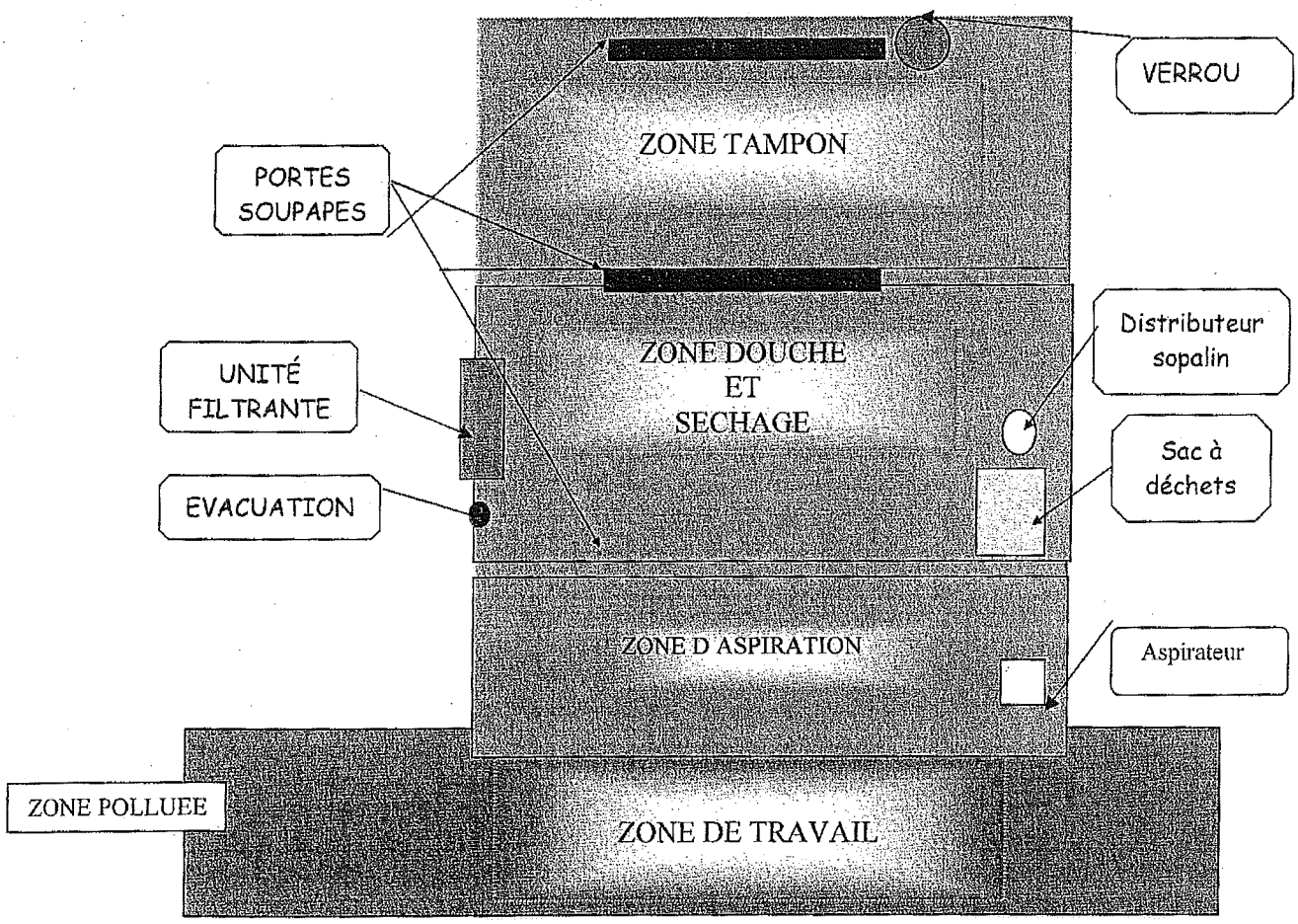

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

PRINCIPE VU EN COUPE

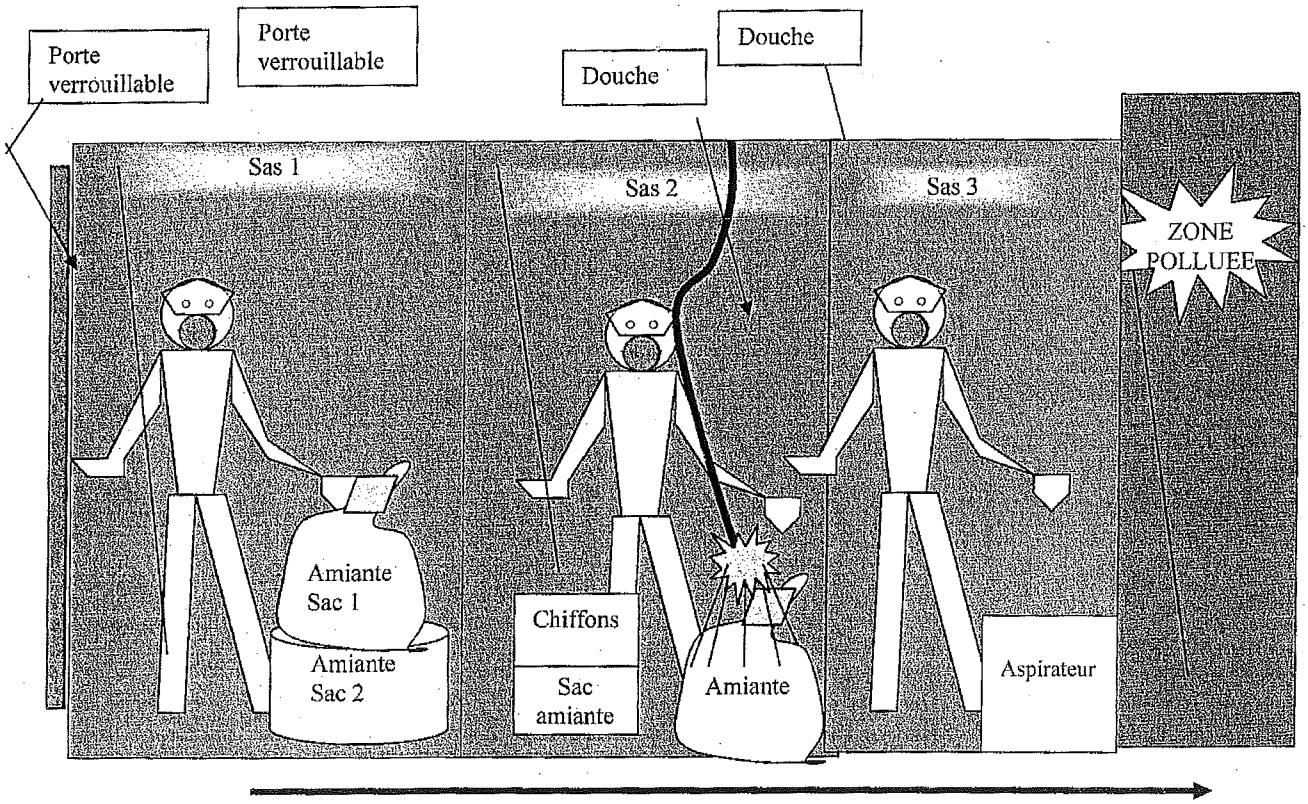

Flux d'air rentrant par porte à flaps

8.6 Mise en place des extracteurs

La dépression est créée à l'aide d'extracteurs, placés dans la zone confinée et assurant un renouvellement minimum de l'ordre de 6 volumes par heure y compris le recyclage.

Si le flux n'est pas satisfaisant, un recycleur sera installé à l'intérieur de la zone.

Le rejet d'air se fera à l'extérieur de la zone traitée et le cas échéant au travers d'une plaque de contreplaqué installée en lieu et place de vitrages.

Les groupes déprimogènes mis en place, d'un débit nominal unitaire filtre encrassé de 4 250 m^3/h, ont pour fonction de maintenir la zone en dépression et d'assurer un bon renouvellement d'air nécessaire à l'assainissement des zones polluées ; ces extracteurs conformes au projet de marquage NF, comportent :

- un caisson de filtration à deux niveaux de filtre (G4 et G13)
- un caisson ventilateur lui-même équipé d'un filtre absolu de sécurité ; l'excellente étanchéité du caisson permet le positionnement de l'extracteur en zone polluée
- des alarmes sur la présence et l'état d'encrassement des filtres en cas de défaut moteur
- des indicateurs de colmatage de ces filtres

Ils sont alimentés en courant normal.

8.7 Installation de l'adduction d'air

Sans objet

8.8 Contrôle de la dépression

La dépression des zones de travail (colle amiantée) confinées permet de garantir qu'aucune fibre d'amiante ne sort de la zone.

Des moyens de contrôle doivent vérifier en permanence que chaque zone est en dépression par rapport à l'extérieur de la zone confinée.

Ces moyens de contrôle permettent, outre le contrôle des niveaux de pression, l'archivage des informations et la gestion de l'alarme.

Un contrôleur de dépression sera installé sur la zone confinée.

8.9 Méthodologie pour le traitement du calorifuge bitumineux

Après analyse de risques ces travaux se feront sous ventilation assistée notre retour d'expérience nous à fait retenir cette protection respiratoire.

L'empoussièrement attendu pour ce revêtement amiantés (colle noir bitumineuse) dans cette phase ne devrait pas dépasser 2 f/l, une humidification permanente du revêtement à traiter nous permettra de nous maintenir sous ce seuil, des analyses de contrôle seront réalisées en MET.

L'atmosphère de la zone de travail fera l'objet d'une humidification constante par projection d'un brouillard (mélange eau / surfactant) destiné à sédimenter l'atmosphère (alourdissement des fibres).

La phase finale de décontamination s'effectuera par un nettoyage fin, suivi d'une aspiration T.H.E complété par un nettoyage humide.

Après analyse libératoire conformément au programme COFRAC repliement de chantier.

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

Méthodologie de dépose :

- les cuves seront découpées suivant le schéma ci-dessous en laissant en place le calorifuge bitumineux en place,
- les découpes seront réalisées par découpeuse à plasma depuis l'intérieur des cuves,
- les plaques de 1,5 m² environ seront conditionnées au fur et à mesure de l'avancement sur palettes et double enveloppe polyane.
- Les tuyauteries seront quant à elles découpées par scie sabre dont les valeurs d'exposition restent 2F/L.

- EPI : combinaison, gants et masque P3 à ventilation assistée.
- EPC : Obturation de la zone, recycleur d'air, sas 3 compartiments.

Schéma de principe des découpes des cuves :

Etape 1 :

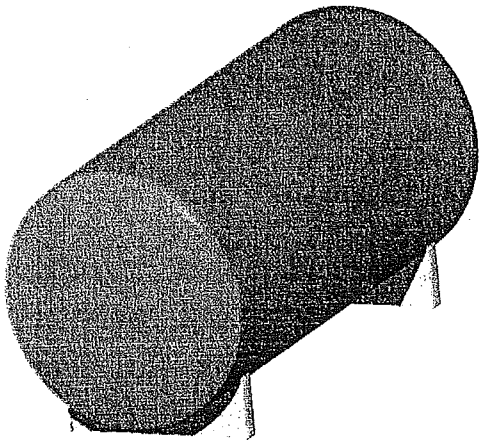

SNADEC
61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

QUALIBAT
LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

Etape 2 :

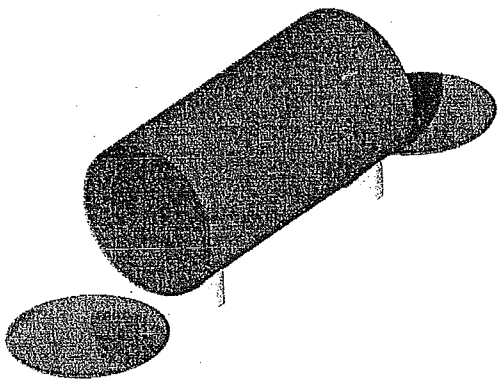

Etape 3 :

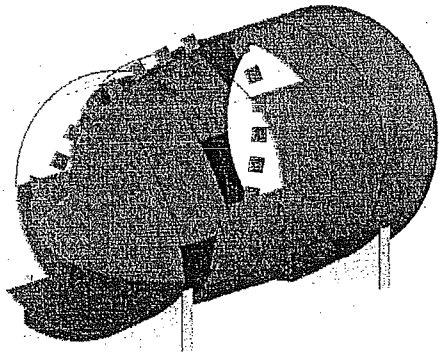

Nous débuterons par les découpes en partie haute pour redescendre vers le sol.

8.10 Durée des postes de travail

La durée des postes de travail ainsi que les horaires de chantier seront :

Lundi :	08h00	17h00
Mardi :	08h00	18h00
Mercredi	08h00	18h00
Jeudi	08h00	18h00
Vendredi	08h00	12h00

Les horaires de chantier se décompose comme suit :

Arrivée :	08h00	
Habillage en bleus de travail	08h00	08h15
Habillage pour intervention 1	08h15	08h30
Travaux en zone intervention 1	08H30	10H15
Sortie et déshabillage	10h15	10h30
Repos :	10h30	11h00
Habillage intervention 2	11h00	11h15
Travaux en zone intervention 2	11H15	13H00
Sortie et déshabillage	13h00	13h15
Pose repas	13h15	14h15
Habillage pour intervention 3	14h15	14h30
Travaux en zone intervention 3	14h30	16h15
Sortie et déshabillage	16h15	16h30
Repos	16h30	16h45
Travaux de préparation et appro.	16h45	18h00
Fin de journée	18h00	

Dans le cas de la journée de lundi le poste de travaux de préparation et appro se fera de 16h45 à 17h00 pour une fin de journée à 17h00.

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

8.11 Nettoyage fin

Dans le cadre du nettoyage fin, nous nous gardons la possibilité de procéder à la dépose des cuves avec le M.P.C.A. (revêtement bitumineux) encore en place.

Dans le cas, ou nous pourrions retirer le M.P.C.A. concerné, la méthodologie sera :

- Grattage manuel des résidus de M.P.C.A. encore en place,
- Nettoyage fin par aspiration des zones et surfaces,
- Mesures de restitution

8.12 Contrôle visuel

Un contrôle visuel, de fin de travaux, sera réalisé en présence d'un représentant du maître de l'ouvrage avant la pose du prélèvement d'air de l'analyse libératoire.
Une fois le contrôle visuel est réalisé nous procèderons à l'étape suivante.

8.13 Surfactage

Une aspersion de surfactant Foster 32.60 est réalisée sur tous les supports ainsi que sur la peau de polyane avant l'analyse libératoire.

8.14 Analyses

Mesures de première restitution (dite contrôle libératoire) conformes au programme 144 du COFRAC, validé par un rapport d'essai COFRAC. A titre indicatif, le nombre minimum de prélèvements pour une zone homogène est de :

a) surface > 250 m²	=	1 prélèvement
b) 251 m² < surface > 500 m²	=	2 prélèvements
c) 501 m² < surface > 1 000 m²	=	3 prélèvements
d) 1 001 m² < surface > 10 000 m²	=	4 prélèvements
e) surface ≥ 10 000m²	=	5 prélèvements

8.15 Retrait du polyane

Retrait du polyane et du matériels de désamiantage après résultat des libératoires (inf : à 5 fibres).

8.16 Repli de chantier

Repli et nettoyage du chantier, ainsi que l'évacuation de tous les déchets.

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

9 DECHETS

Les déchets issus des opérations de décontamination sont soumis à la réglementation en vigueur (notamment circulaires n° 96-60 du 19 Juillet 1996 relative à *'l'élimination des déchets générés lors de travaux de flocages et de calorifugeages de l'amiante dans le bâtiment'*).

Avant tout démarrage de travaux, les demandes d'acceptations préalables de prise en charge des déchets par le CET auront été obtenues.

Un tri sélectif des déchets sera réalisé à la source. Les sacs renfermant des déchets particuliers (aérosols) seront repérés et stockés isolément.

Les déchets sont traités et ensachés selon la norme au fur et à mesure de leur production dans chacune des zones

9.1 Destination

- Les déchets d'**amiante** (EPI et Polyane...) seront traités en CET classe 1
- Les déchets d'**amiante non friables** seront envoyés en classe 2 (Plaque avec calorifuge bitumineux et conduits d'eau découpés en tronçons de 1,5 ml de calorifuge bitumineux).

9.2 Déchets amiantifères.

Pour les déchets d'amiante non friables, SNADEC réalisera la mise en sac, le repérage des déchets, la sortie des déchets jusqu'au stockage centralisé. Le chargement des conteneurs / bennes ou plateau est à notre charge.

Dispositions prise sur ce chantier pour :

- **Assurer la traçabilité** de chaque sac de déchet produit (ex. numérotation, scellé, ...),
- **Assurer la traçabilité** de chaque GRV produit, (ex. numérotation, scellés, ...),
- **Assurer** des modalités misent en œuvre pour que le Maître d'ouvrage dispose de B.S.D.A (Bordereau de Suivi de Déchets Amiantés) **exploitables et lisibles** en fin de circuit de traitement.

9.3 Procédure de conditionnement applicable

Les déchets sont ensachés dans un premier sac torsadé en bout et ligaturé avec de l'adhésif. On portera l'attention à laisser le minimum d'air à l'intérieur en pressant légèrement le sac avant de le fermer. Le premier sac sera douché dans le compartiment douche du sas déchets. Le deuxième ensachage se fera au sortir de la douche. Les sacs seront conditionnés en big bags et acheminés à l'avancement vers la zone de stockage du chantier.

Pour les déchets ne pouvant être ensachés, ils seront emballés sous films polyane et seront évacués selon les mêmes procédés.

Les sacs seront conditionnés dans des big bags siglés «AMIANTE» et portant le nom du producteur, du désamianteur, du transporteur et du chantier. Cette deuxième enveloppe étiquetée selon les normes (Circulaire DGS/VS3/94/N° 70 du 15 septembre 1994).

Les déchets filmés seront conditionnés en dépôts bags.

Le transfert vers la zone de stockage sera réalisé sous big bags.

Les déchets seront stockés, sur la zone transitoire du chantier d'installation Cette zone sera maintenue close en permanence.

9.3.1 Matériels pour ensachage

Ensachage des déchets suivant la technique dite du col de cygne :

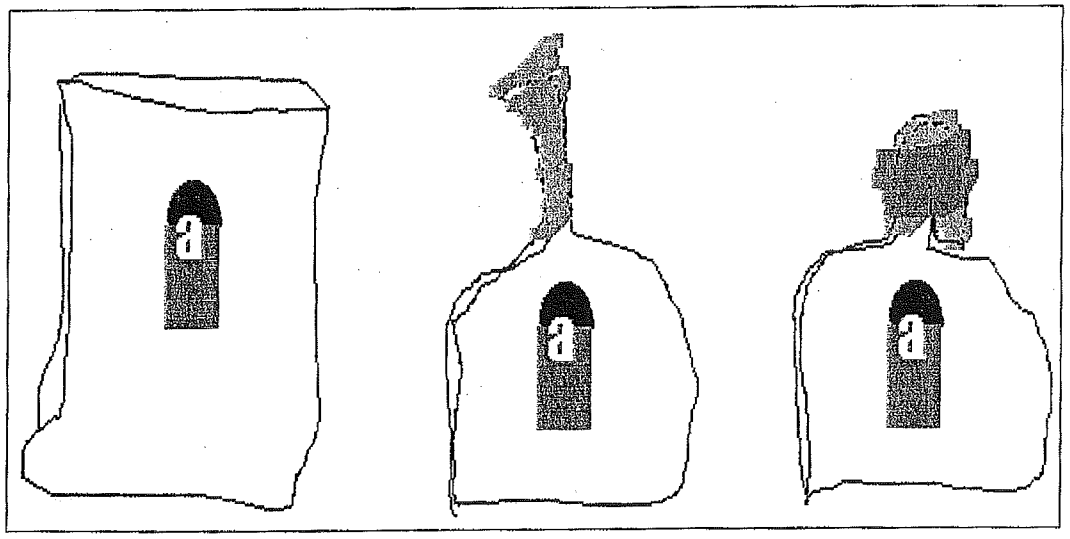

SNADEC
61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

10 PROGRAMME D'ANALYSES

10.1 analyses d'air et d'eau et température en zone

10.1.1 Rappel de l'objectif

Le présent programme de surveillance par analyse doit nous permettre de confirmer que les dispositions prises pour confiner les travaux polluants sont efficaces.

Il en va de même des procédures de décontamination du personnel, des matériaux et matériels.

En contrôlant la qualité de l'air et l'eau rejetée, nous nous assurons de l'efficacité des moyens filtrants mis en œuvre vis-à-vis de nos intervenants et de l'environnement.

10.1.2 Contrôle des rejets d'eau

Type MEST : Ces contrôles seront réalisés suivant la norme AFNOR NF 90-105.

Ces analyses d'eau seront effectuées par un laboratoire agréé et porteront sur la quantification des matières totales en suspension sur un prélèvement d'un litre d'eau.

10.1.3 Nature et fréquence des contrôles d'air

Type MOCP : Ces contrôles seront effectués en microscopie optique, suivant la norme AFNOR NFX 43-269, sur filtre millipore de diamètre 25mm et 0,80µ de porosité au débit de un litre par minute sur une durée d'une heure.

Type META : Ces contrôles seront réalisés en microscopie électronique à transmission, suivant la norme AFNOR NFX 43-050. Le prélèvement est réalisé pendant 24 heures avec un débit de 7 l/minute avec un préleveur d'air type tête CATHIA placé à 1,50m du sol.

Le nombre minimum des mesures à réaliser est fixé par le programme d'accréditation des laboratoires (COFRAC) en fonction de la taille des zones concernées, à savoir :

Mesures de première restitution (dite contrôle libératoire) conformes au programme 144 du COFRAC, validé par un rapport d'essai COFRAC. A titre indicatif, le nombre minimum de prélèvements pour une zone homogène est de :

f) surface > 250 m²	=	1 prélèvement
g) 251 m² < surface > 500 m²	=	2 prélèvements
h) 501 m² < surface > 1 000 m²	=	3 prélèvements
i) 1 001 m² < surface > 10 000 m²	=	4 prélèvements

j) surface ≥ 10 000m² = 5 prélèvements

Contrôle de la température en confinement

La mesure de la température moyenne en zone est consignée dans le classeur de chantier.

10.1.3.1 Agréments et accréditation des organismes

Les contrôles atmosphériques sont réalisés :

- soit en META selon la norme NFX 43050 par un organisme accrédité par le COFRAC accrédité par le Ministère de la santé
- soit en MOCP selon la norme NFX 43-269 par un organisme accrédité par le COFRAC et agréé par le Ministère de la santé

Les attestations d'agrément et d'accréditation seront communiquées dès la désignation du laboratoire et dans tous les cas, avant le démarrage des travaux.

10.2 Contrôle avant travaux :

Des essais par Test de fumée seront réalisés par zone de traitement, ils permettront de contrôler les points suivants :

1. Contrôle d'étanchéité du confinement (vérification en statique d'absence de fuite à l'extérieure du confinement – vérification des zones contiguës au local),
2. Contrôle en dynamique du nombre de renouvellement d'air dans la zone confinée (rappel : **minimum 6 renouvellements**),
3. Contrôle en dynamique de la **circulation d'air en zone de travail** (absence de zone morte),
4. Contrôle en dynamique de la **circulation d'air dans les sas** (personnel et déchets).

Le **contrôle de ces points** fera l'objet d'une **formalisation par écrit** sur un procès-verbal à notre charge.

La vitesse de circulation de l'air dans le sas n°2 devra être périodiquement vérifiée en phase travaux et formalisée.

10.3 Mesures d'empoussièrement en phase travaux (M.P.C.A):

A minima, les contrôles suivants seront réalisés par zone pendant les phases de traitement des M.P.C.A :

1. Mesure d'empoussièrement **2 / semaine** dans la zone propre du sas personnel. Les prélèvements seront d'une durée suffisante pour couvrir au moins une phase de sortie de zone.

   Les analyses se feront en microscopie optique à contraste de phase (MOCP).

1 analyse en MET en phase retrait de colle.

2. Contrôles des rejets d'eau **1 / semaine** pour les unités de filtration (tenue à jour du registre réglementaire comportant les résultats d'analyse, les changements de filtres).

NOTA : les procès-verbaux d'analyse seront transmis en priorité à notre responsable de chantier **sur site** (aucun envoi au siège de l'entreprise ne sera prévu). Une copie sera transmise au Maître d'œuvre.

10.4 Autres contrôles en phase travaux :

Le contrôle **d'étanchéité du confinement** et la **circulation d'air** dans le sas devront être vérifiée périodiquement (enregistrement sur le cahier de chantier). Le contrôle qualitatif du confinement devra être réalisé à chaque prise de poste et formalisé par écrit.

10.5 Objectif de résultat.

Dans le respect de **l'article 10 de l'arrêté du 14 mai 1996 modifié, à savoir :**

10.5.1 Contrôle visuel :

Un Contrôle visuel contradictoire (**point d'arrêt**) sera réalisé et associé à un enregistrement sur Procès Verbal spécifique fourni par SNADEC. Ce contrôle concerne toutes les surfaces et en particulier les endroits difficiles d'accès ou de nettoyage : angles, supports de matériels, espaces entre des équipements et les cloisons, matériel encore présent en zone, etc.

Ce contrôle visuel est destiné à vérifier **l'absence visuelle** de résidus de MPCA et la bonne exécution du traitement de confinement des MPCA s'il y a lieu.

10.5.2 Mesures d'empoussièrement de restitution :

Les analyses dites de première restitution, à la charge du maître d'ouvrage, seront réalisées **avant dépose du confinement**, par un laboratoire agréé. Les analyses se feront en microscopie électronique à transmission (MET), conformément à la norme NF X 43 050.

Taux d'empoussièrement contractuel **5 fibres /litres**

Ce critère constitue **un point d'arrêt obligatoire** avant passage à la phase suivante des travaux.

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

En cas de résultat supérieur à 5 fibres/litre, des travaux de nettoyage fin, associés à un traitement d'air approprié, devront être reconduits, après accord du Maître d'œuvre sur la méthodologie, jusqu'à obtention du seuil contractuel.

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

11 CARACTERISTIQUE DES EQUIPEMENTS

11.1 EPI SPECIFIQUES

- Combinaison type 5 type TYVEK ou équivalent étanche aux poussières
- Kit de sous-vêtements jetables
- Gants latex
- Bottes de sécurité
- Masque Phantom à ventilation assistée.

Ces matériels feront l'objet d'un suivi permanent durant le chantier en supplément des révisions périodiques en atelier

11.2 EPI CLASSIQUES

- Casque
- Chaussures de sécurité
- Bleu de travail
- Gants de manutention

11.3 EPC

- Extracteurs d'air à filtration absolue
- Sas d'accès et de décontamination à 3 compartiments avec douches centrales
- Unité de filtration des eaux
- Obturation polyane 200 µ
- Aspirateur poussières et eau THE

11.4 MATERIELS DE TRAVAIL

- Chariots
- Gazelles
- Grattoirs

11.5 MATERIELS DE SECOURS

- Extincteurs
- Trousse de premiers secours

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

12 ORGANISATION DES SECOURS

D'une manière générale, tout blessé, étant en état de prendre sa douche de sortie de zone devra sortir de la zone contaminée en respectant les procédures de sortie. Il sera ensuite soigné en zone propre.

Si le blessé n'est pas en mesure de prendre sa douche de décontamination (inconscient, fracture), des équipements respiratoires et corporels seront à la disposition des secours à l'entrée du sas d'accès.

Les procédures détaillées seront présentes et affichées sur le chantier.

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

CONSIGNES EN CAS D'ACCIDENT

①Appeler les secours :

18

Autre numéro :

② et dites

Ici le chantier de :

***Situé* (n° et nom de rue)**

③Préciser

- La nature de l'accident (chute, électrocution, asphyxie, brûlure…)
- Le nombre et la position du ou des blessés,
- S'il est conscient ou non,
- S'il saigne beaucoup,
- S'il respire, s'il parle

④ Fixer un point de rendez-vous

⑤ Ne pas raccrocher le premier

⑥ Faire répéter le message

S.A.S. SNADEC
ZI DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00
Fax : 04.92.27.32.22

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

QUALIBAT
LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

PROCÉDURE CONCERNANT LES ACTIONS A ENTREPRENDRE EN CAS DE POLLUTION

⇨ Arrêt des travaux de retrait des MCA

⇨ Vérification du bon état de fonctionnement des extracteurs, de la dépression, de l'étanchéité du confinement ...

⇨ Recherche de la cause

⇨ Humidification de la zone polluée

⇨ Suppression de la cause

⇨ Aspiration fine, assainissement à l'aide d'aspirations à filtration absolu de la zone polluée

⇨ Analyses atmosphériques en MOCP et/ou MET

⇨ Après réception des résultats satisfaisant reprise des travaux

⇨ Information du personnel et actions préventives si nécessaires

SNADEC
61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

QUALIBAT
LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

13 MATERIELS MIS EN ŒUVRE SUR LE CHANTIER

Les extracteurs

EXTRA AMIANTE

TARIF au 01/07/2000

EXTRA AIR 5000 A DOUBLE FILTRATION ABSOLUE

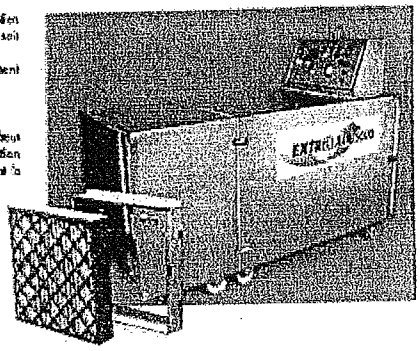

L'EPURATEUR-EXTRACTEUR EXTRA AIR est destiné à assurer le maintien en dépression de la zone confinée. Il peut être placé soit "à cheval", soit "en zone".
Conçu entièrement en INOX 304L, toutes les zones sont facilement nettoyables, afin de permettre une décontamination rapide.

L'EXTRA AIR est constitué de 2 caissons dissociable :
- Le caisson moteur est équipé d'une turbine "Hoction" montée en bout d'arbre du moteur 3000 tr/mn et 4 KW, classé IP 55, protection thermique sur bobinages. Le caisson moteur comporte également le tableau de bord et le filtre THE de sécurité.
- Le caisson filtres comporte le filtre THE de travail et le préfiltre.

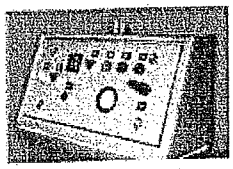

Le TABLEAU de BORD en inox regroupe toutes les commandes et peut-être rapidement démonté d'un seul bloc. L'ensemble des commandes est classé IP 55 au minimum. Sa disposition originale lui permet d'être visible depuis la zone confinée, même si l'extracteur est placé "à cheval".

Il comporte :
- Disjoncteur M/A
- Voyant de présence tension
- Compteur horaire
- Manomètre (classe 2) de lecture de la perte de charge totale des filtres
- Voyant VERT présence préfiltre
- Voyant VERT présence filtre THE de travail
- Voyant d'alarme filtre encrassé
- Sonner 90 db d'alarme filtre encrassé
- Feu flash d'alarme filtre encrassé
- Sortie contact auxiliaire pour branchement éventuel d'un extracteur de secours

Différents dispositifs de sécurités équipent l'EXTRA AIR
- Un pressostat avec point de consigne scellé permet
  - le déclenchement des alarmes sonore et lumineuse
  - l'arrêt automatique de la ventilation après une temporisation de 30 minutes. (Temporisation scellée)
  - la mise en route éventuelle d'un extracteur de secours par le contact auxiliaire
- Un pressostat de présence des filtres. Le point de consigne est réglé à la perte de charge des filtres avec temporisation pour le démarrage
- Un détecteur de présence du filtre THE de sécurité

Prise d'alimentation 6 brochos, dont 3 pour la puissance, 1 pour la terre et 2 pour les retrait d'alarmes.

CARACTERISTIQUES :
- 3 étages de filtration successifs (610 x 610)
  1) Préfiltre. Efficacité gravimétrique 93%
  2) Filtre THE. de sécurité NaCl 99.997%
  3) Filtre THE. de travail NaCl 99.997%

Le changement du préfiltre et du filtre THE de travail se fait par la face avant de l'appareil.
Le changement du filtre THE de sécurité nécessite un outillage particulier.

ESSAI AERAULIQUE

Courbes et Résultats sur demande.

AUTRES INFORMATIONS

Caisson moteur	long. 117 cm	larg. 70 cm	haut. 120 cm
Caisson filtre longueur	long. 48 cm	larg. 70 cm	haut. 80 cm
L'ensemble	long. 165 cm	Poids : 120 kg	

Chaque caisson est équipé de 4 roulettes pivotantes, dont 2 avec blocages. Virole de raccordement rond et oval en diam 406. Câble 10 ML avec 1 prise IP 55. Capot Inox de fermeture étanche pour le transport, avec étiquette réglementaire. Plaque d'identification livré avec certificat individuel de filtration absolue pour chaque filtre THE. Appareil fabriqué en France. Garantie 1 an. Livré avec mode d'emploi.
Boîtier de variation de vitesse

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

Les contrôleurs de dépression

Contrôleur de dépression UPM 2000

L'UPM 2000 a été exclusivement développé pour BEST, à partir du succès remporté par son prédécesseur UPM 100.

L'UPM 2000 en quelques lignes

- opérations simples et fiables
- mémorisation des programmes et des précédentes mesures
- affichage visuel des mesures
- impression des alarmes et mesures avec date et heure
- programmation simplifiée
- 4 circuits d'alarme
- Possibilité de connecter autocommutateur et transmetteur téléphonique
- Possibilité de mesurer 2 zones simultanément (version 2 canaux)

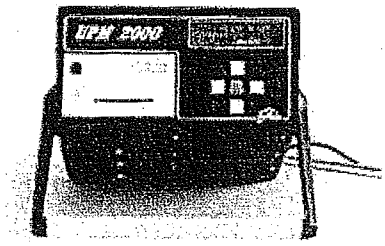

Paramètres programmables

- Date et heure
- Alarme de pression haute et alarme de pression basse
- Fréquence d'impression
- Délai avant activation du système d'alarme téléphonique
- Langues Français, Anglais, Néerlandais, Allemand
- Impression des 2000 précédentes mesures

Le transmetteur téléphonique

Permet de composer un numéro de téléphone pour lui envoyer un message programmé, lorsque la dépression chute en dessous du seuil bas, ou dépasse la valeur haute, après 5, 10 ou 15 min., selon le délai programmé sur l'UPM 2000.
Le transmetteur se connecte au réseau téléphonique et sur réseau 220 V.

L'autocommutateur 1 prise

Permet d'activer ou de désactiver un déprimogène de secours afin d'obtenir une dépression comprise entre les seuils minimum et maximum mémorisés par l'UPM 2000

L'autocommutateur 2 prises (systèmes 1 et 2)

Le groupe déprimogène principal est connecté à la prise système 1. Il reste sous tension tant que la dépression ne dépasse pas la valeur haute mémorisée par l'UPM 2000. Le groupe déprimogène de secours est connecté à la prise système 2. Il se met sous tension lorsque la dépression est en dessous de la valeur basse mémorisée par l'UPM 2000.

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

QUALIBAT
LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

Les sas personnels

SAS 3 ou 5 COMPARTIMENTS MODULABLES

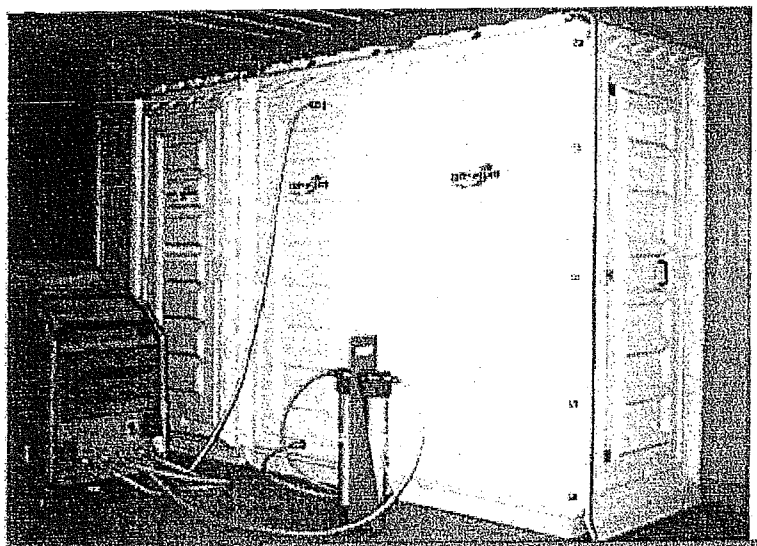

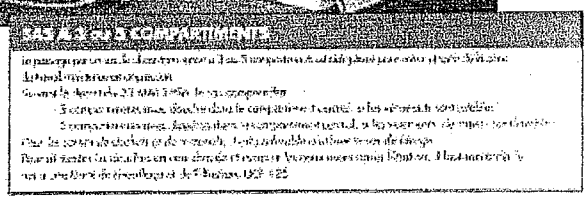

- Les panneaux sont fabriqués en ABS extrêmement résistant
- Un système de clips facilite l'assemblage ce qui permet d'ériger les 3 compartiments en moins de 20 minutes
- Les panneaux s'emboîtent les uns dans les autres, afin de faciliter le stockage et le transport.
- Chaque élément peut être acquis séparément, permettant d'étendre et de modifier le système de base

SAS À 3 COMPARTIMENTS (vêtements jetables)

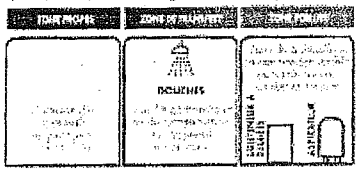

SAS À 5 COMPARTIMENTS (vêtements lavables)

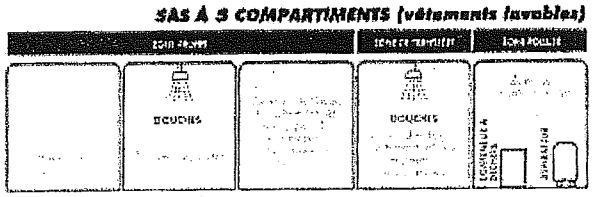

S.A.S. SNADEC
ZI DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00
Fax : 04.92.27.32.22

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

Les unités de chauffe et de filtration

UNITE DE CHAUFFAGE ET DE FILTRATION DE L'EAU UCF 125

Cet appareil permet 2 types d'utilisation :

1) EN CONTINU : Branché sur le réseau, la réserve d'eau chaude est renouvelée automatiquement.

2) EN DISCONTINU : L'appareil, préalablement rempli, délivre 125 litres d'eau chaude, à la demande. Dans les 2 cas, les eaux usées sont évacuées, après filtration absolue, vers l'égout.

Lorsque, pour prendre une douche, on ouvre le robinet d'eau, à l'intérieur du sas de décontamination, les 2 pompes se mettent automatiquement en marche. Lorsque l'on ferme le robinet, la pompe eau chaude stoppe. La pompe eaux usées continue pendant une durée de quelques minutes, afin de vider complètement le bac à douche. (temps réglable).

S'il ne reste pas assez d'eau dans la citerne, le réchauffeur électrique est coupé automatiquement, et un voyant rouge s'allume. Un voyant vert signale que la température d'eau demandée sur le thermostat extérieur est atteinte (38 à 40°C). Un second thermostat intérieur assure la sécurité anti-brûlure.

IMPORTANT : Bien que cet appareil dispose d'une protection générale, par différentiel haute sensibilité 30 mA, l'alimentation électrique doive également comporter en amont une protection différentielle haute sensibilité afin de protéger le câble d'alimentation (au plus 30 mA)

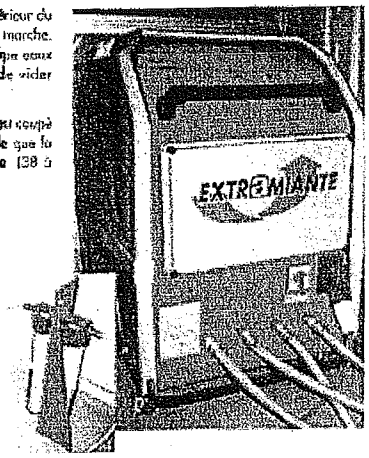

Unité de Chauffage et filtration eau

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	
Hauteur x Long. x Larg.	80 cm x 86 cm x 60 cm
Poids à vide	38 KG
Capacité cuve	125 litres
Voltage	230 Volts Tetra Bilgazone
Branchement électrique IP 55	Câble de 10 mètres
Hertz	50 Hz
Ampérage	16 A
Pompe n° 1	24 volts 12 litres/minute
Pompe n° 2	24 volts 17 litres/minute
Branchement hydraulique	Prolongés de connexions long 3 ML toutes
Caisse en transport bois	comprise
Consommation	3,4 KWH

FILTRES A EAU

Dans les chantiers de désamiantage, les eaux contaminées, avant rejet, doivent préalablement passer par le filtre de porosité maximum 5 µ. Nos cartouches filtrantes sont réalisées en bobine nid d'abeille en fibre de polypropylène sur support en polypropylène.

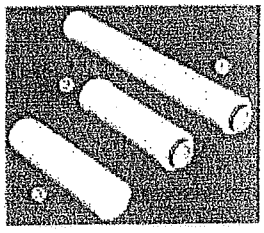

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

LA QUALITE SOUS TOUS LES ANGLES

14 Annexe 1 : PLAN DE REPERAGE DES CUVES

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

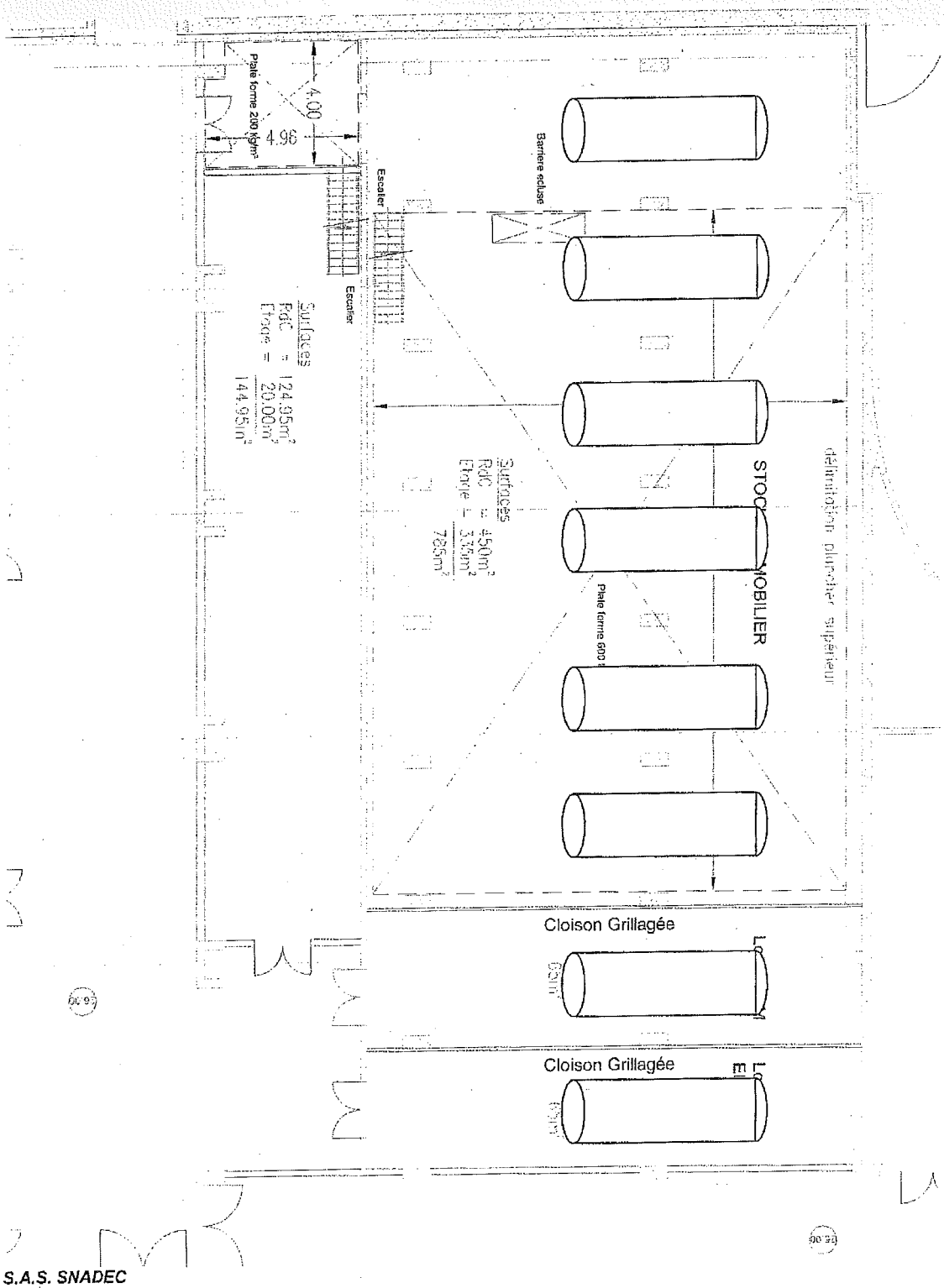

S.A.S. SNADEC
ZI DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00
Fax : 04.92.27.32.22

15 Annexe 2 : PLANS DE CONFINEMENTS

61 CHEMIN DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00 Fax 04 92 27 32 22

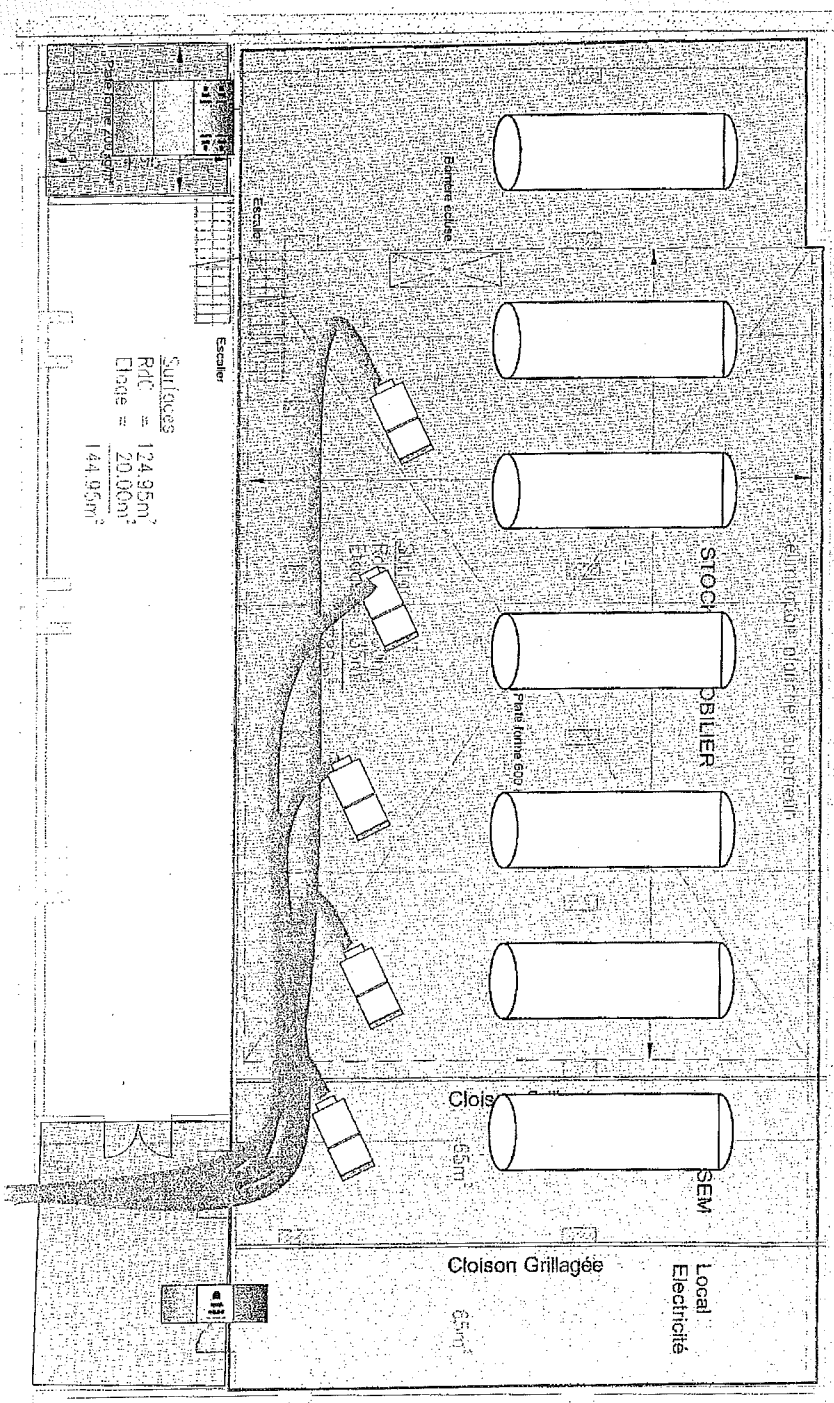

S.A.S. SNADEC
ZI DE LA CAMPANETTE
06800 CAGNES SUR MER
Tél. 04 93 07 27 00
Fax : 04.92.27.32.22

N/réf : 90175

Qualification 1513
jusqu'au 15.10.2002

Ivry sur Seine, le 15/10/01

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

120, rue de Bercy

75012 PARIS

RETRAIT DE TRESSES COUPE-FEU AMIANTIFERES AU RDC DU BATIMENT COLBERT

PLAN DE RETRAIT

Maître d'Ouvrage DPMA - Bercy

Maître d'Oeuvre TECHNIP TPS

Le Conducteur de Travaux	Le Responsable Technique
Wilfried LESOURD	Laurent MOUFFLET

Tél. : 01 49 60 21 00 • Fax : 01 46 70 80 99 • mail : dbs@dbs-entreprise.fr • www.dbs-entreprise.fr
88, avenue Jean-Jaurès • BP 207 • 94203 Ivry sur Seine Cedex • France
DBS • SA au capital de 1 141 875 € • SIREN 784 526 980 RCS Créteil

N/réf : 90175

Qualification 1513
jusqu'au 15.10.2002

Ivry sur Seine, le 15/10/01

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

120, rue de Bercy

75012 PARIS

RETRAIT DE TRESSES COUPE-FEU AMIANTIFERES AU RDC DU BATIMENT COLBERT

PLAN DE RETRAIT

Maître d'Ouvrage DPMA - Bercy

Maître d'Oeuvre TECHNIP TPS

Le Conducteur de Travaux	Le Responsable Technique
Wilfried LESOURD	Laurent MOUFFLET

Tél. : 01 49 60 21 00 • Fax : 01 46 70 80 99 • mail : dbs@dbs-entreprise.fr • www.dbs-entreprise.fr
88, avenue Jean-Jaurès • BP 207 • 94203 Ivry sur Seine Cedex • France
DBS • SA au capital de 1 141 875 € • SIREN 784 526 980 RCS Créteil

SOMMAIRE

A – GENERALITES

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 - CONTEXTE

1.2 - ETAT DE LA ZONE

1.3 - PRESTATIONS DBS

2 – REFERENCES REGLEMENTAIRES

B – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

1 – COORDONNEES DU CHANTIER

2 – ORGANISMES OFFICIELS

3 – PRESTATAIRES

4 – PERSONNES AUTORISEES

5 – ORGANIGRAMME DU CHANTIER

6 – SALARIES DBS SUR SITE

7 – VIE SUR CHANTIER

8 – SECURITE

8.1 - RESPONSABLES SECURITE SUR SITE

8.2 - ORGANISATION SUR SITE

8.3 - DISPOSITIONS DE SECOURS

C – PREALABLES AUX TRAVAUX

1 – ANALYSE DES RISQUES

2 – POINT ZERO

2.1 - DESCRIPTION

2.2 - RESULTATS

3 – PHASAGE GENERAL

SOMMAIRE

D – PROTECTION INDIVIDUELLE

1 – EQUIPEMENT VESTIMENTAIRE
2 – EQUIPEMENT RESPIRATOIRE

E – PREPARATION DU CHANTIER

1 – CONSIGNATIONS
2 – BALISAGE
2.1 – SIGNALETIQUE
2.2 – DISPOSITIF ANTI-INTRUSION
3 – DEPOLLUTION ET EVACUATION
3.1 – DEPOLLUTION
3.2 – EVACUATION
4 – INSTALLATION ELECTRIQUE

F – PROTECTION COLLECTIVE

1 – CONSTITUTION DU SAS
1.1 – DESCRIPTION DU SAS
1.2 – PROCEDURES REQUISES
1.3 – EQUIPEMENTS TECHNIQUES

2 – CONFINEMENT
2.1 – CONFINEMENT STATIQUE
2.2 – CONFINEMENT DYNAMIQUE
3 – INSTALLATION D'AIR RESPIRABLE
4 – POINT D'ARRET CONFINEMENT

SOMMAIRE

G – RETRAIT

1 – PRINCIPE
2 – RAPPORT
3 – FINITION
4 – NETTOYAGE
5 – POINT D'ARRET DESAMIANTAGE
6 - LIBERATOIRE

H – GESTION DES DECHETS

1 – NATURE
2 – SORTIE DE ZONE
3 – STOCKAGE
4 – TRANSPORT
5 – SUIVI INDUSTRIEL

J – CONTROLES

1 – ANALYSES D'AIR ET D'EAU
2 – PLANNING DES ANALYSES

K – MATERIEL

1 – ENTRETIEN GENERAL
2 – CHANGEMENT DES FILTRES

SOMMAIRE

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N°	INTITULE	PROGRAMME QUALITE
Annexe 1	Fiche "ETAT DES LIEUX"	F 21
Annexe 2	Fiche "ETAT DES RISQUES"	F 22
Annexe 3	Schéma de confinement	-
Annexe 4	R. F. I. du 03.10.2001	

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION

Le présent document constitue le PLAN DE RETRAIT réalisé par l'Entreprise D.B.S. pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances

Les travaux envisagés concernent le retrait des tresses au RdC du bâtiment Colbert dans les sas d'accès au bâtiment :

- sas face à pile n° 4 (colonne sèche n° A5)
- sas face à pile n° 6 (colonne sèche n° A7)
- sas face à pile n° 7 (colonnes sèches n° A8 et A18)
- sas face à pile n° 8 (colonnes sèches n° A9 et A10)

Les interventions se feront sur 4 week-ends successifs, de manière à ne pas bloquer plus d'1 sas d'entrée par semaine.

Les fibres d'AMIANTE en place sont de type : chrysotile

1.1 – CONTEXTE DE L'OPERATION

A la demande du Ministère, une recherche de présence d'amiante a révélé la présence quasi généralisée de fibres d'amiante dans les tresses coupe-feu présentes aux traversées de plancher et murs des réseaux de fluides. Dans un premier temps, le Ministère a décidé de réaliser 2 sites tests au mois d'Août 2001 dans l'objectif d'évaluer d'une part les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante pendant les travaux de retrait de ces matériaux (définition des EPI et EPC pour les travaux à venir), et d'autre part de définir la meilleure méthodologie de retrait (valider la technique d'utilisation du sac à manches).

Les essais, réalisés par nos soins, ont fait l'objet d'un rapport d'essais annexé au présent PRA. Les résultats des analyses ont notamment validé la technique du sac à manches.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1.2 – ETAT DES ZONES

Le bâtiment restera en activité pendant les travaux.

1.3 – PRESTATIONS DBS

Les prestations de DBS suivent scrupuleusement la méthodologie des sites tests et consistent à :

- *Le jeudi matin* : réaliser un confinement statique en polyane 200µ et ossature bois permettant de rendre étanche chaque zone de travail et installer un sac à manches autour des réseaux au droit de la tresse amiantifère.
- Installer et raccorder un extracteur à filtration THE permettant de filtrer l'air et de mettre en dépression chaque zone par rapport à l'environnement.
- Raccorder un sas sec à 2 compartiments d'habillage/déshabillage et de dépoussiérage.
- Mettre en place après déclenchement du THE, le sac à manches (les outils de retrait sont préalablement incorporés dans la manche prévue à cet effet)
- *Jeudi vers 17h30* : point d'arrêt confinement, déclenchements d'une META environnementale et d'une MOCP en zone de travail
- Effectuer le retrait des tresses préalablement mouillées, au moyen de griffes introduites au préalable dans le sac à manches
- Conditionner et sortir réglementairement les déchêts
- Nettoyer et pulvériser un fixateur sur les polyanes exposés, puis retirer, conditionner et sortir réglementairement ces polyanes exposés.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION

- *Vendredi vers 8h00* : déclencher le prélèvement d'air pour analyse libératoire en META (résultat < 5 f/l).
- *Vendredi vers 17h00* : arrêter la META environnementale
- *Samedi vers 9h00* : arrêter et récupérer la META libératoire pour résultat le samedi en fin d'après-midi.
- *Lundi vers 7h00* : après résultat favorable, replier les installations et envoyer les déchets générés (sols, polyanes, consommables individuels et filtres) en CET de classe I (site France- Déchets à Villeparisis – N° certificat générique 1033698)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2 – REFERENCES REGLEMENTAIRES

Ce PLAN de RETRAIT est établi sur la base de la Réglementation en vigueur en matière de "Traitement de l'amiante en place", à savoir en particulier :

- Loi n° 90.613 du 2 juillet 1990 (Art L 122.3 et L 124.2.3) et Arrêté du 8 octobre 1990 modifié par l'Arrêté du 4 avril 1996.

  Interdiction de conclure des contrats à durée déterminée et contrats de travail temporaire pour effectuer des travaux soumis à surveillance médicale spéciale.

  Liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée et aux salariés des Entreprises de travail temporaire.

- Décret n° 96.97 du 7 février 1996 et ses Arrêtés, modifiés par le Décret n° 97-855 du 12 septembre 1997 et les Arrêtés du 15 janvier 1998

  relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

- Décret n° 96.98 du 7 février 1996 modifié par les Décrets n° 96-1132 du 24 décembre 1996 et n° 97-1219 du 26 décembre 1997.

  relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante.

- Arrêté du 14 mai 1996 modifié par les Arrêtés du 26 décembre 1997

  relatif aux règles techniques et de QUALIFICATION que doivent respecter les Entreprises effectuant des activités de confinement et de retrait d'AMIANTE.

- Arrêté du 14 mai 1996 modifié par l'Arrêté du 9 juillet 1998

  relatif aux modalités du contrôle de l'empoussièrement dans les établissements dont les travailleurs sont exposés à l'inhalation des poussières d'AMIANTE.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2 – REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Arrêté du 6 décembre 1996

  Modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail pour la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'AMIANTE.

- Circulaire DGS/VS3/DGUHC/OC1/DPPR/BGTD n° 98/589

  concernant les modalités d'application du Décret 96.97 modifié.

- Circulaire DRT 98/10 du 5 novembre 1998

  concernant les modalités d'application des dispositions relatives à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'amiante

- Recommandation CNAM R 371

  relative aux travaux ou interventions sur flocage d'amiante ou matériaux contenant de l'amiante.

Pour réaliser les travaux de "TRAITEMENT DE L'AMIANTE", l'Entreprise D.B.S. détient la QUALIFICATION 1513, délivrée par QUALIBAT jusqu'au **31 octobre 2002.**

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1 – COORDONNEES DU CHANTIER

ADRESSE DU CHANTIER :

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES – BATIMENT COLBERT
120 RUE DE BERCY
75012 PARIS

NATURE DES TRAVAUX :

RETRAIT DE 2 TRESSES CONTENANT DE L'AMIANTE

DESIGNATION	ADRESSE	TEL /FAX
MAITRE D'OUVRAGE : Sous-DIRECTION DE L'IMMOBILIER – BUREAU 7C représenté par : Mme RIVIERE	120, RUE DE BERCY 75020 PARIS	tél. : 01 53 18 21 63 fax : 01 53 18 37 37
MAITRE D'ŒUVRE D'EXECUTION : TECHNIP TPS représenté par : M NAMBRUIDE	24, BLD DE L'HOPITAL 75005 PARIS	tél. : fax : 01 47 07 74 74
B.E.T. ECONOMISTE : représenté par :		tél. : fax :
BUREAU DE CONTROLE. : représenté par :		tél. : fax :
COORDONNATEUR SPS : représenté par :		tél. : fax :

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

3 – *PRESTATAIRES*

DESIGNATION	ADRESSE	TEL /FAX
Médecine du Travail : APMT Représentée par : Docteur GRANGAUD	13 RUE AUGUSTE PERRET 75013 PARIS	tél. : 01 44 24 11 11 fax : 01 45 83 32 58
Inspection du Travail : représentée par : Mme DABNEY	I.T. PARIS CENTRE EST SECTION 12 A 18 AV PARMENTIER 75011 PARIS	tél. : fax : 01 47 00 12 08
C.R.A.M. (serv. prévention) : représentée par : M CLERMONT	Service Prévention 17-19 rue de Flandres 75954 PARIS CEDEX	tél. : 01 45 89 62 49 fax : 01 40 05 50 42
O.P.P.B.T.P. : représentée par :	221 BD SOULT 75020 PARIS	tél. : 01 40 31 64 00 fax : 01 40 03 57 97
Pompiers :		tél. : 18
Commissariat de Police :		tél. : 17
Hôpital le plus proche :		SAMU : 15
SOS mains-doigts :	Hôpital BOUCICAUT Hôpital BICHAT	tél. : 01 53 78 80 00 tèl : 01 40 25 81 37

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

3 – PRESTATAIRES

DESIGNATION	ADRESSE	MISSION
CONTROLEUR TECHNIQUE :	tél. : fax :	
LABORATOIRE : CEP	tél. : 01 34 64 22 83 fax : 01 34 64 21 58	Réalisation des prélèvements et des analyses
DESTINATAIRE des DECHETS : C.E.T. VILLEPARISIS (77)	tél. : fax :	Enfouissement ou élimination des déchets
TRANSPORTEUR : DBS	tél. : 01 49 60 21 54 fax : 01 46 70 80 99	Transport des déchets du chantier vers le lieu d'enfouissement ou d'élimination

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

4 – PERSONNES AUTORISEES

Les Personnes extérieures à l'Entreprise DBS qui seront autorisées à entrer en zone confinée, en tant que Visiteurs et contrôleurs, sont les suivantes :

NOM / PRENOM	SOCIETE	OBJET DE LA VISITE
Mme RIVIERE		Maître d'Ouvrage
M NAMBRUIDE		Maître d'Oeuvre
Mme GRANGAUD	A.P.M.T.	Médecine du Travail
Mme DABNEY	Inspection du Travail	Contrôle
M CLERMONT	CRAM Idf	Contrôle
	O.P.P.B.T.P.	Contrôle
Techniciens habilités		Laboratoire d'analyses
Interventions d'urgence	SECOURS POMPIERS	secours
Auditeurs habilités	QUALIBAT	suivi Qualification

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

5 – ORGANIGRAMME DU CHANTIER

Responsable Technique
Nom : Laurent MOUFFLET

Matériel / Logistique
Nom : Vicor FERNANDEZ

Conducteur de travaux
Nom : Wilfied LESOURD

Chef de Chantier
Nom : A désigner

Techniciens
Noms : Miguel AFONSO

Chefs d'Equipe / de Zone
Noms :

Chauffeur
R.T.M.D.R.
Nom : Michel TAIAROL

Opérateurs
Noms : 2 opérateurs à désigner

Homme-sas
Nom : A désigner

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

6 – SALARIES DBS SUR SITE

NOMS PRENOMS	FONCTION	APTITUDE MEDICALE	FORMATION AMIANTE	FORMATION SECOURISTE
PERMANENTS				
OCCASIONNELS				
FERNANDEZ Victor				
AFONSO Miguel				

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

7 – VIE SUR CHANTIER

7.1 – PLANNING D'EXECUTION

Les travaux seront exécutés selon le calendrier suivant :

- début des travaux : 4 interventions ponctuelles suivant le calendrier type présenté ci-avant à compter du 22/11/2001
- fin des travaux : dernière intervention le 13/12/2001

avec pour horaires :

- jeudi et vendredi : 08h00 – 12h00
  13h00 – 18h30
- le lundi : 06h30 – 08h00

Le temps maximum journalier d'exposition en volume confiné avec port des Equipements de Protection Individuelle sera de **5 heures**, soit **2 interventions de 2h30 chacune.**

7.2 – BASE VIE

Différents locaux seront constitués pour les Opérateurs :

- réfectoire :
  - dans à définir
- vestiaires :
  - dans à définir
- sanitaires :
  - dans à définir

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

8 – SECURITE

8.1 – RESPONSABLES SECURITE SUR SITE

Les principaux Responsables seront :

- pour le Maître d'Ouvrage
  - Mme RIVIERE
- pour l'Entreprise DBS
  - M MOUFFLET

8.2 – ORGANISATION SUR SITE

Les travaux sur site seront organisés selon les modalités suivantes :

- accès au site
  - par quai de livraison
- accès à la base vie
  - par quai de livraison
- accès à la zone confinée
  - uniquement par sas compartimenté
- liaisons avec l'extérieur :
  - portable du chef d'équipe
  -
  -
- liaisons à l'intérieur du site
  - par talkie walkie
- identification du Personnel DBS
  - le personnel DBS sera seul sur site

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

8.3 – DISPOSITIONS DE SECOURS

Les dispositions suivantes seront mises en place :

- affichage de consignes générales :
  - dans la base vie
  - dans le compartiment n°1 du sas
- présence d'au moins 1 Secouriste
  - parmi les Opérateurs en zone confinée
- assistance à blessé léger
- assistance à blessé grave
- équipement d'une trousse de secours
  - dans vestiaire

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1 – ANALYSE DES RISQUES

L'Analyse des Risques que nous avons élaborée pour cette Opération repose sur "l'Etat des lieux" réalisé le 20/06/2001 et joint en annexe 1.

A partir de ces constatations, nous avons pu dégager les risques spécifiques qui apparaîtront au cours des travaux et nous avons ainsi constitué l'Etat des risques" de l'Opération joint en annexe 2.

Sur la base de ce document, nous avons défini, étape par étape, le phasage général de l'Opération ainsi que les dispositions de Protection Collective et de Protection Individuelle que nous adopterons.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2.1 – DESCRIPTION

L'état des tresses et l'aération des locaux ne justifient pas la mise en place de prélèvements point zéro. Nous ne mettrons donc pas en place de pompes d'analyse d'air afin de connaître la concentration en fibres d'AMIANTE dans l'air (mesure en META).

2.2 – RESULTATS (OPERATION NON CONCERNEE)

Selon les résultats, nous procèderons ainsi :

- <u>C < 5 f/l</u>
  les travaux de préparation auront lieu sans protection respiratoire particulière si ce n'est un masque papier à proximité immédiate du flocage.

- <u>C ≥ 5 f/l</u>
  le local se sera donc avéré pollué et le démarrage des travaux de confinement ne pourra avoir lieu qu'après :
  - dépollution des locaux
  - et nouveau résultat < 5 f/l

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

3 - PHASAGE GENERAL

Nous avons prévu de réaliser les travaux selon le phasage suivant et, pour chaque phase, la protection respiratoire ainsi que la protection collective choisies sont indiquées :

PHASES de TRAVAUX	PROTECTION RESPIRATOIRE	PROTECTION COLLECTIVE
1. obturation des accès périphériques	/	
2. balisage du chantier	/	
3. dépoussiérage des surfaces (avec filtre absolu)	/	
4. protection des parois verticales et horizontales	/	
5. mise en place des déprimogènes	/	
6. mise en place d'un sas sec à 2 compartiments	½ masque P3	
7. pulvérisation abondante (pompe gloria) d'eau sur la tresse	/	
	/	
8. mise en place du sac à manches avec incorporation préalable des outils d'arrachage	/	
	/	
9. auto-contrôle et "Point d'arrêt confinement"	/	
10. retrait de la tresse et mise dans la poche à déchets	/	Dépression
11. ligature de la poche à déchêts, découpe et ensachage	/	
12. nettoyage fin des polyanes,	TMP3/V.A.	Dépression
surfactage et sédimentation de ces polyanes		
13. sortie et décontamination des matériels	TMP3/V.A.	Dépression
14. dépose des couches de protection exposées (y compris le sac à manches) ,		Dépression

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

conditionnement et sortie en DIS de ces couches	/	
15. prélèvement libératoire 24 heures	TMP3/VA	
16. repli final après résultat		

Nota

Les abréviations utilisées dans ce tableau sont :

- TMP3 = cartouche du filtre de type TMP3
- V.A. = ventilation assistée
- ADD. = adduction d'air

Les protections respiratoires évoquées sont détaillées ci-après dans le chapitre D "Protection individuelle" et les dispositifs de protection collective dans le chapitre F "Protection collective".

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

D – PROTECTION INDIVIDUELLE

1 – EQUIPEMENT VESTIMENTAIRE

L'équipement vestimentaire des Opérateurs sera composé des éléments suivants :

- combinaison jetable type PROSHIELD 2
- sur-bottes jetables
- gants latex jetables
- ½ bottes de sécurité
  (jetées en fin de chantier)

Cet équipement sera géré ainsi :

- à chaque entrée en zone, l'Homme-sas remettra une combinaison de désamiantage à l'Opérateur ainsi que des surbottes et des gants
- à chaque sortie de zone, l'Opérateur jettera sa combinaison dans un conteneur spécifique "AMIANTE" situé dans le sas.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1 – CONSIGNATIONS

Afin de répondre à l'objectif réglementaire limitant la concentration moyenne en fibres d'amiante dans l'air inhalé à 0,100 f/cm³ sur 1 heure de travail, nous avons établi une **classification des zones** qui définit le cadre d'utilisation des divers équipements respiratoires.

Ainsi, lorsque la concentration est :

- $C \leq 0.01$ f/cm³
  - la zone est OK
  - aucune protection respiratoire n'est adoptée
- $0.01 < C \leq 0.05$ f/cm³
  - la zone est dite verte
  - un ½ masque P3 convient
- $0.05 < C \leq 0.250$ f/cm³
  - la zone est dite orange
  - le masque facial avec cartouche TMP3 sous ventilation assistée est utilisé
- $C > 0.250$ f/cm³
  - la zone est dite rouge (**dans ce cas, les travaux seront suspendus**)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1 – CONSIGNATIONS

Les consignations concerneront tous les fluides mis en évidence lors de l'Etat des lieux.

- électricité
  - néant
- ventilation / climatisation
  - néant
- eau
  - néant
- incendie
  - néant

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2 – BALISAGE

Un balisage sera constitué aussi bien pour le chantier que pour les accès.

2.1 – SIGNALETIQUE

Les affichages suivants seront mis en place sur les parois extérieures du confinement.

- [CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC]
- [A] pour signaler l'AMIANTE
- [PORT DE MASQUE RESPIRATOIRE]
- [PORT DE COMBINAISON ETANCHE]
- [DEFENSE DE FUMER]

2.2 – DISPOSITIF ANTI-INTRUSION

Conformément au PLAN des INSTALLATIONS joint en annexe 5, l'ensemble des installations d'accès au chantier sera construit en sas préfabriqués ABS :

De plus, la porte d'entrée dans le compartiment n°1 du sas sera spécifiquement équipée de :

- cadenas

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

3 – DEPOLLUTION ET EVACUATION

3.1 - DEPOLLUTION

Les sols concernés par le site test feront l'objet d'une dépollution au moyen de :

- aspirateurs à filtre absolu

3.2 - EVACUATION

Il n'y aura pas de mobiliers à dépoussiérer et évacuer préalablement

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

4 – INSTALLATION ELECTRIQUE

L'installation électrique que nous mettrons en place sera alimentée à partir du RdC.

Elle comprendra :

- 1 tableau de chantier protégé en tête par un différentiel 30 mA

Le secours de cette installation sera assuré de la manière suivante : non prévu

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1.1 – DESCRIPTION DU SAS

Le sas, prévu pour isoler la zone de travail de l'environnement assurera une double fonction :

- entrée et sortie du Personnel
- décontamination et sortie des déchets et du matériel

Il sera du type :

- simple à 2 compartiments (cellules de 0,70m x 0,70 m)

1.2 – PROCEDURES REQUISES

La Procédure d'**accès en zone** comportera les étapes suivantes :

- <u>EN COMPARTIMENT 1 (DEVANT LE COMPARTIMENT)</u>
  - tenue des registres
  - habillage complet des Opérateurs
- <u>EN COMPARTIMENT 2 :</u>
  - pas de spécificité
- <u>EN ZONE :</u>
  - équipement en bottes

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2 - CONFINEMENT

La Procédure de **sortie des déchets** sera :

- EN « ZONE « :
  - dépoussiérage des sacs
    nota : ces sacs thermogravés auront été auparavant hermétiquement fermés par adhésif en zone
- EN COMPARTIMENT 2:
  - double ensachage des sacs par Opérateur en EPI (avec ventilation assistée)
- EN COMPARTIMENT 1
  - récupération des sacs

Ensuite, les déchets seront acheminés au transport via un conteneur à roulettes jusqu'au quai de livraison

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1.3 – EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Le sas répondra à différentes fonctions techniques.

❖ RENOUVELLEMENT D'AIR

- l'amenée d'air neuf de la zone s'effectuera par la porte du compartiment n°1 du sas au travers de :
  - d'une série d' ouvertures prévues à cet effet
  - type cabines ASTRO
  - de dimensions 40 cm x 5 cm
- la circulation de l'air s'effectuera au travers des 2 compartiments par :
  - "flaps" en polyane de 200 µ

❖ DOUCHES : LES SAS SERONT SECS

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2 - CONFINEMENT

Le Confinement sera à la fois de type **statique** et de type **dynamique**, les opérations s'y référant pourront avoir lieu simultanément.

2.1 – CONFINEMENT STATIQUE

Nous procèderons aux opérations suivantes :

- calfeutrement soigné des vides :
  - traversées de réseaux en gaines techniques
  - néant
- pose de polyane 200µ
  - 2 couches croisées sur les murs
- raccordement des lés :
  - par recouvrement
  - par bandes d'adhésif haute résistance

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2.2 – CONFINEMENT DYNAMIQUE

La zone sera maintenue en dépression en mettant en place un ensemble de déprimogènes (extracteurs et recycleurs) et d'amenées d'air dimensionné pour obtenir un renouvellement d'air global **4 volumes/heure** en zone, conformément à la Réglementation.

En particulier, le débit extrait (et non recyclé) assurera un apport d'air neuf d'au moins **60 m³/h** par Opérateur ainsi qu'un balayage **de 10 volumes/heure** du sas.

La Fiche "INSTALLATION DE VENTILATION" jointe en annexe 3 indique précisément notre méthode de calcul et justifie les dimensionnements ci-après récapitulés.

❖ DEPRIMOGENES

- en fonctionnement "extraction" :
  - type :BESTOVENT B10
  - débit : 650 M3/h
  - nombre : un par zone test
- en fonctionnement "recyclage" :
  - type :NEANT
  - débit : NEANT
  - nombre : NEANT
- en fonctionnement "secours" :
  - type :
  - débit :
  - nombre : zéro

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

❖ AMENEES D'AIR

- implantation dans le sas :
  - type : volet statique
  - dimensions : 40 cm x 5 cm
  - nombre : 1

❖ CONTROLEUR DE DEPRESSION :

- maintien de la dépression à 20 Pa

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

4 – POINT D'ARRET CONFINEMENT

Un "Point d'ARRET confinement" sera réalisé à la fin des travaux de préparation De chaque site, avant de commencer le retrait des matériaux.

Les essais effectués donneront lieu à un **constat** entre l'Entreprise DBS, le Maître d'Oeuvre et le Maître d'Ouvrage s'il le souhaite, permettant de vérifier principalement les points suivants :

- <u>TEST DE FUMEE</u>
  - l'étanchéité de la zone
  - le balayage en air de la zone
  - le renouvellement d'air de la zone et du sas
- <u>DEPRESSION</u>
  - la valeur courante de 20 Pa
- <u>DECLENCHEMENT DU COMPTEUR DE FIBRES LASER</u>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

Nous effectuerons le retrait des matériaux par **voie humide**, afin de faciliter cette opération et surtout de limiter la concentration de fibres d'AMIANTE en suspension dans l'air.

Ainsi, notre objectif sera de maintenir une concentration en zone au LASER, voisine de **0.100 f/cm³** dans le volume confiné hors sac à manches.

Tout du moins, il s'agira de maintenir un faible écart entre la valeur comptée au laser avant tout démarrage de retrait et celle qui évoluera pendant les travaux de retrait. En cas de dépassement, une sédimentation sera maintenue pendant au moins 1/2 heure avant de reprendre les travaux.

L'ensemble de ces événements sera consigné dans un registre prévu à cet effet. Celui-ci comportera au moins 3 colonnes :

- colonne 1 : heure de l'événement
- colonne 2 : nature de l'événement
- colonne 3 : lecture du compteur laser

Les événements suivants devront au minimum obligatoirement figurer dans ce registre :

- point d'arrêt confinement
- début du retrait de la tresse
- fin du retrait de la tresse
- ligature et coupure de la poche à déchets
- début et fin du nettoyage de la « zone »
- début et fin de la dépose des plastiques exposés
- sortie du dernier opérateur
- toute valeur lue au compteur excédant 0.100 F/cm3

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2 - RAPPORT

Un rapport circonstancié sera établi reprenant les éléments suivants :

- registre, visas sur points d'arrêt confinement
- rapport reprenant avec précision les conditions de réalisation des prélèvements d'air (emplacement précis des pompes, circonstances pendant prélèvements, fiabilité et incertitudes sur résultats)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

❖ EN FIN DE RETRAIT

- les supports seront pulvérisés à l'eau et brossés.
- les couches exposées de polyane seront surfactées

- APRES SEDIMENTATION –

- ces couches de polyane exposées seront déposées et évacuées en tant que Déchets Industriels Spéciaux

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

4 – POINT D'ARRET DEFLOCAGE

Un "Point d'ARRET déflocage" sera réalisé à la fin des travaux de RETRAIT, avant de commencer le repli du chantier.

Il consistera en un **constat** entre DBS, le Maître d'Œuvre et le Maître d'Ouvrage s'il le souhaite, permettant de vérifier **l'état des supports**, à savoir l'absence de flocage dans la zone traitée.

Une Fiche spécifique enregistrera ce constat.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

5 – *LIBERATOIRE*

6.1 – PREPARATION

Les opérations suivantes seront réalisées :

- tous les matériels seront dépoussiérés et évacués par le sas.

Il ne restera plus alors que la couche verticale de polyane non exposée ainsi que le revêtement lino (non exposé) au sol.

6.2 – SEDIMENTATION

Un **temps de sédimentation** de 1 heure (sera ensuite respecté, après la sortie de **tous** les Opérateurs (chaque volume a renouveler est d'environ 15 m3 : à raison d'un débit de renouvellement d'environ 570 m3/h, le renouvellement sera de 38 fois).

6.3 – ANALYSE LIBERATOIRE

A l'issue du temps de sédimentation, une **pompe de prélèvement** sera mise en place par un Laboratoire agréé qui mesurera la concentration en fibres d'AMIANTE en Microscopie Electronique (analyse dite en META selon la Norme NF X 43-050).

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

5 – LIBERATOIRE

- <u>C ≤ 5 F/L</u>
  - les déprimogènes seront arrêtés
  - la zone sera démantelée
- <u>C > 5 F/L</u>
  - un nouveau nettoyage sera effectué avec :
    - aspirateurs à filtre absolu
    - chiffons humides
  - une nouvelle pompe de prélèvement sera mise en place

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

H – GESTION DES DECHETS

1 - NATURE

Les déchets évacués en tant que déchets AMIANTE, c'est-à-dire traités comme des Déchets Industriels Spéciaux (D.I.S.), seront les suivants :

- tresses
- consommables individuels (combinaisons, cartouches P3...)
- polyane exposé

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2 – SORTIE DE ZONE

Les déchets seront sortis de zone en fin d'intervention :

- ils auront été mis en sacs auparavant en zone
- les sacs seront dépoussiérés dans le sas
- ils seront ensachés une seconde fois

3 - STOCKAGE

IL N'Y AURA PAS DE STOCKAGE

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

4 - TRANSPORT

Le Maître d'Ouvrage a choisi l'élimination des déchets par ENFOUISSEMENT

En conséquence, nous acheminerons les déchets vers

- le Centre d'Enfouissement Technique situé à VILLEPARISIS (77)

Nous assurerons les opérations suivantes :

- les déchets seront conditionnés dans un BIG-BAG
- les déchets seront directement placés dans un camion bâché

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

5 – *SUIVI INDUSTRIEL*

Nous effectuerons le suivi industriel des déchets selon une Procédure administrative très précise :

Nous fournirons donc à la Maîtrise d'Ouvrage :

- le Bordereau de Suivi des Déchets AMIANTE (B.S.D.A.)
- l'original du "Certificat d'Enfouissement" délivré par le C.E.T.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1 – ENTRETIEN GENERAL

Le matériel que nous mettrons en place sur le chantier fera l'objet d'une part d'un contrôle régulier sur site et d'autre part d'un entretien / maintenance au retour au siège de l'Entreprise, en son Service Matériel.

Il s'agira principalement des :

- caissons de filtration
- déprimogènes

Les **masques respiratoires** feront l'objet d'une Procédure particulière, avec une décontamination quotidienne et un remplacement hebdomadaire.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2 – CHANGEMENT DES FILTRES

Sur le site, le Chef de Chantier assurera le changement des filtres, en ce qui concerne les :

❖ FILTRES A AIR

il s'agit des préfiltres mis en place sur les déprimogènes afin de protéger le filtre absolu :

- le filtre éphémère (à 90%) sera changé au moins 2 fois par jour
- le préfiltre (à 95%) sera changé au moins 1 fois par jour
- ces changements de filtres seront enregistrés par l'Homme-sas sur une Fiche spécifique

❖ FILTRES A EAU

il s'agit des filtres mis en place sur les évacuations d'eaux usées issues des douches et du bac de lavage.

Cette filtration sera à 2 étages.

- le filtre 50µ sera changé au moins 1 fois par jour
- le filtre 5µ sera changé au moins 4 fois par jour
- ces changements de filtres seront enregistrés par l'Homme-sas sur une Fiche spécifique.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

ETAT DES LIEUX

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

PLAN de RETRAIT N°90155	DBS	AMIANTE
	FICHE : ETAT DES LIEUX	

CHANTIER

adresse : 120, rue de Bercy - Bâtiment COLBERT

75012 PARIS

bâtiment :

étage :

locaux :

PERSONNES PRESENTES, le .....

L. MOUFFLET

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

PLAN de RETRAIT N° 90155	DBS FICHE : ETAT DES LIEUX	AMIANTE

SITE

- immeuble occupé ou libre : occupé
- travaux divers autour de la zone ou coactivité avec autres Entreprises : NON
- locaux contigüs occupés : oui
- mobilier à sortir de zone : NON
- matériel à ventiler restant en place : NON
- matériel ou flocage gênant accès : NON
- autres matériaux avec AMIANTE : RAS
- point "zéro" : Bonne aération - Inutile.
- amiante "visible" : (poussière, flocons) : NON

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

PLAN de RETRAIT N°90155	DBS	AMIANTE
	FICHE : ETAT DES LIEUX	

CANALISATIONS

- chemins de câbles : NON
- tuyauteries calorifugées : oui, dans le prototype du R-1 => A protéger.
- état du calorifuge : ok.
- nature du flocage : ou du calorifuge : Sans amiante
- projection plâtre : RAS
- support du flocage : RAS
- hauteur sous plafond : - 3m50 au R-1 - confinement plafond à 2,00 dans les ses au RdC
- calorifuges en place décontaminables : ok.
- retrait des calorifuges possible par sacs à manche : RAS
- tunnel d'isolement de la zone : RAS

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

PLAN de RETRAIT N°90155	DBS FICHE : ETAT DES LIEUX	AMIANTE

RESEAUX ELECTRIQUES

- mise hors tension : RAS
- consignation : RAS
- puissance électrique : } Un disjoncteur sur tableau divisionnaire protégé à 10 kVA (Mono)
- alimentation chantier : }
- réseaux EDF prioritaires : RAS
- transformateur : RAS
- groupe électrogène : RAS

AUTRES RESEAUX

- alimentation d'eau : A proximité de chaque site (uniquement pour remplir un seau et une pompe type GLORIA).
- rejet d'eau : RAS
- sprinklers : ~~RAS~~ } Programmation à l'avance des interventions (cf. sas entrée au RdC). Le Blocage mécanique de l'accès dès le jeudi matin.
- détecteurs incendie : ~~RAS~~ }
- ventilation : RAS
- réseau CPCU, type : RAS eau surpressée ☐ } RAS
  vapeur surchauffée ☐ }

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

EQUIPEMENTS EN PLACE

- moteurs électriques :
- chaudières :
- cuves de stockage :
- transformateurs :
- ..... :
- ..... :

NAS

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

PLAN de RETRAIT N°90155	DBS FICHE : ETAT DES LIEUX	AMIANTE

ORGANISATION DE CHANTIER

- délimitation zone : - RAS dans la sas d'accès au RdC
  - Par barrière polyane au R-1
- risques intrusion : Sas cadenassé.
- gardiennage : Site gardé.
- fermeture chantier : RAS
- ligne téléphonique : portable chef d'équipe.
- horaires particuliers : oui du jeudi au vendredi (Nuit).
- cheminement couvert vestiaire / zone : oui.
- local réfectoire à disposition :
  - ∅ avec point d'eau :
- local WC à disposition :

} A définir.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

PLAN de RETRAIT N° 90155	DBS	AMIANTE
	FICHE : ETAT DES LIEUX	

INSTALLATION DU CHANTIER

- emplacement du sas :
  Ø chauffage
- emplacement du groupe électrogène :
- emplacement du compresseur
  Ø risque CO

RAS

INSTALLATION DE L'EXTRACTION

- extracteurs à l'extérieur de la zone : oui
- rejets d'air en façade : NON
  Ø avec vents violents : RAS
- rejets d'air en locaux : oui
  Ø contaminés : NON
- prises d'air en façade : oui (Rdc)
  Ø avec vents violents : NON
- prises d'air en locaux : oui (R-1)
  Ø contaminés : NON

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

REALISATION DU CONFINEMENT

- points particuliers :
  - Ø trappes :
  - Ø ouvertures :
  - Ø ascenseur :

- têtes de cloisons contenant AMIANTE :

- protections mécaniques :

- émission de fibres pendant dépollution :

=> Mise en place de sacs à manches
↳ Attention particulière à l'étanchéité

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

PLAN de RETRAIT N°90155	DBS	AMIANTE
	FICHE : ETAT DES LIEUX	

EVACUATION DES DECHETS

- local déchets : NON
  - ∅ fermant à clé : RAS
- distance zone de travail : } RAS
  - ∅ cheminement
- conteneur déchets : mobile pour circuler jusqu'au quai de déchargement.
- cheminement du local au point de chargement : Par le monte-charge
- aire de livraison : au R-1
- gestion du trafic : RAS
- Centre d'Enfouissement : (classe 1) oui N° certificat N° 1133698 valable du 20/12/00 au 31/12/01
- Usine de Vitrification : NON

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

ETAT DES RISQUES

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

PLAN de RETRAIT N°90155	DBS Fiche : ETAT DES RISQUES	AMIANTE

1 – PREPARATION DU CHANTIER

♦ consignation électrique	Ø électrocution / brûlure
	Ø .....
♦ consignation Sécurité Incendie	Ø déclenchement intempestif (risque pour les occupants)
♦ construction du sas	Ø chute
	Ø .....
♦ balisage des accès	Ø .....
♦ dépollution	Ø inhalation fibres
	Ø .....
	Ø .....
♦ évacuation mobilier	Ø .....
♦ protection mobilier	Ø choc / écrasement
♦ protection équipement	Ø électrocution / brûlure
♦ traversée de locaux pour amenée de fluides	Ø incendie
♦	Ø .....

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2 - CONFINEMENT

♦ installations électriques	∅ malveillance sur armoires électriques
♦ pose polyane	∅ percement support contaminé
	∅ inhalation d'AMIANTE par « choc »
♦ mise en place d'extracteurs	∅ inhalation de fibres d'AMIANTE par manque de balayage en air de la zone
♦	∅ .....
♦	∅ .....
♦	∅ .....
♦	∅ .....

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

SCHEMA DE CONFINEMENT

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

N/réf : 90155

Qualification 1513
jusqu'au 31.10.2002

Ivry sur Seine, le 03/10/01

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

120, rue de Bercy

75012 PARIS

SITES TEST SUR RETRAIT DE TRESSES COUPE-FEU AMIANTI-FERES

RAPPORT DE FIN D'INTERVENTION

Maître d'Ouvrage : DPMA - Bercy

Maître d'Oeuvre : TECHNIP TPS

Le Conducteur de Travaux	Le Responsable Technique
Wilfried LESOURD	Laurent MOUFFLET

Tél. : 01 49 60 21 00 • Fax : 01 46 70 80 99 • mail : dbs@dbs-entreprise.fr • www.dbs-entreprise.fr
88, avenue Jean-Jaurès • BP 207 • 94203 Ivry sur Seine Cedex • France
DBS • SA au capital de 1 141 875 € • SIREN 784 526 980 RCS Créteil

SOMMAIRE

A – GENERALITES

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1 - CONTEXTE

1.2 - ETAT DE LA ZONE

1.3 - PRESTATIONS DBS

2 – REFERENCES REGLEMENTAIRES DES TRAVAUX

B – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

1 – COORDONNEES DU CHANTIER

SOMMAIRE

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N°	INTITULE
Annexe 1	RAPPORT CEP
Annexe 2	SUIVI DES DECHETS
Annexe 3	PV COUPE-FEU

A- GENERALITES

1 – PRESENTATION DE L'OPERATION

Le présent document constitue le RAPPORT DE FIN D'INTERVENTION réalisé par l'Entreprise D.B.S. pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances

Les travaux envisagés concernaient 2 sites testsdans 2 zones :

- sas RdC face au poteau n° 5 (une tresse à la traversée du plancher bas du RdC du RIA)
- 1er sous-sol à réaliser sur platelage

Les fibres d'AMIANTE en place sont de type : chrysotile

1.1 – CONTEXTE DE L'OPERATION

A la demande du Ministère, une recherche de présence d'amiante a révélé la présence quasi généralisée de fibres d'amiante dans les tresses coupe-feu présentes aux traversées de plancher et murs des réseaux de fluides. Le but de ce site test est d'évaluer d'une part les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante pendant les travaux de retrait de ces matériaux (définition des EPI et EPC pour les travaux à venir), et d'autre part de définir la meilleure méthodologie de retrait (valider la technique d'utilisation du sac à manches).

1.2 – ETAT DES ZONES

Le bâtiment est resté en activité pendant les travaux. Les travaux de retrait proprement dits se sont réalisés en horaires décalés.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1.3 – PRESTATIONS DBS

Les prestations de DBS consistaient à :

1 - réaliser un confinement statique en polyane 200µ et ossature bois permettant de rendre étanche chaque zone de travail et installer un sac à manches autour des réseaux au droit de la tresse amiantifère.

2 Installer et raccorder un extracteur à filtration THE permettant de filtrer l'air et de mettre en dépression chaque zone par rapport à l'environnement.

3 Raccorder un sas sec à 2 compartiments d'habillage/déshabillage et de dépoussiérage.

4 Effectuer le retrait des tresses préalablement mouillées, au moyen de griffes introduites au préalable dans le sac à manches

5 Conditionner et sortir réglementairement les déchets

6 Nettoyer et pulvériser un fixateur sur les polyanes exposés, puis retirer, conditionner et sortir réglementairement ces polyanes exposés.

7 Faire mettre en place un prélèvement d'air pour analyse libératoire en META (résultat < 5 f/l).

8 Après résultat favorable, replier les installations et envoyer les déchets générés (sols, polyanes, consommables individuels et filtres) en CET de classe I (site France- Déchets à Villeparisis – N° certificat générique 1033698)

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2 – REFERENCES REGLEMENTAIRES

Ces travaux ont été réalisés sur la base de la Réglementation en vigueur en matière de "Traitement de l'amiante en place", à savoir en particulier :

- Loi n° 90.613 du 2 juillet 1990 (Art L 122.3 et L 124.2.3) et Arrêté du 8 octobre 1990 modifié par l'Arrêté du 4 avril 1996.

  Interdiction de conclure des contrats à durée déterminée et contrats de travail temporaire pour effectuer des travaux soumis à surveillance médicale spéciale.

  Liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée et aux salariés des Entreprises de travail temporaire.

- Décret n° 96.97 du 7 février 1996 et ses Arrêtés, modifiés par le Décret n° 97-855 du 12 septembre 1997 et les Arrêtés du 15 janvier 1998

  relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

- Décret n° 96.98 du 7 février 1996 modifié par les Décrets n° 96-1132 du 24 décembre 1996 et n° 97-1219 du 26 décembre 1997.

  relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante.

- Arrêté du 14 mai 1996 modifié par les Arrêtés du 26 décembre 1997

  relatif aux règles techniques et de QUALIFICATION que doivent respecter les Entreprises effectuant des activités de confinement et de retrait d'AMIANTE.

- Arrêté du 14 mai 1996 modifié par l'Arrêté du 9 juillet 1998

  relatif aux modalités du contrôle de l'empoussièrement dans les établissements dont les travailleurs sont exposés à l'inhalation des poussières d'AMIANTE

- Arrêté du 6 décembre 1996

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

2 – REFERENCES REGLEMENTAIRES

Modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail pour la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'AMIANTE.

- Circulaire DGS/VS3/DGUHC/OC1/DPPR/BGTD n° 98/589
  concernant les modalités d'application du Décret 96.97 modifié.
- Circulaire DRT 98/10 du 5 novembre 1998
  concernant les modalités d'application des dispositions relatives à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'amiante
- Recommandation CNAM R 371
  relative aux travaux ou interventions sur flocage d'amiante ou matériaux contenant de l'amiante.

Pour réaliser les travaux de "TRAITEMENT DE L'AMIANTE", l'Entreprise D.B.S. détient la QUALIFICATION 1513, délivrée par QUALIBAT jusqu'au **31 octobre 2002.**

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1 - RESULTATS

ADRESSE DU CHANTIER :

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
BATIMENT COLBERT
120 RUE DE BERCY
75012 PARIS

NATURE DES TRAVAUX :

RETRAIT DE 2 TRESSES CONTENANT DE L'AMIANTE

DESIGNATION	ADRESSE	TEL /FAX
MAITRE D'OUVRAGE : Sous-DIRECTION DE L'IMMOBILIER – BUREAU 7C représenté par : Mme RIVIERE	120, RUE DE BERCY 75020 PARIS	tél. : 01 53 18 21 63 fax : 01 53 18 37 37
MAITRE D'ŒUVRE D'EXECUTION : TECHNIP TPS représenté par : M NAMBRUIDE	24, BLD DE L'HOPITAL 75005 PARIS	tél. : fax : 01 47 07 74 74
B.E.T. ECONOMISTE : représenté par :		tél. : fax :
BUREAU DE CONTROLE. : représenté par :		tél. : fax :
COORDONNATEUR SPS : représenté par :		tél. : fax :

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1 – RESULTATS

DESIGNATION	ADRESSE	TEL /FAX
Médecine du Travail : APMT Représentée par : Docteur GRANGAUD	13 RUE AUGUSTE PERRET 75013 PARIS	tél. : 01 44 24 11 11 fax : 01 45 83 32 58
Inspection du Travail : représentée par : Mme DABNEY	I.T. PARIS CENTRE EST SECTION 12 A 18 AV PARMENTIER 75011 PARIS	tél. : fax : 01 47 00 12 08
C.R.A.M. (serv. prévention) : représentée par : M CLERMONT	Service Prévention 17-19 rue de Flandres 75954 PARIS CEDEX	tél. : 01 45 89 62 49 fax : 01 40 05 50 42
O.P.P.B.T.P. : représentée par :	221 BD SOULT 75020 PARIS	tél. : 01 40 31 64 00 fax : 01 40 03 57 97
Pompiers :		tél. : 18
Commissariat de Police :		tél. : 17
Hôpital le plus proche :		SAMU : 15
SOS mains-doigts :	Hôpital BOUCICAUT Hôpital BICHAT	tél. : 01 53 78 80 00 tèl : 01 40 25 81 37

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

1 – RESULTATS

DESIGNATION	ADRESSE	MISSION
CONTROLEUR TECHNIQUE :	tél. : fax :	
LABORATOIRE : CEP	tél. : 01 34 64 22 83 fax : 01 34 64 21 58	Réalisation des prélèvements et des analyses
DESTINATAIRE des DECHETS : C.E.T. VILLEPARISIS (77)	tél. : fax :	Enfouissement ou élimination des déchets
TRANSPORTEUR : DBS	tél. : 01 49 60 21 54 fax : 01 46 70 80 99	Transport des déchets du chantier vers le lieu d'enfouissement ou d'élimination

Les Personnes extérieures à l'Entreprise DBS qui seront autorisées à entrer en zone confinée, en tant que Visiteurs et contrôleurs, sont les suivantes :

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

C- RESULTATS D'ESSAIS

1 – RESULTATS

OPERATION	ANALYSE (nature et positionnement)	RESULTAT
A - SITE TEST DU SAS du 02/08/01 au 06/08/01		
1- Réalisation du confinement y compris sac à manches	Pas d'analyses	RAS
2 – Point d'arrêt confinement à 16h45	Déclenchement du laser à l'intérieur du confinement Déclenchement d'une META à l'intérieur du confinement Déclenchement de la META environnementale	< 0.03 F/cm3 avant démarrage du retrait RAS RAS
3 – Retrait de la tresse	Laser en continu La META tourne à l'intérieur du confinement META tourne en environnement	< 0.03 F/cm3 pendant le retrait RAS RAS
4 – Dépose de la poche à déchets	Laser en continu La META tourne à l'intérieur du confinement META tourne en environnement	< 0.03 F/cm3 pendant la dépose Arrêt à 17h45 : C° < 2.4 F/L RAS
5 – Le 03/08/01 :	6 heures : déclenchement du libératoire 15 heures : arrêt du META environnementale 15 heures : arrêt du laser	C° < 1,4 F/ L < 0.03 F/cm3
6 – Le 04/08/01 :	8 heures : arrêt du libératoire	
7 – Le 06/08/01 à 7h00 : Repli des installations	Résultat du libératoire :	C° < 0.8 F / L

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

C- RESULTATS D'ESSAIS

1 – RESULTATS

OPERATION	ANALYSE (nature et positionnement)	RESULTAT
B – SITE TEST PILE 4 – DOUVE 2 du 09/08/01 au 13/08/01		
1- Réalisation du confinement y compris sac à manches	Pas d'analyses	RAS
2 – Point d'arrêt confinement à 18h45	Déclenchement du laser à l'intérieur du confinement Déclenchement d'une META à l'intérieur du confinement Déclenchement de la META environnementale	< 0.03 F/cm3 avant démarrage du retrait RAS RAS
3 – Retrait de la tresse	Laser en continu La META tourne à l'intérieur du confinement META tourne en environnement	< 0.03 F/cm3 pendant le retrait RAS RAS
4 – Dépose de la poche à déchets	Laser en continu La META tourne à l'intérieur du confinement META tourne en environnement	< 0.03 F/cm3 pendant la dépose Arrêt à 19h05 : C° < 4.4 F/L RAS
5 – Le 10/08/01 :	6 heures : déclenchement du libératoire 14h50 : arrêt du META environnementale 14h52 : arrêt du laser	C° < 0,9 F/ L < 0.05 F/cm3
6 – Le 11/08/01 :	8 heures : arrêt du libératoire	
7 – Le 13/08/01 à 7h00 : Repli des installations	Résultat du libératoire :	C° < 0.8 F / L

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

CONCLUSIONS :

Les 2 sites test valident la méthodologie utilisée pour le retrait de ces tresses.

En effet, outre les résultats des META en zone, le comptage permanent au laser démontre que les opérations mêmes de retrait au travers du sac à manches ne génèrent pas de pic de pollution à l'extérieur du sac à manches. Son comptage reste, pour les 2 sites, à la concentration de 0.03 F/cm3 ; et ce, avant le démarrage des travaux, pendant les travaux et après les travaux, alors qu'un extracteur a fonctionné jusqu'à l'obtention du résultat libératoire.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

RAPPORT CEP

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

SUIVI DES DECHETS

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

Crépy en Valois
Jeandelaincourt
La Calotane
Montois la Montagne
Nanterre
Pagny sur Meuse
St-Fraimbault de Prière

FRANCE DÉCHETS

Bellegarde
Drambon
Harsin Coupigny
Les Aucrais
Champteusse sur Baconne
Villeparisis

CERTIFICAT D'ELIMINATION

France Déchets certifie avoir reçu et traité conformément à la réglementation en vigueur sur son centre d'enfouissement technique de classe I de VILLEPARISIS

les déchets d'amiante en provenance de : MINISTERE ECONOMIE FINANCES
139, rue de Bercy

75012 PARIS

pour une quantité de : 0 Tonne (s) 050 en AOUT 2001

Sous réserve que les informations nécessaires, suivant la loi et la réglementation en vigueur, concernant les déchets mentionnés aient été fournies par le producteur, ***France Déchets***, par le présent certificat, en ***accepte le transfert de responsabilité***.

France Déchets prend ainsi en charge les risques inhérents à leur nature et à leur traitement.

Fait à Nanterre, le 17/09/2001

132, Rue des Trois Fontanot - 92756 NANTERRE CEDEX - Téléphone : 01 42.91.66.66 - Télécopie : 01.42.91.66.91

Société Anonyme au capital de 110 212 000 F - RCS Nanterre 388 985 264 00241 - APE 100 C - N° TVA Intracommunautaire FR 79 388 985 264 - http://www.francedechets.fr

368CPJ92

BORDEREAU DE SUIVI DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

1 MAITRE D'OUVRAGE ou PROPRIETAIRE ou DETENTEUR

N° SIRET :

DÉNOMINATION : Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie

RESPONSABLE : RIVIERE J

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : 139 rue de Bercy. 75012 - Paris

ADRESSE DU CHANTIER (s'il y a lieu) :

DÉSIGNATION DU DÉCHET : Joint + consommable

CODE NOMENCLATURE : 170601

N° DE CERTIFICAT D'ACCEPTATION PRÉALABLE : M3 36 98

- MODE D'ÉLIMINATION FINALE : Enfouissement - classe 1

QUANTITÉ ESTIMÉE A ÉLIMINER :

- INSTALLATION : VILLEPARISIS

- ADRESSE - TÉLÉPHONE :

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :

SIGNATURE : J. RIVIERE

2 ENTREPRISE DE TRAVAUX

N° SIRET : 784 526 980

DÉNOMINATION : D.B.S.

RESPONSABLE : M. Jean ANTOINE

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : 88, av. Jean-Jaurès -94203 IVRY-SUR-SEINE
Tél. : 01.49.60.21.00 - Fax 01.46.70.80.99

QUALIFICATION (à préciser) : 1513

CONSISTANCE DU DÉCHET : ☐ BOUES ☐ SOLIDE ☒ PULVÉRULENT ☐ AUTRE (préciser) :

TRANSPORT : ☐ BENNE ☒ CAMION-PLATEAU ☐ AUTRE PRECISER :

CONDITIONNEMENT : ☐ DOUBLE SACS MIS EN GRV ☐ PALETTES FILMÉES ☐ RACKS ☐ PALETTES NON FILMÉES ☒ AUTRE (préciser) 1 Big Bag

DATE DE REMISE AU TRANSPORT :

QUANTITÉ REMISE AU TRANSPORT :

S'il y a lieu : Déclaration au titre de la réglementation relative au transport de matières dangereuses (arrêté ADR) :

NOM DE LA MATIÈRE : Joint + consommable

N° D'IDENTIFICATION :

CLASSE, CHIFFRE ET LETTRE DE L'ÉNUMÉRATION : 9

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :
- les déchets sont admis au transport par route selon l'ADR.
- leur état, leur conditionnement, les emballages, les GRV ainsi que leur étiquetage sont conformes aux prescriptions de l'ADR.
- les prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ADR du 05/12/96 me concernant ont été respectées.

SIGNATURE :

D.B.S.
88, av. Jean-Jaurès - B.P. 207
94203 IVRY SUR SEINE CEDEX
Tél. 01 49 60 21 00

3 COLLECTEUR-TRANSPORTEUR

N° SIRET :

DÉNOMINATION : DBS 88 Rue Jean Jaurès IVRY

RESPONSABLE :

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX :

STOCKAGE
☐ OUI Lieu du stockage
☐ NON

Ayant pris connaissance des informations ci-dessus,
Signature :

DATE DE REMISE A L'ÉLIMINATEUR : 20.8.01

QUANTITÉ TRANSPORTÉE : TONNE

4 DESTINATAIRE FRANCE DECHETS S.A.

N° SIRET :

DÉNOMINATION :

ADRESSE : Route de Courtry 77270 VILLEPARISIS

TÉLÉPHONE : Tél.: 01 64 27 93 04 - Fax : 01 64 67 34 98

RC Nanterre B 388 935 264

TÉLEX :

SIRET 388 935 264 00016 - APE 900 C

RESPONSABLE : F. Regulbal

CODE FILIÈRE A.F.B. :

OPÉRATION SUR LE DÉCHET : ☐ PRÉTRAITEMENT ☐ REGROUPEMENT ☐ AUTRE (préciser) : ☐ INCINÉRATION ☐ DÉTOXICATION ☒ STOCKAGE EN CENTRE DE CLASSE ☒ 1 2 ☐ 3 ☐

EN CAS DE REGROUPEMENT INDIQUEZ LE N° DE CUVE ET LA DESTINATION FINALE DU DÉCHET :

EN CAS DE PRÉTRAITEMENT :
- DESCRIPTION DU PRÉTRAITEMENT :

DESTINATION FINALE DU DÉCHET :

REFUS DE PRISE EN CHARGE LE :

MOTIFS

Signature : FRANCE DECHETS S.A. Route de Courtry 77270 VILLEPARISIS Tél.: 01 64 27 93 04 - Fax : 01 64 67 34 98 RC Nanterre B 388 935 264

DÉCHETS PRIS EN CHARGE LE : 20.8.01

QUANTITÉ REÇUE : 0 TONNE 0,50

EXEMPLAIRE N° 1 A conserver par le maître d'ouvrage ou propriétaire ou détenteur

PV COUPE-FEU

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de D.B.S. est illicite

HILTI

SERVICE TECHNIQUE

TEL : 01.30.12.65.01
FAX : 01.30.12.52.40

Destinataire: M.FERNANDES

Société: DBS

Tel:
Fax : 01.46.70.80.99

Date: 21/08/00

Nbre de page(y compris celle-ci): 5

Rédactrice: **Sabrina MARTIN**

Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir consulté notre service technique.
Vous trouverez ci-joint la documentation technique correspondant à votre demande:

-Fiche technique : CP 606

-Attestation tenue au feu : CP 606

Notre **SERVICE CLIENT** se tient à votre disposition pour:
⇨ Connaître nos offres de prix et de délais
⇨ Passer vos commandes
⇨ Prendre rendez-vous avec votre représentant

Tel. Numéro vert
0 800 397 397

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CP 606
Mastic coupe-feu de calfeutrement

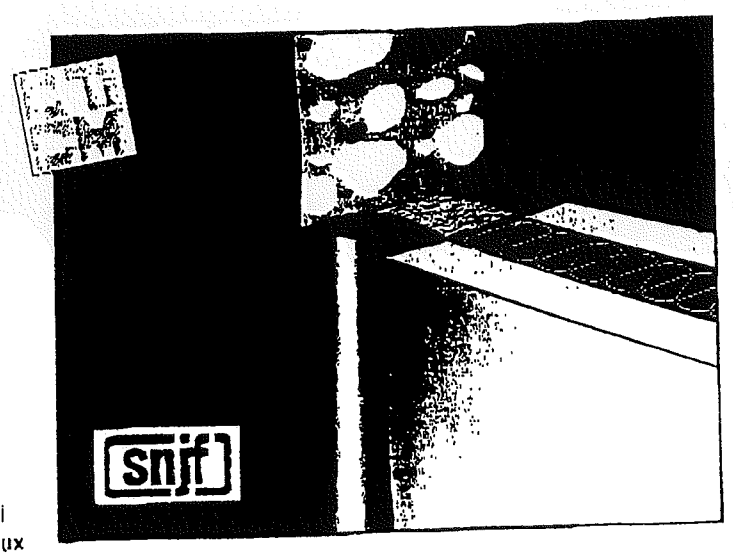

Applications
- Calfeutrement coupe-feu de joints statiques ou à faibles mouvements.

Domaines d'utilisation
- Adhère sur la plupart des supports du bâtiment: béton, maçonnerie, béton cellulaire, cloisons sèches*.
- Parois et planchers à partir de 180 mm d'épaisseur.
- Joints de 6 à 30 mm de largeur**.

Exemples
- Joints de liaison entre cloisons sèches.
- Joints dans des parois avec faibles mouvements.
- Calfeutrement de joints soumis à des températures élevées ainsi qu'à des exigences sévères en matière d'étanchéité aux gaz et aux fumées.

Recommandations pour l'utilisation
- Utiliser le fond de joint CPR 287 pour le garnissage des joints coupe-feu***.
- Appliquer le mastic CP 606 de part et d'autre de la paroi, suivant la profondeur du joint.

Avantages:
- Application aisée.
- Peut être peint (faire un essai préalable).
- Empêche la pénétration des gaz, des fumées et de l'eau.
- Se nettoie facilement à l'eau.

Testé et approuvé
Rapport d'Essai du CTICM N° (en cours).
Label SNJF mastic plastique 1ère catégorie sans primaire sur béton et aluminium.

Autres tests internationaux

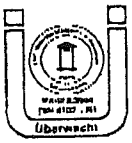

British Standard
BS 476

CP 606 mastic coupe-feu

Cartouche 310 ml

Désignation	Couleur	Condt.	Réf.	Code art.
Mastic coupe-feu	**blanc**	20	**CP 606**	**310638/2**
Mastic coupe-feu	**gris**	20	**CP 606**	**310639/0**
(Autres couleurs et autres contenances, nous consulter). (Disponibilité: 04.98).				
Pistolet applicateur		1	**CB 200-P1**	**055205/9**

CPR 287

Fond de joint pour système Coupe-feu

Désignation	Condt.	Code art.
CPR 287 - 20	**Dia 20 mm - rouleaux de 20 m**	**253532/6**
CPR 287 - 30	**Dia 30 mm - rouleaux de 20 m**	**253535/9**
CPR 287 - 40	**Dia 40 mm - rouleaux de 20 m**	**253536/7**
CPR 287 - 50	**Dia 50 mm - rouleaux de 20 m**	**253537/5**
CPR 287 - 60	**Dia 60 mm - rouleaux de 20 m**	**253538/3**

*Non testé suivant normes françaises.
**Pour des largeurs supérieures aux valeurs indiquées, nous disposons de tests suivant les normes DIN, BS. Consulter le service technique HILTI.
***Pour d'autres types de matériaux supports ou matériaux de garnissage, nous disposons de tests suivant les normes BS. Consulter le service technique HILTI.

- Sans silicone.
- Ne contient ni halogènes, ni solvants.
- Résistant aux UV.

Données techniques
CP 606 Mastic coupe-feu
(à 23°C et 50% d'hygrométrie)

Densité:	env. 1.5 g/cm³
Contenance cartouche:	310 ml
Température d'application:	de + 5°C à + 40°C
Temps de formation de peau:	env. 15 min.
Vitesse de prise:	2 mm/ 3 jours
Retrait:	env. 20%
Elongation maxi admissible:	10%
Résistance à la chaleur en service:	de - 40°C à + 80°C
Stockage (à 20°C et au sec):	12 mois

Application
- Le support doit être sec, sain, exempt de poussières, d'huile ou de graisse.
- Poser en compression le fond de joint CPR 287 et, sur les bords du support, les rubans de masquage pour obtenir une finition parfaite.
- Appliquer un primaire d'accrochage si le support le nécessite. Consulter le service technique Hilti.
- Appliquer le mastic avec un pistolet manuel ou pneumatique, en une passe pour des joints de faible largeur, en trois passes pour des joints de forte largeur, les deux premières passes sur les lèvres du joint, la troisième sur le fond. En paroi, appliquer le mastic de part et d'autre du joint à calfeutrer.
- Lisser le joint avec une spatule humide, avant formation de peau, afin de bien plaquer le mastic contre le fond de joint et les surfaces latérales.
- Enlever les rubans de masquage.
- Nettoyage du matériel avec de l'eau avant séchage. Le mastic polymérisé s'enlève par grattage.

Matériaux et primaires d'accrochage
- Pour une meilleure adhérence du mastic coupe-feu sur un support poreux, diluer le CP 606 avec de l'eau et l'appliquer comme primaire d'accrochage sur le matériau support.
- Tester systématiquement la compatibilité du mastic avec toutes peintures. Cela concerne en particulier les peintures à base de dispersion aqueuses et les systèmes de résine alkydes qui peuvent être diluées avec de l'eau.
- Ces tests de compatibilité doivent être répétés à intervalles réguliers car la composition chimique des peintures peut changer.

Résistance chimique
- Logiquement, le mastic CP 606 ne nécessite pas de résistance chimique compte tenu des applications recommandées par Hilti.
- Les mastics acryliques non protégés ont une faible résistance chimique.
- En cas d'exigences spéciales imposées à la résistance aux produits chimiques, veuillez vous adresser à votre conseiller Hilti ou à votre agence la plus proche.

Information sur les agréments
- Lorsque une protection coupe-feu est réalisée avec le mastic coupe-feu CP 606, les prescriptions indiquées dans les Rapports d'Essais des tests

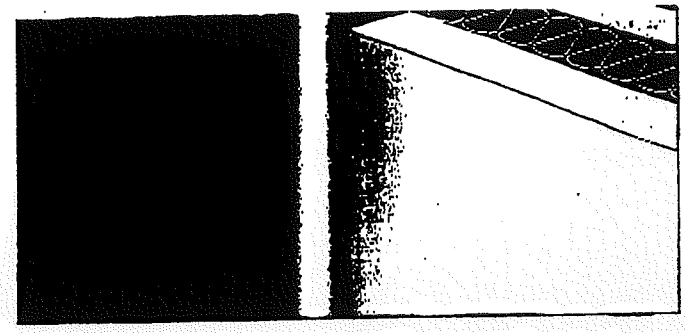

nationaux doivent être respectées. Se référer aux dits Rapports d'Essais pour toute restriction d'utilisation telles que largeur des joints, type et épaisseur des voiles et dalles.

Ne pas utiliser (non testé)...
- En milieu immergé ou exposé de façon permanente à l'eau.
- Sur du marbre ou des pierres naturelles.
- Sur des joints exposés à l'abrasion (joints en plancher).

Dimensions
Les joints doivent être réalisés conformément aux règles professionnelles du SNJF. Les dimensions ci-dessous doivent être respectées lors de l'utilisation du mastic coupe-feu CP 606*.

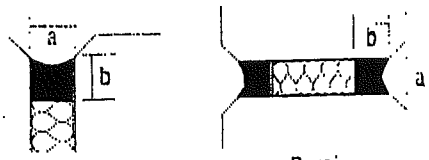

Plancher Paroi

Guide consommation
- Nombre de mètres linéaires de joints par cartouche.

b – Profondeur du joint	a = largeur du joint (mm)			
	6	12	20	30
6 mm	8.6	4.3		
10 mm			1.6	
15 mm				0.7

Hygiène et sécurité
- Ne pas laisser à la portée de enfants.
- Respecter les règles de sécurité indiquées dans la fiche de données de sécurité.
- En particulier, porter des gants et des lunettes de protection pour appliquer le produit ; éviter tout contact accidentel du produit avec les muqueuses et les denrées alimentaires.
- Produit non destiné au grand public.

Stockage
- Stocker dans son emballage d'origine, au sec, à l'abri de l'humidité, à une température comprise entre + 5°C et + 25°C.
- Respecter la date de péremption (indiquée en haut de la cartouche).

*Pour des largeurs supérieures aux valeurs indiquées, nous disposons de tests suivant les normes DIN, BS. Consulter le service technique Hilti.

STATION d'ESSAIS CTICM

Laboratoire agréé par
- *le Ministère de l'Intérieur (arrêté du 5.2.1959 modifié par arrêté du 24.4.1972)*
- *le Secrétariat d'Etat à la Mer (décision du 25.8.1976)*
- *l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurances Dommages (APSAD)*

Centre Technique Industriel de la Construction Métallique

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 21 Avril 1983 du Ministère de l'Intérieur
"CONDITIONS GENERALES"

ATTESTATION d'ESSAI

Objet : **Essai de résistance au feu de 3 joints de dilatation**

Essai n° : **98 - P - 123** *Effectué le* : **24 mars 1998**

Demandeur : **HILTI FRANCE**
1, rue Jean Mermoz
Rond Point Mérantais
F- 78778 MAGNY LES HAMEAUX

Concernant : **Trois joints de dilatation en dalle, largeurs initiales 30 - 40 et 60 mm.**

Epaisseur des dalles : 180 mm
Longueur échauffée des joints : 1200 mm

- Joint 1 (statique) largeur initiale 30 mm :
Bourrelet laine de roche CPR 287 Ø 40 mm + mastic CP 606 ép. 15 mm en surface.

- Joint 2 (dynamique - 1 mm/30 min) largeur initiale 40 mm :
Bourrelet laine de roche CPR 287 Ø 60 mm + mastic CP 601 S ép. 20 mm en surface.

- Joint 3 (dynamique - 1 mm/30 min) largeur initiale 60 mm :
Bourrelet laine de roche CPR 287 Ø 60 mm collé par CP 689-17 + mastic CP 601 S ép. 20 mm en surface.

Conclusions :

RESISTANCE MECANIQUE (joints 1 - 2 et 3)
Durée : **QUATRE HEURES** - (4 h 00 min)
Cause de limitation : **Arrêt de l'essai**

ETANCHEITE aux FLAMMES et aux GAZ CHAUDS ou INFLAMMABLES (joints 1 - 2 et 3)
Durée : **QUATRE HEURES** - (4 h 00 min)
Cause de limitation : **Arrêt de l'essai**

ISOLATION THERMIQUE (Joint 1)
Durée : **TROIS HEURES et VINGT TROIS MINUTES** - (3 h 23 min)
Cause de limitation : **$\Delta T \geq 180°$ C**

ISOLATION THERMIQUE (Joint 2)
Durée : **TROIS HEURES et QUARANTE SIX MINUTES** - (3 h 46 min)
Cause de limitation : **Point en ignition**

ISOLATION THERMIQUE (Joint 3)
Durée : **DEUX HEURES et QUARANTE et UNE MINUTES** - (2 h 41 min)
Cause de limitation : **$\Delta T \geq 180°$ C**

Fait à Maizières-lès-Metz, le 14 mai 1998

François KNAFF
Chargé d'Essais

Cette attestation d'essai n'a qu'une valeur informative. Seul le rapport d'essai qui sera délivré - et dans sa version intégrale - permet la vérification de conformité nécessaire à la validité de l'objet.

LICENCE D'ADMISSION
AU
CERTIFICAT DE QUALIFICATION
LABEL SNJF
PRODUITS DE CALFEUTREMENT ET COMPLÉMENTS D'ÉTANCHÉITÉ POUR ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION

Le Syndicat National des Joints et Façades – SNJF – 6/14, rue La Pérouse
75784 Paris Cedex 16

CERTIFIE QUE LA SOCIÉTÉ
HILTI
Business Unit Construction Chemical
Product Manager
94940 FL SCHAAN
PRINCIPAUTE DU LIECHTENSTEIN

est titulaire du certificat de qualification label SNJF pour le produit
CP 601 S

Avec le classement suivant : MASTIC TYPE ELASTOMERE

Catégories	1	1
Supports	ALUMINIUM	BETON
Primaires	SANS	SANS
Références		

Couleurs ANTHRACITE / BLANC / GRIS

LA PRÉSENTE LICENCE, RENOUVELABLE CHAQUE ANNÉE, EST VALABLE
DU 01.03.1999 AU 29.02.2000

Fait à Paris, le 17.02.1999
Le Délégué Général

Erik GOGER

99506F

SYNDICAT NATIONAL DES JOINTS ET FAÇADES
6/14, rue La Pérouse – 75784 PARIS CEDEX 16
ORGANISME CERTIFICATEUR
AGRÉÉ N° 14-01

SITA

Reçu le 16 JUIL. 2002

CERTIFICAT D'ELIMINATION

SITA FD certifie avoir reçu et traité conformément à la réglementation en vigueur sur son centre d'enfouissement technique de classe I de VILLEPARISIS

les déchets d'amiante en provenance de : MINISTERE ECONOMIE & FINANCES

pour une quantité de : 0 Tonne (s) 050 en JUIN 2002

Sous réserve que les informations nécessaires, suivant la loi et la réglementation en vigueur, concernant les déchets mentionnés aient été fournies par le producteur, ***SITA FD***, par le présent certificat, en ***accepte le transfert de responsabilité***.

SITA FD prend ainsi en charge les risques inhérents à leur nature et à leur traitement.

Fait à Nanterre, le 15/07/2002

SITA FD :
Crépy en Valois
Jeandelaincourt
La Caloterie
Montois la Montagne
Nanterre
Pagny sur Meuse
St-Fraimbault de Prières

SITA FD :
Bellegarde
Drambon
Herain Coupigny
Les Aucrais
Chamateussé sur Bacnone
Villeparisis

SITA FD
132, rue des Trois Fontanot - 92758 NANTERRE Cedex - FRANCE
Tél. 01 42 91 66 66 - Fax 01 42 91 66 91
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 16 807 330 EUROS

560 C F 3 Y 2

BORDEREAU DE SUIVI DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

PARTIEL 1/4

1 MAITRE D'OUVRAGE ou PROPRIETAIRE ou DETENTEUR

DÉNOMINATION : Ministère de l'Economie et des Finances 90155

N° SIRET :

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : 120 rue de Bercy 75020 Paris

RESPONSABLE : Mme Rivière

ADRESSE DU CHANTIER (s'il y a lieu) :

DÉSIGNATION DU DÉCHET :

CODE NOMENCLATURE : 170601.

N° DE CERTIFICAT D'ACCEPTATION PRÉALABLE : 1133698

– MODE D'ÉLIMINATION FINALE :

– INSTALLATION :

– ADRESSE - TÉLÉPHONE :

QUANTITÉ ESTIMÉE À ÉLIMINER :

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :

SIGNATURE : Rivière

J. RIVIERE

2 ENTREPRISE DE TRAVAUX

DÉNOMINATION : D.B.S.

N° SIRET : 784 526 980

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : 88, av. Jean-Jaurès -94203 IVRY-SUR-SEINE Tél. : 01.49.60.21.00 - Fax 01.46.70.80.99

RESPONSABLE : M. Jean ANTOINE

QUALIFICATION (à préciser) : 1513

CONSISTANCE DU DÉCHET : ☐ BOUES ☐ SOLIDE ☐ PULVÉRULENT ☐ AUTRE (préciser) :

TRANSPORT : ☐ BENNE ☐ CAMION-PLATEAU ☐ AUTRE PRECISER :

CONDITIONNEMENT : ☐ DOUBLE SACS MIS EN GRV ☐ PALETTES FILMÉES ☐ RACKS ☐ PALETTES NON FILMÉES ☐ AUTRE (préciser) :

DATE DE REMISE AU TRANSPORT : 26.11.01.

S'il y a lieu : Déclaration au titre de la réglementation relative au transport de matières dangereuses (arrêté ADR) :

QUANTITÉ REMISE AU TRANSPORT : 1 sac (3 kg)

NOM DE LA MATIÈRE : Cordon Amiante JOINT coupe feu

N° D'IDENTIFICATION :

CLASSE, CHIFFRE ET LETTRE DE L'ÉNUMÉRATION :

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :
- les déchets sont admis au transport par route selon l'ADR.
- leur état, leur conditionnement, les emballages, les GRV ainsi que leur étiquetage sont conformes aux prescriptions de l'ADR.
- les prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ADR du 05/12/96 me concernant ont été respectées.

SIGNATURE : D.B.S. 88, avenue Jean Jaurès - B.P. 207 94203 IVRY SUR SEINE CEDEX Tél. : 49.60.21.00

3 COLLECTEUR-TRANSPORTEUR

DÉNOMINATION : D.B.S.

N° SIRET : 784 526 980

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : 88, avenue Jean Jaurès - B.P. 207 94203 IVRY SUR SEINE CEDEX Tél. : 49.60.21.00

RESPONSABLE : M. J. Antoine

STOCKAGE ☒ OUI Lieu du stockage Salle Blanche Ivry sur Seine (sous sol DBS) ☐ NON

Vu pour connaissance des informations ci-dessus, Signature :

DATE DE REMISE A L'ÉLIMINATEUR : 28.6.02

QUANTITÉ TRANSPORTÉE : TONNE

4 DESTINATAIRE

DÉNOMINATION : Sitom FD

N° SIRET :

ADRESSE : Villepinte

RESPONSABLE : F. REGUISHOT

TÉLÉPHONE :

TÉLEX :

CODE FILIÈRE A.F.B. : 08

OPÉRATION SUR LE DÉCHET : ☐ PRÉTRAITEMENT ☐ REGROUPEMENT ☐ AUTRE (préciser) : ☐ INCINÉRATION ☐ DÉTOXICATION ☒ STOCKAGE EN CENTRE DE CLASSE 1 ☒ 2 ☐ 3 ☐

CAS DE REGROUPEMENT INDIQUEZ LE N° DE CUVE ET LA DESTINATION FINALE DU DÉCHET :

CAS DE PRÉTRAITEMENT :

DESCRIPTION DU PRÉTRAITEMENT :

– DESTINATION FINALE DU DÉCHET :

DATES DE PRISE EN CHARGE LE :

Signature : Capital de 7 627 330 € Tél. 01 64 ... SIRET 365 ... 00012 - APE 5703 C

DÉCHETS PRIS EN CHARGE LE : 28.6.02

QUANTITÉ REÇUE : 0 TONNE 050

EXEMPLAIRE N° 1 - A conserver par le maître d'ouvrage ou propriétaire

(03-97) - A.M.I. Éditions - 32, rue Fernand ...

BORDEREAU DE SUIVI DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

MAITRE D'OUVRAGE ou PROPRIETAIRE ou DETENTEUR

DÉNOMINATION :

N° SIRET :

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX :

RESPONSABLE :

ADRESSE DU CHANTIER (s'il y a lieu) :

DÉSIGNATION DU DÉCHET :

CODE NOMENCLATURE : C A

N° DE CERTIFICAT D'ACCEPTATION PRÉALABLE :

– MODE D'ÉLIMINATION FINALE :
– INSTALLATION :
– ADRESSE - TÉLÉPHONE :

QUANTITÉ ESTIMÉE A ÉLIMINER :

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :

SIGNATURE :

2 ENTREPRISE DE TRAVAUX

DÉNOMINATION : D.B.S.

N° SIRET :

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX :

RESPONSABLE :

QUALIFICATION (à préciser) :

CONSISTANCE DU DÉCHET : ☐ BOUES ☐ SOLIDE ☐ PULVÉRULENT ☐ AUTRE (préciser) :

TRANSPORT : ☐ BENNE ☐ CAMION-PLATEAU ☐ AUTRE PRECISER :

CONDITIONNEMENT : ☐ DOUBLE SACS MIS EN GRV ☐ PALETTES FILMÉES ☐ RACKS ☐ PALETTES NON FILMÉES ☐ AUTRE (préciser) :

DATE DE REMISE AU TRANSPORT :

S'il y a lieu : Déclaration au titre de la réglementation relative au transport de matières dangereuses (arrêté ADR) :

QUANTITÉ REMISE AU TRANSPORT :

NOM DE LA MATIÈRE :

N° D'IDENTIFICATION :

CLASSE, CHIFFRE ET LETTRE DE L'ÉNUMÉRATION :

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :
– les déchets sont admis au transport par route selon l'ADR.
– leur état, leur conditionnement, les emballages, les GRV ainsi que leur étiquetage sont conformes aux prescriptions de l'ADR.
– les prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ADR du 05/12/96 me concernant ont été respectées.

SIGNATURE :

D.B.S.
88, avenue Jean Jaurès - B.P. 207
94203 IVRY SUR SEINE CEDEX
Tél. : 49.60.21.00

3 COLLECTEUR-TRANSPORTEUR

DÉNOMINATION : D.B.S.

N° SIRET :

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : 88, avenue Jean Jaurès - B.P. 207
94203 IVRY SUR SEINE CEDEX
Tél. : 49.60.21.00

RESPONSABLE :

STOCKAGE
☐ OUI Lieu du stockage
☐ NON

Ayant pris connaissance des informations ci-dessus,
Signature :

DATE DE REMISE A L'ÉLIMINATEUR :

QUANTITÉ TRANSPORTÉE :
TONNE

4 DESTINATAIRE

DÉNOMINATION :

N° SIRET :

ADRESSE :

RESPONSABLE :

TÉLÉPHONE :

TÉLEX :

CODE FILIÈRE A.F.B. :

OPÉRATION SUR LE DÉCHET : ☐ PRÉTRAITEMENT ☐ REGROUPEMENT ☐ AUTRE (préciser) :
☐ INCINÉRATION ☐ DÉTOXICATION ☐ STOCKAGE EN CENTRE DE CLASSE 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

CAS DE REGROUPEMENT INDIQUEZ LE N° DE CUVE ET LA DESTINATION FINALE DU DÉCHET :

CAS DE PRÉTRAITEMENT :

DESCRIPTION DU PRÉTRAITEMENT :

– DESTINATION FINALE DU DÉCHET :

JOURS DE PRISE EN CHARGE LE :

Signature :

DÉCHETS PRIS EN CHARGE LE :

TIFS

QUANTITÉ REÇUE :
TONNE

EXEMPLAIRE N° 5 - A retourner au maître d'ouvrage ou propriétaire ou détenteur

1 - (03-97) - A.M.I. Éditions - 32, rue Fernand-Pelloutier, 92110 Clichy

368CFD92

BORDEREAU DE SUIVI DE DÉCHETS CONTENANT DE L'AMIANTE

1 MAITRE D'OUVRAGE ou PROPRIETAIRE ou DETENTEUR

N° SIRET :

DÉNOMINATION : Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie

RESPONSABLE : RIVIERE J

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : 139 rue de Bercy. 75012 - Paris

ADRESSE DU CHANTIER (s'il y a lieu) :

DÉSIGNATION DU DÉCHET : Joint + consommable

CODE NOMENCLATURE : 170601

N° DE CERTIFICAT D'ACCEPTATION PRÉALABLE : M3 36 98

– MODE D'ÉLIMINATION FINALE : Enfouissement - classe 1

QUANTITÉ ESTIMÉE A ÉLIMINER :

– INSTALLATION : VILLEPARISIS

– ADRESSE - TÉLÉPHONE :

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :

SIGNATURE : J. RIVIERE J Rivière

2 ENTREPRISE DE TRAVAUX

N° SIRET : 784 526 980

DÉNOMINATION : D.B.S.

RESPONSABLE : M. Jean ANTOINE

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX : 88, av. Jean-Jaurès -94203 IVRY-SUR-SEINE
Tél. : 01.49.60.21.00 - Fax 01.46.70.80.99

QUALIFICATION (à préciser) : 1513

CONSISTANCE DU DÉCHET : ☐ BOUES ☐ SOLIDE ☒ PULVÉRULENT ☐ AUTRE (préciser) :

TRANSPORT : ☐ BENNE ☒ CAMION-PLATEAU ☐ AUTRE PRECISER :

CONDITIONNEMENT : ☐ DOUBLE SACS MIS EN GRV ☐ PALETTES FILMÉES ☐ RACKS ☐ PALETTES NON FILMÉES ☒ AUTRE (préciser) : Big Bag

DATE DE REMISE AU TRANSPORT :

QUANTITÉ REMISE AU TRANSPORT :

S'il y a lieu : Déclaration au titre de la réglementation relative au transport de matières dangereuses (arrêté ADR) :

NOM DE LA MATIÈRE : Joint + consommable

N° D'IDENTIFICATION :

CLASSE, CHIFFRE ET LETTRE DE L'ÉNUMÉRATION : 9

Atteste l'exactitude des renseignements ci-dessus :
– les déchets sont admis au transport par route selon l'ADR.
– leur état, leur conditionnement, les emballages, les GRV ainsi que leur étiquetage sont conformes aux prescriptions de l'ADR.
– les prescriptions de l'article 5 de l'arrêté ADR du 05/12/96 me concernant ont été respectées.

SIGNATURE : D.B.S. 88, av. Jean-Jaurès - B.P. 207 94203 IVRY SUR SEINE CEDEX Tél. 01 49 60 21 00

3 COLLECTEUR-TRANSPORTEUR

N° SIRET :

DÉNOMINATION : DBS 88 Rue Jean Jaurès IVRY

RESPONSABLE :

ADRESSE, TÉLÉPHONE, TÉLEX :

STOCKAGE
☐ OUI Lieu du stockage
☐ NON

Ayant pris connaissance des informations ci-dessus,
Signature :

DATE DE REMISE A L'ÉLIMINATEUR : 20.8.01

QUANTITÉ TRANSPORTÉE : TONNE

4 DESTINATAIRE FRANCE DECHETS S.A.

N° SIRET :

DÉNOMINATION :

ADRESSE : Route de Courtry 77270 VILLEPARISIS

TÉLÉPHONE : Tél.: 01 64 27 93 04 - Fax : 01 64 67 34 98

TÉLEX : RC Nanterre B 388 935 264 SIRET 388 935 264 00016 - APE 900 C

RESPONSABLE : F. Reguillot

CODE FILIÈRE A.F.B. :

OPÉRATION SUR LE DÉCHET : ☐ PRÉTRAITEMENT ☐ REGROUPEMENT ☐ AUTRE (préciser) : ☐ INCINÉRATION ☐ DÉTOXICATION ☒ STOCKAGE EN CENTRE DE CLASSE 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐

EN CAS DE REGROUPEMENT INDIQUEZ LE N° DE CUVE ET LA DESTINATION FINALE DU DÉCHET :

EN CAS DE PRÉTRAITEMENT :
– DESCRIPTION DU PRÉTRAITEMENT :

DESTINATION FINALE DU DÉCHET :

REFUS DE PRISE EN CHARGE LE :

MOTIFS

FRANCE DECHETS S.A. Signature Route de Courtry 77270 VILLEPARISIS Tél.: 01 64 27 93 04 - Fax : 01 64 67 34 98 RC Nanterre B 388 935 264

DÉCHETS PRIS EN CHARGE LE : 20.8.01

QUANTITÉ REÇUE : 0 TONNE 0,50

EXEMPLAIRE N° 1 A conserver par le maître d'ouvrage ou propriétaire ou détenteur

sadave
éditeur

Référence D 342 - ISBN 2-916 105-12-3
Dépôt légal 2e trimestre 2007
Images et Formes

CEP INDUSTRIE

Département **Laboratoires**
8, Avenue de Bourgogne - Z.A. des Béthunes
95310 Saint-Ouen L'Aumône
Téléphone : 01 34 64 22 83 - Télécopie : 01 34 64 21 58
Adresse postale : B.P. 9102 - 95073 Cergy Pontoise Cedex

Reçu le 21 SEP. 2001

DBS
88, avenue Jean Jaurès
BP 207

94203 – IVRY SUR SEINE CEDEX

A l'attention de Laurent MOUFFLET

V.Réf. : 0S 90155/Télécopie du 31.07.2001
N.Réf. : A124856

Saint Ouen l'Aumône, le 18 septembre 2001

RAPPORT RECAPITULATIF DES MESURES ET ANALYSES

Chantier
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Bâtiment COLBERT
PARIS BERCY

L'AUTEUR DU RAPPORT
Damien RONSSE

LE CHEF DE SERVICE
Michel TOURON

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
Il comporte 4 pages et 1 annexe.

1. - OBJET

Le présent rapport a pour objet de présenter un état récapitulatif des prélèvements et analyses réalisés lors du déroulement du Chantier

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Bâtiment COLBERT
PARIS BERCY

2. - NATURE DES TRAVAUX

Les travaux se sont déroulés du 02.08 au 04.08.2001 et du 09.08 au 11.08.2001.

Ils concernent un site test pour retrait des tresses coupe-feu, sas face au pilier 5.

3. - PROGRAMME DES PRELEVEMENTS ET ANALYSES

Le programme de prélèvements et d'analyses de suivi du chantier comprenait les mesures suivantes :

- Dans les sas et en zone confinée (en ambiance)
  - mesures d'empoussièrement dans l'air avec comptage MEBA.
- Mesures libératoires et mesures environnementales
  - mesures d'empoussièrement dans l'air avec comptage META
- Mesures en continu dans la zone
  - Comptage de fibres par compteur laser FM7400 de MIE

4. - METHODOLOGIE DE PRELEMENT ET D'ANALYSE

Les méthodes de prélèvement et d'analyse citées sont conformes au programme d'accréditation des laboratoires n° 144 « Essais concernant la recherche d'amiante dans les matériaux et dans l'air » du COFRAC.

<u>Contrôles en cours de chantier</u>

<u>Mesures d'empoussièrement en MEBA</u>

Prélèvements

Les prélèvements sont effectués sur une durée de 1 à 2 heures à l'aide d'une tête de prélèvement CATHIA à un débit de 7 litres par minute.

Analyses

Le comptage des fibres est réalisée en microscopie électronique à balayage analytique par méthode directe (MEBA) d'après la norme VDI 3492.

Mesures d'empoussièrement en META libératoires et environnementales

Prélèvements

Les prélèvements sont effectués sur une durée de 24 heures à l'aide d'une tête de prélèvement CATHIA, à un débit de 7 litres par minute conformément à la norme NF X 43-050.

Analyses

Le comptage des fibres est réalisé par microscopie électronique à transmission analytique (META) par méthode indirecte selon la norme NF X 43-050.

Comptage de fibres en continu par compteur laser

Les comptages sont réalisés à l'aide d'un compteur de fibres en temps réel présentant les caractéristiques suivantes :

Type	Compteur de fibres en temps réel FM 7400 de MIE
Source	Laser HeNe polarisé 2 mW (longueur d'onde = 632,8 nm)
Débit d'échantillonnage	2l/mn
Concentration maximale	25 fibres/cm^3 ou 25000 fibres/litre
Concentration minimale	0,0001 fibres/cm^3 ou 0,1 fibre/litre
Erreur de coïncidence	inférieure à 1 % pour des concentrations inférieures à 3 fibres/cm^3
Longueur des fibres	supérieure à 5 µm
Diamètre	entre 0,2 et 20 µm
Volume de détection	10 cm^3

Différence de potentiel d'alignement des fibres : 3000 V

La mission comprend :

- la pose et dépose du matériel
- les réglages et calibrages
- le suivi du bon fonctionnement de l'appareil ; ce suivi est assuré lors du passage sur le chantier pour les prélèvements d'atmosphère avec comptage en microscopie optique
- le signalement des résultats ayant dépassé le seuil fixé
- la fourniture d'un rapport résumant les résultats des mesures

5. - NOMBRE ET EMPLACEMENT DES MESURES REALISEES

Nature du contrôle	Méthode d'analyse	Nombre de mesures réalisées
En zone	MEBA	2
Environnemental 24 heures	META	2
Libératoires	META	2
Mesures en continu	Compteur laser	2

Les mesures ont été réalisées en 2 phases

6. - RAPPORTS

Un rapport d'analyse a été communiqué après chaque intervention. Un recueil de l'ensemble des rapports d'analyse et fiches de prélèvement est joint en annexe.

CEP INDUSTRIE

Affaire : A124856

ANNEXE

RECUEIL DES RAPPORTS D'ANALYSE ET FICHES DE PRELEVEMENT

CEP INDUSTRIE

Affaire : A124856

Chantier : BERCY
Entreprise : DBS
Localisation des mesures : en zone

CONCENTRATION EN FIBRES PAR COMPTAGE LASER FM 7400

JOUR	HEURE	CONCENTRATION EN F/cm³	OBSERVATIONS
Jeudi 02/08/2001	16h54	< 0,03	Aucune fibre comptée
	17h04	< 0,03	
	17h14	< 0,03	
	17h24	< 0,03	
	17h34	< 0,03	
	17h44	< 0,03	
	17h54	< 0,03	
	18h04	< 0,03	
	18h14	< 0,03	
	18h24	< 0,03	
	etc		
	22h34	< 0,03	
	22h44	< 0,045	1 fibre comptée
	22h54	< 0,03	Aucune fibre comptée
	23h04	< 0,03	
	etc		
Vendredi 03/08/2001	01h04	< 0,03	Aucune fibre comptée
	01h14	< 0,045	1 fibre comptée
	01h24	< 0,03	Aucune fibre comptée
	01h34	< 0,03	
	etc		

CEP INDUSTRIE

Département **Laboratoires**
8, Avenue de Bourgogne - Z.A. des Béthunes
95310 Saint-Ouen L'Aumône
Téléphone : 01 34 64 22 83 - Télécopie : 01 34 64 21 58
Adresse postale : B.P. 9102 - 95073 Cergy Pontoise Cedex

SAINT OUEN L'AUMONE , le 6 août 2001

RAPPORT D'ANALYSES N°A125014

V/Réf : Commande du 02.08.2001
Demandeur : DBS
Affaire : Ministère de l'Economie – rue de Bercy - Paris
Origine des échantillons : prélèvements atmosphériques du 02.08.2001 de 16h45 à 17h45
Reçu le : 03.08.2001

OBJET : Dénombrement de fibres sur membranes de prélèvement d'air.

METHODE ANALYTIQUE : D'après VDI 3492 - Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à balayage.

Sont comptées toutes les fibres d'amiante présentant les caractéristiques suivantes :

- longueur supérieure à 5 µm
- largeur inférieure à 3 µm
- rapport longueur/largeur supérieur à 3

NUMERO ANALYSE	REFERENCE ECHANTILLON	VOLUME PRELEVE en litres	TYPE D'AMIANTE	S.A.	LIMITE INF.	CONCENTRATION* en fibres/litre	LIMITE SUP.
A125014	1/ bâtiment Colbert R.d.C zone (sas d'entrée gauche face pile n° 5)	429	Aucune fibre comptée	0,75	---	< 2,3	2,3

* Concentration calculée sur la base du volume prélevé.

S.A : Sensibilité Analytique.

Les limites inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance de la concentration ne prennent en compte que l'incertitude due au comptage.

L'AUTEUR
J. ROUALDES

POUR LE CHEF DES LABORATOIRES
M. TOURON

Le rapport d'essais ne concerne que les objets soumis à essais ou analyses.
Ce rapport d'essais ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de CEP Industrie.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Il comporte 1 page.

BUREAU VERITAS

AFFAIRE : A125014

FICHE DE PRELEVEMENT ATMOSPHERIQUE N°
Détermination de la concentration en fibres d'amiante Par Microscopie Electronique à Balayage (MEBA)

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Demandeur : DBS

Adresse d'intervention : rue de Bercy – Paris

Chantier : Ministère de l'Economie

Personnes rencontrées : Monsieur LESOURD

Intervenant : Michel LIEVOUX

2. CONDITIONS DU PRELEVEMENT

Type de prélèvement ■ ambiance ☐ autre :

Date d'installation : 02.0802001

Pompe (type et n°) LBD / 10/ 19

n° lot de membrane : ROHN 01970

Tête de prélèvement : ☐ Millipore ■ Cathia ☐ autre :

	DEBUT PRELEVEMENT	FIN PRELEVEMENT	DUREE (mn)
heures, minutes	16h45	17h45	60
débit (l/mn)	7,1	7,1	VOLUME PRELEVE
volume (litres) si compteur volumétrique	1319323	1319752	429

Volume prélevé (litres) = débit moyen x durée

ou bien = volume fin - volume début

3. LIEU DE PRELEVEMENT / PRATIQUES DE TRAVAIL

Bâtiment-: bâtiment COLBERT R.d.C

Repérage (nom, n° ...) :

Fonction/usage/type d'activité : I

Localisation du prélèvement : zone (sas entrée gauche face pile n° 5)
établir éventuellement un plan)

Source de fibres (matériaux) : Tresse d'amiante

Type de fibres :

Procédé de travail :

Travaux adjacents : oui ■ non ☐

Protection respiratoire individuelle oui ■ non ☐ type :

Extraction d'air : générale ■ captage à la source ☐

4. OBSERVATIONS / ANOMALIES

CEP INDUSTRIE

Département **Laboratoires**
8, Avenue de Bourgogne - Z.A. des Béthunes
95310 Saint-Ouen L'Aumône
Téléphone : 01 34 64 22 83 - Télécopie : 01 34 64 21 58
Adresse postale : B.P. 9102 - 95073 Cergy Pontoise Cedex

SAINT OUEN L'AUMONE , le 6 août 2001

RAPPORT D'ANALYSES N°A125018

V/Réf : Commande du 02.08.2001
Demandeur : DBS
Affaire : Ministère de l'Economie – rue de Bercy à Paris
Origine des échantillons : prélèvements atmosphériques du 02.08 à 16h45 au 03.08.2001 à 15h
Reçu le : 03.08.2001

OBJET : Dénombrement de fibres sur membranes de prélèvement d'air.

METHODE ANALYTIQUE : NF X 43-050 - Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission.

Sont comptées toutes les fibres d'amiante présentant les caractéristiques suivantes :

- longueur supérieure à 5 µm
- largeur inférieure à 3 µm
- rapport longueur/largeur supérieur à 3

NUMERO ANALYSE	REFERENCE ECHANTILLON	VOLUME PRELEVE en litres	TYPE D'AMIANTE	S.A.	LIMITE INF.	CONCENTRATION* en fibres/litre	LIMITE SUP.
A125018	Environnemental à proximité sas personnel entrée gauche pile n° 5	10854	**Chrysotile**	0,29	---	**< 1,4**	1,4

* Concentration calculée sur la base du volume fourni par le demandeur avec l'échantillon.
** Echantillon reçu accompagné d'un témoin.

S.A : Sensibilité Analytique.

Les limites inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance de la concentration ne prennent en compte que l'incertitude due au comptage.

L'AUTEUR
F. ROUALDES

POUR LE CHEF DES LABORATOIRES
M. TOURON

Le rapport d'essais ne concerne que les objets soumis à essais ou analyses.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Ce rapport d'essais ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de CEP Industrie.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Il comporte 1 page.

Direction Générale CEP INDUSTRIE
B.P. 405 - 95005 Cergy Pontoise Cedex
Téléphone : 01 34 40 31 31
Télécopie : 01 34 40 31 00

SA au capital de 3 170 205 Euros
RCS Paris B 392 031 787 - APE 743 B
Siège social : 32/34, rue Rennequin
75017 Paris

CEP INDUSTRIE est une société du Groupe Bureau Veritas

cofrac ESSAIS ACCRÉDITATION N° 1- 0036 PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

AFFAIRE : A125018

BUREAU VERITAS

FICHE DE PRELEVEMENT ATMOSPHERIQUE N°
Détermination de la concentration en fibres d'amiante
Selon NF X 43-050

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Demandeur : DBS

Personnes rencontrées : Monsieur LESOURD

Adresse d'intervention : rue de Bercy – Paris

Chantier : Ministère de l'Economie

Intervenant : Michel LIEVOUX

2. CONDITIONS DU PRELEVEMENT

Bâtiment-: - Repérage (nom, n° ...) : Bât COLBERT
- Fonction/usage/type d'activité :

Date d'installation : 02.08.2001

Type de prélèvement
- ■ -ENVIRONNEMENTAL
- ☐ ~~libératoire (avant enlèvement du confinement)~~
- ☐ ~~restitution (après enlèvement du confinement)~~

Période de prélèvement du 02 au 03.08.2001

Mesure effectuée : ■ en continu ☐ en tranche horaire journalière : de 16h45 à 17h

Tête de prélèvement : ☐ Millipore ■ Cathia débit (l/mn) initial 8,1 final 8,1

Ventilation en marche : oui ■ non ☐

Ce prélèvement fait-il l'objet d'un ensemble : non ■

oui ☐ Indiquer :

Nombre de prélèvements dans le local : 1

Repérage et identification de ces prélèvements (n° de fiches) :

Dans le cas d'une mesure libératoire, indiquer :

si le nettoyage a été effectué depuis au moins 12 heures oui ☐ non ☐

si la première peau a été retirée oui ☐ non ☐

3. SOURCE ET TYPE D'AMIANTE (si connus)

Source (matériau) :

Type d'amiante :

Présence d'une protection : oui ☐ non ☐

4. EMPLACEMENT

N° du prélèvement correspondant à la grille d'évaluation si elle est fournie	Emplacement (établir éventuellement un plan)	N° d'appareil	N° de lot de membrane	Volume prélevé en litres
1/	Environnemental à proximité sas personnel entrée gauche pile n° 5	LBD/10/5	HOEN 79077	V_{final} :1028318 $V_{initial}$: 1017464 $V_{prélevé}$: 10854

5. OBSERVATIONS / ANOMALIES

CEP INDUSTRIE

Département **Laboratoires**
8, Avenue de Bourgogne - Z.A. des Béthunes
95310 Saint-Ouen L'Aumône
Téléphone : 01 34 64 22 83 - Télécopie : 01 34 64 21 58
Adresse postale : B.P. 9102 - 95073 Cergy Pontoise Cedex

SAINT OUEN L'AUMONE, le 6 août 2001

RAPPORT D'ANALYSES N°A125027

V/Réf : Commande du 02.08.2001
Demandeur : DBS
Affaire : Ministère de l'Economie – rue de Bercy - Paris
Origine des échantillons : prélèvements atmosphériques du 03.08 à 6h au 04.08.2001 à 8h
Reçu le : 06.08.2001

OBJET : Dénombrement de fibres sur membranes de prélèvement d'air.

METHODE ANALYTIQUE : NF X 43-050 - Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission.

Sont comptées toutes les fibres d'amiante présentant les caractéristiques suivantes :

- longueur supérieure à 5 µm
- largeur inférieure à 3 µm
- rapport longueur/largeur supérieur à 3

NUMERO ANALYSE	REFERENCE ECHANTILLON	VOLUME PRELEVE en litres	TYPE D'AMIANTE	S.A.	LIMITE INF	CONCENTRATION*	LIMITE SUP
					en fibres/litre		
A125027	1/ sas d'entrée gauche face à la pile n° 5 libératoire	12112	Aucune fibre comptée	0,26	---	**< 0,8**	0,8

* Concentration calculée sur la base du volume fourni par le demandeur avec l'échantillon.
** Echantillon reçu accompagné d'un témoin.

S.A : Sensibilité Analytique.

Les limites inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance de la concentration ne prennent en compte que l'incertitude due au comptage.

L'AUTEUR
J. ROUALDES

POUR LE CHEF DES LABORATOIRES
M. TOURON

Le rapport d'essais ne concerne que les objets soumis à essais ou analyses.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Ce rapport d'essais ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de CEP Industrie.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Il comporte 1 page.

AFFAIRE : A125027

BUREAU VERITAS

FICHE DE PRELEVEMENT ATMOSPHERIQUE N°
Détermination de la concentration en fibres d'amiante
Selon NF X 43-050

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Demandeur : DBS

Personnes rencontrées : Monsieur LESOURD

Adresse d'intervention : rue de Bercy – Paris

Chantier : Ministère de l'Economie

Intervenant : Michel LIEVOUX

2. CONDITIONS DU PRELEVEMENT

Bâtiment-: - Repérage (nom, n° ...) : Bât COLBERT
- Fonction/usage/type d'activité :

Date d'installation : 02.08.2001

Type de prélèvement
- ☐ ~~diagnostic initial~~
- ■ libératoire *(avant enlèvement du confinement)*
- ☐ ~~restitution *(après enlèvement du confinement)*~~

Période de prélèvement du 03 au 04.08.2001

Mesure effectuée : ■ en continu ☐ en tranche horaire journalière : de 6h à 8h

Tête de prélèvement : ☐ Millipore ■ Cathia débit (l/mn) initial 7,8 final 7,8

Ventilation en marche : oui ■ non ☐

Ce prélèvement fait-il l'objet d'un ensemble : non ■

oui ☐ Indiquer :

Nombre de prélèvements dans le local : 1

Repérage et identification de ces prélèvements (n° de fiches) :

Dans le cas d'une mesure libératoire, indiquer :

si le nettoyage a été effectué depuis au moins 12 heures oui ■ non ☐

si la première peau a été retirée oui ☐ non ■

3. SOURCE ET TYPE D'AMIANTE (si connus)

Source (matériau) : Tresse amiante sur base colonne sèche

Type d'amiante :

Présence d'une protection : oui ☐ non ☐

4. EMPLACEMENT

N° du prélèvement correspondant à la grille d'évaluation si elle est fournie	Emplacement (établir éventuellement un plan)	N° d'appareil	N° de lot de membrane	Volume prélevé en litres
1/	Libératoire sas d'entrée gauche face à la pile n° 5	LBD/10/13	HOEN 79077	V_{final} : 924295 $V_{initial}$: 912185 $V_{prélevé}$: 12112

5. OBSERVATIONS / ANOMALIES

CEP INDUSTRIE

Affaire : A124856

Chantier : BERCY
Entreprise : DBS
Localisation des mesures : en zone

CONCENTRATION EN FIBRES PAR COMPTAGE LASER FM 7400

JOUR	HEURE	CONCENTRATION EN F/cm³	OBSERVATIONS
Jeudi 09/08/2001	18h47	< 0,03	Aucune fibre comptée
	18h57	< 0,03	
	19h07	< 0,03	
	ARRET		
	20h12	< 0,005	
	21h12	< 0,005	
	22h12	< 0,005	
	23h12	< 0,005	
Vendredi 10/08/2001	00h12	< 0,005	Aucune fibre comptée
	01h12	< 0,005	
	02h12	< 0,005	
	etc		
	9h12	< 0,0095	1 fibre comptée
	10h12	< 0,005	Aucune fibre comptée
	11h12	< 0,012	2 fibres comptées
	12h12	< 0,005	Aucune fibre comptée
	13h12	< 0,005	
	14h12	< 0,05	
	ARRET		

CEP INDUSTRIE

Département **Laboratoires**
8, Avenue de Bourgogne - Z.A. des Béthunes
95310 Saint-Ouen L'Aumône
Téléphone : 01 34 64 22 83 - Télécopie : 01 34 64 21 58
Adresse postale : B.P. 9102 - 95073 Cergy Pontoise Cedex

SAINT OUEN L'AUMONE, le 13 août 2001

RAPPORT D'ANALYSES N°A125206 Rév. 1

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT N° A125206 EMIS CE JOUR

V/Réf : Commande du 09.08.2001
Demandeur : DBS
Affaire : Ministère de l'Economie – rue de Bercy - Paris
Origine des échantillons : prélèvements atmosphériques du 09.08 de 18h35 à 19h05
Reçu le : 10.08.2001

OBJET : Dénombrement de fibres sur membranes de prélèvement d'air.

METHODE ANALYTIQUE : D'après VDI 3492 - Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à balayage.

Sont comptées toutes les fibres d'amiante présentant les caractéristiques suivantes :

- longueur supérieure à 5 µm
- largeur inférieure à 3 µm
- rapport longueur/largeur supérieur à 3

NUMERO ANALYSE	REFERENCE ECHANTILLON	VOLUME PRELEVE en litres	TYPE D'AMIANTE	S.A.	LIMITE INF.	CONCENTRATION* en fibres/litre	LIMITE SUP.
A125206	1/ Bâtiment Colbert pile 4 douve 2 zone	219	Aucune fibre comptée	1,47	---	**< 4,4**	4,4

* Concentration calculée sur la base du volume fourni par le demandeur avec l'échantillon.
** Echantillon reçu accompagné d'un témoin.

S.A : Sensibilité Analytique.

Les limites inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance de la concentration ne prennent en compte que l'incertitude due au comptage.

L'AUTEUR
J. ROUALDES

POUR LE CHEF DES LABORATOIRES
C. MALÉ

Le rapport d'essais ne concerne que les objets soumis à essais ou analyses.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Ce rapport d'essais ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de CEP Industrie.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Il comporte 1 page.

AFFAIRE : A125263

BUREAU VERITAS

FICHE DE PRELEVEMENT ATMOSPHERIQUE N°
Détermination de la concentration en fibres d'amiante
Selon NF X 43-050

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Demandeur : DBS

Adresse d'intervention : rue de Bercy – Paris

Chantier : Ministère de l'Economie

Personnes rencontrées : Monsieur LESOURD

Intervenant : Michel LIEVOUX

2. CONDITIONS DU PRELEVEMENT

Bâtiment-: - Repérage (nom, n° ...) : Bât COLBERT
- Fonction/usage/type d'activité :

Date d'installation : 09.08.2001

Type de prélèvement
- ■ ENVIRONNEMENTAL
- ☐ ~~libératoire (avant enlèvement du confinement)~~
- ☐ ~~restitution (après enlèvement du confinement)~~

Période de prélèvement du 09 au 10.08.2001

Mesure effectuée : ■ en continu ☐ en tranche horaire journalière : de 15h50 à 14h50
Tête de prélèvement : ☐ Millipore ■ Cathia débit (l/mn) initial 7,7 final 7,7

Ventilation en marche : oui ■ non ☐

Ce prélèvement fait-il l'objet d'un ensemble : non ■

oui ☐ Indiquer :

Nombre de prélèvements dans le local : 1

Repérage et identification de ces prélèvements (n° de fiches) :

Dans le cas d'une mesure libératoire, indiquer :

si le nettoyage a été effectué depuis au moins 12 heures oui ☐ non ☐

si la première peau a été retirée oui ☐ non ☐

3. SOURCE ET TYPE D'AMIANTE (si connus)

Source (matériau) :

Type d'amiante :

Présence d'une protection : oui ☐ non ☐

4. EMPLACEMENT

N° du prélèvement correspondant à la grille d'évaluation si elle est fournie	Emplacement (établir éventuellement un plan)	N° d'appareil	N° de lot de membrane	Volume prélevé en litres
1/	Environnemental à côté sortie P4D pile 4 douve 2	LBD/10/13	HOEN 79077	V_{final} : 947900 $V_{initial}$: 937219 $V_{prélevé}$: 10681

5. OBSERVATIONS / ANOMALIES

CEP INDUSTRIE

Département **Laboratoires**
8, Avenue de Bourgogne - Z.A. des Béthunes
95310 Saint-Ouen L'Aumône
Téléphone : 01 34 64 22 83 - Télécopie : 01 34 64 21 58
Adresse postale : B.P. 9102 - 95073 Cergy Pontoise Cedex

SAINT OUEN L'AUMONE , le 13 août 2001

RAPPORT D'ANALYSES N°A125264

V/Réf : Commande du 09.08.2001
Demandeur : DBS
Affaire : Ministère de l'Economie – rue de Bercy - Paris
Origine des échantillons : prélèvements atmosphériques du 10.08 à 6h au 11.08.2001 à 8h
Reçu le : 13.08.2001

OBJET : Dénombrement de fibres sur membranes de prélèvement d'air.

METHODE ANALYTIQUE : NF X 43-050 - Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission.

Sont comptées toutes les fibres d'amiante présentant les caractéristiques suivantes :

- longueur supérieure à 5 µm
- largeur inférieure à 3 µm
- rapport longueur/largeur supérieur à 3

NUMERO ANALYSE	REFERENCE ECHANTILLON	VOLUME PRELEVE en litres	TYPE D'AMIANTE	S.A.	LIMITE INF.	CONCENTRATION*	LIMITE SUP.
						en fibres/litre	
A125264	2/ Libératoire Pile 4 Douve 2	12394	Aucune fibre comptée	0,28	---	**< 0,8**	0,8

* Concentration calculée sur la base du volume fourni par le demandeur avec l'échantillon.
** Echantillon reçu accompagné d'un témoin.

S.A : Sensibilité Analytique.

Les limites inférieure et supérieure de l'intervalle de confiance de la concentration ne prennent en compte que l'incertitude due au comptage.

L'AUTEUR
J. ROUALDES

POUR LE CHEF DES LABORATOIRES
C. MALÉ

Le rapport d'essais ne concerne que les objets soumis à essais ou analyses.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.
Ce rapport d'essais ne peut être reproduit partiellement sans l'approbation de CEP Industrie.
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Il comporte 1 page.

Direction Générale CEP INDUSTRIE
B.P. 405 - 95005 Cergy Pontoise Cedex
Téléphone : 01 34 40 31 31
Télécopie : 01 34 40 31 00

SA au capital de 3 170 205 Euros
RCS Paris B 392 031 787 - APE 743 B
Siège social : 32/34, rue Rennequin
75017 Paris

CEP INDUSTRIE
est une société
du Groupe
Bureau Veritas

cofrac ESSAIS
ACCRÉDITATION N° 1 - 0036
PORTÉE COMMUNIQUÉE SUR DEMANDE

AFFAIRE : A125264

BUREAU VERITAS

FICHE DE PRELEVEMENT ATMOSPHERIQUE N°
Détermination de la concentration en fibres d'amiante
Selon NF X 43-050

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Demandeur : DBS

Adresse d'intervention : rue de Bercy – Paris

Chantier : Ministère de l'Economie

Personnes rencontrées : Monsieur LESOURD

Intervenant : Michel LIEVOUX

2. CONDITIONS DU PRELEVEMENT

Bâtiment-: - Repérage (nom, n° ...) : Bât COLBERT
- Fonction/usage/type d'activité :

Date d'installation : 09.08.2001

Type de prélèvement
- ☐ ~~diagnostic initial~~
- ■ libératoire *(avant enlèvement du confinement)*
- ☐ ~~restitution *(après enlèvement du confinement)*~~

Période de prélèvement du 10 au 11.08.2001

Mesure effectuée : ■ en continu ☐ en tranche horaire journalière : de 6h à 8h

Tête de prélèvement : ☐ Millipore ■ Cathia débit (l/mn) initial 7,9 final 7,9

Ventilation en marche : oui ■ non ☐

Ce prélèvement fait-il l'objet d'un ensemble : non ■

oui ☐ Indiquer :

Nombre de prélèvements dans le local : 1

Repérage et identification de ces prélèvements (n° de fiches) :

Dans le cas d'une mesure libératoire, indiquer :

si le nettoyage a été effectué depuis au moins 12 heures oui ☐ non ☐

si la première peau a été retirée oui ☐ non ☐

3. SOURCE ET TYPE D'AMIANTE (si connus)

Source (matériau) : Tresse d'amiante

Type d'amiante :

Présence d'une protection : oui ☐ non ☐

4. EMPLACEMENT

N° du prélèvement correspondant à la grille d'évaluation si elle est fournie	Emplacement (établir éventuellement un plan)	N° d'appareil	N° de lot de membrane	Volume prélevé en litres
2/	Libératoire pile 4 douve 2	LBD/10/5	HOEN 79077	V_{final} : 1053533 $V_{initial}$: 1041139 $V_{prélevé}$: 12394

5. OBSERVATIONS / ANOMALIES

05/03/98

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaire.
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

SERVICE LABORATOIRE
Tél : 01 40 54 59 16
Correspondant : Mr BERDAH
N/Réf : 007 923 07 AB/SB

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Sous-Direction de l'Immobilier
120, rue de Bercy – Bureau M3
75572 PARIS CEDEX 12

A l'attention de Madame RIVIERE

LAB N° 40962-40963

SAINT-OUEN, le 4 mars 1998

OBJET: **Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'atmosphère des immeubles bâtis.**

Messieurs,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'essai relatif à nos interventions des 14 et 21 janvier 1998.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Chef du Service Laboratoire

G.PUECH

PJ : Rapport BIO GOUJARD

RRE Tél. 03 86 51 79 57 · BLOIS Tél. 02 54 78 16 69 · BOURGES Tél. 02 48 20 04 67 · CERGY PONTOISE Tél. 01 30 75 37 37 · CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Tél. 03 24 33 29 50 · CHARTRES Tél. 02 37 21 04 22
EAUROUX Tél. 02 54 34 12 40 · CRÉTEIL Tél. 01 45 17 21 00 · ÉVRY Tél. 01 60 91 86 86 · FORT-DE-FRANCE Tél. 0596 71 77 54 · ISSY-LES-MOULINEAUX Tél. 01 40 54 56 00 · MARNE-LA-VALLÉE Tél. 01 60 37 55 37
ANS Tél. 02 38 22 64 64 · POINTE-A-PITRE Tél. 0590 26 87 05 · REIMS Tél. 03 26 84 38 00 · SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Tél. 01 30 14 14 30 · TAVERNY Tél. 01 39 32 76 50 · TROYES Tél. 03 25 83 21 31
Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

05/03/98

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

SERVICE LABORATOIRE
Tél : 01 40 54 59 16
Correspondant : Mr BERDAH
N/Réf : 007 923 07 AB/SB

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Sous-Direction de l'Immobilier
120, rue de Bercy – Bureau M3
75572 PARIS CEDEX 12

LAB N° 40962-40963

OBJET: **Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'atmosphère des immeubles bâtis.**

RAPPORT D'ESSAI

LIEU D'INTERVENTION : **145 rue de Bercy**
75012 PARIS

INTERVENANT : **Monsieur BERDAH**
Division LABORATOIRE ESSAIS METROLOGIE ENVIRONNEMENT de l'APPAVE.

DATES D'INTERVENTION : 14 et 21 JANVIER 1998

Ce rapport comprend : 8 pages

DIFFUSION : **Madame RIVIERE – Ministère de l'Economie et des Finances**

1 - OBJET DE L'ESSAI

L'APPAVE a été chargée par vos services, de procéder à des contrôles d'atmosphère sur le site suivant :

Ministère de l'Economie et des Finances

ERRE Tél. 03 84 51 79 57 · BLOIS Tél. 02 54 78 16 69 · BOURGES Tél. 02 48 20 04 67 · CERGY-PONTOISE Tél. 01 30 75 37 37 · CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Tél. 03 24 33 29 50 · CHARTRES Tél. 02 37 21 04 22
TEAUROUX Tél. 02 54 34 22 20 · CRÉTEIL Tél. 01 45 17 21 00 · ÉVRY Tél. 01 60 91 86 86 · FORT-DE-FRANCE Tél. 0596 71 77 54 · ISSY-LES-MOULINEAUX Tél. 01 40 54 56 00 · MARNE-LA-VALLÉE Tél. 01 60 37 55 37
ÉANS Tél. 02 38 22 64 64 · POINTE-A-PITRE Tél. 0590 26 87 05 · REIMS Tél. 03 26 84 38 00 · SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES Tél. 01 30 14 14 30 · TAVERNY Tél. 01 39 32 76 50 · TROYES Tél. 03 25 83 21 31
Conformément à ses statuts et réglement intérieur à disposition sur demande,
l'APPAVE ne peut intervenir que pour ses Membres à jour de la "cotisation annuelle de base" leur permettant de faire appel à tous ses Services

1 - OBJET DE L'ESSAI

L'APPAVE a été chargée par vos services, de procéder à des contrôles d'atmosphère sur le site suivant :

Ministère de l'Economie et des Finances

145 rue de Bercy

75012 PARIS

Les personnes rencontrées ont été les suivantes :

Monsieur VATTAN

Les mesurages ont porté sur la détermination de la concentration en fibres d'amiante dans les locaux définis en III.

Les méthodes d'investigation utilisées sont celles définies dans les documents

suivants :

- décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,

- décret n° 97-855 du 12 septembre 1997 modifiant le décret n° 96-97 du 7 février 1997 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,

- norme AFNOR NFX 43.050 "Qualité de l'air – Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électrique à transmission – Méthode indirecte",

- programme COFRAC 144.

II - POINTS DE MESURAGES

Les points de mesurages ont été définis d'un commun accord. Leur description ainsi que les détails des prélèvements sont regroupés en annexe 1.

III - SYNTHESE DES RESULTATS

Zone	Seuils réglementaires		Concentration en fibres d'amiante/litre d'air		
			≤ 5	> 5 et < 25	≥25
	Point de prélèvement	Référence de l'échantillon			
2ème S/SOL VAUBAN B2 D2 5022	Local Sprinklers niveau Poste B11	40962	X		
2ème S/SOL COLBERT A5 D2 1123	Local Sprinklers à gauche en entrant, à côté de l'armoire électrique	40963	X		

En l'absence de règle définie voie ministérielle, les concentrations calculées sont retenues pour la comparaison avec les valeurs limites réglementaires

Les prélèvements réalisés dans les locaux Sprinklers ont montré que les concentrations en fibres d'amiante étaient inférieures ou égales à 5 fibres/litre. Un contrôle de l'état de conservation des matériaux devra être effectué dans un délai maximal de 3 ans.

SAINT-OUEN, le 4 mars 1998 **Chef du Service Laboratoire**

G. PUECH

ANNEXE 1

DESCRIPTION DES PRELEVEMENTS ATMOSPHERIQUES

LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENT

apave

DETERMINATION DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE

DANS L'AMOSPHERE DES IMMEUBLES BATIS

Agence n° : 107

Site : Ministère de l'Economie et des Finances
Paris 12ème

Bâtiment : COLBERT et VAUBAN

Type d'activité : Locaux Techniques

Période de prélèvement : du 14/01/98 au 21/01/98

Tranches horaires de prélèvement : de 8 H 30 à 17 H 30

			Renseignements sur la zone de prélèvement					
Zone homogène Locaux Sprinklers	Référence de l'échan-tillon	Volume d'air prélevé (m³)	Protection des matériaux amiantifères		Type de chauffa-ge des locaux	Ventilation en service		Nombre d'occu-pants déclaré
			oui	non		oui	non	
2ème S/SOL VAUBAN B2 D2 5022	40962	13,5		X	Sans	X		2
2ème S/SOL COLBERT A5 D2 1123	40963	15,9		X	Sans		X	2

SAINT-OUEN, le 4 mars 1998

Chef du Service Laboratoire

G. PUECH

ANNEXE 2

PROCEDURE D'ECHANTILLONNAGE

Les prélèvements et comptages ont été effectués selon la norme AFNOR NF X 43.050 :

"Qualité de l'air
Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission
Méthode indirecte".

Les prélèvements sont réalisés sur des membranes en ester de cellulose de diamètre 47 mm et de porosité 0,45 µm placées dans des supports de filtres d'aérosols standards conforme à l'annexe G3 de la norme ANFOR NFX 43.050.

Les membranes sont placées en position horizontale, aspiration vers le bas, entre 1,5 e 2 mètres du sol.

Une pompe à membrane réglée à 5 l/min, un compteur volumétrique et une horloge complètent la chaîne de prélèvement.

ANNEXE 3

RAPPORT DE COMPTAGE DU

LABORATOIRE (BIO GOUJARD)

REFERENCE : 9801221

RAPPORT D'ESSAI

--

Nature de l'essai : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par Microscopie Electronique à Transmission suivant la norme française NF X 43-050.

CONDITIONS OPERATOIRES

1 Prélèvement d'air

Les prélèvement d'air n'ont pas été effectués par BIO-GOUJARD

Les volumes d'air prélevés sur chaque filtre nous ont été communiqués par APAVE (cf tableau ci-après).

Références des Echantillons		Volume d'air prélevé en m^3
V/REF	N/REF	
40962	9801221	13.5
40963	9801222	15.9

2 Analyse du Prélèvement

Conforme à la norme française NF X 43.050 et suivant l'Arrêté du 23 décembre 1996 paru au Journal Officiel le 19 janvier 1997, le comptage et l'identification des fibres ont été réalisés, avec notre Microscope Electronique à Transmission (MET).

S.A.R.L AU CAPITAL DE 250.000 FRANCS - SIRET N° 343 588 091 00011 - APE 731Z
27, RUE CARDINET, 75017 PARIS -TÉL.: 33 1 42 27 49 50 - FAX : 33 1 43 80 21 69
INTERNET : WWW.BIO-GOUJARD.FR

BIO GOUJARD

LABORATOIRES DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONTRÔLE ANALYTIQUE
AGRÉÉS PAR LES MINISTÈRES DE L'AGRICULTURE, DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

REFERENCE : 9801221

RESULTATS

Comptage

Dans le tableau ci-dessous, nous avons regroupé pour chaque échantillon analysé :

- n : nombre de champs analysés,
- N : Nombre de fibres d'amiante dénombrées avec les limites inférieures (lim. Inf.) et supérieures (lim. Sup.) de l'intervalle de confiance à 95 %,
- C : Concentration en fibres d'amiante par litre avec les limites inférieures et supérieures, calculées à partir de l'intervalle de confiance de N.

Remarque :

Les fibres dénombrées sont des fibres de longueur supérieure à 5 µm, de diamètre inférieur à 3 µm et dont le rapport longueur / diamètre est supérieur à 3.

Réf. Echantillon	n nombre de champs	N Nombres de fibres d'amiante			C Concentration en fibres / litres			Types de fibres
		Lim. inf.	Dénombrées	Lim. sup.	Lim. inf.	Calculées	Lim. Sup.	
9801221	40	-	0	< 2.99		0	< 0.22	
9801222	40	-	0	< 2.99		0	< 0.19	

Conclusion :

L'analyse des échantillons présente une concentration **inférieure à 5 fibres par litre.**

Le Chef du Laboratoire

S.A.R.L AU CAPITAL DE 250.000 FRANCS - SIRET N° 343 588 091 00011 - APE 731Z
27, RUE CARDINET, 75017 PARIS -TÉL.: 33 1 42 27 49 50 - FAX : 33 1 43 80 21 69
INTERNET : WWW.BIO-GOUJARD.FR

05/03/98

Association Parisienne de Propriétaires d'Appareils à Vapeur et Électriques - Association sans but lucratif, fondée en 1874, reconnue d'utilité publique, agréée par arrêtés ministériels pour les contrôles réglementaires
13 à 17, rue Salneuve, 75854 PARIS CEDEX 17 - Tél. 01 40 54 58 00 - Télex 651493 APPAVE - Fax 01 40 54 58 88 - Internet www.appave.com
Laboratoires : 97 à 103, boulevard Victor-Hugo, 93400 SAINT-OUEN - Tél. 01 40 54 58 00 - Fax 01 40 54 59 50

SERVICE LABORATOIRE
Tél : 01 40 54 59 16
Correspondant : Mr BERDAH
N/Réf : 007 923 07 AB/SB

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Sous-Direction de l'Immobilier
120, rue de Bercy – Bureau M3
75572 PARIS CEDEX 12

LAB N° 40962-40963

OBJET: **Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'atmosphère des immeubles bâtis.**

RAPPORT D'ESSAI

LIEU D'INTERVENTION : **145 rue de Bercy**
75012 PARIS

INTERVENANT : **Monsieur BERDAH**
Division LABORATOIRE ESSAIS METROLOGIE ENVIRONNEMENT de l'APPAVE.

DATES D'INTERVENTION : 14 et 21 JANVIER 1998

Ce rapport comprend : 8 pages

DIFFUSION : **Madame RIVIERE – Ministère de l'Economie et des Finances**

1 - OBJET DE L'ESSAI

L'APPAVE a été chargée par vos services, de procéder à des contrôles d'atmosphère sur le site suivant :

Ministère de l'Economie et des Finances

AUXERRE Tél. 03 86 51 79 57 · BLOIS Tél. 02 54 78 16 69 · BOURGES Tél. 02 48 20 04 67 · CERGY PONTOISE Tél. 01 30 75 37 37 · CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Tél. 03 24 33 29 50 · CHARTRES Tél. 02 37 21 04 22
CHATEAUROUX Tél. 02 54 34 12 40 · CRÉTEIL Tél. 01 45 17 21 00 · ÉVRY Tél. 01 60 91 86 86 · FORT-DE-FRANCE Tél. 0596 71 77 54 · ISSY-LES-MOULINEAUX Tél. 01 40 54 56 00 · MARNE-LA-VALLÉE Tél. 01 60 37 55 27
ORLÉANS Tél. 02 38 22 64 64 · POINTE-A-PITRE Tél. 0590 26 87 05 · REIMS Tél. 03 26 84 38 00 · SAINT-QUENTIN EN YVELINES

1 - OBJET DE L'ESSAI

L'APPAVE a été chargée par vos services, de procéder à des contrôles d'atmosphère sur le site suivant :

Ministère de l'Economie et des Finances

145 rue de Bercy

75012 PARIS

Les personnes rencontrées ont été les suivantes :

Monsieur VATTAN

Les mesurages ont porté sur la détermination de la concentration en fibres d'amiante dans les locaux définis en III.

Les méthodes d'investigation utilisées sont celles définies dans les documents suivants :

- décret n° 96-97 du 7 février 1996 modifié relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,

- décret n° 97-855 du 12 septembre 1997 modifiant le décret n° 96-97 du 7 février 1997 relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,

- norme AFNOR NFX 43.050 "Qualité de l'air – Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électrique à transmission – Méthode indirecte",

- programme COFRAC 144.

II - POINTS DE MESURAGES

Les points de mesurages ont été définis d'un commun accord. Leur description ainsi que les détails des prélèvements sont regroupés en annexe 1.

III - SYNTHESE DES RESULTATS

Zone	Seuils réglementaires		Concentration en fibres d'amiante/litre d'air		
			≤ 5	> 5 et < 25	≥25
	Point de prélèvement	Référence de l'échantillon			
2ème S/SOL VAUBAN B2 D2 5022	Local Sprinklers niveau Poste B11	40962	X		
2ème S/SOL COLBERT A5 D2 1123	Local Sprinklers à gauche en entrant, à côté de l'armoire électrique	40963	X		

En l'absence de règle définie voie ministérielle, les concentrations calculées sont retenues pour la comparaison avec les valeurs limites réglementaires

Les prélèvements réalisés dans les locaux Sprinklers ont montré que les concentrations en fibres d'amiante étaient inférieures ou égales à 5 fibres/litre. Un contrôle de l'état de conservation des matériaux devra être effectué dans un délai maximal de 3 ans.

SAINT-OUEN, le 4 mars 1998

Chef du Service Laboratoire

G. PUECH

05/03/98

apave

DETERMINATION DE LA CONCENTRATION EN FIBRES D'AMIANTE DANS L'AMOSPHERE DES IMMEUBLES BATIS

Agence n° : 107

Site : Ministère de l'Economie et des Finances Paris 12ème

Bâtiment : COLBERT et VAUBAN

Type d'activité : Locaux Techniques

Période de prélèvement : du 14/01/98 au 21/01/98

Tranches horaires de prélèvement : de 8 H 30 à 17 H 30

			Renseignements sur la zone de prélèvement					
Zone homogène Locaux Sprinklers	Référence de l'échan-tillon	Volume d'air prélevé (m³)	Protection des matériaux amiantifères		Type de chauffa-ge des locaux	Ventilation en service		Nombre d'occu-pants déclaré
			oui	non		oui	non	
2ème S/SOL VAUBAN B2 D2 5022	40962	13,5		X	Sans	X		2
2ème S/SOL COLBERT A5 D2 1123	40963	15,9		X	Sans		X	2

SAINT-OUEN, le 4 mars 1998

Chef du Service Laboratoire

G. PUECH

Les prélèvements et comptages ont été effectués selon la norme AFNOR NF X 43.050 :

"Qualité de l'air
Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission
Méthode indirecte".

Les prélèvements sont réalisés sur des membranes en ester de cellulose de diamètre 47 mm et de porosité 0,45 µm placées dans des supports de filtres d'aérosols standards conforme à l'annexe G3 de la norme ANFOR NFX 43.050.

Les membranes sont placées en position horizontale, aspiration vers le bas, entre 1,5 e 2 mètres du sol.

Une pompe à membrane réglée à 5 l/min, un compteur volumétrique et une horloge complètent la chaîne de prélèvement.

BIO GOUJARD

LABORATOIRES DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONTRÔLE ANALYTIQUE
AGRÉÉS PAR LES MINISTÈRES DE L'AGRICULTURE, DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

REFERENCE : 9801221

RAPPORT D'ESSAI

Nature de l'essai : Détermination de la concentration en fibres d'amiante par Microscopie Electronique à Transmission suivant la norme française NF X 43-050.

CONDITIONS OPERATOIRES

1 Prélèvement d'air

Les prélèvement d'air n'ont pas été effectués par BIO-GOUJARD

Les volumes d'air prélevés sur chaque filtre nous ont été communiqués par APAVE (cf tableau ci-après).

Références des Echantillons		Volume d'air prélevé en m^3
V/REF	N/REF	
40962 40963	9801221 9801222	13.5 15.9

2 Analyse du Prélèvement

Conforme à la norme française NF X 43.050 et suivant l'Arrêté du 23 décembre 1996 paru au Journal Officiel le 19 janvier 1997, le comptage et l'identification des fibres ont été réalisés, avec notre Microscope Electronique à Transmission (MET).

S.A.R.L AU CAPITAL DE 250.000 FRANCS - SIRET N° 343 588 091 00011 - APE 731Z
27, RUE CARDINET, 75017 PARIS -TÉL.: 33 1 42 27 49 50 - FAX : 33 1 43 80 21 69
INTERNET : WWW.BIO-GOUJARD.FR

BIO GOUJARD

LABORATOIRES DE DÉVELOPPEMENT ET DE CONTRÔLE ANALYTIQUE
AGRÉÉS PAR LES MINISTÈRES DE L'AGRICULTURE, DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT

REFERENCE : 9801221

RESULTATS

Comptage

Dans le tableau ci-dessous, nous avons regroupé pour chaque échantillon analysé :

- n : nombre de champs analysés,
- N : Nombre de fibres d'amiante dénombrées avec les limites inférieures (lim. Inf.) et supérieures (lim. Sup.) de l'intervalle de confiance à 95 %,
- C : Concentration en fibres d'amiante par litre avec les limites inférieures et supérieures, calculées à partir de l'intervalle de confiance de N.

Remarque :

Les fibres dénombrées sont des fibres de longueur supérieure à 5 µm, de diamètre inférieur à 3 µm et dont le rapport longueur / diamètre est supérieur à 3.

Réf. Echantillon	n nombre de champs	N Nombres de fibres d'amiante			C Concentration en fibres / litres			Types de fibres
		Lim. inf.	Dénombrées	Lim. sup.	Lim. inf.	Calculées	Lim. Sup.	
9801221	40	-	0	< 2.99		0	< 0.22	
9801222	40	-	0	< 2.99		0	< 0.19	

Conclusion :

L'analyse des échantillons présente une concentration **inférieure à 5 fibres par litre.**

Le Chef du Laboratoire

S.A.R.L AU CAPITAL DE 250.000 FRANCS - SIRET N° 343 588 091 00011 - APE 731Z
27, RUE CARDINET, 75017 PARIS -TÉL.: 33 1 42 27 49 50 - FAX : 33 1 43 80 21 69
INTERNET : WWW.BIO-GOUJARD.FR